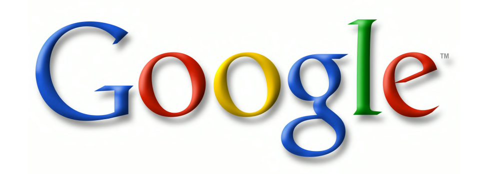
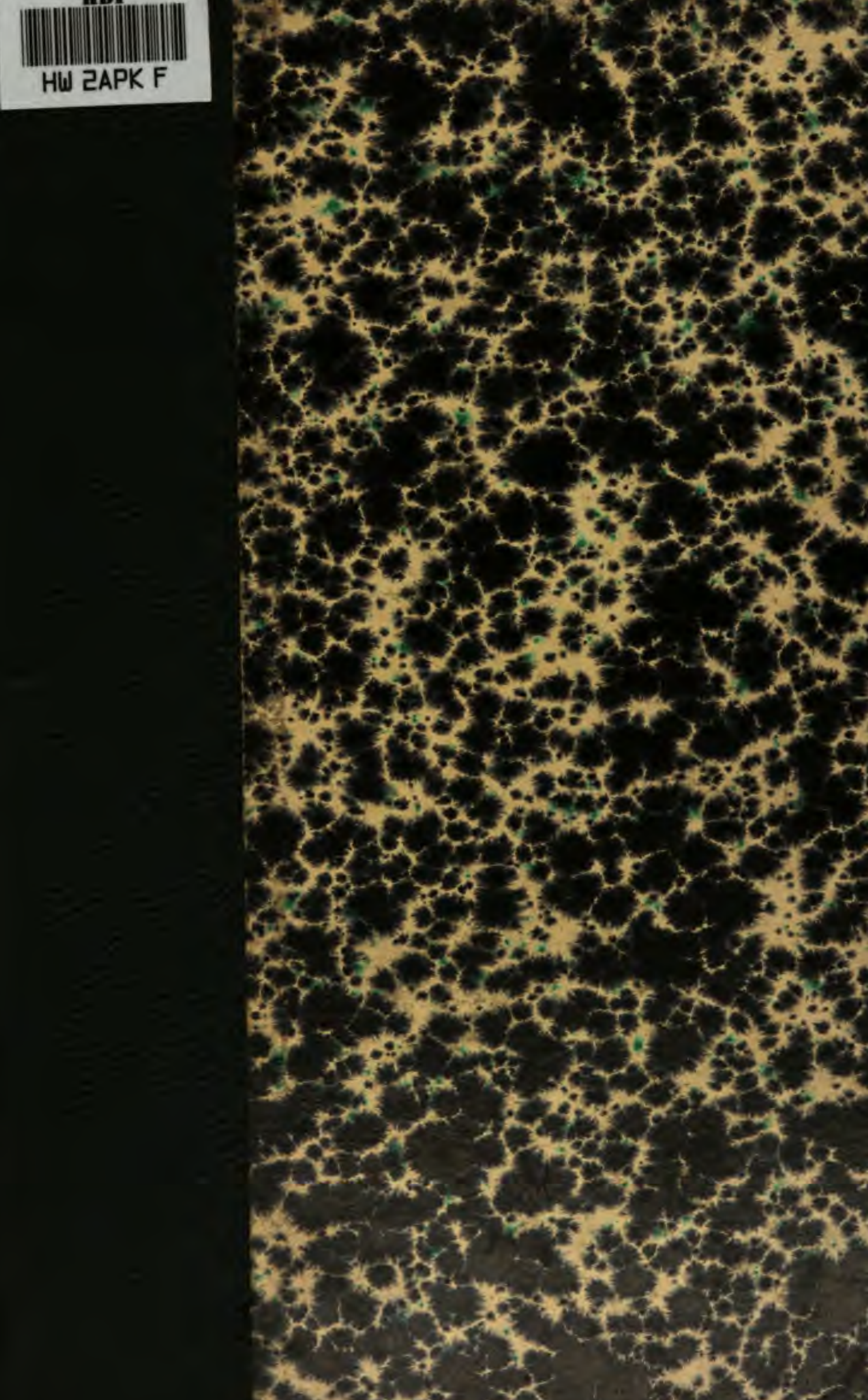
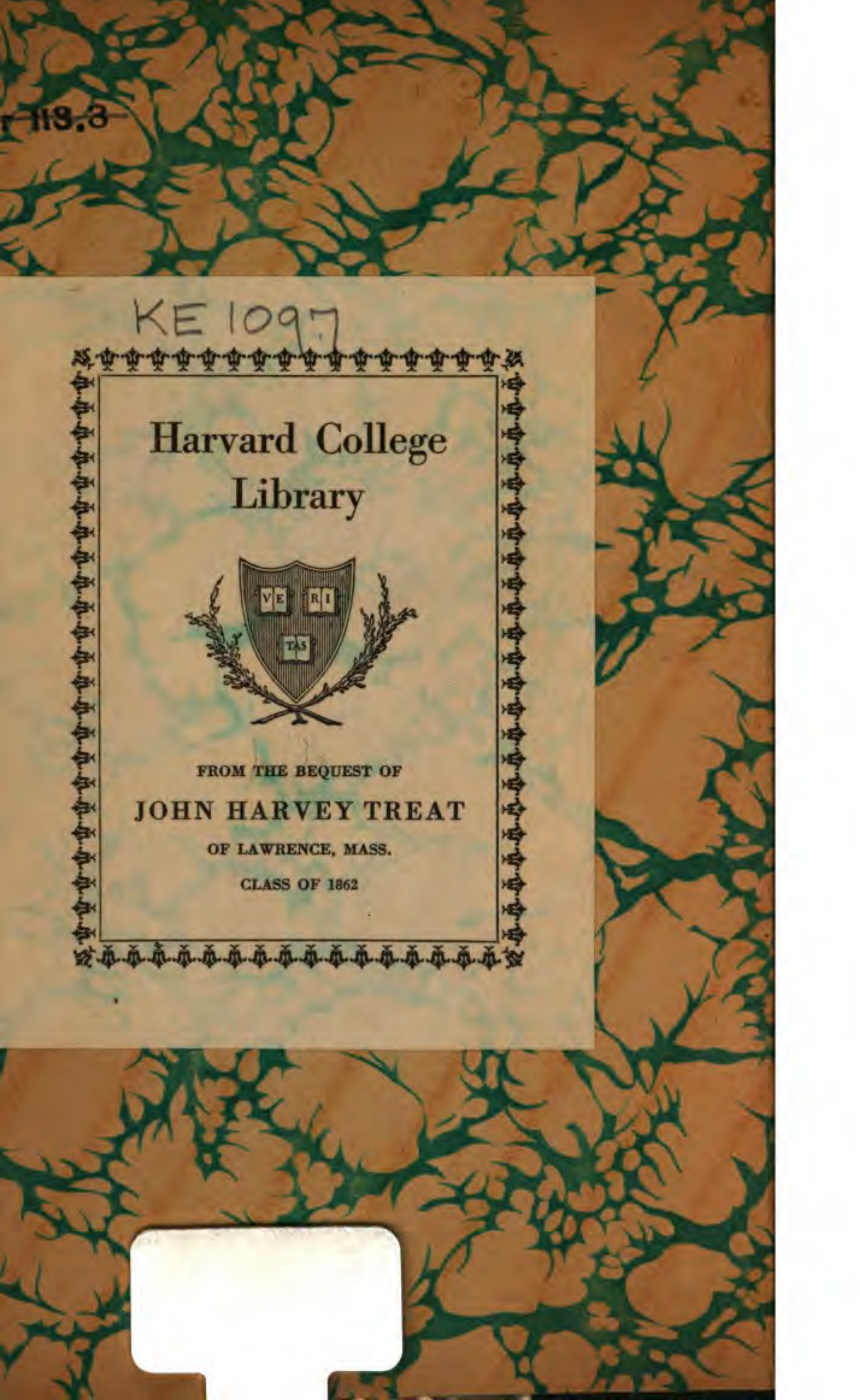






r 118.3
KE 1097
Harvard College
Library
VE
RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME TRENTE-SIXIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,
Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le PAPE et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, no. 35.

M. DCCC. XXIII.

TABLE

DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME.



Fin de la Table du trente-sixième volume.

(*Mercredi 14 mai 1823.*) (N°. 914.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Résumé des principales questions politiques agitées depuis la fin du 18e. siècle; par M. le comte d'Augicourt-Poligny (1).

Il n'est que trop d'auteurs présomptueux qui promettent plus qu'ils ne donnent, et qui, après s'être annoncés sous des titres imposans, laissent le lecteur étonné de la maigreur du sujet ou de la stérilité des idées. On n'accusera pas M. d'Augicourt de ce défaut ou de ce ridicule; son titre est fort modeste, et l'est peut-être même trop; il ne fait pas pressentir tout l'intérêt de l'ouvrage, et ne marque pas assez tous les objets qu'embrasse l'auteur. Le terme de *Résumé* ne feroit sûrement pas deviner qu'il s'agit d'une espèce de tableau de la révolution, de ses causes, de ses progrès, de ses suites. L'auteur ne prétend pas raconter tous les évènemens, ni discuter les principes, mais montrer comment la révolution s'est préparée et s'est développée; quelle influence elle a acquise, et comment on peut la combattre. Il présente les mouve-

(1) 1 vol. in-8°. prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Egron, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

mens de l'opinion, la liaison des principaux faits, et en quelque sorte l'esprit général qui a dominé sur la scène, et a dirigé les acteurs.

M. d'Augicourt divise le dernier période de notre histoire en trois époques principales, l'une depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la révolution, l'autre qui embrasse toute la révolution, et la dernière qui commence à la restauration. On voit dans la première époque la révolution se préparer lentement par la force des opinions nouvelles, par un vague désir de changement, par une inquiétude qui sembloit se lasser du repos et du bonheur, par des systèmes et des illusions dont se berçoient les hommes qui passoient pour les plus habiles. On critiquoit le gouvernement, on attaquoit la religion, on abusoit des vérités, on outroit les erreurs; on rêvoit des théories brillantes sans tenir compte des difficultés, et sans se douter que les passions, une fois mises en jeu, entraîneroient de terribles résultats. Enfin, on couroit au précipice avec l'insouciance d'enfans qui se jouent à la veille du danger. Il y avoit sans doute des hommes qui voyoient très-bien le but où ils tendoient, et qui travailloient sciemment à tout abattre; ceux-là étoient dans le secret de la conspiration, et en dirigeoient la marche avec une intention marquée; les autres étoient des instrumens aveugles qui les secondoient avec étourderie. C'est ainsi qu'on assure que Raynal lui-même disoit avec amertume sur ses vieux jours : « Pourquoi nous a-t-on pris au mot? nous ne voulions que nous amuser, et nous ne nous doutions pas que nos rêves dussent avoir un jour quelque réalité ». Imprudens qui mettoient le feu aux quatre coins de l'édifice, et qui s'étonnoient ensuite de le voir en proie à l'incendie!

La révolution commence, tout la favorise et la sert; la marche du ministère est indécise, Necker irrite le peuple contre les deux premiers ordres, quelques

hommes nouveaux acquièrent une influence extraordinaire; on jette parmi la multitude des semences d'indépendance et de discorde. L'assemblée constituante se trouve entraînée elle-même dans une route inconnue, et s'étonne de tout ce qu'elle peut oser; les liens se relâchent, on introduit la division dans l'Eglise comme dans l'État. En vain des sages réclament contre les innovations; une funeste tendance appelle des lois et des mesures également imprudentes. Des orateurs impétueux obtiennent une popularité qui les pousse eux-mêmes à des excès que peut-être ils n'avoient pas prévus, et les délibérations, excitées par l'influence des tribunes, deviennent de plus en plus turbulentes et dangereuses.

M. d'Augicourt examine ainsi la révolution sous ses différentes phases. Il suit la marche des meneurs dans l'intérieur du royaume, et les généreux efforts de la noblesse et des Princes en faveur de la monarchie. Il rappelle quelques passages de l'éloquente *Défense des Emigrés*, par M. Lally-Tolendal, et les jugemens que d'illustres étrangers ont portés de notre révolution et de ses procédés. L'auteur parcourt aussi rapidement les grands traits de cette époque. Il montre comment le despotisme est né de la révolution, et quelle influence elle a exercée au-dedans et au-dehors, dans l'Etat et dans les familles, sur les lettres, les sciences, les arts et les mœurs. Il apprécie bien l'homme qui a pesé si long-temps sur la France et sur l'Europe, et qui avoit recueilli l'héritage de la révolution, et rallié autour de lui les plus chauds partisans qu'elle eût conservés. M. d'Augicourt peint aussi avec justesse l'état des différens partis au moment où Buonaparte s'empara du pouvoir.

L'auteur finit par un tableau de la France depuis la restauration, et par un exposé des moyens les plus propres à consolider la monarchie. Dans cette partie

de son ouvrage, comme dans tout ce qui a précédé, il montre des vues, l'art d'observer les faits, de les lier entr'eux, d'en tirer des résultats nouveaux et des leçons frappantes. Il y a peut-être par moment dans son livre quelque obscurité, des rapprochemens peu exacts, des inductions peu concluantes; mais en somme l'ouvrage annonce un esprit réfléchi, et accoutumé à méditer sur les évènemens et à juger les hommes. Si on n'avoit pas trop prodigué l'épithète de *penseur*, nous l'appliquerions à l'auteur du *Résumé;* il est judicieux et même profond; il creuse son sujet, il le considère sous toutes ses faces, il en tire des vérités morales. Enfin, les grands intérêts de la religion et de la monarchie trouvent en lui un interprète et un défenseur, et son *Résumé* intéressera tous ceux qui aiment à étudier l'histoire dans ses résultats généraux, et à lier le passé, le présent et l'avenir par de grandes vues morales et politiques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un coup affreux et inattendu vient de frapper M. l'évêque de Metz. Le prélat étoit à Paris depuis quelques jours seulement, et se proposoit de repartir pour son diocèse, où il devoit donner l'ordination la semaine prochaine. Il est mort dans la nuit du lundi au mardi, et a été assisté dans ses derniers momens par M. l'abbé Masson, chanoine de Metz. Nous n'avons que le temps d'annoncer cette triste nouvelle, juste sujet de deuil pour l'église de Metz, et pour les parens et les amis d'un prélat si recommandable par ses excellentes qualités.

— M. l'évêque de Luçon a été désigné par S. M. pour officier, le jour de la Pentecôte, dans la chapelle du château. M. l'abbé Letourneur, grand-vicaire de Beauvais, et prédicateur ordinaire du Roi, fera le discours.

— Les prélats nouvellement sacrés ont tous prêté leur serment devant le Roi. M. l'archevêque d'Albi a prêté le sien la semaine dernière. Plusieurs ont pris possession par procureur; cependant ces prélats doivent partir prochainement.

M. l'évêque d'Orléans doit quitter Paris le mardi 20, et arrivera le lendemain dans sa ville épiscopale, où il fera l'ordination le samedi suivant. Dans les siéges nouvellement rétablis, il se présente des difficultés sur le logement des évêques, et on croit que c'est ce qui en empêche quelques-uns de partir immédiatement.

— La neuvaine du Mont-Valérien s'est terminée dimanche dernier. Le temps a été favorable, à l'exception de deux jours. Plusieurs des prélats qui avoient dû officier à différens jours en ayant été empêchés, ont été remplacés par d'autres évêques. Le samedi, jour de l'ouverture, ce fut M. l'archevêque d'Albi qui officia, et le prélat adressa quelques paroles d'édification aux fidèles. M. l'évêque de Luçon officia le dimanche, et M. l'évêque de Rodez le lundi. Ce prélat fit les stations. M. le duc de Rohan célébra la messe les derniers jours, et prêcha les stations concurremment avec les missionnaires. MONSIEUR et Mme. la duchesse de Berri allèrent au Calvaire le vendredi. Il y a eu beaucoup de monde tous les jours, et principalement les dimanches. Immédiatement après la neuvaine, les missionnaires ont commencé la retraite annuelle qu'ils ont coutume de faire pour eux-mêmes.

— Les exercices de la retraite pour les hommes se continuent tous les soirs à Notre-Dame. Ils consistent dans le chant des cantiques, une exhortation familière, un discours et le salut. C'est ordinairement M. l'abbé Borderies qui se charge de l'exhortation familière. Lundi dernier, elle a été faite par M. l'abbé Jalabert, qui a parlé de l'esprit intérieur avec lequel on doit faire l'aumône. Il a annoncé que mercredi il seroit fait une quête pour les pauvres malades de la paroisse. A sept heures, un des prédicateurs de la retraite est monté en chaire, et a prononcé un discours sur l'éternité des peines. Il a établi la vérité de ce dogme, et repoussé les objections des incrédules sur ce point. Ce discours a été suivi de quelques réflexions pieuses, et le tout a été terminé par le salut, qu'a donné M. l'abbé Borderies. Un assez grand nombre d'hommes suivent les exercices de la retraite; on en remarque parmi eux de tous les âges et de toutes les classes; la plupart cependant appartiennent à l'âge mûr.

— M. l'évêque de Bayeux, élu archevêque d'Albi, a, le 28 avril dernier, adressé une Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du premier de ces diocèses. Le prélat regrette que la

Providence ait rompu des liens qui lui étoient chers; il adresse à son troupeau les paroles de saint Paul aux Ephésiens : *Amplius non videbitis faciem meam*. Il n'ira plus dans cette antique cathédrale, ni dans ce séminaire relevé par ses soins; il ne parlera plus, ni dans ces retraites édifiantes, ni dans ces visites pastorales où il aimoit à instruire et à exhorter ses ouailles. Il n'aura plus ces rapports de piété et de confiance, ni avec ces coopérateurs fidèles, ni avec ces communautés ferventes. Le prélat espère qu'on voudra bien cependant se souvenir de lui, et il y a lieu de croire en effet que le clergé et les fidèles de Bayeux ne l'oublieront point dans leurs prières. Le bien qu'il a fait dans ce diocèse, les établissemens qu'il a relevés, la sagesse dont il a donné l'exemple, son zèle, sa piété, sa douceur, lui ont concilié l'estime et la confiance de toutes les classes. Il a éteint de funestes divisions, et préparé à son successeur un ministère plus facile et des consolations plus abondantes. Le prélat va aujourd'hui donner ses soins au rétablissement d'un nouveau siége, et relever une métropole. Il doit prendre possession d'Albi par procureur, en attendant qu'il puisse s'y rendre en personne. Nous avions craint qu'il ne s'élevât des difficultés sur ses bulles, et que celles qui avoient été expédiées en 1817 ne fussent pas suffisantes aujourd'hui, que la circonscription du diocèse n'est plus la même. Nous savons que les avis avoient été d'abord partagés à cet égard; cependant, en y réfléchissant, on voit que le titre ayant été rétabli en 1817, le plus ou moins d'étendue de la circonscription n'est qu'un accessoire indépendant de la création du siége. Aussi un bref de Sa Sainteté, du 12 avril, fait cesser toute incertitude, et prononce que M. l'archevêque d'Albi n'a pas besoin de nouvelles bulles pour exercer sa juridiction sur tout le département du Tarn. La bulle d'érection donnée en 1817, et la nouvelle bulle de circonscription de l'année dernière, complètent tout ce qui est nécessaire pour l'exercice plein et entier de l'autorité archiépiscopale, tant à Albi que dans le diocèse supprimé de Castres.

— Ce n'est pas à Paris seulement que le zèle et la charité sont touchés de l'abandon de ces pauvres enfans qui arrivent tous les ans parmi nous des montagnes de l'Auvergne et de la Savoie. Dans plusieurs villes on s'occupe aussi efficacement de les soulager et de les instruire. A Orléans, ces enfans avoient excité l'intérêt du pieux et bon prélat que cette ville

vient de perdre. Par ses soins il fut établi des catéchismes pour eux ; on recueillit des aumônes, et les Savoyards furent mis à l'abri de la double indigence de l'ame et du corps. Cette année, l'œuvre a recommencé avec un nouveau zèle; quelques jeunes gens du monde ont été établis les catéchistes de ces enfans; des dames charitables ont travaillé à des vêtemens pour eux, et un certain nombre de ces enfans a été admis à la première communion, après une instruction suivie et des épreuves préalables. Le respectable curé de la cathédrale a bien voulu présider à cette cérémonie, qui s'est faite dans la chapelle des Carmélites, et qui a été très-touchante. Ceux qui soutiennent cette œuvre par leur charité sont venus prendre part à la joie de ce jour, et ont recueilli le fruit de leurs travaux, en voyant le recueillement et la piété de ces bons enfans. C'est ainsi que la religion rapproche toutes les classes; elle seule apprend à triompher des répugnances de la nature, et à donner des soins à de pauvres enfans, dont l'extrême misère ne paroît qu'un objet de dégoût à l'œil superbe du riche dont la charité n'a pas amolli le cœur.

— On lit dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, qu'il fonda un hôpital pour les vieillards avec les libéralités d'un habitant de Paris, qui ne voulut pas être connu, et qui a porté en entier devant Dieu le mérite de sa bonne action. Le même trait vient de se reproduire à Valenciennes. Une personne charitable a offert de construire à ses frais dans cette ville un hospice propre à recevoir trente-deux vieillards de l'un ou de l'autre sexe. Nous espérons recevoir des détails ultérieurs sur une proposition si importante pour la ville, et si honorable pour son auteur, qui veut rester ignoré.

— Pendant qu'à notre honte on voit tous les jours des gens qui se disent François former, dans des feuilles coupables, des vœux pour la révolution espagnole, cette révolution continue à faire des victimes. A Barcelonne, M. Raymond Strauch, évêque de Vich, a été mis à mort le 16 avril; on l'a tiré du cachot où il languissoit; on l'a jeté dans une tartane avec quelques prêtres, et, arrivés à un certain endroit, on les a tous inhumainement fusillés. M. l'évêque de Vich étoit âgé de 63 ans, avoit appartenu à l'ordre des Cordeliers, et avoit été fait évêque en 1816. C'étoit un des plus dignes prélats du clergé d'Espagne. Aujourd'hui il se répand que l'évêque de Lérida a eu le même sort. Ce prélat, qui s'appelle Simon-

Antoine de Reuteria, n'étoit évêque que depuis 1819, et étoit aussi entre les mains des révolutionnaires de Barcelonne.

— Les difficultés qui s'étoient élevées sur l'exécution du Concordat avec la Prusse sont heureusement terminées. Ce Concordat est en activité depuis le 1er. avril, et les catholiques sujets du roi de Prusse vont enfin avoir des évêques. Il seroit heureux que cet exemple servît pour les autres princes protestans d'Allemagne. Non-seulement ils ne peuvent parvenir à aucun arrangement avec le saint Siége, mais ils semblent vouloir anéantir les églises catholiques de leurs Etats. Les siéges sont sans évêques, les vicariats sont entravés, l'exercice de la jûridiction méconnu; on ne s'inquiète, ni de la perpétuité du sacerdoce, ni de l'abandon des paroisses, ni du rétablissement des séminaires; tout va en décadence. On parle encore d'une réunion des députés de quelques princes protestans à Francfort; ce qu'ils ont fait, il y a quelques années, n'est pas d'un heureux augure pour leurs opérations futures. Nous avons rapporté dans le temps leur déclaration, et nous avons remarqué qu'ils s'étoient mis dans une sorte d'état hostile avec le saint Siége, et avec les vœux et les intérêts des catholiques de leurs Etats.

— On nous permettra de consacrer quelques lignes à la mémoire d'un prélat étranger fort recommandable. Jean Sober, né, le 4 décembre 1741, à Presbourg, en Hongrie, d'une famille distinguée du pays, entra chez les Jésuites, quoiqu'il n'eût point de frère pour perpétuer son nom. On l'employa tour à tour dans l'enseignement et dans les missions. Au moment de la suppression de la société en 1773, il exerçoit, dans le collége de Tyrnaw, la fonction d'enseigner la langue et la littérature, tant allemandes que françoises, à la jeune noblesse hongroise, et on le conserva dans cette place. Le cardinal Batthyan, archevêque de Strigonie, l'attira, en 1776, dans son palais, et Marie-Thérèse le chargea d'établir, en Hongrie, le nouveau système d'enseignement qu'elle avoit fait adopter. En 1781, Sober fut fait chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Presbourg, qui est du diocèse de Strigonie. Joseph II le nomma membre d'une commission chargée d'examiner les plaintes des protestans. Cette commission étoit mi-partie de catholiques et de protestans. Dans le nombre de ces derniers, on remarque M. Hatvani, maintenant pro-directeur de l'académie du Grand-Varadin, qui a quitté depuis

long-temps la réforme de Zuingle pour rentrer dans la religion catholique. En 1784, la ville de Presbourg, usant de son droit de collation, désigna Sober pour curé. Le nouveau pasteur se montra digne de ce choix; toutes les fonctions du ministère lui étoient chères. Jamais il ne quittoit l'habit long; il étoit l'exemple de ses prêtres, qui vivoient avec lui, selon le réglement établi par le cardinal de Batthyan, et leur union et leur zèle édifioient leur troupeau. Sober trouvoit encore le temps de se livrer à d'autres travaux, et il y a plusieurs choses de lui dans la collection d'écrits que les Jésuites d'Augsbourg faisoient imprimer à cette époque pour le bien de la religion. C'étoit le temps où Joseph bouleversoit tout dans les églises de ses Etats : il établissoit, dans la maison des Jésuites de Presbourg, le séminaire général pour la Hongrie; transféroit, dans le couvent des Clarisses de la même ville, l'académie de Tyrnaw, et, en revanche, transportoit de Presbourg à Bude et le conseil et la chambre royale. Sober fut plus sensible encore aux changemens introduits dans les affaires de l'Eglise, et les suites fâcheuses qui en résultèrent influèrent sur sa santé. En 1790, il fut député par son chapitre aux Etats du royaume, et, la même année, Léopold lui donna l'abbaye de Saint-Gilles de Simigh. Deux ans après, sa mauvaise santé, qui, depuis quelque temps, l'empêchoit de parler en public, l'engagea à donner sa démission de sa cure. En 1794, il devint prévôt de son chapitre et archidiacre de Presbourg. Dans une vie moins occupée, il fut encore un modèle par sa régularité, son assiduité aux offices et son amour pour la prière. Quelques anciens Jésuites qui vivoient encore, Kirchstetter et Barver, formoient presque sa seule société, avec quelques prélats et de pieux seigneurs. Dans les assemblées des Etats, il étoit considéré pour sa sagesse et son habileté dans les affaires, et chargé souvent de commissions importantes. Lorsqu'en 1805 l'armée françoise s'empara de Presbourg, et y passa deux mois, Sober fut souvent député auprès des généraux françois; il alloit en même temps visiter les hôpitaux françois, et offrir ses secours aux malades privés des consolations spirituelles. Le 7 janvier 1809, l'empereur François II lui conféra le titre d'évêque de Novie, ville aujourd'hui sous la domination turque. C'étoit un titre purement honorifique, et auquel n'étoient attachés ni revenus, ni juridiction. La

guerre qui éclata dans ce temps, entre l'Autriche et la France, lui donna lieu de montrer son zèle pour son souverain : il offrit en son nom, et au nom de son chapitre, des secours en grains. On le nomma membre d'une députation permanente, qui fut pour lui une source d'embarras de tout genre; car, au mois de mai 1809, l'armée françoise s'étant emparée de l'Autriche et menaçant la Hongrie, la députation permanente étoit continuellement occupée des moyens de pourvoir aux difficultés des circonstances. Le prélat étoit assidu aux séances de cette commission; il mit en sûreté les archives de son chapitre. Il fit partir pour l'armée son neveu Léopold Troyer, qu'il avoit élevé et qu'il aimoit tendrement. Au milieu du bombardement de Presbourg par les François, il continuoit ses prières, et disoit la messe avec tranquillité d'esprit. Le 4 juin, une bombe éclata dans son jardin avec un horrible fracas. Ce coup ébranla sans doute une santé languissante : trois jours après, le prélat fut frappé d'apoplexie, et mourut le 7 juin au soir, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise avec ferveur, et avoir conservé jusqu'à la fin sa présence d'esprit. L'état de bombardement où étoit la ville n'empêcha point de sentir une telle perte : mais la Providence parut avoir retiré Sober exprès de ce monde, pour lui épargner une fin plus subite encore; car, trois jours après, le bombardement ayant redoublé, la maison prévôtale fut incendiée, et tout le quartier du chapitre fut ravagé; depuis, la ville fut incendiée dans la nuit du 26 au 27 juin, puis occupée par les François pendant quatre mois et frappée de fortes contributions. La charité de Sober parut dans son testament : il donna plus de la moitié de ce qu'il laissoit en œuvres pies, légua une somme considérable à l'institut des Sourds-Muets de Waitzen, et à une maison d'Incurables, et disposa de sa bibliothèque en faveur d'un monastère de Bénédictins, à condition que, si les Jésuites étoient rétablis, les Bénédictins leur en céderoient une partie. Le prélat avoit laissé des manuscrits dignes de son talent, mais qui ont péri dans l'incendie de la ville. Cette Notice est extraite d'un livre latin intitulé : *Les anciens biographes de Saint-Martin*, Presbourg, 1817, in-8°. L'auteur est M. Alexis Jordansky, abbé de Szaszvar, chanoine de Saint-Martin de Presbourg, et ensuite de la métropole de Strigonie, qui avoit été lié pendant vingt-huit ans avec le prélat Sober.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient d'honorer la mémoire de Pichegru, en faisant verser la somme de 1000 fr. dans la caisse de la commission parisienne qui s'occupe de l'érection d'un monument en l'honneur de ce général.

— Mgr. le duc d'Angoulême, instruit d'un trait de courage et de dévoûment du nommé Desarnaud, marin de la paroisse Saint-Loubès (Gironde), a daigné lui accorder une somme de 200 francs, qui lui a été remise par M. le maire de Bordeaux.

— Une ordonnance du Roi déclare incessibles et insaisissables les indemnités accordées aux employés supprimés ou réformés dans les divers ministères, en exécution de l'ordonnance du 2 octobre 1822.

— Une ordonnance du Roi, du 7 mai, porte que les conseils d'arrondissement se réuniront le 22 de ce mois pour la première partie de leur session, qui durera dix jours. La session des conseils généraux de département s'ouvrira le 5 juin, et durera quinze jours. Les conseils d'arrondissement reprendront leur session, pour la seconde partie, dix jours après la clôture de celle des conseils généraux, et la termineront le cinquième inclusivement.

— S. Exc. sir Thomas Maitland, gouverneur des îles Ioniennes, est arrivé le 8 à Paris avec sa suite.

— M. l'archevêque de Tarragone, et son neveu, M. le marquis de Mataflorida et son fils aîné, sont arrivés le 9 à Paris.

— On dit que M. le marquis de Talaru, pair de France, va se rendre à Madrid, chargé d'une mission importante.

— M. Machado, consul-général d'Espagne, a reçu ses passe-ports le 11, et est parti le lendemain pour Londres. Les Espagnols qui sont à Paris ont reçu l'ordre de partir dans un très-court délai.

— M. Labora, ancien consul d'Espagne à Marseille, vient d'être nommé par le gouvernement provisoire consul-général d'Espagne à Paris.

— La cour de cassation a rejeté, le 9 de ce mois, le pourvoi formé par le sieur Couzot, imprimeur à Chaumont, condamné, le 20 avril dernier, par la cour royale de Dijon, à 3000 francs d'amende pour contravention à la loi du 28 octobre 1814, relativement à des cartes de reconnoissance et des papiers imprimés en caractères russes, et distribués à chacun des membres d'une association secrète qui s'étoit formée à Chaumont sous la dénomination d'*Ordre de l'Amitié*.

— Le sieur Bonneau Détang, faïencier à Nevers, s'étoit pourvu en cassation contre un arrêt de la cour royale de Bourges, qui le condamnoit à des peines correctionnelles comme auteur d'une brochure ayant pour but d'exciter au mépris du gouvernement du Roi. Son pourvoi a été rejeté.

— M. de Saint-Hilaire, auteur d'un article inséré dans le *Courrier des Spectacles*, et contenant les plus coupables allusions contre la famille royale, a formé opposition au jugement par défaut qui l'a condamné à dix-huit mois d'emprisonnement et à 2000 francs d'amende.

Sur la demande du prévenu, l'affaire a été plaidée à huis-clos. La peine a été réduite à une année d'emprisonnement et à 1000 fr. d'amende.

— M. Kœcklin, membre de la chambre des députés, et auteur d'une brochure sur les évènemens de Colmar, contre laquelle on a déjà rendu un jugement par défaut, est assigné pour le 14 de ce mois devant la police correctionnelle pour voir prononcer sur son opposition.

— S. A. R. MADAME, à son passage à Agen, a fait remettre à M. le maire de cette ville une somme de 700 francs pour être distribuée aux familles les plus indigentes. S. A. R. est arrivée à Toulouse le 3 mai. Mgr. le cardinal de Clermont-Tonnerre a présenté à la Princesse une partie de son clergé. Le même honneur a été ensuite accordé aux autorités civiles et militaires. Le soir, MADAME a daigné admettre à sa table M. l'archevêque, et les personnes les plus élevées par leur rang. A l'entrée de la nuit tous les établissemens publics et les maisons des particuliers ont été illuminés. Le 4, cette auguste Princesse a assisté à la distribution solennelle des prix de l'Académie des jeux floraux, qui avoit été remise à ce jour dans cette espérance. S. A. R. s'est ensuite rendue au Calvaire, où toutes les paroisses de la ville étoient venues processionnellement. Mgr. l'archevêque a eu l'honneur de la recevoir à l'entrée de ce vaste enclos, où s'étoient réunies plus de vingt mille personnes. MADAME, assistée de Mgr. le cardinal, commença les stations. A son arrivée au Calvaire, un des missionnaires, qui prêchoit l'octave de la croix, a parlé pendant quelques minutes sur le beau spectacle qu'offroit la fille du Roi-Martyr, anéantie au pied de la croix qu'elle fut instruite à porter dès son enfance. S. A. R. est partie de Toulouse le 5.

— Les dames de la Société Maternelle de Niort (Deux-Sèvres) ont fait une neuvaine pour la conservation de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, et pour le succès de ses armes.

— Un violent incendie a consumé, dans la paroisse de Pratz (Haute-Marne), treize maisons. L'église a été entièrement détruite, et le métal des cloches fondu.

— La cour royale de Lyon a prononcé, le 5 de ce mois, dans l'affaire de la mascarade exécutée le 16 février pour représenter les funérailles du commerce. Elle a infirmé le jugement du tribunal de première instance, et condamné le nommé Pinet à six mois d'emprisonnement et 600 francs d'amende, et le nommé Faure à un mois d'emprisonnement et 150 francs d'amende.

— Les deux éditeurs et l'imprimeur d'un journal de Rouen, intitulé la *Nacelle*, ont été condamnés, par défaut, à un mois d'emprisonnement et 300 francs d'amende.

— Le *Courrier de la Haute-Marne*, prévenu d'avoir, dans plus de cent articles divers, manifesté des principes et émis des opinions évidemment de nature à porter atteinte à la paix publique, vient d'être cité pour le 2 juin, par ordonnance de M. le premier président de la cour royale de Dijon, devant les sections réunies de la cour.

— Le sieur Jean-Pierre Vaur, de Carcassonne, a été arrêté à Lyon

et conduit dans les prisons de Perpignan. On le dit impliqué dans l'affaire de Lonjon.

— Un ancien gendarme réformé de Perpignan a été condamné, par le tribunal correctionnel de cette ville, à treize mois de prison et 300 francs d'amende, pour cris séditieux. Cet individu, voyant défiler un régiment aux cris de *Vive le Roi!* s'étoit permis, au milieu de la place publique; des vociférations criminelles.

— Le 26 avril dernier, une explosion terrible, produite par le gaz hydrogène dans une houillère des environs de Liége, a tué vingt-quatre ouvriers, et en a blessé plus ou moins grièvement un pareil nombre.

— On voit par un tableau officiel qu'il est entré, en 1822, dans les ports des Etats romains deux mille douze bâtimens appartenant aux diverses nations de l'Europe.

— On a expulsé de Genève les Italiens réfugiés dans cette ville, et on a mis l'interdit sur un ouvrage empreint de l'esprit philosophique, et intitulé : *Annales de Législation et de Jurisprudence.*

— Le conseil aulique a transmis des ordres dans les ports de la domination autrichienne, pour repousser tous les corsaires sous pavillon espagnol qui pourroient s'y présenter, soit avec, soit sans prises. Les prises dont on pourra se saisir seront remises à leurs propriétaires. La marine militaire autrichienne a aussi reçu des ordres pour secourir les bâtimens de guerre et de commerce françois, et faire cause commune avec eux contre les Espagnols.

— Le colonel de Scheffer, chargé d'une mission particulière de la cour du Brésil auprès de l'empereur d'Autriche, a obtenu une audience particulière, et reçu l'accueil le plus distingué.

— Dans la séance des Etats du grand-duché de Weimar, du 12 avril, on a présenté un projet d'organisation civile pour les Juifs. Après une assez longue discussion, la première partie du projet de loi a été adoptée, le 14, par 17 voix contre 13. Dans la séance du 15, il a été résolu que l'impôt de capitation sur les Juifs seroit aboli dans tout le grand-duché.

— Le général napolitain Pépé vient de quitter Londres pour aller en Espagne défendre la bonne cause des frères et amis.

— Le fameux libraire Carlile, détenu dans les prisons de Dorchester, pour avoir vendu des livres irréligieux et impies, a présenté, le 8, une pétition à la chambre des communes de Londres, pour abréger sa détention. La chambre, après avoir entendu le ministre de l'intérieur, a passé à l'ordre du jour.

Nouvelles d'Espagne.

Le quartier-général de Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé, le 9, à Burgos. L'avant-garde se porte sur Valladolid. L'enthousiasme des Espagnols va toujours croissant.

Le prince de Carignan, héritier présomptif de la couronne de Sardaigne, est arrivé en France. Il se rend auprès de S. A. R. Mgr. le



duc d'Angoulême, pour servir comme volontaire dans l'armée françoise.

M. le maréchal de camp d'artillerie baron Bouchu vient d'être nommé directeur-général des parcs d'artillerie de l'armée d'Espagne.

La nouvelle de la mort du colonel Muller est heureusement démentie. Mgr. le duc d'Angoulême a écrit la lettre la plus honorable à ce brave militaire, qui va beaucoup mieux, et sera bientôt en état de reprendre les armes.

Saint-Ander, qui n'avoit été occupé jusqu'à présent que par les royalistes espagnols, l'est aujourd'hui par nos troupes.

Le vaisseau *le Centaure*, de quatre-vingt canons, la frégate *la Thémis*, un brick et deux goëlettes, forment le blocus par mer de Saint-Sébastien. Le vaisseau *le Colosse* est aussi attendu devant cette place. Le 1er. mai, le brick a arboré le pavillon de parlementaire, et a eu des communications avec la ville pendant toute la journée.

Une de nos frégates a pris, dans les eaux de la Corogne, un petit bâtiment de guerre espagnol, chargé de cinq mille fusils et de munitions de guerre pour le compte des cortès.

Le général Molitor avoit, le 4, une division sur la Cinca, et des troupes vers Catalajud et Daroca. Ballesteros continue son mouvement rétrograde par Terruel et Molina. La garnison royaliste de la citadelle de Jaca a pris possession de cette ville.

Un espion de Mina a été arrêté à Guissona par les troupes de la foi, et conduit dans les prisons de Calaf. Il étoit porteur de la correspondance pour les frères et amis de France.

La municipalité de Madrid a annoncé, par une proclamation, que, l'armée françoise se dirigeant sur cette ville, les corps constitués devront quitter cette capitale à son approche. Le journal du gouvernement dit que les opérations militaires des armées espagnoles se réduiront à éviter toute affaire générale avec l'ennemi, et à le harceler. Les ministres de l'intérieur, d'outremer, de grâce et de justice, et de la guerre, ont donné leur démission, et ont été remplacés. Dans la séance du 25, les cortès ont adopté un projet pour former des corps de guerillas, et on a lu un projet de décret sur la formation d'une légion libérale étrangère, qui sera composée de tous les réfugiés et déserteurs des autres nations.

On dit que le général comte de l'Abisbal a quitté subitement Madrid, suivi d'un seul aide-de-camp, et qu'on ignore ce qu'il est devenu.

Les cortès ont mis hors la loi les provinces de Navarre et de Biscaie, et ont décrété que ces provinces seront traitées en pays conquis dès que la chose sera possible.

MM. du séminaire des Missions-Etrangères de Paris viennent de publier un *Aperçu général des charges et dépenses supportées par cet établissement*. Cet *Aperçu* ne peut avoir été rédigé que par un missionnaire qui a résidé long-temps dans les missions, et qui en connoît bien la situation et les

besoins. Cet écrit est court et précis : nous nous bornerons néanmoins à un extrait qui renferme les principaux documens donnés par le missionnaire.

Les dépenses sont classées sous onze titres. 1°. L'entretien du séminaire de Paris, ce qui comprend les directeurs et les séminaristes. Les premiers étoient autrefois assez nombreux ; aujourd'hui ils ne sont que cinq. Non-seulement la pension des séminaristes est gratuite ; on leur fournit encore leur entretien, et on paie même la pension de quelques jeunes gens dans d'autres séminaires. 2°. Le départ des nouveaux missionnaires. Les frais de voyage s'élèvent à environ 4,000 francs. 3°. L'établissement d'un procureur à Macao. C'est lui qui reçoit les missionnaires, qui correspond avec toutes les missions, qui expédie les courriers, qui se charge enfin de toutes les affaires : ce soin entraîne beaucoup de détails et de dépenses. 4°. L'entretien des missionnaires dans les missions. Autrefois le séminaire payoit une pension de 500 fr. à chaque missionnaire et de 1,000 fr. aux évêques. Il a fallu supprimer ces pensions ; seulement on fait passer, quand on le peut, quelques secours à chaque mission. 5°. L'entretien des colléges et des séminaires du pays. Il y a un collége ou séminaire pour chaque mission. Dans les derniers temps, on a été obligé, par économie, de réunir quelques-uns de ces établissemens ou de diminuer le nombre des élèves. Le séminaire du Su-tchuen est le plus coûteux, parce qu'il faut envoyer les jeunes gens assez loin. 6°. L'entretien des chapelles des missionnaires. Il faut fournir des ornemens et tout ce qui est nécessaire pour la célébration du saint sacrifice ; le vin seul est un objet fort cher. Quant aux ornemens, ils sont très-pauvres ; mais il faut réparer ce qui s'use, rétablir ce qui se perd. Plusieurs missionnaires sont obligés d'avoir des chapelles en divers endroits, pour éviter des transports incommodes et dispendieux. Il y a maintenant, à la charge du séminaire, sept évêques, vingt-six prêtres européens, et environ cent cinquante prêtres du pays. 7°. L'entretien des catéchistes et des élèves qui se destinent à cette fonction. Les catéchistes sont nécessaires aux missionnaires ; ils instruisent, visitent les malades, exhortent, reçoivent les nouveaux convertis. La plupart sont à la charge de la mission : il y en a en tout environ douze cents ; c'est une des plus grandes dépenses qu'on ait à supporter. 8°. Les livres, Missels, Rituels, Bré-

vaires pour les prêtres; nouveaux Testamens, Imitations, livres de piété et d'études pour les colléges; livres imprimés dans le pays pour faire connoître et aimer la religion. La distribution de ces livres est fort utile, et est un moyen de dissiper les préjugés des païens. 9°. Les secours aux chrétiens persécutés, les exactions des mandarins, les besoins des missionnaires en prison ou en exil. 10°. Le baptême des enfans des païens en danger de mort; ce sont de bons chrétiens et des femmes pieuses qui se chargent de ce soin. Mais ils ne le peuvent qu'en s'introduisant dans les maisons comme médecins, en distribuant des remèdes gratuits, en faisant des aumônes. Il y a eu des années où on a baptisé quarante mille enfans en danger de mort. 11°. Colonies de chrétiens. Ces établissemens naissans sont fort utiles, et exigent quelques dépenses.

Tel est l'extrait de l'*Aperçu général* des dépenses des missions. On s'y est borné à ce qui est du strict nécessaire. Il n'est pas question ici de bâtir des églises, ni de donner au culte divin de la pompe ou de l'éclat; il n'y a point d'église en Chine, et les missionnaires disent la messe dans les maisons. Au Tong-king et en Cochinchine, on n'a que des oratoires en bois et couverts en chaume; la décoration intérieure est de la plus grande pauvreté. L'état de ces chrétientés lointaines est donc fait pour exciter tout l'intérêt des ames pieuses. Une aumône pour ces missions peut avoir des résultats heureux, tandis que, si on abandonne ces établissemens, ils n'auront bientôt plus ni missionnaires, ni catéchistes, ni colléges, ni chapelles, ni livres, ni rien de ce qui peut soutenir la foi dans des pays exposés à tant de tribulations différentes. On peut adresser les offrandes à M. le supérieur du séminaire des Missions-Etrangères, rue du Bac, à Paris.

Réglement de Vie après la première Communion.

Ce petit *Réglement* est le même que nous avons annoncé l'année dernière, et qui est en usage dans la paroisse de Saint-Sulpice. Il contient les résolutions et les pratiques les plus importantes pour conserver le fruit de la première communion. Plusieurs pasteurs se sont applaudi d'avoir distribué ce petit écrit, qui ne se vend que 10 centimes l'exemplaire, et qui se trouve rue Pot-de-Fer, faubourg Saint-Germain, chez le portier du n°. 17; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur un bref du Pape relativement à l'église de Philadelphie, et sur le schisme élevé dans cette église.

Des journaux étrangers ont retenti des dissensions élevées dans l'église de Philadelphie, et nous-mêmes nous en avons dit quelque chose dans notre n°. 865. Nous avons cité des écrits publiés à ce sujet par un parti d'opposition et condamnés à Rome, et nous avons fait mention d'un bref adressé par le saint Père au clergé et aux fidèles des Etats-Unis. Nous avons reçu depuis peu ce bref, qui est daté du 24 août dernier, et adressé à M. l'archevêque de Baltimore, à ses suffragans, aux administrateurs du temporel des églises, et à tous les catholiques des Etats-Unis. Ne pouvant insérer ce bref dans son entier, nous en donnerons du moins la substance. S. S. y dit d'abord qu'elle a appris avec douleur que l'église de Philadelphie étoit en proie à la discorde; qu'un schisme s'y étoit élevé; que des doctrines perverses s'y étoient répandues. Deux causes ont amené ce triste résultat, la témérité d'un prêtre, M. Guillaume Hogan, et les prétentions des *trustees* ou administrateurs temporels de l'église; le premier s'est déclaré juge de son évêque, dont il a déchiré la réputation par des écrits diffamatoires, a chassé le prélat de son église cathédrale, et a détourné les fidèles de toute obéissance au pasteur légitime. Ni les plaintes des gens de bien, ni la révocation de ses pouvoirs, ni la sentence d'excommunication prononcée justement contre lui par l'évêque, rien n'a pu le ramener; il a continué à administrer les sacremens, à faire les fonctions pastorales, à célébrer les saints mystères. Il a trouvé des partisans qui nourrissent sa désobéissance, et qui ont mieux aimé adhérer à un tel homme qu'à leur évêque, auquel ils refusent même les secours les plus nécessaires. Le souverain Pontife déplore ces excès, et rappelle les règles de l'Eglise sur la subordination des prêtres envers les évêques. Quant aux *trustees*, ce n'est pas la première fois qu'ils montrent la prétention de nommer eux-mêmes leurs pasteurs, et de braver l'autorité épiscopale. Le saint Père combat cette prétention directement opposée aux principes de la juridiction

et de la hiérarchie, et annonce qu'il enverra aux évêques un réglement pour déterminer les fonctions des *trustees*. Il espère que ceux-ci s'y soumettront d'eux-mêmes, et il finit par exhorter les pasteurs et les fidèles à maintenir parmi eux la paix, le bon ordre et la discipline.

Ce bref, tout-à-fait paternel, a été apporté dans les Etats-Unis par M. Maréchal, archevêque de Baltimore, qui est arrivé à la fin de novembre dernier dans son diocèse, de retour du voyage qu'il avoit fait en Europe. Nous avons parlé plusieurs fois de ce prélat l'année dernière, et nous avons vu qu'il étoit allé à Rome pour les affaires de son église. On ne doute pas que les divisions arrivées à Philadelphie n'aient été un des principaux objets de son voyage. Il avoit lui-même essayé vainement de rétablir la paix dans cette église, et il avoit cru sans doute que l'autorité du vicaire de Jésus-Christ pouvoit seule faire cesser un schisme déplorable. Le bref du 24 août fut donc envoyé à M. Henri Conwell, évêque de Philadelphie, contre lequel M. Hogan s'étoit élevé avec tant de violence. Le prélat fit signifier à M. Hogan le rescrit pontifical. Celui-ci parut d'abord disposé à se soumettre; le 10 décembre dernier, il signa un acte conçu en ces termes: « Comme la cour de Rome, le seul tribunal compétent, a daigné prendre en considération les différends qui existent entre le docteur Conwell et moi, et a approuvé ses opinions et ses actes, plein du plus profond respect pour les décisions de ce sacré tribunal, je m'y soumets implicitement, et je me retirerai du diocèse de Philadelphie ». M. Hogan remit cette déclaration à M. Harold, missionnaire du diocèse, qui lui promit en retour que l'évêque le releveroit des censures, et lui donneroit un *exeat*. On se flattoit que le schisme alloit finir; mais M. Hogan fut bientôt entouré par les *trustees*. On flatta son orgueil, on caressa ses ressentimens. Des gens de loi l'engagèrent à incidenter sur la forme. Il prétendit que le bref ne portoit point de marques d'authenticité; qu'il y étoit personnellement maltraité; qu'on le condamnoit sans l'entendre; que le bref contenoit des maximes de despotisme qui ne convenoient point à un Etat libre, etc. Cette lettre, assez arrogante, étoit du 14 décembre. D'un autre côté, M. G. V. Harold écrivit à M. Hogan deux lettres aussi judicieuses que modérées; dans la première, du 12 décembre, il rappeloit à M. Hogan que c'étoit lui-même qui avoit sollicité une entrevue; qu'il avoit

paru sentir la nécessité de la soumission; qu'il avoit souscrit l'écrit ci-dessus; qu'il avoit proposé divers moyens pour publier sa soumission, et qu'enfin il s'étoit arrêté à la faire connoître par la voie d'un journal, l'*Aurore*. Dans la seconde lettre, du 16, M. Harold montroit que le bref méritoit toute croyance, et il répondoit aux diverses objections de M. Hogan. Cette seconde lettre est fort étendue, et fait honneur à la sagesse et à la mesure, comme au zèle et aux principes de M. Harold.

Toutefois ses efforts ont été inutiles. M. Hogan, égaré par de dangereux conseils, a persévéré dans le schisme. Il a fait en chaire, dans l'église de Sainte-Marie qu'il occupe, le récit de ce qui s'étoit passé; récit dans lequel il s'est donné tout l'avantage. C'est ce qui a engagé M. Harold à publier, dans la *Gazette nationale* de Philadelphie, l'historique de cette affaire. Cet historique ne se compose que de pièces publiées de part et d'autre, du bref, et des lettres respectives de M. Harold et de M. Hogan. Ces pièces font assez voir que ce dernier a été entraîné comme malgré lui dans le parti du schisme. Son premier mouvement étoit de se soumettre; mais ses partisans l'ont aigri ou échauffé. Il est dominé par eux, et cet homme, qui ne veut pas se soumettre au saint Siége et à son évêque, est forcé de ployer devant les maîtres impérieux qu'il s'est donnés. Ce sont les *trustees* qui conduisent tout, qui prétendent choisir leur propre pasteur, qui ont exalté les passions de la multitude, et qui maintiennent le schisme. Ils ont fait insérer dans un journal de Philadelphie qu'ils s'étoient réunis pour prendre en considération *la nouvelle bulle que l'on disoit envoyée de Rome*, et qu'ils avoient souscrit pour une somme de 5000 dollars, afin de combattre *ce monstre étranger*. Tel est le ton de ces étranges catholiques qui ont mis le désordre dans cette église, et qui y causent des maux déplorables. Nous trouvons dans un journal des Etats-Unis, les *Mélanges catholiques*, les détails de ces divisions, et d'excellentes réflexions de l'éditeur sur les procédés de M. Hogan et du parti qui le pousse. Cet éditeur montre que M. Hogan n'est point pasteur en titre de l'église Sainte-Marie où il est établi; qu'il n'a point de pouvoirs, et que les catholiques ne peuvent le reconnoître, ni s'adresser à lui pour les fonctions du ministère.

Ces *Mélanges catholiques* paroissoient tous les mercredis à

Charles-Town, dans la Caroline méridionale. Ils étoient rédigés, à ce qu'il semble, par M. Power, ecclésiastique instruit, qui résidoit précédemment à New-Yorck, et qui aujourd'hui est dans le diocèse de Charles-Town. Il avoit commencé ce journal qu'il regardoit comme propre à lier les catholiques entr'eux, à soutenir leur courage, à exciter leur zèle. Il en a paru trente-un numéros, depuis le mois de juin de l'année dernière jusqu'à la fin de décembre. Alors l'éditeur en a suspendu la publication, en attendant qu'on eût réuni des fonds pour soutenir cette entreprise. Nous pouvons dire qu'il seroit fâcheux qu'elle ne pût continuer. Les numéros, qui ont huit feuilles d'impression dans le format in-4°., sont remplis par de bons articles; on y discute quelques points de la doctrine catholique, on y répond aux objections des protestans, et on donne toutes les nouvelles qui peuvent intéresser l'église des Etats-Unis. Plusieurs numéros renferment des lettres du docteur England, évêque de Charles-Town, sur l'affaire de M. Hogan; ces lettres parlent des démarches faites par le prélat pour ramener cet ecclésiastique, et des jugemens des évêques des Etats-Unis, qui ont tous blâmé sa conduite; elles répondent aussi à un pamphlet publié par les partisans du schisme. Il y a des articles de critique sur des points de dogme et d'histoire; une Notice intéressante sur M. Matignon, prêtre françois, docteur de Sorbonne, mort à Boston, le 19 septembre 1818 (nous donnâmes dans le temps quelques détails sur cet habile et vertueux missionnaire); quelques extraits de l'*Ami de la Religion*, entr'autres, le tableau de la religion en France dans le 17e. siècle; des détails sur l'église d'Irlande, etc.

Nous avons nommé l'évêque de Charles-Town, le docteur England, qui n'est établi que depuis trois ans. Il paroît travailler avec zèle à ranimer la foi dans son diocèse. Il a auprès de lui deux missionnaires, M. Power et M. Jean M'Encroë. La seule église qui existe à Charles-Town est celle de Saint-Finnbar; il est question d'en construire une autre. M. England a conféré dernièrement les ordres sacrés à M. Birmingham. Le prélat devoit visiter la Géorgie, où il n'y a pas de prêtres en ce moment, mais où il existe des églises catholiques. La Caroline septentrionale n'a pas non plus de missionnaires, mais il s'y trouve un grand nombre de catholiques dispersés qui appellent des prêtres de tous leurs vœux.

Nous tirons ces renseignemens de quelques numéros des *Mélanges catholiques* qui nous ont été envoyés. Nous souhaitons que ce journal puisse reprendre, et que le schisme qui désole l'église de Philadelphie fasse enfin place à des jours plus tranquilles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Il y aura, le samedi des Quatre-Temps, une ordination nombreuse à l'Archevêché : elle offrira environ cent soixante-dix sujets, dont quarante prêtres, vingt diacres et cinquante soudiacres. Malheureusement, dans ce nombre, il y en a peu qui soient du diocèse de Paris. Nous profitons de cette occasion pour annoncer une nouvelle édition du *Manuale ordinandorum*. Cette édition d'un ouvrage estimé contient les rubriques suivant les usages de Rome et de Paris.

— Le 14 de ce mois, M. de Bonald, évêque du Puy, a célébré la messe dans la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus, rue Notre-Dame-des-Champs. Le prélat y a donné la confirmation à quelques personnes, et leur a, dans cette occasion, adressé des paroles d'édification. Cet établissement, qui a commencé, comme on sait, l'année dernière, et dont nous avons dit deux mots, est une association libre de prêtres, qui vivent en communauté, et qui s'appliquent, chacun de leur côté, à différentes bonnes œuvres. Ils rendent service dans les communautés qui manquent aujourd'hui de secours, et y vont dire la messe, confesser, visiter les malades, et remplir les autres fonctions de leur ministère. Ils ont accueilli les Frères de la charité dont nous avons parlé. Ils reçoivent des ecclésiastiques qui veulent vivre dans la retraite, et se proposent même d'admettre les laïcs qui souhaiteroient passer quelques jours dans le recueillement. Le local est commode, et un grand jardin est contigu à la maison. La chapelle a été arrangée l'année dernière, et on y reçoit les personnes du quartier qui se trouvent trop éloignées de leur paroisse.

— La fête de la Pentecôte, fête patronale du séminaire du Saint-Esprit, sera célébrée solennellement dans la chapelle de ce séminaire. M. l'abbé Boudot prêchera le soir. Cette chapelle, qui a été rendue dernièrement à sa destination, est grande et belle ; elle avoit été bâtie peu d'années avant la ré-

volution, et peut recevoir les personnes du dehors. Il y a malheureusement à Paris, bien des petites églises de paroisse qui ne sont pas si spacieuses et si commodes.

— Le vendredi 16, le corps de M. l'évêque de Metz a été déposé dans les caveaux de l'église des Carmes, rue de Vaugirard, en attendant qu'on le transporte dans son église cathédrale. Nous consacrerons une Notice à la mémoire de ce vertueux prélat.

— Au milieu de l'esprit de vertige qui emporte tant d'esprits dans des routes dangereuses; pendant que l'amour de l'indépendance, l'orgueil et l'irréligion procurent à la faction libérale tant de jeunes adeptes, qui se dévouent, avec un courage déplorable, à servir ses intérêts, on en voit cependant qui reviennent sur leurs pas, et qui rentrent au chemin de l'honneur et de la vérité. C'est l'exemple que vient de donner un Italien qui avoit joué un rôle dans la révolution du Piémont, et qui a été obligé de se retirer en Suisse. Dans sa retraite, il a lu l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion :* cet ouvrage a fait sur lui une impression profonde, et lui a dessillé les yeux. Il a écrit à l'auteur, pour lui annoncer son changement, et ne croit pas pouvoir mieux employer ses loisirs qu'en traduisant en italien le livre même qui l'a frappé et persuadé. Il se félicite de pouvoir se livrer à un travail qu'il regarde comme une expiation de ses erreurs passées, et comme un moyen d'être utile à la religion et à ses compatriotes. On dit que ses lettres sont intéressantes, par la candeur et la franchise qui y règnent, et par le zèle que montre cet estimable étranger pour réparer le mal auquel il a eu part, et pour propager des doctrines toutes différentes de celles qui l'avoient séduit.

— Dans notre n°. 889, nous avons parlé de l'abbé de Gourcy, et nous avons dit que nous ignorions son sort depuis la révolution. Nous apprenons, par un ecclésiastique qui a subi la déportation, que l'abbé de Gourcy existoit encore à Augsbourg immédiatement avant la reprise des hostilités qui suivit le traité de Campo-Formio; mais il étoit alors réduit à la plus triste situation. Outre l'état de besoin et même de misère où il paroissoit réduit, il étoit infirme, languissant et abattu par sa position. Un de ses parens, qui portoit son nom, et qui étoit général au service d'Autriche, lui offrit un asile en Bohême, où il étoit établi, et l'ecclésiastique qui nous

donne ces renseignemens proposoit à l'abbé de Gourcy de l'y conduire. Mais la crainte de la fatigue ou l'état d'affaissement où étoit réduit le vieillard, l'empêchèrent d'accepter cette offre. L'ecclésiastique qui nous écrit, ayant été obligé de quitter Augsbourg, recommanda le malade à deux anciens Jésuites, hommes respectables et pleins de charité, qui ont dû lui donner des soins, mais qui, étant morts depuis, n'ont pu faire connoître le sort de l'abbé de Gourcy. On a lieu de croire que cet estimable écrivain est mort peu après. D'après ce qu'on nous mande, il paroîtroit qu'il avoit été quelque temps chez les Jésuites, mais qu'il avoit quitté la société avant l'orage qui s'éleva en France contre elle.

— On cite avec honneur, dans les *Martyrs de la foi*, l'exemple de l'abbé Donadieu, prêtre de la congrégation du Sacré-Cœur, à Marseille, qui, traduit en 1798 devant une commission militaire, refusa de racheter sa vie en dissimulant la vérité. M. l'abbé Guillon auroit pu donner place, dans son recueil, à un autre Marseillois, qui mourut également victime de sa candeur : c'est M. Lavi, apothicaire, rue de la Coutellerie, paroisse des Accoules : c'étoit un père de famille, âgé d'environ quarante ans, et généralement estimé pour sa probité. On sait que la ville de Marseille s'étant révoltée, en 1793, contre la Convention, les habitans formèrent une armée départementale, qui fut bientôt dispersée par le général Carteaux. Marseille tomba au pouvoir des révolutionnaires, qui y exercèrent d'affreuses vengeances. On poursuivit les plus honnêtes gens ; M. Lavi fut arrêté comme beaucoup d'autres : on l'accusoit, non de s'être réuni à l'armée départementale, ni de lui avoir fourni des armes, mais de lui avoir distribué des objets de son état. Ses amis vinrent dans sa prison le presser de nier le fait, que l'on auroit de la peine à prouver : il accueillit mal cette proposition, et annonça qu'il ne vouloit pas mentir pour sauver ses jours. Quand il fut traduit devant le tribunal, le président, qui vouloit le sauver, l'interrogea de la manière la plus favorable. *Vous n'êtes point un mauvais citoyen*, lui dit-il ; *vous n'avez point fourni de remèdes à l'armée départementale?* — *Mon état*, répondit l'accusé, *m'oblige de soulager ceux qui souffrent ; j'ai fourni, en conséquence, des remèdes à ceux qui en avoient besoin, et je l'ai fait avec d'autant plus de raison, qu'ils défendoient la bonne cause.* Une réponse si nette et si ferme

décida du sort de M. Lavi, qui fut envoyé au supplice. Ces exemples de courage méritent d'être recueillis.

—Nous avons annoncé la mort du P. Antoine-Marie Grandi, Barnabite, arrivée à Rome le 6 novembre dernier. Cet excellent et habile religieux mérite bien quelques lignes d'éloge. Né à Vicence, il étoit entré chez les Barnabites à plus de vingt ans, et demeuroit dans la maison de Saint-Charles *Cattinari* à Rome, où la foiblesse de sa santé lui obtint de rester, lorsque, pendant la première révolution, on expulsa les étrangers, et on supprima les religieux. Studieux et actif, il remplit des places importantes dans sa congrégation, et servit la religion par ses écrits, son talent et son zèle. L'Académie de la religion catholique le compta au nombre de ses premiers membres, et il y a lu six Mémoires sur des matières de critique et d'érudition qui se rapportoient à la religion; ces Mémoires ont pour but de répondre aux difficultés des incrédules. En 1802, il fit imprimer à Macerata une Oraison funèbre du cardinal Gerdil; il travailloit à une édition des Œuvres spirituelles posthumes du cardinal Fontana, à la tête de laquelle il comptoit mettre une Notice sur cet homme estimable et instruit. On cite encore de Grandi un *Essai de version littérale des Psaumes* (il n'y en a que deux traduits en vers), et une Notice sur le Père Marien Fontana, Barnabite, frère du cardinal. On dit que cette Notice est pleine de goût et d'élégance. Le Père Grandi est mort à l'âge de soixante-un ans. Nous tirons le peu que nous en disons d'une Notice insérée dans les *Mémoires de religion, de morale et de littérature*, imprimée à Modène. Le Père Grandi s'intéressoit beaucoup à ce recueil, et étoit en relation étroite avec M. l'abbé Baraldi, qui en paroît le principal rédacteur. Grandi étoit en dernier lieu vicaire-général des Barnabites, consulteur de l'Inquisition, des Rits, et pour la correction des livres orientaux. Il passoit pour un des hommes les plus habiles à Rome dans la théologie, les langues savantes et la littérature, et un prélat distingué, qui a fait l'année dernière un assez long séjour dans la capitale du monde chrétien, parloit de lui avec beaucoup d'estime, et le regardoit comme un homme d'un mérite rare.

—Une gazette allemande annonçoit, il y a quelques semaines, sous la rubrique d'Inspruck, que l'empereur d'Autriche venoit d'autoriser l'abbé de Wilten, ordre de Prémon-

tré, à établir un collége ou gymnase dans son monastère, qui est situé près cette ville. Une lettre particulière de l'abbé même donne à ce sujet quelques détails qui peuvent n'être pas sans intérêt. On sait que le Tyrol, ancien domaine de la maison d'Autriche, étoit passé momentanément, il y a quelques années, sous la domination de la Bavière. Une des premières opérations du gouvernement bavarois fut de s'emparer des revenus des abbayes, en laissant aux religieux de très-modiques pensions. La même mesure avoit été prise dans presque toute l'Allemagne. A la chute de Buonaparte, le Tyrol fut rendu à ses anciens maîtres, et l'empereur d'Autriche s'empressa de donner un exemple de son esprit de justice et de son zèle pour la religion : il rappela les religieux dans les monastères d'où on les avoit chassés, et leur rendit leurs biens, en les chargeant seulement de fournir des professeurs pour les gymnases et de desservir plusieurs cures. Déjà ce prince avoit rétabli en Hongrie deux maisons du même ordre aux mêmes conditions. L'existence de l'abbaye de Wilten porte à neuf le nombre des maisons de l'ordre de Prémontré conservées ou rétablies par l'empereur dans ses Etats. (*Voyez* ce que nous en avons dit numéro 839.) L'abbaye de Wilten a quarante religieux au moins, tous livrés à des occupations utiles.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Une ordonnance royale du 14 mai augmente les droits d'entrée sur les laines étrangères, à dater du huitième jour après la publication de cette ordonnance.

— Une ordonnance du Roi, du 30 avril, porte que le quart des emplois de lieutenant, capitaine, chef de bataillon ou d'escadron, et lieutenant-colonel, est réservé au placement des officiers disponibles de ces grades. Les emplois de sous-lieutenant qui n'appartiennent pas de droit aux sous-officiers, et les emplois de colonel et de major, seront donnés indistinctement, au choix du Roi, soit à l'avancement dans les corps, soit à la disponibilité.

— M. Chrétien de Poly, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, et M. Espivent de la Villeboisnet, conseiller-auditeur à la cour royale de Paris, sont nommés conseillers en la même cour, en remplacement de MM. Bretin-d'Aubigny et Chollet, décédés. M. Gossin, substitut du procureur-général près la cour de Paris, est nommé vice-président au tribunal de première instance, en remplacement de M. Chrétien de Poly. M. de Vaufreland, substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de la

Seine, est nommé substitut du procureur-général près la cour de Paris, en remplacement de M. Gossin. M. Bérard des Glajeux, conseiller-auditeur à la cour de Paris, est nommé substitut du procureur du Roi, en remplacement de M. Vaufreland.

— La malveillance avoit cherché à répandre le découragement parmi les troupes restées dans l'intérieur du royaume, en semant le bruit que l'avancement seroit exclusivement réservé aux corps de l'armée d'Espagne. M. le ministre de la guerre a fait connoitre aux commandans des divisions militaires que ce bruit n'a pas la plus légère apparence de fondement, et que le Roi n'établira jamais une telle disparité d'avantages entre des troupes également fidèles et dévouées.

— Le total des députés sortans en 1824 est de quatre-vingt-six, dont cinquante, pendant les dernières sessions, ont siégé au centre gauche ou au côté gauche. Il ne sort cette année que trente-six députés du côté droit ou du centre droit. MM. Foy, Méchin, Labbey de Pompières, Ganilh, Beauséjour, Taraire, Sébastiani, Sapey, Teisseire, Basterrèche, Duvergier de Hauranne, Girardin, Lameth et Demarçay, sont du nombre des sortans.

— M. l'archevêque de Tarragone et M. le marquis de Mataflorida ont eu, le 14, une audience de M. le président du conseil des ministres.

— M. Fresnel a été nommé à l'unanimité pour remplir la place vacante à l'Académie des Sciences par la mort de M. Charles.

— M. Feulliet, bibliothécaire-adjoint de l'Institut, vient d'être nommé bibliothécaire en titre par les quatre Académies.

— L'autorité a décidé que désormais il ne sera plus délivré de passeports de commis-voyageur sans que celui qui le sollicite ne soit tenu préalablement de représenter les pouvoirs de la maison de commerce dont il est l'agent, et que le nom de cette maison ne soit énoncé dans le passe-port.

— Suivant la proposition de M. de Frénilly à la chambre des députés, le *Journal du Commerce* avoit été déféré aux tribunaux pour outrages envers la chambre. M. Cardon, éditeur responsable, condamné à trois mois de prison et 3000 fr. d'amende par le tribunal correctionnel, a fait appel à la cour royale. Le 13, la cour, réunie en audience solennelle, a adopté les motifs du premier jugement, qu'elle a confirmé dans toutes ses dispositions. La cour s'est ensuite occupée de l'appel interjeté par le sieur Alexis Lagarde, étudiant en droit, qui a été condamné par le tribunal correctionnel à trois mois de prison et 100 fr. d'amende, pour outrages à la morale publique et injures contre une classe de fonctionnaires publics à raison de leurs fonctions, dans une brochure intitulée : *Epître à mon Curé*. La cour, attendu qu'il ne résulte pas suffisamment de l'écrit inculpé qu'il contienne des attaques contre des fonctionnaires ecclésiastiques à raison de leurs fonctions, mais adoptant la disposition concernant l'atteinte à la morale, a réduit la peine à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

— M. Kœchlin, membre de la chambre des députés, et auteur

d'une brochure sur les évènemens de Colmar, avoit été condamné par défaut, le 8 janvier dernier, à une année de prison et à 5000 francs d'amende. Sur l'opposition formée par M. Kœcklin, la cause a été appelée le 14 de ce mois. Plusieurs membres du côté gauche assistoient à l'audience. Me. Barthe, défenseur du prévenu, a lu un Mémoire justificatif, et, sur sa demande, la cause a été continuée au 16.

— Le nommé Boyer, commissionnaire, a été condamné, le 13, par le tribunal de police correctionnelle, à six semaines de prison et 16 fr. d'amende, pour s'être rendu coupable de cris séditieux.

— S. A. R. Madame est arrivée à Narbonne le 5 mai, et a été accueillie avec l'enthousiasme que sa présence inspire dans tous les lieux où elle passe. S. A. R. a reçu le clergé, les Sœurs de Saint-Vincent et plusieurs religieux espagnols. Le soir, la ville a été illuminée. Cette Princesse est partie le lendemain, et a remis à M. le sous-préfet une somme de 500 fr. pour les pauvres de la ville. S. A. R. est arrivée à Montpellier le 6, et en est repartie le 7. Le même jour, S. A. R. a été reçue à Nîmes au milieu des acclamations et des hommages réunis de la population tout entière. Madame a désiré voir la mère de M. le lieutenant Donnadieu. Cette Princesse lui a adressé les paroles les plus flatteuses.

— S. A. S. le prince de Carignan est arrivé à Marseille le 7. Ce prince s'est rendu à Nîmes pour présenter ses hommages respectueux à S. A. R. Madame.

— L'inauguration du portrait du Roi que S. M. a daigné accorder à la ville d'Auray, a eu lieu, le 3 mai, avec beaucoup de pompe. M. le préfet du Morbihan s'étoit rendu dans cette ville pour présider à cette fête.

— M. Cabello, brigadier-général des armées du roi d'Espagne, et membre de plusieurs sociétés savantes, est arrivé à Bordeaux le 12, et en est reparti pour se rendre au quartier-général de Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le consul d'Espagne à Bayonne a invité les Espagnols qui se trouvent dans cette ville à se présenter à la chancellerie, afin de prêter serment de fidélité à Ferdinand VII, et celui de reconnoissance et obéissance au gouvernement de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— D'après des avis officiels reçus sur la prise faite par le vaisseau françois *le Jean Bart* d'un bâtiment espagnol, au mois de mars, dans les eaux de la Martinique, il résulte que le vaisseau françois, qui avoit l'apparence d'un bâtiment marchand, fut attaqué, riposta, et prit le bâtiment agresseur. Celui-ci se trouva être un corsaire espagnol, portant une lettre de marque du gouvernement espagnol, donnée pendant, ou même avant, les négociations de Vérone. Ce corsaire attaqua *le Jean Bart*, qu'il prenoit pour un bâtiment marchand, et, lorsqu'il fut capturé, il se trouva qu'il avoit à bord un million de piastres, que ce pirate, muni d'une autorisation des cortès espagnols, avoit pillé à des bâtimens marchands françois qu'il avoit rencontrés.

— Une partie de la montagne qui domine la ville de Riva, dans le Tyrol, s'étant détachée tout à coup, le 21 avril, est tombée avec un horrible fracas sur cette ville. Plusieurs maisons ont été détruites de

fond en comble; plusieurs autres ont été très-endommagées. Un assez grand nombre de personnes ont péri.

— M. lieutenant-maréchal comte de Liliemberg, qui remplace le comte de Walmoden dans le commandement des troupes autrichiennes en Sicile, est arrivé à Palerme le 17 avril.

— On dit qu'on a acheté à Francfort six mille chevaux pour la France. Ces chevaux conviennent surtout pour la cavalerie légère.

Nouvelles d'Espagne.

Le Prince généralissime a fait son entrée à Burgos au milieu des transports de joie de tous les habitans. On a eu beaucoup de peine à empêcher le peuple de traîner la voiture de S. A. R. On avoit préparé des arcs de triomphe. Le soir, il y a eu une illumination générale.

L'armée opère son mouvement sur Madrid. Le duc de Reggio est entré, le 12, à Valladolid.

Le quartier-général étoit le 13 à Lerma, et la division du général Obert a dû entrer le 14 à Almazan.

On croit que l'armée fera son entrée à Madrid le 24. Elle est attendue avec impatience dans cette capitale, qui est dépourvue de garnison.

Les habitans d'Avila (Vieille-Castille) ont emprisonné le chef politique, et la ville s'est déclarée pour le roi.

La désertion devient de jour en jour plus forte parmi les constitutionnels. La garnison de Medina Celi est passée dans nos rangs. Le général O'Donnel a déjà réuni douze cents soldats qui ont abandonné les généraux constitutionnels. Morillo n'a plus que quatre cents hommes avec lui.

Les constitutionnels ont évacué Ségovie le 28 avril. Ils ont laissé dans cette ville tout le parc d'artillerie, à l'exception de six pièces de canon. L'école d'artillerie a été transférée à Ciudad-Réal. Le même jour Ségovie a ouvert ses portes au chef royaliste Chambo.

La junte de la Biscaye est convoquée pour le 19 de ce mois, et doit s'occuper de l'organisation civile et militaire de la province.

Un parti de guérillas ayant voulu pénétrer dans quelques villages de la Navarre, les habitans des campagnes se sont soulevés à l'instant, en ont tué dix-sept, et ont fait quelques prisonniers; le reste a disparu.

Le second fils du duc de Bellune est parti pour l'armée d'Espagne, où il doit servir comme simple dragon.

La croisière françoise qui tient en observation les côtes de la Catalogne, vient de capturer deux bâtimens chargés de munitions pour les troupes constitutionnelles. Des accidens de mer ayant fait craindre que ces prises ne fussent pas assez tôt rendues en lieu de sûreté, on s'est, dit-on, décidé à les couler bas, après en avoir retiré les équipages.

La frégate françoise *la Junon* a arrêté sur les côtes de la Catalogne un brick espagnol armé en course, portant quatorze canons. Cette prise a été conduite à Marseille.

M. le maréchal Moncey se prépare à occuper Palamos; ce qui nous donnera un point important pour l'approvisionnement de l'armée de la Catalogne.

L'armée de Mina a été coupée en deux par les manœuvres de nos généraux. Une partie, sous la conduite de Milans et de Llobera, s'est retirée sur Hostalrich. Les avant-postes de Gironne, où est le maréchal Moncey, occupent Santa-Colona, et nos hussards poussent des reconnoissances sous les murs d'Hostalrich. Le général Donnadieu est entré, le 6, à Vich. Nos troupes y ont été reçues aux acclamations des habitans.

Mina a dispersé ses troupes en fuyant à travers les montagnes pour chercher à gagner Berga. Le général Curial et le baron d'Eroles continuent à le poursuivre. Mina marche sans matériel, sans cavalerie, et paroît n'avoir que peu de munitions, et encore moins de vivres.

Un petit engagement a eu lieu avec les constitutionnels dans les environs de Vich. Une centaine de prisonniers, deux drapeaux, un caisson et la musique militaire du corps, sont tombés en notre pouvoir.

Notice sur M. l'archevêque de Besançon.

M. Gabriel Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon, étoit né à Dijon le 11 décembre 1745, d'une famille de magistrature. Il avoit un frère, son aîné de plusieurs années, Pierre-Marie-Madeleine Cortois de Balore, évêque d'Alais en 1776, et de Nîmes en 1784. Tous les deux furent élevés sous les yeux de leur oncle, M. Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley, et l'aîné fut même grand-vicaire de ce prélat. M. l'abbé de Pressigny s'attacha à M. de la Luzerne, évêque de Langres, et fut son grand-vicaire. Il fut pourvu, en 1780, de l'abbaye de Saint-Jacques, diocèse de Béziers; nommé, en 1785, à l'évêché de Saint-Malo, à la place de M. des Laurents, et sacré le 15 janvier 1786. Son administration, quelque courte qu'elle ait été, a laissé dans cette ville d'heureux souvenirs; le prélat s'attacha ses diocésains par son affabilité, son esprit et ses charités. Lors des disputes sur la constitution civile du clergé, il adhéra à l'*Exposition* des principes souscrite par les évêques de l'assemblée. Il crut devoir faire davantage pour l'instruction de son troupeau; nous connoissons deux Lettres pastorales qu'il adressa aux fidèles de son diocèse (1). Dans la première, datée de Quincey, le 24 avril 1791,

---

(1) Ces deux écrits se trouvent dans la collection de M. l'abbé Mansel, dont nous avons parlé plusieurs fois, et que nous avons entre les mains.

le prélat avertit les fidèles de ne point reconnoître les nouveaux pasteurs qui prétendroient exercer sur eux la juridiction. Cette Lettre est pleine de sentimens de charité, en même temps qu'elle expose les principes de l'Eglise sur la mission des pasteurs. La seconde Lettre pastorale, que nous avons sous les yeux, est datée de Chambéri le 6 avril 1792, et a pour objet de publier le bref de Pie VI, du 19 mars précédent; le prélat ne néglige point encore de rappeler sommairement les règles de l'Eglise. De Chambéri, M. l'évêque de Saint-Malo passa en Suisse avec son frère. Ils ne se quittèrent point pendant le temps de la déportation, et résidèrent d'abord à Constance, puis à Landshut en Bavière. C'est de là que les deux prélats revinrent en France à la fin de 1800; dans les premiers temps, ils se tinrent cachés, mais ils jouirent ensuite de plus de liberté. Il est dit dans les *Annales philosophiques*, tome III, page 219, que l'un et l'autre autorisèrent dans leurs diocèses la promesse de fidélité à la constitution de l'an III. Ils donnèrent également leur démission en 1801, et vécurent dans la retraite. M. l'évêque de Nîmes mourut le premier; prélat universellement aimé par la douceur et le liant de son caractère. M. l'évêque de Saint-Malo eut la joie de voir le rétablissement de nos Rois, et prit depuis cette époque une part active aux affaires de l'Église. Il fut nommé membre d'une commission d'évêques et d'ecclésiastiques pour cet objet, puis envoyé à Rome comme ambassadeur du Roi. Le prélat partit en cette qualité le 7 juillet 1814. Nous ne parlerons pas des négociations qu'il étoit chargé de suivre; elles sont restées couvertes d'un voile épais. Les évènemens qui se succédèrent, le retour de Buonaparte, le voyage que le Pape fut obligé de faire à Gênes, où l'ambassadeur le suivit, l'invasion de la France, les embarras de la politique, les changemens qui eurent lieu dans le ministère françois, les vues différentes de ceux qui se trouvèrent à la tête des affaires, empêchèrent l'ancien évêque de Saint-Malo de parvenir à un résultat définitif; les négociations et même les instructions se croisèrent, et rien d'important ne paroissoit encore convenu quand le prélat fut rappelé en avril 1816. Le Roi le nomma pair, et l'année suivante archevêque de Besançon. On sait quels obstacles empêchèrent M. de Pressigny d'occuper immédiatement ce siége; nous avons donné à cet égard des détails dans nos n°s. 540 et 555. On verra aussi dans ce dernier la part que

M. de Pressigny prit à différentes démarches des évêques. Il réclama, le 10 mai 1819, contre le refus qu'avoit fait la chambre des pairs de mentionner expressément, dans une loi récente, la répression des outrages faits à la religion. Un arrangement fut enfin conclu la même année, et le prélat, ayant reçu ses bulles pour Besançon, prit possession de son siége le 31 octobre, et donna le même jour une Lettre pastorale dont nous avons rendu compte. La conduite qu'avoit tenue son prédécesseur rendoit sa position plus difficile; mais sa sagesse et l'excellent esprit de la grande majorité de son clergé applanirent les principaux obstacles. Vers ce temps le prélat publia un écrit sous ce titre : *le Placement de l'Argent à intérêt distingué de l'Usure*, Lyon, 1821, in-8°. de 29 pages; il paroît que c'est une réponse à une consultation d'un négociant de Lyon, qui a été depuis député, et qui est mort récemment. M. l'archevêque de Besançon mit son nom à cet écrit dans lequel il se déclare pour la légitimité du prêt à intérêt. Il fit plus, il s'occupa de faire imprimer un assez gros ouvrage de M. le cardinal de la Luzerne sur la même matière, et le Ier. volume vient en effet de paroître à Dijon sous le titre de *Dissertation sur le Prêt du Commerce;* c'est un in-8°. qui doit être suivi de deux autres, si la mort du prélat n'apporte point d'obstacles à la publication du reste. En 1821, l'affoiblissement de la santé de M. l'archevêque de Besançon lui fit désirer d'avoir un coadjuteur, et il obtint M. de Villefrancon, qui fut sacré sous le titre d'archevêque d'Adana. M. de Pressigny, étant venu peu après à Paris pour y assister à la session de la chambre des pairs, y fut retenu par des infirmités qui ne lui permirent pas d'aller l'année dernière dans son diocèse. Les médecins lui conseillèrent de prendre l'air de la campagne, et le prélat en éprouva en effet quelque soulagement. Parmi les Mandemens du prélat, il en est deux plus remarquables qui furent publiés pour le Carême de 1822 et pour celui de cette année; le premier traite de l'indifférence en matière de religion, et le second de l'établissement et de la durée de la religion chrétienne; nous avons parlé de l'un et de l'autre. M. l'archevêque de Besançon avoit assisté dernièrement au sacre de M. l'évêque de Rodez; c'est à la suite de cette cérémonie qu'il a ressenti les plus vives atteintes de l'infirmité à laquelle il étoit sujet. Il est mort le 2 mai au matin, dans son hôtel, rue d'Artois. Ses obsèques ont eu lieu à

Saint-Roch, comme nous l'avons annoncé. Outre les évêques que nous avons nommés, plusieurs pairs y assistoient, ainsi que les parens du prélat. Les billets d'invitation étoient faits au nom de MM. de Charnailles et de Mme. la marquise de Senevoy. M. l'archevêque de Besançon a laissé une mémoire précieuse à ses collègues et à ses amis; son esprit, ses connoissances, la sûreté de son commerce, sa capacité pour les affaires, ses principes d'honneur et de religion, lui avoient concilié l'estime et l'attachement de tous ceux qui avoient été à portée de le connoître.

Etudes d'un jeune Philosophe chrétien, ou *Morceaux extraits des plus célèbres défenseurs de la religion; suivies d'une Réfutation abrégée du livre* des Ruines de Volney; par M. l'abbé M., aumônier de l'Ecole royale polytechnique (1).

Nous rendrons compte de cet ouvrage, qui est dirigé spécialement pour l'instruction de la jeunesse, et qui lui offre des noms et des témoignages également imposans en faveur de la religion.

Doctrine spirituelle du Père Berthier, du Père Surin, du Père Saint-Jure, de M. d'Orléans de La Motte et de Sainte-Thérèse; par M. l'abbé ***. (2).

Le Prêtre cité au Tribunal de Dieu au moment de sa mort; par un directeur de séminaire (3).

Ces deux ouvrages sont d'un vertueux ecclésiastique, connu par un grand nombre de productions de ce genre, et qui continue, dans un âge avancé, à publier des livres pour instruire et diriger les fidèles dans les voies de la piété. La *Doctrine spirituelle* est un extrait des principales maximes contenues dans les écrits des auteurs qui sont cités dans le titre; le *Prêtre cité* est une suite de méditations pour une retraite ecclésiastique. Ces deux ouvrages sont remplis de pieuses pensées et de sentimens édifians.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior.

(2) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere.

(3) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Rusand.

Ces trois ouvrages se trouvent chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Excellence de la Religion catholique, ou *Correspondance entre une Société de Protestans religieux et un Théologien catholique*; traduit de l'anglois de M. Milner (1).

Il n'est personne parmi nos lecteurs qui ne connoisse de réputation M. Milner, évêque et vicaire apostolique en Angleterre. Ce prélat est célèbre par un grand nombre d'écrits, dont plusieurs sur des matières de controverse. Le plus important de ces ouvrages a pour titre: *Lettres à un Prébendaire*, ou *Réponse aux Réflexions sur le Papisme*, par le docteur Sturges, 1800; ces *Lettres* eurent beaucoup de succès en Angleterre, et contribuèrent à dissiper les préventions de plusieurs protestans contre l'église catholique. Il s'en fit plusieurs éditions, et l'auteur s'occupa d'y donner une suite. Cette suite ne fut pas livrée de suite à l'impression, des raisons particulières ayant engagé M. Milner à garder quelque temps son manuscrit. Mais témoin, il y a peu d'années, du renouvellement des clameurs contre les catholiques, de la violence des écrits publiés contre eux, des fausses peintures qu'on faisoit de leur doctrine, il jugea qu'un plus long silence seroit nuisible à la cause de la religion. Il fit donc paroître son livre en 1818, sous le titre de *Fin de la Controverse religieuse*, ou *Correspondance amicale entre une Société de Protestans et un Théologien catholique*, in-8°., 3 parties. M. Milner n'y mit son nom que sous les initiales *J. M. D. D. T. S. A.*; c'est-à-dire, *Jean Mil-*

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 9 fr. et 11 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

ner, docteur en théologie et membre de la Société des Antiquaires. C'est cet ouvrage que l'on vient de traduire en françois.

L'auteur suppose qu'il entretient une correspondance sur des points de controverse avec des protestans de diverses dénominations, qui font profession d'être attachés à la révélation en général. Ces protestans provoquent eux-mêmes une discussion sur les principes des deux communions, et M. Milner satisfait à leurs doutes dans une suite de lettres. Il examine d'abord les règles du protestantisme, et fait voir combien elles sont trompeuses; l'inspiration privée, et l'interprétation de l'Ecriture abandonnée à la raison ou au caprice de chacun, ne sont pas des moyens sûrs de connoître la vérité, et l'expérience montre combien ces deux règles ont autorisé d'erreurs, fait naître de sectes, et causé de maux à la religion. La vraie règle, c'est la parole de Dieu, consignée dans les Ecritures, et expliquée par l'Eglise : les protestans ont été obligés, en diverses occasions, de recourir à cette règle, et ils ont fait des essais pour l'adapter à leurs systèmes; c'est ce que l'auteur montre par des exemples assez piquans.

Dans la seconde partie, M. Milner passe en revue les caractères de la vraie Eglise, l'unité, la sainteté, la catholicité, la visibilité; il réfute en passant les objections des protestans, et les oppose souvent les uns aux autres. C'est dans les théologiens anglicans que l'auteur puise les principales difficultés; mais ce qu'il dit d'eux peut aussi s'appliquer aux différentes branches du protestantisme : toutes partent au fond du même principe, et s'appuient sur les mêmes raisons. M. Milner leur oppose, ou leurs propres aveux, ou des faits incontestables, ou des argumens tels qu'ils entraînent la conviction de tout esprit droit.

La troisième partie est consacrée à repousser les accusations et les reproches adressés aux catholiques par

plusieurs anglicans, et notamment par le docteur Porteus, évêque de Londres, mort il y a quelques années. Cet évêque avoit publié une *Courte Réfutation des erreurs de l'église de Rome*, et c'est à cet écrit que M. Milner répond principalement. Il démêle les faussetés, les calomnies, les inconséquences du prélat anglican, et finit par montrer quel est le parti le plus sûr.

Nous ne donnons sans doute par là qu'une foible idée de cet ouvrage, qui embrasse une foule de questions, et qui les traite avec beaucoup d'art et de talent. M. Milner a fait une étude approfondie de la controverse; il connoît tous les auteurs de sa nation qui ont écrit sur ces matières, et les protestans lui fournissent souvent des armes dont il se sert avec avantage. Les écrivains étrangers lui sont aussi familiers, et l'histoire de l'Eglise et des Etats, surtout depuis le protestantisme, lui présente des faits nombreux qui fortifient ses raisonnemens. Une discussion solide, une critique judicieuse, un heureux choix de preuves sont encore relevés par un ton de modération d'autant plus louable que l'auteur a souvent à répondre à des adversaires plus passionnés.

On peut remarquer que voilà en peu de temps plusieurs ouvrages importans qui paroissent contre le protestantisme, et qui lui ont porté de rudes coups. Les *Entretiens* du baron de Starck (1) ont eu un grand succès en Allemagne et en France, et on a été obligé d'en donner récemment une seconde édition. Le livre de M. l'abbé Robelot développe très-bien les causes et les suites de l'influence de la réformation de Luther. L'ouvrage de M. Milner va peut-être plus directement au but; il unit la méthode à l'intérêt; il est plus serré, plus pressant, et le style ne manque ni d'agrément

(1) 1 vol. in-8°. prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

ni de chaleur. On doit donc le regarder comme un nouveau service rendu à la religion, et c'est une heureuse idée que de l'avoir traduit en françois. On en a l'obligation à un émigré qui a employé ses loisirs à ce travail; M. Masson de La Veronière, d'une famille noble du Poitou, n'a point mis son nom à cette édition; mais nous croyons ne pas commettre d'indiscrétion en le nommant. Sa traduction est fidèle, et on s'est permis seulement d'y faire quelques corrections dans des endroits où il s'attachoit trop à la lettre de l'original, et où l'élégance et la clarté paroissoient exiger une version conçue dans un système plus large et plus aisé.

Beaucoup de notes et de citations, et une table des matières très-soignée, ajoutent au mérite de l'ouvrage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La fête de la Pentecôte a été célébrée avec beaucoup de pompe à Notre-Dame; il y a eu une messe en musique de la composition de M. Desvignes. M. l'archevêque a officié pontificalement la veille et tout le jour. Après la messe, ce prélat a remis le *pallium* à M. l'archevêque d'Albi, suivant la commission qui lui en avoit été donnée. Dans la même matinée, M. le duc de Rohan, nommé chanoine honoraire de la métropole par M. l'archevêque, a été installé en cette qualité; ce noble et vertueux ecclésiastique a reçu en même temps des lettres de grand-vicaire de Paris, et a déjà siégé au conseil de M. l'archevêque. On ne peut qu'applaudir à un tel choix; et l'Eglise, où M. le duc de Rohan est appelé sans doute à tenir un rang illustre, ne peut que se féliciter de le voir se former aux soins de l'épiscopat et aux détails de l'administration sous les yeux d'un prélat si recommandable et si éclairé, et dans une réunion d'ecclésiastiques distingués par leur zèle et leurs talens, et accoutumés à traiter les plus importantes affaires.

— M. l'évêque de Luçon a officié le jour de la Pentecôte à la chapelle du château; le soir, M. l'abbé Letourneur a prêché : il a montré que le témoignage des martyrs en faveur de la religion étoit à la fois un témoignage de vérité et de sain-

fete, et il a tiré de son sujet un compliment très-ingénieux pour Monsieur, qui assistoit au discours. Le lendemain, M. l'évêque de Luçon a été reçu par S. M. en audience particulière.

— Ce n'est point à l'Archevêché, mais à Notre-Dame, qu'aura lieu l'ordination de samedi. Le nombre des ordinands devant être considérable, la cérémonie sera plus convenablement placée dans la vaste nef de l'église métropolitaine. Les *Prières et Cérémonies de l'Ordination* se trouvent chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. In-12; prix, 90 cent.

— A mesure que l'association de S. Joseph est plus connue, elle recueille des témoignages d'intérêt et de confiance qui déposent de plus en plus en faveur de cette précieuse institution. Elle est appréciée surtout dans les provinces où l'on sent tous les avantages qui peuvent en résulter pour les individus et les familles. Une paroisse peu considérable et même assez pauvre vient de donner à cet égard un exemple digne d'être cité. Quand on a appris à Hermé, près Provins (Seine et Marne), l'établissement et le but de l'association de Saint-Joseph, les habitans ont fait une collecte pour cette œuvre; cette collecte n'est pas très-considérable en soi; mais chacun y a apporté le denier de la veuve, et cet empressement honore ces braves gens. Ils ont chargé leur maire d'adresser leur offrande à M. le directeur de l'association, en le remerciant de son zèle, en se recommandant à ses prières, et en lui annonçant qu'ils se proposent de faire mieux une autre fois, et de faire célébrer une messe pour l'œuvre, pour la famille royale et pour leurs récoltes Le zèle et la charité de ces bonnes gens ne sont-ils pas bien propres à servir d'exemple à des paroisses plus riches, plus peuplées, et qui ont plus d'intérêt encore à soutenir l'association formée à Paris pour les ouvriers?

— Il est différentes vocations pour ceux qui sont appelés à la retraite; les uns veulent vivre dans les exercices de la plus austère pénitence, les autres ne pourroient supporter une règle trop rigoureuse, et souhaitent un établissement où les primitives observances soient un peu adoucies. Les premiers ont déjà en France quelques asiles très-connus, où ils peuvent expier leurs fautes, et satisfaire leur ardeur pour les mortifications; les seconds n'avoient encore dans le royaume aucune maison où ils pussent se livrer aux pratiques de

la vie religieuse. Une communauté nouvelle leur offre ce qu'ils cherchoient; elle vient de se former dans la forêt de Freteval, près la Ville-aux-Clercs, département de Loir et Cher. Une ancienne verrerie est aujourd'hui occupée par un ecclésiastique et par de pieux fidèles qui veulent vivre dans la solitude. Ils sont, depuis le 11 avril, dans leur nouveau domicile, et partagent leur temps entre la prière et le travail des mains. Ils s'occupent dans ce moment de labourer et de planter, afin de pourvoir à leur subsistance future. Un homme distingué par son nom et sa piété favorise cet établissement, qui est au milieu de ses domaines. Les gens du pays se félicitent d'une entreprise qui peut attirer les bénédictions de Dieu sur la contrée, et le curé du lieu a accueilli avec empressement les nouveaux hôtes. On leur a déjà proposé un novice; on n'attend pour bénir la chapelle que l'arrivée des personnes qui protègent l'établissement. Les solitaires paroissent animés de l'esprit de pauvreté et de détachement; leur maison portera le nom de la Trinité-Saint-Michel. On ne doute point que les ames pieuses ne favorisent de tous leurs vœux une entreprise conçue dans les vues les plus pures, et que des fidèles appelés à la vie solitaire n'aillent bientôt grossir le petit troupeau qui s'est formé à la Godinière.

— On nous transmet du diocèse de Nanci la déclaration suivante de M. Gerbaut, prêtre, ancien chanoine régulier; elle est de nature à édifier nos lecteurs, et nous nous empressons de la mettre sous leurs yeux : « Je soussigné, Jean-Claude-Joseph Gerbaut, résidant à Damas-aux-Bois, département des Vosges, animé du plus grand désir de me réconcilier avec Dieu, ai jugé à propos, pour la tranquillité de ma conscience, de réparer, autant qu'il est en mon pouvoir, les scandales que j'ai donnés aux chrétiens catholiques. En conséquence, je condamne la constitution civile du clergé qu'on a voulu substituer, en 1790, à la discipline de tous les siècles catholiques; je condamne sans réserve le serment qu'il m'a fallu faire pour exercer le ministère; je regrette bien sincèrement d'avoir, malgré les interdits et les irrégularités, consacré, confessé et béni les mariages des fidèles. Je les engage à recourir aux pasteurs légitimes pour obtenir d'eux ce que je n'ai pu leur donner; je confesse à tous mes frères en Jésus-Christ, que, malgré les engagemens religieux et la sainteté du caractère sacerdotal,

j'ai profité de cette liberté impie et scandaleuse offerte aux religieux et aux prêtres que l'église obligeoit au célibat pour contracter un mariage civil; quoique j'aie obtenu dispense de l'empêchement qui le rendoit nul, et que j'aie demandé la bénédiction nuptiale. J'ai fait connoître mes sentimens relatés ci-dessus à MM. Joseph-Stanislas Gouyer, curé de Damas-aux-Bois; Georges Xoual, curé de Gerbeville, et Nicolas Cosserat, curé de Moriville, les engageant, autant qu'ils le croiront nécessaire, de rendre mon regret public, et priant tous les fidèles de pleurer avec moi mon malheur. A Damas-aux-Bois, le 23 avril 1823 ». L'original est signé *Gerbaut, Xoual, Cosserat, Gouyer*, et certifié par M. l'abbé *Jacquemin*, ancien administrateur du diocèse de Nanci.

— Dans les mois de janvier et de février dernier, la paroisse de Cadenet, diocèse d'Avignon, a été évangélisée par MM. Paraudier, Guérin, Marius Aubert et Muller, missionnaires de France. La presque totalité de la population s'est montrée avide d'entendre la parole de Dieu, et la rigueur de la saison n'a empêché personne de se rendre aux exercices. Mais c'est surtout quelque temps après la mission qu'on peut juger de ses résultats; or voici les fruits de celle de Cadenet. Plus de procès, de querelles, de haines, d'injures, de juremens, de propos contre la religion; ce qui malheureusement n'étoit pas rare auparavant. La paix, la douceur et la bonne foi règnent dans les relations privées; le respect humain a perdu son dangereux empire; chacun a le désir de s'instruire de sa religion, de la pratiquer, et de devenir meilleur. On est assidu à l'église, les sacremens sont fréquentés, les bonnes œuvres sont en honneur. Il est permis de se féliciter d'un tel résultat, et d'espérer que la grâce le rendra durable.

— Dans le dernier voyage qu'a fait M. l'abbé Desmazure dans le département du Nord, il a donné des conférences dans les principales villes. Il étoit muni de lettres des ministres qui exhortoient les autorités civiles à favoriser sa mission. Aussi se sont-elles empressées à lui procurer toutes les facilités pour ses conférences; les salles les plus vastes ont été mises à sa disposition, et les fidèles se sont portés avec ardeur à ses discours. Des personnes distinguées par leur rang et leur piété ont bien voulu se charger de recueillir les offrandes; des hommes en place, des dames ont saisi l'occasion de prouver l'intérêt qu'ils prenoient à l'œuvre du missionnaire, et leurs

noms ont été publiés dans les journaux du département. Toutefois, au milieu des témoignages d'estime et d'encouragement qu'a reçus l'envoyé de la terre sainte, une seule autorité, très-imposante, il est vrai, s'est fortement prononcée contre M. l'abbé Desmazure. On assure qu'on lui a refusé jusqu'à la permission de célébrer la messe, et que des recommandations très-sévères ont été envoyées aux curés contre lui. Il a été adressé au *Journal de l'arrondissement de Cambrai* une lettre pour prouver qu'on ne pouvoit donner une conférence même hors des églises sans la permission de l'ordinaire; l'auteur de la lettre cite plusieurs conciles, et, entr'autres, le concile de Trente. Mais le passage du concile de Trente ne parle que de ce qui se fait dans les églises, et il y a sans doute une grande différence entre prêcher en chaire et donner un discours dans une salle publique ou dans un salon particulier sur un objet de morale, sur une bonne œuvre, sur un établissement de charité. C'est dans ce sens que le journaliste a répondu à l'auteur de la lettre, et sa distinction nous a paru claire et solide. Au surplus, il est bon de se rappeler que M. B. est aujourd'hui le seul de ses collègues qui reste attaché à un système proscrit; on peut se consoler de recevoir des lettres dures de celui qui s'est mis en opposition avec le centre de l'unité, comme avec tout le corps épiscopal.

— Un bref du souverain Pontife, en date du 30 août 1822, approuve le réglement de l'association pour les jeunes ecclésiastiques étudians de l'*Union de Saint-Paul*; et renferme d'autres dispositions en faveur de cette institution. Le saint Père a toujours favorisé les bonnes études, et a vu surtout avec joie l'association des ecclésiastiques étudians de l'*Union de Saint-Paul*, qui est, dit-il, *comme une branche de la société déjà si estimable et si utile de l'Union de Saint-Paul.* Cette association s'est formée principalement par les soins d'un noble et vertueux prêtre, M. Philippe Filonardi, de la famille des marquis de ce nom; c'est lui qui est recteur de l'Union de Saint-Paul, et il a donné un revenu d'environ 2000 écus pour soutenir l'établissement des jeunes ecclésiastiques. Le souverain Pontife a bien voulu ajouter ses dons, et a promis, le 2 février 1821, de couvrir les libéralités des fidèles par une somme égale, en stipulant toutefois que cette somme ne pourroit s'élever au-delà de 3000 écus romains. Depuis, deux hommes d'un mérite distingué,

Mgr. Pierre Caprano, archevêque d'Iconium, et M. l'abbé Ostini, ont rédigé les réglemens de l'association des jeunes clercs. Ces réglemens, qui paroissent conçus avec beaucoup de sagesse, font connoître en même temps le but de l'*Union de Saint-Paul;* on ne s'y propose pas seulement l'instruction des pauvres et des malades, on s'y attache encore à inspirer aux ecclésiastiques l'esprit de leur état. C'est pour cela qu'on tient des réunions qui sont fréquentées par le clergé de Rome, et quelquefois honorées de la présence des cardinaux; on y discute des points de morale, et on y fait des exhortations sur les devoirs des ecclésiastiques. On a cru devoir étendre encore les bienfaits de cet établissement en s'occupant d'encourager les études des jeunes ecclésiastiques. Des prêtres séculiers se chargent de ce soin sous le titre de censeurs, et dirigent tout ce qui regarde ces jeunes gens. Il y aura des concours pour les différentes parties des sciences ecclésiastiques. Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de ce réglement, qui semble propre à former des prêtres instruits et zélés. Le saint Père, par son bref cité, approuve ce réglement, et nomme pour censeurs M. Bertazzoli, archevêque d'Edesse, aujourd'hui cardinal; M. Caprano, archevêque d'Iconium; M. le professeur Soglia, M. le marquis Filonardi, recteur de l'*Union de Saint-Paul;* M. l'abbé Ostini, professeur d'histoire ecclésiastique et consulteur de diverses congrégations; MM. Finucci et Bighi, aussi professeurs, l'un d'hébreu, et l'autre de morale, et M. Frezza, consulteur de la Propagande. Le saint Père les charge de régler tout ce qui peut être nécessaire pour le but de l'association; le bref porte en titre ces mots: *Ad perpetuam rei memoriam*, et est en effet important par les mesures qu'il contient pour faire prospérer une institution digne de la capitale du monde chrétien.

—Depuis que nous avons parlé du concile de Hongrie dans le numéro 902, il nous est parvenu trois autres discours prononcés dans cette assemblée. Le premier est celui de M. le comte Ladislas Esterhazy, évêque de Rosnau, qui fut prononcé dans la seconde session du concile, le 29 septembre 1822. Le prélat expose les maux de l'église de Hongrie, et exhorte les prélats à y apporter remède. Les décrets qui avoient été précédemment adoptés dans les assemblées générales furent lus dans cette session, et reçurent une approbation solennelle. La troisième session eut lieu le 6 octobre. M. Joseph Ko-

pacsy, évêque d'Albe-Royale, fit le discours : il parla sur la force d'esprit et la constance nécessaires aux évêques, et il en trouva le modèle dans l'exemple du Sauveur et dans celui des Pères de l'Eglise, des martyrs et des autres héros du christianisme. On adopta aussi, dans cette session, plusieurs décrets. La quatrième et dernière session se tint le 16 octobre. Nous avons parlé du discours que prononça ce jour-là le primat, M. de Rudna. Après lui, M. Pierre Klobusiczky, archevêque de Colocza, prit la parole, et loua le zèle et la sagesse du président et des évêques. L'important aujourd'hui, dit-il, c'est d'exécuter les décrets du concile, et il exhorta les prélats à s'armer de courage contre les obstacles qui pourroient se présenter. Ces trois discours, qui sont en latin, comme les précédens, sont assez courts, mais néanmoins pleins d'excellentes choses, et dignes d'une si vénérable assemblée. On avoit réservé, pour le dernier jour, la publication d'un décret très-étendu sur la discipline, qui avoit été préparé par la première commission. Ce décret embrasse beaucoup d'objets; les devoirs des évêques, la discipline du clergé séculier, l'éducation des séminaires, des écoles publiques; les sources de la corruption des mœurs, et les moyens d'y porter remède. Cinq autres commissions, formées dans le concile, avoient été chargées des objets dont nous avons fait mention dans notre précédent article, numéro 902; savoir, la seconde commission, de la traduction hongroise de la Bible; la troisième, de l'accord entre l'enseignement théologique de l'Université royale et celui des séminaires épiscopaux, ainsi que de l'augmentation des fonds pour les dix élèves hongrois qui doivent étudier à Vienne. La quatrième commission avoit pour objet une organisation plus uniforme des tribunaux ecclésiastiques, et la réduction des messes fondées dont les ordres supprimés étoient chargés. La cinquième devoit s'occuper de la discipline du clergé régulier, et des changemens à y apporter d'après l'état actuel des choses. Enfin, la sixième commission devoit discuter les questions qui s'élèveroient sur le synode même. Toutes ces députations réunies formoient un total de près de cent membres. Nous en avons donné précédemment le tableau. Les décrets ont été soumis à l'approbation du saint Siége, dont on attendoit la réponse.

— Un catholique distingué par sa naissance, et plus encore par son attachement à la religion, vient de mourir

dans un âge peu avancé. Sir Thomas Constable, baronet de Tixall, dans le comté de Stafford, a fini sa carrière à Gand, dans les Pays-Bas, le 25 février dernier. Il étoit fils aîné de feu Thomas Clifford et de Barbe Aston. La famille Clifford est une des plus anciennes de l'Angleterre, et a persévéré dans la religion catholique. Sir Thomas naquit à Londres en 1762, et fit ses études dans l'académie de jeunes gentilshommes établie à Liége, et ensuite au collége de Navarre, à Paris. Il perdit, en 1787, son père, l'honorable Thomas Clifford; et fit un voyage sur le continent avec le feu lord Dormer et le lord Clifford actuel. Il joignoit, au goût de la botanique, l'amour de l'étude, traça le plan d'une Histoire des Normands, et traduisit en vers anglois les fables de La Fontaine. On assure que sa traduction reproduit, avec un rare bonheur, la grâce et la naïveté de l'original. Sir Thomas s'occupa aussi de compositions pieuses. Il entreprit, et on croit qu'il a achevé, une version des Psaumes en vers. Il estimoit particulièrement l'*Evangile médité,* par le Père Giraudeau et l'abbé Duquesne, et il en tira quarante méditations sur la divinité et la passion de Notre-Seigneur, qu'il traduisit en anglois et fit imprimer à ses frais; le titre ne porte que les initiales de son nom, *T. C.* Pendant sa résidence à Bath, où il passa quelques années, sir Thomas accueillit avec politesse les émigrés françois, et il eut l'honneur de voir Louis XVIII, quand le Prince visita Bath en 1813, peu de mois avant la restauration. S. M. invita deux fois le baronet à dîner. La dernière fois qu'il eut l'honneur de saluer le Monarque, ayant demandé au Prince des nouvelles de sa santé, le Roi lui dit qu'il avoit la goutte si fort au doigt, qu'à peine pouvoit-il toucher la main d'un ami. *Essayons,* dit le Prince, *et mettez votre main dans la mienne.* Sir Thomas ayant été admis par la suite à saluer le Roi aux Tuileries, S. M. lui dit : *Je suis charmé de vous revoir : vous avez été si parfait pour nous!* Mais ce qui est plus digne de remarque dans la vie de sir Thomas Constable, c'est son attachement à la religion. Sa foi étoit vive, et il remplissoit toutes les pratiques de la piété avec une exactitude admirable. Les derniers mois de sa vie ont été un exercice continuel de patience, à cause des douleurs qu'il endura. Il avoit épousé miss Chichester, dont il a eu un fils et deux filles. Il avoit hérité, il y a deux ans, des grands biens de feu Francis Constable, et c'est alors qu'il quitta le nom de Clif-

ford pour prendre celui de Constable. Sa mort est un juste sujet de deuil pour ses amis et pour les habitans de ses terres. Ce seigneur avoit été en relation intime avec le vertueux abbé Carron; il alloit souvent à confesse à lui, et le secondoit avec zèle dans ses bonnes œuvres.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. Gallatin, ambassadeur des Etats-Unis en France, est parti pour sa patrie, après avoir obtenu un congé illimité. Il est remplacé pendant son absence par M. Scheldon, secrétaire de la légation.

— D'après un ordre du jour, du 14, de M. le commandant de la 1re. division militaire, les sentinelles ne devront le port-d'armes qu'aux seuls chevaliers de Saint-Louis ou de la Légion-d'Honneur qui seront décorés de la croix, et jamais à un ruban attaché seul à la boutonnière de l'habit.

— M. de Kerespert est nommé administrateur du télégraphe.

— Au mois de mars dernier, le général Gourgaud avoit présenté au bureau de l'état civil du 1er. arrondissement un enfant nouveau-né. Dans l'acte de naissance, rédigé en l'absence du maire, le général se qualifioit d'*ancien aide-de-camp de l'empereur Napoléon*, et l'enfant reçut les prénoms de *Louis-Marie-Napoléon-Sainte-Hélène*. M. le maire écrivit au général Gourgaud qu'il ne signeroit pas un acte fait en son absence, et contenant d'ailleurs des énonciations qui n'auroient pas dû s'y trouver. M. Gourgaud ayant porté plainte contre M. le maire, le tribunal a déclaré le général non-recevable dans sa demande.

— Me. Barthe a continué, le 16, sa plaidoirie pour M. Kœcklin. Le 17, M. Bayeux, avocat du Roi, a prouvé que le prévenu avoit prétendu justifier un écrit diffamatoire par de nouvelles diffamations. Le ministère public a ensuite donné une analyse des faits pour l'honneur des fonctionnaires qui ont été attaqués, et a démontré que les provocations sont venues de la part de Caron et de Roger, et que les escadrons des chasseurs de l'Allier et de la Charente n'ont point proféré de cris séditieux, ni exercé de provocations quelconques en traversant les villes et villages. Après la réplique de Me. Barthe, le tribunal a rendu le jugement suivant : «Attendu que l'écrit ne renferme pas seulement une critique même sévère des actes du gouvernement; que, sans preuves et contre l'évidence des faits, l'auteur impute aux autorités locales et aux ministres du Roi d'avoir ordonné le mouvement de deux escadrons, dans le but criminel de provoquer à la révolte les habitans du Haut-Rhin, etc.; le tribunal condamne le sieur Kœcklin à six mois d'emprisonnement et par corps à 3000 fr. d'amende ». Après le jugement, un groupe nombreux de députés et d'autres individus a escorté M. Kœcklin jusqu'à sa voiture, aux cris de *Vive Kœcklin!* L'attroupement ayant ensuite refusé de se séparer sur les sommations du poste, qui avoit pris les armes, plusieurs personnes ont été arrêtées.

— M. le comte de Remuzat, ancien préfet du Nord, vient de mourir à la suite d'une maladie douloureuse.

— Une députation de la ville de Marseille a eu l'honneur d'être présentée, à Nimes, le 6, à S. A. R. MADAME, qui a annoncé qu'elle arriveroit à Marseille le 13, et qu'elle y séjourneroit jusqu'au 18 inclusivement, avec la seule interruption d'un voyage qu'elle fera à Toulon dans les journées du 16 et du 17. Avignon a possédé pendant près de trois jours S. A. R.; l'ivresse qu'a causé sa présence ne peut se dépeindre.

— Le prince de Carignan est passé le 12 mai à Bayonne, se rendant à l'armée d'Espagne.

— Un navire arrivé de Gibraltar a débarqué au lazaret de Marseille quinze officiers espagnols venant de l'Andalousie.

— Plusieurs individus de l'arrondissement de Château-Salins, prévenus d'avoir répandu des nouvelles alarmantes, viennent d'être traduits devant le tribunal de Vic. Quelques autres individus des départemens voisins, qui voyageoient sans passe-ports, ont été arrêtés dans le même arrondissement.

— Sur une déclaration faite par un sous-officier du 45e. régiment, le nommé Baptiste Joulet, garçon serrurier, résidant à Ax, a été arrêté et conduit devant M. le préfet de l'Arriége, comme prévenu d'avoir chanté dans un cabaret des chansons séditieuses, et fait entendre le cri de *Vive l'empereur!*

— Le nommé Livert vient d'être condamné, par le tribunal de police correctionnelle de Dieppe, à un mois de prison pour avoir proféré des cris séditieux, et fait entendre des menaces criminelles contre le Roi.

— M. Lesage Sénaut, député du département du Nord à la convention nationale et au conseil des cinq-cents, vient de mourir à Tournai, où il étoit exilé.

— La chambre des pairs d'Angleterre a rejeté, le 12, la demande faite par lord Grey de nouveaux documens relatifs à la guerre entre la France et l'Espagne. Lord Liverpool a montré de nouveau que l'intérêt de l'Angleterre exigeoit la neutralité. Les excès commis en Irlande, et spécialement dans le comté de Munster, prennent un caractère de plus en plus grave. La prolongation de l'*acte d'insurrection* a été adoptée dans la chambre des communes par 162 voix contre 82. Un des membres de la chambre a déclaré que l'agitation continuelle de l'Irlande provient de l'opposition et de l'intolérance sous lesquelles gémissent les catholiques, qui forment les quatre cinquièmes de la population de cette île.

— L'assemblée des Etats du grand-duché de Weimar a continué, le 16 et le 17 avril, la discussion sur le projet d'organisation civile des Juifs. Toutes les dispositions en ont été adoptées à une grande majorité. Les mariages entre chrétiens et juifs seront regardés comme valides, sous la condition que les enfans qui naitront de ces mariages seront élevés dans la religion chrétienne.

— On dit que le général portugais Régo a été rappelé à cause de sa conduite dans l'affaire du comte d'Amarante, et qu'il doit être rem-

placé par le général Pégou. De nouvelles insurrections dans le nord du Portugal ont nécessité le départ subit de la garnison d'Oporto.

— Le plus jeune des fils du sultan est mort le 9 avril; il ne lui reste plus qu'un fils âgé de 10 ans.

— Dans les derniers jours du mois de décembre dernier, on a ressenti à Batavia des secousses terribles de tremblemens de terre. Les volcans ont fait des éruptions qui ont causé des ravages.

Nouvelles d'Espagne.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait remettre par M. l'abbé Lelong à M. Roque de Etchavarre, recteur de Vittoria, une somme de 1000 fr. pour les pauvres de cette ville.

Le quartier-général de Mgr. le duc d'Angoulême a été transféré à Arranda le 15.

M. le maréchal de camp baron Corda est nommé chef d'état-major du lieutenant-général Tirlet.

M. Pitron, chirurgien principal du quatrième corps, vient d'être appelé aux mêmes fonctions au grand quartier-général.

Le général Obert est arrivé à Siguenza le 16; il est partout parfaitement accueilli. Ce général est en communication avec Bessières, qui poursuit l'arrière-garde de Ballesteros, à laquelle il a pris quatre canons, deux cents hommes et deux cents fusils de munition. Ce corps continue sa retraite sur Valence en éprouvant une défection considérable.

L'avant-garde du 1er. corps, commandée par le général Vallin, s'est porté sur le Ducro pour occuper plusieurs ponts.

On a envoyé deux mille constitutionnels à Avila, qui avoit secoué le joug des cortès.

Zamora et plusieurs autres villes se sont déclarées pour le roi, et ont demandé des troupes.

Morillo étoit à Léon le 4, avec mille ou douze cents hommes. Les soldats du régiment des gardes l'ont abandonné.

Pampelune est serrée à petite portée du canon par huit bataillons et huit escadrons du troisième corps et trois mille royalistes espagnols. Ces forces ont dû être augmentées par trois bataillons et trois mille Navarrois qu'on ramène de Saragosse. Les François et les Espagnols vivent dans la plus parfaite intelligence. La garnison de Pampelune, composée de trois mille hommes, fait des pertes journalières par la désertion; elle n'ose plus faire de sorties. Les vivres commencent à être fort chers. Les troupes du blocus sont, au contraire, dans la plus grande abondance.

Un officier d'ordonnance du prince de Hohenlohe a été reçu comme parlementaire à Saint-Sébastien, où il a été très-bien accueilli par les officiers de la garnison. On dit qu'il a rempli le point principal de sa mission, et que désormais les commandans du fort pourront être informés du véritable état des choses en Espagne.

Le corps d'armée commandé par M. le maréchal Moncey a com-

mencé son mouvement pour envelopper Barcelonne, et se mettre en ligne sur l'Ebre.

Nos troupes ont occupé Palamos, et ont été accueillies avec les transports de joie auxquels elles sont déjà accoutumées.

L'avant-garde du général Donnadieu s'est emparée d'un convoi composé de plus de soixante mulets, portant 22,000 fr., et les bagages des officiers et des troupes de Mina.

Les mouvemens de Mina sont très-incertains. Le 11, il étoit descendu vers Cardona, et paroissoit, par l'hésitation de sa marche, n'avoir aucun plan suivi, et ne chercher qu'à éviter un engagement. Sa troupe diminue tous les jours par la désertion.

Les membres composant le chapitre de Tarragone ont été arrêtés, et embarqués pour Ceuta.

La corvette du Roi *la Victorieuse* est entrée à Port-Vendres avec un bâtiment espagnol à trois mâts. Ce navire, dont la cargaison consistoit en blé, étoit depuis quinze jours devant Barcelone, lorsqu'un coup de vent l'a forcé de couper son cable, et de gagner le large; c'est peu d'heures après qu'il a été capturé.

La naissance du fils de l'infant François de Paule a causé un vif enthousiasme à Séville; ce prince a été nommé duc de Séville. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri en est la marraine, et Mgr. le duc de Bordeaux le parrain. Parmi les cris répétés par le peuple, on a remarqué ceux de *Vivent les Bourbons! vive le duc de Bordeaux!*

Le nouveau Mentor de l'Adolescence et de la Jeunesse, ouvrage périodique.

Ce recueil, dont il a déjà paru treize livraisons, est destiné pour l'instruction de la jeunesse. On se propose d'y donner un cours d'histoire, un cours de géographie, un cours de morale, et d'y présenter un choix de lectures, d'anecdotes, de pièces de vers, toutes propres à instruire la jeunesse en l'amusant. Pour nous intéresser, et surtout pour plaire aux jeunes gens, il faut de la variété; l'éditeur du *Nouveau Mentor* fait donc entrer dans son plan l'histoire et la mythologie, la littérature et la morale, l'histoire naturelle et les arts, les contes et la poésie; pour traiter autant de sujets, il a appelé à son secours plusieurs collaborateurs, parmi lesquels nous voyons M. l'abbé Périn, principal d'un collége; M. Théry, professeur d'histoire, et plusieurs dames. M. l'abbé Périn paroît se charger des articles de géographie; M. Théry, des morceaux d'histoire; Mme. de Langeron, de ce qui regarde l'histoire naturelle. Mme. de Genlis devoit donner des articles de littérature; mais, dans une des dernières livraisons, on avertit que cette dame n'est plus au nombre des collabora-

teurs. En revanche, on a acquis M. Lafont d'Aussone, auteur de l'*Histoire de Mme. de Maintenon*, ouvrage que nous avons fait connoître il y a plusieurs années. Mais le rédacteur principal paroît être M. Cartier-Vinchon, et les variétés littéraires particulièrement portent sa signature.

En parcourant les divers articles qui ont paru dans les livraisons publiées, on y trouve un bon esprit, une saine morale, le soin de répandre les principes d'attachement à la monarchie. Il y a beaucoup de petits contes moraux, et qui ne paroissent pas indignes de ce titre. Toutefois, on pourroit s'étonner de ne trouver dans le recueil aucun article sur la religion, quoiqu'on eût annoncé que l'ouvrage seroit *essentiellement religieux et moral*. Il semble que, dans une si grande variété d'objets, il seroit convenable d'y traiter *ex professo*, de la religion. Des enfans, auxquels on n'en parleroit qu'en passant et d'une manière générale, seroient peut-être tentés de n'y pas attacher assez d'importance, et puisque le *Nouveau Mentor* doit embrasser tout ce qui a trait à la bonne éducation, puisqu'il est destiné pour toutes les écoles, il devroit bien traiter des sujets religieux. L'ecclésiastique collaborateur seroit sans doute flatté de remplir cette tâche qui lui conviendroit bien autant qu'un cours de géographie.

Quelques-unes des anecdotes rapportées par l'éditeur ne sont pas, je crois, d'une authenticité incontestable. J'avoue que je n'ajoute aucune foi à celle qu'on raconte de Massillon et du cardinal Fleury, qui, dit-on, *ne s'aimoient pas beaucoup, et se ménageoient réciproquement*. Massillon, qui résidoit constamment dans son diocèse, n'eut guère occasion d'user de cette politique avec le premier ministre.

Dans la même livraison est une assez bonne imitation du Psaume xcx, *Qui habitat*...... Cette imitation en vers est de M. Eustache de Saint-Paul. Il y a aussi des fables assez agréables par M. Lebailly, un des coopérateurs du recueil.

Sermons du Père Brydaine, missionnaire royal, publiés sur les manuscrits authographes (1).

Nous rendrons compte le plus tôt possible de cet ouvrage, qui se recommande assez par le nom de son auteur, mais qui de plus paroît exécuté avec soin.

---

(1) 5 vol. in-12; prix, 15 fr. et 20 fr. franc de port. A Avignon, chez Séguin; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

De Kant et de sa doctrine.

Cet homme qui a remué toute l'Allemagne, cette doctrine qui a fait une si prodigieuse sensation en ce pays, sont à peine connus chez nous; et, tandis que dans les universités allemandes les opinions de Kant règnent avec fureur, ou du moins partagent les esprits, et ont donné lieu à une foule d'ouvrages pour et contre, en France un très-petit nombre de personnes se sont mises en peine de connoître d'une manière précise ces opinions, un bien plus petit nombre encore est parvenu à les comprendre; et dans la classe même de ceux qui se livrent à l'étude, et qui sont soigneux de s'instruire, il est fort rare de trouver des hommes qui aient des idées nettes du kantisme. Nous avions cherché nous-mêmes plusieurs fois à nous éclairer sur ce point sans avoir pu y réussir. L'article *Kant* dans la *Biographie universelle* nous a donné l'espérance d'être enfin plus heureux : cet article est rédigé par M. Stapfer, Suisse et protestant, distingué par son esprit et ses connoissances, qui a étudié à Goettingue, qui a professé la philosophie à Berne, et qui est auteur lui-même de plusieurs ouvrages de philosophie et de morale. Ce pasteur (car M. Stapfer a exercé le ministère dans sa communion, et a même publié des ouvrages sur la religion, entr'autres, *la Mission divine et la nature sublime de Jésus-Christ déduites de son caractère*; Berne, 1797, in-8°.), ce pasteur doit connoître, et paroît en effet connoître à fond, la doctrine de Kant; il parle de ce philosophe avec beaucoup d'estime et d'admiration; il lui a consacré un article très-long et très-développé. Il semble donc que nous n'avons rien de mieux à faire que de présenter un extrait de son article pour savoir à quoi nous en tenir sur des opinions si prônées, si débattues, et auxquelles la religion ne peut rester indifférente.

Emmanuel Kant naquit à Kœnigsberg en Prusse, le 22 avril 1724; son père étoit sellier, et étoit, dit-on, ainsi que la mère, rigide dans ses principes de conduite. Emmanuel ayant été envoyé dans les universités, se livra à l'étude avec ardeur, et embrassa successivement les langues, l'histoire, les

sciences mathématiques et naturelles. D'abord instituteur dans quelques maisons particulières, maître en philosophie en 1755, et pendant quinze ans simple répétiteur très-suivi, mais sans traitement, sous-bibliothécaire en 1766 avec un chétif salaire, il obtint en 1770 la chaire de logique et de métaphysique dans l'Université de Kœnigsberg, remplit en 1786 et 1788 les fonctions de recteur de l'Université, fut inscrit en 1787 au nombre des académiciens de Berlin, et mourut presque octogénaire, à Kœnigsberg, le 12 février 1804; il n'avoit jamais été marié. On le représente comme un homme simple et modeste; dans la conversation il ne parloit jamais de sa philosophie, et ne se prêtoit qu'avec répugnance aux désirs des curieux qui venoient le visiter. Ses amis assurent qu'il ne lut presque aucun des écrits dans lesquels ses principes furent, pendant vingt ans, attaqués, défendus, développés, et dont on n'évalue pas le nombre trop haut en les faisant monter à plusieurs milliers. Il ne s'occupoit ni de ses disciples ni de ses antagonistes, et ne se montra sensible qu'aux attaques d'Eberhard et de Herder; il traita avec beaucoup d'égard un autre de ses adversaires, le théologien Storr. Il prenoit un vif intérêt aux évènemens de la révolution françoise, et c'étoit l'article sur lequel il supportoit le moins une opposition de vues. Sa conversation étoit enjouée, ses mœurs douces; sa fortune modique, qui ne s'accrut que vers la fin de sa vie par une longue économie et par le produit de ses ouvrages, l'empêcha deux fois de se marier. Il étoit de petite taille, d'une complexion délicate, et il survécut de quelques mois à la perte de ses facultés. Il aimoit les vers, mais détestoit l'art oratoire. Son style même dans ses ouvrages les plus renommés est extrêmement défectueux. Son existence calme et uniforme a été décrite avec plus de soin que la vie brillante et agitée d'un grand nombre d'hommes. Hasse, Borowski, Wasianski et Jachmann, tous amis de Kant, ont publié des Mémoires sur leur collègue ou leur maître, sans compter d'autres recueils anonymes.

L'histoire de ses travaux peut se partager en deux époques, dont la première iroit depuis 1746 jusqu'en 1781, et comprendroit tous les écrits par lesquels il préluda dans cet intervalle à sa *Critique de la Raison pure.* Ces écrits traitent plus de physique, de mécanique, d'astronomie et de géographie, que de philosophie proprement dite; ils sont au nombre de

vingt-cinq, dont nous ne citerons que les principaux : *Pensées sur la véritable évaluation des forces vives*, 1746; *Histoire naturelle du monde et Théorie du Ciel*, 1755; *Eclaircissement des premiers principes de Métaphysique*, même année; *Essai sur les quantités négatives en philosophie*, 1763; *Seule Base possible pour établir solidement une démonstration de l'existence de Dieu*, 1763 (l'argument unique exposé dans ce livre est qu'il faut croire à une réalité dont l'anéantissement anéantiroit toute possibilité, et qu'il est impossible de reconnoître un pareil caractère dans le monde dont l'existence et les propriétés sont contingentes et variables; Kant a depuis réfuté lui-même, dans sa *Critique de la Raison pure*, la démonstration qu'il avoit établie dans la *Seule Base*); dissertation inaugurale *de la Forme et des Principes du Monde sensible et intelligible*, 1770; Dissertation *sur l'Optimisme*, même année; *Considérations sur le Sentiment du Beau et du Sublime*, 1771, et d'autres Opuscules qui ont été réunis avec les précédens dans l'édition en 4 volumes donnée par le professeur Tieftrunk.

La seconde époque de la carrière littéraire de Kant fut consacrée à exposer et à développer les diverses parties de sa doctrine. Jusque-là il n'avoit fait que s'essayer, pour ainsi dire; mais en 1781, il donna la *Critique de la Raison pure*, qui est comme le fondement de son système. M. Stapfer prélude à l'analyse de cet ouvrage par un préambule où il rend compte des motifs qui, selon lui, guidèrent Kant dans la création de sa doctrine. « Aucun des systèmes métaphysiques qui avoient été créés jusque-là, et qui partageoient les esprits méditatifs, dit-il, ne convenoit aux nouveaux besoins de l'existence intellectuelle de l'Europe éclairée; si la manière victorieuse dont Locke avoit combattu les idées innées, si les succès éclatans des disciples de Bacon et de Newton avoient diminué le nombre des adhérens de la philosophie de Leibnitz, et jeté dans le discrédit toute métaphysique qui part de principes *à priori*, la doctrine de Locke devint à son tour l'objet d'une défiance toujours croissante, et enfin de la réprobation la plus décidée aux yeux des bons esprits et des cœurs honnêtes, lorsqu'on vit les écrivains qui la professoient en France trahir par leurs essais les plus heureux l'insuffisance de cette théorie pour le classement des connoissances humaines, et introduire dans les doctrines morales des prin-

cipes de matérialisme et d'égoïsme qui dégradoient notre nature, et que repoussoit avec dédain la conscience du for intérieur, tandis que dans la patrie même de Locke les conséquences tirées de ses principes avec une justesse incontestable conduisoient Priestley au fatalisme, et Hume à des opinions destructrices de toute certitude...... D'un côté donc les doctrines désolantes ou dégradantes de Hume et d'Helvétius avoient révélé l'inévitable tendance du système de Locke, lorsque son défenseur est assez pénétrant pour voir, assez courageux pour s'avouer toutes les conséquences de ses prémisses; de l'autre côté les efforts d'hommes tels que Baumgarten, Lambert et Mendelssohn, avoient prouvé l'impossibilité de soutenir la théorie de Leibnitz. Kant lui-même déclare que ce furent les raisonnemens sceptiques de Hume sur la relation de cause et d'effet qui interrompirent son *sommeil dogmatique*; ce sont ses expressions ».

Nous ne prétendons pas suivre M. Stapfer dans l'exposé qu'il trace de ce qu'il appelle les idées génératrices du système de Kant; cet exposé est un peu long, et présente d'ailleurs plutôt les conjectures de l'auteur que la marche réelle des doctrines du philosophe. Nous laissons donc de côté ce préliminaire, et nous arrivons à la *Critique de la Raison pure*, qui parut à Riga, 1781, in-8°. « Ce titre signifie, dit-on, *Examen de la Faculté de connoître*, et l'épithète de *pure* que Kant donne à la raison, c'est-à-dire, aux procédés intellectuels dont nos connoissances sont le fruit, avertit simplement qu'il les considère en eux-mêmes et dans les formes inhérentes à la faculté de connoître, indépendamment de ce qui constitue la matière de ces connoissances. Le pouvoir de connoître ou l'organe cognitif se compose, suivant Kant, de trois facultés distinctes, la sensibilité, l'entendement et la raison. La sensibilité reçoit les impressions et les change en intuitions; c'est un élément actif et passif à la fois, tantôt réceptivité, tantôt spontanéité. L'entendement qui forme les conceptions est la spontanéité exercée à un degré supérieur, le rappel à l'unité de plusieurs intuitions à la fois. La raison proprement dite, ou la spontanéité élevée à la plus haute puissance, forme les conclusions par le rappel de plusieurs conceptions à l'unité, et les idées proprement dites en ajoutant aux conceptions de l'entendement la notion de l'infini ou de l'absolu. Chacune de ces facultés a ses formes ou ses lois.

A la sensibilité appartiennent l'espace et le temps; sur l'espace et le temps, c'est-à-dire pur, sur l'intuition *à priori* des formes inhérentes à notre sensibilité antérieurement à toute impression externe ou interne, se fondent les sciences mathématiques; sur la notion pure de l'espace, la certitude des propositions de la géométrie, et sur la notion pure du temps, la science de l'arithmétique. L'entendement opère de même suivant ses lois propres, que Kant nomme catégories, et qu'il établit au nombre de douze. Enfin les formes de la raison, qui réunit et combine les perceptions abhorrées par l'entendement, sont l'idée de l'unité absolue ou de l'être simple, l'idée de la totalité absolue, et l'idée de la réalité absolue ou de la cause première. Kant ayant donné aux lois pures et subjectives de notre faculté de connoître, et aux recherches dont elles sont l'objet, la qualification de transcendantales, sa doctrine en a reçu le nom de *philosophie transcendantale*. En résumé, le but de cette philosophie est d'examiner la possibilité, la nature, les limites de notre savoir, et son résultat de représenter ce savoir comme exclusivement et immuablement borné au domaine des perceptions sensibles ».

A cet ouvrage fondamental se rapportent deux autres écrits de Kant; savoir, les *Prolégomènes*, ou *Traité préliminaire à toute métaphysique qui voudra désormais prétendre au titre de science*, 1783 (c'est la *Critique* reprise sous œuvre, et exposée analytiquement), et *Principes métaphysiques de la Science et de la Nature*, 1786. La *Critique de la Raison pratique* parut à Riga; en 1787, in-8°.; c'est l'examen des procédés et des droits de la raison, en tant qu'elle agit sur la liberté; c'est la conscience de la loi morale. « Kant admet deux lois régulatrices de la volonté humaine, l'une qui le porte à rechercher son bien-être, et l'autre qui lui commande de faire le bien; mais comme ces deux lois sont souvent en opposition, et que la vertu et le bonheur ne se trouvent pas unis dans une juste proportion, Kant en conclut la nécessité absolue d'une autre vie où ces lois seront également satisfaites, et comme corollaire immédiat, la nécessité de l'existence d'un arbitre doué de la toute-science et de la toute-puissance qui assignera à chacun la portion de bonheur dont il se sera rendu digne. Le développement des principes sur lesquels repose la critique de la raison pratique, et leur application à diverses branches de la morale, sont l'objet de

deux autres ouvrages de Kant, intitulés : *Bases d'une Métaphysique des Mœurs*, 1784, et *Principes métaphysiques de la doctrine ou Théorie de la Vertu*, 1797. Les principes de la morale kantienne ont été exposés et combattus par Garve, dans sa *Revue des principaux Systèmes de Morale*, Breslau, 1798 ».

Dans la *Critique du Jugement*, Libau, 1790, in-8°., Kant applique à la faculté judiciaire les formes d'analyse qu'il avoit développées sur d'autres objets. L'*Introduction* à ce livre offre mieux qu'aucun autre l'ensemble de ses vues philosophiques, et cette liaison entre les diverses parties de son système qu'on l'a souvent accusé de n'avoir établi nulle part. La partie qui renferme la théorie du goût a obtenu, suivant M. Stapfer, les suffrages des adversaires les plus décidés des doctrines kantiennes.

Mais un écrit important de cette époque est *la Religion d'accord avec la Raison*, Kœnigsberg, 1793, in-8°. (1). « La religion considérée dans le sujet, n'est, selon Kant, que l'accomplissement des devoirs envisagés comme lois divines. De son analyse de la raison pratique combinée avec la connoissance de l'homme, tel qu'il se manifeste par ses actions, il déduit un système de doctrine conforme à l'orthodoxie protestante. Il est, dit-il, dans l'homme un principe de mal inhérent à sa nature, mais non pas originairement essentiel à cette nature. Le principe et le type du bien, qui est inséparable de sa raison, dépose d'un état primitif plus noble, tandis que l'existence trop certaine du mal et d'une perversité universelle prouve une chute, une dégradation réelle de l'homme. Le principe du bien doit triompher de celui du mal, au moyen d'une association morale d'hommes réunis dans le but de le faire prévaloir sous l'invocation et avec le secours d'une coopération divine. Le fondateur de cette société morale, formée sous la protection d'un législateur qui veut établir le règne du bon principe, est Jésus de Nazareth;

---

(1) Kant éprouva des difficultés pour cet ouvrage de la part de la censure royale de Berlin; Frédéric-Guillaume II, qui ne l'aimoit pas, intervint dans l'affaire; il demandoit une rétractation, que le philosophe refusa. On se contenta d'une promesse qu'il fit de ne rien publier sur des matières de religion; engagement dont il ne s'affranchit qu'à la mort de Guillaume.

il est lui-même l'idéal de la perfection morale, revêtu de la forme humaine. Il représente l'humanité comme elle doit être pour plaire à Dieu; ce n'est qu'autant que nous croyons en lui, autant que nous conformons nos inclinations aux siennes, et que nous réalisons progressivement en nous-mêmes, par des efforts sans cesse renouvelés, une foible image de ses vertus, que nous pouvons trouver grâce, et espérer un sort plus heureux que celui qu'en stricte justice nous avions mérité. Garve en vouloit beaucoup à Kant d'avoir rajeuni et justifié dans cet ouvrage l'ancienne orthodoxie de l'église protestante. Mais lorsque l'on réfléchit à la marche du raisonnement dans ce livre, à ces assertions si fréquemment répétées que la raison seule ne peut nous donner aucune certitude sur le degré de sévérité ou d'indulgence avec lesquelles Dieu traitera l'infracteur de ses lois; qu'il ne conçoit pas comment l'homme, sans une assistance divine extraordinaire, pourroit rendre au principe du bien l'ascendant sur ses actions, et l'autorité exclusive qu'il a perdue; qu'on ne sauroit prouver, ni l'impossibilité, ni l'invraisemblance d'une révélation; lorsque l'on réfléchit à la tendance de ces opinions éminemment favorables à l'idée d'une intervention de Dieu, comme dirigeant et secondant l'éducation morale de l'espèce humaine, on est aussi étonné qu'affligé de trouver dans quelques parties de ce livre, mais surtout dans les Mémoires de ses amis, la preuve de sa répugnance à admettre l'origine surnaturelle du christianisme. L'inconséquence dans laquelle il est tombé sur un point aussi capital n'est pas la seule qu'on remarque dans ses opinions. Dans sa critique de la raison pure, il refuse à l'argument physico-théologique pour l'existence de Dieu toute force probante; cependant en conversation il faisoit un grand usage de l'argument téléologique, et s'entretenoit volontiers des causes finales, ainsi que de leur utilité dans la religion. Un jour on l'entendit crier tout à coup : *Il est un Dieu*, et puis développer avec vivacité les preuves qu'offre de toutes parts le spectacle de la nature. Le 2 juin 1803, peu de temps avant sa mort, l'orientaliste Hasse lui demanda ce qu'il se promettoit de la vie à venir; il parut absorbé, et, après y avoir réfléchi, il dit : *Rien de déterminé*. Quelque temps auparavant on l'avoit entendu répondre à une pareille question en disant : *Je n'ai aucune notion de l'état futur*. Une autre fois il se déclara pour une espèce de métempsycose. Et dira-

t-on encore que la raison éclairée suffit à tous les besoins de l'homme droit qui cherche sincèrement et ardemment la vérité, lorsque l'on voit le penseur le plus profond, doué de toutes les qualités, et animé de tous les sentimens qui disposent l'ame à s'ouvrir aux lumières de la religion naturelle, après avoir passé sa vie, et employé dans le calme des passions, dans l'absence de tout souci, les ressources du plus puissant génie à chercher de nouveaux appuis aux doctrines de la religion, hésiter, se contredire, varier sur les points les plus importans, dans les épanchemens de l'amitié, où la pensée se dévoile avec le plus de franchise ».

Effectivement cela est déplorable, et cet exemple est déjà lui seul une réfutation victorieuse de toute cette doctrine. Voilà donc où aboutit ce *criticisme* si vanté; il n'éclaire même pas son auteur sur sa destinée future. Et cet homme prodigieux, qu'on nous donne comme un génie, un législateur, un oracle, après de si longues méditations, en est réduit à ignorer si l'ame est immortelle. Il avoit annoncé que de son système suivoit la nécessité absolue d'une autre vie; mais dans l'application il dément ses fastueuses doctrines; il tombe jusque dans des rêveries absurdes. Cette lumière de son siècle se déclare pour une espèce de métempsycose. Juste punition de l'orgueil! Ces esprits transcendans, dont on exaltoit les vues élevées, les conceptions profondes, les immenses découvertes, les inappréciables bienfaits, qui avoient reculé les bornes de l'intelligence, et assis la philosophie sur des bases immuables, en savent moins qu'un enfant instruit à l'école de la religion. Que M. Stapfer vienne nous dire après cela que Kant a établi l'identité parfaite de la religion avec la raison. Quelle religion que celle d'un homme qui n'a rien de fixe et d'arrêté, qui répugnoit à croire le christianisme divin, qui disoit n'avoir aucune notion de l'état futur! Si ce système est conforme à l'orthodoxie protestante, ce ne peut être qu'à celle des sociniens ou des déistes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la fête de l'Ascension, après la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Castiglioni, le souverain Pontife, assisté du sacré Collége et des prélats, donna, de la galerie de son palais Quirinal, la bénédiction accoutumée au

peuple rassemblé, et deux cardinaux-diacres publièrent l'indulgence plénière. Une salve d'artillerie du château Saint-Ange annonça la cérémonie.

— M. le cardinal Vivien Orfini a peu joui de sa nouvelle dignité : S. Em. a été enlevée, le 8 mai, par une maladie de poitrine. Le cardinal étoit né à Foligno, le 23 août 1751, et avoit été déclaré cardinal dans le consistoire du 10 mars dernier.

Paris. Quelques journaux avoient annoncé le consistoire pour la fin d'avril, et ensuite pour les premiers jours de mai : nous n'avions point répété ces bruits, qui ne nous paroissoient pas avoir assez de consistance ; cependant des lettres de Rome donnent lieu de croire que le consistoire a dû se tenir le samedi 17, et que quatorze évêques françois auront pu y être préconisés. On dit aussi que quelques cardinaux y doivent être proclamés.

— Le jeudi 22, Mgr. l'archevêque, accompagné de M. l'abbé Desjardins et de M. l'abbé Gallard, est allé bénir la chapelle de la nouvelle maison de la Madeleine, rue des Postes.

— M. l'évêque du Puy a donné la confirmation mercredi et jeudi derniers ; le premier jour, à Saint-Philippe-du-Roule ; le second, dans l'église des Missions-Etrangères. Les jeunes Savoyards, qui avoient fait leur première communion dans cette église, il y a quelques jours, ont reçu la confirmation des mains du prélat, qui a célébré la messe à huit heures. Le soir, il y a eu vêpres, et sermon par M. l'abbé Dumarsais.

— Dimanche dernier, une communion nombreuse de jeunes élèves du collége de Henri IV a eu lieu dans l'église basse de Sainte-Geneviève. Nous avons parlé d'une semblable cérémonie qui avoit eu lieu, à Pâque, de la part des élèves de la même maison. L'heureuse impulsion donnée à ces jeunes gens a continué, et s'est même fortifiée. Ceux même qui avoient témoigné le plus d'éloignement pour la religion ont cédé à son influence. Les instructions réitérées de M. l'aumônier, les conférences qu'il fait, les entretiens qu'il a avec les élèves, ont été puissamment secondés par la retraite qu'a donnée M. l'abbé de Janson, et dont nous avons dit quelque chose. Aujourd'hui, un autre esprit règne dans la maison ; on s'y montre religieux sans crainte, on y pratique ses devoirs de chrétien sans être arrêté par le respect humain. A la communion pascale qui s'étoit faite solennellement à Saint-Etienne-

du-Mont, vient de succéder celle de la Pentecôte, où cent trente enfans ont approché de la table sainte. Quelques-uns parmi eux faisoient leur première communion, d'autres la renouveloient; plusieurs étoient de nouvelles conquêtes faites à la religion. Le soir, M. l'abbé de Janson les a prêchés. Ces jeunes gens montrent, dans l'heureux changement qui s'est manifesté parmi eux, non-seulement la candeur et la franchise de leur âge, mais une ardeur et un zèle qui ont quelque chose de touchant. Les plus grands donnent à cet égard l'exemple aux plus jeunes. Les élèves qui ont le plus de succès dans leurs études ne sont pas ceux qui montrent moins de ferveur, et on a pu s'apercevoir déjà que l'esprit de piété étoit infiniment favorable au travail et aux progrès de l'enseignement. Puisse le même esprit se répandre dans les autres écoles, et nous préparer une jeunesse religieuse et docile!

— Nous n'avons pu qu'annoncer la fin si prompte de M. l'évêque de Metz, enlevé tout à coup à la religion et à ses amis, dans un moment où sa santé paroissoit meilleure. Nous nous proposions de revenir sur les détails de ses derniers momens dans la notice que nous lui consacrerons incessamment; mais un journal nous donne occasion d'en dire quelques mots. Il assuroit, l'autre jour, que c'étoit à tort que l'on avoit présenté la mort de M. l'évêque de Metz comme subite; nous ne savons quel peut être le prétexte d'une pareille assertion. Il n'est que trop vrai que la mort du prélat a été prompte et imprévue. Il étoit allé dîner, le lundi 12, à la campagne; à son retour, il étoit encore gai et paroissoit plein de santé. Il se plaignit d'un peu de malaise en se couchant; mais ce ne fut qu'une heure après qu'il appela son domestique. Il demanda son secrétaire, M. l'abbé Masson, chanoine de Metz: mais bientôt le prélat perdit la parole, et on ne put lui donner que l'extrême-onction. A minuit un quart, M. l'évêque n'existoit plus. Ses vertus, sa douceur, son zèle pour le bien, tout ce qu'il a fait pendant son épiscopat pour la religion et l'Eglise, sont des motifs bien légitimes d'espérance pour les amis du prélat. Sa mort a produit une vive impression à Metz, où le prélat résidoit depuis dix-sept ans, et où il s'étoit fait aimer par ses excellentes qualités, en même temps qu'il a rendu d'inappréciables services au diocèse. Le chapitre, le clergé, les autorités, les fidèles, tous sont unanimes dans l'expression de leurs regrets. Nous avons vu des lettres touchantes à cet

égard, non-seulement de la part d'ecclésiastiques, mais aussi de la part de magistrats. Le chapitre et la ville s'unissent pour demander la translation de leur évêque dans sa cathédrale. On croit que cette translation aura lieu la semaine prochaine. Il est même question de lui élever un monument ; ce que nous dirons de ses travaux et de son zèle justifie assez ce projet honorable pour sa mémoire.

— La congrégation de Saint-Sulpice vient de perdre le doyen de ce corps respectable. M. Jean-François Bouillaud, supérieur du séminaire de Clermont et grand-vicaire du diocèse, est mort le 2 mai dernier, à l'âge d'environ quatre-vingt-cinq ans. Il étoit né en Franche-Comté, et entra de bonne heure dans la congrégation de Saint-Sulpice, où il fut employé dans l'enseignement. Il se livra particulièrement à l'étude de la morale, et étoit regardé comme un des théologiens les plus exercés dans une matière si vaste et si compliquée. Au moment de la révolution, M. Bouillaud étoit supérieur du séminaire de Clermont. Il quitta la France, et se rendit en Allemagne ; mais son zèle n'y fut point oisif. Il s'occupa, de concert avec quelques-uns de ses confrères, de former un établissement d'éducation qui a subsisté plusieurs années, et qui a été fort utile à la religion et aux familles. On trouve dans les *Annales catholiques*, tom. II, pag. 237, une lettre de lui sur la soumission. M. Bouillaud fut, jusqu'au Concordat, un des administrateurs du diocèse de Clermont. Il paroît être rentré de bonne heure en France, et étoit retourné à Clermont, lorsque l'archevêque de Lyon le demanda pour le mettre à la tête de son séminaire. M. Bouillaud dirigea pendant plusieurs années cet établissement, avec autant d'habileté que de zèle ; mais depuis il étoit retourné à Clermont, où il avoit laissé de précieux souvenirs, et où il étoit regardé comme le conseil et le guide du clergé. Il fut nommé de nouveau supérieur du séminaire, et membre du conseil de M. l'évêque. Sa sagesse, son expérience, sa doctrine le rendoient propre à résoudre les questions les plus difficiles, en même temps que sa douceur, sa charité et sa gaîté le faisoient aimer dans le commerce ordinaire de la vie. Parvenu à un âge avancé, M. Bouillaud ne cessoit pas de remplir les fonctions de sa place, et de se rendre utile au clergé par ses lumières. C'est au milieu de ces occupations que la mort est venue l'atteindre : mais le clergé du diocèse de Clermont n'oubliera jamais les services que lui a rendus, pendant sa

longue carrière, un prêtre aussi laborieux et aussi actif qu'il étoit pieux et estimable par les vertus de son état.

— Si la religion fait d'heureuses conquêtes dans les cités, elle en a aussi de moins éclatantes dans les campagnes, mais qui cependant n'ont guère moins de prix aux yeux de la foi. Une protestante vient de faire abjuration dans le diocèse de Chartres. Louise-Dorothée Herbt, âgée de trente-quatre ans, née à Charlottenbourg, près Berlin, avoit sucé avec le lait les principes de la prétendue réforme. Mariée à un militaire françois pendant l'occupation du territoire prussien par les armées de Buonaparte, elle est venue, avec son mari retiré du service, habiter le village de Maillebois, département d'Eure et Loir. D'abord elle parut vouloir rester dans les erreurs du protestantisme; mais le respectable curé du lieu a tant fait par sa douceur, ses instructions et son zèle, qu'il a ramené cette brebis dans son troupeau. Le dimanche de la Pentecôte, la femme Croteau (c'est le nom de son mari) a fait abjuration entre les mains de M. le curé de Maillebois, qui étoit muni des autorisations nécessaires. Elle paroissoit sentir toute l'importance de la démarche qu'elle faisoit, et son air recueilli a attendri plusieurs des spectateurs. Un de ces derniers nous fait part de cette nouvelle, que la modestie du pasteur l'eût, dit-il, empêché de nous transmettre; et il espère que cet exemple pourra être utile dans un canton où il reste malheureusement un certain nombre de nos frères séparés.

— Divers incidens avoient retardé l'exécution de l'*Année sainte;* nous annonçâmes dans le temps cette entreprise, dont la première livraison vient enfin de paroître. On sait que cet ouvrage, dédié à Mgr. le duc de Bordeaux, et entrepris sous les auspices de Mme. la duchesse de Berri, doit offrir une collection nouvelle des Vies des Saints, rédigées dans la forme la plus convenable pour les besoins de notre siècle, et pour les âges et les conditions que l'on a particulièrement en vue. Des écrivains religieux se sont unis pour ce travail; plusieurs parmi eux sont déjà célèbres par leurs talens et leurs productions. Leurs soins, l'esprit qui préside à la rédaction, les sentimens et les principes qu'ils s'attachent à répandre, l'auguste patronage qui protège l'entreprise, tout doit assurer le succès de l'*Année sainte;* l'exécution en est d'ailleurs digne de son objet. L'ouvrage sort des presses de l'imprimerie royale; le format, le caractère, le soin typographique, les gravures qui accompagnent le texte, ajoutent encore au mérite de cette

collection. Elle doit se composer de soixante-douze livraisons; chaque livraison comprendra cinq Notices, avec planches et vignettes. Le prix de chaque livraison est de 6 fr. La première, qui paroît en ce moment, contient des Notices pour les cinq premiers jours de janvier; elle sera pour nous l'objet d'un examen particulier. Mais nous n'avons pas voulu différer à annoncer le commencement d'une entreprise qui doit être chère aux amis de la religion et du trône, et à laquelle la piété, l'attachement à la monarchie, les talens et les arts, apportent à l'envi le concours de leurs efforts et de leur zèle.

— Le docteur Villanueva, qu'on avoit voulu envoyer à Rome, l'année dernière, comme ambassadeur d'Espagne, est arrivé à Murcie, et a justifié le refus qu'a fait le Pape de le recevoir en prononçant, dans la société patriotique, un long discours contre le saint Siége. M. Burnaga a proposé d'autoriser le gouvernement à mettre les évêques en possession sans bulles. Ces déclamations d'un parti expirant n'inspirent que la pitié.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le baron Charles de Cetto, officier de cavalerie, qui jusqu'à l'époque de l'assassinat de Mgr. le duc de Berri avoit soutenu avec ardeur les opinions libérales, n'a pas voulu partir pour le quartier-général de l'armée d'Espagne, où il sera à la disposition immédiate de Mgr. le duc d'Angoulême, sans faire, dans plusieurs de nos meilleurs journaux, une rétractation publique de ses erreurs passées, et une profession énergique de son dévoûment pour l'auguste dynastie des Bourbons.

— Les journaux libéraux ont regardé comme une déclaration de guerre contre eux l'entrée de nos troupes en Espagne. Aussi ont-ils adopté une tactique pour défendre leurs frères et amis. Ces ardens défenseurs de notre gloire militaire se gardent bien d'accorder le moindre éloge au courage et à la discipline de nos troupes; mais en revanche ils élèvent jusqu'aux nues, et le grand guerrier qui défend la Catalogne en l'abandonnant, et les intrépides constitutionnels qui, depuis un mois, font des marches rétrogrades. Ils affectent un ton mystérieux et une terreur secrète; et, confondant les choses et les noms, ils appellent nos soldats *les ennemis*. Si la campagne se prolongeoit encore de quelques mois, il y auroit beaucoup à craindre pour le cerveau de ces bons patriotes.

— La cour royale a confirmé, le 21, le jugement de police correctionnelle qui condamne M. Bonnet, ancien éditeur du *Réveil*, à un mois de prison et 100 francs d'amende pour contravention à la loi du 9 juin.

— M. le duc de San-Carlos, grand-d'Espagne, est arrivé à Paris.

— S. A. R. MADAME est arrivée à Marseille le 13. Les autorités, la garde nationale et une foule immense, occupoient les avenues et

tous les quartiers que S. A. R. a traversés. Il régnoit dans toute la ville un enthousiasme impossible à décrire. S. A. R. est allée à Toulon le 16; les autorités civiles et militaires, suivies de la population, s'étoient portées à la rencontre de cette Princesse. Une frégate, qui venoit d'être terminée dans le chantier, a été lancée en présence de S. A. R., et aux acclamations réitérées de *Vive le Roi! vive Madame!*

— Le conseil de guerre convoqué au port de Brest, pour juger la conduite de M. Lettré, capitaine de frégate, qui commandoit la corvette *la Cornaline* lors du naufrage sur les côtes du Portugal, a déclaré à l'unanimité acquitter honorablement M. Lettré, et a exprimé le vœu qu'il reçoive bientôt un nouveau témoignage de la confiance du Roi.

— M. le vicomte de Châteaubriand a envoyé une somme de 1000 fr. à la société établie à Londres pour soulager les hommes de lettres en détresse, leurs veuves et orphelins. Le duc de Sommerset et le duc de Sussex ont présidé, le 14, le trente-quatrième anniversaire de la société. On a fait lecture à l'assemblée de la lettre de M. de Châteaubriand.

— Le conseil d'Etat de Genève a pris un arrêté qui défend, sous peine de 2000 fr. d'amende et d'une année d'emprisonnement, d'imprimer dans le canton, sans l'autorisation préalable du conseil d'Etat, aucun écrit relatif à la politique extérieure, ou qui en traiteroit incidemment.

— Après un séjour de plusieurs semaines à Dresde, le roi de Bavière et sa famille sont partis de cette ville, le 12, pour se rendre, par Leipsick, à Weimar.

— On a publié à Naples une ordonnance royale qui porte que la marine françoise a reçu ordre de s'emparer de tous les navires marchands qui tenteroient de s'introduire dans les ports ou places maritimes d'Espagne déclarés en état de blocus. Le roi a accepté la démission du ministre de la police générale, qui a pour successeur provisoire le préfet de police.

— Le gouvernement provisoire de la Grèce a cessé, et un congrès de députés a pris les rênes du gouvernement. Maurocordato a été élu président; Colocotroni est chargé de la défense de la Morée; Odysseus est capitaine-général de la Thessalie; Bozzaris, capitaine-général de l'Epire et de l'Acarnanie.

Nouvelles d'Espagne.

Le quartier-général a été transféré, le 17, à Bocéguillas. L'avant-garde de la réserve étoit à Buitrago, le 18.

Le prince de Carignan est arrivé, dans la nuit du 15, au quartier-général de Mgr. le duc d'Angoulême.

Le général Obert est arrivé le 16 à Siguenza, d'où il continuera sa route sur Madrid.

Le général Pamphile-Lacroix a passé la Cinca le 8. Il a enlevé le même jour la ville de Monzon, et un ouvrage avancé du fort. Un détachement de la garnison de Lérida a été chargé et culbuté à Alcaraz. Nous nous sommes emparés d'une trincadoure qui étoit au moment

d'entrer à Saint-Sébastien, où elle devoit débarquer des effets destinés pour cette place, et six personnes marquantes. Cette prise a été conduite au port du Passage.

Les députés de la ville de Bilbao, qui avoient été envoyés pour féliciter Mgr. le duc d'Angoulême, et placer la ville sous sa protection, ont adressé une lettre de remerciment à M. de Martignac pour sa médiation et les services nombreux qu'il a rendus aux députés.

Les autorités royalistes sont en fonctions dans toutes les provinces occupées par nos troupes, et il se forme partout des compagnies de volontaires.

Le général Molitor, qui étoit à Sarmena, le 11, se porte sur la Ségre. Il doit avoir reçu l'ordre de passer avec tout son corps sur la rive droite de l'Ebre. Il se dirige sur Valence.

Le général constitutionnel Milans a évacué les fortes positions qu'il occupoit; il se retire sur Barcelonne.

Le général Curial a reçu l'ordre de se rendre à Santa-Colona, d'où il tiendra en observation la place d'Hostalrich et le corps de Milans.

Le baron d'Eroles se dirige sur Llusnes, de manière à mettre sa marche sur Manreza, en rapport avec celle du général Donnadieu, qui se porte sur le même point avec toutes les forces de sa division. Le chef royaliste Boson suit le mouvement.

Les manœuvres du quatrième corps d'armée ont eu le résultat avantageux d'empêcher Mina de se jeter dans les montagnes, comme il en avoit l'intention, et de le refouler sur la route de Barcelonne. Ses communications avec Milans sont coupées.

Un aide-de-camp du lieutenant-général Donnadieu ayant rencontré trois cents hommes de l'arrière-garde de Mina, a chargé les ennemis à la tête de quinze à vingt chasseurs à cheval, et les a mis en fuite, après en avoir tué ou blessé un assez grand nombre.

Un soldat, nommé Montalon, du 5e. régiment d'infanterie de ligne, vient d'être nommé membre de la Légion d'Honneur, pour récompense du courage qu'il a montré, le 27 avril, étant en faction à Figuères. Ce brave militaire, grièvement blessé par un coup de canon, sera bientôt en état de reprendre son service.

Trois prêtres espagnols, qui avoient passé l'hiver dans la Cerdagne françoise, ayant eu l'imprudence de rentrer dans leurs foyers, ont été fusillés par un parti de constitutionnels.

Les détachemens que l'Abisbal avoit en avant de Madrid se sont retirés sur cette ville. Ce général dépouille toutes les églises.

Le porte-feuille des affaires étrangères des cortès a été confié, par *interim*, à M. Vadillo; l'ex-ministre San-Miguel, ayant obtenu l'autorisation de se rendre à l'armée, s'est, dit-on, embarqué pour rejoindre celle de Mina. M. Calatrava a accepté la place de ministre de l'intérieur. Les trois personnes désignées pour le ministère de la guerre ont refusé.

Les cortès ont rejeté, le 28 avril, comme inconstitutionnelle, une demande du général Riégo, tendant à être autorisé à lever un corps franc pour agir contre l'ennemi. Une autre proposition, au sujet d'une nouvelle cocarde tricolore, a été également rejetée. On a adopté la loi sur la formation des *légions libérales étrangères*.

Récit des évènemens arrivés au Temple depuis le 13 août 1792 jusqu'à la mort du Dauphin Louis XVII (1).

Ce récit n'est précédé d'aucun avis de l'éditeur; il ne porte ni date, ni signature, ni notes; cependant on ne peut se méprendre sur le nom de la personne qui l'a rédigé. Les premiers mots seuls : *Le Roi, mon père*, ôtent tout doute à cet égard. Une seule personne a survécu aux désastres d'une famille auguste, une seule a pu raconter tout ce qui s'est passé au Temple pendant près de trois ans. Qui auroit pu connoître des entretiens secrets, des sentimens intimes, et tous les détails d'une si longue et si dure captivité, sinon celle qui en éprouva toutes les rigueurs, et qui étoit dans la confidence des illustres victimes? qui auroit pu mettre dans sa relation tant de candeur et de simplicité, un ton si vrai, si calme, sinon celle qui avoit hérité du courage et de la résignation de ses illustres parens? Cet écrit porte donc un caractère incontestable d'authenticité; nul n'auroit pu tracer un tableau si naïf d'une grande infortune, et imprimer à son récit cette mesure, cette dignité, cette réserve qui conviennent à une ame élevée. On ne peut lire cette relation sans être profondément ému, précisément parce qu'elle est écrite avec cette simplicité noble qui dédaigne les plaintes les plus légitimes, et qui raconte les faits en laissant le plus souvent au lecteur à en tirer des réflexions. Tous les services rendus à la cause royale sont rapportés avec fidélité; mais, loin d'exagérer les atrocités, l'illustre auteur paroît plutôt portée à les adoucir; ainsi elle ne croit point que le jeune Louis XVII ait été empoisonné, et elle attribue sa mort au genre de vie qu'il menoit dans sa captivité, à l'abandon où on le laissoit, au défaut d'air, de soins, de promenade, à la mauvaise nourriture, enfin à une suite de mauvais traitemens.

Ce Récit avoit circulé, il y a quelques années, en manuscrit; j'en ai une copie qui est conforme à l'imprimé. Seulement dans le manuscrit il y a à la fin la signature de l'illustre personne qui a rédigé le Mémoire, et qui le certifie véritable. On a supprimé cela dans l'imprimé.

---

(1) In-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Audot; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Notice sur M. l'évêque de Metz.

M. Gaspar-Jean-André-Joseph Jauffret naquit à la Roque-Brussane en Provence, le 13 décembre 1759; il étoit l'aîné d'une famille nombreuse, étudia au collége de Toulon, puis à l'Université d'Aix, et, s'étant destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, fut fait, jeune encore, chanoine de la collégiale d'Aulps. Mais le désir d'acquérir des connoissances qui le missent en état de se rendre plus utile attira M. Jauffret à Paris. Il suivit les prédicateurs les plus distingués de ce temps-là, et se lia, entr'autres, avec M. l'abbé de Boulogne, son compatriote, et déjà célèbre par ses succès. Les conseils de cet orateur furent utiles à l'abbé Jauffret, qui prêcha aussi lui-même, et qui s'attacha tour à tour à la communauté des prêtres de Saint-Roch, et à celle des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice. Son esprit actif cherchoit tous les moyens de servir l'Eglise. Il étoit membre de quelques réunions de pieux et laborieux ecclésiastiques où l'on s'exerçoit sur des matières de religion, et il préparoit les ouvrages qu'il a depuis successivement publiés. Son premier écrit paroît être celui qui a pour titre : *de la Religion à l'assemblée nationale, Discours philosophique et politique*, 1790, 142 pages in-8°.; cet écrit a été plusieurs fois réimprimé sous différens titres; *de la Religion aux Législateurs; de la Religion aux François*... Peu après M. l'abbé Jauffret entreprit un journal sous le titre d'*Annales de la Religion et du Sentiment;* il en paroissoit un numéro toutes les semaines, et le journal subsista pendant toute l'année 1791, et une partie de 1792. On y rendoit compte des faits et des ouvrages relatifs aux matières ecclésiastiques, et l'auteur s'y prononçoit contre la constitution civile du clergé. Plusieurs articles de ce recueil ont été imprimés ailleurs; ainsi celui *du Ministère pastoral dans l'église catholique* se trouve dans la *Collection ecclésiastique* de M. l'abbé Guillon, tome VI; cet article étoit de M. Jauffret. Un autre article, intitulé le *Vrai Point de la question relativement au serment*, paroît être aussi de lui, et fut réimprimé in-8°. 29 pages.

Le zèle que M. l'abbé Jauffret avoit montré dans son journal pour la cause de l'Eglise devoit lui attirer des traverses dans les jours mauvais. Il fut obligé de se cacher après le 10 août, et se réfugia quelque temps à Orléans, puis en Provence, où il resta plusieurs années. Après la terreur, il exerça le ministère dans sa patrie même, et y réveilla les sentimens de religion par des instructions fréquentes. Son zèle fit d'autant plus d'effet que la plupart des prêtres étoient encore ou errans ou bannis. M. Jauffret fut aussi un des premiers à élever la voix en faveur de la religion, et publia l'ouvrage intitulé : *du Culte public, ou de la Nécessité du Culte public en général, et de l'Excellence du Culte catholique en particulier*, 1795. Cet ouvrage parut d'abord par extraits dans les *Annales religieuses*, dont M. Jauffret fut un des premiers rédacteurs; mais il ne travailla qu'aux dix-huit premiers numéros de ce recueil, dont la rédaction fut ensuite confiée à M. de Boulogne. M. Jauffret publia successivement un assez grand nombre d'ouvrages; *des Consolations*, ou *Recueil choisi de ce que la raison et la religion peuvent offrir de consolation aux malheureux*, 1796, 15 volumes in-18; on a extrait de cet ouvrage les *Consolations des divines Ecritures*, 3 volumes in-18, et du Suicide, 2 volumes in-18; *Examen critique du nouveau Calendrier*, 1797, in-8°. de 71 pages; *Œuvres choisies de Fénélon*, 1800, 6 vol. in-12; *Œuvres spirituelles* du même, 4 vol. in-12; l'*Adorateur en esprit et en vérité*, ou *les Exercices de la Vie chrétienne*, 1800, in-18; *des Services que les Femmes peuvent rendre à la religion*, ouvrage suivi de la *Vie des Dames françoises les plus illustres en ce genre dans le 17e. siècle*, 1800, in-12 (la seconde édition de cet ouvrage, qui a pour titre : *Vies des Dames françoises*, 1816, in-12, n'est pas de M. Jauffret) ; *Examen particulier sur divers sujets à l'usage des Sœurs qui se consacrent à l'éducation gratuite, ou aux fonctions de servantes des pauvres*, in-12; *Lettres sur la religion et la métaphysique* de Fénélon, in-12, et *Méditations sur les souffrances de la croix de Notre-Seigneur*, suivies d'une *Instruction sur les Indulgences*, 1800, in-18.

Après le Concordat de 1801, M. de Lorry, ancien évêque d'Angers, ayant été nommé évêque de La Rochelle, et ne pouvant, pour raison de santé, se rendre immédiatement dans son diocèse, M. Jauffret fut chargé d'y aller avec la qualité d'administrateur; mais avant son départ il fut choisi

pour grand-vicaire de Lyon, et se rendit dans cette ville, où de grandes divisions avoient éclaté. Il se trouva même bientôt chargé de l'administration du diocèse, l'archevêque de Lyon ayant été nommé presqu'immédiatement ambassadeur de France à Rome. Le diocèse de Lyon lui fut redevable d'établissemens utiles; ce fut un des premiers où l'on forma des séminaires, tant pour la théologie que pour les études préparatoires, et M. Jauffret a contribué ainsi à mettre le clergé de Lyon dans l'état florissant où il est aujourd'hui. Il rétablit à Lyon les Frères des Ecoles chrétiennes, et c'est de là qu'ils se sont répandus par toute la France. Il procura aussi le rétablissement des Sœurs de Saint-Charles. Il fit donner des missions dans le diocèse. Ces soins n'empêchèrent pas M. l'abbé Jauffret de publier des *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Religion et de la Philosophie à la fin du 18e. siècle*, 1803, 2 volumes in-8°.; ce ne devoit être que le commencement d'une collection de pièces relatives à la persécution contre les prêtres pendant la terreur. M. Jauffret avoit réuni un grand nombre de matériaux sur cet objet, et il seroit à désirer qu'ils ne fussent pas perdus. En 1804, il fit paroître des Opuscules sous le titre *de la Vraie Sagesse, pour servir de suite à l'Imitation*, in-12.

Appelé à Paris comme vicaire-général de la grande-aumônerie, M. l'abbé Jauffret eut occasion de provoquer des mesures utiles, et fit revivre ou favorisa des établissemens précieux à la religion. Différentes congrégations furent autorisées; les missions étrangères reçurent quelque encouragement, les associations d'hospitalières et d'institutrices obtinrent une protection plus marquée. Les Dames de Saint-Maur, celles du Refuge, dites de Saint-Michel, durent beaucoup, entr'autres, aux soins de M. Jauffret. Malheureusement les bonnes dispositions du gouvernement durèrent peu; l'ambition de Buonaparte, et ses brouilleries avec le souverain Pontife lui firent adopter une autre marche. Mais il étoit bon de remarquer que, pendant le peu de temps que M. l'abbé Jauffret fut grand-vicaire de la grande-aumônerie, il mit beaucoup de soin à faire adopter des mesures avantageuses à la religion. Lorsqu'on forma la chapelle des Tuileries, il fut nommé chapelain; M. Bienaimé, évêque de Metz, étant mort au commencement de 1806, M. Jauffret fut nommé, le 15 juillet, pour lui succéder, institué à Rome le 26 août, et sacré en cette

qualité le 8 décembre. Son titre de chapelain fut alors changé en celui d'aumônier. Le nouvel évêque trouvoit tout à faire dans son diocèse, l'âge et les infirmités de son prédécesseur ne lui ayant pas permis de former les établissemens nécessaires. Ses premiers soins se portèrent sur les moyens de perpétuer le sacerdoce. Le grand séminaire de Metz sortit de ses ruines, trois petits séminaires furent établis, et en outre un assez grand nombre de curés s'appliquèrent à élever des sujets pour l'état ecclésiastique. M. Jauffret ne négligea rien pour exciter à cet égard le zèle du clergé et des fidèles; sa Lettre pastorale du 6 avril 1808, 48 pages in-8°., rappelle tous les motifs qui devoient engager ses diocésains à le seconder dans la formation et le soutien des écoles ecclésiastiques. Il logea quelque temps les jeunes gens dans son propre palais, et obtint ensuite du gouvernement les bâtimens nécessaires. Au bout d'un an, grâce à son activité, le diocèse comptoit six à sept cents élèves de tout âge qui étudioient dans les différentes écoles, à Metz, à Charleville, à Luxembourg et à Bastogne.

Ces occupations n'empêchèrent pas le prélat de veiller aux autres parties de l'administration. Le 3 mars 1807, il adressa aux curés et ecclésiastiques des avis et réglemens sur les fonctions de leur ministère. Ses Mandemens pour les carêmes de 1807 et de 1808 montrent le soin qu'il avoit d'instruire son troupeau. Il prêchoit dans les églises, et son zèle donna une nouvelle impulsion à l'opinion publique dans une ville où de grands scandales avoient éclaté. L'autorité civile s'étoit crue obligée, peu auparavant, d'interdire l'exercice du culte hors des églises, pour prévenir les insultes des partisans de l'impiété. M. Jauffret fit lever cette défense, et la religion put se montrer au dehors, et ne recueillit que des respects. Dans les dix-huit premiers mois de son épiscopat, il visita les chefs-lieu de canton des trois départemens qui formoient son diocèse. Dans ces tournées, il parloit souvent aux peuples, soit pour la confirmation, soit pour différentes cérémonies; et depuis il réunit ses Instructions relatives à la confirmation, et en forma un ouvrage sous le titre d'*Entretiens sur le Sacrement de confirmation*, qu'il adressa à son diocèse en 1809. Ces *Entretiens* ont été publiés à part, in-8°.; il rétablit à Arlon le culte de saint Donat, et procura des missions à plusieurs cantons. M. l'évêque de Metz favorisa surtout l'établissement

des communautés religieuses; outre les anciennes congrégations qui se reformèrent ou s'étendirent sous son épiscopat, il en institua deux nouvelles, les Dames de Sainte-Sophie et les Sœurs de Sainte-Chrétienne. Ces deux congrégations se livrent à l'instruction des jeunes personnes; les Dames de Sainte-Sophie tiennent des pensionnats à Metz et à Luxemboug, et les Sœurs de Sainte-Chrétienne ont des écoles gratuites, et donnent de plus leurs soins aux pauvres. Cette dernière congrégation a été approuvée en 1808, et elle avoit en 1819 environ cent sujets répartis entre vingt-cinq établissemens. M. l'évêque de Metz leur donna des réglemens, et se plaisoit à diriger des institutions qu'il regardoit comme étant d'une haute importance dans l'état actuel de la société. Les Sœurs de Sainte-Elisabeth, à Luxembourg, et celles de la Providence, dites de Sainte-André, instituées par un pieux ecclésiastique près de Forbach, furent puissamment encouragées par ses soins.

Le titre d'aumônier que M. Jauffret avoit à la cour le forçoit de temps en temps de quitter son diocèse. En 1810, il fut désigné pour faire partie du cortége qui devoit aller au-devant de l'archiduchesse Marie-Louise. Il fit en conséquence le voyage de Braunau, et revint à Paris avec la princesse, dont il fut le confesseur en quelques circonstances. Il fut du nombre des dix-neuf évêques qui écrivirent au Pape le 25 mars 1810 pour demander une ampliation de l'indult sur les dispenses de mariage. M. de Cicé, archevêque d'Aix, étant mort le 22 août suivant, Buonaparte avoit d'abord nommé à sa place M. Duvoisin, évêque de Nantes; mais ce prélat ayant fait agréer les motifs de son refus, on lui substitua, le 5 janvier 1811, M. Jauffret, qui fit quelques représentations; mais il se crut ensuite obligé de céder. Le moment n'étoit pas favorable pour résister à Buonaparte, qui venoit de frapper d'une disgrâce éclatante M. l'abbé d'Astros, aujourd'hui évêque de Bayonne, et M. le comte Portalis. M. l'évêque de Metz n'osa dans cette circonstance se prononcer pour un refus absolu. Il se prêta aux arrangemens qu'on prenoit alors, et gouverna le diocèse d'Aix avec les pouvoirs d'administrateur capitulaire, en même temps qu'il donnoit à l'abbé Laurent, nommé évêque de Metz, des pouvoirs de grand-vicaire pour administrer ce diocèse. On sait assez combien le souverain Pontife improuva ces dispositions; mais M. Jauffret se flattoit de n'être pas dans le même cas que le

cardinal Maury, et on ne voit pas qu'il y ait eu d'acte précis du saint Père sur l'administration de M. Jauffret à Aix, comme sur celle du cardinal Maury à Paris, et des prélats nommés à Florence et à Asti. Quoi qu'il en soit, M. l'évêque de Metz se conduisit avec modération à Aix, n'inquiéta personne, et résida même très-peu dans ce pays. Il s'occupa cependant d'y former des établissemens et des communautés, et eût souhaité y répandre les deux congrégations qu'il avoit établies à Metz. Les Ursulines d'Aix doivent à sa générosité une somme considérable pour l'acquisition de la maison qu'elles occupent. Il fut du nombre des douze évêques qui, le 27 avril 1811, écrivirent au Pape, alors à Savonne, pour le prier d'accueillir une députation de trois évêques françois; on remarque que, dans les signatures, son nom se trouve le dernier et sous le seul titre d'évêque de Metz. Quelques jours après le prélat adressa en son propre nom à S. S. une lettre où il parloit de sa nomination au siége d'Aix; dans cette lettre, datée du 1er. mai, il exposoit les besoins des églises et les raisons qui devoient, selon lui, engager le saint Père à donner des bulles aux évêques nommés.

M. Jauffret assista au concile de 1811, où il ne se fit pas remarquer. Il se trouvoit à Paris lors de la restauration, et se hâta de renoncer à l'administration du diocèse d'Aix. Il annonça par un Mandement du 21 avril qu'il rentroit dans le gouvernement du diocèse de Metz; mais les circonstances firent que ce Mandement ne fut publié d'abord que dans les Ardennes. Le 28 mai, le prélat donna un autre Mandement sur le retour des Bourbons. La même année il fit faire une collecte pour les besoins de ses séminaires, qui avoient beaucoup souffert lors de l'invasion. Le prélat se livroit avec ardeur aux soins de son diocèse, quand le retour de Buonaparte vint troubler son repos comme celui de toute la France. Instruit que l'abbé Laurent, qu'il avoit nommé curé de Sédan, étoit venu précipitamment à Paris, et prétendoit faire revivre sa nomination à l'évêché de Metz, M. Jauffret crut devoir réclamer et faire valoir ses droits; il arriva dans la capitale...... Nous passons légèrement sur une circonstance qui affligea tous ses amis. Après le second retour du Roi, M. Jauffret fit célébrer dans toutes les églises de son diocèse de solennelles actions de grâces, et il établit des prières à perpétuité, qui devoient avoir lieu le premier jour de l'an.

Un professeur du collége de Luxembourg, M. Munchen, fit un éclat qui révolta tous les amis de la religion. Il fit soutenir, le 8 août 1816, une thèse où il posoit des principes hardis et dangereux sur des matières importantes. M. l'évêque de Metz, dont la juridiction s'étendoit sur le grand-duché de Luxembourg (l'ancien département des Forêts), condamna la thèse, et défendit aux étudians pour l'état ecclésiastique de suivre les cours du professeur. Nous rendîmes compte de cet acte d'autorité dans notre n°. 222. M. Munchen fut obligé de quitter Luxembourg, et se retira à Gand, où il mourut peu après.

Nous sommes forcé de n'indiquer que rapidement quelques mesures que prit M. Jauffret pour le bien de son diocèse. Il contribua efficacement à procurer à la ville de Metz un établissement de Frères des Écoles chrétiennes; il reçut d'abord les Frères dans son palais, ordonna une quête pour leurs écoles, et célébra la messe le jour où elles s'ouvrirent. En 1819, il établit une retraite annuelle pour les ecclésiastiques de son diocèse, et il ouvrit la première, le 7 septembre, par un discours qu'il adressa à son clergé. Un réglement du 30 novembre 1819 étoit relatif aux Sœurs des congrégations étrangères au diocèse, et qui se trouvoient isolées dans les paroisses; un autre, du 23 février 1820, établit les archiprêtres. Le mois suivant, le prélat remit en vigueur l'officialité; on se rappelle que cette mesure lui attira de rudes attaques de la part de quelques canonistes. L'ordonnance de M. l'évêque de Metz fut traduite dans la *Chronique*, comme un *crime* et un *attentat;* l'article étoit de M. Lanjuinais, et fut ensuite réimprimé à part. M. l'évêque de Metz ne jugea pas qu'il lui convînt d'entrer en lice pour défendre les actes de son administration, mais il parut deux bons écrits sur cette matière; nous en avons rendu compte, n°. 697, et nous y renvoyons.

Parmi les coutumes salutaires que M. l'évêque de Metz rétablit, il ne nous est pas permis surtout d'oublier la tenue du synode diocésain. Le prélat avoit convoqué, en 1820, tous les archiprêtres; il ouvrit l'assemblée par un discours, et publia des statuts synodaux qui ont été imprimés; *voy*. notre n°. 607. On ne put qu'applaudir à l'exemple que donna alors M. l'évêque de Metz, et on sait que plusieurs de ses collègues se proposent de faire revivre aussi ces assemblées, qui contribuoient si puissamment à l'instruction et à l'édification, et qui resserroient les nœuds entre les premiers pasteurs et son

clergé. M. l'évêque de Metz avoit aussi réglé qu'il se tiendroit des assemblées rurales des prêtres de chaque archiprêtré, et depuis 1820, ces réunions ont toujours eu lieu. Cette année même le prélat avoit tenu son synode annuel, immédiatement avant son départ pour Paris.

Nous ne parlerons pas des réglemens du prélat pour les jeunes prêtres et de quelques pratiques de piété qu'il remit en honneur. Il étoit sans cesse occupé de tout ce qui pouvoit faire fleurir la discipline et faire cesser les abus. On peut consulter à ce sujet le *Recueil choisi des Mandemens* du prélat, qui parut à Metz, chez Collignon, deux volumes in-8°., et qui renferme des pièces intéressantes. Une maladie que M. Jauffret essuya en 1820 fit éclater l'attachement que lui portoit son clergé. Le prélat se rétablit, sans cependant recouvrer toutes ses forces, et sa santé depuis ce temps parut décliner. Toutefois on le voyoit toujours occupé du bien de son diocèse. Il adressoit à son troupeau de fréquentes Instructions; en 1821, il en publia une assez étendue *sur l'esprit du sacerdoce chrétien*, et en 1822, une autre *sur la morale de l'Evangile*. L'érection de l'archevêché de Reims, en 1821, retira le département des Ardennes de la juridiction de M. l'évêque de Metz; non-seulement le prélat vit cette soustraction sans chagrin, il s'empressa même de rendre à M. l'archevêque de Reims tous les services qui étoient en son pouvoir. Il lui laissa des séminaires florissans, et qui forment aujourd'hui la meilleure ressource du diocèse de Reims. Aussi le département des Ardennes conserve le souvenir de la sagesse et de la prévoyance de l'administration de M. l'évêque de Metz, et nous avons vu que le conseil général lui avoit fait hommage l'année dernière d'un calice en vermeil, de burettes et d'un bassin avec une inscription honorable, et qu'il avoit accompagné ce présent des lettres les plus flatteuses.

Dans ces derniers temps le prélat s'appliquoit encore avec ardeur à former ou à étendre des établissemens utiles à l'Eglise ou à la société. L'année dernière on vit s'élever une école préparatoire pour les enfans qui se destinent à entrer au petit séminaire. Cette institution fut confiée à un jeune prêtre élevé au séminaire Saint-Sulpice, et le prélat étoit dans l'usage d'envoyer tous les ans ses sujets les plus propres à l'enseignement, puiser l'esprit ecclésiastique et des connoissances plus approfondies dans une maison qui lui étoit chère, et sous des

maîtres avec lesquels il conservoit les relations les plus étroites. Ces jeunes ecclésiastiques revenoient ensuite dans le diocèse où ils dirigent aujourd'hui plusieurs établissemens. Le 7 mars dernier, M. l'évêque donna des réglemens à une association de veuves connues à Metz sous le nom de Sœurs de Sainte-Félicité, et qui donnent des soins aux pauvres mères de famille. En outre, il avoit réuni un grand nombre de dames de la ville en association de charité pour les différentes œuvres de miséricorde.

C'est au milieu de ces travaux que le prélat a été frappé. Il avoit présidé à Metz à la translation des reliques de Saint-Etienne, et avoit tenu son synode, lorsqu'il fut appelé à Paris à la fin du mois dernier pour quelques affaires. Il se proposoit de n'y passer que quelques jours et de retourner à Metz pour l'ordination de la Trinité; la Providence en a disposé autrement. Le lundi, 12 mai, le prélat étoit allé dîner à la campagne avec un ecclésiastique de ses amis; il revint chez lui le soir, et paroissoit très-gai; cependant, en se couchant, il se plaignit d'un peu de mal aise. A onze heures, il sonna son domestique, et demanda M. l'abbé Masson, son secrétaire. On n'eut que le temps de lui donner l'Extrême-Onction, et à minuit un quart le prélat expira, étouffé, ainsi qu'on l'a cru, par des glaires auxquelles il étoit sujet.

Il seroit difficile de peindre les regrets qu'a causés cette perte. L'heureux caractère de M. l'évêque de Metz lui avoit procuré de nombreux amis. A Metz surtout, sa mort a fait une impression générale. Son chapitre, son clergé, ses séminares, les communautés qu'il avoit établies, tous ont donné des larmes à sa mémoire. Le chapitre a publié, le 15 mai, une Lettre pastorale pour annoncer cette perte au diocèse; il fait un juste éloge du prélat, de sa piété, de son zèle, de son assiduité pour les fonctions du ministère, de sa sagesse dans la formation de tant d'établissemens. Nous regrettons que la longueur de cet article ne nous permette pas de rien citer aujourd'hui de cette Lettre pastorale. Le chapitre a nommé grands-vicaires MM. Thibiat, Sauce et de Fumé; les mêmes pouvoirs sont continués à MM. Simon, Woirhaye et de Neunheuer. Nous donnerons plus de détails une autre fois; mais nous ne finirons point cette notice sans parler de quelques travaux que méditoit encore M. l'évêque de Metz. Il se proposoit de donner une nouvelle édition de son recueil des *Con-*

solations et *de la Vraie Sagesse*, et d'augustes Princesses lui avoient permis de leur dédier ces livres. Enfin le prélat étoit occupé depuis bien des années d'un grand ouvrage sur la religion, qui lui avoit demandé beaucoup de recherches et de travail. Cet ouvrage, qu'il nous a été donné de voir en manuscrit, est destiné à montrer comment on peut séparer les dogmes primitifs reconnus par tout le genre humain, des erreurs que l'ignorance et les passions y ont mêlées, et comment on peut arriver ainsi à la religion véritable. Le prélat venoit de terminer ce travail auquel il attachoit une grande importance, et il l'avoit fait même imprimer à petit nombre d'exemplaires et par manière d'épreuves, pour le soumettre aux corrections de quelques personnes en qui il avoit confiance (1).



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 16 mai, S. S. a tenu dans le palais Quirinal un consistoire secret dans lequel elle a fait la cérémonie d'ouvrir et de fermer la bouche aux cardinaux nommés dans le consistoire du 10 mai; ces cardinaux sont MM. Bertazzoli, Falzacappa, Pallotta, Serlupi, Pedicini, Pandolfi, Turiozzi, Dardini, Odescalchi, Frosini et Riario-Sforza.

S. S. a ensuite promu aux siéges vacans savoir, au patriarcat de Constantinople, M. Joseph della Porta, vice-gérant de Rome, transféré de Damas; aux archevêchés d'Athènes et de Philippes *in part. inf.*, MM. Philippe Marchezzi et Mazzi; à l'évêché de Pavie, M. Louis Tosi; à celui de Mantoue,

(1) Nous aurions pu citer encore quelques écrits publiés par M. Jauffret. Il donna une édition du *Paradis de l'Ame*, traduit du latin d'Horstius, 2 vol. in-12, et des *Eloges des Evêques françois*, par Godeau, in-8°. La *Biographie des vivans* lui attribue les *Illustres Victimes vengées des injustices de leurs contemporains*, en 1802, in-8°. On cite encore de lui des *Lettres sur les avantages de l'amitié chrétienne*; nous ne connoissons point ces deux ouvrages). L'*Art épistolaire* et les *Paroles mémorables des grands hommes de l'antiquité et des temps modernes*, 2 vol. in-18, qui ont paru sous le nom de M. Louis-François Jauffret, frère de l'évêque, sont dans le fait des productions du prélat même.

La plupart de tous ces ouvrages se trouvent chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

M. Joseph-Marie Bozzi; à celui de Cenada, M. Jacques Monico; à celui de Leutmeritz, M. Vincent-Edouard Mildes, à celui de Porphire, *in part. inf.*, M. Joseph Perugini;

Et pour la France, à l'archevêché d'Auch, M. André-Etienne-Antoine de Morlhon; à l'évêché de Blois, M. Philippe-François de Sauzin; à l'évêché de Saint-Claude, M. Antoine-Jacques de Chamon; à l'évêché de Nevers, M. Jean-François Millaux; à l'évêché de Moulins, M. Antoine de Pons; à celui de Beauvais, M. Claude-Antoine de Lesquen; à l'évêché d'Aire, M. François-Marie le Pappe de Trévern; à l'évêché de Tarbes, M. Antoine-Xavier de Neyrac; à celui de Pamiers, M. Louis-Charles-François de Latour-Landorthe; à celui de Marseille, M. Charles-Fortuné de Mazenod: à celui de Fréjus, M. Charles-Alexandre de Richery; à celui de Gap, M. François-Antoine Arbaud; à celui de Verdun, M. Etienne-Marie-Bruno d'Arbou; et à celui de Viviers, M. André Molin.

Le S. Père, après une courte allocution, a ensuite proclamé deux cardinaux, savoir le révérend Père Placide Zurla, abbé de l'ordre des Camaldules, et M. Anne-Louis-Henri de la Fare, archevêque de Sens. S. S. a conféré le *pallium* à M. le cardinal Odescalchi, archevêque de Ferrare; le *pallium* a été aussi remis à deux avocats consistoriaux, pour l'archevêque d'Auch et pour l'évêque de Pavie.

PARIS. Un garde-noble de S. S. est arrivé de Rome, apportant à M. de la Fare, archevêque de Sens, la nouvelle de sa promotion au cardinalat; S. Em. a été reçue par le Roi en audience particulière.

— Le samedi 24, Mgr. l'archevêque a fait l'ordination des Quatre-Temps. Le prélat étoit assisté de MM. les archidiacres. M. le duc de Rohan étoit présent à la cérémonie, en habit de chanoine. La nef de l'église métropolitaine étoit toute remplie d'ordinands. Il y a eu trente-neuf prêtres, dont dix de Paris; vingt-trois diacres, dont trois de Paris; quarante-neuf sous-diacres, dont quinze de Paris; vingt-sept minorés et trente tonsurés; en tout cent soixante-huit personnes. Ces ordinands sont tous de différens diocèses de France; quelques-uns même sont étrangers : il y a eu un sous-diacre de l'île de Naxe, et plusieurs Irlandois, qui sont élevés au séminaire de Picpus. M. Blanquart de Bailleul, fils du député, a reçu le sous-diaconat. Le dimanche de la Trinité, il y a eu des premières

messes dans plusieurs églises : à Saint-Sulpice, la messe a été célébrée par M. Ferron du Quengo, qui étoit assisté par M. le duc de Rohan.

— La seconde retraite qui devoit succéder dans la maison de Saint-Lazare à celle donnée il y a un mois, a eu lieu les trois derniers jours de la semaine passée. M. l'abbé Gondin a fait chaque jour une instruction, et a achevé ce qu'il avoit si heureusement commencé. Toutes les détenues ont assisté aux exercices ; elles sembloient rivaliser de zèle et de recueillement. M. l'abbé Gondin et M. l'abbé de Villers ont été entièrement occupés les derniers jours à confesser. Le dimanche de la Trinité, au matin, M. l'archevêque de Paris est arrivé à neuf heures, accompagné de MM. Desjardins et Borderies ; la chapelle avoit été décorée avec beaucoup de goût. MM. Rauzan et de Janson assistoient à la cérémonie. Mgr. a célébré la messe, et a prononcé un discours avant la communion. Les détenues étoient toutes dans l'attitude la plus recueillie, et plusieurs étoient émues jusqu'aux larmes ; quelques-unes ont fait leur première communion. Celles qui avoient approché de la sainte table, il y a un mois, ont fait encore leur dévotion. Enfin, d'autres qui n'avoient pu être prêtes pour la première communion générale, s'étoient disposées pour celle-ci. Il y a eu environ quatre cents femmes qui ont communié, et la maison n'en contient pas, en ce moment, plus de quatre cent vingt-cinq, parmi lesquelles il y en a plusieurs malades ou infirmes, qui ont communié en viatique ; de sorte qu'il y en a à peine sept ou huit qui n'aient pas approché des sacremens. Toutes les autres non-seulement se sont réconciliées, mais, comme nous l'avons vu, leur conduite, leurs entretiens, leurs lectures, leurs chants, leur assiduité à la prière, tout annonce en elles un changement total. De pieux fidèles et des dames charitables ont pris part à la joie de ce jour, et ont communié aussi de la main de M. l'archevêque ; parmi eux étoit M. l'inspecteur général des prisons, qui a contribué par son zèle et sa charité aux heureux succès de la retraite. Après la messe, on a fait la plantation de la croix de la mission. Cette croix, quoique assez haute et pesante, a été portée par les détenues dans une cour intérieure où elle a été élevée. M. l'archevêque a encore parlé dans cette circonstance, et son discours, à la fois simple et digne, étoit dans le genre qui convenoit le mieux à l'auditoire ; aussi a-t-il été écouté avec

le plus vif intérêt, et la cérémonie, qui n'a fini qu'à midi, paroissoit finir trop tôt au gré des détenues. Le soir, on a fait la rénovation des vœux du baptême, et toute la journée s'est passée en exercices de piété. Le lendemain, il a été célébré une messe d'action de grâces, à laquelle toutes les détenues ont assisté. C'est ainsi qu'une maison où la justice humaine exerce ses rigueurs, et où la terreur pouvoit seule naguère contenir des femmes qui paroissoient endurcies dans l'incrédulité ou livrées à des passions d'autant plus terribles qu'elles étoient plus comprimées; c'est ainsi, dis-je, que cette maison est devenue tout à coup le théâtre des prodiges de la grâce et un asile de paix, de concorde et de ferveur. Voilà l'empire de la religion, et les effets du zèle d'un missionnaire.

— M. Jean Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, vient de publier, à l'occasion de son installation, une Lettre pastorale, datée du séminaire d'Issy, où le prélat a fait sa retraite. Cette Lettre est pleine d'onction, de candeur et de piété : on remarquera surtout la modestie avec laquelle l'auteur parle de ses services passés et de sa déportation à Cayenne. M. de Beauregard étoit, avant la révolution, chanoine et grand-vicaire de Luçon; il rendit, pendant les guerres de la Vendée, des services importans pour la cause royale. Un de ses frères, André-Georges Brumauld de Beauregard, aussi chanoine et grand-vicaire de Luçon, périt sur l'échafaud révolutionnaire, le jour même de la révolution du 9 thermidor. On a de lui une lettre qu'il écrivit à sa mère la veille de son jugement, et qui est admirable et touchante par les sentimens de foi et de courage qu'elle exprime. Cette lettre a été publiée dans plusieurs recueils. M. Jean de Beauregard est digne d'être le frère de cette honorable victime. Déporté à Cayenne en 1798, il a survécu à sa proscription, et a exercé longtemps, à Poitiers, les fonctions de curé de la cathédrale et de grand-vicaire du diocèse. En 1817, le Roi l'avoit nommé à l'évêché de Montauban; mais le ministère d'alors, ayant abandonné le Concordat, M. de Beauregard n'eut point de bulles. Sa destination a été changée cette année, et S. M. l'a désigné pour le siége d'Orléans. On lira avec intérêt ce que l'humble prélat dit de ce choix, et de sa crainte du fardeau de l'épiscopat :

« Nous pouvons vous le dire, N. T. C. F., nous avions une si haute idée de la dignité épiscopale, que, depuis cinq ans que nous avions

été destiné à un autre siége, nous avons employé les supplications, même les larmes, pour être délivré d'un fardeau qui surpasse nos forces. Nous disions à Dieu : « Vous savez, Seigneur, quelles ont été nos fautes, nos ignorances dans des ministères moins relevés. Confiez vos églises à des pasteurs qui puissent les édifier par leurs vertus, les éclairer de leur science ». *Ego autem sum parvulus:........ et ignorans egressum et introitum meum... servus tuus in medio est populi infiniti.*

» Et voilà pourquoi, N. T. C. F., nous vous le confessons sans détour ; nous avions employé nos efforts pour obtenir qu'on ne disputât pas à nos vieux jours quelques momens d'une paix dont jamais encore nous n'avions joui sur la terre. Notre seule ambition étoit de servir l'Eglise dans un ministère peu connu, et de jouir de la médiocrité et de l'obscurité qui conviennent à un prêtre de Jésus-Christ. *Ut dimitterentur nobis reliquiæ, et daretur nobis paxillus in loco sancto ejus.* Mais nous avons peu joui de ce repos que les hommes sont bientôt venu troubler. Ils ont attribué, dans leur erreur, quelques mérites à des peines qui étoient bien plutôt le prix de nos offenses ; ils ont fait valoir des exils un peu plus éloignés et plus sévères que ceux de tant d'autres prêtres couverts de mérites ; ils ont confondu notre nom avec celui d'un frère dont la vie innocente fut couronnée par le martyre ; ils ont pensé peut-être récompenser encore d'autres actes de fidélité qui ne sont que de simples devoirs, s'ils n'ont pas eu Dieu et la justice pour objet ».

M. l'évêque d'Orléans paie un tribut d'éloges à la mémoire de son prédécesseur, de ce prélat, objet de si justes et si profonds regrets. Il adresse les choses les plus flatteuses au clergé du diocèse, et rappelle avec complaisance ce que la renommée lui a appris du bon esprit qui règne parmi les fidèles, et de leur zèle pour les bonnes œuvres. En annonçant qu'il gouvernera provisoirement le diocèse de Blois, M. de Beauregard exhorte ceux qui, dans ce diocèse, refusent encore de reconnoître l'autorité légitime, à ne pas perdre ainsi le fruit de leur fidélité passée. Le prélat est arrivé le 21 dans sa ville épiscopale, et a été reçu avec les honneurs dus à son caractère. Il a été installé le 23 dans son église cathédrale, en présence de toutes les autorités ; et c'est alors qu'il a publié le Mandement que nous avons cité.

— M. Paul-Ambroise Frère de Villefrancon, précédemment coadjuteur de Besançon, devenu aujourd'hui titulaire de ce même siége, ayant appris, en tournée de confirmation, la nouvelle de la mort de son prédécesseur, a donné à Morey, le 6 mai, un Mandement pour annoncer ce triste événement à son diocèse. Le prélat y trace un éloge abrégé de M. de Pressigny, et rappelle sommairement les vertus et les services du

vénérable archevêque. Nous ne pouvons citer aujourd'hui quelques extraits du Mandement, qui expose, mieux que nous ne l'avions fait, la vie publique de M. de Pressigny. Il y est parlé, entr'autres, de la manière dont M. de Pressigny parut aux assemblées du clergé de 1780 et de 1788; de sa mission à Rome, de ses rapports avec son clergé, de son zèle pour la discipline. M. de Villefrancon ne pouvant interrompre la tournée qu'il faisoit pour la confirmation, a renvoyé le service pour son prédécesseur au mardi 27 mai. Il a dû officier ce jour-là dans son église métropolitaine. Un service aura lieu également dans toutes les églises du diocèse. Les grands-vicaires sont MM. Loye, Tharin et Rivière, qui l'étoient déjà du précédent archevêque. Nous nous proposons de revenir sur ce Mandement, où M. de Villefrancon tient le langage le plus paternel, en même temps qu'il montre son attachement aux principes de l'unité. Ce prélat est connu depuis long-temps dans le diocèse par ses vertus, et nul ne pouvoit remplacer mieux MM. de Durfort et de Pressigny.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Madame a fait, le 15, un pèlerinage à Notre-Dame de la Garde. Le saint sacrifice a été célébré par Mgr. de Bausset, archevêque d'Aix, en présence d'un immense concours de fidèles, heureux de joindre leur invocation à celle de la fille de saint Louis. S. A. R. est attendue du 23 au 25 de ce mois dans la ville de Perpignan, qui fait déjà de brillans préparatifs pour la réception de cette auguste Princesse. Dans son séjour à Toulon, S. A. R. a visité l'hospice du Saint-Esprit, et a remis entre les mains de MM. les administrateurs une somme destinée à des aumônes. Elle a aussi remis 1000 fr. à M. le sous-préfet pour les distribuer aux indigens, et plus particulièrement à ceux des habitans qui avoient le plus souffert à l'époque de 1793, et qui avoient imploré sa générosité. S. A. R. est arrivée, le 19, à Aix, et est descendue au palais archiépiscopal. Cette Princesse a reçu les diverses associations de charité, et a visité l'hôpital et le collége du petit séminaire, dirigé par les Pères de la Foi. S. A. R. est partie le lendemain, après avoir entendu la messe dans la chapelle de Mgr. l'archevêque.

— La foudre est tombée, le 25 au matin, sur le portail de l'église cathédrale de Rouen; elle n'a enlevé que l'un des ornemens qui se trouvent à la base de la croix en pierre qui la domine. Aucune autre partie de cet édifice n'a souffert de cet évènement. On se rappelle que c'est le 15 septembre dernier que ce monument fut atteint par le feu du ciel.

— La cour royale de Rouen a confirmé le jugement du tribunal de

police correctionnelle, qui a condamné les deux éditeurs et l'imprimeur de *la Nacelle* chacun en un mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende.

— Le nommé Vains-Pigeonnière, qui avoit insulté la garde nationale de la Ferté-Bernard au moment où elle revenoit de la messe, a été condamné, le 21 de ce mois, par le tribunal de police correctionnelle de Mamers, à un an d'emprisonnement et à 200 fr. d'amende.

Nouvelles d'Espagne.

Mgr. le duc d'Angoulême a reçu le 20, à Biotrago, le général constitutionnel don Louis de Zayas, envoyé en parlementaire par le général l'Abisbal. La garnison de Madrid a dû se retirer le 24 jusqu'à deux journées de marche de la capitale.

Une dépêche télégraphique a annoncé l'entrée de l'avant-garde françoise à Madrid, le 23 mai au matin. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, dont le quartier-général étoit le même jour à Alcovendas, devoit faire son entrée le lendemain 24 dans la capitale de l'Espagne.

Il paroit que, sans attendre nos troupes, et dès le 21, le général royaliste Bessières avoit tenté, mais inutilement, de s'emparer de Madrid.

Le duc de Reggio est entré, le 18, à Ségovie, où il a trouvé une quantité considérable de pièces d'artillerie et de munitions de guerre.

Le général l'Abisbal a publié, le 15, à Madrid, à l'approche de nos troupes, une espèce de manifeste imprimé; il déclare que les hommes qui gouvernoient son pays l'ont perdu par leur incapacité et leur folie, qu'il faut chasser les ministres, dissoudre les cortès, rappeler le roi à Madrid, et s'arranger avec la France. Il reconnoit que la majorité de la nation ne veut pas de la constitution.... Après ce manifeste, il a donné une proclamation pour inviter Madrid à recevoir les François. Cette capitale avoit déjà fait supplier Mgr. le duc d'Angoulême de venir la sauver des horreurs de l'anarchie. On croit que l'Abisbal est d'accord avec Ballesteros et Morillo.

Les dernières lettres de Madrid annoncent le soulèvement presque général de toutes les provinces d'Espagne contre le gouvernement des cortès.

Les François réfugiés à Saint-Sébastien, au nombre d'environ 120, se sont embarqués pendant la nuit, le 14 de ce mois, et ont fait voile pour la Corogne.

Sir Robert Wilson a débarqué à la Corogne. Il a rejeté la proposition qu'on lui a faite de servir dans la légion étrangère, qui est sous les ordres du colonel Fabvier.

Les six cents François qui occupent la forteresse de Sarragosse ne pouvant maîtriser la populace, qui demandoit la tête des principaux chefs de la révolution, on a été obligé de renforcer la garnison.

Barcelonne est dans la terreur; le général qui y commande a annoncé que l'autorité militaire s'empareroit de tous les pouvoirs à l'approche des troupes françoises. Les habitans s'enfuyoient en grand nombre.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. 12°. livraison (1).

Cette livraison se compose des tomes XXII et XXIII. Le premier renferme les sept premières Epîtres de saint Paul, des Préfaces sur chacune d'elles, une Préface générale sur les Epîtres du grand apôtre, et huit Dissertations; savoir, sur le salut des gentils, sur les effets de la circoncision, sur le péché originel, sur le mariage des infidèles, sur le baptême pour les morts, sur le combat de saint Paul à Ephèse, sur la résurrection des morts et sur Céphas. La Préface générale sur les Epîtres de saint Paul est courte et bien remplie; elle offre un abrégé de la vie de saint Paul, la chronologie de ses Epîtres, et des remarques sur leur style et leur canonicité. La Dissertation sur le mariage des infidèles est de Rondet, qui y rend compte de la controverse élevée au milieu du siècle dernier au sujet du mariage du juif Borach-Levi; nous avons parlé assez au long de cette controverse, n°. 363, à l'occasion des *Instructions sur le Rituel*, de M. le cardinal de La Luzerne, et nous nous contenterons de remarquer ici qu'il n'est pas étonnant que Rondet, dans sa Dissertation, se déclare pour un sentiment professé alors avec éclat par l'école à laquelle il étoit attaché. La Dissertation sur Céphas a pour but de montrer contre le Père Har-

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

doute que ce Céphas est le même que saint Pierre; c'est en effet le sentiment le plus suivi, quoiqu'il ne laisse pas de présenter des difficultés.

Le tome XXIII renferme le reste des Epîtres de saint Paul, les Epîtres canoniques, des Préfaces sur chacune des Epîtres, et six Dissertations; savoir, sur l'antechrist, sur le voyage de saint Pierre à Rome, sur le système du monde suivant les anciens Hébreux, sur la fin du monde, sur le fameux passage de saint Jean *tres sunt qui testimonium........*, et sur le livre d'Hénoch. La plus intéressante à notre gré est celle qui traite du voyage de saint Pierre à Rome; l'auteur y prouve contre plusieurs protestans que ce fait historique est fondé sur le témoignage de toute l'antiquité, et que les doutes qu'on y oppose ne sauroient l'ébranler. La Dissertation sur le systéme du monde, tel que le concevoient autrefois les Hébreux, étoit à la tête de l'*Ecclésiaste* dans les éditions précédentes. Le nouvel éditeur avoit cru d'abord qu'il étoit nécessaire de la refondre pour la mettre en harmonie avec les nouvelles découvertes. Mais dom Calmet n'avoit pas prétendu parler du système du monde, tel que les savans peuvent le concevoir aujourd'hui avec tous les secours qu'ont procurés les progrès des sciences naturelles, mais du système du monde chez les anciens. On a donc laissé la Dissertation du savant Bénédictin dans l'état où il l'avoit mise, et l'on n'en a supprimé, dit-on, que quelques expressions dont les philosophes des derniers temps avoient abusé, et que dom Calmet se fût certainement interdites, s'il eût vécu pendant le déchaînement des incrédules dans la dernière moitié du 18e. siècle. Nous n'avons point vérifié les suppressions faites par le nouvel éditeur, et nous supposons qu'elles se bornent en effet à quelques mots.

La Dissertation sur le passage de la première Epître de saint Jean : *Il y en a trois qui rendent témoignage...*

est une des meilleures de l'ouvrage. On sait que l'authenticité de ce passage a été contestée par plusieurs protestans, et même par des catholiques. Richard Simon a soutenu que ce passage avoit été ajouté dans nos exemplaires de la Bible, et l'on a une dissertation de Newton contre l'authenticité du texte. La Dissertation de dom Calmet est une bonne réfutation de ces critiques outrées; les lecteurs qui aiment ces sortes de discussions trouveront ici une érudition sage.

Voilà donc cette édition de la Bible à peu près terminée; il ne manque plus que 2 volumes. Le XXIVe. paroîtra bientôt, et formera la 13e. livraison; on y joindra la seconde partie de l'atlas. Cette seconde partie renferme douze planches; on sait qu'il y en a quatorze de publiées, et il n'en restera plus à donner que onze, qui verront le jour avec la table générale. L'éditeur n'assigne pas l'époque où cette table pourra paroître; il annonce que la rédaction exigera un travail qui ne peut commencer qu'après la publication du XXIVe. volume. Nous ne pouvons que l'engager à terminer le plus tôt et le mieux possible une entreprise de si longue haleine, et qui a été poursuivie avec activité, malgré la difficulté des circonstances.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Sa Sainteté commença le consistoire du 16 mai par fermer la bouche, suivant l'usage, aux onze cardinaux nommés le 10 mars; puis elle préconisa les sujets pour les églises vacantes, et prononça l'allocution suivante :

« Vénérables Frères, c'est pour la plus grande gloire de Dieu tout-puissant, et pour l'avantage et l'honneur de la sainte église romaine, que nous proclamons un des onze cardinaux de cette même église que nous avions réservés *in petto* dans le consistoire du 10 mars dernier, pour les faire connoître successivement, selon que nous le trouverions à propos. Celui que nous publions aujourd'hui est notre cher fils Placide Zurla, abbé de l'ordre des Camaldules, non moins recommandable par sa piété que par sa doctrine, et que vous vous réjouissez cer-

tainement avec nous, Vénérables Frères, de voir admis dans votre illustre collége.

» Et, comme il convient que la générosité du saint Siége comble de ses plus précieuses récompenses les hommes distingués qui travaillent à la vigne du Seigneur avec zèle, fidélité et succès, nous avons cru devoir honorer aussi de la pourpre notre vénérable frère Anne-Louis-Henri de La Fare, archevêque de Sens. Ce prélat a travaillé avec tant de zèle et de prudence à défendre la religion, à réparer les désastres causés par les dernières calamités, et à servir l'Eglise, que notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis, Roi très-chrétien, nous l'a fortement recommandé, et nous a fait connoître par ses lettres combien il verroit avec plaisir que nous fissions entrer dans le collége des cardinaux un homme recommandable à tant de titres.

» N'ayant jamais rien tant désiré que de récompenser dignement les vertus religieuses, et de seconder, autant que nous le pouvons, les vœux d'un Prince si pieux, et qui nous est si cher, nous avons résolu d'élever l'archevêque de Sens à la dignité de cardinal. Et pourquoi ne céderions-nous pas aux désirs d'un si excellent Roi, qui dernièrement encore nous a donné des preuves éclatantes de son zèle pour la religion et pour nous, lorsqu'il a rempli le nombre des siéges convenu entre nous, et qu'il a devancé le temps marqué pour leur dotation » ?

Le saint Père proclama ensuite les deux cardinaux, et ouvrit la bouche aux onze déclarés précédemment. Elle leur assigna à chacun un titre, et leur donna l'anneau.

— Le Père abbé Placide Zurla, qui vient de recevoir le chapeau, est né à Legnago, dans le Crémasque, le 2 avril 1769; il est de l'ordre des Bénédictins-Camaldules, et étoit consulteur de la Propagande et de l'Index, et préfet des études du collége d'Urbain. Il prendra rang du 10 mars dernier, et a reçu la barrette, le 16 mai au soir, des mains de Sa Sainteté. Il a reçu les félicitations des cardinaux, des ambassadeurs, des prélats et de la noblesse.

— M. le comte Canale, garde-noble de S. S., est parti, le 16 mai au soir, pour porter à M. le cardinal de la Fare la nouvelle de sa promotion, et en même temps la calotte rouge.

— Il doit y avoir le 19 un consistoire public.

— Le 24 avril, on a ouvert, dans la grande salle de l'Archigymnase romain, les séances de l'Académie de la religion catholique pour l'an 1823. Après avoir tracé l'ordre des matières qui doivent être traitées cette année, M. Alexandre Spada, auditeur de Rote, commença le cours académique par un discours qui avoit pour objet de montrer que les maximes de la religion, loin d'être opposées au but d'une saine politique, donnoient des moyens pour mieux l'atteindre.

Plusieurs cardinaux, prélats et gens de lettres, assistoient à cette séance.

PARIS. La promotion de M. l'archevêque *de Sens* au cardinalat, et les éloges que S. S. fait de ce prélat dans l'allocution ci-dessus, ne surprendront point ceux qui connoissent le mérite et les services de M. de La Fare. Né le 8 septembre 1752, dans le diocèse de Luçon, M. de La Fare se distingua dans ses études, et devint, en 1778, grand-vicaire de Dijon et doyen de la Sainte-Chapelle dans la même ville. On le nomma, en 1784, *élu-général* du clergé des Etats de Bourgogne; et il fut, en cette qualité, chef de l'administration de la province, qui eut à se féliciter de son zèle et de ses soins, et qui lui donna des témoignages publics de reconnoissance. En 1787, le Roi nomma M. de La Fare à l'évêché de Nanci. Le prélat prononça le discours d'ouverture des Etats-généraux, dont il étoit membre, et parla plusieurs fois dans cette assemblée, entr'autres contre la suppression des ordres religieux et contre l'invasion des biens du clergé. Nous avons cité, numéro 645, plusieurs écrits du prélat contre les innovations de cette époque. La révolution le força de se retirer dans les Etats de l'électeur de Trèves, puis à Vienne, où il fut, depuis 1795, chargé des affaires du Roi, et son correspondant pour tous les objets relatifs au bien de la cause royale. Il eut, entr'autres, occasion de rendre service à MADAME, lorsqu'elle arriva en Autriche. M. de La Fare ne donna point la démission de son siége en 1801; mais il s'abstint de toute démarche qui pût inquiéter *les consciences*, et nous citâmes, dans notre numéro 12, une lettre que ce prélat écrivoit de Vienne en 1814, et qui montre son attachement à l'unité et son respect pour le saint Siége. De retour en France, M. de La Fare fut nommé premier aumônier de MADAME, membre d'une commission pour les affaires de l'Eglise, et adjoint, en 1816, à M. le grand-aumônier pour les affaires ecclésiastiques. Il fut un des six évêques non démissionnaires qui écrivirent au Pape la lettre du 8 novembre 1816, publiée en même temps que le Concordat. Nommé archevêque de Sens en 1817, M. de La Fare prit possession de ce siége en 1819, et s'appliqua à former des établissemens utiles à son diocèse. La nouvelle dignité dont il est revêtu ne lui donnera que plus de moyens de pourvoir aux besoins du clergé, et elle apportera à l'église de Sens plus encore d'avantages durables que d'illustration et d'éclat.

— Le vendredi 23 mai, Mme. la duchesse de Berri a visité le nouvel établissement des Filles délaissées, rue Notre-Dame-des-Champs ; la Princesse est allée d'abord dans la chapelle, et a été reçue ensuite dans une salle de la maison. M. l'abbé de La Bourdonnaye a prononcé un discours, où il a rappelé les vertus et le zèle de Mme. de Carcado, qui, la première, conçut le dessein de cette bonne œuvre. La Princesse a bien voulu distribuer elle-même les prix à ces petites filles. La présence et les bontés de S. A. R. ont été un puissant encouragement pour une institution à laquelle prennent part plusieurs dames aussi pieuses que zélées.

— Nous nous étions abstenu d'annoncer la nomination à l'évêché d'Angoulême, dont le bruit circuloit depuis plusieurs jours ; mais un journal ayant donné cette nouvelle, il n'y a plus d'indiscrétion à en parler. Le siége d'Angoulême est donc destiné, à ce qu'il paroît, à M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, le même qui est connu par son zèle et son talent pour les retraites ecclésiastiques, et qui, ces dernières années, a rendu en ce genre des services signalés à plusieurs diocèses de France. On se rappelle qu'il est venu deux fois à Paris, et qu'il y a été écouté avec un vif intérêt. Ce digne ecclésiastique paroît, en effet, bien propre, par sa sagesse, sa piété et ses lumières, à réparer le mal qu'a fait, à Angoulême, la négligence et la bizarrerie du dernier titulaire ; et nous faisons des vœux pour qu'aucun obstacle ne prive l'église de France d'une conquête si précieuse.

— Le mardi 27, M. l'archevêque a présidé une assemblée générale pour les petits séminaires. La réunion a eu lieu dans la chapelle des Allemands de l'église Saint-Sulpice. Plusieurs curés de Paris, et un grand nombre de dames de l'association pour les petits séminaires, y assistoient. M. l'abbé de Salinis a prononcé le discours, et a parlé des services que les femmes peuvent rendre à la religion, et de l'espèce de ministère qui convient à leur zèle et à leur charité. M. l'archevêque a ajouté quelques mots à ce discours, a félicité les dames de leurs soins, et les a exhortées à les continuer à une œuvre si intéressante. La quête des trois derniers mois n'a pas été moins satisfaisante que les précédentes.

— Nous avions annoncé la nomination de M. Lacrôle, curé d'Auteuil, à la cure de Saint-Gervais, à Paris. Cet ecclésiastique ayant témoigné le désir de rester dans sa cure, M. l'ar-

chevêque avoit nommé à Saint-Gervais un autre curé des environs de la capitale : celui-ci a également décliné cette charge ; et M. l'archevêque a définitivement nommé à la cure vacante M. l'abbé Cassette, premier vicaire de la paroisse de Saint-Merry.

— M. Duperrier-Dumourier, évêque de Bayeux, a été installé, le 23 mai, dans son église cathédrale. Le prélat est arrivé le jour même, au matin, à Bayeux, venant de Caen, où il avoit passé la journée de la veille. Il étoit accompagné de M. l'abbé Bureau, chanoine et grand-vicaire du Mans. Le chapitre, le clergé, le séminaire, les autorités se sont rendus à l'évêché, et de là processionnellement à la cathédrale. M. Daudibert de la Villasse, doyen du chapitre, a complimenté le prélat, et a rappelé avec émotion le souvenir de son illustre prédécesseur, *qui vivra dans le cœur de son clergé honoré constamment de son amitié et de sa confiance.* Monseigneur, après avoir fait sa prière dans le sanct ire, a pris place dans la chaire épiscopale. M. l'abbé Paysant a lu les bulles du haut du jubé. Monseigneur a entonné le *Veni, Creator,* et a entendu la messe célébrée par M. le doyen. A la fin, on a chanté le *Te Deum,* et on a reconduit processionnellement le prélat dans son palais. Tout le monde se loue de l'accueil de M. l'évêque, qui a dit à chacun les choses les plus flatteuses. Il ne falloit pas moins que ses excellentes qualités pour tempérer la douleur que cause l'éloignement de son prédécesseur. Le 20, on avoit posé la première pierre de l'hôpital de la ville, et M. le préfet prononça, dans cette occasion, un discours, où il témoigna, avec beaucoup de grâce et d'à-propos, combien il partageoit les regrets unanimes causés par le départ de M. Brault.

— Il a paru, sous le titre de *Mission d'Alençon,* une relation des exercices donnés récemment dans cette ville ; nous extrairons de cet imprimé, qui a 28 pages, ce qui nous paroîtra le plus remarquable. C'est le troisième dimanche de Carême que la mission s'ouvrit, par une procession à laquelle assista M. l'évêque de Séez. Les missionnaires de Laval étoient au nombre de dix, et n'ont pas cessé pendant cinquante jours leurs pénibles travaux ; ils s'étoient partagé les trois paroisses de la ville, et alloient même quelquefois dans les campagnes voisines, au collége et à l'Hôtel-Dieu. MM. Gloriot, Thomas, Balandré, Chanon, se distinguèrent, tantôt

par des conférences solides sur les difficultés de la religion, tantôt par des discours pleins de force sur les grandes vérités du salut. Notre-Dame, Saint-Léonard et Montsort, avoient chacune plusieurs exercices par jour. Ces prédications réitérées furent entremêlées des grandes cérémonies propres aux missions, de l'amende honorable, de la consécration à la sainte Vierge, de la procession au cimetière, de la rénovation des vœux du baptême; le mauvais temps contraria quelques-unes de ces cérémonies; mais la plupart furent pompeuses et édifiantes. Beaucoup de personnes furent ébranlées, malgré les efforts d'une certaine réunion, qui avoit, dit-on, fait serment de fermer l'oreille aux prédications des missionnaires. A la plantation de la croix, ce signe du salut étoit porté par plusieurs divisions d'hommes commandées par d'anciens militaires, presque tous décorés; d'autres personnes distinguées marchoient autour de la croix, tenant des drapeaux blancs. La procession du saint Sacrement, qui eut lieu le 7 avril, fut surtout remarquable par la piété des jeunes gens qui bravoient le respect humain, et s'étoient inscrits pour le chant des cantiques; parmi eux étoit le fils aîné d'un riche négociant, qui a donné pendant la mission les meilleurs exemples. A la communion générale, le préfet et les principaux magistrats se trouvoient mêlés avec la foule des fidèles, parmi lesquels il en étoit plusieurs qui avoient abjuré leurs erreurs, et qui étoient revenus sincèrement à la vérité. Les missionnaires ont consolidé le bien qu'ils ont fait en établissant des congrégations où l'on s'animera réciproquement à la pratique de la piété et des bonnes œuvres.

— Dom Garcias, prêtre et religieux Trapiste espagnol, est mort à Toulouse le 20 mai dernier, après une longue maladie, dans l'établissement des missionnaires de Saint-Dominique, où les Trapistes ont trouvé l'hospitalité. Dom Garcias avoit servi autrefois dans la guerre contre Buonaparte, et s'étoit distingué dans les rangs des royalistes espagnols. Il n'a pris les ordres que depuis la restauration de Ferdinand, et étoit prêtre depuis trois ans. On l'avoit fait sous-prieur. Il a montré, pendant sa maladie, beaucoup de foi, de résignation et d'esprit de pénitence. Il est mort avec l'habit de son ordre, et a été mis avec cet habit dans le cercueil, et porté à l'église des Missions, où ses confrères n'ont pas cessé de réciter des prières pour les morts. Le mercredi 21, la communauté, le

clergé de la Dalbade, les missionnaires et les prêtres espagnols réfugiés à Toulouse, ont rendu les derniers devoirs à Dom Garcias, qui étoit exposé, découvert, dans son cercueil, et revêtu de son habit de religieux. Le curé de la paroisse a fait l'enterrement, et le supérieur des Trapistes les absoutes. Le peuple a témoigné sa vénération pour le bon religieux.

— Les prêtres espagnols réfugiés à Toulouse ont fait célébrer, le 20 mai, dans l'église de la Visitation, une messe d'actions de grâces pour l'entrée des François en Castille. M. l'archevêque de Valence a célébré la messe, assisté d'ecclésiastiques de sa nation. Le sort des prêtres restés en Catalogne est affreux : à Barcelonne, on exerce contre eux des cruautés révoltantes. La manière dont l'évêque de Vich a été immolé rappelle les massacres de Paris en septembre 1792. Ce prélat, détenu dans la citadelle de Barcelonne, avoit été traduit devant un tribunal, qui le déclara innocent, et qui ordonna seulement sa translation à Tarragone, où il devoit résider. M. Strauch partit, accompagné d'un prêtre et d'un religieux, et escorté par un détachement de troupes. Quand on fut arrivé à Ordalt, le commandant fit descendre l'évêque de voiture, et lui tira un coup de pistolet à bout portant : le prélat tomba mort; le prêtre et le religieux eurent le même sort. Depuis, on avoit embarqué, à Barcelonne, des religieux destinés, disoit-on, à être transportés à Carthagène; mais il y a lieu de croire qu'on les a immolés, les bâtimens chargés de les conduire étant rentrés dans le port le lendemain. La terreur est au comble dans Barcelonne.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MONSIEUR et Mme. la duchesse de Berri se sont rendus, le 28, dans les ateliers de M. Lemot, pour voir le grand modèle de la nouvelle statue équestre de Louis XIV que font exécuter le département du Rhône et la ville de Lyon. LL. AA. RR. ont accordé à M. Lemot les éloges les plus honorables sur le mérite et la perfection de son travail. Le Prince et la Princesse ont été reçus, à leur arrivée et accompagnés dans leur visite, par M. le ministre de l'intérieur. Un grand nombre de personnes de distinction étoient présentes.

— S. A. R. MADAME a envoyé à M. le préfet des Hautes-Pyrénées 500 fr. pour être distribués aux incendiés de Loubazac. S. A. R.

Monsieur avoit précédemment fait remettre au sieur Laporte, incendié de la paroisse de Sona, une somme de 300 fr., et Mgr. le duc d'Angoulême donna 500 fr. aux pauvres de Tarbes, lorsqu'il y est passé pour se rendre à l'armée d'Espagne.

— La cour royale a confirmé, le 28, le jugement du tribunal de police correctionnelle, qui condamne M. Michelot, éditeur du *Miroir*, à trois mois de prison et 600 fr. d'amende. M. Constant-Chantpie, imprimeur du journal, a été acquitté; mais la cour l'a engagé, par l'organe de M. Desèze, président, à être à l'avenir beaucoup plus circonspect dans les articles qu'il imprimera.

— Le sieur Domère, condamné, en 1819, par la cour d'assises, à six mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour avoir publié la traduction d'un ouvrage anglois détestable, intitulé : *Histoire des cent jours*, a été condamné dernièrement, par le tribunal de police correctionnelle, à six mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour avoir donné une nouvelle édition du *Système de la Nature*, par le baron d'Holbach, et avoir ainsi outragé la morale publique et religieuse. Le 29 mai, la cour royale a confirmé la condamnation prononcée en police correctionnelle. M. de Broé, avocat-général, a fait remarquer qu'une grande partie des exemplaires de l'*Histoire des cent jours* et du *Système de la Nature*, avoit échappé aux poursuites de la justice. La cour a également confirmé le jugement qui condamne à un mois de prison et 16 francs d'amende, le sieur Debraux, auteur d'un recueil de chansons intitulé : *l'Enfant de la Goguette*. Elle a prononcé une condamnation d'un mois d'emprisonnement et de 25 fr. d'amende, contre le libraire, le sieur Lecouvey.

— *Le Constitutionnel* donnoit dernièrement avis que, par suite de la guerre d'Espagne, il ne resteroit en France que vingt-deux mille hommes de troupes, et douze mille hommes de gendarmerie. Les libéraux feront bien de ne pas trop bâtir de châteaux en Espagne sur cet avis, parce qu'il restera en France la majeure partie de la garde royale, et plus de cent vingt mille soldats de toutes armes.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, est arrivée à Nimes le 20, et est repartie le 21 pour Montpellier. Cette Princesse a été reçue avec l'enthousiasme que sa présence excite partout, et a témoigné ses regrets de ne pouvoir rester plus long-temps parmi les habitans de cette bonne ville. S. A. R. a quitté Montpellier le 23 au matin, est arrivée à Perpignan le même jour, et a été reçue aux cris de *Vive le Roi! vivent le Bourbons!* mille fois répétés par les habitans et les troupes de la garnison. Une dépêche télégraphique annonce que S. A. R. est arrivée à Bordeaux le 29, en parfaite santé.

— M. le contre-amiral baron Meynard de La Farge, commandant le vaisseau *le Jean Bart*, a adressé, le 12 mars dernier, de l'île de la Martinique, un rapport à M. le ministre de la marine concernant la prise d'un corsaire espagnol. *Le Jean Bart* fut attaqué, dans la nuit du 22 février, par un vaisseau qui tira un coup de canon. Au jour, l'ennemi, ayant reconnu qu'il avoit attaqué un vaisseau de ligne, et non un bâtiment marchand, fit force de voile pour s'échapper. Il

fut poursuivi, et le 23 il se trouva sous la volée du *Jean Bart*, et s'arrêta au troisième coup de canon qui fut dirigé sur lui. L'examen des papiers de ce bâtiment a fait connoître qu'il étoit corsaire, et qu'il se nomme *la Nueva Veloz Mariana*. Il est armé de vingt-quatre canons de douze, ayant cent soixante-seize hommes, et une cargaison pour Cadix, provenant de la Vera-Crux et de la Havane, consistant à peu près en 3 millions en espèces, et autant en marchandises des colonies. Le capitaine espagnol, voyant qu'il étoit prisonnier, et que son bâtiment étoit conduit à la Martinique par un équipage françois, a offert toutes sortes d'accommodemens, qui ont été rejetés.

— Le conseil académique de Toulouse vient d'exercer un acte de discipline contre deux étudians de la Faculté de droit de cette ville. Après une longue instruction, de laquelle il est résulté que le sieur Vignancour a adressé des injures au sieur Bourdoncle, lorsqu'il passoit tranquillement dans la rue; qu'il a été ensuite chez lui pour le provoquer en duel, et que le sieur Guiraud a encouragé la provocation, le conseil, quoique le duel n'ait pas eu son exécution, a exclu pendant six mois de la Faculté de droit les sieurs Vignancour et Guiraud.

— Un orfèvre de Dijon, qui avoit vendu et exposé dans un lieu public une médaille en or destinée à être offerte à un citoyen de Paris accoutumé aux présens depuis quelques mois, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Dijon, à trois jours de prison et 30 francs d'amende.

— Le *Constitutionnel* s'étoit donné le plaisir, dans une de ses dernières feuilles, d'annoncer que deux navires françois, chargés de vivres pour Bilbao, avoient été pris par les Espagnols, et conduits à Saint-Sébastien. M. le ministre de la marine vient de démentir formellement cette nouvelle.

— On établit à Bayonne une ligne télégraphique militaire jusqu'au grand quartier-général: ce service se fait par de nouveaux procédés, qui l'emportent sur les autres par la vitesse et par d'autres avantages.

— L'ex-colonel Fabvier est à Lisbonne depuis le 9 mai; l'ex-général Lallemant est parti pour Séville. L'ouverture de la nouvelle session des cortès portugaises a eu lieu le 15 mai.

— On a continué, le 23, dans la chambre des communes de Londres, l'interrogatoire relatif aux troubles causés par les orangistes à Dublin. Un des témoins a donné des réponses évasives sur un serment qu'on assure faire partie de cette association, et par lequel ils promettent d'exterminer les amalécites. Tout ce qu'on a pu tirer de lui, c'est que le verset du vieux Testament, qui prescrit aux Israélites une guerre d'extermination contre les amalécites, est un des symboles qui servent aux orangistes de signe de reconnoissance.

— Il s'est élevé à Berlin une sorte de schisme entre les Juifs. Les uns restent fidèlement attachés aux anciens usages; d'autres voudroient introduire dans le culte quelques modifications. Ils désireroient que les prières et les chants fussent en langue allemande et non en hébreu, etc....... Les partisans du nouveau système n'ayant

pu s'accorder avec l'ancienne commune, se sont vus forcés par la police de cesser le nouveau culte, et de fermer leur nouveau temple.

— Le général Moralès, commandant au nom du gouvernement espagnol d'Europe, continue à faire tête aux forces de la république de Colombie. Il occupe toujours Porto-Cabello, Maracaibo et plusieurs autres points importans. Il a remporté dernièrement une victoire sur ses ennemis.

— Les ministres de la république de Colombie ont proposé au congrès colombien de déclarer nuls les emprunts faits par M. Zéa, qui n'avoit point reçu des pouvoirs pour s'obliger, et de publier les documens et éclaircissemens nécessaires pour justifier cette décision.

Nouvelles d'Espagne.

Le général Bessières, qui avoit tenté, le 20, de s'emparer de Madrid, malgré les ordres de Mgr. le duc d'Angoulême, a été repoussé.

C'est le général Latour-Foissac qui a occupé Madrid, le 23, à quatre heures du matin. M. le comte d'Escars en a pris le commandement.

La garnison de Madrid étoit composée de quatre bataillons, de trois escadrons et de six pièces d'artillerie; elle s'est retirée sur Talaveyra de la Reyna. Mgr. le duc d'Angoulême, qui, par humanité et par mesure de haute police, lui avoit permis de rester dans la ville, avoit également permis qu'elle pût se retirer sans être inquiétée dans sa première marche.

Les nouvelles autorités locales, nommées par la junte provisoire du gouvernement, sont entrées dans cette capitale le 23. La tranquillité y a été parfaitement rétablie, et, d'après les mesures prises, rien ne pourra plus la troubler. Mgr. le duc d'Angoulême est entré avec toutes les autres troupes, le 24, dans la capitale de l'Espagne. Toutes les maisons étoient ornées de tentures, de drapeaux, de guirlandes, de fleurs et de devises. Le soir ont eu lieu les plus brillantes illuminations. C'est en vain qu'on essayeroit d'exprimer l'enthousiasme qu'a produit la présence de S. A. R.

Le conseil des Indes et le conseil de Castille se sont assemblés à Madrid, le 24 et le 25, et ils ont nommé la régence qui doit administrer l'Espagne pendant la captivité du roi. Cette régence est composée de cinq membres, dont voici les noms : le duc de l'Infantado, président du conseil de Castille; le duc de Montemar, président du conseil des Indes; l'évêque d'Osma; le baron d'Eroles, membre de l'ancienne régence d'Urgel; M. Calderon, membre de la junte provisoire, qui a accompagné Mgr. le duc d'Angoulême à Madrid. Le conseil des Indes exerce sur les provinces d'outremer les mêmes pouvoirs que le conseil de Castille sur la vieille Espagne. Le choix des personnes qui composent ce conseil ne peut manquer d'avoir des résultats immenses.

Les nouvelles touchant l'Abisbal sont incertaines et contradictoires; les uns prétendent qu'il a été destitué par les officiers de son armée;

mais que tous ses soldats ont pris son parti; d'autres disent qu'il a été remplacé dans son commandement par un général plus royaliste que lui, le comte de Losrios, qui a été capitaine des gardes, et qui est particulièment attaché au roi.

Le général Marguerie a fait savoir au contre-amiral Hamelin, commandant du vaisseau *le Colosse*, en croisière devant Santona, qu'il seroit devant cette place, avec ses troupes, le 21 ou le 22 de ce mois.

Une junte royaliste vient d'être installée à Gironne. La junte de la Biscaye continue ses opérations. Les pouvoirs des députés de la Biscaye aux cortès ont été déclarés entièrement nuls. On a décrété que la force armée de la province seroit composée de trois bataillons de cinq cents hommes chacun.

Le général Donnadieu ayant quitté Vich, le 17, apprit que 3,000 hommes de troupes de ligne, sortis de Barcelonnes occupoient Casteltersol. Il paroît que cette garnison, parmi laquelle on comptoit un corps nombreux de transfuges françois et piémontais, avoit le dessein de favoriser la retraite de Mina sur Barcelonne. Elle avoit à sa tête le commandant de cette place, le chef politique, et le général suisse Rotten, connu par sa bravoure et sa cruauté. Les ennemis étoient rangés en bataille par échelons sur des hauteurs escarpées et de l'abord le plus difficile. Le général Donnadieu a donné ordre de les attaquer de front par trois colonnes, commandées par les généraux Nougarède, de La Poterie et Romagosa. L'action a duré quatre heures: notre infanterie a successivement enlevé tous les postes aux cris de *Vive le Roi!* L'ennemi, chassé de toutes les hauteurs, s'est retiré en désordre à Saint-André de Palomar, en laissant le champ de bataille jonché de morts. Nous n'avons perdu que vingt-deux hommes et un seul officier. Le général Romagosa a poursuivi l'ennemi jusqu'à Saint-Felin de Godina, et lui a tué beaucoup de monde, entr'autres le colonel du régiment de Léon.

L'ennemi, ayant concentré ses forces, le 24, à deux heures du matin, a attaqué la division Curial, à Matard: bientôt tous nos braves furent sous les armes, et l'ennemi, vigoureusement chargé aux cris de *Vive le Roi!* fut chassé de position en position jusque sous les murs de Barcelonne. Pendant l'action, le général constitutionnel Llobera a été blessé, et l'ennemi a couvert le champ de bataille de morts et de blessés. Nous nous sommes emparé d'un drapeau. Pendant toute l'action, qui a eu lieu en partie sur les bords de la mer, notre escadre n'a pas cessé de faire sur les constitutionnels un feu aussi vif que meurtrier. Le port de Barcelonne est bloqué par notre marine.

Le chef royaliste Miralhès père, après un combat opiniâtre et sanglant, a été horriblement assassiné à Cervera, par une troupe de constitutionnels sortis de Lérida. Ils lui ont coupé la tête, qu'ils ont promenée dans toute la ville, et mutilé son corps, qui a été traîné dans toutes les rues.

Le 23 avril dernier, les ministres espagnols ont fait signer au monarque qu'ils tiennent captif, un manifeste adressé à la nation espagnole. C'est une longue déclamation révolutionnaire contre les puissances de l'Europe, et surtout contre la France. On appelle aux armes

tous les Espagnols pour défendre la constitution. On sait de quelle manière la nation a répondu à cet appel. Les cortès s'occupent des mesures qu'ils croient les plus propres à leur procurer de l'argent.

Une *junte apostolique* a été formée à Gibraltar par l'évêque de Malaga et par d'autres personnes de distinction, qui fournissent des sommes considérables aux mécontens.

On vient de traduire en françois et de publier à Strasbourg l'ouvrage de M. le surintendant Tzschirner, de Leipsick, *le Protestantisme et le Catholicisme considérés sous le point de vue politique*. Le traducteur a été plus équitable ou plus poli que l'auteur; car il a placé le catholicisme le premier dans son titre. Il seroit à propos que l'on donnât une réfutation de cet ouvrage; car M. Tzschirner est un écrivain assez adroit, et qui peut en imposer à des hommes peu instruits ou prévenus. En attendant, il importe de relever une phrase du traducteur. A la page 115, après un aperçu des brochures qui ont paru à l'occasion des pamphlets dirigés contre la Lettre de M. de Haller, il signale l'*Examen des observations faites par le professeur Krug, sur la fameuse Lettre de M. de Haller*, par MM. Ræss et Weis, 1822. D'abord, ce titre n'est pas rapporté exactement : MM. Ræss et Weis n'ont pas qualifié de *fameuse* la Lettre de M. de Haller; et s'ils avoient voulu lui donner une épithète, il est probable qu'ils l'auroient désignée comme *célèbre*. Quoi qu'il en soit, voici le jugement que le traducteur porte de cette réfutation de l'écrit de M. Krug :

« M. de Haller avança que la réforme avoit été le commencement et le mouvement précurseur de toutes les révolutions que nous avons vu éclater de nos jours, et M. Krug réfuta sérieusement une assertion que M. de Haller n'avoit *jeté* (1) en avant que pour distraire l'attention de ses lecteurs de quelques autres passages de son manifeste. Cependant les deux adversaires du professeur Krug s'obstinent à soutenir la boutade de M. de Haller; ils annoncent un gros traité sur cette matière, et se bornent en attendant à la déclaration suivante : *Nous ne croyons pas devoir donner pour le moment de preuve plus solide que celle que Luther fut un archi-jacobin et un carbonaro*. Un ouvrage se réfute lui-même tout entier, dès qu'il produit une assertion aussi mensongère, aussi dégoûtante ».

---

(1) Il est évident qu'il falloit *jetée*; le traducteur auroit eu besoin quelquefois des avis d'un homme exercé à écrire en françois.

Il est vrai que cette assertion est peu agréable pour Luther et ses partisans; mais, s'ils ne la *goûtent* pas, elle n'est pas pour cela *mensongère*. Le traducteur n'auroit-il donc pas lu les preuves que les auteurs de l'*Examen* ont données de cette assertion? ou, s'il les a lues, pourquoi les dissimule-t-il? Auroit-il voulu imiter Luther, qui dit des papistes : *Vous voyez, dans mes livres, combien je méprise mes adversaires; je les regarde tous comme des fous.... De tous les livres qu'ils ont écrits contre moi, je n'en ai point lu un seul tout entier : quand j'en avois lu seulement une ou deux feuilles, le reste étoit bon pour*..... Le reste est si grossier, que nous n'avons pas le courage de le rapporter. Ce passage se trouve dans les Colloques du réformateur.

Puisque le traducteur a porté une espèce de défi aux auteurs de l'*Examen*, qu'il nous soit permis de rapporter quelques passages des écrits de Luther qui paroissent les justifier. Dans le tome II de l'édition d'Iéna, on lit : *Les princes sont communément les plus grands fous et les plus méchans polissons* (1).... *Ils sont les geoliers et les bourreaux de Dieu.... C'est un grand seigneur, notre Dieu; c'est pourquoi il lui faut de tels bourreaux et sergens*......... Ce langage ne ressemble pas mal à celui des révolutionnaires. Nous ne citons qu'un exemple de ces complimens adressés en général à tous les princes; mais Luther y revient plusieurs fois, et répète ces épithètes douces et délicates de *bourreaux*, de *polissons*, de *sergens*, appliquées aux princes en général.

Il n'est pas moins énergique, quand il parle de chaque prince séparément. *Si, renfermé dans une enceinte* (c'est du Pape dont il est question), *le magistrat le délivre, on peut continuer à poursuivre cette bête féroce, et attaquer impunément ceux qui auront empêché qu'on ne s'en défît. Si on est tué dans cette attaque, avant que d'avoir donné à la bête le coup mortel, il n'y a qu'un seul sujet de repentir, c'est de ne lui avoir point enfoncé le couteau dans le sein. Voilà comme il faut traiter le Pape : tous ceux qui le défendent doivent aussi être traités comme les soldats d'un chef de brigands, fussent-ils des rois et des Césars.* Il me semble que les jacobins n'au-

---

(1) Le mot allemand signifie *polisson*, plutôt que *coquin*; on peut cependant préférer ce dernier terme, si on le veut.

roient pas mieux dit, et qu'ils pourroient à juste titre réclamer Luther dans leurs rangs.

Charles V eut la maladresse d'irriter le doucereux réformateur, qui s'en vengea en lui prodiguant les épithètes de *tyran*, de *parjure*, d'*insensé*, de *bête allemande*, de *fou enragé*, de *chien sanguinaire*, *qu'on auroit dû assommer à coups de bâton et de hallebarde*. Ailleurs, ce même prince est *un esclave du diable et un soldat du Pape, qu'on ne doit souffrir en aucune manière, s'il défend le chef de l'Eglise romaine; mais il faut que tout le monde l'assomme et l'égorge avec le Pape.* Quel langage pour un réformateur qui prétendoit nous rappeler à l'Évangile, et rendre au christianisme sa pureté primitive!

On sait que Henri VIII, roi d'Angleterre, combattit d'abord les nouvelles erreurs. Luther l'accable des qualifications les plus injurieuses : ce prince est *plus fou et plus insensé que la folie et la frénésie même; c'est un archi-fou, un menteur, un sophiste envenimé, un ver damné et pourri, un monstre poltron, le défenseur de la prostituée de Babel, un basilic tellement gonflé de poison, qu'il est obligé.....* (le reste ne peut se transcrire); *un âne maladroit, un charlatan de l'enfer, un masque grossier, la lie des abominations.....*

Si les rois sont ainsi maltraités, à quoi pouvoient s'attendre des princes moins puissans? aussi Luther broie pour eux les plus noires couleurs. Georges de Brandebourg étoit *le cochon et le Roboam de Dresde, l'âne avec la musette, un endiablé, un mangeur de morts.* Henri de Brunswick étoit *un arlequin après lequel il falloit courir avec des chaînes et des perches, étant possédé d'une légion de diables; un papiste encochonné*..... Nous avons quelque honte de rapporter ces grossièretés, qui sont véritablement assez *dégoûtantes* : le défi du traducteur de M. Tzschirner nous y a forcé. Conçoit-on qu'on veuille encore aujourd'hui non-seulement excuser, mais admirer un homme capable de traîner ses lecteurs sur de si tristes images, et nous le donner comme un sage, une lumière de son siècle, et un homme destiné à épurer la religion? Il est donc prouvé que Luther étoit ce que les auteurs de l'*Examen* l'ont peint, et il y avoit autant de fausseté que d'impolitesse à les accuser de mensonge.

Par un Professeur.

24 avril 1823.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, un journal politique avoit, dans un numéro du 25 janvier dernier, rendu un compte favorable de l'ouvrage de M. l'abbé Baronnat : *Le Prétendu Mystère de l'usure dévoilé*. Ce compte m'inspira plus de désir encore de lire l'ouvrage ; je l'avois fait demander depuis long-temps, je le reçus enfin, et j'en commençai la lecture, espérant, d'après M. V., auteur de l'article, y trouver des recherches et une discussion sage et raisonnable. Quel a été mon étonnement en voyant partout, si je ne me trompe, un style diffus, des divagations continuelles, des citations qui ne prouvent rien, un ton intolérable de hauteur et de mépris, et même des expressions qui ressemblent beaucoup à des injures! Plus la matière étoit grave, plus il falloit, ce semble, y apporter de sagesse, de réflexion et de maturité. Il falloit procéder avec ordre et précision, commencer par des définitions justes et claires, bien distinguer le point de la difficulté, séparer ce qui est certain et avoué de ce qui est douteux et controversé, chercher de bonne foi les raisons de part et d'autre, les comparer soigneusement entre elles, et se décider ensuite pour celles qui paroîtroient les plus plausibles et les plus autorisées.

Puisque M. B. vouloit traiter de l'usure et nous dévoiler à cet égard un *prétendu Mystère*, il devoit, avant tout, expliquer ce qu'on entend par *usure*, et quel sens on a attaché à ce mot chez les juifs et chez les chrétiens; car il est bien éloigné, sans doute, de prétendre nier absolument l'existence d'une pratique condamnable, que nous voyons flétrie dans les écrits des Pères, dans les décrets des conciles, et dans les décisions des théologiens. Il connoît apparemment l'anathême du concile général de Vienne, sous Clément V, et je pense qu'il souscrit à la doctrine de Bossuet, pour lequel il professe un juste respect, et qui, comme on sait, a composé un traité sur cette matière. M. B. pouvoit ensuite ouvrir une discussion méthodique, et chercher, avec impartialité, quels sont les contrats où se rencontre cette usure, si souvent proscrite; quels sont ceux qui en sont exempts, et quels sont enfin ceux

sur lesquels on peut se partager. En procédant ainsi, M. B. pouvoit espérer de trouver la vérité, de rapprocher les opinions, et d'établir l'uniformité de pratique que nous souhaitons tous.

Mais au lieu de suivre cette marche régulière, naturelle, et digne d'un esprit exact et d'un théologien grave, l'auteur du *Prétendu Mystère* se jette dans des déclamations aussi injustes que déplacées. A l'entendre, on s'efforce de *ressusciter les vieilles querelles du sacerdoce et de l'empire, qui ont été si funestes à l'Eglise et à l'Etat*; il dénonce à tous les évêques de France trois ouvrages en particulier, qu'il dit être *marqués au coin d'un rigorisme odieux, lequel est aussi contraire à l'esprit qu'aux maximes les plus claires de l'Evangile*. Au nombre de ces ouvrages, il place un *Traité des contrats* qu'il m'attribue, et dont je reconnois effectivement être l'auteur. On suit ce Traité dans plusieurs séminaires; de sorte que l'accusation de M. B. porte, non-seulement sur moi, mais sur les maîtres qui ont cru pouvoir adopter mon ouvrage. J'ajouterai que la manière dont M. B. nous attaque est évidemment propre à augmenter les préventions contre le clergé, à diminuer la confiance dont les prêtres ont besoin dans l'exercice du ministère, et à les livrer même au mépris et à la haine. C'est ce qui m'engage à répondre en peu de mots aux reproches que me fait M. B.

D'abord il est de toute fausseté que l'on enseigne aujourd'hui dans les séminaires une doctrine nouvelle sur l'usure; on peut consulter les livres dont on se sert dans ces maisons, écouter les leçons qui s'y donnent, et on se convaincra que ce sont exactement les mêmes principes qui y étoient enseignés autrefois. C'est donc bien gratuitement que M. B. nous donne à tous indistinctement les noms de *nouveaux rigoristes*, de *casuistes ignorans*, et autres douceurs de la même espèce. Il va plus loin, et il prétend trouver dans le *Traité des contrats* un principe *révolutionnaire, c'est-à-dire*, ajoute-t-il, *subversif de l'ordre et de la société*. Je n'aurois jamais cru, je l'avoue, me rendre coupable d'un tel délit; la révolution et ses maximes n'ont jamais eu de moi le moindre signe d'adhésion; si j'avois eu le malheur de les autoriser, je ne balancerois pas à me rétracter, et je ne craindrois même pas de le faire publiquement. Mais, Dieu merci, je n'ai rien à rétracter, et dans l'endroit que l'on m'objecte, et le seul que l'on

puisse m'objecter, je reconnois très-positivement que la loi qui permet de percevoir un intérêt modéré du prêt à terme, ne doit pas être regardée comme injuste de la part du gouvernement; j'en donne plusieurs raisons à la page 314 de la troisième édition.

Je ne suis pas, il est vrai, de l'avis de ceux qui regardent la loi civile comme étant seule un titre suffisant pour rendre licite l'action de prêter à intérêt, et je crois en donner des preuves solides pour des hommes exercés aux raisonnemens théologiques. M. B. lui-même ne pense pas qu'il soit toujours permis de suivre cette loi, car il ne veut pas qu'on puisse exiger d'intérêt d'un homme qui est dans le besoin. Cependant la loi ne fait aucune exception pour celui-ci; et si, par sa nature, elle étoit un titre suffisant, pourquoi y auroit-il plus d'injustice à exiger l'intérêt légal dans ce cas, qu'à faire payer le loyer de sa maison à un pauvre? Je n'ignore pas, d'ailleurs, que dans les pays étrangers un assez grand nombre d'évêques et de docteurs regardent le titre de la loi comme suffisant et légitime, et je suis prêt à me ranger à ce sentiment, quand l'autorité se sera prononcée ou que l'on m'aura prouvé que j'ai tort.

Nous disons donc, comme on l'a dit de tout temps, que par usure il faut entendre le profit qui résulte directement du prêt, ce qui surpasse la valeur des titres *extrinsèques* qui peuvent se trouver réunis au prêt. Nous soutenons que ce profit a toujours été condamné par les docteurs catholiques, comme contraire à la loi de Dieu et au droit naturel, et nous montrons dans la tradition une foule d'autorités imposantes qui ne peuvent être entendues dans un autre sens. Il ne s'ensuit pas de là que tout placement lucratif d'argent soit illicite, et que nous le condamnions comme une pratique odieuse et détestable. Nous sommes les premiers, au contraire, à indiquer à ceux qui nous consultent les moyens légitimes de le faire; nous reconnoissons que ces moyens se sont accrus et multipliés par le développement de l'industrie et par la création de certains établissemens auxquels on peut recourir; car dans l'état actuel des sociétés européennes, outre les acquisitions de propriétés immobilières, les contrats de constitution, les différentes branches d'industrie et toutes les sociétés de commerce, on peut toujours, si l'on veut, acheter des rentes sur l'Etat, surtout depuis que l'on a donné une si grande faci-

lité à cet égard. Or, celui qui est sincèrement déterminé à faire valoir ses capitaux par l'une ou l'autre de ces voies légitimes, et qui en a l'occasion, ou est sûr de la trouver, n'est pas obligé de les donner pour rien à ceux qui désirent les avoir, excepté dans les cas où la charité lui en feroit un devoir. Il peut alors exiger l'intérêt légal; par conséquent, dans les circonstances actuelles, les anciens principes sur la gratuité du prêt à terme ont bien moins souvent leur application qu'ils ne l'avoient autrefois; mais nous ne devons pas pour cela nous en écarter dans l'enseignement, et nous ne saurions souffrir qu'à cette occasion on nous traite d'intolérables rigoristes qui cherchent à renverser l'ordre et la société.

S'il y a encore quelques points difficiles et contestés sur lesquels l'autorité compétente ne se soit pas suffisamment expliquée, nous devons recourir à elle et attendre sa décision avec soumission. Puisqu'il y a une loi divine qui proscrit l'usure, c'est aux pasteurs chargés du dépôt de la doctrine qu'il appartient d'interpréter cette loi, quand il y a contestation, et de la défendre des atteintes que la cupidité cherche sans cesse à lui porter. Mais, en discutant avec retenue les titres qu'on prétend tirer de la loi civile, nous nous déclarons moins contre l'autorité temporelle que nous ne le faisions en nous élevant contre le divorce, lorsqu'il étoit autorisé par la loi, ou qu'on ne le fait encore en énonçant quelques principes sur le mariage.

La tournure que M. B. donne (t. II, pag. 436) à l'encyclique de Benoît XIV est bien bizarre et bien surprenante. A qui persuadra-t-il que ce savant pape n'a jamais eu intention de condamner les stipulations d'intérêt qui se font avant le prêt, et qu'il a voulu seulement décider que, lorsqu'on avoit prêté gratuitement, on ne pouvoit rien demander au-delà du capital? De bonne foi est-ce pour un point de morale si manifeste que ce savant pontife a pris la peine de rédiger un décret solennel, et de l'adresser à tous les évêques d'Italie? Personne ne sera tenté de le croire; et au besoin nous aurions pour nous éclaircir Benoît XIV lui-même (*de Syn. diœc.*, l. X, ch. IV), tous les théologiens qui l'ont cité et des rescrits émanés de Rome.

Tous ceux qui ont lu M. B. ont pu faire, sur son livre, d'autres observations qui ne lui sont pas plus favorables. Je borne ici les miennes; je les avois adressées précédemment

au journal politique, qui a rendu compte du *Prétendu Mystère*; mais il paroît que le rédacteur n'a plus voulu revenir sur une matière qu'il avoit pourtant traitée d'une manière peu satisfaisante. M. V. n'aime peut-être pas à être contredit. Quoi qu'il en soit, il m'a paru convenable de justifier l'enseignement de nos séminaires contre une improbation au moins imprudente.

J'ai l'honneur d'être.....

BOUVIER, *supérieur du séminaire.*

Le Mans, 3 avril 1823.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. A la suite du dernier consistoire, les nouveaux évêques présens se sont rendus dans la chapelle privée de S. Em. M. le cardinal Consalvi, où après la messe S. Em. a donné le *pallium* à M. l'évêque de Pavie et à M. l'abbé de Sambucy pour M. l'archevêque d'Auch, l'un et l'autre ayant prêté le serment d'usage. Le soir, M. le duc de Laval, ambassadeur de France près le saint Siége, a reçu les félicitations du sacré collége, des prélats, du corps diplomatique et de la noblesse, pour la promotion d'un cardinal de sa nation.

PARIS. M. de Saunhac, évêque nommé de Perpignan, n'a point été préconisé dans le dernier consistoire, quoique ses informations fussent arrivées à Rome depuis assez long-temps. On attribue ce retard à l'omission d'une formalité importante. Il est bien à désirer qu'on puisse réparer cet oubli, et que le diocèse de Perpignan ne soit pas privé long-temps de la présence de son évêque.

— Les processions de la Fête-Dieu se sont faites avec autant de pompe que de tranquillité. MONSIEUR et Mme. la duchesse de Berri ont assisté à la procession de Saint-Germain l'Auxerrois; LL. AA. RR. sont arrivées à dix heures, et ont été reçues par M. le curé, à la tête de son clergé, et par M. le maire du IVe. arrondissement. La procession a traversé le Louvre et s'est rendue au château. Le reposoir du Louvre vis-à-vis le pont des Arts étoit décoré avec la magnificence ordinaire. On a remarqué parmi les autres reposoirs ceux du Luxembourg, de l'Hôtel de Ville et du Marché aux Fleurs. La procession de Saint-Sulpice est toujours une des plus imposantes par la présence d'un nombreux séminaire et par l'or-

dre et l'ensemble des cérémonies; MM. les évêques du Puy, de Verdun et de Viviers assistoient à cette procession. En général on a cru remarquer cette année qu'un peuple plus nombreux suivoit les processions, et donnoit les marques de respect dues à ce qu'il y a de plus auguste dans la religion. Le temps le plus beau a favorisé ces cérémonies.

— On a formé récemment à Lyon une association pour la propagation de la foi; cette association compte déjà plusieurs milliers de membres dans ce diocèse, et elle s'est répandue à Avignon, à Nîmes, à Montpellier et à Marseille. Elle a pour but de favoriser les travaux des missionnaires dans les pays étrangers. La société a pris naissance à Lyon, le 3 mai dernier; elle célèbre la fête de l'Invention de la Croix et celle de saint François-Xavier, qu'elle reconnoît pour son patron. Elle se compose de fidèles des deux sexes, et on ne les invite qu'à reciter chaque jour un *Pater* et un *Ave*, pour la propagation de la foi, en y ajoutant : *Saint François-Xavier, priez pour nous*. Chaque associé donne cinq centimes par semaine; ceux qui voudroient contribuer pour une somme plus forte en seront les maîtres. L'association se partage en divisions, en centuries et en sections. Dix membres forment une section, dix sections une centurie, dix centuries une division. L'association est dirigée par un conseil supérieur, par des conseils centraux, des conseils généraux et des conseils particuliers. Le conseil supérieur est établi à Paris, et a pour président Mgr. le grand aumônier, et pour vice-président M. le marquis de Rivière. M. le duc de Rohan est trésorier, et M. l'abbé Perrault, secrétaire. Les conseillers sont, M. l'évêque d'Aire, M. le prince de Polignac, M. le comte de Senft et M. de Haller. Ces noms indiquent assez la confiance que cette œuvre doit inspirer. Les conseils centraux doivent être à Paris, pour le Nord; à Lyon pour le Midi. A Lyon, le secrétaire est M. Didier Petit. On ne doute point qu'une association qui se propose un tel but ne se propage parmi les fidèles. Répandre la foi est, aux yeux du vrai chrétien, l'œuvre la plus méritoire; et ceux qui ne peuvent par eux-mêmes faire connoître au loin la religion, doivent saisir l'occasion de favoriser le zèle des missionnaires. L'association a obtenu du souverain Pontife des indulgences, qui ajouteront encore au prix de cette bonne œuvre.

— Le baron de Géramb, aujourd'hui religieux trapiste, dont nous avons parlé plus d'une fois, continue ses quêtes

pour la construction de l'église de son couvent. Il a passé à la Flèche, et il a été accueilli avec intérêt à l'école militaire. Le général Daulion lui a témoigné toute sorte d'égards, et les élèves ont prévenu le désir de leurs maîtres en demandant à faire une collecte pour le respectable religieux. Elle a produit 600 fr. et M. l'aumônier, au lieu d'exciter les jeunes gens à concourir à cette bonne œuvre, n'a eu qu'à les féliciter de leur empressement.

— Nous avons parlé, l'année dernière, numéro 835, de la démarche de quelques ecclésiastiques anticoncordataires, qui ont écrit au concile de Hongrie pour réclamer l'appui des évêques dans ce royaume, dans la querelle que ces prêtres font au Pape et à l'église de France. Nous ne connoissions encore que par extrait leur requête au concile de Hongrie : nous avons reçu depuis peu cette pièce, qui est en latin, et qui forme un in-8°. de 20 pages. Elle étoit accompagnée d'une *Adresse* aux évêques catholiques, et des *Réclamations* de 1803. Les signataires de la requête prétendent qu'ils agissent au nom de leurs frères dispersés, et ils avouent que leur cause est abandonnée par les évêques. *Nous paroissons seuls*, ajoutent-ils : *nous n'adhérons point aux bulles de Pie VII relatives à l'église de France; nous n'adhérons point aux évêques institués par lui, et nous avons été forcés de nous séparer de sa communion*. Cet écrit n'est qu'une copie, ou du moins un abrégé des autres productions de l'abbé Blanchard; ce sont toujours les mêmes reproches sur la non-rétractation des constitutionnels, et sur les articles organiques; mais il est remarquable que la requête ne parle pas des autres griefs exposés dans les *Réclamations* de 1803. Les signataires, qui se voient abandonnés par les évêques, ne mettent plus apparemment la même ardeur à soutenir les droits de l'épiscopat. Il n'y a d'ailleurs, dans cet écrit, rien à quoi on n'ait déjà répondu. Il est daté de Londres, le 1er. mai 1822, et signé de vingt prêtres, dont nous croyons devoir donner ici les noms : ce sont MM. Lucrès et Clément, qui prennent le titre de vicaires-généraux de Lombez et de Rouen; Jacques des Etables, curé de Vicquemarre, diocèse de Rouen; Michel-François Higgin, chanoine de Château-Gonthier; François Morin, Le Barbier, et Jean-Jacques Morel (1), curés de Vendes, de Troarn et de Tierceville, diocèse de Bayeux; Jacques Houlard, Meriel-Bucy et Mérille, prêtres du diocèse du Mans; Jean-Mathurin

de Lanoe, Charles-François Letellier et Froudière, prêtres du diocèse de Lisieux; Varin, Allais, Ozouf, Martin et Roger, prêtres du diocèse de Rouen; Joseph Gilbert, prêtre du diocèse d'Avranches; et Pierre-Louis Blanchard, qui signe le dernier. Il est plus que probable que c'est lui qui a rédigé cet écrit. Nous n'avons aucun détail sur l'accueil fait à cette *Requête* par les évêques du concile de Hongrie; mais nous ne doutons pas qu'elle n'y ait été reçue avec le mépris qu'elle mérite. Vingt prêtres, qui n'ont pas même un évêque pour eux, et qui accusent le chef de l'Eglise et tout l'épiscopat françois, cela n'est pas fort imposant.

— Un prélat espagnol vient encore de se réfugier en France: c'est M. Pierre-Joséph de Fonte, archevêque de Mexico. Ce prélat, né à Linarès, diocèse de Sarragosse, en 1777, a été fait archevêque de Mexico en 1815. Il vient chercher en Europe un asile contre les troubles et l'anarchie qui désolent son diocèse, où il existe à la fois plusieurs partis, et où un général ambitieux et des partisans de la république travaillent à l'envi à faire triompher chacun leur cause.

— Ce n'est pas seulement en Allemagne et en France qu'on a recueilli des faits étonnans sur les guérisons opérées à la suite des prières du prince de Hohenlohe: il vient de paroître, en Angleterre, un récit fort curieux de la cure opérée sur miss Barbe O'Connor, religieuse au couvent de Newhall, près Chelmsfort. Nous avons parlé l'année dernière (numéro 816) de cette guérison; mais l'écrit que nous avons cité nous donne occasion d'y revenir, attendu qu'il offre des circonstances tout-à-fait dignes de remarque. Cet écrit est rédigé par M. Badeley, médecin du couvent et protestant. M. Badeley commence par décrire la maladie. Le 7 décembre 1820, Mlle. O'Connor, âgée de trente ans, fut saisie tout à coup d'une douleur dans le pouce droit; la main et le bras enflèrent, et devinrent rouges et douloureux. M. Barlow, chirurgien du couvent, ordonna des sang-sues, des vésicatoires, des cataplasmes, et tout ce qu'il crut propre à calmer le mal et à détourner l'hu-

(1) On est étonné de trouver dans cette liste le nom de M. J.-J. Morel, attendu que cet ecclésiastique, qui jouit d'une juste réputation de sagesse et de modération, a signé la formule de souscription proposée par M. Poynter, et qu'il dirige même encore en ce moment la congrégation de Hampstead. Y auroit-il deux ecclésiastiques du même nom?

meur; mais ces remèdes eurent peu d'effet. M. Carpue, habile chirurgien de Londres, fut mandé, et fit des incisions, qui apportèrent peu de soulagement. D'autres remèdes furent ainsi employés pendant un an et demi, sans pouvoir guérir le bras, qui se raccourcit, et étoit toujours douloureux. La supérieure du couvent écrivit au prince de Hohenlohe, qui répondit le 16 mars 1822, et annonça qu'il diroit la messe, le 3 mai, pour la religieuse. Le 2 mai, le docteur Badeley vint visiter la malade : il lui trouva le bras et la main plus enflés, et en plus mauvais état que jamais. Il ne put revenir que le 11, et fut fort étonné de voir que Mlle. O'Connor remuoit ses doigts sans peine, et n'avoit plus le bras en écharpe. Qu'avez-vous donc fait, s'écria-t-il? Rien autre chose, répondit la religieuse, que de suivre les instructions du prince de Hohenlohe. On lui expliqua alors qu'on avoit écrit au prince, et qu'il avoit exhorté la religieuse à prier avec lui le jour indiqué. M. Badeley ne pouvoit revenir de son étonnement. Il pria miss O'Connor d'écrire elle-même au chirurgien de Londres, M. Carpue; ce qu'elle fit. M. Barlow, autre chirurgien, qui avoit vu la malade le 2 mai, ne fut pas moins surpris, le 5, de la trouver guérie. C'est le 3 mai, à la fin de la messe, que la guérison s'étoit opérée. La malade n'ayant pas éprouvé de soulagement aussi tôt qu'elle l'avoit espéré, cherchoit des motifs de résignation : *Que votre volonté soit faite, ô mon Dieu!* disoit-elle, *je n'étois pas digne de cette grâce.* Au même moment elle éprouva une sensation extraordinaire dans tout le bras, et jusqu'aux doigts; la douleur la quitta, et l'enflure diminua graduellement. C'est à la bénédiction du prêtre que cela arriva, suivant le rapport de la malade. L'écrit de M. Badeley est intitulé : *Récit authentique* (*Authentic narrative*), in-8°., et contient une réfutation des faux rapports publiés sur ce fait. La candeur à reconnoître la guérison de Mlle. O'Connor, et à reconnoître que cette guérison s'étoit opérée sans son secours, lui a attiré un déluge d'injures : on n'a pu souffrir qu'un médecin protestant vît du merveilleux dans une cure arrivée à la suite des prières d'un prêtre catholique. Le *Times*, du dimanche 19 janvier dernier, renfermoit un article violent contre M. Badeley, contre le couvent de Newhall, et contre les catholiques en général. L'auteur de l'article, M. D...., crie à la superstition et à l'imposture; il suppose que le prince de Hohenlohe a ordonné un traitement;

comme si le prince, qui n'est point médecin, avoit pu, et de si loin, tracer un traitement, et que ce traitement eût pu opérer si promptement un changement total ! Un journal anglois, *The catholic Spectator*, rend compte de cette controverse, et fait remarquer toute la force du témoignage de M. Badeley, et la foiblesse des dénégations du critique.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Par ordonnance du Roi du 28 mai, le traitement des juges des tribunaux de première instance est fixé, 1°. à la somme de 1,800 fr. dans les villes d'Abbeville, Bayonne, Beziers, Boulogne, Brest, Cambrai, Cherbourg, Dieppe, Dunkerque, le Hâvre, Lorient, Saint-Etienne, Toulon, Valenciennes; 2°. à la somme de 1,600 fr. dans les villes d'Alais, Autun, Bayeux, Beaune, Castelnaudary, Castres, Chatellerault, Compiègne, Dôle, Falaise, Fontainebleau, Grasse, Issoudun, Lisieux, Lodève, Louviers, Luneville, Mayenne, Moissac, Morlaix, Narbonne, Rambouillet, Rochefort, Saint-Malo, Saint-Quentin, Saumur, Schélestadt, Sédan, Tarascon, Thiers, Verdun, Vienne, Villeneuve, d'Agen, Yvetot; 3°. le traitement des présidens et des procureurs du Roi sera le même que celui des juges avec un supplément de moitié en sus. Néanmoins, ce traitement demeure fixé à 3,000 fr. dans les villes de Brest, Rochefort, Lorient, Toulon. 4°. Le traitement des juges d'instruction sera le même que celui des juges, avec un supplément du cinquième en sus. 5°. Les substituts des procureurs du Roi auront le même traitement que les juges. 6°. Ces traitemens et supplémens courront à compter du 1er. janvier 1824.

— Par ordonnance royale du 28 mai, les droits d'entrée et de sortie établis sur les moutons, béliers, brebis et agneaux communs, s'appliqueront, sans distinction d'espèces, à tous les moutons, beliers, brebis et agneaux, soit mérinos ou métis. L'ordonnance de 1822, qui restreint l'entrée des moutons mérinos et métis par certains bureaux, est rapportée.

— M. le maréchal Davoust, prince d'Eckmuhl, est mort le 1er. juin d'une longue et douloureuse phthisie pulmonaire. Il étoit né en 1770. M. l'abbé Gley a donné au maréchal les dernières consolations de la religion.

— On dit que M. le comte Dumoustier est nommé ministre plénipotentiaire près la confédération helvétique à la place de M. le comte de Talleyrand.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à deux mois de prison une femme qui, en colportant un bulletin extrait du *Moniteur*, annonçoit faussement qu'il s'agissoit de la découverte d'un grand complot contre Mgr. le duc d'Angoulême, et de l'arrestation des principaux complices.

— S. A. R. Madame a fait remettre une somme de trois cents fr. pour être distribuée aux malheureux incendiés de la paroisse de Gerzat, canton de Clermont-Ferrand.

— S. A. R. Madame, avant de quitter Marseille, a fait remettre à M. le maire de cette ville une somme de 1,000 fr. destinée, ainsi qu'une autre somme de 1000 fr. remis à M. le préfet des Bouches-du-Rhône, aux pauvres de Marseille; S. A. R. avoit donné aussi 500 fr. à l'œuvre de la charité maternelle.

— Les autorités de Bordeaux sont allées, le 29 mai, à la rencontre de S. A. R. Madame. Cette princesse est entrée dans la ville du 12 mars, au milieu d'une immense population toujours avide de contempler les traits chéris de S. A. R. Avant d'entrer dans ses appartemens, Madame a reçu S. Em. Mgr. l'archevêque et ses vicaires-généraux.

— Le pont que l'on construisoit sur la Bidassoa, d'après les ordres de Mgr. le duc d'Angoulême, a été achevé le 19, c'est-à-dire, trente jours après qu'on l'a commencé. M. Dessole, préfet de ce département, s'est rendu, le 22, sur les lieux, pour en faire l'inauguration. Une population nombreuse bordoit les deux côtés de la rive. D'après le vœu public, ce pont a été appelé *Pont d'Angoulême*. Le passage a été livré aussitôt au public, qui a fait entendre les cris de *Vive le Roi! vive le duc d'Angoulême!* Ce pont sera d'une grande utilité pour faciliter les relations commerciales des deux peuples.

— M. l'archevêque de Tarragone et M. le marquis de Mataflorida sont partis pour Tours le 30 mai.

— M. le duc de San-Carlos est passé, le 30 mai, à Bordeaux, se rendant à Madrid.

— La cour royale de Lyon a rejeté, le 29 mai, l'opposition formée par le sieur Pinet à l'arrêt rendu, dans l'affaire du corbillard, d'après lequel il avoit été condamné à six mois d'emprisonnement et 600 fr. d'amende.

— Le nommé Depanis a été condamné par le tribunal correctionnel de Toulouse à six mois d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende, pour avoir proféré des paroles coupables lors de l'entrée de S. A. R. Madame dans cette ville, et au milieu des accens de l'enthousiasme général.

— Le nommé Ferraton ayant été arrêté pour avoir proféré des cris séditieux, des perturbateurs fondirent sur les gendarmes, les maltraitèrent, arrachèrent le prisonnier de leurs mains, et firent entendre de nouveau des cris séditieux. Le tribunal correctionnel de Saint-Étienne a sévi contre les coupables, le 23 mai. Ferraton et Gabe, fils, reconnus auteurs des cris séditieux, ont été condamnés, le premier à six mois, et le second à trois mois d'emprisonnement, et chacun à 30 fr. d'amende: Jarine, dit Malatrais, et Chapelon, dit Gariol, complices du délit de rébellion, à six moix d'emprisonnement; Colomb et Berzès, convaincus d'avoir favorisé l'évasion de Ferraton, à un emprisonnement de quinze jours.

— Le 29 mai, jour où commencèrent à Lyon les persécutions et les massacres de 1793 et 1794, on a célébré dans le caveau de la chapelle expiatoire où reposent les ossemens des victimes, une messe de *Requiem*, fondée par la garde nationale de cette ville.

— M. Duplessis Grenedan, conseiller à la cour royale de Rennes et membre de la chambre des députés, vient d'être nommé président de

chambre à la même cour royale, en remplacement de M. Corsard, admis à la retraite.

— Quelques agitateurs ont excité du tumulte au théâtre de Lyon. L'autorité municipale a été obligée d'employer la force armée pour rétablir le calme.

— On dit que sept ou huit étrangers bien vêtus et ne manquant pas d'argent ont débarqué sur la côte de Saintonge, dans l'arrondissement de Jonzac. On croit que ces individus sont des François réfugiés en Espagne. M. le président du tribunal de Jonzac, et M. le substitut, accompagnés de la gendarmerie, se sont transportés sur les lieux pour faire des perquisitions.

— Le brick *le Zèbre* est parti le 29 mai de Toulon pour rallier l'escadre qui croise sur les côtes de la Catalogne et de Valence.

— Lord Nugent a demandé, le 28 mai, dans la chambre des communes de Londres, la permission de présenter un bill pour accorder aux catholiques d'Angleterre les mêmes droits que ceux dont jouissent déjà les catholiques d'Irlande, savoir : de voter comme électeurs, d'être *magistrats*, et d'être nommés aux offices municipaux. M. Péel a rendu justice à la loyauté des catholiques d'Angleterre, et ne s'est opposé qu'à leur nomination aux offices. La demande de lord Nugent lui a été accordée à l'unanimité, et la discussion s'ouvrira sans doute bientôt sur cet objet.

— Le mariage de la princesse Joséphine de Leuchtenberg avec le prince royal de Suède, représenté par le prince Charles de Bavière, a été célébré, le 22 mai, à Munich. Le roi de Suède a été représenté par son ambassadeur à Paris. L'archevêque de Munich a officié.

— Le gouverneur de la Martinique a rendu le 24 février une ordonnance qui diminue les droits d'entrée des farines, ris et légumes, jusqu'au 1er. décembre prochain.

— Le gouvernement prussien vient d'adopter des mesures nécessaires pour détruire les associations secrètes qui continuent à exister dans les universités sous différentes formes et dénominations. Les étudians qui feront partie de ces sociétés seront exclus des universités, et les places d'auditeurs et de référendaires ne pourront être accordées qu'à ceux qui attesteront par des certificats académiques qu'ils n'ont point pris part auxdites menées.

— Il a été enjoint de la manière la plus stricte aux autorités de censure de Pétersbourg de ne permettre l'impression d'aucun ouvrage marqué au coin de l'immoralité, de la licence et des idées libérales, et dont le style offenseroit la décence ou les convenances. On annonce des changemens dans le ministère et le cabinet russe.

— Le canon a annoncé, le 22 avril, à Constantinople, la naissance d'un prince, qui a reçu les noms d'*Abdul-Medschid*. Le fils aîné du sultan souffre de l'épilepsie. L'internonce d'Autriche est parvenu à faire relâcher les boyards arrêtés de la Moldavie et de la Valachie, à l'exception d'un seul. Les envoyés des puissances chrétiennes ont fait de fortes remontrances à l'occasion du firman relatif au commerce et à la navigation de la mer Noire.

— M. Jefferson, qui a été ambassadeur des Etats-Unis à la cour de

France, et a été élu deux fois président, vient d'établir à Charlottesville, endroit de sa résidence, en Virginie, une université qui commencera par avoir dix professeurs et deux cent huit logemens pour étudians, et à la composition de laquelle il invite les premiers savans des deux hémisphères.

— L'impératrice du Brésil est heureusement accouchée d'une princesse, le 17 février. M. le baron de Marshal a été présenté à l'empereur en qualité de chargé d'affaires d'Autriche.

Nouvelles d'Espagne.

Mgr. le duc d'Angoulême a adressé aux Espagnols une proclamation datée d'Alcovendas, 23 mai, et qui a été publiée à Madrid, aussitôt que nos troupes en eurent pris possession. S. A. R. annonce, qu'attendu la captivité du roi, et l'impossibilité d'appeler les provinces à concourir au choix d'une régence, il a convoqué l'antique conseil suprême de Castille et le conseil suprême des Indes, pour qu'ils désignent eux-mêmes les membres de la régence qui administrera jusqu'à la délivrance du roi. Nous avons fait connoître les noms des personnages sur lesquels les choix sont tombés.

La constitution et les cortès étoient tellement en horreur à Madrid qu'il a fallu tous les efforts de l'armée françoise et la sollicitude du Prince généralissime pour empêcher les réactions les plus sanglantes. Nos soldats et nos officiers n'ont été employés dans les derniers momens qu'à sauver les constitutionnels, et à arracher des mains du peuple les instrumens de vengeance. Aussi cette conduite a fait une impression profonde sur l'esprit même des partisans des cortès.

On annonce que la régence a nommé ministre des affaires étrangères, M. Vargas Laguna, ancien ambassadeur à Rome; ministre de grâce et de justice, M. Garcia de la Torre; ministre de la marine, M. Salazer; ministre des finances, M. Erro; ministre de la guerre, M. le maréchal-de-camp San-Juan; ministre de l'intérieur, M. Arnarès. Le général Eguia a, dit-on, été nommé capitaine-général d'armée; et M. de Campasacrado, capitaine-général de Castille.

Le commandant général de l'armée et de la province de la Manche a fait publier à Madrid, le 23 mai, un avis officiel portant que les troupes royalistes sous ses ordres sont entrées dans Tolède, le 20, après avoir soutenu, la veille, un feu très-vif contre les troupes constitutionnelles, dont une grande partie a été faite prisonnière. Chaleco rallie les forces dispersées de l'Abisbal.

Le duc de Reggio est entré, le 24 mai, à Madrid, avec son corps d'armée. Les troupes étoient dans la plus belle tenue, et elles ont été accueillies par la population avec le plus vif enthousiasme. L'ordre le plus parfait règne dans toute la ville.

Le général Vallin, sorti de Madrid à la tête de l'avant-garde de l'armée françoise, a rencontré, le 27 mai, à Talaveyra de la Reyna, les troupes constitutionnelles, au nombre de trois mille hommes d'infanfanterie et de cinq cents chevaux. Dès le premier choc, l'ennemi a été culbuté et mis en fuite. Il a laissé sur le champ de bataille beaucoup

de morts et de blessés. Les François ont fait soixante prisonniers, parmi lesquels se trouvent un lieutenant-colonel et dix officiers. Quinze voitures, chargées de bagages et de provisions, ainsi que la caisse militaire, contenant 40,000 fr., sont tombées en notre pouvoir.

L'Andalousie et l'Estramadure se prononcent contre la constitution des cortès. Le général Vallin se porte sur Badajoz, et le général Bordesoult en Andalousie, pour seconder ce mouvement.

Il y a beaucoup de malades dans la garnison de Saint-Sébastien. Il en est sorti dernièrement un médecin à qui le général françois a fait fournir par humanité quelques médicamens, en lui permettant également de chercher des sang-sues. Cette conduite généreuse ne peut manquer de produire un très-bon effet dans la place.

Les autorités françoises du Port du Passage viennent de mettre en liberté une goëlette espagnole, qui avoit été arrêtée par un brick de S. M., et dont le chargement ne pouvoit pas être considéré comme contrebande de guerre. La restitution de cette goëlette a produit un très-bon effet dans le pays ; elle va partir pour Bilbao.

Santona est assiégée par les troupes de la Biscaye et deux mille cinq cents François. Cette place est serrée aussi étroitement par mer que par terre.

Les six mille miliciens qui étoient sous les ordres de Morillo l'ont abandonné, et ce général a été forcé de quitter les Asturies, et de se retirer en Galice.

Le manifeste qu'a publié le comte de l'Abisbal a été provoqué par une lettre que lui a écrite le comte de Montijo, le 11 mai. Ce dernier, qui a été capitaine-général de Castille sous le régime des cortès, et a rempli plusieurs autres postes importans, démontre l'inutilité d'une défense contre les vœux de la nation espagnole et l'armée françoise, et est persuadé qu'il est impossible de mettre en pratique la constitution des cortès.

La junte de Biscaye a déjà nommé aux divers emplois. Le général Eguia et le brigadier Zavala ont été élus députés par acclamation. Il a été ordonné que le nom du général Elio, victime de la fureur révolutionnaire, occupera toujours la place que lui donnoit son ancienneté de service, et que la solde de lieutenant-général sera donnée à son épouse durant toute sa vie. Le fils et le cousin du général Elio ont été promus au grade de capitaines d'infanterie. La junte a décrété que, le 1er. juin, il seroit célébré, dans toutes les églises des pays délivrés, un service anniversaire en mémoire des Espagnols royalistes morts pour la défense de l'autel et du trône. Le premier jour de son installation, la junte a envoyé des courriers extraordinaires aux cabinets de l'Europe. Le décret des cortès contre les soixante-neuf députés connus sous le nom de *Perses*, a été annulé, et les dignités et emplois dont ils avoient été dépouillés leur ont été rendus.

Les divisions de Milans et de Llubera, fortes de plus de quatre mille hommes, ont attaqué, le 24 mai, à deux heures du matin, le détachement de la division Curial, qui occupoit Mataro, formant en tout dix-huit cents hommes. Nos soldats se sont élancés avec impétuosité sur l'ennemi, qui s'est enfui dans toutes les directions, jetant ses

armes et ses effets d'équipement. On a trouvé sur le champ de bataille près de cinq cents fusils.... L'ennemi a perdu beaucoup de monde : un drapeau et des prisonniers; parmi lesquels se trouvent quatre officiers et cinq transfuges françois, sont tombés en notre pouvoir.

Le 26 mai, à quatre heures du matin, Mina s'étant dérobé, par une marche de nuit, au général Donnadieu et au baron d'Eroles, a attaqué Vich avec deux mille cinq cents hommes d'infanterie, trois cents chevaux et une compagnie portant des échelles pour escalader les murailles. La garnison de Vich ne se composoit que de quatre cents hommes du 8e. de ligne et de quatre cents hommes du corps royaliste espagnol de Romagosa. L'ennemi attaqua avec fureur sur tous les points; mais nos troupes reçurent les charges avec calme et intrépidité. Après huit heures de combat, l'ennemi a été chassé, culbuté, et a laissé soixante morts, dont plusieurs officiers. Notre perte est de cinq tués et environ trente blessés.

Nos troupes se sont emparées de la ville d'Hostalrich. Le fort est encore au pouvoir des constitutionnels. Comme il ne renferme qu'une eau malsaine, on espère que la résistance ne sera pas longue.

L'ennemi a été battu une seconde fois à Casteltersol par le général de Latour-Dupin, et culbuté dans la direction de Barcelonne.

M. le maréchal Moncey s'est porté sur Saint-Céloni et Granolles, où se trouve la masse des troupes de la 5e. division.

Trois ou quatre vallées du pays de Manresa ont pris les armes contre les constitutionnels.

Le baron d'Eroles vient de confier le commandement des troupes de Miralhès à son fils.

Le parti des révolutionnaires exaltés a été vaincu à Séville, et le parti du comte Torréno l'emporte, dit-on. Les ministres ont été changés. Le nouveau ministère est entièrement dans les idées de l'Abisbal. San-Miguel a quitté Séville.

Un jeune homme d'un grand nom vient d'être enlevé tout à coup à sa famille et à la société auxquelles il donnoit les plus belles espérances. M. le marquis Pol de Chevreuse a été frappé, à l'âge de dix-neuf ans, par une complication de maladies qui ont trompé les ressources de l'art et de la nature. Déjà il se faisoit remarquer par une étendue de connoissances fort rare à son âge, par une ardeur et une facilité extrêmes pour le travail, et par une solidité de principes que sa jeunesse rendoit plus admirable. Beaucoup d'esprit naturel, des manières aimables, une candeur et une simplicité de mœurs touchantes, donnoient du prix à toutes ses paroles, et relevoient toutes ses actions. Occupé en même temps de plusieurs études fort différentes, il les suivoit toutes avec une application d'autant plus étonnante, qu'elle étoit de sa part

entièrement libre. Il étoit sur le point de partir pour Rome, où il devoit être attaché à l'ambassade de France sous les ordres de M. le duc de Laval, son oncle. Ce devoit être là son premier pas dans une carrière où sa naissance, moins encore que ses talens et ses qualités, lui promettoient un avancement rapide. Les soins de la religion ont été sa première pensée dans sa maladie, et cet intéressant jeune homme a pu profiter d'un court intervalle que lui a laissé la gravité du mal pour se préparer au dernier passage.

On publie à Paris, depuis l'année dernière, un recueil intitulé : *Le Mois littéraire et historique, ou Esprit des journaux;* c'est une collection des morceaux de critique qui paroissent dans les feuilles les plus répandues. L'éditeur reconnoît volontiers les obligations qu'il a envers les auteurs de ces morceaux, et il ne fait aucune difficulté de les nommer et d'indiquer les sources où il les a puisés. Ainsi il emprunte au *Journal des Débats* le jugement d'un littérateur plein de goût sur des ouvrages nouveaux. Quelques pièces de vers, des nouvelles littéraires et d'autres variétés remplissent les numéros; il en paroît un par mois. L'ouvrage a commencé au mois de juillet de l'année dernière, et formera deux volumes par an; l'éditeur se propose d'en former comme la suite du *Spectateur françois du XIXe. siècle*, qu'a publié M. Fabri il y a quelques années. La plupart des articles roulent sur la littérature; cependant il y en a de temps en temps d'autres d'une nature différente. Ainsi, dans le n°. d'octobre dernier, on trouve des extraits de l'*Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes, sur l'excellence et l'utilité des missions.* Dans le cahier de décembre est un *Précis de la révolution d'Espagne;* ce morceau, qui ne paroît emprunté à aucun recueil, est fait dans un bon esprit. Dans le cahier de janvier dernier, il y a de même un morceau historique bien fait sur la révolution de l'Amérique espagnole, et les n^os. suivans contiennent un précis de la révolution de Portugal et un de celle de Naples. Dans le n°. d'avril se trouve aussi la relation publiée récemment d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz.

C'est assez dire quel est l'intérêt de ce recueil, où l'éditeur n'admet que des pièces rédigées dans les principes les plus sains en religion, en politique et en littérature.

De l'ancienne législation françoise sur l'impression des mauvais livres.

L'influence des mauvais livres appelle aujourd'hui plus que jamais l'impérieuse attention de l'écrivain religieux et ami de sa patrie. Quel est celui qui pourroit regarder avec indifférence ce moyen puissant de séduction qui depuis trois siècles soulève à son gré les peuples civilisés ?

Tel est le rapport admirable établi par la Providence entre les deux puissances qui régissent le monde, l'autorité de la religion et l'autorité des lois, que l'une doit être le fondement nécessaire de l'autre : elles s'affermissent ou se détruisent par les mêmes moyens. L'esprit d'impiété, après avoir secoué le joug de la Divinité, ne tarde pas à s'affranchir de celui qu'imposent les lois. Ces vérités, comme toutes celles qui sont nécessaires au bonheur des Etats, avoient été connues et profondément senties par nos ancêtres : mettant de côté les préjugés d'une fausse et aveugle philantropie, ils ne se crurent pas obligés de regarder comme une propriété sacrée les pensées séditieuses d'un mauvais citoyen, dont l'amour-propre blessé a quelquefois vengé une humiliation personnelle aux dépens du repos et du bonheur d'un peuple tout entier. Ils ne crurent pas que, pour aggrandir le cercle de la science, il fût nécessaire *d'ôter les anciennes bornes*, et de livrer à la discussion de la multitude des questions que les sages eux-mêmes ne doivent aborder qu'avec une extrême réserve. Ils n'avoient jamais pensé à cet oracle orgueilleux de la sagesse moderne, que *l'homme de génie est magistrat né de sa nation*. Ils crurent avec raison que rien n'étoit plus commun et plus facile à trouver que des hommes présomptueux qui croient à leur génie, et qui n'ont qu'une excessive confiance en eux-mêmes, beaucoup d'ambition et d'amour-propre, c'est-à-dire, toutes les passions qui peuvent rendre un homme le fléau de ses semblables. Pénétrés de ces utiles vérités, ils donnèrent les lois pour sauve-garde à la religion, afin que la religion elle-même sauvât les lois, sauvât les gouvernemens, sauvât les princes et les sujets, ceux qui commandent et ceux

qui obéissent. Cependant ces hommes prévoyans n'avoient ni vu ni pu imaginer une révolution complète dans les mœurs et les institutions, produite par le seul effet de la propagation des mauvais livres. Ils ne furent dirigés que par cette droiture naturelle que donne l'esprit religieux, qui est toujours essentiellement conservateur.

A peine les opinions de Luther, et les opinions plus séditieuses de Calvin, commençoient à se propager en France, que l'on vit se multiplier les troubles avec l'amour de la nouveauté. Il falloit des livres pour favoriser et accroître ces mouvemens des esprits. Les apôtres des nouvelles doctrines travaillèrent donc infatigablement à écrire. Depuis l'existence des sociétés, on n'avoit pas encore vu une telle activité, ou plutôt une telle fureur, de produire ses pensées, sans respect pour l'ancienne religion. Chaque jour voyoit éclore un nouvel ouvrage, qui étoit une nouvelle insulte et un nouveau combat contre la vérité.

Plus l'attaque fut violente, plus la défense fut ferme et courageuse, et les rois et les parlemens s'empressèrent d'opposer une digue au torrent. Elle ne fut point assez forte sans doute pour empêcher entièrement le mal; mais peut-être lui devons-nous d'avoir été préservés de la perte entière de la religion catholique, et des suites funestes qui l'auroient accompagnée. Quels ravages n'auroit point fait en Europe le calvinisme avec son esprit républicain, si le catholicisme de la France ne lui eût offert un utile contre-poids! Il est facile d'accuser les gouvernemens; mais l'expérience prend soin de justifier leur sévérité ou d'accuser leur mollesse, selon qu'ils cèdent aux artifices des sophistes, ou qu'ils suivent les conseils des sages. Qui peut douter maintenant que les systèmes irréligieux répandus à la fin du dernier siècle n'aient causé la révolution dont nous avons été les victimes, et quel est encore celui qui n'ait le droit d'accuser la coupable indulgence de ceux qui furent à cette époque maîtres de nos destinées?

Les ennemis de la religion et de la légitimité n'ont pas aujourd'hui moins de zèle qu'ils n'en avoient à cette époque; et ils ont malheureusement plus de moyens de séduction, plus d'élémens de discorde, et un plus grand nombre d'adeptes, victimes de leur séduction. Tout écrivain ami de son pays doit donc signaler cet imminent danger, le seul peut-être qui puisse aujourd'hui menacer la société, et indiquer les moyens

les plus efficaces de le prévenir. C'est dans ce dessein que j'ai cru devoir donner quelques détails sur l'ancienne législation françoise, concernant l'impression des mauvais livres.

En rappelant à nos lecteurs les lois qui frappoient les auteurs des livres impies ou hérétiques, nous sommes loin de les croire applicables en leur entier à nos mœurs et à l'état actuel de la société. Cette grande sévérité ne seroit peut-être point souverainement injuste, puisqu'elle réprimeroit le plus dangereux et le plus coupable des attentats; nous croyons seulement qu'elle seroit moins efficace. Nous ne voulons établir qu'un fait, c'est que le gouvernement, surtout en France, a toujours regardé comme ses plus grands ennemis ceux qui l'étoient de la religion; ces sentimens il les a manifestés, il les a consignés dans une suite de monumens qui appartiennent à toutes les époques de notre législation. Nous nous contenterons de les indiquer à nos lecteurs.

Le 1er. juillet de l'année 1542, le parlement de Paris fit un réglement dont voici les principaux articles:

« Ne pourront aucuns imprimeurs du royaume, sous peine de la hart, imprimer aucuns livres, ni faire aucune exercice d'imprimerie, si non ès maisons et lieux accoutumés des libraires et imprimeurs, et sous un maître imprimeur, duquel sera la marque apposée ès livres.....

» Ne pourront les libraires et autres marchands exposer en vente aucuns livres, que premièrement ils n'aient été visités...... ».

L'édit de Châteaubriand, du 27 juin 1551, confirme les précédens réglemens, et en étend les dispositions: il prescrit la visite des boutiques de libraires trois fois par an.

Par l'édit de Henri II, du 11 novembre 1547, il est défendu, sous peine de confiscation « de corps et de bien, d'imprimer ni de vendre aucuns livres touchant la sainte Ecriture, ceux mêmes qui sont apportés des pays étrangers, qu'ils n'aient été d'abord examinés, et qu'il n'y ait le nom de l'auteur avec le lieu de l'impression. Défend aussi Sa Majesté d'imprimer en lieux occultes et cachés; en outre, que personne, de quelque qualité qu'il soit, n'ait à tenir en sa possession aucun livre mentionné, ou catalogue des livres réprouvés ».

Les visites prescrites par les deux édits et par le réglement du parlement devoient être faites sous la direction et par les ordres de l'autorité ecclésiastique; ce qui prouve qu'ils avoient

produit par l'arrêt du parlement du 19 mars 1765, et l'arrêt du conseil d'Etat du 3 juin 1785 : le premier supprimoit les *Lettres de la Montagne* par J.-J. Rousseau, et le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ; le second supprimoit la collection entière des Œuvres de ce dernier écrivain.

« Malgré cette prohibition, on laissa, dit un historien, les éditeurs poursuivre hautement leurs projets ; tout se fit avec la plus grande publicité ; la fabrication du papier destiné à l'édition, la fonte des caractères, les gravures, tous les préparatifs étoient annoncés et effectués avec éclat. L'arrêt du conseil d'État ne fut qu'un simulacre de défense. L'assemblée de 1785 venoit de s'ouvrir, et, comme on s'attendoit à des représentations de sa part, on voulut les prévenir en lui donnant une sorte de satisfaction. M. Dulau, archevêque d'Arles, avoit observé « que la réimpression des mauvais livres fixoit depuis trente ans l'attention persévérante de toutes les assemblées du clergé, même de celles tenues momentanément et pour des cas extraordinaires ».

» Si le feu Roi, ajoutoit le prélat, applaudit toujours en père à ces instances des ministres de la religion, jamais il ne réalisa en souverain les espérances qu'avoient fait naître ses consolantes réponses. De là les immenses ravages de la corruption. Il ne s'agit plus, comme autrefois, d'écrits fugitifs, distribués clandestinement dans les grandes villes, et lus avec mystère par les classes aisées de la société. Une multitude de productions licencieuses couvre ouvertement la face du royaume. Les leçons de la nouvelle philosophie retentissent jusque dans les ateliers de l'artisan, et sous l'humble toit du cultivateur. On a la douleur d'entendre des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, afficher hautement l'oubli des principes, et ce funeste délire de la pensée qui ne connoît ni passé, ni avenir. Enfin mille voix osent faire retentir cette menace que les peuples seront bientôt affranchis de l'enseignement sacerdotal, et que, battue de tout côté par la tempête, l'Eglise ne sauroit résister au naufrage dont elle est menacée (1) ».

Il est à remarquer que, dans la même assemblée où le gouvernement étoit vivement exhorté à une plus grande vigilance, le clergé proposoit aussi l'abolition de la peine de mort portée par les anciennes lois, et que des lois plus récentes n'avoient point abrogée. Cette suppression étoit proposée dans le premier article du projet de l'édit. Le motif en est remarquable, et on nous saura gré de citer ici les paroles de l'orateur du clergé chargé de le développer :

« Il ne nous appartient pas, disoit M. Dulau, de porter un œil indiscret sur les actes émanés de la puissance souveraine ; mais, fidèles

(1) Rapport du 2 juillet 1785.

au devoir d'un ministère dont la douceur est l'ame, et la charité la première loi, nous frémissons en lisant ces dispositions rigoureuses; et les infractions les plus caractérisées seront ensevelies dans le silence; plutôt que de voir couler le sang de l'incrédule ou du libertin, qui, malgré leurs écarts, n'en sont pas moins nos frères, et même nos enfans dans l'ordre du salut. D'un autre côté, il n'est pas sans exemple qu'un jeune homme, égaré par la chaleur de l'âge et des passions, écrive inconsidérément contre les vérités religieuses. La crainte de confondre avec le crime l'ouvrage de l'effervescence et de la légèreté a pu quelquefois enchaîner l'activité des plus vertueux magistrats. En substituant aux peines anciennes des condamnations moins sévères, mais plus fidèlement mises à exécution, on auroit la consolation de sauver la religion et la patrie, sans que l'humanité eût à pleurer sur d'infortunées victimes ». (*OEuvres de M. Dulau*, tom. Ier., pag. 345.)

On se moqua des vaines terreurs du clergé. L'accusation d'exagération, qui, pour l'ordinaire, sert d'excuse à la foiblesse, et quelquefois de prétexte à la trahison, furent la seule réponse que l'on fit à des réclamations aussi justes. L'arrêt du conseil qui supprimoit la nouvelle édition des OEuvres de Voltaire, étoit si évidemment une pure formalité, que le duc d'Orléans permit la vente publique de l'ouvrage dans son palais, et que la visite domiciliaire ordonnée chez Beaumarchais ne fut exécutée que quinze jours après l'arrêt, et lorsque l'on sut que ses magasins étoient vides.

Un gouvernement qui s'abandonnoit ainsi lui-même devoit périr, et ceux qui l'avertissoient depuis trente ans auroient pu dire, sans insulter à un malheur qui avoit été si bien prévu, je dirois presque si bien ménagé, ce qu'ils disoient six ans seulement avant l'évènement de la catastrophe : « Ce n'est point à nous, qui n'avons cessé d'éclairer la conscience des maîtres du monde, que celui *par qui les rois règnent* demandera compte de tant d'excès inconnus à la noble et religieuse simplicité des siècles précédens ». (Mém. au Roi, concernant les mauvais livres).

Nous ne prétendons accuser personne, et encore moins l'infortuné monarque qui fut la victime de la funeste propagation des mauvais livres. Si nous rappelons la cause de nos malheurs, c'est bien moins pour remplir la tâche trop facile d'inculper les gouvernemens, que pour y puiser une grande leçon : trop heureux encore, si elle n'étoit point perdue pour nous et pour nos neveux ! Mais n'avons-nous point sujet de le craindre, quand notre législation toute entière ne nous offre aucun préservatif contre le poison des mauvaises doctrines?

Telle est son étonnante contradiction, qu'en prohibant des ouvrages nouveaux, et dont le succès destructeur est encore incertain, elle tolère la reproduction de ceux qu'une fatale expérience rend mille fois plus dangereux. On peut donc corrompre encore, pourvu que les moyens de corruption ne soient point changés; on peut donc empoisonner encore, pourvu qu'on n'emploie que des poisons éprouvés; on peut détruire, démolir, incendier encore, pourvu qu'on n'emploie que le fer qui a démoli, que la torche qui alluma l'incendie. « Qui nous expliquera, s'écrie l'éloquent évêque de Troyes, cette contradiction entre nos lois et nos lois, entre nos mœurs et nos mœurs, entre nous-mêmes et nous-mêmes? »

Si un corps aussi respectable que le clergé de France ne fut point écouté, pouvons-nous espérer que notre réclamation sera mieux entendue? Que peut, auprès des dépositaires de nos destinées, la voix d'un citoyen obscur? Rien, sans doute, si on n'entend que ce foible écho de la vérité: mais ceux dont nous invoquons le suffrage parlent encore dans les lois sages qu'ils ont portées, dans les réclamations éloquentes qu'ils déposèrent si souvent aux pieds du trône. Elles n'avoient alors que l'autorité que donnent les lumières et la sagesse; elles ont acquis depuis la conviction irrésistible qui naît d'une expérience terrible et récente.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 19 mai, S. S. tint, dans le palais Quirinal, un consistoire public, pour donner le chapeau de cardinal à S. Em. M. le cardinal Zurla. Le nouveau cardinal prêta le serment prescrit, et fut introduit dans la salle du consistoire par les deux plus anciens cardinaux diacres. Arrivé au trône de S. S., il baisa les pieds du saint Père, puis ses mains, et reçut ensuite du souverain Pontife le baiser de paix. S. Em. embrassa les autres cardinaux, et étant retournée au trône, reçut le chapeau des mains du saint Père, auquel elle présenta ensuite ses remercîmens. La cérémonie finit par le *Te Deum*. Dans le même consistoire, M. Invernizzi, un des avocats consistoriaux, parla pour la béatification du vénérable serviteur de Dieu Barthélemi des Martyrs, archevêque de Brague.

— La veille de la Pentecôte, M. della Porta, patriarche de Constantinople, et vice-gérent de Rome, donna le baptême,

dans l'église Saint-Jean-de-Latran, à un Juif de vingt-deux ans, nommé Salomon de Cohdoram, qui eut pour parrain le comte Lewisky.

PARIS. M. l'abbé Prémord, chanoine honoraire de Notre-Dame, a eu l'honneur de faire hommage au Roi de la première livraison des *Œuvres choisies de M. Asseline, évêque de Boulogne*. Cette livraison se compose des trois premiers volumes de cette édition, qui doit en avoir six. La seconde livraisons est sous presse. Nous rendrons compte de cette entreprise, qui se recommande par le nom du prélat et par le choix des ouvrages. Tout le bénéfice de l'édition est destiné à une bonne œuvre, et l'éditeur a la satisfaction de pouvoir annoncer aux souscripteurs qu'il a remis, à Mgr. le grand-aumônier, 500 fr. pour les prêtres espagnols réfugiés. On ne doute point que le clergé ne prenne intérêt à cette entreprise. On souscrit chez M. l'abbé Prémord, à l'Abbaye-aux-Bois ; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal (1).

— La procession du saint Sacrement, à Bordeaux, le dimanche 1er. juin, a été favorisée par un temps magnifique. MADAME y a assisté avec ce recueillement dont nos Princes sont accoutumés à donner l'exemple. Le clergé de toutes les paroisses s'étoit réuni à l'église métropolitaine, et M. l'archevêque a fait la cérémonie, malgré son âge avancé, et a porté le saint Sacrement. M. Giustimani, archevêque de Tyr, et nonce du saint Siége près le roi d'Espagne, précédoit immédiatement le dais. Au moment où le saint Sacrement est arrivé au riche pavillon élevé près la Bourse, une salve d'artillerie s'est fait entendre. Tous les assistans ont adressé leurs vœux au ciel pour la Princesse, dont le séjour à Bordeaux est un sujet d'allégresse pour toutes les classes.

— L'association de missionnaires qui s'est formée, l'année dernière, dans le diocèse de Nanci, pour le département de la Meurthe, a déjà obtenu des succès qui ne peuvent qu'appeler l'intérêt sur cette utile institution. Elle n'est encore composée que de quatre missionnaires, mais leur nombre paroît devoir s'augmenter. Ils occupent une maison de mission bâtie autrefois par les Jésuites, et qui a été rachetée pour eux.

---

(1) Le prix de la souscription pour les 6 volumes est de 20 fr. et 26 fr. franc de port, papier ordinaire ; et de 40 fr. et 46 fr. franc de port, papier vélin.

Ils ont donné, cet hiver, quatre missions principales. Nous avons parlé de celle de Chambrai. En sortant de là, ils allèrent à Rosières, où ils produisirent également de grands fruits. On remarqua surtout une vingtaine de jeunes gens de Chambrai, qui avoient fait leur mission dans ce lieu, qui prirent part aussi à celle de Rosières, et qui, depuis, ont persévéré dans leurs résolutions, et ont fait leurs pâques ensemble et publiquement. Cet exemple, de la part de jeunes gens de vingt-quatre à vingt-cinq ans, a produit une grande impression dans le pays. A Condrexange, l'ardeur pour les exercices étoit générale, malgré la rigueur du froid, car cette mission se faisoit en janvier et en février. Les hommes les plus prévenus, les libéraux, ceux qui ne faisoient aucun acte de religion, tous se sont rendus, tous chantoient des cantiques; un seul homme ne s'est pas confessé. Les missionnaires, touchés de l'empressement des villages voisins, ont voulu donner deux petites missions à Heming et à Landange : les habitans les plus notables ont été les premiers à se rendre aux instructions; et des jeunes gens qui avoient été élevés dans des écoles peu chrétiennes, ont senti la foi se réveiller en eux, et ont cédé à l'attrait de la grâce. A chacune des communions générales, il s'est trouvé six cents personnes; dans un de ces villages, six personnes seulement ont manqué à faire leur mission. La mission de Colombey, chef-lieu de canton, commença le dimanche de la Passion, et dura quatre semaines. Les préventions furent vaincues dès les premiers jours, et le zèle et l'empressement ne firent que croître. On venoit de très-loin aux exercices, et nous savons que, depuis la fin de la mission, le bien qu'elle a produit continue à se soutenir. Ces heureux essais, en animant le courage des missionnaires, leur concilient aussi l'intérêt général. M. l'évêque de Nanci, et tout le clergé du diocèse, montrent le plus grand désir de favoriser l'établissement, et on ne doute point que cet hiver M. Rohrbacher et ses associés ne reprennent leurs travaux avec de nouveaux succès. Il paroît même qu'il y a un projet de donner à cette association plus d'extension et de stabilité.

— Le 4 mai dernier, M. l'abbé Tharin, grand-vicaire de Besançon, a prononcé, dans l'église métropolitaine de cette ville, un discours pour la bénédiction du drapeau du 63e régiment d'infanterie de ligne. Ce discours, que nous n'avons reçu que depuis peu de jours, est digne du talent d'un ecclé-

siastique si distingué, auteur de plusieurs écrits fort estimables, et qui a rempli, jeune encore, avec succès des places importantes. L'orateur sait parfaitement prendre le ton qui convient à des guerriers, et conserver celui qui sied si bien à son ministère. Il expose aux militaires qui l'écoutoient quels doivent être leurs sentimens envers Dieu et le Roi, et combien ils s'honorent par leur fidélité envers nos Princes et envers la religion. Ne pouvant, à cause de l'abondance des matières, faire entrer tout ce discours dans notre journal, nous citerons du moins le passage où l'orateur rappelle les sentimens religieux de quelques grands hommes dont s'honore notre histoire :

« Certes, le courage et la gloire des combats ne sont pas incompatibles avec les vertus religieuses. Un chrétien qui attend une éternité de bonheur seroit-il moins intrépide en présence de la mort, que l'impie, dont les espérances viennnent se briser contre la pierre du sépulcre, et s'évanouissent comme une ombre funèbre, dans le séjour de la destruction, dans l'éternelle nuit du néant ? Ah ! ils étoient non seulement vaillans, mais religieux, ces grands capitaines dont nos annales présentent les hauts faits d'armes à l'admiration de la postérité. Oui, il étoit non-seulement vaillant, mais religieux, ce chevalier Bayard, *sans peur et sans reproche,* qui, blessé à mort sur le champ d'honneur, appuyé contre un arbre, la face tournée du côté de l'ennemi, tenant par le fer, comme une image de la croix, son épée élevée vers le ciel, recommandoit son ame à son créateur, tandis qu'il exposoit son corps à de nouvelles blessures. Il étoit non-seulement vaillant, mais religieux, ce grand Condé, le vainqueur de Rocroi, qui, aussitôt après la victoire, se prosterna avec son armée sur le champ de bataille, pour faire hommage au Dieu des combats des lauriers qu'il venoit de moissonner. Il étoit non seulement vaillant, mais religieux, cet illustre maréchal de Turenne, l'un des plus célèbres généraux de son siècle, qui, foulant aux pieds les préjugés de la naissance, et méprisant les vaines craintes du respect humain, abjura courageusement l'erreur pour professer la foi catholique. Ces grands hommes étoient des héros, et ils tenoient à honneur d'être et de paroître chrétiens. Terribles à la tête des armées, ils humilioient aux pieds des autels leurs fronts couronnés des mains de la victoire. Et l'histoire, qui racontera leurs exploits aux générations les plus reculées, conservera éternellement le souvenir de leurs sentimens religieux ».

— Nous avons donné, dans notre t. XXXIII, la note de quelques conversions de protestans opérées en divers pays, et notamment en Suisse et à Genève. On nous a communiqué depuis une liste de conversions opérées depuis 1800, dans la capitale du calvinisme ; cette liste complètera celle que nous

avons présentée : nous nous bornerons à une énonciation rapide. Le 22 mars 1801, mademoiselle Jeanne-Marie Fusay fit abjuration ; le 1er. janvier 1808, M. Georges-Louis Voullaire et M. Pierre-François Coteau ; le 25 mars 1809, madame Françoise Gabrielle Jeannin, née Duc ; le 14 mai suivant, M. Jean-Louis Wurst ; le 12 octobre de la même année, madame Suzanne-Salomon, née Roumieu ; le 20 juillet 1810, mademoiselle Marie-Louise Grenus ; toutes ces personnes sont toutes nées à Genève, et avoient été élevées dans les principes du calvinisme. Le 18 août 1813, Catherine, veuve princesse Sanguszko, née comtesse Branicka, de Bjatocerkiew en Ukraine, fit abjuration de la religion grecque schismatique, dans laquelle elle avoit été élevée. Le 7 août 1815, M. Etienne Peschier-Bertrand renonça au calvinisme et rentra dans le sein de l'Eglise ; le 1er. janvier 1816, M. Jean-Louis-Alphonse Voullaire, de Genève, comme le précédent ; le 8 décembre suivant, mademoiselle Anne-Marie-Marguerite Coteau, sœur de M. Coteau, nommé ci-dessus ; le 14 mai 1817, mademoiselle Andréanne Moissonniez, de Genève ; le 13 septembre 1818, M. David Beaudrouet, père, génevois ; le 22 décembre 1819, M. François Guers, prêtre de l'ancien diocèse de Genève, qui avoit eu le malheur de tomber dans le schisme constitutionnel, puis dans d'autres égaremens, de contracter mariage et d'embrasser publiquement le protestantisme à Genève, ainsi qu'il l'expose dans la supplique qu'il a lui-même adressée au souverain Pontife ; le 8 août 1819, mademoiselle Jeanne Stork, génevoise ; le 6 février 1821, M. Jean-Jacques Expert-l'Etoile, et le 14 mars suivant, M. Etienne-Esaïe Mussard, génevois. Quelques autres abjurations ont eu lieu en divers endroits ; en 1814, mademoiselle Eugénie de Treytorrens, née dans le canton de Vaud, a fait abjuration à Chambéri, entre les mains de M. Bigex, vicaire-général, aujourd'hui évêque de Pignerol ; le 7 octobre 1810, M. Jacques-Louis Reboul, né à Genève, a fait abjuration à Lyon entre les mains de M. Julliard, curé de Saint-François de Sales de cette ville ; en 1814, mademoiselle Marie Achard, génevoise, est rentrée dans le sein de l'Eglise à Montpellier, après avoir été instruite par un des vicaires-généraux ; le 22 mai 1818, mademoiselle Elisabeth Rotk, génevoise, a fait abjuration à Turin entre les mains de M. le chanoine Casalis ; le 4 août suivant, M. Jean-François-Louis Voullaire a embrassé la

religion catholique entre les mains de M. Carlin, curé d'Evian en Savoie; sur la fin de la même année, mademoiselle Imbert Desgranges, a fait abjuration à Grenoble, et dans le mois d'août 1820, M. Viande et madame Rose Guérin, sa femme, tous deux de Genève, ont fait abjuration à Milan entre les mains du grand pénitencier, M. Branca. M. l'évêque de Pignerol ramène de temps en temps quelques Vaudois de son diocèse; il y en a eu entr'autres treize dans l'année qui vient de finir, et il en est encore quelques-uns que l'on instruit en ce moment.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le conseil-général du département de la Seine a ouvert sa session le 5 juin. M. Bellart a été nommé président. Le conseil a voté une somme de 10,000 fr. pour être employée au paiement du dernier quart de l'acquisition de Chambord.

— Conformément à une ordonnance royale du 4 juin, il sera procédé, le 10 juillet prochain, au ministère des finances, à la vente de 23 millions 114,516 fr. de rentes, 5 pour 100 consolidés.

— S. A. R. MADAME vient de perdre l'un de ses plus anciens et l'un de ses plus fidèles serviteurs. M. le chevalier de Turgy, premier valet de chambre de cette Princesse, est mort à Paris le 4 de ce mois.

— Il vient d'être créé auprès de chaque régiment de la garde et de la ligne, l'emploi d'*officier d'armement*. Les fonctions de cet officier seront de veiller à l'entretien des armes, et d'en ordonner les réparations. Il sera exempté de tout autre service.

— M. Casimir Delavigne, qui avoit été destitué de sa place de bibliothécaire à la chancellerie, vient d'être nommé conservateur de la bibliothèque de Mgr. le duc d'Orléans.

— Le nommé Leroux a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à deux mois de prison et 100 fr. d'amende, pour propos séditieux.

— Dans le court séjour que S. A. R. MADAME a fait à Perpignan, cette auguste Princesse a visité l'hôpital, et donné une somme d'argent pour les malades. Avant son départ, elle a remis une somme de 500 francs à M. le préfet du département pour être distribuée aux pauvres.

— M. Alexandre d'Arbou a été nommé conseiller à la cour royale de Toulouse, en remplacement de M. Caubère, décédé.

— M. Colonna d'Istria, président de chambre de la cour royale de Nîmes, vient d'être nommé premier président de la cour royale de Corse, en remplacement de M. le chevalier Mézard, admis précédemment à la retraite.

— M. Espérandieu, ancien avocat de la cour de Nîmes, vient d'être nommé président du tribunal de première instance de cette ville.

— Par ordonnance royale, du 21 mai, M. Bourboulon de Saint-Edme, receveur-général des finances d'Ille et Vilaine, passe à la recette de la Marne; et M. Randon de La Tour, actuellement titulaire de celle de la Haute-Saône, remplace M. de Saint-Edme.

— MM. le baron Amé de Scorbiac, Bernard de Saint-Jean et Izarn de Capdeville, ont été nommés membres du conseil-général de Tarn et Garonne.

— Par ordonnance du Roi, en date du 21 mai dernier, M. Kœcklin, député du Haut-Rhin, est révoqué de ses fonctions de membre du conseil-général du département, et remplacé par M. Knopff, notaire à Eschentzwiller.

— De nouveaux troubles ont été occasionnés à Lyon, le 1er. juin, par l'arrestation de deux individus qui avoient cassé les vitraux et bouleversoient la boutique d'un marchand forain. Le poste qui a fait l'arrestation a couru de grands dangers, et auroit été forcé sans les secours qu'il reçut. Les attroupemens se sont prolongés depuis huit heures du soir jusqu'à onze heures. Grâce à la prudence des officiers et des soldats, il n'est arrivé aucun évènement fâcheux.

— Trois jeunes gens du Hâvre ont été traduits devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir, à une représentation de *Paul et Virginie*, outragé un député à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, et d'avoir proféré des cris séditieux; les sieurs Lemasle et Blanchard ont été condamnés à 150 fr. d'amende, comme convaincus d'outrage envers la force armée.

— Vers la fin du mois d'octobre dernier, le sieur Vermot, se disant commis d'un sieur Escale, libraire à Lons-le-Saulnier, arriva dans la ville de Laon, où il exposa en vente dix-huit ou vingt mille volumes. Vermot fut condamné par le tribunal correctionnel de Laon, comme ayant exercé sans brevet le commerce de la librairie. Ce jugement fut infirmé par la cour royale d'Amiens; mais la cour royale de cassation vient de casser l'arrêt de la cour royale, et a adopté les motifs des premiers juges.

— Le nouveau gouvernement de la Grèce s'est constitué solennellement à Napoli. Le prince Maurocordato a refusé la présidence, et Pietro, bey des Mainottes, l'a remplacé. Cette modération du prince a charmé les Grecs.

— Le président de la république d'Haïti a publié un décret par lequel il défend toute communication et tout commerce entre les ports de Saint-Domingue et les Antilles.

Nouvelles d'Espagne.

Le 28 mai, la grandesse d'Espagne a présenté une adresse à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Après avoir exprimé à ce Prince sa reconnoissance pour sa généreuse entreprise, elle offre à S. A. R. sa fortune et sa vie pour briser les fers d'un roi captif, et d'une nation magnanime subjuguée par une faction sinistre et peu nombreuse, et pour voir renaître le joug bienfaisant et nécessaire d'une religion sainte, la morale publique, et le salutaire empire des lois, par le secours

de la France, et sous la direction de Mgr. le duc d'Angoulême. L'adresse est signée par quarante-six membres de la grandesse, que l'on peut considérer comme formant la majorité de cette classe élevée.

Les habitans de Madrid ont remarqué avec surprise et admiration que Mgr. le duc d'Angoulême n'occupoit point le palais du roi : ce Prince est logé à l'hôtel du marquis Villa Hermosa. S. A. R. est saluée dans ses promenades par les plus vives acclamations.

Les fêtes se sont prolongées pendant cinq jours dans la capitale pour célébrer l'entrée des François : chaque soir, les fenêtres étoient tendues de draperies, et la ville magnifiquement illuminée.

Le 30 mai, jour de la saint Ferdinand, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a passé la revue des troupes réunies sous Madrid. Toute la population s'y étoit portée. La magnifique tenue de nos soldats, l'ordre dans lequel ils ont défilé, ont causé une admiration générale, et produit une vive impression sur les habitans.

Plus de huit cents Espagnols de tous les rangs se sont rendus, le 31 mai, au palais, pour présenter leurs hommages à la régence, et la complimenter à l'occasion de la fête de S. M.

La régence a nommé des ambassadeurs auprès de toutes les cours de l'Europe. M. le duc de San-Carlos, qui étoit parti pour Madrid, ayant reçu en route sa nomination d'ambassadeur près la cour de France, est reparti aussitôt pour Paris. Des lieutenans-généraux espagnols ont été revêtus de hautes fonctions. On va s'occuper de la formation d'une armée d'Espagne.

Le ministère de l'intérieur qui vient d'être créé à Madrid, et qui n'existoit pas avant le 7 mars 1820, embrasse les attributions de haute police, exercées précédemment par le conseil de l'inquisition.

Bessières a été lâchement trompé par le général constitutionnel Zayas, lorsqu'il s'est présenté, le 20 mai, aux portes de Madrid. Zayas a feint de le recevoir en ami, et, au moment où les troupes royalistes entroient dans la capitale avec une partie du peuple qui s'étoit portée à leur rencontre, le général constitutionnel a fait décharger deux pièces à mitraille qui étoient masquées, et ordonné une charge de cavalerie et d'infanterie. Bessières perdit cent hommes environ, et les habitans de Madrid trois cents de leurs frères, pères, époux, enfans. Le 30 mai, la régence a publié un décret portant que les deux régimens qui ont chargé le peuple seront rayés à perpétuité de la liste de l'armée d'Espagne, et que les individus qui ont concouru à cette action horrible seront jugés d'après les lois.

M. le comte de Lauriston, fils de M. le ministre de la maison du Roi, et colonel du 2e. régiment des cuirassiers de la garde, a été nommé maréchal-de-camp. Il est remplacé dans le régiment des cuirassiers par M. le chevalier de Baillencourt.

M. Eguia, lieutenant-général des troupes espagnoles royalistes, et Santos-Ladron, maréchal-de-camp des mêmes troupes, ont été nommés chevaliers de Saint-Louis.

Le général constitutionnel Zayas, qui commandoit à Madrid lors de l'entrée des troupes françoises, auroit été mis en pièces par le peu-

ple sans une escorte de la garde qu'on lui a donnée pour sortir de la ville.

Le général constitutionnel Lopes-Banos remplace le comte de l'Abisbal, qui a donné sa démission, et est resté dans les environs de Madrid.

La Manche est entièrement délivrée des révolutionnaires, qui sont en ce moment l'objet de la haine et des persécutions du peuple. Le peuple de la province de Malaga se refuse à payer les impôts. L'esprit de l'Andalousie et de l'Estramadure est excellent. Les libéraux ont enlevé l'argenterie de presque toutes les églises.

Le prince de Hohenlohe, commandant le troisième corps, a porté son quartier-général à Vittoria, d'où il continuera les opérations du blocus de Pampelune et de Saint-Sébastien.

Le deuxième corps, sous les ordres du comte Molitor, est entré en Catalogne. Le général Pamphile-Lacroix s'est mis, le 25 mai, en communication avec le général Donnadieu, par Balaguer. Cette nouvelle est d'une très-haute importance par l'influence qu'elle doit avoir sur les affaires de Catalogne.

Parmi les prisonniers faits à Mataro et conduits à Gironne, le 28 mai, on a reconnu deux anciens officiers françois, que l'on a fait rétrograder sur Mataro, où ils seront jugés suivant les lois militaires. Quelques-uns des prisonniers portoient l'uniforme de l'ancienne garde de Buonaparte.

Deux officiers de Mina sont venus, avec cent hommes, se joindre à nos troupes. La désertion fait de grands progrès parmi les troupes constitutionnelles.

Riégo a proposé aux cortès d'adopter la cocarde tricolor; mais cette proposition, destinée à séduire l'armée françoise, a été repoussée, et n'a pas même été prise en considération. Les cortès, craignant que le roi ne fût délivré par le peuple, ont triplé ses gardes. Par le même motif, on a interdit à la famille royale la promenade dans les jardins du palais.

On dit qu'il y a eu une séance secrète des cortès à Séville, pour délibérer sur la proposition d'emmener le roi aux îles Canaries. Ce projet a été rejeté par une majorité de huit voix, et c'est depuis lors que vingt et quelques membres ont disparu.

Les cortès emploient leurs séances à lancer des décrets de confiscation de biens, et de peine de mort contre les Espagnols qui favorisent la marche de l'armée françoise, ou acceptent des fonctions dans les provinces que nous occupons. Ils aviseront sans doute plus tard aux moyens de mettre lesdits décrets à exécution.

Ballesteros s'est retiré à Grenade, emmenant avec lui les restes des garnisons de Valence, d'Alicante et de Carthagène, etc.

Cadix est étroitement bloqué; l'escadre françoise ne laisse pas même sortir de la rade les bâteaux pêcheurs.

Le brick de la marine royale, *le Zéphir*, a fait naufrage sur la côte de Carthagène. L'équipage a été fait prisonnier de guerre par les constitutionnels. On va faire partir de Toulon une corvette pour reprendre la station que tenoit ce bâtiment.

Etudes d'un jeune Philosophe chrétien, ou *Morceaux extraits des plus célèbres défenseurs de la religion*; suivies d'une *Réfutation abrégée du livre des Ruines de Volney*; par M. M. D. N., aumônier de l'Ecole polytechnique (1).

Nous avons rendu compte de la première édition de ces *Etudes*, qui renfermoit un bien moindre nombre de passages en l'honneur de la religion. L'éditeur a beaucoup augmenté ce recueil, et y a joint une table des matières qui montre d'un coup d'œil l'ensemble des objets dont il est question dans l'ouvrage. Nos plus grands écrivains, et les extraits les plus importans de leurs écrits, paroissent ici tour à tour; tantôt c'est Bossuet, Fénélon, Bourdaloue, Massillon, Pascal, Leibnitz, et parmi les modernes, M. le cardinal de La Luzerne, M. de Boulogne, M. l'abbé de La Mennais, La Harpe, MM. de Maistre, de Bonald, de Châteaubriand. De tels noms suffiroient pour faire la fortune d'un recueil. Quant aux sujets traités, c'est ce qu'il y a de plus digne de nos méditations; les sources de l'incrédulité, la folie de l'indifférence, les principaux points de la révélation, les mystères, les miracles, les grandes preuves de la vérité de la religion, l'établissement du christianisme, ses bienfaits, tout cela n'est que trop applicable aux besoins du siècle. Ces sujets sont traités rapidement; mais le talent des écrivains, le raisonnement profond des uns, l'éloquence des autres, la force de ceux-ci, l'onction de

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. 50 cent. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

ceux-là, le goût et la sagesse de tous, les rendent comme classiques, et leur donnent une autorité faite pour en imposer à la jeunesse, et pour entraîner l'assentiment de tous ceux qui sont sensibles aux bonnes et belles choses.

A la suite des *Etudes* est une *Réfutation abrégée du livre de Volney*, intitulé : *les Ruines*, ou *Méditations sur les révolutions des empires*. On sait que *les Ruines* sont une des productions les plus antichrétiennes des derniers temps ; nous l'avons examinée dans ce journal, et nous nous sommes étonné de la vogue d'un livre qui ne se recommande, ni par le mérite du style, ni par l'éclat des pensées, ni par la sagesse des jugemens. Toutefois ce livre est encore prôné par un parti ; il séduit chaque jour une jeunesse imprudente ; il présente sur l'origine des choses des idées assez incohérentes, mais qui ont je ne sais quel air de profondeur et d'érudition ; enfin, il est tranchant et hardi, et c'est le moyen de plaire à notre siècle. M. l'abbé M. a donc jugé utile d'examiner cet ouvrage avec quelque étendue, d'en discuter les assertions, d'en dissiper les sophismes. Il commence par tracer une analyse rapide du système de Volney, et ensuite il en reprend, l'une après l'autre, les principales parties. C'est l'objet d'une suite de chapitres qui traitent de l'origine de l'homme, de l'idée de la Divinité, de causes du paganisme, du sabéisme, de la cosmogonie de Moïse, de la prétention de Volney d'expliquer l'origine du christianisme par le culte du soleil.

M. l'abbé M. montre que sur ces différens points les idées de Volney sont aussi contraires à l'histoire qu'au bon sens ; que son système est plein d'inconséquences et de contradictions ; que les conjectures auxquelles il se livre sont d'un esprit peu philosophique ; enfin que tout le livre est rédigé avec artifice, dissimulation, ignorance ou mauvaise foi. L'auteur réfute en passant

quelques-unes des impiétés de Dupuys, de cet autre insensé qui a prétendu faire l'Histoire *de l'Origine de tous les Cultes*, et qui n'y est parvenu qu'à force de suppositions arbitraires, de faussetés grossières, et de tout l'échafaudage de l'érudition la plus indigeste et de la théorie la plus absurde. Dans toute cette réfutation, M. l'abbé M. nous a paru aussi judicieux que modeste. Il oppose à Volney l'autorité des historiens, des philosophes, des naturalistes les plus célèbres. Il cite les témoignages de nos savans les plus modernes, surtout celui de M. Cuvier. Enfin il fait sentir tout le ridicule d'un système qui ne repose sur rien de solide. Les gens de bien applaudiront à son zèle pour l'instruction de la jeunesse, de cette jeunesse aujourd'hui environnée de tant de piéges, de flatteries et de séductions, et qui a besoin qu'on lui tende une main secourable. M. M. mérite certainement d'être écouté d'elle par son amour pour la vérité, par la sagesse de ses jugemens, et par la modération de sa critique.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les processions de l'octave de la Fête-Dieu n'ont pas été moins imposantes que huit jours auparavant. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri se sont encore rendus à Saint-Germain-l'Auxerrois. La procession est partie après leur arrivée, et a passé, cette fois, par la rue Saint-Honoré. Un beau reposoir avoit été disposé, comme à l'ordinaire, près du Louvre, du côté de la rue du Coq. LL. AA. RR. sont retournées aux Tuileries à onze heures. La procession de Notre-Dame est sortie à dix heures. M. l'archevêque marchoit immédiatement avant le dais. Le saint Sacrement étoit porté par M. l'abbé Jalabert, archidiacre. M. le préfet de police, en costume, suivoit la procession. Un beau reposoir avoit été élevé au haut du perron du Palais de Justice. Lorsque la procession de Saint-Roch a passé par la rue de Rivoli, Mme. la duchesse de Berri, qui étoit de retour dans ses appartemens, s'est mise à la fenêtre avec les Enfans de France, et a reçu de

nouveau la bénédiction, leur apprenant ainsi, par son exemple et par son recueillement, à révérer ce qu'il y a de plus auguste dans la religion. Ces nobles Enfans paroissoient déjà sentir cette grande leçon. Dans une des processions, le bon ordre a été troublé un instant par l'audace d'un cavalier qui vouloit traverser la procession à cheval, et le chapeau sur la tête : on a arrêté ce malheureux, égaré, sans doute, par de mauvaises lectures, et peut-être par des provocations coupables.

— M. Alexandre-Raymond Devie, élu évêque de Belley, est en retraite au séminaire d'Issy, pour se préparer à son sacre, qui aura lieu dimanche prochain, dans la chapelle de Lorette. L'évêque consécrateur sera M. l'évêque d'Hermopolis, assisté de MM. les évêques de Luçon et de Tulles. M. Devie étoit, depuis plusieurs années, grand-vicaire de Valence; et il est aussi connu par sa piété, sa sagesse et ses lumières, que par les services qu'il a rendus à ce diocèse.

— Nous avions témoigné la crainte que la nomination de M. l'abbé Rey à l'évêché d'Angoulême ne rencontrât quelque obstacle, qui privât l'église de France d'une si heureuse acquisition : notre crainte ne s'est que trop vérifiée. On dit que le roi de Sardaigne, dont M. l'abbé Rey est né sujet, le retient dans ses Etats, et lui destine le premier siége épiscopal vacant.

— M. l'abbé Constant-Migneaux, chanoine et grand-vicaire de Troyes, a été nommé, par M. l'archevêque de Paris, chanoine honoraire de l'église métropolitaine.

— M. l'abbé Guyon a terminé, le vendredi 6 juin, dans la cathédrale de Bordeaux, les exercices d'une retraite qu'il a donnée dans cette ville. M. l'archevêque a célébré la messe, et a distribué la communion à un grand nombre de fidèles qui avoient suivi les exercices. La communion a duré plus d'une heure. Le soir, M. l'abbé Guyon a prononcé le discours de clôture, auquel MADAME a assisté. Cette Princesse a fait remettre 500 fr. à l'aumônier des prisons, tant pour le soulagement des prisonniers que pour l'entretien de la chapelle. Le 7, S. A. R. a présidé une réunion de dames chez M. le préfet. Les dames de charité de la ville sont dans l'usage de faire, tous les ans, une loterie de différens ouvrages qui se vendent au profit des pauvres. Le tirage s'est fait en présence de la Princesse, dont la générosité a puissamment excité celle de toutes les dames.

— Dans la séance publique de l'Académie des sciences, tenue le 2 juin, M. Cuvier, secrétaire perpétuel, a lu un Eloge de M. l'abbé Haüy, enlevé, le 1er. juin de l'année dernière, à la religion et aux sciences. Cet Eloge ne pouvoit manquer d'exciter un grand intérêt : la réputation de M. l'abbé Haüy, ses découvertes et ses vertus, lui avoient acquis une juste célébrité ; on connoît d'ailleurs le talent, l'esprit et la facilité de M. Cuvier. Enfin, une circonstance particulière a pu augmenter la curiosité d'entendre cette notice ; M. Cuvier est protestant, et on étoit peut-être empressé de voir comment et jusqu'à quel point il loueroit un prêtre qui mettoit la piété bien au-dessus de la science, et qui conserva toujours fidèlement toutes les habitudes de son état. M. Cuvier a traité son sujet avec autant d'effusion que de talent ; il a loué, de la meilleure grâce du monde, non-seulement le savant, le physicien, le minéralogiste, mais l'ecclésiastique pénétré des devoirs du sacerdoce et exact à les remplir. Nous ne citerons de son Eloge que ce qui a plus de rapport à notre objet. C'est la religion et la charité qui ont donné M. René-Just Haüy aux sciences. Le sage et bon Lhomond, professeur connu par ses vertus, sa piété et par d'excellens ouvrages, remarqua, dans le jeune Haüy, des dispositions heureuses pour l'étude et pour la religion : bientôt l'humble enfant de chœur fit ses classes avec succès, et devint régent dans cette même université qui avoit accueilli sa jeunesse. Le goût de la botanique et de la minéralogie ne lui ôta rien de son attachement aux pratiques sacerdotales ; il ne pouvoit se décider à sortir autrement qu'avec l'habit long, et il fallut l'autorité de M. Emery pour l'engager à prendre un costume moins rigoureusement exact. Jeté en prison après le 10 août, comme prêtre non assermenté, on eut peine à le tirer de la société de ses confrères, et il remit sa sortie au lendemain. Il faillit être victime des massacres de septembre. Sous la convention, sa haute réputation protégea sa vertu, et le savant fit trouver grâce au prêtre. M. Cuvier a raconté beaucoup de traits touchans de cet homme de bien, et l'auditoire a plus d'une fois applaudi à des détails pleins de grâce, d'intérêt et de sensibilité. M. l'abbé Haüy méritoit bien un tel hommage ; et sa vie studieuse, le calme de son ame, sa piété profonde, sa bonté pour les jeunes gens, sa complaisance à les diriger dans leurs études, doivent rendre sa mémoire précieuse à toutes les ames religieuses et sensibles.

— Le 27 mai, on a célébré dans l'église métropolitaine de Besançon un service pour M. Cortois de Pressigny, archevêque de cette ville. Son successeur, M. de Villefrancon, a officié; le prélat avoit fait précédemment, comme nous l'avons vu, l'éloge de M. de Pressigny dans un Mandement qu'il publia sur la nouvelle de sa mort. Il appartenoit à celui qui a été l'ami et le coopérateur du dernier archevêque de retracer avec fidélité ses vertus et ses services. De plus, une Oraison funèbre de M. de Pressigny a été prononcée, dans la cérémonie du 27 mai, par M. l'abbé Tharin, vicaire-général. Quoique l'orateur eût eu peu de temps pour préparer ce discours, et que l'état de sa santé ne lui permette guère un travail assidu, cependant son talent et sa facilité l'ont heureusement inspiré, et lui ont permis de remplir son sujet avec tout l'intérêt dont il étoit susceptible. M. l'abbé Tharin a partagé son discours en deux considérations, les vertus du prélat, et les services qu'il a rendus à la religion et au diocèse. Nous citerons de ce discours deux passages, dont l'un nous paroît un tableau rapide, mais bien tracé, d'une époque de crise, et dont l'autre rappelle des traits de zèle et de charité de M. de Pressigny :

« Qui ne se rappelle avec effroi ces temps de malheurs et de deuil, où toutes les passions déchaînées, menaçant d'une destruction totale le monde civilisé, renversèrent avec violence les institutions religieuses et monarchiques, et firent couler sur le sol de la France des fleuves de sang et de larmes? Qui pourroit oublier ces cruelles persécutions de l'impiété, dont tant de prêtres et de pontifes furent les honorables victimes, et qui sembloient devoir anéantir dans le royaume très-chrétien jusqu'aux dernières traces du christianisme? Depuis long-temps l'orage grondoit sur nos têtes; depuis long-temps les ennemis de la religion et de la monarchie s'efforçoient de saper l'une et l'autre par les fondemens. Tout ce qu'il y a de plus sacré dans les mystères de la foi, tout ce qu'il y a de plus auguste dans la royauté, tout ce qu'il y a de plus vénérable dans l'antiquité, étoit devenu l'objet de l'insulte et du mépris. La licence des opinions et des systèmes, portée à son comble, discréditoit les anciennes croyances, comme la licence des mœurs, qui en étoit la conséquence inévitable, corrompoit les habitudes religieuses et sociales. Et le monde, ébranlé dans sa base, s'attendoit à éprouver ces terribles assauts des passions et ces violentes convulsions de l'anarchie, qui placent à deux doigts de leur perte et les Etats et les peuples.

» Bientôt sonna l'heure de cette crise épouvantable. Des hommes avides de nouveautés dévorés par l'ambition, poussés par un amour effréné d'une indépendance absolue, et par je ne sais quel infernal génie de destruction et de mort qui leur crioit sans cesse : *Osez tout, renversez*

tout, et le succès surpassera vos espérances; ces hommes, véritables fléaux de Dieu, comme Attila, pour punir les nations coupables, profitent adroitement de la révolution déjà opérée dans les esprits et dans les mœurs. Ils enflamment les passions, séduisent la multitude, enhardissent à la révolte; et déjà mille bras se lèvent à la fois pour frapper au cœur la monarchie et la religion. Après avoir attaqué avec succès la constitution de l'Etat, ils prétendent renverser la constitution de l'Eglise. Et alors sont proclamées ces lois anti-religieuses qui, en privant de leurs droits essentiels le Pape et les évêques, et en brisant les liens de l'unité catholique, tendent ouvertement à précipiter les fidèles dans l'abîme du schisme et de l'hérésie. Le moment devient décisif et terrible : il faut ou se ranger du parti des novateurs et seconder les ennemis de la religion, ou s'exposer à la prison et à la mort, à la déportation et à l'exil. En un clin d'œil toutes les églises de France peuvent périr, comme ces belles églises d'Asie et d'Afrique, d'Angleterre et d'Allemagne, si célèbres dans les annales du christianisme. Mais, grâces éternelles en soient rendues à la divine Providence! Jésus-Christ veilla sur elles, et l'univers fut témoin d'un magnifique spectacle de foi et de courage. Cent trente évêques refusent de souiller, par un fatal serment, leurs lèvres dépositaires de la vérité, et si souvent teintes du sang de Jésus-Christ. Les uns succombent sous le glaive des bourreaux et reçoivent la palme du martyre; les autres, chassés de leurs diocèses, deviennent confesseurs de la foi dans des terres étrangères. Or, cette dernière gloire fut celle de notre vertueux prélat.....

» Que j'aime encore à me le représenter, tantôt parlant à ses prêtres de leurs devoirs, en un style simple et d'un ton paternel, dans ces retraites ecclésiastiques où les pasteurs des paroisses viennent ranimer en eux l'esprit sacerdotal; tantôt secondant les efforts de ces hommes apostoliques, qui évangélisent dans les villes et dans les campagnes avec tant de désintéressement et de zèle. Que j'aime à le voir, multipliant chaque jour ses bonnes œuvres, soutenir cet établissement de la Providence fondé sous ses auspices pour l'honneur des familles comme pour la sûreté des mœurs; distribuer des récompenses aux élèves de ces vénérables Frères des écoles chrétiennes, si laborieux et si utiles, encourager cette pieuse congrégation qui élève la jeunesse des campagnes dans les pratiques de la piété chrétienne, ainsi que dans les principes de la foi; s'intéresser au sort de ces pauvres enfans à qui la nature a refusé le sens de l'ouïe et l'usage de la parole, et qui, sans les soins que leur prodigue une industrieuse charité, resteroient tout à la fois privés et des avantages de la société, et des lumières de l'instruction chrétienne; jeter les fondemens de cet utile pensionnat du Sacré-Cœur, qui bientôt va s'ouvrir dans cette ville, et dont nous attendons de si heureux succès, non-seulement dans l'intérêt des familles riches, mais encore dans celui de la classe indigente, laquelle sera d'autant plus secourue, que la religion dominera davantage au sein de l'opulence; et enfin visiter ces maisons de charité et ces hospices fondés par la piété de nos ancêtres, où toutes les misères humaines sont soulagées par des filles vertueuses, qui, renonçant aux dé-

lices du siècle, et s'armant d'un courage vraiment héroïque, passent le temps de la jeunesse et la vie entière au milieu des enfans pauvres et délaissés, des malades, des mourans et des morts, sans attendre d'autres consolations que celles d'une conscience pure, ni d'autres récompenses que celles de l'éternité »....;

— Une nouvelle déclaration qu'on nous envoie du diocèse de Nanci, ne peut qu'édifier les lecteurs par les sentimens qui y sont exprimés : c'est pour nous une raison de la publier. On remarquera d'ailleurs que cette pièce se distingue, sous un rapport, des autres actes de ce genre que nous avons fait connoître : le religieux qui parle ici n'avoit point à se reprocher les grands excès dont nous n'avons vu que trop d'exemples ; et cependant il montre un vif repentir de ses fautes. Nous le laisserons parler lui-même :

« Je soussigné, ancien religieux Bénédictin, résidant à Bar-le-Duc, déclare que, prêt à rendre compte à Dieu des jours qu'il ne m'avoit donnés que pour l'aimer et le servir, je dois aussi rendre compte au public, que j'ai scandalisé, et de mes sentimens religieux, et des regrets sincères que j'éprouve de ne lui avoir pas toujours donné le bon exemple que je lui devois.

» Sans avoir donné dans les grands excès de la révolution, par mariage, intrusion ou serment schismatique, je ne m'en reconnois pas moins des plus coupables, pour n'avoir pas repris les fonctions du sacerdoce, auxquelles j'ai été différentes fois rappelé par Mgr. d'Osmond, mon évêque ; et pour avoir, malgré mes vœux et mes sermens, préféré l'état de laïc : espèce d'apostasie, dont je dois réparation à Dieu et aux hommes, ainsi que de tous les actes qui auroient pu être de ma part un sujet de scandale.

» Je supplie tous ceux et celles que j'aurois pu tromper par mes discours ou séduire par mes exemples, de pardonner à mes erreurs, et de ne s'en souvenir que pour les plaindre, et jamais les imiter, leur déclarant le repentir sincère que j'en éprouve. Je conjure mon évêque d'oublier ma désobéissance, et de me la pardonner comme un bon père, qui ne sera pas insensible à la douleur et aux regrets d'un de ses enfans. Je me jette dans les bras de la miséricorde de mon Dieu ; je la connois inépuisable. Puissent mes larmes amères me faire trouver grâce devant elle !

» Je meurs sincèrement attaché à mon état ; je meurs dans

le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dont je respecte les décisions, et dont malheureusement je n'ai que trop méconnu les lois; et si le Seigneur daignoit encore prolonger mes jours de quelques instans, je ne les emploierois qu'à gémir sur mes infidélités passées, et à chercher, par une fidélité constante à mes devoirs, à détruire les fâcheuses impressions que mes erreurs ont pu laisser dans le cœur de ceux qui m'ont connu.

» La présente déclaration est faite entre les mains de M. de Rosières, curé de la paroisse Saint-Antoine de cette ville, et en présence de M. Jean-Baptiste Dumoulin, de la même ville, qui l'ont signée comme témoins. Je l'ai également signée de ma propre main, priant M. le curé de Saint-Antoine d'en faire l'usage qu'il jugera le plus convenable, et même de la rendre publique, s'il le croit nécessaire à la réparation de mes fautes. Je le prie également de transmettre à Mgr. l'expression de mes regrets, et l'assurance des sentimens de respect et de soumission que j'emporte pour lui au tombeau ».

Cette déclaration est datée de Bar-le-Duc, le 14 février 1823, et signée Douel, religieux Bénédictin; de Rosières, curé de Saint-Antoine; J.-B. Dumoulin; et les signatures sont certifiées véritables par Paillot, notaire, et Herbillon-Contant, adjoint du maire.

— La religion fait éclore chez nous, et particulièrement à Paris, bien des bonnes œuvres, dont le tableau est fait pour consoler l'humanité. La maison du Refuge, établie pour les jeunes prisonniers; celle du Bon-Pasteur, pour les Filles repenties; les soins donnés aux Savoyards, la visite des hôpitaux et des prisons par de pieux jeunes gens, l'association de Saint-Joseph, et, en dernier lieu, les succès étonnans de la mission donnée aux Madelonnettes et à Saint-Lazare, tout cela offre des détails touchans pour les ames vraiment charitables; mais tout cela ne parle point au cœur de quelques philantropes; ce qui est inspiré par la religion ne leur paroît point digne d'attirer un moment leurs regards, et des œuvres dirigées par des dévots n'obtiennent pas de leur part une seule mention favorable. Ainsi, tous les faits et les institutions dont nous venons de parler sont passés sous silence dans la *Revue encyclopédique;* les auteurs de ce recueil vont chercher ailleurs les objets de leur admiration : c'est chez les étrangers, c'est chez les protestans qu'ils trouvent exclusivement des éta-

blissemens dignes de leurs éloges. Dans leur cinquante-deuxième livraison, ils donnent une notice sur la colonie industrielle de New-Lanark, en Ecosse, dirigée par M. Robert Owen. *Aujourd'hui, du moins,* disent-ils, *dans quelques contrées du globe on peut s'occuper impunément à faire le bien.... La Grande-Bretagne, et particulièrement l'Ecosse, sont, en Europe, au nombre de ces contrées privilégiées où il est possible et permis de travailler au bonheur des hommes...., où les mortels généreux qui se consacrent à une semblable destination ne sont pas entravés, calomniés, persécutés....* Ce langage, assez clair pour qui connoît le style de nos mécontens, et ces éloges de l'Ecosse, ressemblent assez à une censure indirecte des institutions de notre pays. Quelle est donc cette colonie de New-Lanark, dont M. Jullien fait un portrait si avantageux, et qu'il a pris la peine de visiter? C'est une institution *pour améliorer le caractère moral du peuple.* Et comment s'y prend M. Owen pour atteindre ce but? Il ne donne, dans sa colonie, aucune *instruction religieuse spéciale pour aucune secte;* il *laisse aux parens le soin et la liberté de diriger à leur gré la croyance et les pratiques religieuses de leurs enfans;* il se borne à *éveiller en eux des sentimens simples, purs et sincères d'amour de Dieu et du prochain.* Ah! c'est un digne homme que ce M. Owen! et il auroit mérité une place parmi les théophilantropes. Une institution dirigée par de tels principes doit être une école de vertus, et je ne suis plus étonné qu'elle ait séduit et charmé M. Jullien. On n'y parle pas de religion; mais on s'y occupe du chant, de la musique, de la danse et de la gymnastique, qui sont, comme tout le monde en convient, d'excellens moyens *de perfectionnement moral.* Les enfans des deux sexes sautent et dansent ensemble; pour être plus à l'aise, ils ont les jambes et les pieds nus; quelques petits garçons n'ont même qu'une cotte ou jaquette, sans culottes, avec un simple tablier qui descend un peu au-dessous du genou. M. Jullien nous assure qu'il règne parmi les enfans beaucoup d'*union* et de *liberté:* nous l'en croyons aisément. Il nous apprend que M. Owen avoit fait, en 1819, le voyage d'Aix-la-Chapelle, pour faire adopter ses vues philantropiques par les souverains réunis au congrès; mais ses espérances ont été frustrées. Tout cet article de M. Jullien respire l'amour de la morale, tel que l'entendoient les théophilantropes; il tend à accélérer ce qu'on est con-

venu d'appeler le progrès des lumières et le perfectionnement de la civilisation; expressions pompeuses par lesquelles on essaie de remplacer l'influence et les bienfaits de la religion. Cet écrivain s'est voué depuis long-temps au bien de l'humanité : c'est un témoignage qu'on lui rendra à Bordeaux, où il a été en mission pendant la terreur. Il montra, dans cette circonstance, une grande énergie dans ses actions; mais aujourd'hui il a une grande douceur dans ses paroles, ce qui fait compensation. Il est auteur d'un *Essai sur une méthode pour bien régler l'emploi du temps*, où il donne à la jeunesse les conseils d'une morale assez sévère; le tout sans dire un mot de la religion. M. Jullien a été rédacteur de l'*Indépendant*, devenu depuis le *Constitutionnel*, et il est un des fondateurs de la *Revue*. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est difficile de voir un révolutionnaire qui ait des formes plus douces, un langage plus mielleux, et qui fasse de plus jolies phrases sur les lumières, la civilisation, et les autres parties de la doctrine libérale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnances du Roi, du 6 juin, M. le lieutenant général Lauriston, ministre de la maison du Roi, est élevé à la dignité de maréchal de France, en remplacement du prince d'Eckmühl, décédé; M. de Lauriston est également nommé au commandement en chef du second corps de réserve de l'armée françoise en Espagne.

— Le *Bulletin des Lois* contient une ordonnance du Roi portant organisation de soixante escadrons qui seront attachés aux trente régimens de cavalerie désignés dans l'ordonnance.

— M. le duc de Feltre s'étoit occupé, peu avant sa retraite, à classer les anciens officiers des armées royales, d'après les grades et les rangs qui leur avoient été accordés par la commission dite des anciens officiers. M. le duc de Bellune a remis en vigueur ces dispositions, dont l'entière exécution avoit été long-temps suspendue. Un grand nombre d'officiers des armées royales viennent d'être classés. On remarque surtout M. de Sapinaud comme lieutenant-général; et comme colonel, M. le chevalier Charles de Mandat, frère du général vendéen de ce nom, fusillé presque en même temps que M. de Frotté.

— M. le baron Joinville, intendant de la première division militaire, se rend en Espagne, chargé d'une mission extraordinaire qui embrasse toute l'administration militaire de la péninsule. Il est accompagné de M. Bagieux, inspecteur-général de l'administration des vivres.

— Le conseil royal de l'instruction publique, informé des abus et des dangers que présentoient les écoles de natation, a suspendu pro-

visoirement la permission accordée aux élèves de se livrer à ce genre de récréation. On s'occupe d'un réglement académique qui assure à la nombreuse jeunesse de nos écoles les moyens de se livrer sans aucune espèce de danger à cet utile exercice.

— M. Aimé de Puymaurin, fils du député de ce nom, a retrouvé les procédés qu'employoient les anciens pour frapper les médailles en vrai bronze. La société d'encouragement lui a déféré une médaille d'or de 500 fr.

— Dans la soirée du 6, on a répandu avec profusion dans quelques quartiers de Paris la fameuse protestation que la chambre des cent jours vota le 5 juillet 1815, et dont plusieurs signataires ont été appelés depuis à la chambre des députés, sans qu'ils aient cru nécessaire de révoquer leur adhésion à cet acte tout-à-fait libéral, où Louis XVIII est qualifié du titre d'*usurpateur*. A la protestation étoit joint un ordre du jour en couplets, où l'on prodiguoit les plus grossières injures au Prince auguste qui, par sa noble conduite et ses succès en Espagne, est tout-à-fait digne de l'exécration des révolutionnaires.

— S. A. R. Madame, s'étant fait rendre compte pendant son séjour à Toulouse de la situation des fonds de la Société Maternelle, fut si touchée de leur modicité, qu'elle a fait un don de 500 fr. à cette société. Elle a nommé à plusieurs places vacantes dans cette charitable association.

— On assure que S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait arrêter des logemens pour elle et sa suite à Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées), où cette Princesse se propose de passer une partie de l'été. On croit qu'elle se rendra de Bordeaux à Bayonne, et de là à Pau.

— Une compagnie d'ouvriers de Nîmes, vêtus de blanc, s'étoit présentée pour traîner la voiture de S. A. R. Madame lors de sa première arrivée dans cette ville. Cette auguste Princesse ne voulut pas que sa voiture fut traînée par eux, et daigna leur accorder une somme de 600 fr. Ces braves gens ont reçu cette somme avec la plus vive reconnoissance; mais ils en ont fait le versement à la recette générale pour être employée à l'acquisition du domaine de Chambord. En 1815, la majeure partie de ces ouvriers se rangea sous les drapeaux de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— On va élever un monument à la mémoire du général vendéen Charette. Le Roi vient de permettre à une commission formée à Nantes, et présidée par M. le duc de Fitz-James, d'ouvrir une souscription pour l'érection de ce monument, qui sera placé sur la terre sacrée que Charette et ses illustres compagnons d'armes ont arrosée de leur sang pour Dieu et le Roi.

— M. le vicomte de Cheffontaine, maréchal de camp, a pris, le 2 juin, à Arras, le commandement de la deuxième subdivision, en remplacement de M. le marquis de Coislin, passé à celui de la quatrième subdivision de la treizième division.

— Le sergent Feljas, qui commandoit, le 1er. juin, à Lyon le poste qui a été attaqué, vient d'être nommé par S. M. sous-lieutenant dans son régiment, pour sa conduite pleine de sagesse et de courage.

— M. Gaudiche, secrétaire particulier de M. le ministre de l'intérieur, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Rennes.

— La cour royale de Dijon, réunie en audience solennelle, a rendu, le 2, un arrêt par défaut, contre le rédacteur responsable du *Courrier de la Haute-Marne*, qui s'imprime à Chaumont : après avoir entendu le réquisitoire de M. le procureur du Roi, qui incrimine cent et quelques articles de cette feuille, la cour a suspendu ce journal pendant un mois, et a condamné le rédacteur aux dépens.

— Le conseil de guerre séant à Toulouse a condamné, le 31 mai dernier, à la peine de mort, le nommé Desclos, soldat au 53e. régiment de ligne, convaincu de désertion à l'étranger, après grâce, et d'y avoir pris du service.

— Un chiffonnier colporteur, de la Ferté-Bernard, vient d'être condamné par jugement du tribunal de Mamers, à deux années de prison et à 200 fr. d'amende, pour s'être rendu coupable en récidive de cris séditieux, et comme perturbateur de l'ordre public.

— Un jeune lion du désert de Sahara a été débarqué, vers la fin du mois dernier, dans le port de Marseille. On le transporte à Paris pour la ménagerie royale.

— On a arrêté, le 24 mai, dans le bailliage de Brisack, un individu qui y étoit arrivé avec un certain Ulrich Barrot, de Strasbourg, et qui se donnoit pour un officier prussien. Outre plusieurs papiers suspects, des brevets de sociétés secrètes, et un diplôme de *carbonaro*, on lui a trouvé plusieurs proclamations mal imprimées du conseil de régence de Napoléon II, adressées aux braves Alsaciens, et une cocarde tricolore. Barrot étoit parti, le 23, pour Colmar. Le prétendu officier prussien sera livré au bailliage de Brisack.

— Les *descamisados* espagnols peuvent se promettre de grands secours des radicaux anglois. Nous avons déjà vu que sir Robert Wilson leur a porté le secours de son bras. De son côté, un autre personnage éminent de la secte, le célèbre Hunt, a ouvert une souscription pour la bonne cause. Il a présidé une assemblée, prononcé un discours, et fait toutes les autres cérémonies d'usage en pareille occurrence. On a offert à ce brave homme pour tant de peine et de dévoûment deux mousquets et un billet de banque de 20 schellings, qui ont dû être expédiés à Séville par courrier extraordinaire.

— Il y a eu, le 2, à Londres, une nombreuse assemblée de catholiques anglois, présidée par le duc de Norfolk. Le but étoit de former une association pour faciliter les moyens de parvenir à la jouissance de la liberté civile et religieuse. Un comité de cinquante personnes a été nommé pour faire un rapport à ce sujet.

— Il s'est opéré des changemens importans dans le cabinet de Saint-Pétersbourg. Le comte de Gourieff, ministre des finances, a obtenu sa démission, et a été remplacé par le lieutenant-général Canerin. L'empereur vient d'ordonner des réductions considérables dans l'armée. Elles produiront une diminution annuelle de 18 millions sur le budget des dépenses de l'Etat.

Nouvelles d'Espagne.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, toujours occupé du bien-être des habitans de Madrid, n'a laissé dans cette capitale que cinq mille hommes de troupes françoises, qui font le service conjointement avec les gardes royaux espagnols et une milice bourgeoise. L'armée s'est cantonnée autour de Madrid.

La régence a adressé, le 30 mai, une circulaire aux capitaines-généraux de province, tendant à régulariser les projets de formation de corps de partisans que les fidèles sujets du roi voudroient réunir pour contribuer à la délivrance de sa personne et de sa famille.

La ville de Tolède s'est empressée de reconnoître la régence, et on ne doute pas que cet exemple ne soit suivi par tous les pays délivrés du joug des cortès.

M. le comte Auguste de La Rochejacquelein, commandant la première brigade de la division du général Bourck, est entré à Léon le 28 mai. Il a été reçu avec un enthousiasme inexprimable. Une reconnoissance du général La Rochejacquelein a culbuté, le 2 juin, un corps ennemi fort de mille hommes, près d'Astorga. Elle en a tué ou blessé 30, et elle a fait cent cinquante prisonniers, parmi lesquels se trouvent un maréchal-de-camp et un lieutenant-colonel.

La division Bourck, qui marche de Burgos vers le royaume de Léon, a été accueillie partout avec le plus vif enthousiasme. Elle étoit, le 27 mai, à Sahagan.

Le général Bourmont marche avec une colonne par Talavera sur Badajoz, et le général Bordesoult avec une autre, par Ocaña sur Séville. Ces deux colonnes, qui font environ 15,000 hommes, suffiront et au delà pour les troupes qui leur sont opposées, vu l'esprit qui règne dans toute l'Espagne. Le prince de Carignan marche avec le général Bordesoult.

Le général Molitor, qui devoit appuyer avec le deuxième corps d'armée les opérations du quatrième corps, ayant appris que Milans et Llobera étoient acculés sur Barcelonne, s'est décidé à marcher immédiatement sur Valence. Il a dû se porter le 30 mai sur Alcañiz, à la rencontre d'un corps constitutionnel qui poursuivoit, dit-on, quinze cents royalistes. Après avoir repoussé ce corps, il passera l'Èbre à Mequinenza et Caspé, et se portera rapidement sur Valence, où il est impatiemment attendu.

Le comte Molitor a laissé des troupes à Sarragosse, dont le château est en état de défense, et qui forme la base de sa ligne d'opération. Il a procuré au général espagnol qui commande l'Aragon tous les moyens de procéder à son organisation.

Après l'échec essuyé par Mina dans l'attaque de Vich, ses troupes se dispersèrent; mais le lendemain de l'affaire il les rallia, et chercha à opérer sa retraite sur Cardona et les environs. Mais deux régimens françois, envoyés au secours de la garnison de Vich, se trouvèrent sur le chemin d'une partie des troupes de Mina : on se battit de part et d'autre; l'ennemi a été mis en déroute : il a laissé plusieurs morts et plusieurs prisonniers.

Mina, poursuivi nuit et jour, l'épée dans les reins, par le général Donnadieu, s'est jeté dans un précipice affreux et d'un accès impossible. Bientôt après, sans donner à ses soldats un instant de relâche, il les a conduits à travers les plus hautes montagnes vers le Seu d'Urgel, où il est entré la nuit du 31 mai. Son intention étoit de regagner Cardona; mais, sachant que les troupes françoises l'avoient débordé, il a cherché un refuge à la Seu, où il n'a pu arriver qu'en lambeaux. Il a eu une grande quantité de désertions dans sa course. Son armée est exténuée. Il ravage le pays qu'il parcourt, et exerce d'odieuses cruautés pour se procurer des subsistances.

Milans, qui s'est retiré avec son corps d'armée à Barcelonne, a quitté cette ville pour rejoindre Mina, si la chose lui est possible. On dit qu'il va remplir près de lui les fonctions de chef d'état-major, et succéder au général Zoraquin, tué devant Vich. Ce dernier étoit un homme distingué par ses talens militaires; en le perdant, l'armée ennemie et ses chefs ont fait une perte irréparable, Mina étant incapable par lui même de soutenir la campagne. Le fameux Mina, qui nous fit tant de mal dans la Navarre, lors de la dernière guerre, et neveu du général constitutionnel actuel, a été fusillé en Amérique dans une entreprise révolutionnaire qu'il fit au Mexique.

Le colonel comte de Salperwick s'est couvert de gloire dans sa défense de Vich. Ce jeune et brave officier supérieur fut nommé colonel à Gand, destitué sous le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et remis à la tête d'un régiment par M. le duc de Bellune, toujours protecteur de la fidélité, et ami de la justice.

Les autorités constitutionnelles de Mataro, sur un mandat d'amener de la junte, ont été conduites au quartier général.

Le général Romagosa est arrivé le 31 mai dans la Cerdagne. On annonce qu'il a pris à Mina trois mulets chargés d'or et de vases sacrés.

La corvette *la Victorieuse*, qui croise devant la Catalogne, a intercepté un bâtiment chargé de trois cents tonneaux de blé pour le compte des constitutionnels.

Une proposition faite aux cortès pour éloigner le roi de Séville, rejetée en séance secrète par une majorité de dix-sept voix, a été, on ne sait comment, reproduite en séance publique, et adoptée à une majorité de deux voix. Le bruit se répand toutefois qu'il y aura de grands obstacles : on dit qu'il y a eu beaucoup de rumeur parmi le peuple, qui est excellent : le régiment de la marine a fait assurer le roi qu'il ne lui arriveroit rien de fâcheux, et qu'il ne souffriroit pas qu'il sortit de Séville contre son gré; on assure que la confusion étoit telle que dix-sept membres des cortès avoient pris la fuite, et que les constitutionnels les plus compromis disparoissoient successivement.

On a saisi sur le Guadalquivir un petit bâtiment qui étoit, dit-on, préparé pour l'enlèvement du roi. L'ambassadeur d'Angleterre a fait offrir un asile à Gibraltar pour les membres des cortès les plus compromis.

On annonce que les autorités et les principaux négocians de Cadix sont résolus à ne pas recevoir le gouvernement dans leurs murs. Les portes sont soigneusement gardées par des soldats-bourgeois et marins.

Quelques considérations sur la révolution d'Espagne, et sur l'intervention de la France; par M. Clausel de Coussergues (1).

Le 6 mars dernier, M. Clausel de Coussergues prononça, dans la chambre des députés, un discours sur la guerre d'Espagne; il prouva qu'il n'étoit pas question de faire la guerre à l'Espagne, mais en faveur de l'Espagne, et qu'au fond on ne se proposoit de combattre que la conspiration militaire qui avoit fait la révolution de 1820. Le présent écrit n'est que le développement et la confirmation du discours. L'auteur a observé avec soin les circonstances et les progrès de la révolution espagnole; il s'est mis en relation avec des hommes distingués de cette nation; il a acquis la connoissance de faits, de particularités et d'écrits qui montrent quel est le vœu véritable du peuple espagnol. Il examine la conduite du roi, les actes du gouvernement, et cherche quelle a été à différentes époques l'opinion dominante en Espagne. L'auteur n'a rien négligé pour trouver la vérité; il interroge les discours et les écrits des libéraux, réfute leurs allégations, et donne des documens positifs sur la marche de la révolution qui désole en ce moment la péninsule.

Au milieu de cette succession rapide d'évènemens qui se croisent, il est trop de faits qui échappent à l'attention de ceux mêmes qui suivent les mouvemens de la politique. L'écrit de M. Clausel est propre à les guider au milieu de ce tableau mouvant. Il rappelle des faits que la légèreté oublie, ou que l'esprit de parti déguise; il sépare la vérité de l'erreur et de la jactance; il réduit à leur juste valeur les pompeux mensonges des panégyristes de la révolution. Enfin il joint aux sentimens d'un ami de la légitimité une exactitude historique trop rare aujourd'hui. On connoît le zèle de M. Clausel, son attachement à la monarchie, son éloignement pour les idées prétendues populaires. Son nouvel écrit est encore un service rendu à la même cause, et une honorable victoire remportée sur les mêmes ennemis.

La première partie de cet écrit, qui a paru d'abord, traite uniquement de la révolution d'Espagne; la seconde partie, qui a vu le jour tout récemment, est une réponse à quelques discours prononcés en Angleterre sur le même sujet.

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sermons du Père Brydayne, missionnaire royal; publiés sur les manuscrits autographes (1).

Le Midi de la France a conservé le souvenir des prédications de ce pieux et infatigable missionnaire, qui évangélisa tant de villes, ramena tant de pécheurs, dirigea tant d'ames dans les voies de la pénitence. Jacques Brydayne, né en 1701 dans le diocèse d'Uzès, à quatre lieues d'Avignon, et mort à Roquemaure, au milieu de ses travaux, le 22 décembre 1767, fut un de ces hommes extraordinaires à qui il est donné de remuer les esprits et de faire de profondes impressions. Son zèle, son courage, sa voix forte, son débit animé, la piété dont il paroissoit rempli, une ardeur qu'aucun obstacle n'arrêtoit, une bonté et une charité admirables, donnoient à ses discours quelque chose d'entraînant et de populaire, et il fit dans ses missions des fruits prodigieux. L'abbé Carron a publié la Vie de ce saint prêtre, et y a joint plusieurs fragmens de ses discours. Toutefois ces fragmens épars ne donnoient qu'une foible idée du genre de talent du Père Brydayne; mais on a retrouvé les manuscrits du missionnaire, ou du moins une bonne partie de ces manuscrits. Ils se trouvoient entre les mains de deux héritiers de Brydayne, qui les ont cédés à l'éditeur, en le chargeant de les mettre au jour.

Il paroît que ces manuscrits étoient dans un grand désordre. Depuis plus de cinquante ans ils avoient passé peut-être par plusieurs mains, et la vie agitée

(1) 5 vol. in-12; prix, 15 fr. et 20 fr. franc de port. A Avignon, chez Séguin; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

du Père Brydayne ne lui avoit probablement pas permis d'ailleurs d'apporter beaucoup de soin à l'arrangement de ses manuscrits. Toujours en voyage, ayant à changer fréquemment l'exorde ou la péroraison de ses discours, il est assez naturel qu'il y eût quelque confusion dans les feuillets. C'est ce qui arrive à presque tous les prédicateurs, et, si l'éditeur des Sermons de Bossuet a eu peine à placer les divers fragmens dans leur ordre naturel, on conçoit que les Sermons d'un missionnaire aient causé plus d'embarras encore. M. Séguin déclare qu'il lui « a fallu beaucoup de temps et de soins pour assortir les cahiers décousus, les fragmens détachés, les feuilles volantes qui lui ont été livrés pêle-mêle, et pour déchiffrer et transcrire une écriture difficile, chargée de corrections et d'additions, rendue souvent illigible par le frottement, et qui dans certains endroits avoit singulièrement souffert de l'injure du temps ».

L'éditeur conserve les originaux, et les montrera à ceux qui voudroient s'assurer par eux-mêmes de l'authenticité de ces Sermons. Nous devons dire qu'il paroît avoir fait son travail avec beaucoup d'exactitude et de fidélité. Il ne s'est pas contenté d'insérer dans son recueil les discours qu'il a retrouvés en entier, il y a joint des fragmens et des variantes auxquels il n'a pu assigner d'autre place; seulement il a mis ces fragmens à la suite des discours auxquels ils se rapportoient plus naturellement. Il a même pris soin de marquer par des points les lacunes qui existoient dans les manuscrits. Enfin il n'a rien négligé pour rassembler et faire revivre tout ce qui restoit du célèbre missionnaire, et on lui doit d'avoir sauvé de la destruction cette partie des OEuvres d'un homme qui avoit servi la religion avec tant de zèle et de succès.

Cette édition se compose de vingt-cinq Discours entiers, tant Sermons que Conférences et Instructions,

d'un assez grand nombre de fragmens, et de plus, de quelques écrits de piété. Le genre de ces Discours est tel qu'il convenoit à un missionnaire; les grandes vérités de la religion y sont présentées de la manière la plus propre à faire impression sur les esprits. Brydayne poursuit le pécheur dans ses derniers retranchemens, répond à ses prétextes les plus ordinaires, et entre même à cet égard dans des détails qu'un goût trop sévère trouveroit peut-être quelquefois familiers, mais que le zèle explique et justifie suffisamment. Le style est d'ailleurs assez soigné. On sent en lisant ces morceaux tout ce que devoient y ajouter une voix imposante, un débit plein de feu, et les mouvemens d'un homme profondément pénétré de son sujet. Mais, quoique ces Discours soient aujourd'hui destitués de cet appui, il y reste encore un fond de piété, une raison solide, une abondance de preuves, de considérations, de conseils dignes d'un ministre éclairé de la parole sainte. Dans le Ier. volume nous avons remarqué l'Instruction sur le délai de la conversion, où le missionnaire passe en revue les prétextes les plus ordinaires des passions. Le Sermon sur le paradis, dans le même volume, est fort long, et il est probable que le Père Brydayne le prêchoit en deux fois. Le second Sermon, sur le péché mortel, dans le IIe. volume, est aussi d'une grande étendue, et pourroit en faire deux. La Conférence sur l'aumône, le Sermon sur les bienfaits de la religion, montrent également l'abondance et la facilité du prédicateur. En tout, ce recueil de Sermons mérite l'accueil du public religieux, et on doit de la reconnoissance à l'éditeur qui s'est chargé d'un travail pénible et ingrat pour mettre ces Discours en état d'être imprimés. C'est un nouveau service que M. Séguin rend à la religion; cet imprimeur, qui est à la fois un homme instruit et un homme religieux, consacre depuis plu-

sieurs années ses presses à des ouvrages estimables, et a déjà donné de bonnes éditions, que nous nous sommes fait un plaisir d'annoncer, entr'autres, le *Commonitorium* de Vincent de Lérins. On parle même d'une grande entreprise qu'il doit former, et dont nous aurons bientôt peut-être à entretenir nos lecteurs.

Il n'est pas jusqu'aux fragmens qui suivent les Discours, qui ne puissent être utiles; quelques-uns sont assez étendus et développés. Parmi ces fragmens on ne trouvera pas l'exorde attribué au Père Brydayne, et rapporté par le cardinal Maury dans son *Essai sur l'Éloquence de la Chaire*. On a lieu de croire que cet exorde étoit de la façon du cardinal, qui s'étoit amusé à jouer ainsi le public par une fiction qui suppose au moins un talent peu commun. M. Séguin n'a pas reproduit non plus quelques fragmens qu'on trouve dans la *Vie du Père Brydayne*, par l'abbé Carron; on a lieu de croire que ces fragmens sont authentiques; mais le nouvel éditeur s'est fait une loi de n'insérer que ce qui se trouvoit dans les manuscrits dont il étoit dépositaire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le dimanche de la Trinité, il y a eu chapelle papale au palais Quirinal. S. Em. M. le cardinal de Gregorio a célébré la messe, et M. le marquis de Gregorio, élève du collége Clémentin, a prononcé le discours latin.

— Le lendemain, jour de la fête de saint Philippe Néri, il y a encore eu chapelle dans la belle église de Sainte-Marie *in Vallicella*, où se conserve le corps du saint. M. le cardinal Falzacappa a célébré la messe. Le même jour, S. S., après avoir célébré la messe, conféra elle-même le *pallium* à M. le cardinal Odescalchi.

— M. le cardinal Odescalchi, nouvel archevêque de Ferrare, a été sacré le dimanche 25 mai, dans l'église des Douze-Apôtres, par M. le cardinal della Somaglia, doyen du sacré

Collége, assisté des patriarches de Constantinople et d'Antioche.

— M. le marquis François Massinis a été nommé camérier secret surnuméraire de S. S., et ablégat pour porter la barette à M. le cardinal de La Fare.

— Le 20 mai, les Minimes ont tenu leur chapitre général dans leur couvent de Saint-André, et ont élu pour général le Père Benoît Fortini, professeur émérite et consulteur de l'*Index*, et pour procureur général le Père Louis Canestrari, aussi professeur émérite, examinateur des évêques et consulteur de la Propagande.

— Le 1er. mai, il y a eu séance de l'Académie de la religion catholique. Le Père Albertin Bellenghi, vicaire-général des Camaldules, a lu un discours où il s'est proposé d'établir que le pouvoir donné à l'homme de diriger ou de modifier la nature dans les climats, dans les plantes et dans les animaux, fait assez voir que la nature n'a point créé l'homme et ne le gouverne pas, et qu'il faut remonter à un être tout-puissant, créateur et régulateur à la fois de l'homme et de la nature. L'académicien, qui est connu par son habileté dans les sciences naturelles, a traité ce sujet avec clarté, goût et intérêt.

Paris. On vient d'ouvrir, dans la paroisse de Chaillot, une école de charité pour les jeunes filles de ce quartier : cette école sera dirigée par les Sœurs de la Sagesse, qui ont à côté l'établissement de Sainte-Périne. Elles ont acheté une maison pour tenir ces écoles. Le prix de l'achat provient des fonds laissés par M. Tubeuf, pensionnaire de Sainte-Périne, qui, en mourant, recommanda qu'on les employât en bonnes œuvres, sur la paroisse de Chaillot. Le lundi 9, M. l'archevêque de Paris est allé faire l'ouverture de cet établissement, et célébrer une messe pour attirer les bénédictions célestes sur ces écoles : deux dames ont fait la quête. On est redevable de la nouvelle école au zèle de M. l'abbé Deshayes, supérieur des missionnaires du Saint-Esprit à Saint-Laurent-sur-Sèvres, et aussi supérieur des Filles de la Sagesse. Cet habile et vertueux ecclésiastique est le même qui étoit précédemment curé d'Auray, et qui s'y est fait connoître par tant de précieux établissemens. Son activité et son zèle ont déjà ranimé sa congrégation de missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvres, et auront les plus heureux résultats pour la congrégation des Sœurs de la Sagesse, qui rendent tant de services en diverses

provinces pour les hôpitaux et pour les écoles. On voit avec plaisir ces Sœurs acquérir un nouvel établissement dans la capitale, et les paroisses qui n'ont point d'écoles de charité se féliciteroient d'appeler ces pieuses institutrices.

— Quelques paroisses des environs de Paris manquoient d'églises : l'autorité vient de déférer à leurs désirs, et de s'occuper de pourvoir à leurs besoins. M. le préfet de la Seine a posé successivement la première pierre de deux églises, l'une à Noisy-le-Sec, l'autre à Bercy. La première cérémonie a eu lieu le 27 mai, et la seconde le dimanche 8 juin. M. l'archevêque de Paris a voulu y ajouter un nouvel intérêt par sa présence. Le prélat a béni les premières pierres dans l'un et l'autre endroits. Les habitans se félicitent de voir commencer des travaux qui leur procureront enfin un lieu de réunion convenable pour prier Dieu et remplir leurs devoirs de religion. La privation ou l'exiguité des églises n'ont que trop de suites fâcheuses pour la moralité des habitans.

— M. de Bonald, évêque du Puy, est parti, le 9, pour son diocèse. Le prélat avoit donné la confirmation, quelques jours auparavant, dans la petite communauté de la rue du Regard.

— D'après le vœu exprimé par la ville de Metz, le Roi a autorisé la translation du corps de M. Jauffret, évêque de cette ville, et son inhumation dans l'église cathédrale. Cette translation doit s'opérer un de ces jours; une messe sera célébrée dans l'église des Carmes, et le convoi partira ensuite pour Metz, où ce précieux dépôt est impatiemment attendu.

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a visité dernièrement le séminaire de Polignan, qu'il a établi dans l'arrondissement de Saint-Gaudens. Cette maison est un bienfait pour les jeunes gens de ce canton, qui étoient obligés auparavant d'aller à Toulouse; ils peuvent actuellement trouver une éducation ecclésiastique au pied même de leurs montagnes. S. Em. fut reçue avec de grands honneurs à Saint-Gaudens et à Montrejan; les supérieurs et les élèves de Polignan vinrent en procession devant elle. M. le cardinal célébra la messe dans la chapelle du séminaire, donna la confirmation et visita la maison dans tous les détails. S. Em. se fit rendre compte des progrès des élèves, et leur présenta M. de Lassus-Camon, maire de Montrejan, qui fait un si noble usage de sa fortune, et que le prélat leur recommanda d'honorer comme un bienfaiteur et un père.

Le lendemain, M. le cardinal donna encore la confirmation dans l'église de Polignan à un assez grand nombre de fidèles des environs.

— La propagation des bons livres est un des plus puissans moyens d'arrêter ce torrent de mauvaises doctrines qui nous inonde et qui entraîne tant de générations. Les ennemis de la religion ont une déplorable ardeur pour répandre des ouvrages pleins du venin de l'impiété. Les amis de l'Eglise et les mœurs doivent opposer tous leurs efforts à un mal dont les suites sont si terribles pour la jeunesse. Aussi il s'est formé en plusieurs lieux des associations qui ont pour objet de favoriser la distribution des livres véritablement utiles. Nous savons qu'il existe à Turin une société de ce genre ; elle compte des membres très-distingués, dont l'un nous a fait l'honneur de nous écrire à nous-mêmes pour cet objet, et de solliciter notre coopération à une œuvre dont il peut résulter tant de bien. Nous avons parlé, il n'y a pas long-temps, de la société catholique des Pays-Bas, et nous aurons occasion de revenir prochainement sur ses travaux. Une société semblable s'est formée à Charles-Town, dans les Etats-Unis. En France, Grenoble possède, depuis quelques années, un établissement que nous avons fait connoître, et une bibliothèque nombreuse et choisie donne la facilité de fournir gratuitement des lectures intéressantes à la jeunesse, aux ouvriers et aux personnes peu aisées. Des réglemens fort sages président à la distribution ; et cette œuvre, confiée à un ecclésiastique, continue avec succès, et produit d'heureux fruits dans une classe trop aisée à égarer. M. l'archevêque de Bordeaux, dont on connoît le zèle pour tout ce qui peut être utile à la religion, a formé une entreprise semblable : par son ordonnance du 15 novembre 1820, le prélat a autorisé une association dite des Bons-Livres, qui a pour objet de former une bibliothèque dans un genre où se trouvent réunis l'intérêt et l'utilité, de vendre et de prêter de bons ouvrages, d'en établir des dépôts dans différentes villes du diocèse, et de retirer même, soit par achat, soit par échange, les mauvais ouvrages de la circulation. De nouvelles ordonnances des 25 mars et 1er. juin 1822, ont encore étendu cette œuvre. M. l'archevêque en a confié la direction à M. l'abbé Barault, vicaire de Saint-Paul, qu'il a nommé provicaire pour cette partie. Ce sage et zélé ecclésiastique est chargé de l'emploi des fonds, du choix des livres, de l'éta-

blissement des dépôts, et généralement de tout ce qui concerne la composition des bibliothèques et la distribution des ouvrages. M. Debrosse est chargé, avec lui, d'examiner les livres qui peuvent être mis en circulation. Le 1er. juillet de l'année dernière, M. d'Aviau a recommandé cette œuvre par une Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du diocèse; on lira avec intérêt les réflexions que le vénérable prélat adresse à ce sujet à son troupeau :

« Dans le siècle où nous sommes, le goût ou plutôt le besoin de la lecture se fait généralement sentir dans toutes les classes de la société; ce besoin est celui de la vérité même. Des esprits créés pour la vérité ne sauroient être satisfaits de ces doctrines de mensonge dont on les nourrit depuis si long-temps : ce goût, cette avidité est comme le cri des enfans qui demandent qu'on leur rompe le pain de vie, le pain de la vérité. Nous voulons le leur rompre ce pain, aidez-nous, nos très-chers Frères, à le distribuer; voyez vos frères, vos enfans qui se nourrissent du pain de mort qu'on leur présente de toutes parts : combien en est-il parmi eux qui, prévenus contre les ministres du Seigneur, dédaignent leurs instructions? Ils sont perdus sans ressource, s'ils ne lisent quelque bon livre capable de les instruire et de les toucher. L'œuvre des bons livres est pour eux un secours extraordinaire que la miséricorde du Seigneur leur a ménagé; puisse l'ardeur de votre zèle leur en faire retirer les fruits les plus abondans! Les ennemis de la religion ne savent que trop bien profiter de la facilité qu'ils ont de faire circuler leurs livres. C'est comme un déluge d'erreurs qui couvre la surface du monde; au moyen des livres séducteurs dont ils ont inondé les villes et les campagnes, partout la foi s'affoiblit, les mœurs se corrompent. Verrons-nous avec indifférence les crimes se multiplier tous les jours? Laisserons-nous sans défense la foi et les mœurs? Non, nos très-chers Frères, il n'en sera pas ainsi, et, puisque le seul moyen de tout réparer est de donner cours aux bons livres, vous réunirez vos efforts pour assurer le succès d'une œuvre propre à les répandre ».....

M. l'archevêque engageoit donc dans sa Lettre pastorale les personnes pieuses et charitables à concourir, par leurs dons, au soutien d'une œuvre qui pouvoit avoir de si heureux résultats. La voix de l'illustre pasteur a été entendue de son troupeau. Au 1er. janvier 1822, il n'existoit encore que cinq dépôts, qui étoient même assez peu nombreux; au mois de février dernier, il y en avoit vingt-neuf, qui renfermoient des livres pour une valeur de 12,000 fr. Bordeaux seul avoit neuf de ces dépôts; les autres étoient établis à Mont-Ségur, à Libourne, à Saint-Emilion, à Saint-André de Cubzac, à Blaye, à Bazas, à la Réole, etc. Le bureau d'administration a rendu compte de

ses progrès par une circulaire adressée aux souscripteurs; on les remercie du bien qu'ils ont fait, et on les engage à continuer leur bienveillance et leurs secours pour un établissement dont les fruits sont déjà sensibles. Le bureau est composé de MM. Barré, vicaire général; Barault, provicaire; Morel et Goudelin, chanoines; de Piis, de Gombault, Estebenet et Jaffard. M. l'archevêque a encore joint ses recommandations à celles du bureau, et a exhorté les ecclésiastiques, comme les fidèles, à favoriser de plus en plus l'œuvre des bons livres. M. l'abbé Barault s'y livre avec un zèle qu'on ne sauroit trop louer. M. le nonce du saint Siége en Espagne, lequel se trouve en ce moment à Bordeaux, a été si satisfait du plan et de l'exécution de cette bonne œuvre, qu'il a demandé à Rome des indulgences pour encourager les souscripteurs. Nous avons insisté sur ces détails, parce qu'ils nous ont paru d'un intérêt général, et parce que ce qui s'est fait à Bordeaux pourroit être imité ailleurs. Déjà nous savons qu'il a été question d'établir l'œuvre des bons livres à Paris. Ne seroit-il pas à désirer en effet que cette capitale, d'où partent chaque jour tant de livres corrupteurs, tant de feuilles pernicieuses, devînt le centre d'une distribution et d'une propagation inspirées par d'autres motifs? Nous sommes persuadé que tant de personnes zélées, soit dans le clergé, soit parmi les fidèles, se feroient un plaisir de contribuer à cet établissement. Des ecclésiastiques et des gens de lettres bien intentionnés seroient chargés du choix des ouvrages, sous l'autorité de M. l'archevêque, président naturel de l'œuvre, et qui nommeroit un bureau pour recevoir les dons et en faire l'emploi. Le bureau correspondroit avec les différentes villes où on établiroit de semblables dépôts. Par ce moyen, on pourroit faire tomber tant de mauvais cabinets de lecture, fléau de la jeunesse, qui n'y puise que des maximes et des exemples de licence et d'impiété. On indiqueroit aux parens et aux chefs d'école les meilleurs livres à mettre entre les mains des enfans. Enfin cette œuvre, si elle acquéroit toute l'étendue qu'elle mérite, deviendroit un puissant moyen d'influence pour l'avantage de la religion et des mœurs. Nous faisons des vœux pour que ce projet excite l'attention des personnes zélées; il nous semble que ce qui s'est fait à Bordeaux est un grand encouragement pour ceux qui tenteroient à Paris une pareille entreprise. Elle leur attireroit les bénédictions d'une classe intéressante, paralyseroit ou au

moins atténueroit les efforts d'un parti remuant, et serviroit à la fois la cause de la religion et celle de la monarchie, en multipliant les livres favorables à l'une et à l'autre.

— Le diocèse de Viviers vient de perdre un de ses ecclésiastiques les plus recommandables, M. Léorat-Picansel, curé d'Annonay, et, depuis plusieurs années, grand-vicaire de Mende. Les évêques sous lesquels il a vécu, ses confrères et les fidèles, feront également son éloge. M. Picansel étoit né en 1741. A peine parvenu au sacerdoce, il fut nommé professeur de rhétorique au collége de Tournon, à l'époque de la destruction des Jésuites. Mais son goût le portoit vers l'exercice du ministère : il vint à Paris, où il exerça les fonctions de vicaire sur la paroisse Saint-Séverin. En 1786, il fut rappelé dans son diocèse, et nommé curé d'Annonay. La révolution l'obligea de se retirer en Italie, d'où il ne revint qu'en 1798. Lors du Concordat, on le rétablit dans sa cure : ce seroit aux habitans d'Annonay à raconter tout ce qu'il a fait dans cette place. Son zèle, sa sagesse, son caractère conciliant, le firent aimer et respecter; les protestans lui rendoient presque autant justice que les catholiques. Sous l'usurpateur, un préfet le chagrina un moment, sans pouvoir l'empêcher de remplir avec exactitude tout ce qu'il croyoit de son devoir. C'est lui qui fonda le collége qui a rendu tant de services dans ce pays, et qui a procuré, entr'autres, au diocèse beaucoup de bons ecclésiastiques. Sa sollicitude se porta ensuite vers un objet non moins important, l'éducation des filles, et il vint à bout de former un monastère d'Ursulines, qui continue encore à rendre de grands services dans la ville. Bien avant la restauration, il établit les Frères des écoles chrétiennes en faveur de la classe peu aisée. Son église paroissiale a réparé, sous lui, les traces de la révolution, et il y a dépensé plus de 80,000 fr., tant pour consolider l'édifice que pour embellir l'intérieur et meubler la sacristie des ornemens nécessaires. Il ne s'inquiétoit point des moyens de suffire à la dépense, et la confiance de ses paroissiens lui fournissoit incessamment de nouvelles ressources pour les projets que méditoit son zèle. Il approchoit de sa quatre-vingtième année lorsqu'il forma le dessein d'une maison dite de la Providence, pour recueillir les orphelines, et ce dessein réussit. On le regardoit comme le conseil de tout le clergé des environs; et il nous a fait l'honneur de nous écrire à nous-même, pour nous

communiquer ses vues sur différens objets, et particulièrement sur notre journal, dont il étoit un des plus anciens abonnés. Tous les habitans ont témoigné leurs regrets de sa perte, et il est question de lui élever un monument. Nous tirons la plupart de ces détails d'une Notice que nous a fait passer M. l'abbé Aude, curé de Tournon et grand-vicaire de Mende, qui a vécu pendant douze ans avec M. Picansel, et qui s'honore d'avoir eu un tel guide et un si bon ami.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. SS. Mgrs. le duc d'Orléans et le duc de Bourbon ont bien voulu se mettre au rang des souscripteurs pour le monument du général Pichegru.

— M. le président du conseil des ministres a fait afficher, le 12, à la bourse, la dépêche télégraphique suivante, arrivée de Bayonne à Paris, le même jour, et transmise par M. le major-général Guilleminot : « Le 27 mai, les troupes portugaises se sont déclarées contre la constitution. L'infant don Michel est à la tête de ce mouvement, qui a été suivi par toute la garnison de Lisbonne, moins un seul régiment. Le roi a protesté de son attachement à la constitution. Les cortès se sont déclarées en permanence; la séance du 30 a été fort orageuse. S. M. a choisi un nouveau ministère parmi les cortès ». Le mauvais temps qui a intercepté les communications télégraphiques, n'a pas permis de savoir si cette dépêche étoit terminée. *Le Courrier* anglois contient l'article suivant : « Nous apprenons par voie authentique que le comte d'Amarante fait de grands progrès dans la province de Tras-os-Montès, où il a été rejoint par la presque totalité des milices. Nous devons nous attendre à recevoir bientôt la nouvelle d'évènemens décisifs dans cette contrée ».

— M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France près du roi Ferdinand, et accrédité comme tel auprès de la régence pendant la captivité du roi, est parti, le 10 juin, avec une partie de ses secrétaires. Le reste de la légation s'est mis en route le lendemain.

— On assure que les agens diplomatiques de la Russie et de l'Autriche partent sous peu de jours pour la même destination. On attend à tous momens à Paris le chargé d'affaires de Prusse pour l'Espagne. Le chargé d'affaires de Sardaigne auprès de la régence part aussi sous peu de jours.

— M. le duc de San-Carlos, ambassadeur de la régence d'Espagne auprès de la cour de France, est arrivé, le 10, à Paris.

— Le colonel Boutourlin, aide-de-camp de l'empereur de Russie, est parti, le 10 de ce mois, de Paris pour aller porter les félicitations de son maître à Mgr. le duc d'Angoulême. Le colonel Boutourlin se propose de demander à Mgr. le duc d'Angoulême la permission de faire la campagne avec l'armée françoise.

— D'après une ordonnance du Roi, du 23 avril, les dispositions relatives au numérotage de la ville de Paris, sont déclarées applicables à toutes les villes et communes du royaume où la même opération sera jugée nécessaire. En conséquence, le premier numérotage sera payé sur les fonds communaux, ainsi que le renouvellement, lorsqu'il y aura lieu d'en changer la série; mais l'entretien et la restauration des numéros demeurent à la charge des propriétaires.

— La section criminelle de la cour de cassation s'est déclarée, le 12, incompétente pour connoître des jugemens rendus en la forme civile par la cour royale de Paris, contre les éditeurs du *Courrier* et du *Pilote*, suspendus pour quinze jours. Le pourvoi va être porté devant la section des requêtes. Dans la même audience, la cour a reçu le désistement du pourvoi des éditeurs de *la Nacelle*, de Rouen, contre un arrêt de la cour royale de la même ville, qui les a condamnés correctionnellement pour délit de la presse.

— Le tribunal de police correctionnelle avoit condamné M. Berrach-Rollon, éditeur d'un Abrégé de Raynal, à six mois de prison et 500 francs d'amende, attendu le soin qu'avoit pris cet éditeur d'extraire de l'*Histoire philosophique* les passages les plus contraires à la morale publique et au maintien de toute société. La cour royale, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé le jugement, mais réduit l'emprisonnement à trois mois.

— Un ouvrier, nommé Paul-Etienne Lubessie, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à deux mois d'emprisonnement et à 16 fr. d'amende, pour avoir, dans un moment d'ivresse, tenu des propos grossiers, et proféré des cris séditieux.

— Le tribunal correctionnel de Chaumont (Haute-Marne) a condamné, le 30 mai dernier, à un mois d'emprisonnement et à 150 fr. d'amende, le nommé Jean-Baptiste Dépaule, marchand colporteur, pour avoir distribué, dans la commune de Latrecey, des nouvelles alarmantes tendant à inquiéter la sécurité des habitans, et à leur inspirer de la haine ou du mépris contre le gouvernement du Roi.

— M. le maréchal de camp Vittré, qui se distingua si bien à l'attaque de Logrono, a traversé Bordeaux le 6 juin, se rendant auprès de sa famille. M. Vittré a fait une chute de cheval qui ne lui permet pas de continuer son service pour quelque temps.

— M. Nicolas Clary, ancien et riche négociant de Marseille, vient de mourir à Paris. Il étoit beau-frère de Joseph Buonaparte et du roi actuel de Suède.

— M. Anglès, premier président de la cour royale de Grenoble, et père de M. le comte Anglès, ancien préfet de police, est mort à Grenoble dans les premiers jours de juin.

— On dit que plusieurs changemens viennent d'être opérés dans le conseil académique de Poitiers. Le proviseur du collége est remplacé par M. Mangin, procureur-général près la cour royale.

— On entreprend des fouilles sur le lieu où étoit le théâtre d'Arles du temps des Romains. On espère que ces travaux pourront faire découvrir quelques restes précieux de l'antiquité.

— On dit que l'individu dont nous avons annoncé l'arrestation dans

le bailliage de Brisack, se nomme Scherer, imprimeur de profession à Weissembourg en Alsace, et qu'il va être livré avec ses papiers au gouvernement françois.

— La diète germanique vient d'exercer pour la première fois sa juridiction sur les débats de la presse. L'*Observateur allemand*, feuille périodique imprimée à Stuttgard, a été dénoncé par le tribunal d'enquête établi à Mayence. Le ministre de Bade a fait, le 30 mai, son rapport sur cette affaire. Il a prouvé que la feuille incriminée avoit une tendance tellement dangereuse et révolutionnaire, qu'il étoit urgent de décréter sa suppression, de mettre le rédacteur en jugement, et de lui interdire la faculté de rédiger un journal politique sous quelque titre que ce soit, pendant cinq ans. Ces conclusions ont été adoptées à la presque unanimité, le ministre de Wurtemberg seul s'étant réservé son vote au procès-verbal.

— L'Autriche, la Russie et la Prusse ont rappelé leurs ministres plénipotentiaires auprès de la cour royale de Wurtemberg.

— Le roi d'Angleterre voulant observer la plus stricte neutralité dans les guerres qui existent en Europe et en Amérique, et informé que des tentatives ont été faites pour engager ses sujets à prendre part aux hostilités, a publié, le 6 juin, une proclamation pour empêcher l'engagement des sujets anglois dans le service étranger, et l'équipement en Angleterre de vaisseaux destinés à une expédition militaire.

— M. Charles Buonaparte, fils de Lucien Buonaparte, est passé, avec son épouse et sa suite, le 2 juin, à Liége, venant de Rome et allant en Amérique.

— Le gouvernement prussien vient de décider qu'il ne délivreroit plus de passe-ports pour la Grèce, pour l'Espagne ou pour la France, sans s'être assuré scrupuleusement du motif pour lequel les voyageurs les réclament.

— Les rois de Suède et de Danemarck ont donné l'ordre à leurs ministres résidens auprès du gouvernement des cortès, de cesser leurs fonctions diplomatiques, du moment où cette assemblée quittera Séville, traînant à sa suite le roi captif.

— La spoliation des couvens supprimés et de leurs églises a commencé, le 22 avril, en Portugal. Ce n'est pas sans indignation que le peuple a vu peser et estimer les vases sacrés, les crucifix, les statues des saints, et tous les autres objets précieux qui avoient été consacrés au service de ces églises par la piété des fidèles.

— M. Matthieu de Lesseps, ci-devant consul françois d'Alep, a été nommé consul-général en Syrie et en Palestine.

— M. le baron Milius a été installé, le 23 mars dernier, à Cayenne, en qualité de commandant et administrateur de la colonie. Les premiers soins du commandant ont été de réduire les droits de douanes à l'entrée et à la sortie : il a aussi posé la première pierre d'une calle de débarquement au port de Cayenne.

— L'empereur Iturbide a communiqué, le 19 mars, au congrès du Mexique, son abdication à la couronne. Il a demandé la permission de se rendre avec sa famille à la Jamaïque. Cette demande lui a été

refusée. Dans sa séance du 30 mars, le congrès mexicain a nommé un conseil de trois personnes chargées d'exercer provisoirement le pouvoir exécutif.

Nouvelles d'Espagne.

La régence d'Espagne a adressé, le 3 juin, une proclamation aux soldats de l'armée dite nationale. Elle les exhorte à venir dans ses rangs pour coopérer à la délivrance du monarque captif et de la patrie opprimée par une poignée d'hommes égarés.

Le 4, la régence a adressé une autre proclamation à la nation espagnole. La captivité et les malheurs du roi ont nécessité, dit-elle, la création d'une régence qui employera tous ses soins et ses efforts pour délivrer le monarque, organiser une armée royaliste, récompenser la valeur et la fidélité, faire entrer dans l'administration publique des hommes aptes, prudens et dévoués, et empêcher les persécutions et les excès. Au roi seul appartient exclusivement le droit de régler le surplus, dès qu'il sera dans le libre exercice de son pouvoir et de son autorité.

La Galice a envoyé une députation à la régence pour la reconnoître, et pour demander seulement quelques troupes françoises pour se débarrasser des bandes révolutionnaires.

La régence réorganise la garde royale espagnole, et, avant peu, les six mille hommes qui formoient au 7 juillet cette troupe fidèle seront réunis.

MM. les lieutenans-généraux Vallin et Obert ont été nommés grands-officiers de la Légion-d'Honneur.

On a reçu des détails sur l'avantage remporté, le 2 juin, par M. La Rochejacquelein, à Astorga. Nos troupes, au nombre de cent chevaux et de deux cents hommes d'infanterie, ont chargé l'arrière-garde ennemie, composée de mille hommes, dont trois cents de cavalerie. Elles l'ont poursuivie jusqu'à une lieue et demie au-delà d'Astorga, lui ont tué douze à quinze hommes, et fait cent cinquante prisonniers. On compte parmi eux le maréchal-de-camp Santiago Wall, et le chef d'escadron Manuel-Marie Romero.

Le maréchal-de-camp marquis de Marguerye continue à couvrir Santander, et à former le blocus de Santona. Le maréchal-de-camp baron Huber est à Burgos. Bilbao est occupé par le maréchal-de-camp baron Bruny.

On assure que le général Morillo, qui étoit à Lugo en Galice, a été dénoncé par les officiers de son corps, comme voulant abandonner la cause des cortès, et que cette autorité l'a destitué, en donnant son commandement au général Villa-Campa.

Malgré l'ardent désir de quelques feuilles libérales, et le ton officiel qu'elles prenoient pour annoncer qu'on avoit transféré, le 27 mai, le roi d'Espagne de Séville à Cadix, il est certain que le 2 juin la capitale de l'Andalousie étoit dans une grande fermentation, et que le bataillon de la marine montroit l'intention de ne pas laisser partir le roi.

Le général Molitor doit être en ce moment très-près de Valence.

Le général Curial s'est porté en avant de Granolles, et nos troupes sont arrivées à la vue de Barcelonne. Le mécontentement et la fermentation règnent dans cette ville. Déjà la cherté des vivres s'est fait sentir. Les ouvriers sont sans travail. Les chefs des révolutionnaires s'alarment.

Mina a fait piller les maisons de la Seu d'Urgel pour nourrir ses soldats, qui se sont portés à toutes sortes d'excès.

Les autorités françoises, ayant appris, le 8, que Mina s'étoit montré sur notre frontière du côté de Mont-Louis, avec environ trois mille hommes, ont donné ordre à la troupe, à la gendarmerie, aux douanes et aux gardes nationaux de se porter aux points menacés. Mais bientôt on a reçu l'avis que l'ennemi s'étoit retiré sans faire aucun mal.

Deux bataillons françois sont entrés de vive force à Cardona, qui étoit occupée par des troupes constitutionnelles; elles ont été contraintes de se retirer dans un fort qui ne peut tenir long-temps. C'est à Cardona que Mina avoit établi le dépôt des munitions de guerre et de bouche destinées à son armée.

Hostalrich est au moment de capituler.

Un nouvel engagement a eu lieu entre la division Curial et les constitutionnels. L'ennemi a envoyé une reconnoissance sur Mataro, et a porté une partie de ses forces sur Granollens. L'affaire a été vive, mais l'ennemi a été culbuté. Après l'engagement de Granollens, l'ennemi, repoussé avec vigueur, a quitté sa position de Mongat. Il a été foudroyé par nos bâtimens de guerre; on est rentré à Mataro. Rotten avoit fait sortir tout ce qui étoit disponible dans Barcelonne; mais il ne s'est pas engagé dans la ville.

Le fils de l'infortuné Miralhès bloque dans ce moment le fort de Venasque avec cinq cents hommes.

Mina est parvenu à s'appuyer à la Seu d'Urgel; il n'a que très-peu de troupes avec lui. En entrant à Solsona, il a fait mettre le feu dans deux couvens, massacré les religieux et les prêtres, et fait fusiller un grand nombre d'habitans royalistes.

De l'Usure dans l'état actuel de la législation; par M. Chardon, président du tribunal de première instance d'Auxerre (1).

Avant que la philosophie et la révolution eussent détruit l'heureuse influence de la religion, des lois et des mœurs, l'usure exerçoit plus rarement ses funestes ravages, et les parlemens veilloient avec soin à sa répression toutes les fois qu'elle osoit se montrer. Mais les lois furent renversées avec

---

(1) Broch. in-8°. de 146 pages; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Bavoux; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

les principes religieux et les mœurs par le torrent révolutionnaire; et les sages ordonnances de nos rois, et la jurisprudence des parlemens contre l'usure, furent remplacées par le décret du 2 octobre 1789. La loi du 9 floréal an III augmenta encore le mal en déclarant l'argent monnoyé marchandise : depuis cette époque jusqu'à celle de la promulgation du Code civil, on a vu le gouvernement et les cours royales, tantôt, exécutant strictement la loi, garder le silence sur la stipulation d'intérêts énormes; tantôt, effrayés par les maux qu'engendroit l'usure, vouloir élever un mur contre ses ravages.

Les rédacteurs du Code n'osant pas remettre les bornes dont l'expérience avoit démontré le besoin, sanctionnèrent les intérêts exhorbitans, et ne soumirent le prêteur à d'autre obligation que celle de fixer par écrit l'intérêt conventionnel. Ils espéroient sans doute qu'un sentiment de pudeur arrêteroit les hommes qui se livrent à cet infâme trafic, et modéreroit leurs prétentions. Leurs espérances furent trompées, et le mal devint si grand que le gouvernement songea enfin à mettre un frein à la cupidité; le 3 septembre 1807, on porta une loi qui restreignit l'intérêt à 5 pour 100 en matière civile, et à 6 pour 100 en matière de commerce. Le ministère public fut en outre chargé de poursuivre ceux qui se livreroient à une usure habituelle. Depuis que cette loi a été portée, les jugemens et les arrêts ont formé la jurisprudence sur cette matière.

L'ouvrage que nous annonçons a été publié par un magistrat également recommandable par sa probité, ses lumières et sa longue expérience. M. Chardon développe les lois et la jurisprudence antérieures à la révolution, et les variations qu'elles ont subies depuis 1789. Il indique les effets de l'usure sur les contrats, les actions en répression et les preuves qui sont admissibles. Dumoulin, Pothier, et les auteurs les plus estimés qui ont écrit sur cette matière, sont cités tour à tour. Partout l'auteur se montre ennemi déclaré de l'usure, et la poursuit avec beaucoup de force dans les contrats simulés où elle cherche à se cacher. Peut-être pourroit-on reprocher à M. Chardon d'avoir défini l'usure d'une manière trop vague, et contester en droit quelques-unes des opinions qu'il a émises sur la prescription. Mais nous répéterons, en terminant, que l'ouvrage est celui d'un homme de bien, et d'un magistrat éclairé.

De Kant et de sa doctrine. (Suite et fin du n°. 917.)

Il est bon de remarquer que dans tout ce qui précède nous avons constamment suivi l'analyse de M. Stapfer. Les enthousiastes de Kant ne pourront récuser le témoignage d'un homme qui a fait une étude spéciale de sa doctrine, et qui professe la plus haute admiration pour ce philosophe. Il le célèbre à chaque page comme le penseur le plus profond, l'esprit le plus vaste, le réformateur de la philosophie, l'auteur du premier système véritablement critique, celui qui a réconcilié la religion et la raison ; et puis il se trouve que ce fondateur d'école ne croyoit pas au christianisme. De plus, on est porté à croire que M. Stapfer a cherché à atténuer les écarts de Kant sur la religion; il ne donne qu'une assez courte analyse de son livre : *la Religion d'accord avec la Raison;* il supprime ce qui y a paru le plus obscur et le plus absurde. Un autre auteur, qui n'est pas plus suspect, a été moins réservé dans sa *Théorie de la pure Religion morale, considérée dans ses rapports avec le pur Christianisme* par M. Kant; il y développe plus nettement le système religieux ou plutôt irréligieux du philosophe de Kœnigsberg.

« Le fondement de la théorie de Kant, selon cet auteur, est que la moralité ou un idéal de vertu reconnu par la raison pure, est le fondement et le but de la religion véritable, et constitue seule l'idée d'une religion universelle; hors d'elle il n'y a qu'erreur, ou tout au moins superfluité. Il y a dans l'homme un mauvais principe qui fait qu'il est méchant par nature, quoiqu'essentiellement bon. Ces deux principes ne cesseront de se combattre qu'au moment où l'empire de Dieu, établi sur la terre, décidera sans retour la victoire du bien sur le mal. Image de cet empire, l'Eglise ne doit admettre qu'un culte moral sans prières, sans offrande, sans sacrifice, sans cérémonies. Dans l'humanité, le bon principe est un idéal, mais un idéal pratique, comme ayant pour la volonté une réalité objective. Emané de la Divinité, cet idéal est, relativement à son origine, le Fils unique de Dieu; relativement au monde créé pour lui, cet idéal est la parole; relativement à l'humaine nature, l'idéal est descendu sur la terre,

le Verbe s'est fait chair pour nous élever avec lui vers le Créateur universel. Le christianisme est donc d'institution divine, et, quelle que soit la nature de son fondateur, il est démontré qu'il est venu sur la terre pour produire par sa vie, ses actions, ses paroles, ses souffrances et sa mort, la réalité de cet idéal qu'il nous est prescrit d'imiter. Tous les hommes doivent concourir à former une société civile et éthique. L'idéal de cette société éthique sera l'église invisible; l'église visible sera cette société effective. La croyance à cet idéal, à l'église invisible, sera la foi pure de la religion pure, de la raison pure..... ».

Voilà, dit-on, tout ce qu'il y a de compréhensible pour la raison pure, le reste est hors de sa portée. L'histoire, les faits, les monumens, les miracles, sont autant de mystères ou d'allégories dont la raison pure ne s'occupe point. Telle est cette théorie d'où découle, suivant ses partisans, un système de morale et de politique qui ne laisse rien d'arbitraire, de confus ou de litigieux dans les droits et les devoirs respectifs des gouvernans et des gouvernés. La philosophie critique est ainsi appelée par opposition au dogmatisme et au scepticisme. Cette philosophie a pour base la conviction de l'impossibilité de connoître les choses en elles-mêmes; Kant exige que la raison renonce à ses excursions, et il lui montre sur le sol circonscrit de l'expérience le seul domaine qui lui convienne. Il est difficile d'expliquer comment, en admettant la conviction de l'impossibilité de connoître les choses en elles-mêmes, on puisse fonder une philosophie qui prétend connoître ce qu'il y a de plus intime et de plus secret dans les mystères de notre intelligence.

Nous n'essaierons point de porter la lumière dans le chaos d'une doctrine aussi rebutante par ses formes que par son résultat, et dont l'auteur a l'air de s'envelopper à dessein dans une ténébreuse phraséologie. Nous aimons mieux citer encore ici M. Stapfer. « Un nombreux parti, dit-il, accuse Kant d'avoir créé une terminologie barbare, innové sans nécessité en s'enveloppant à dessein d'une obscurité presque impénétrable, enfanté des systèmes absurdes ou funestes, augmenté l'incertitude sur les intérêts les plus graves de l'humanité; d'avoir, par le prestige du talent, détourné la jeunesse d'études positives pour lui faire consumer son temps dans de vaines subtilités; d'avoir, par son idéalisme transcendental,

conduit ses disciples rigoureusement conséquens, les uns à l'idéalisme absolu, les autres au scepticisme, d'autres encore à un nouveau genre de spinosisme, tous à des systèmes aussi absurdes que funestes. On accuse de plus cette doctrine d'être en elle-même un tissu d'hypothèses hasardées et de théories contradictoires, dont le résultat est de nous faire voir dans l'homme la créature la plus discordante et la plus bizarre. On l'accuse enfin d'avoir, en exigeant de l'homme des efforts plus que stoïques, jeté dans les ames le découragement et l'incertitude, bien plus que des germes de vertu active, de confiance et de sécurité..... Il est un reproche fondé qu'on peut faire au criticisme, celui de n'avoir résolu qu'une partie des doutes de Hume; reproche d'autant plus grave que c'est pour nous garantir de leur atteinte que Kant a eu recours à une hypothèse qui réduit ce touchant et magnifique spectacle de la création à un être plus que problématique, à une valeur inconnue et impossible à déterminer, à l'x d'une équation intellectuelle ». M. de Gerando et Mme. de Staël, qui ont donné des analyses du kantisme, remarquent aussi que ces spéculations abstraites, en flattant l'imagination d'une jeunesse ardente, l'égarent et la séparent de la nature.

Le succès qu'eut dans l'origine le système de Kant fut prodigieux; on se passionna pour le criticisme; on se pressoit à ses leçons, on devoroit ses écrits, de nombreux disciples s'attachoient à ses pas. M. Stapfer avoue le despotisme arrogant, l'intolérance et le ton de mépris que la tourbe de ses sectateurs affecta long-temps pour tous ceux qui refusoient de plier les genoux devant leur idole. La *Critique de la Raison pure* eut surtout plus de partisans depuis le sommaire qu'en donnèrent Schultz et Reinhold, en 1785 et 1789; ils en firent disparoître les vices du style et le défaut de liaison. Bientôt les écrits se multiplièrent, et les universités ne retentirent plus que d'abstractions et de théories toutes plus inintelligibles les unes que les autres. Quelques savans s'efforcèrent pourtant de résister à ce torrent. Eberhard, professeur de philosophie à Halle, et un des écrivains les plus distingués de l'Allemagne, publia, en 1788 et années suivantes, le *Magasin philosophique* et les *Archives de la Philosophie*, deux journaux consacrés à combattre le kantisme; il y soutenoit que l'analyse donnée par Kant des facultés humaines n'offroit pas des bases plus heureuses et des résultats plus certains que celle de

Leibniz et de ses sectateurs, et il contestoit surtout la nature purement idéale des notions du temps et de l'espace où Kant ne voyoit que des formes inhérentes à notre faculté d'apercevoir. Herder, surintendant-général à Weymar, et littérateur estimé, fit paroître l'écrit intitulé : *Raison et Expérience*, Leipsick, 1799, 2 vol. in-8°., où il attaque principalement la philosophie nouvelle par ses conséquences. Storr s'éleva contre le livre de *la Religion d'accord avec la Raison*; Garve combattit la partie morale du système kantien. D'un autre côté, Kant trouva de nombreux apologistes. Mais, s'il fut sensible aux attaques dirigées contre son criticisme, il paroît qu'il le fut encore plus aux changemens et aux améliorations que ses disciples prétendoient faire à ses principes. Il avoit ébranlé toutes les autorités, et il auroit voulu que l'on respectât la sienne. Il s'étoit lancé dans le champ des conjectures, et il ne trouvoit pas bon qu'on osât y aller plus loin que lui. Il avoit posé des limites, et il s'étonnoit qu'on les franchît.

Reinhold, Fichte et Schelling, furent les principaux fondateurs de systèmes dérivés du kantisme. Voici comment on raconte les progrès de leurs recherches : « La théorie de Kant, dit M. Eyriès, partoit d'une analyse de l'entendement, de la raison pratique et du jugement. Celle de Reinhold eut pour base le fait primitif de la conscience. Fichte, en reconnoissant que Reinhold s'étoit élevé d'un degré plus haut que Kant, pensoit que l'on pouvoit encore aller au-delà; il partit de l'action de la pensée qui se replie sur elle-même. L'idée d'une pensée qui réagit ainsi sur elle-même et l'idée du *moi* équivalent l'une à l'autre. En agissant ainsi, le *moi* se pose lui-même, et ici commence l'existence du *moi* intelligent et du *moi* existant. Ce *moi* absolu et libre ou sujet construit la conscience, et se pose un objet ou un *non-moi*; en un mot il crée le *moi*, et par lui la nature. Fichte fait ainsi de l'activité de l'ame l'univers entier; tout ce qui peut être conçu ou imaginé vient d'elle. Il regarde le premier *moi* comme durable, le second comme passager. Le premier a la puissance de créer ou de rayonner en lui-même l'image de l'univers. Fichte ne considère le monde extérieur que comme borne de notre existence, sur laquelle notre pensée travaille; cette borne est créée par l'ame, dont l'activité constante s'exerce sur son œuvre propre ».

Si les lecteurs entendent cela, nous leur en faisons notre compliment; quant à nous, nous n'avons fait que copier M. Eyriès. C'est pourtant cette doctrine de Fichte qu'il appeloit modestement *la doctrine de la science*. Ses ouvrages sont nombreux, et annoncent encore plus d'orgueil que de fécondité. Le *Système de Morale*, plein de paradoxes insoutenables, et un journal que Fichte rédigeoit avec Niethammer, le firent accuser d'athéisme; il y disoit que Dieu n'étoit que l'ordre moral de l'univers. Son livre fut confisqué, et il fut obligé de quitter Weimar. Ce nouveau fondateur d'école est mort le 29 janvier 1814, après avoir vu son système fortement ébranlé.

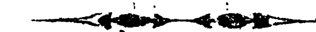
« Schelling, d'abord défenseur de la doctrine de la science, mais plus profond et plus instruit que Fichte, avoit formé son système de l'identité absolue, dans lequel, s'affranchissant de toute espèce de secours qui seroit emprunté de l'empirisme, il n'a pas même consenti à lui accorder la moindre fonction productive en philosophie. Il s'élève à l'absolu primitif. On avoit adopté sans preuve dans la philosophie transcendentale de Fichte que le *moi* subjectif produit le *non-moi* objectif, et que le contraire n'a pas lieu. Schelling a vu le *moi* primitif et infini, source de toute réalité et de toute science. Arrivé, c'est M. de Gerando qui parle, à un degré d'abstraction tout-à-fait nouveau, il a pu étendre de là un regard bien plus vaste sur la science; il a su apercevoir, rapprocher des choses que Fichte, arrêté aux développemens de détail, n'avoit pu embrasser; il a vu une foule de choses merveilleuses. Aussi lui seul avoit-il la vogue à Iéna. Fichte se défendit le mieux qu'il put; mais Schelling, en publiant son *Bruno*, et d'autres écrits aussi profonds, établit la puissance du panthéisme d'une manière trop solide pour que les partisans du système de l'identité absolue pussent trouver recevable la doctrine de Fichte, quoique celui-ci l'eût modifiée. Ce n'étoit pas tout; Schelling, dans son *Exposition du vrai rapport de la philosophie naturelle à la doctrine de Fichte*, Tubingue, 1806, lui reprocha de tout donner à l'action mécanique, en philosophie comme en physique, et de n'avoir pas la moindre idée de l'énergie de la vie dynamique. Un reproche si grave diminua le crédit de Fichte. Il lui échappoit souvent des traits sur la malignité des journalistes et l'opiniâtreté des lecteurs qui prétendoient ne pas le comprendre, et il exhale contr'eux

son mécontentement dans plusieurs de ses écrits. Mais lui-même avoit dit que les kantistes ne comprenoient pas leur maître, et Kant assuroit, de son côté, que Fichte ne l'avoit pas compris. Cela console ceux qui ne les comprennent ni l'un ni l'autre. Fichte exigeoit du philosophe, pour s'élever au premier acte libre et créateur, un certain sens dont la privation est absolument irréparable. Reinhold, qui s'avoue privé de ce sens, en plaisante son ami, et M. de Gerando ajoute que la privation que ressentoit Reinhold lui est commune avec bien du monde ».

Nous en resterons là sur les doctrines philosophiques de l'Allemagne. M. de Gerando remarque que ces systèmes parlent pour le moins aussi souvent à l'imagination qu'à la raison, et que par conséquent ils ont pu exciter l'enthousiasme d'une jeunesse ardente. L'extrême sévérité des formes qu'ils ont adoptées, l'aridité même de leurs expositions, ont contribué à déguiser à l'imagination la part qu'elle prenoit à cet ouvrage, et cette poésie abstraite a paru une science. Fullebørn a observé pourtant que, malgré le penchant de sa nation pour ces doctrines spéculatives, aucune ne peut durer long-temps, parce que l'enthousiasme même avec lequel elles sont d'abord reçues prépare les vicissitudes qu'elles éprouvent ensuite. Toutes les sectes philosophiques de l'Allemagne sont plus opposées entr'elles que le kantisme ne l'étoit à tous les anciens systèmes; elles ne s'accordent que sur un seul point, c'est dans le profond mépris que leurs partisans manifestent pour ce qu'ils appellent la philosophie populaire, l'empirisme ou l'expérience, et dans un grand soin à écarter toute donnée empirique; comme si le moindre emprunt fait à l'expérience devoit être la ruine d'un système! On peut dire que les systèmes de Fichte et de Schelling ne sont, en dernière analyse, qu'une sorte de spinosisme enté sur l'idéalisme, dérivé de l'acte libre du *moi*. Il est donc certaines bornes que l'esprit humain ne peut franchir sans tomber dans le monde des rêveries. Les hommes qui se croient à cet égard privilégiés fournissent de tristes exemples à l'appui de cette hypothèse, et la plupart de ceux qui croient inventer ne font que remettre en vogue ce qui avoit déjà été imaginé, puis oublié.

Ceux qui voudront connoître plus à fond le kantisme pourront consulter la *Philosophie de Kant*, ou *Principes fonda-*

mentaux de la Philosophie transcendentale, par Villers, Metz, 1801, in-8°.; l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connoissances humaines*, par M. de Gerando, Paris, 1804, 3 volumes in-8°.; l'*Histoire de la Philosophie moderne depuis la renaissance des lettres jusqu'*à Kant, par Bukle, traduite de l'allemand par Jourdan, 1817, in-8°.; deux morceaux de M. Ancillon, dans ses *Mélanges de Littérature et de Philosophie*, Paris, 1809, 2 vol. in-8°., et *de l'Allemagne*, par Mme. de Staël. Mais le lecteur doit se tenir en garde contre l'exagération et l'enthousiasme qui animent plusieurs de ces auteurs. En général, on ne peut se dissimuler que l'esprit d'irréligion a contribué à la vogue du kantisme, et que le kantisme, par une triste réciprocité, a augmenté la pente à l'incrédulité. Des hommes dégoûtés des vérités simples de la foi se sont jetés dans des théories abstraites, et dans de pompeuses rêveries; las d'une révélation divine, ils se sont faits les disciples dociles de quelques savans ténébreux, mais discoureurs adroits: et ceux qui craignoient d'humilier leur raison en admettant des dogmes aussi purs que relevés, ont dévoré les plus monstrueuses absurdités, et se sont promenés dans un cercle continuel d'erreurs; car telle est aujourd'hui la situation des kantistes. De nouveaux systèmes se sont élevés sur le premier; Kant a beaucoup perdu de son crédit; on change, on modifie, on invente, on veut du neuf, on se fatigue à creuser de plus en plus dans un terrain inconnu et obscur, et l'orgueil est puni de ses prétentions ambitieuses par une succession non interrompue de chimères, d'erreurs et de chutes qui étonnent l'observateur impartial, et qui font sentir de plus en plus au chrétien les lumières et les avantages de cette foi, laquelle fixe les incertitudes de l'esprit, soulage les peines du cœur, nous garantit des illusions de la fausse science, et nous offre un appui assuré dans les sentiers de la vie, et des espérances immortelles pour un autre monde.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. l'archevêque de Paris, accompagné de MM. les archidiacres, a visité, la semaine dernière, l'Hôtel-Dieu. Le prélat a été reçu par les chapelains, par les religieuses et

par quelques-uns des administrateurs, et s'est rendu à la chapelle, où, après le chant du *Te Deum*, la bénédiction pontificale a été donnée. Mgr. a passé ensuite dans les salles, les a visitées dans le plus grand détail, et a adressé à plusieurs des malades des paroles de consolation, pour les engager à supporter leurs maux avec patience, et à en profiter pour leur sanctification.

— Le sacre de M. Devie, évêque de Belley, a eu lieu, dimanche, dans la chapelle de Lorette, à Issy. Le prélat consécrateur, et ceux qui l'assistoient, ont déjà été indiqués dans ce journal. MM. les évêques élus de Verdun, de Gap et de Pamiers étoient présens à la cérémonie, ainsi que quelques ecclésiastiques, et deux députés du département de l'Ain qui se trouvoient à Paris. Si la chapelle où se faisoit le sacre n'est pas favorable pour la pompe des cérémonies, elle l'est du moins pour le recueillement et la piété; et sous ce rapport, ce local convenoit à la religion profonde du prélat qui recevoit en ce moment l'onction sainte, et qui paroissoit tout occupé d'attirer sur lui les grâces de l'Esprit saint. M. l'évêque d'Hermopolis, qui étoit le prélat consécrateur, avoit célébré lui-même à Issy, quelques jours auparavant, l'anniversaire de son sacre, qui eut lieu l'année dernière à pareille époque.

— Les bulles des évêques préconisés dans le consistoire du 19, sont arrivées à Paris; on espère qu'elles seront remises incessamment aux prélats qu'elles concernent. Plusieurs d'entre eux font des dispositions pour leur sacre.

— M. l'évêque d'Hermopolis a visité, jeudi dernier, le collége Louis-le-Grand, et y a administré le sacrement de confirmation. Le prélat a adressé en cette occasion, aux élèves, un discours propre à leur inculquer le respect et l'amour de la religion. Il a visité ensuite la maison, et a rappelé qu'il y avoit été élevé lui-même.

— On a béni, dimanche, la nouvelle halle pour le beurre et les œufs, dans le quartier Saint-Eustache. C'est M. le curé de Saint-Eustache qui a fait la cérémonie, à laquelle M. le préfet de police a assisté.

— M. l'abbé Jerphanion, chanoine honoraire de l'église Notre-Dame, qui avoit donné, il y a quelques mois, sa démission de la cure de la Madelaine, a succombé, le 15 juin dernier, à des infirmités qui, depuis plusieurs années, lui laissoient peu de relâche, et le mettoient presque hors d'état de remplir

ses fonctions. Né dans le diocèse du Puy, cet ecclésiastique étoit attaché autrefois à la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, et étoit digne d'appartenir à ce corps estimable. Il refusa le serment, et devint après le Concordat curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, d'où il passa, en 1811, à la cure de la Madelaine. Son affabilité, sa piété, sa prudence, l'avoient fait estimer et aimer dans sa paroisse. Enfin se voyant hors d'état de se rendre utile comme il l'auroit désiré, la délicatesse de sa conscience l'engagea à donner sa démission. M. Jerphanion fut constamment un modèle de résignation et de patience au milieu des douleurs qui l'assiégeoient, et il laisse les plus honorables souvenirs parmi ses confrères et ses amis.

— M. de Sausin, nouvel évêque de Blois, est précédé dans son diocèse par une réputation de douceur, de piété et de sagesse qui prépare le succès de son ministère. Les esprits sont déjà favorablement disposés en sa faveur, et le conseil général de Loir et Cher a émis son vœu pour qu'on rendît l'évêché à sa première destination. Ce bâtiment est occupé par le préfet, mais convient surtout à l'évêque par sa position tout à côté de la cathédrale.

— M. l'évêque d'Osma, qui vient d'être nommé membre de la régence d'Espagne, s'appelle Jean de Cavia. Ce prélat est né le 16 octobre 1761, à Astudillo, dans le diocèse de Palencia, et a été fait évêque après la restauration de Ferdinand, et préconisé dans le consistoire du 26 septembre 1814. Le choix qu'on a fait de lui, en l'admettant seul du clergé dans la nouvelle régence, indique assez l'opinion qu'on a de ses talens.

— Une Notice que nous trouvons sur un illustre étranger mérite d'être connue au moins par extrait. Cet étranger fut à la fois un homme profondément religieux et un littérateur distingué; et à ce double titre, son nom mérite d'être recueilli dans ce journal. Jean-Baptiste-Athanase Giovio naquit à Come, le 10 septembre 1748, de la famille des comtes de ce nom. Il perdit de bonne heure son père et sa mère : celle-ci étoit cousine du pape Clément XIII. Elevé chez les Jésuites, il conserva les sentimens de religion qu'il avoit puisés parmi eux. Sa naissance, sa fortune, un esprit vif, le désir de briller, l'exposèrent, à son entrée dans le monde, à de grandes tentations. Les romans, cet écueil de tant de jeunes gens, et les

livres philosophiques qui commençoient alors à paroître, lui offrirent leurs séductions : mais les écrits des incrédules ne firent qu'affermir sa foi ; il ne fut ni épris de leurs facéties, ni dupe de leurs sophismes, et publia, en 1774, son *Essai sur la Religion*. Cette première production fut suivie de beaucoup d'autres sur différens sujets de littérature. Giovio se lia avec les savans et les écrivains les plus distingués de son temps. Il voyagea, et vit à Ferney Voltaire, dont les cajoleries ne le séduisirent point. Pendant les révolutions d'Italie, il se conduisit avec autant de prudence que de courage, et se consola, par sa piété et par l'étude, des maux qui pesoient sur sa patrie. Dans ses dernières années, de grands chagrins éprouvèrent sa constance : ses fils se trouvèrent à la malheureuse campagne de Russie, et l'un d'eux y périt. Ce coup affligea sensiblement le comte Giovio, et des infirmités qui survinrent l'enlevèrent le 17 mai 1814. La liste de ses écrits, que nous trouvons dans les *Mémoires de Religion, de Morale et de Littérature*, imprimés à Modène, contient quarante-quatre articles. Nous n'en citerons qu'un petit nombre : des Recherches sur l'histoire de sa famille et sur celle de la ville de Come; des *Pensées philosophiques et chrétiennes;* des *Réflexions sur les quinze mystères du Rosaire;* Explication du *Pater;* une collection d'Opuscules sur la Religion; *Lettres aux François*, en 1799, ouvrage qui lui suscita quelques persécutions; *Manuel chrétien;* le *Rodriguez ou la Perfection chrétienne*, etc. Il y a beaucoup d'Opuscules, d'Éloges, de morceaux de critique et de jugemens contre des philosophes des derniers temps. Le comte Giovio étoit de l'Académie de la religion catholique, à Rome, et de celle des Arcades, où il avoit pris le nom de *Poliante Lariano :* plusieurs de ses Opuscules sont sous ce dernier nom. Giovio étoit un véritable philosophe chrétien, un littérateur plein de goût, un ami tendre, un homme estimable sous tous les rapports sociaux. Il professa la religion avec courage, sans se laisser ébranler ni par les dérisions des incrédules, ni par la difficulté des circonstances. Il connoissoit notre littérature, et nous voyons, parmi ses opuscules, les *Abus de d'Alembert dans ses Abus de la critique en matière de religion;* des Analyses des *Egaremens de la raison* de Gérard, et *du Fanatisme dans la langue révolutionnaire* de La Harpe ; une Réfutation des *Pensées sur la Religion* du roi de Prusse. Ses

principaux amis étoient les hommes les plus célèbres de l'Italie par leur goût et leurs succès en littérature, Vannetti, Pindemonte, Morcelli, Baraldi : c'est ce dernier qui est auteur de la Notice dont nous donnons ici un extrait. Ce pieux et savant bibliothécaire de Modène étoit en correspondance avec Giovio. Sa Notice est pleine d'intérêt, et renvoie à un Eloge du comte Giovio par Catenazzi, Eloge qui a été publié à Côme l'année dernière. (*Voyez les Mémoires de Religion*, Modène, tome II, sixième cahier.) Ce recueil continue à donner des articles précieux pour la religion et pour la bonne littérature.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, près la régence d'Espagne, sont partis, le 14, pour Madrid.

— M. le lieutenant-général comte de Béthisy, gouverneur des Tuileries, est mort le 14.

— M. le maréchal de camp marquis du Plessis-Châtillon, vient de mourir à l'âge de 71 ans.

— Trois dames étrangères, Mme. Hutchinson, milady Burk et milady Oxford, ont reçu l'ordre de quitter Paris.

— Le dernier numéro du *Pilote* a été saisi par ordre de M. le procureur du Roi, et arrêté à la poste, pour avoir traduit un prétendu traité conclu à Vérone contre les gouvernemens représentatifs, inséré dans le plus violent des journaux radicaux anglois, le *Morning-Chronicle*.

— On a signifié au *Pilote* et au *Courrier françois* un commandement d'exécuter, à compter du 15, l'arrêt de la cour royale qui suspend ces journaux pendant quinze jours. Ces deux feuilles se sont pourvues, le 13 juin, au greffe civil de la cour de cassation.

— Le conseil-général du département de Loir et Cher vient de voter une somme de 3000 fr. pour l'acquisition de Chambord; celui de Maine et Loire a voté 1000 fr.; celui d'Indre et Loire 1000 fr.; celui du Pas-de-Calais 2000 fr., et celui du Gard 1200 fr.

— M. le baron d'Egvilly, maître d'hôtel du Roi, a fait hommage pour le même objet d'une somme de 1446 fr. 80 cent., provenant de la vente des exemplaires de sa pièce de vers intitulée : *la France offrant Chambord au duc de Bordeaux*, pièce couronnée par l'Académie de Mâcon.

— Le conseil-général du département du Gard a voté des fonds extraordinaires pour la construction des prisons de Nîmes, en remplacement de celles qui existent, et qui n'offrent ni sûreté, ni salubrité. Il a voté l'établissement dans la *Maison Carrée* d'un musée placé sous la

protection de S. A. R. Madame, qui dernièrement a été reçue avec un vif enthousiasme par les habitans.

— La statue de Bayard a été inaugurée à Grenoble avec beaucoup de pompe, le 9 de ce mois; le préfet, M. d'Haussy, a présidé à la cérémonie. M. Raggi, sculpteur, à qui on doit la statue du héros dauphinois, a reçu de M. le préfet, comme une preuve de la satisfaction du conseil-général du département de l'Isère, une délibération renfermant le vote d'une gratification de 8000 fr.

— Dans les derniers jours de mai, un habitant de Charmont, près Arcis (Aube), en labourant son champ, a soulevé avec le soc de sa charrue le couvercle d'un pot de terre contenant environ quatre mille médailles romaines (petit bronze). Elles portent les effigies de plusieurs empereurs qui ont vécu dans le 3e. siècle. Ces médailles sont très-bien conservées.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon s'est occupé, le 9 et le 10 juin, de l'affaire relative aux troubles du spectacle. Les accusés étoient au nombre de neuf. Le tribunal a condamné M. Roux à quinze jours de prison et 15 fr. d'amende; M. Laurent à 15 fr. d'amende seulement; MM. Jules, Baudin, Brulef, Joly et Labit, ont été condamnés à cinq jours de prison et 15 fr. d'amende; MM. Vuldi et Darnal ont été renvoyés devant le tribunal de simple police.

— Le tribunal de police correctionnelle de Brest vient de prononcer son jugement contre les auteurs du trouble qui a eu lieu dans cette ville dans la nuit du dimanche de Pâque. Il a condamné le sieur Picar, aubergiste, à 10 francs d'amende; le sieur Loyer, bourgeois, à 25 fr.; le sieur Bastard, bourgeois, à 50 fr. d'amende et à quinze jours de prison, et les sieurs Ther, bourgeois, et La Perrine, officier en retraite, à 100 fr. d'amende et un mois de prison.

— Un détachement assez nombreux d'anciens soldats, rappelés en vertu de la loi sur les vétérans, est arrivé, le 1er. juin, à Lille. Quelques uns d'entr'eux ayant montré un esprit d'insubordination condamnable, quatre ou cinq des plus mutins ont été arrêtés, et conduits au corps-de-garde de la place.

— Le tribunal de Sainte-Afrique a condamné, le 14 mars dernier, sur les poursuites du ministère public, le sieur Cournet, avoué près ledit tribunal, à une amende de 17,576 fr. 43 cent., formant le tiers des sommes qu'il a été convaincu d'avoir prêtées à usure. Le même tribunal a condamné, le 27 mai dernier, le nommé Boyer aîné, de Fondamente, à une amende de 52,244 fr. 90 cent., formant les cinq douzièmes des sommes que ce riche usurier a été également convaincu d'avoir prêtées à des intérêts énormes, et qui s'élevoient jusqu'à 36 pour 100.

— Il a été tenu, le 19 mai, au palais Quirinal à Rome, une assemblée publique pour constater les progrès de la vaccination. Le cardinal Consalvi et plusieurs prélats étoient présens à cette séance. Quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-huit vaccinations ont eu lieu dans les Etats de l'Eglise pendant le second semestre de l'année 1822. Plusieurs médailles ont été distribuées aux hommes de l'art qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine.

— Décidément les cortès d'Espagne ne sont pas heureux depuis quelque temps : ils avoient tenté un emprunt à Londres, et les Anglois sont restés sourds à leurs supplications. Le colonel Fabvier s'est transporté lui-même dans la capitale des trois royaumes. Il demandoit à grands cris hommes, argent et armes, et n'a rien trouvé.

— Le tribunal criminel de Stuttgard (Wurtemberg) a condamné, le 29 mai dernier, l'éditeur de la *Gazette du Neèker*, pour avoir publié un article injurieux à la rédaction du *Mercure de Souabe*, à vingt écus d'amende, et a ordonné l'insertion de ce jugement dans les deux gazettes.

— Comme l'*Observateur allemand*, qui s'imprime à Stuttgard, et qui a été suspendu par la diète, continue de paroître, l'on a arrêté, le 11, à Francfort les exemplaires qui y sont arrivés par la poste.

— Tous les bâtimens turcs destinés aux opérations de la campagne contre les Grecs, étant partis de Constantinople en différentes divisions pour les Dardanelles, le capitan-pacha a également mis à la voile le 3 mai. On dit qu'il a reçu l'ordre d'éviter, autant que possible, l'effusion du sang.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a répondu le 7 juin à l'adresse de la grandesse d'Espagne, et lui exprime des vœux conformes à ceux qui sont manifestés dans cette pièce importante.

Le gouvernement des cortès avoit réduit les dîmes à moitié ; mais il en avoit en même temps chargé le peuple d'autres impôts nouveaux bien plus onéreux. En conséquence, la régence a ordonné que les dîmes seroient payées sur le même pied qu'avant le 7 mars 1820, et a aboli les autres impôts.

Une bulle du Pape, du 16 avril 1817, avoit autorisé le roi à lever sur tous les revenus du clergé un subside annuel de 30 millions de réaux pendant six années. Ce terme est écoulé. La régence, vu les persécutions que le clergé a souffertes à cause de son dévoûment à la cause royale, a résolu de demander à S. S. le Pape, l'autorisation de lever sur le clergé un subside de 10 millions seulement.

M. le comte d'Escars, gouverneur de Madrid, a fait afficher, le 9, un ordre du jour pour se plaindre de quelques dégradations qui ont été commises par les militaires sur les promenades publiques, et notamment sur celle du Prado. Des ordres sont donnés pour prévenir désormais de pareils abus.

Le général Vallin, commandant l'avant-garde de la colonne sous les ordre du général Bourmont, a enlevé, le 6, presque sans résistance, le pont de l'Arzobispo, et poursuivi l'ennemi jusqu'à Val de Lacases. Le comte Bourmont a dû passer le Tage, le 9. Le chef royaliste Mérino, qui occupoit Placencia, va flanquer le mouvement du général Bourmont.

L'avant-garde de la colonne mobile d'Andalousie a atteint, le 8, les troupes révolutionnaires dans la Manche, entre Santa-Crux de Mu-

dela et le Viso, au pied de Sierra-Morena. L'ennemi, fort de deux mille hommes, a été complètement battu. On lui a enlevé un drapeau, deux pièces de canon, et fait six cents prisonniers. L'affaire a été menée avec une telle vivacité, qu'il paroit que l'infanterie n'a pas eu le temps d'arriver sur le terrain, et que cinq escadrons de chasseurs ont suffi pour mettre ce corps en déroute. La terre étoit jonchée de fusils et d'effets. On a pris aussi une certaine somme d'argent.

L'avant-garde du comte Bordesoult a attaqué, le 9, à Viches, les débris de la colonne de Placencia. L'ennemi, fort de trois cents chevaux et de trois cents fantassins, a été complètement détruit. On lui a fait deux cents soixante prisonniers, parmi lesquels onze officiers. Notre avant-garde étoit, le 10, à Baylen.

Le général Bourk est entré à Oviédo avec sa division.

Un voyageur parti de Madrid sous le nom de Henriquez, avec une femme habillée en homme, a été arrêté à Bergera, près Villa-Réal, dans la malle-poste françoise; l'alcade du lieu, ayant avec lui douze hommes armés, déclara au courrier qu'il avoit ordre de faire cette arrestation, le prétendu Henriquez étant le fugitif comte de l'Abisbal. Un régiment françois, accouru en toute hâte de Villa-Réal à Bergera, est arrivé assez à temps pour délivrer l'Abisbal de l'alcade qui l'avoit arrêté, et alloit le faire fusiller. L'Abisbal est entré en France.

Le comte Molitor a dû arriver le 7 à Teruel, où l'on annonce qu'un corps ennemi s'est retranché. Ballesteros s'est porté en avant de Valence.

La junte de Biscaye a clos sa session, après avoir terminé tous les objets dont elle devoit s'occuper. Elle a formé un corps de quinze cents hommes bien équipés, et à la solde de la province, durant les circonstances actuelles. On forme en outre dans chaque ville une milice royale volontaire pour le service particulier.

Le général Wall, fait prisonnier à Astorga, a été conduit à Madrid.

Le maréchal Moncey s'est transporté à Granolles, le 8, pour faire la reconnoissance des positions de l'ennemi devant Barcelonne. Il fera des dispositions pour investir la place aussitôt après l'arrivée des renforts que lui envoie le ministre de la guerre.

Mina a totalement évacué la Cerdagne, en se retirant par la vallée de Ribas avec deux mille hommes. Il est toujours poursuivi par le général Donnadieu et le baron d'Eroles. On assure qu'il étoit, le 11, dans les environs d'Olot. Il se trouve dans cette position au milieu de plusieurs corps françois qui vont le serrer de près, et le détruire entièrement, s'ils peuvent le mettre dans la nécessité d'accepter le combat.

Les cortès se sont réunies, le 3, au nombre de soixante ou soixante-dix membres, pour prononcer sur le départ du roi qui devoit être conduit soit à Cadix, soit à Badajoz : les avis ayant été partagés, la séance a été continuée au lendemain 4, pour décider cette question importante. Il règne beaucoup de fermentation parmi le peuple de Séville. On a tiré sur quelques attroupemens qui ont eu lieu en faveur du roi. Le 5, il n'étoit pas question à Séville de la translation du roi, qu'on

avoit annoncée comme devant avoir lieu le 4. Tout présage que la marche de nos troupes y déterminera un mouvement en faveur du roi.

L'ex-ministre des affaires étrangères, San-Miguel, est arrivé à Gibraltar.

Voici la fin de la dépêche télégraphique dont le commencement a été affiché à la Bourse, le 12 : « Une lettre que nous avons interceptée, et qui étoit adressée au général constitutionnel Lopez-Banos, assure que, le 1er. juin, la constitution a été abolie à Lisbonne. Un officier portugais arrivé à Madrid annonce que le comte d'Amarante est rentré en Portugal, où il assure que le triomphe de la cause royale est complet ».

Le général Souza ayant été destitué par les cortès, et son régiment ayant reçu l'ordre de quitter la capitale, le 27 mai, le général harangua sa troupe à quelque distance de Lisbonne, et revint avec elle sur ses pas. Il écrivit au général Sépulveda, auteur de la première révolution d'Oporto, et nommé par les cortès gouverneur de Lisbonne. Souza engageoit son ami à renverser la constitution. Le 28, l'infant don Michel abandonna le palais de son père, et se mit à la tête de trente hommes de cavalerie et de trois cent soixante fantassins, fit proclamer sur la place de Villa-Franca l'abolition de la constitution, se porta ensuite hors de la ville par la route de Santareau, et écrivit à son père une lettre respectueuse pour lui faire connoître les motifs de ses démarches.

Le prince fit appeler aussitôt auprès de lui le général Pamplona, qui vint le joindre de suite. Le général Sépulveda, chargé de la défense de la capitale, sortit de Lisbonne avec deux mille sept cent soixante hommes de troupe de ligne, et se rangea sous les drapeaux royalistes.

On avoit annoncé, au commencement de la séance des cortès du 30 mai, un nouveau ministère; mais quelques heures plus tard, on annonça que D. Neves Costa, nommé ministre de la guerre, étoit passé aux royalistes. M. de Braancamp, nommé ministre des affaires étrangères, paroit aussi avoir quitté Lisbonne. Dès le 15 mai, un grand nombre de membres des cortès s'étoient enfuis de Lisbonne.

Un courrier, parti de Lisbonne et dévalisé par les constitutionnels espagnols, est arrivé jusqu'au général Bourmont sans ses dépêches, qu'on lui avoit enlevées; mais il a annoncé qu'il portoit la nouvelle que tout avoit été fini, le 1er. juin; que les cortès avoient été dissoutes, et le roi réintégré dans son autorité. Le 2, on a tiré le canon à Elvas en réjouissance de cet évènement.

On sait qu'il a paru, il y a quelques mois, une *Relation d'un Voyage à Bruxelles et à Coblentz*, qui n'est autre que le récit de la sor-

tie de France du Roi actuel, en 1791; on fut étonné de cette publication, à laquelle l'illustre auteur n'avoit pris aucune part, et on soupçonna quelque infidélité qui avoit livré son manuscrit en des mains étrangères. M. Eckard vient d'éclaircir les faits dans une *Notice sur le manuscrit original de la Relation des derniers évènemens de la captivité de* MONSIEUR, in-8°. de 32 pages.

Cette *Notice* intéressante nous apprend que le manuscrit original de la *Relation* fut donné par le Roi à M. d'Avaray, et remis, après la mort de celui-ci, à M. le duc de Blacas; qu'il fut trouvé aux Tuileries pendant les cent jours, et remis à la police de l'usurpateur; c'est de là sans doute qu'il s'en est fait des copies plus ou moins exactes, qui ont servi pour donner l'édition première qui a paru sous le titre de *Relation d'un Voyage à Coblentz.*

Des copies du même manuscrit avoient été données par le Roi lui-même, l'une à M. Péronnet, valet de chambre de S. M., et l'autre à M. le comte Romanzow, ami de M. d'Avaray. Mais ces copies étoient exactes et sûres; c'est apparemment sur une de ces copies que M. Eckard a rectifié l'édition publiée il y a quelques mois. Il y remarque des omissions, des négligences et des altérations. Il y a joint quelques notes explicatives, dont quelques-unes étoient nécessaires pour entendre certaines particularités.

A la fin est une lettre du comte d'Avaray sur le voyage du Roi à Meurel, en 1801; nous avons donné, il y a quelques années, dans notre journal une courte relation de ce *Voyage*. Enfin, M. Eckard termine sa *Notice* par une petite pièce de vers improvisés par le Roi, en 1801, pour la fête de MADAME. Tout nous invite à citer ici ces vers, qui nous semblent dignes des illustres personnages:

De Thérèse en ce jour, pour célébrer la fête,
Poètes, vous chantez ses grâces, ses appas;
Avec vos lieux communs vous me rompez la tête;
Messieurs, chantez des dons que tant d'autres n'ont pas
Au milieu des revers, son ame inaltérable,
Dans les fers, dans l'exil, ses parens consolés,
Le bonheur d'un Louis, et d'une épouse aimable,
Les malheureux par elle en cent lieux soulagés,
Des cœurs vraiment françois l'amour et l'espérance,
Voilà ce qu'il faut dire, ou garder le silence.

Sermons de M. l'abbé Legris Duval, prédicateur ordinaire du Roi; précédés d'une Notice sur sa vie, par M. le C. D. B. Seconde édition; 2 vol. in-12, ornés du portrait de l'auteur; prix, 6 fr. et 8 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Nous rendrons compte incessamment de cette nouvelle édition.

L'*Esprit de saint Vincent de Paul*; par l'abbé Ansart (1).

Tout ce qui nous rappelle saint Vincent de Paul a droit de nous intéresser. L'ardente charité de ce grand homme, ses immenses aumônes, les congrégations et les hôpitaux qu'il fonda, les assemblées de charité, les retraites et les conférences qu'il établit, les nombreuses missions qu'il fit par lui-même ou par ses disciples, l'influence qu'il obtint sur son siècle, et l'honneur qui rejaillit de ses travaux et de ses services pour la religion et pour le clergé, tout contribue à rendre sa vie aussi attachante que ses exemples sont utiles. Ne nous étonnons donc pas que plusieurs écrivains se soient emparés d'un si beau sujet, et que les historiens, les orateurs, les biographes, les poètes même célèbrent à l'envi les bienfaits du saint prêtre. Chacun veut relever ses productions par l'éclat d'un nom si illustre, et il semble que ce soit une bonne fortune pour un auteur de pouvoir citer quelque chose d'une vie si féconde en traits touchans et en généreux exemples.

L'*Esprit de saint Vincent de Paul* n'est point proprement une vie, ni un abrégé de la vie du saint. On ne s'est point astreint à l'ordre des temps; on s'est contenté de raconter dans une suite de chapitres ses principales vertus, et ses établissemens les plus importans. L'auteur a cru que ce tableau court et ramassé n'en produiroit que plus d'effets. La Vie de saint Vincent de Paul par Abelly, ou par Collet, est une lecture de longue haleine, au lieu que l'*Esprit* pourroit être par-

(1) 2 vol. in-12, ornés des portraits de saint Vincent de Paul et de Mme. Legras; prix, 4 fr. 50 c. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

couru en peu de temps. C'est un livre qu'on peut quitter et reprendre; c'est comme une galerie de portraits détachés, et qui n'ont point entr'eux une liaison nécessaire. Seulement à la fin, pour rétablir l'ordre des faits, l'auteur a inséré un Abrégé de la Vie de saint Vincent de Paul. Cet Abrégé, en 30 pages, renferme ce qu'il y a de plus important.

L'ouvrage parut en 1780, et porte le nom de l'abbé Ansart; André-Joseph Ansart, né en Artois en 1723, fut d'abord Bénédictin, puis conventuel de l'ordre de Malte, puis curé de Villeconin; il mourut vers 1790. L'auteur de son article dans la *Biographie universelle* prétend que les ouvrages qu'il a publiés ne sont pas de lui, et qu'il les avoit trouvés dans les archives de l'abbaye Saint-Germain des Prés, et il est vrai que les archives des anciennes abbayes recéloient souvent de bons manuscrits, fruit du travail de pieux solitaires, et que leur modestie laissoit inédits. M. Barbier, dans son *Examen critique*, distingue deux Ansart, celui dont nous venons de parler, et un autre, Louis-Joseph-Auguste, qui étoit chanoine régulier et prieur de Grandpré, et qui occupe encore cette cure. Celui-ci avoit commencé une *Bibliothèque littéraire du Maine*, dont il n'a paru qu'un volume.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. le marquis Massimi, ablégat, chargé d'apporter la barrette à M. le cardinal de La Fare, est arrivé à Paris, et a eu le 20 son audience du Roi pour la remise de la barrette. Nous rendrons compte de cette cérémonie dans notre numéro prochain.

— Les conseils généraux de département, qui viennent de tenir une session, y ont pris presque tous des délibérations favorables aux intérêts de la religion et aux besoins de l'Eglise. Nous avons parlé du vœu du conseil général de Loir et Cher pour rendre l'évêché de Blois. Le conseil général de l'Oise a émis un vote semblable; il demande que l'on rende l'évêché

à sa destination, et propose d'établir la préfecture dans l'ancienne abbaye de Saint-Quentin. Il a voté 200,000 fr. pour cette dépense, et 6000 fr. de supplément de traitement pour l'évêque. Le conseil général du Finistère a voté une somme de 6000 fr. pour établir dans le département un noviciat de Frères de l'instruction chrétienne; on sait que ces Frères ont été institués dans le diocèse de Saint-Brieux, par M. l'abbé de La Mennais l'aîné, et ils ont déjà plusieurs établissemens. Le conseil général de la Sarthe favorise aussi les congrégations établies dans le diocèse; il a voté 3000 fr. pour les Sœurs d'Evron, dont nous avons fait connoître l'institut, 1,500 fr. pour les Filles de l'Adoration, et autant pour les Dames du Sacré-Cœur, qui ont formé récemment un établissement au Mans. Le conseil général du Haut-Rhin a accordé 5000 fr. pour le grand séminaire de Strasbourg, 2000 fr. pour le petit séminaire de La Chapelle, et 4000 fr. pour le noviciat des Sœurs de la Providence, qui ont soixante-deux établissemens dans le département.

— C'est le lundi 16 que le corps de M. l'évêque de Metz a été retiré de l'église des Carmes, où il étoit déposé, pour être transporté à Metz. Des messes des morts ont été célébrées ce jour-là dans l'église. M. l'abbé Masson, chanoine honoraire de Metz, et qui avoit accompagné le prélat à Paris, a célébré la dernière messe, à laquelle ont assisté des parens et amis du respectable prélat. Après l'absoute, le cercueil a été placé sur la voiture destinée à le transporter à Metz. M. l'abbé Masson accompagne le corps, qui sera enterré dans le caveau des évêques de Metz. Des délibérations du chapitre et des principales autorités de la ville ont exprimé les vœux unanimes à cet égard, et quelques formalités avoient seulement retardé la translation.

— Les obsèques de M. l'abbé de Jerphanion ont eu lieu à Surêne, le 17. Plusieurs de MM. les curés de Paris, et d'autres ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquoit les membres du clergé de la paroisse de la Madeleine, s'étoient empressés de donner une marque d'estime et d'attachement à la mémoire d'un homme si recommandable. M. l'abbé Feutrier, son successeur, a officié. Nous avons déjà payé un tribut d'éloges à M. de Jerphanion : de nouveaux détails nous étant parvenus depuis, nous suppléerons aux lacunes qu'a pu laisser notre premier article. M. de Jerphanion étoit d'une famille noble

du Vélay, dans laquelle l'honneur et la piété étoient comme héréditaires. Il embrassa de bonne heure l'éta ecclésiastique. Pendant la révolution, obligé de se cacher pour se soustraire aux recherches, il contracta dès-lors le germe des infirmités qui l'ont éprouvé si long-temps. Quand les circonstances devinrent moins fâcheuses, il se hâta de reprendre l'exercice public de son ministère, d'abord dans la chapelle de l'Instruction, qui est aujourd'hui occupée par le séminaire, ensuite dans l'église des Carmes, qu'il desservit jusqu'au moment du rétablissement des paroisses. Nous avons dit qu'il avoit occupé successivement deux cures de la capitale. Il n'avoit renoncé à ses fonctions qu'à raison du dépérissement de sa santé, et peut-être aussi dans l'espérance d'avoir pour successeur un ecclésiastique en qui il reconnoissoit toutes les qualités propres à assurer le bonheur d'une paroisse dont les intérêts l'occupoient entièrement. La pureté de ses principes, sa charité pour les pauvres, l'aménité de son caractère, étoient appréciées par tous ceux qui l'ont connu. Sa modestie avoit empêché la publication de quelques productions solides, et qui lui auroient fait honneur. Il avoit, en outre, un talent marqué pour la prédication. M. de Jerphanion étoit décoré des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et de la Légion-d'Honneur.

— On a publié un petit imprimé pour recommander de continuer les prières pour l'Espagne. Ces prières sont à la fois des actions de grâces pour le passé et des demandes pour l'avenir. Les fidèles sont invités à ne pas négliger ce double point de vue. La reconnoissance pour les bienfaits reçus est le meilleur moyen d'en obtenir de nouveaux. Nous profitons de cette occasion pour annoncer que l'on continue à célébrer une messe tous les samedis, dans l'église de Bonne-Nouvelle, à Paris, pour les fins de l'association pieuse dont nous avons parlé plus d'une fois. On se propose même de faire préparer des médailles et des croix, que l'on distribuera aux associés pour leur rappeler le but de l'association. On célèbre aussi tous les samedis, dans l'église de Boissy-Saint-Léger, diocèse de Versailles, une messe pour le succès de nos armes, la délivrance de l'Espagne et le rétablissement de la paix. Ce sont MM. Depernon, chevalier de Saint-Louis, ancien maire de Villeneuve, et Regnault, maire de Lusigny, qui ont fondé cette messe depuis l'ouverture de la campagne.

— Nous avons parlé d'un projet de transférer le siége épiscopal de Saint-Claude à Poligny : les habitans de Saint-Claude réclament contre ce projet; et M. Honoré Colomb, avoué dans cette ville, vient de publier des *Réflexions sur la demande que fait Poligny*. Il ne nous appartient pas d'ouvrir un avis sur ce projet; et, dans ce que nous avons dit, nous n'avons voulu que raconter ce qui s'étoit passé, sans énoncer une opinion.

— On mande de Toulouse, que M. Gout, brigadier de gendarmerie royale, en résidence à Sainte-Croix (Ariège), vient de faire abjuration du calvinisme entre les mains du curé du lieu ; il montroit depuis long-temps du penchant pour les pratiques et les cérémonies de l'église catholique, et M. le curé de Sainte-Croix en transmettant son abjuration à M. le cardinal-archevêque, ajoute que le nouveau catholique, supérieur à tout respect humain, désire que son abjuration soit rendue publique, et contribue, s'il est possible, à toucher ses parens et ses amis.

— Dès la première nouvelle de la mort de M. Demandre, ancien évêque constitutionnel et curé de Besançon, nous nous hâtâmes d'en faire part à nos lecteurs, et nous y joignîmes quelques détails sur ce vieillard et sur le rôle qu'il avoit joué. Depuis, nous avons reçu deux Notices sur lui, l'une de Besançon même, l'autre d'Alsace. Ces Notices paroissent avoir été rédigées par des hommes qui connoissoient bien le défunt ; mais elles sont trop longues, surtout en les fondant ensemble, pour trouver place ici; et on trouveroit peut-être que M. Demandre ne méritoit pas d'occuper si long-temps l'attention. Nous nous bornerons donc à extraire de l'une et de l'autre Notice quelques faits qui nous paroîtront devoir être conservés. Jean-Baptiste Demandre étoit né en 1739, à Saint-Loup, entre Luxeu et Vauvillers, en Franche-Comté. Sa famille étoit nombreuse, et livrée surtout à l'exploitation des forges. Etant entré dans l'état ecclésiastique, il se mit sur les rangs pour obtenir une place dans les colléges à l'époque de la destruction des Jésuites. Le besoin de sujets faisoit souvent qu'on n'étoit pas alors très-difficile sur le choix des maîtres : Demandre fut nommé préfet des classes au collége de Besançon; il occupa cette place sous le principal, M. Doré, et sous le savant abbé Bergier, qui lui succéda. Peu après, il eut le secret de se faire nommer curé de Saint-Pierre de Besançon. On assure que,

d'*Orange* (*orangemen*). Ces associations, dont la religion n'est que le prétexte, contribuent encore à entretenir les haines; on s'y lie par des sermens, et on s'y excite à prendre des mesures également contraires à la charité, au bon ordre et à la soumission envers l'autorité légitime. Les évêques et le clergé catholique travaillent à calmer les esprits. Nous avons sous les yeux une lettre pastorale de l'évêque de Kildare, le docteur Jacques Doyle; cette lettre, du 19 novembre de l'année dernière, est aussi honorable pour son auteur que propre à détromper le peuple irlandois. Le prélat rappelle qu'il n'a cessé, depuis trois ans, soit dans ses instructions, soit dans ses entretiens, soit dans ses visites, de s'élever contre les associations et d'en montrer la folie, l'injustice et le danger. Après avoir exposé la doctrine de l'Eglise sur la soumission à l'autorité, il s'attache à justifier le gouvernement anglois; les voyages du roi en Irlande, les bonnes dispositions du vice-roi, les fonds consacrés à soulager les misères publiques, les collectes faites pour cet objet en Angleterre, tout lui paroît propre à calmer l'irritation des esprits. M. Doyle discute ensuite les prétextes que l'on met en avant pour justifier les associations. La misère est grande; mais il n'a vu jusqu'ici personne que le besoin ait fait entrer dans ces associations. D'ailleurs, est-ce en brûlant les maisons et les récoltes qu'on rendra les besoins moins grands? Les *orangemen* ont perdu leur crédit, le gouvernement leur est contraire. Il paroît qu'on a répandu parmi les catholiques de prétendues prophéties, qui ont séduit des esprits foibles et les ont détournés de suivre les bons conseils de leur pasteur; on a surtout abusé de l'ouvrage de Pastorini sur l'Apocalypse, ouvrage fort répandu en Angleterre, et où on a cru trouver l'annonce de la chute prochaine du protestantisme. L'évêque exhorte ses diocésains à lire non des conjectures sur l'avenir, mais des livres qui les instruisent de leurs devoirs, à se défier des enthousiastes qui suivent les rêves de leur imagination, et à s'occuper d'acquérir des vertus agréables à Dieu et utiles au prochain. Quel seroit le résultat de leurs associations et de leurs complots? Ils se rappellent l'issue de la révolte de 1798, quoiqu'elle fût plus générale et qu'elle eût éclaté au milieu d'une guerre terrible. Dans la circonstance actuelle, au contraire, les associations ont contre elles non-seulement tous les évêques et le clergé, mais tous ceux qui ont un nom, un état, une propriété, les fermiers les plus

aisés, tous les honnêtes gens. Parmi les habitans des campagnes, les plus sages, les plus probes, les plus laborieux se tiennent tranquilles; les chefs des associations, sans exception, sont des hommes sans religion et sans mœurs, et on n'admet à la participation des sacremens que ceux qui renoncent à ces sociétés pernicieuses. Telle est la substance de cette pastorale, qui nous a paru digne d'être mentionnée ici, parce qu'elle est très-bien faite, qu'elle montre l'esprit du clergé d'Irlande, et qu'elle fait connoître en même temps la situation de ce malheureux pays. Cet écrit rappelle la Lettre pastorale du 7 octobre 1819, que M. Milner, évêque catholique en Angleterre, publia lors des assemblées séditieuses qui se tinrent dans de grandes villes commerçantes de son district ou de cantons voisins. Les exhortations et les efforts de ces prélats pour calmer des esprits agités, sont la meilleure réponse aux calomnies des ennemis de la religion, et devroient dissiper les préventions des protestans de bonne foi.

— Le couvent des Capucins de Gallese, dans l'Etat de l'Eglise, qui avoit été détruit dans les dernières révolutions, vient d'être rétabli par le zèle du Père Gabriel de Crema, et par les dons de plusieurs personnes pieuses.

— Le 26 mai, sept religieux de l'ordre des Franciscains de l'Observance se sont embarqués à Naples pour Livourne, d'où ils doivent partir pour Jérusalem. Ils se sont offerts d'eux-mêmes pour aller servir la religion au milieu des infidèles, et pour maintenir le culte catholique dans les vingt-deux couvens et hospices des saints lieux de la Palestine. Le Père Pascal Romagnolo de Carpino, définiteur général du même ordre et commissaire de la terre sainte dans le royaume de Naples, a fait passer à Jérusalem, par cette occasion, les aumônes des fidèles qui ont souscrit dans ce pays pour les établissemens de Palestine. Les ames pieuses accompagnent ces bons religieux de tous leurs vœux.

— Il vient de paroître, à Genève, une brochure qui a pour titre : *Réflexions d'un protestant*, ou *Coup d'œil sur l'état actuel de l'Eglise*, 1823, in-8°. de 32 pages. Cet écrit semble appeler de nouveaux changemens dans la réforme. L'auteur insiste sur la liberté d'examen, qui fait la base du protestantisme; il parle de la nouvelle énergie du protestantisme, et de la nécessité de lui ouvrir un vaste espace où elle se développe librement. Le clergé protestant a, selon lui, comprimé cette

énergie; il n'a montré que pusillanimité et langueur; mais aujourd'hui la force de la réforme ne réside plus dans le clergé, ou du moins il n'est plus centre: un autre foyer s'est allumé dont l'activité augmente tous les jours, tandis que celle du premier diminue ou du moins reste stationnaire. L'auteur souhaite beaucoup que le clergé protestant n'apporte pas d'obstacles à l'énergie du protestantisme; il craint surtout que le peuple protestant lui-même ne se laisse égarer par les fausses notions d'unité et d'autorité. A l'entendre, l'unité, telle que la conçoivent les catholiques, n'importe nullement à la religion; pour faire un homme religieux, il n'est nullement nécessaire qu'il soit membre d'une unité visible et définie. Le souverain Juge nous demandera-t-il, au dernier jour, à quelle communion nous avons été attachés, et quelle étoit la profession de nos pasteurs?... Telle est la doctrine de l'auteur, qui se vante avec raison de rendre la voie du salut large : reste à savoir comment elle se concilie avec celle de l'Evangile, qui dit que la voie du salut est étroite. L'auteur veut donc que la réforme abandonne le corps et les formes dans lesquelles on avoit voulu l'enfermer; il appelle un mouvement, qui apparemment seroit la propagation des nouvelles doctrines, lesquelles ne seroient pas sans doute très-durables, puisque la même liberté d'examen qui les propageroit pourroit les renverser. Ainsi, dans ce système, le protestantisme seroit livré à une succession continuelle d'opinions que rien ne pourroit arrêter, et il n'y auroit aucun frein à cette agitation des esprits et à cette mobilité de doctrines. C'est aux gouvernemens à voir ce qu'on peut attendre de cette impulsion et de cette énergie, secondées par l'esprit du siècle, par l'amour du changement et de l'indépendance, et par des passions que notre orgueil ne favorise que trop. Sous ce rapport, cet écrit nous a paru très-remarquable. L'auteur ne s'est pas nommé; mais il n'est probablement pas inconnu pour tout le monde. Nous ne parlons pas des traits qu'il lance contre le catholicisme, religion destituée de toute énergie, et qui ne sait que se traîner dans les routes battues : mais ce qui est curieux, c'est que l'auteur prédit la chute de cette religion comme infaillible. « Les attaques forcenées, dit-il, auxquelles elle a été en butte dans le dernier siècle, ont pu la sauver pour un temps » On ne voit pas trop comment la fureur avec laquelle on a attaqué le catholicisme a contribué à

le soutenir. « Le catholicisme, ajoute-t-il, ressemble à ces anciens édifices que leur antiquité même et leur masse ont longtemps soutenus contre l'effort des âges. Le dernier qui les visite annonce, après mille autres, leur ruine prochaine : il est vrai qu'elle tarde toujours, et que déjà plus d'une prédiction s'est trouvée démentie». On peut, sans être prophète, prévoir qu'il en sera de même des prédictions de l'auteur, qui ne paroît pas plus sage et plus heureux dans ses conjectures que tant de protestans ses devanciers.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi, ayant été informé de l'incendie survenu dans la paroisse du Nouvion (Aisne), a bien voulu accorder un secours de 2000 fr. pour être répartis sur les habitans qui ont le plus souffert.

— Le général Royez, nommé ministre de Prusse auprès de la régence d'Espagne, est arrivé à Paris. Il partira la semaine prochaine pour Madrid.

— M. le marquis de Chalvet-Rochemonteix, député du département de la Haute-Garonne, qui siégeoit au côté droit, est mort à Paris, le 17, à la suite d'une longue maladie.

— M. Kœchlin doit comparoître devant la cour royale le 10 du mois prochain, pour y plaider sur son appel.

— Une députation de la ville de Pau a été admise, le 7, à présenter ses hommages à S. A. R. Madame. Cette auguste Princesse, informée par M. de Borden, conseiller à la cour royale de cette ville, de l'incendie qui a eu lieu à Izerte, a envoyé à ce magistrat une somme de 300 fr. pour le nommé Paschal-Lahaille.

— S. A. R. Madame est attendue prochainement à Mont-de-Marsan. Cette Princesse doit quitter Bordeaux vers le 20.

— Deux compagnies d'élite du 19e. léger doivent être détachées pour faire à Saint-Sauveur et Barèges le service d'honneur auprès de S. A. R. Madame.

— M. Billot, substitut de M. le procureur du Roi près le tribunal de la Seine, et connu par son dévoûment à la cause royale, vient d'être nommé procureur général près la cour royale de Corse, en remplacement de M. Gilbert-Boucher, appelé à d'autres fonctions. M. Billot a pour successeur M. Tarbé, procureur du Roi à Mantes.

— M. de Trinquelague fils, conseiller à la cour royale de Nimes, a été nommé président de chambre en la même cour; M. Anthoine de Saint-Joseph a été nommé procureur du Roi à Mantes; M. Viellot, substitut à Versailles; MM. Rossard et Ponton, substituts à Chartres; M. Pinard, substitut à Dreux; M. Pinon substitut à Châteaudun, et M. Jules d'Esparbès, substitut à Corbeil.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon a rendu les jugemens suivans : Marchand-Bouillet, commis-négociant, prévenu d'avoir tenu dans un moment d'ivresse des propos outrageans contre le

Roi et les Princes, a été condamné à un mois de prison et 150 francs d'amende; Claude Royer, coutelier, prévenu, par récidive, d'avoir proféré des cris séditieux, a été condamné à deux mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende; Jean-Baptiste Couturier, fabricant, prévenu d'avoir proféré des paroles outrageantes et injurieuses contre le Roi, a été condamné à six mois de prison et 600 fr. d'amende : cet individu avoit été arrêté par les soins d'un fourrier du 16e. régiment, que les infâmes propos dont il étoit le témoin avoient indigné.

— M. le lieutenant-général commandant la 14e. division militaire (Caen) a donné avis aux sous-officiers et soldats de cette division rappelés par la loi sur les vétérans, qu'ils sont autorisés à rester dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre.

— Un brick de la marine royale, qui a capturé le bâtiment espagnol *le Saint-Joseph*, est entré, le 11, en rade à Toulon.

— Le grand-bailli du Vieux-Brissack a fait arrêter un nommé Scherer, parent de Barot, arrêté à Colmar. Scherer vient d'être conduit dans les prisons de cette ville. On assure qu'on a saisi sur lui, et dans les environs de Wissembourg, ainsi que dans la Bavière Rhénane, un grand nombre de papiers importans. On a aussi découvert la presse dont Barot et lui se servoient.

— Le général Desportes s'est noyé dernièrement en traversant la rivière d'Arve, au bac d'Estrambières (Savoie).

— Lucien Buonaparte est arrivé, le 13, à Bruxelles.

— Les fouilles se continuent à Rome avec beaucoup d'activité et de succès. On a déjà fait des découvertes importantes au *Forum*. On a trouvé la première colonne milliaire, centre de l'empire romain.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Des miliciens se sont livrés au désordre dans Séville. Ils ont pillé les maisons de plusieurs chanoines, et voulu pendre des ministres et des conseillers d'Etat. Le roi d'Espagne a été emmené, le 12 juin, de Séville à Cadix.

La régence vient de créer une autorité sous le nom de *surintendance générale de surveillance publique*, afin de travailler immédiatement à prévenir et à éviter tous les excès. D. Benito de Arias Prada, ministre du conseil royal, est nommé surintendant-général. C'est un ancien magistrat qui a subi plusieurs persécutions sous le régime des cortès.

La junte provinciale d'Espagne et des Indes a décrété qu'il seroit procédé tout de suite à la destitution des employés, et à leur remplacement dans les diverses branches de l'administration, conformément à des règles qu'elle a tracées.

La régence a publié un réglement pour mieux organiser les corps de volontaires royaux.

M. le duc de l'Infantado ayant été nommé président de la régence, écrivit à Mgr. le duc d'Angoulême pour occuper un poste dans l'avant-

garde des troupes royalistes, et pour le supplier de donner des ordres afin de nommer un autre président. Mais S. A. R. n'a pas accédé à cette demande, et M. le duc de l'Infantado s'est vu obligé d'accepter sa nomination.

Le général Bourmont étoit, le 11, à Truxillo, et a dû être, le 13, à Mérida.

Les villes de Placencia, de Coria, et plusieurs autres de la province d'Estramadure, ont proclamé d'elles-mêmes l'abolition du régime des cortès. Les habitans ont désarmé les milices.

Le brigadier Merino a attaqué, le 10, à Moraleja, le corps ennemi de l'Empecinado, fort de six cents hommes, l'a battu complètement, et lui a tué une centaine d'hommes.

Deux régimens ont rencontré, le 9, à environ une lieue de la Caroline, une colonne de six cents constitutionnels, qui, après avoir cherché à faire quelque résistance, ont été dispersés, pris ou tués. Nous avons fait trois cents prisonniers, et tué environ cent hommes. Cette colonne, qui étoit commandée par le général Placencia, est totalement détruite.

On assure que S. A. R. le Prince généralissime a daigné envoyer le cordon-rouge de l'ordre royal de Saint-Louis à M. le duc de Dino, qui a détruit les troupes du général Placencia.

Le comte Bordesoult arrivera le 22, au plus tard, à Séville.

M. le comte Arthur de Bouillé a obtenu la croix de Saint-Louis, le lendemain de l'affaire de Talaveyra.

Claude Dumont, soldat du 9e. régiment d'infanterie, qui, ayant été blessé grièvement d'un obus, sous les murs de Pampelune, avoit montré autant de courage que de dévoûment à la famille royale, a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur.

Le corps royaliste espagnol qui bloque Pampelune s'est soustrait, le 2, à l'autorité du vice-roi, le lieutenant-général comte d'Espagne, et a déclaré ne vouloir obéir qu'à l'ancienne junte de Navarre, et a désigné pour son général le brigadier Juanito. Le comte d'Espagne s'est mis sous la sauve-garde de l'armée françoise. Mgr. le duc d'Angoulême et la régence d'Espagne ont été informés de cet évènement par courrier extraordinaire. M. le général de Couchy est arrivé au camp. Quatre officiers ont été arrêtés, et tout est rentré dans l'ordre.

Deux volontaires de Tolosa, qui se sont échappés, le 9, de Saint-Sébastien, ont déclacé que déjà on y étoit réduit à six onces de pain par jour, et que le mécontentement alloit toujours croissant. Santona manque également de pain et de vivres.

Wilson étoit venu prendre connoissance des choses dans les Asturies et en Gallice : il y a trouvé les affaires dans un tel état qu'il est rentré en Portugal, où la contre-révolution le poursuit.

Le général Molitor est entré, le 7, à Teruel, et, n'y trouvant pas d'ennemis, il a continué sa marche sur Valence, située à trente lieues de cette ville.

La croisière françoise qui flotte devant Cadix a fait assurer de sa protection les négocians de cette ville, et a aussi beaucoup contribué à calmer l'esprit de révolution qui agitoit les habitans.

Une colonne de l'armée de Mina a débouché, le 14, par les gorges de Volcevoller, et a été vivement attaquée par les troupes sous les ordres de M. le général de Saint-Priest. La colonne entière a été détruite dans la vallée d'Osseja : on a fait près de six cents prisonniers, au nombre desquels se trouve le général Orrea, avec plusieurs officiers. Mina, à la tête de quinze cents ou deux mille hommes, a été attaqué sur les points de Carol et Guils, où l'on se battoit le 15 au soir. On avoit déjà fait deux cents prisonniers; tous les prisonniers doivent être dirigés sur Montpellier.

Le brigadier espagnol Mosen Anton a été dangereusement blessé d'un éclat d'obus devant Hostalrich.

Le 29 mai, l'infant don Michel avoit son quartier-général à Santarem, où il a été rejoint par plusieurs régimens de ligne et de milice, et par un grand nombre d'officiers-généraux et de personnes distinguées, entr'autres, le duc de Cadaval et le général Pamplona. Les deux régimens auxquels on avoit confié la garde de la reine et des infantes, ont amené la famille royale à Santarem. Les provinces entières de Beyra, de Minho, et le district de Porto, se sont déclarés pour la cause royale. Les troupes appartenant à la division du général Régo se sont décidées sur-le champ pour la même cause : le comte d'Amarante se porte à marches forcées sur Santarem.

Le 3 juin, le roi a été rendu à la liberté et à la jouissance de son autorité. Le général Pamplona a été nommé ministre de la guerre; le comte de Palmela a le ministère d'Etat, et le comte des Arcos celui des finances.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 14 juin 1823.

Monsieur, j'apprends par un extrait de votre journal, inséré dans le *Drapeau blanc* du 12 de ce mois, que vous avez fait mention de moi, et du recueil littéraire que je dirige, dans un de vos derniers numéros. Je ne répondrai point aux insinuations perfides et malveillantes, qui ne m'attribuent des *formes douces*, un *langage mielleux* et de *jolies phrases* en faveur des lumières, de la morale et de l'humanité, que pour me prêter le caractère d'une basse et odieuse hypocrisie. Mais je dois détruire des assertions fausses qui tendent à compromettre à la fois ma réputation personnelle, et l'entreprise à laquelle je me consacre tout entier depuis près de cinq années. Je dois apprendre à l'auteur de l'article des faits que sans doute il ignore; je dois rétablir aux yeux du public la vérité, indépendante de l'esprit de parti et des passions.

Après avoir rappelé plusieurs établissemens religieux consacrés à des œuvres de bienfaisance, l'auteur de l'article ajoute : « Ces institutions et ces faits sont passés sous silence dans la *Revue encyclopédique*; les auteurs de ce recueil vont chercher ailleurs les objets de leur admiration ». Et on cite la *Notice* publiée dernièrement dans

la *Revue* (cahier d'avril), *sur la colonie industrielle de New-Lanark, en Ecosse.*

Celui qui nous adresse un tel reproche est fort mal informé. La *Revue encyclopédique* a cité avec éloge (tome XV, pages 211 et 212) la *Maison de Refuge établie pour les jeunes prisonniers*, l'une des institutions dont on lui reproche amèrement de n'avoir fait aucune mention : j'ai moi-même été la visiter, pour la faire connoître à nos lecteurs.

L'*Association de Saint-Joseph*, l'une des institutions qu'on nous accuse d'avoir passées sous silence, est, au contraire, citée avec éloge dans la *Revue encyclopédique* (tome VII, pages 396 et 397). — On trouve, dans l'article qui précède immédiatement, une mention très-honorable de plusieurs Ecoles des Frères de la Doctrine chrétienne, et, tome XII, page 261, un long article sur l'institution des Sœurs de *Saint-Camille*.

Quant aux institutions du *Bon-Pasteur*, des *Filles repenties*, en faveur des *jeunes Savoyards*, et aux succès de la *mission donnée aux Madelonettes et à Saint-Lazare*, nous n'avons pu, mes collobarateurs et moi, en parler dans notre recueil, n'ayant reçu aucun renseignement sur ces divers objets. Je remarquerai d'ailleurs qu'en général les institutions et les actions vraiment pieuses et bienfaisantes se dérobent à la publicité, loin de chercher à se produire au grand jour, et qu'il n'est pas toujours facile de les connoître. Du reste, la *Revue encyclopédique* n'a jamais négligé de faire mention, quand elle l'a pu, des établissemens de bienfaisance et d'utilité publique qui honorent la France, et l'on peut s'en assurer en parcourant les cinquante-quatre cahiers, qui forment dix-huit gros volumes, qu'elle a déjà publiés. Mais, comme elle embrasse dans son plan l'universalité des connoissances humaines et des contrées du globe, elle doit rechercher et signaler aussi avec soin, dans les pays étrangers, les établissemens et les traits de bienfaisance. L'institution philanthropique de M. Owen ne devoit donc pas être oubliée, et la Notice qui la fait connoître a été lue avec intérêt. On y remarque les heureux effets d'une charité vraiment chrétienne et évangélique, et le tableau d'une communauté d'hommes constamment occupés de travaux utiles, et qui vivent entr'eux dans une parfaite union, malgré la différence des sectes religieuses auxquelles ils appartiennent.

Je me hâte d'arriver à des accusations bien autrement graves, à une attaque personnelle contre l'auteur de la *Notice sur New-Lanark*. « Cet écrivain, dit-on avec une douceur affectée, s'est voué depuis long-temps au bien de l'humanité ; c'est un témoignage qu'on lui rendra à Bordeaux, où il a été en mission pendant la terreur ». M. Jullien, né à Paris en 1775, avoit 18 ans en 1793, époque du régime de la terreur. Il aimoit la liberté avec passion, et n'a point cessé de l'aimer. Mais il détestoit et combattoit avec énergie les excès de tout genre, et il n'a point cessé de les détester et de les combattre. Il avoit été arrêté à Nantes, et en danger de périr par ordre de Carier, comme *contre-révolutionnaire*, parce qu'on avoit intercepté plusieurs lettres où il dénonçoit, avec une courageuse im-

prudence, les crimes de ce proconsul, investi alors de pouvoirs illimités. Il avoit à Bordeaux même ses papiers cachés dans la maison d'un de ses amis, M. Limoges, administrateur des poudres, parce qu'il étoit en butte à la haine du féroce Lacombe, président de la commission militaire nommée par les représentans du peuple, collègues de Carier, qui ont voulu depuis, de concert avec lui, rejeter perfidement l'odieux de leurs propres actes sur un jeune homme, devenu leur bouc émissaire et leur victime, et qui n'avoit jamais eu, ni la *volonté*, ni la *puissance* de faire le mal qu'on lui a reproché; car les représentans en mission avoient seuls l'autorité effective, et doivent seuls porter la responsabilité de l'usage qu'ils en ont fait. Le jeune Jullien, fidèle aux nobles sentimens qui avoient mis sa liberté et sa vie en danger, lors de son passage à Nantes, osa solliciter, de Bordeaux, le rapport du décret sanguinaire qui mettoit en masse les fédéralistes hors de la loi. Il a répété souvent, et consigné par écrit, à cette époque, sa profession de foi : « Rendre la révolution aimable pour la faire aimer; offrir aux François et au monde la liberté, comme une vierge sans tache, pure de sang et de crimes ». Si les bornes de cette lettre le permettoient, on y donneroit la preuve positive des faits qu'on avance; ils sont à la connoissance de quelques citoyens de Bordeaux qui vivent encore. M. Jullien n'a point à rougir d'aucune action coupable dans cette époque de sa vie, étrangement défigurée par des hommes alors très-puissans et intéressés à le perdre, qui n'ont jamais pu cependant alléguer un fait positif contre lui.

L'Ami de la Religion et du Roi prétend, dans le même article, que M. Jullien, dans ses ouvrages sur l'éducation et sur l'emploi du temps, « donne à la jeunesse les conseils d'une morale assez sévère; le tout *sans dire un mot de la religion* ». On trouve cependant dans l'*Essai sur l'emploi du temps*, dans l'*Essai général d'éducation*, dans l'*Esprit de la méthode de Pestalozzi*, plusieurs passages, écrits avec chaleur et conviction, où les croyances religieuses sont présentées comme les bases essentielles de l'éducation et de la morale.

Quels ne seront point les regrets du rédacteur de l'article auquel je réponds, quand il saura que, faute d'avoir approfondi les faits, il a calomnié, sans doute contre son intention, un citoyen, père de famille respectable, un auteur honoré de quelque estime, enfin le fondateur d'un journal central de la civilisation, dont toutes les pages sont inspirées par une pensée philanthropique et féconde, le désir de rapprocher, pour leur avantage commun, les hommes et les peuples, de les améliorer mutuellement, en leur offrant le tableau des choses bonnes et utiles, des institutions, des actions et des ouvrages qui honorent l'humanité!

J'attends, Monsieur, de votre justice, et du droit que me donne la loi, que vous accorderez une place à ma lettre dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération,

JULLIEN (de Paris), *fondateur-directeur de la* Revue encyclopédique.

Dictionnaire historique de Feller; nouvelle édition de Lyon. Tomes VII et VIII (1).

C'est la continuation d'une entreprise dont nous avons annoncé les premiers volumes. Les deux volumes qui ont été publiés récemment renferment les lettres M, N, O, P, Q. Parmi les articles nouveaux qui s'y trouvent, on remarque ceux *de Maistre*, *de Marbeuf*, *Marie-Antoinette*, *Maultrot*, *Maury*, *de Montazet*, *Pie VI*, *Portalis*, *Précy*, etc. Quelques autres articles moins importans sont pourtant dignes de remarque; tels sont ceux de l'abbé de *Naillac*, d'*Ogier*, de *Planchot*. Le vertueux abbé Carron avoit donné une Notice sur l'abbé de Naillac, dans ses *Vies des Justes dans les professions des armes*. Joseph-Marie Ogier, prêtre du diocèse de Vienne, né à Crémieu, et mort en février 1721, dans sa 71e. année, fut un missionnaire laborieux et un écrivain estimable; le *Dictionnaire* cite de lui six ouvrages; les *Moyens de perfection pour une vierge chrétienne*, 1820; *Moyens de salut pour les chrétiens*, 1817, in-12 (c'est une traduction libre du *Sapientia Christiana* de M. l'abbé Arvisenet); *Traité du style épistolaire*, 1818, in-12; *Bréviaire du Pénitent*, 1819, in-18; *Préparations et Actions de grâces*, 1820, in-18; *Conférences et Discours sur divers points de morale*, 1821, 2 vol. in-12. Nous avons annoncé dans le temps plusieurs de ces ouvrages. L'abbé Planchot, que le nouvel éditeur fait connoître également, étoit né à Tarascon, en 1737, et se destinoit à la chaire, où il

(1) Prix, pour les souscripteurs, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Lyon, chez Rolland et Rusand; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

avoit déjà eu quelques succès ; on cite de lui un *Panégyrique de saint Louis*, imprimé en 1766 ; l'auteur paroît être mort peu après ; on ne dit point à quelle époque.

Il étoit tout simple qu'un Dictionnaire imprimé à Lyon donnât un article sur M. *de Marbeuf*, archevêque de cette ville, et l'éditeur est louable d'avoir suppléé au silence des autres dictionnaires historiques sur ce prélat. Seulement je ne sais si on ne trouvera pas l'article un peu long ; quinze colonnes pour un prélat qui n'a point écrit, cette étendue n'est point en proportion avec le cadre habituel des articles de l'éditeur, qui est généralement assez succinct. De plus, quelque estimable que pût être de Marbeuf, je crains qu'on ne soit tenté de voir quelque exagération dans l'éloge qui est fait de lui. Nous n'accueillerons point sans doute tout ce que les ennemis du prélat ont dit de son insouciance, de son incapacité, de sa complaisance pour les grands, de sa foiblesse dans la distribution des plus hautes dignités ; mais il y avoit un milieu à prendre entre ces reproches dictés peut-être par quelques mécontentemens secrets, et la profusion des louanges qu'on lui décerne dans l'article, et j'avoue qu'on est un peu étonné d'entendre parler de M. de Marbeuf comme d'un homme supérieur, et d'un modèle admirable et digne d'être proposé à tout le clergé. Je crois que l'article auroit rendu plus de service à sa mémoire, et auroit inspiré plus de confiance, s'il eût été rédigé avec plus de retenue.

Le nouvel éditeur ne s'est pas proposé de revoir et de corriger les fautes commises par Feller ; néanmoins il y avoit quelquefois dans les articles de ce dernier des lacunes à remplir. Son article sur *Michaëlis*, par exemple, est bien court et bien sec, et le paroît surtout bien davantage depuis la Notice excessivement louangeuse, mais intéressante d'ailleurs, qu'a donnée sur cet

orientaliste M. Stapfer, dans la *Biographie universelle.* L'article *Antoine Pereira de Figueredo* auroit dû aussi être refondu; ce Portugais n'étoit pas mort quand Feller donna ses premières éditions, et il étoit permis alors de parler brièvement de lui; mais ne citer aujourd'hui qu'un des ouvrages d'un homme qui a beaucoup écrit, et dire qu'on ne connoît pas l'année de sa mort, tandis qu'il étoit si facile de s'en assurer, c'est une omission assez étonnante pour un éditeur exact. On auroit pu de même ajouter beaucoup à l'article du duc *d'Orléans,* à celui de l'abbé *du Pac de Bellegarde,* qu'on appelle par erreur *du Parc de Bellegrade,* et à l'article *Piales,* qui n'est ni exact ni complet. La *Biographie universelle* a donné, dans la dernière livraison, un article sur ce canoniste; mais je crois qu'elle a oublié plusieurs de ses ouvrages, entr'autres, une *Histoire de la fête de la Conception de la sainte Vierge,* dont il n'a paru que le Ier. volume. Piales passoit pour être fort attaché au parti janséniste, ainsi que ses confrères Mey, Camus, Jabineau; il publia plusieurs consultations, en 1772, en faveur des droits des curés, et étoit un des canonistes les plus occupés.

Il seroit aisé de relever quelques autres erreurs dans cette édition; quelques noms ne sont pas correctement écrits, quelques dates sont inexactes, quelques titres de livres ne sont pas bien fidèlement rapportés : tout cela n'est pas très-important en soi; néanmoins on ne peut qu'engager l'éditeur à éviter ces défauts. A l'article de Mme. *Clotilde,* reine de Sardaigne, il dit que cette princesse a été béatifiée en 1817; c'est une erreur. On ne s'est occupé encore à Rome que des informations et des procédures qui sont les préliminaires du décret de béatification.

Nous nous empressons d'ailleurs de rendre hommage au bon esprit qui anime l'éditeur. Il paroît, non-seulement religieux, mais zélé, et les jugemens qu'il porte

sur les écrivains, sur les ouvrages, et en général sur les choses et les faits dont il avoit à rendre compte, nous ont semblé du moins propres à satisfaire les lecteurs attachés aux principes de la foi et aux règles de l'Eglise. Nous avons le même témoignage à rendre d'une autre entreprise à peu près semblable, qui se poursuit à Paris, et dont nous avons quelquefois parlé; c'est une autre édition du *Dictionnaire de Feller*, où l'on a aussi ajouté les personnages morts depuis trente ans. De plus, on y avoit annoncé quelques changemens dans les articles de Feller, soit pour relever les erreurs qui lui seroient échappées, soit pour remplir les lacunes qu'il auroit laissées. Le nouvel éditeur a en effet amélioré quelques articles de l'ancienne édition; mais il a négligé d'en revoir d'autres qui auroient eu besoin d'additions ou de corrections. Le docteur Hooke, par exemple, méritoit un peu plus de détails que Feller ne lui en avoit accordés, et on eût pu tirer quelques secours de la Notice qui a paru sur lui dans ce journal. On eût dû, ce me semble, retrancher un jugement assez singulier de Feller sur Huet, évêque d'Avranches, dont le biographe fait en quelque sorte l'émule de Bossuet et de Fénélon; j'avoue que je ne saurois être de cet avis, et que cet éloge me paroît exagéré, non que je veuille contester le mérite de M. Huet; mais je crois que cet écrivain étoit plus littérateur et érudit qu'évêque, et la liste de ses ouvrages l'annonce assez.

Dans le tome VII de cette édition, un de ceux qui ont paru en dernier lieu, se trouve un article *Iola*, qui est resté des anciennes éditions, et qui auroit dû être supprimé, d'abord parce que l'article n'est pas exact, ensuite parce que le même personnage en a, quelques pages plus bas, un beaucoup plus étendu: le nom même d'*Iola* est une erreur; ce Jésuite s'appeloit *Isla*. Dans le même volume il y avoit beau-

coup à ajouter à l'article *Lardner*, que Feller traite avec un mépris assez injuste, et sur lequel la *Biographie universelle* a donné un bon article. Dans le t. VIII, l'article *Louville* eût pu être rendu plus intéressant, en se servant des Mémoires qu'on a publiés récemment de cet estimable officier. J'aurois souhaité qu'on eût modifié l'article *Maigrot;* à la vérité ce prélat est assez maltraité par d'Avrigny, et par d'autres écrivains de sa société, qui n'ont pu lui pardonner de s'être déclaré dans l'affaire des cérémonies chinoises. Il ne m'appartient pas de citer comme une autorité l'article de cet évêque dans la *Biographie;* mais je puis dire que cet article a été rédigé sur des pièces et documens qui donnent une idée plus favorable de ce missionnaire.

Parmi les articles nouveaux, qui sont en assez grand nombre dans cette édition, il y en a qui portent des traces de précipitation. L'article *Loménie*, entr'autres, contient beaucoup d'inexactitudes et d'omissions; on n'y parle point de ses soins pour la réforme, ou plutôt pour la destruction des ordres religieux; espèce de ministère que le prélat s'étoit fait accorder, et où il seconda très-bien les vues des philosophes. On attribue à M. de Brienne, dans cet article, le choix de l'abbé de Vermont comme lecteur de la reine; ce qui est, je crois, une erreur; on semble dire qu'il occupa peu de temps le siége de Toulouse, tandis que le prélat en fut titulaire vingt-cinq ans. A l'article *Olavide*, on ne dit point que cet Espagnol passa la plus grande partie de son exil en France; c'est là, et non à Venise, qu'il composa son *Triomphe de l'Evangile*.

Nous avons reçu de cette édition de Paris les t. VII, VIII et IX; nous remarquons qu'il manque dans le dernier volume des articles qui nous sembloient devoir y entrer. Tels sont ceux de l'abbé *Mey*, canoniste; de *Michaëlis*, orientaliste allemand; de *Moyse*, évêque

constitutionnel, etc. Michaëlis surtout avoit droit à une notice étendue. Au surplus, les erreurs et les omissions ne nous empêchent pas d'applaudir à ce qu'il y a de bon dans ces éditions, qui sont faites l'une et l'autre dans des vues favorables pour la religion, et qui, à ce seul titre, l'emportent sur des ouvrages de même nature que l'on imprime en ce moment, et où la révolution, ses principes et ses conséquences sont louées à outrance, en même temps que la religion et ses ministres, la monarchie et ses amis y sont livrés au mépris.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le souverain Pontife avoit autorisé, en 1817, une association de prières pour le succès des missions dans les pays infidèles; S. S., par un rescrit du 30 novembre 1817, accorda des indulgences aux membres de l'association. Ils devoient réciter chaque jour la prière de saint François-Xavier, *Æterne rerum omnium effector*, et celle de saint Bernard, *Memorare ô piissima virgo*. Par un nouveau rescrit du 16 mars dernier, le saint Père a accordé aux associés de gagner les mêmes indulgences, en ne récitant chaque jour qu'un *Pater* et un *Ave*, avec l'invocation suivante : *Saint François-Xavier, priez pour nous*. Le Pape recommande en même temps très-expressément aux fidèles de demander souvent à Dieu, dans leurs prières et pratiques de piété journalières, la conversion des infidèles. On publia en 1818 trois petits imprimés pour faire connoître la nouvelle association de prières, et les indulgences accordées aux associés. Nous avons dans le temps parlé de ces écrits, et il suffira de rappeler en peu de mots ce qu'ils contiennent. L'un, de 27 pages in-8°., contenoit diverses pièces, un préambule sur les motifs qui doivent porter les fidèles à s'intéresser à la propagation de la foi, et à prier pour la conversion des infidèles, le but et les règles de l'association, les prières que l'on y doit faire, et les rescrits qui l'autorisent. Le second imprimé, de 12 pages in-12, est un exposé succinct des motifs qui doivent engager les fidèles à

prier pour le succès des missions étrangères, ainsi que des pratiques de l'association. Le troisième imprimé, de 4 pages in-12 avec une vignette, ne contenoit qu'un exposé très-court du but, des règles et des pratiques de l'association. Ces trois *Prospectus* (1) viennent d'être réimprimés, avec quelques additions qui font connoître la nouvelle grâce que le saint Père a, par son rescrit du 16 mars de cette année, accordé aux membres de l'association susdite. Les pieux fidèles ne peuvent qu'apprendre avec intérêt ce moyen qu'on leur offre d'avoir quelque part aux travaux des missionnaires.

— Le vendredi 20, S. M. a remis la barette à M. le cardinal de La Fare avec le cérémonial accoutumé. S. Em. a été amenée aux Tuileries dans les voitures de la cour. Un autel avoit été dressé dans la salle du Trône. M. le premier aumônier de S. M. y a célébré la messe, à laquelle, outre S. M., ont assisté MONSIEUR, Mme. la duchesse de Berri, Mgr. le nonce et M. l'ablégat, qui a remis la barette au Roi. Après la messe, S. Em. a reçu la barette des mains de S. M. Elle a eu l'honneur de complimenter S. M. à ce sujet, et a fait sa cour à LL. AA. RR. Des voitures de la cour ont reconduit M. le cardinal dans sa résidence.

— M. l'abbé de Talhouet de Breignac, grand-vicaire de Chartres, a été nommé aumônier ordinaire de S. A. R. MONSIEUR, en remplacement de M. l'abbé Tolosani, qui est nommé aumônier de quartier. C'est M. l'évêque du Puy qui occupoit précédemment cette dernière place.

— Un recueil périodique a parlé dernièrement de réunions d'évêques qui ont lieu tous les vendredis à l'Archevêché, et a élevé à ce sujet quelques questions qui n'ont pas paru généralement moins indiscrètes que l'annonce. Il a demandé si ces réunions étoient un concile, pourquoi elles étoient un mystère, et pourquoi des ecclésiastiques n'y étoient pas appelés. Ces questions ne sont-elles pas un peu singulières? Si le rédacteur croit que ces réunions sont un mystère, n'y a-t-il pas de l'indiscrétion à lui d'en parler? puisqu'il ignore quelles raisons ont pu avoir les évêques de tenir ces réunions secrètes, lui convenoit-il de les divulguer? Des évêques ne peuvent-ils absolument conférer entre eux sans être obligés d'appeler des ecclésiastiques? M. l'ar-

(1) Ils se vendent au profit des missions, chez Adr. Le Clere; le premier 40 cent., le second 15 cent., et le troisième 10 cent.

chevêque de Paris ne peut-il en conscience inviter des évêques à dîner sans leur adjoindre quelques membres du second ordre? On pourroit faire bien d'autres questions en réponse à celles du rédacteur. Nous nous étonnerions seulement qu'il fût si mal instruit des particularités qu'il rapporte. Il nomme un évêque comme ayant été chargé de convoquer ses collègues : comme si ce n'étoit pas au prélat chez qui se tenoient les réunions à faire les convocations. Il se trompe également en indiquant deux autres évêques comme chargés de distribuer le travail, et de préparer la matière. Enfin, à cette occasion, le rédacteur parle du concile de Jérusalem et de la convocation des conciles, et paroît accorder à cet égard aux souverains un droit qui n'est ni clair ni incontesté; le tout à l'occasion d'une conférence que quelques évêques ont entre eux une fois par semaine. Il semble que cette érudition pouvoit être amenée plus naturellement.

— M. Louis-Jacques-Maurice de Bonald, évêque du Puy, a publié dans cette ville, le 18 juin, une Lettre pastorale à l'occasion du rétablissement de ce siége, de sa prise de possession et de son entrée dans le diocèse. Le prélat félicite son troupeau de la résurrection d'un siége illustré par tant de saints évêques, et attribue cet heureux événement aux prières des fidèles et à la protection de la Mère de Dieu, honorée au Puy d'un culte particulier. Il se félicite lui-même d'arriver dans un diocèse qui possède un nombreux clergé, des communautés édifiantes, des écoles ecclésiastiques abondamment fournies de sujets. M. de Bonald parle de lui-même avec une modestie touchante :

« Mais qui sommes-nous pour marcher à la tête des pasteurs et des brebis? et en nous *tirant de la poussière pour nous faire asseoir parmi les princes de l'Eglise, parmi les princes de son peuple*, Dieu manifeste-t-il à votre égard, N. T. C. F., sa miséricorde ou les rigueurs de sa justice? Pourquoi avons-nous été arrachés si jeunes aux humbles fonctions du saint ministère, pour être plongés dans un abîme de devoirs et de dangers? Ces pensées, nous vous l'avouons dans la sincérité de notre cœur, pénètrent notre chair de la crainte des jugemens de Dieu, au milieu de la joie que vous éprouvez en voyant revenir parmi vous un premier pasteur. Car ce n'est plus assez, N. T. C. F., d'être chrétien pour nous, il faut que nous soyons évêque pour vous; et si désormais notre vie n'est une continuelle prédication, notre vie sera devant Dieu inutile et funeste. Réjouissez-vous donc, N. T. C. F., dans ce jour solennel : c'est une preuve de

plus que vous nous donnez de notre foi; mais permettez-nous de nous attrister et de trembler devant nos nouvelles obligations.

» Cependant quelles que soient notre foiblesse et notre inexpérience, *nous pouvons tout en celui qui nous fortifiera,* parce que nous ne nous sommes point ingérés nous-mêmes dans ce périlleux ministère. Ainsi, N. T. C. F., ne pas trembler de notre élévation seroit présomption de notre part; mais ne penser qu'à notre âge, à nos défauts, à notre inutilité passée, et oublier que le Seigneur est la force du foible qu'il envoie à sa vigne, l'œil de l'aveugle qu'il appelle à guider les autres, ce seroit de notre part pusillanimité, et une injurieuse défiance de la bonté de Dieu »

M. l'évêque du Puy annonce qu'il visitera toutes les parties de son diocèse, et qu'il ne se laissera point effrayer par les obstacles. Il adresse ensuite des conseils pleins de sagesse à ses coopérateurs, aux élèves du sanctuaire, aux vierges chrétiennes, à toutes les classes de fidèles. Nous citerons une autre fois quelque autre morceau de cette Lettre pastorale, qui est écrite avec autant de piété que de douceur. Nous nous contenterons de dire aujourd'hui que le prélat annonce la formation prochaine de son chapitre, et ordonne des prières pour obtenir de Dieu les grâces dont il a besoin.

— Nous avions parlé d'une retraite que M. l'abbé Guillon a donnée à Bordeaux, et d'un discours qu'il a prononcé, le 6 juin, devant MADAME. Le lundi 16, il y a eu une nouvelle cérémonie. Les jeunes communians de l'année, les fidèles qui avoient suivi la retraite, les dames de l'association de la Mission, se sont rendus le matin à la cathédrale, d'où on est parti en procession pour le cimetière de la Chartreuse. Les fidèles portoient un petit drapeau blanc, orné de devises et d'emblêmes funèbres. M. l'archevêque de Bordeaux et M. l'archevêque de Tyr, nonce en Espagne, fermoient la procession, à la suite de laquelle étoit M. le préfet et plusieurs fonctionnaires. Après la messe, qui a été célébrée au cimetière par M. le nonce, M. l'abbé Guillon a prêché sur la piété envers les morts, et sur le devoir que nous impose la religion et la nature de prier pour eux. La procession est rentrée à onze heures à Saint-André.

— Les Frères de la charité, nouvellement établis dans la Lozère, ont cru devoir, aux personnes qui les avoient aidés par leurs aumônes, de leur rendre compte de l'emploi qu'ils en ont fait. La petite Notice qu'ils ont publiée à ce sujet est courte, mais intéressante : nous en donnerons un extrait, en

évitant de revenir sur ce que nous avons déjà dit. Le premier établissement des Frères est à Marseille, pour le service des malades, dans l'hôpital principal dit du Saint-Esprit; ensuite M. le chevalier de Magalon, aujourd'hui le Père Jean de Dieu, fit un établissement à Sainte-Croix, près Salon. En 1821, les Frères vinrent dans la Lozère; depuis ce temps, ils tiennent à Mende des écoles chrétiennes et gratuites, où il y a toujours eu six religieux, qui ont eu jusqu'à près de trois cents écoliers. La Providence leur facilita l'acquisition du château du Chayla, et tout de suite ils y admirent des aliénés, qu'on retira des prisons et hôpitaux. Le mois suivant, ils acquirent le château de Saint-Alban, à quatre lieues du Chayla, et y placèrent des religieuses de la charité, pour avoir soin des femmes aliénées. Plus des deux tiers des aliénés ont été reçus gratuitement, et on leur a fourni tout ce qui leur étoit nécessaire; il y en a toujours eu de quatre-vingts à cent dans les deux maisons. Les Frères font aussi distribuer des soupes chaque jour aux pauvres du Chayla. M. de Valdenuit, préfet de la Lozère, a soutenu les Frères avec un zèle qui l'honore: c'est à lui qu'ils se reconnoissent redevables du bien qu'ils peuvent faire. Ils se louent aussi de MM. les évêques de Mende, de M. l'abbé de Barre, de MM. les grands-vicaires, de M. Bichon, supérieur du séminaire; de M. Labaume, supérieur des missionnaires. Beaucoup d'autres personnes leur ont rendu de généreux services. Les Frères citent plusieurs guérisons inespérées qu'ils ont obtenues; ils affirment que près de la moitié des aliénés ont été guéris en peu de temps, et que tous, à l'exception de trois ou quatre, ont obtenu une amélioration sensible. On n'a employé aucune chaîne de fer, et les aliénés sont toujours en la compagnie de quelques-uns des religieux, qui les distraient et les consolent. Il est certain qu'en rapprochant ce traitement de celui des aliénés dans quelques établissemens renommés, on apprend aisément combien la charité chrétienne peut inspirer de dévoûment et de courage, et combien, au contraire, une froide philosophie et une basse cupidité sont impuissantes pour guérir les maux de l'humanité.

— Le jeudi 19, l'église de Saint-Jean de Bonneval, diocèse de Troyes, s'est écroulée avec un bruit horrible. Elle étoit en réparation depuis quatre ans, et les habitans s'étoient imposés extraordinairement une somme de 12,000 fr., dont 3,000

avoient été employés en étaiemens. Ces précautions n'ont pu empêcher la chute de l'édifice. Des ouvriers qui travailloient dans l'église n'ont eu que le temps de s'enfuir; un d'eux a été écrasé. La chute de cette église est un grand malheur pour une paroisse qui trouvera difficilement les moyens de le réparer.

— On annonce de nouveau la *Controverse entre la petite et grande église, sur les droits sacrés de Dieu, de la sainte Eglise et du Roi légitime*, par M. l'abbé Fleury, in-8°. Nous avons déjà fait connoître l'auteur de cet écrit, homme fort respectable sans doute, mais à qui ses malheurs ont un peu troublé le jugement, et qui, au lieu d'employer le peu qui lui reste de forces à prêcher la paix, la soumission et la concorde, appelle la désunion et la guerre dans l'Eglise. *Voyez* notre n°..

— Les catholiques de Genève, ont eu le plaisir d'entendre, ce Carême, les instructions et les conférences d'un ecclésiastique fort distingué, M. l'abbé Hilaire Aubert, des missions de France. Il commença ses prédications le dimanche de la Quinquagésime dans l'église catholique de la ville, et il a continué trois et quatre fois par semaine. Il a donné un cours suivi d'instructions sur les principaux points de notre doctrine, la confession, la présence réelle, l'éternité des peines, le culte, etc. Les catholiques se portoient en foule à ses instructions, où M. Hilaire Aubert a montré autant de mesure et de sagesse que de facilité et de talent. Cependant le dernier jour du Carême quelques hommes exaltés ont excité des clameurs et même des attroupemens près de l'église. Les libéraux de Genève avoient appris ce que leurs amis de Paris avoient fait l'année précédente à pareille époque, et ils ont voulu imiter un si bel exemple de tolérance en troublant les fidèles dans leurs pieux exercices, et en insultant au culte de leurs frères. Ces scènes se sont renouvelées pendant trois jours de la semaine-sainte, et il a fallu recourir à la force armée pour dissiper ces rassemblemens qui n'ont eu pourtant d'autre effet que de montrer la mauvaise volonté des agitateurs. Le missionnaire et le clergé ont continué les exercices avec le même calme, et les catholiques ne se sont point laissé intimider par ces insultes. M. l'abbé Hilaire Aubert a fait plus, et, pour montrer combien il étoit supérieur à de vaines craintes, il est encore retourné à Genève après une courte absence, et

a prêché la station de la Pentecôte et du saint Sacrement. Il a donné en cette occasion dix discours qui ont été suivis avec beaucoup d'intérêt. Les catholiques de Genève lui ont témoigné leur reconnoissance par l'empressement qu'ils ont mis à l'entendre. Le zèle de ces pieux fidèles a de quoi nous étonner; placés au milieu d'une population qui les voit d'un œil jaloux, ils sont comme des îlotes dans cette république, et ne peuvent prétendre à aucune place ni à aucune faveur. Ils entendent résonner quelquefois les grands mots de tolérance et d'impartialité, mais ils sont fondés à croire que ces beaux sentimens n'ont point encore obtenu droit de cité à Genève. Les génevois voient les protestans de France admis aux honneurs et aux charges les plus importantes, sans se piquer d'user de réciprocité; un protestant qui se convertit chez eux n'est plus considéré comme un concitoyen, et on le force par mille avanies à quitter sa patrie; il y en a plusieurs exemples.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a remis à M. le duc de Fitz-James une somme de 358 fr., pour être distribuée aux habitans incendiés de la paroisse d'Airion (Oise).

— M. le comte de Lardenoi, qui a été commandant de la Guadeloupe, est nommé gouverneur des Tuileries, en remplacement de M. de Béthisy, décédé.

— M. Hart, secrétaire de la légation angloise en Espagne, parti le 13 juin de Séville, est passé à Paris le 23, se rendant en toute hâte à Londres, porteur des dépêches de sir William A'Court.

— M. le préfet des Landes a reçu l'avis officiel que S. A. R. MADAME arrivera à Mont de Marsan, le 23 de ce mois, et qu'elle repartira le lendemain pour Bayonne. On prépare pour cette auguste Princesse une brillante réception dans cette ville. S. A. R. visitera Saint-Jean de Luz, le pont de la Bidassoa et l'île de la Conférence.

— On finit de sculpter à Nimes une table de marbre de la plus grande dimension, destinée à être placée sous le péristyle, et au-dessus de la porte d'entrée la maison carrée. Cette table portera en lettres d'or : *Musée Marie-Thérèse, IX Mai MDCCCXXIII.*

— Le Roi a daigné faire grâce à cent-trente militaires déserteurs, condamnés aux travaux publics et employés dans les ateliers du canal de Bourgogne. Ces militaires doivent recevoir une destination pour un service actif, de la part de S. Exc. le ministre de la guerre.

— Cinq individus ont été arrêtés, le 15, par la gendarmerie, dans la paroisse de Mérignac, et conduits à Bordeaux au fort du Hâ.

— Le comte de l'Abisbal, arrivé, le 16, à Bayonne, en est reparti, le 17 au matin, pour Paris.

— Plusieurs Espagnols constitutionnels, récemment arrivés d'Amérique, ont reçu l'ordre de quitter Bordeaux, et sont partis pour Paris.

— Le tribunal correctionnel de Pont-l'Evêque a prononcé la confiscation du navire *le Théodore*, d'Honfleur, et l'interdiction de son capitaine, pour contravention à la loi relative à la prohibition de la traite des Noirs.

— Le tribunal de police correctionnelle de Mâcon a condamné, par défaut, le 17, les éditeurs responsables du *Courrier françois* et du *Constitutionnel*, chacun à trois mois d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, pour avoir rendu un compte inexact des troubles survenus à Tournus.

—Un convoi de cinq navires marchands, parti de Cayenne, le 1er. mai, est arrivé à Brest le 13 de ce mois.

— Louis Rouquet, marchand à Rodez, a été condamné par le tribunal correctionnel de cette ville à une amende de 7130 francs, comme coupable de s'être livré habituellement à l'usure.

— Le conseil-général de l'Ardèche a voté pour l'acquisition du domaine de Chambord, 500 fr.; celui de la Drôme, 500 fr.; celui de l'Eure, 1800 fr.; celui du Finistère, 1200 fr.; celui de l'Indre, 500 fr.; celui de Lot et Garonne, 1000 fr.; celui de la Meurthe, 1000 francs; celui du Nord, 3000 fr.; celui du Haut-Rhin, 1200 fr.; celui de la Haute-Saône, 1000 fr.; celui de Seine et Marne, 2000 fr.; celui du Tarn, 500 fr., celui du Gard, 1200 fr.; celui de Maine et Loire, 3000 fr.

— Le directoire suisse a communiqué aux cantons, le 4 de ce mois, une note de M. le comte de Talleyrand, ministre de France, près la confédération helvétique. Dans cette note, S. Exc. annonce son rappel et la nomination de son successeur, M. le marquis de Moustiers, actuellement ministre de France à Hanovre.

—Le dernier numéro de *l'Observateur allemand* a été publié, le 13 juin. Le rédacteur, M. Liesching, a annoncé à ses abonnés la résolution de la diète et l'exécution de cette décision. Les scellés ont été apposés sur les exemplaires existans.

— Le roi et la reine de Wurtemberg sont partis, le 14, pour les bains d'Ems, avec les princesses Marie et Sophie.

— Plusieurs bannis piémontois sont arrivés de Genève à Francfort. Quelques-uns sont partis pour l'Angleterre, et ont le projet de se rendre dans l'Amérique septentrionale.

— La quatrième fête séculaire pour l'invention de l'imprimerie sera célébrée à Harlem (Pays-Bas), le 10 juillet prochain. On fera l'inauguration solennelle du monument élevé en l'honneur de Laurent Koster, inventeur de l'imprimerie. Des députations de toutes les académies et sociétés du royaume se rendront à cette fête. Le discours d'usage sera fait par le professeur Vander-Palen.

— Il y a eu, le 12 de ce mois, un combat dans le comté de Derry, en Irlande, entre les paysans catholiques et les protestans. Les pre-

miers, après avoir obtenu d'abord le dessus, ont fini par être repoussés. On porte jusqu'à vingt ou trente le nombre des morts.

— Le duc de Devonshire a développé, le 19, dans la chambre des pairs de Londres, une proposition en faveur des catholiques irlandois. Des désordres violens et de la nature la plus alarmante font connoître, dit-il, qu'il existe quelque défaut essentiel dans l'état et l'administration des lois et du système du gouvernement. Le noble pair a réclamé une égalité parfaite des droits politiques entre les catholiques et les protestans. Plusieurs membres ont ensuite parlé pour ou contre la proposition. Le marquis de Lansdown a fait remarquer que sur le nombre des places ouvertes indistinctement aux protestans et aux catholiques, et dont le nombre est maintenant de deux mille cinq cent quarante, il n'y en a que cent soixante qui soient remplies par des catholiques. Le comte de Liverpool a pris la parole contre la proposition, qui a été rejetée par 105 voix contre 59. M. Brougham a annoncé dans la chambre des communes qu'il feroit, le 25, une motion en faveur des catholiques irlandois.

— M. Liot a été nommé receveur général à la Martinique, en remplacement de M. Armand, démissionnaire.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Par un décret du 8 juin, la régence a ordonné que tous les ecclésiastiques que l'on avoit arrachés à leurs fonctions et de leurs domiciles, et exilés dans d'autres provinces, seroient rendus aux églises auxquelles ils appartenoient.

Le prince généralissime a nommé le général Romagosa chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

M. le chef d'escadron Vidal de Léry, qui s'est distingué dans les dernières affaires de l'Andalousie, a été nommé lieutenant-colonel, en récompense de sa belle conduite.

Nos troupes arriveront le 21 et le 22 à Séville, d'où elles se porteront immédiatement sur Cadix.

La contre-révolution a été faite à Cordoue le 10. Ce jour-là, les miliciens, avertis de l'approche des François, se sont retirés sur la rive gauche du fleuve. La ville et la garnison se sont déclarées, et, pour arrêter les réactions, on a prié le général Bordesoult de hâter sa marche. Il a dû y arriver le 13.

La ville de Jaën et tous ses environs se sont prononcés pour la cause royale, et s'arment pour repousser les fuyards du général Placencia.

La division du général Bourck a dû entrer à Oviédo le 9. Les révolutionnaires des Asturies se retiroient en Gallice.

Le mécontentement de la garnison de Saint-Sébastien va toujours croissant, et l'on est sur le point d'y manquer des objets de première nécessité. Le colonel O'Donnel est dans le plus grand abattement depuis la réception d'une lettre de son frère, le comte de l'Abisbal. Il a même voulu déjà se démettre de son commandement.

Une division françoise de cinq mille hommes s'est dirigée sur Saint-Ander.

Le comte Molitor, après avoir forcé Ballesteros à lever le siége de Sagonte, est entré à Valence le 13.

Ballesteros a livré trois assauts au château de Sagonte. La garnison, qui n'avoit que trois cents fusils, lui a tué mille hommes. Après avoir été contraint de lever le siége, il a abandonné devant le fort une vingtaine de canons, et nous en avons encore trouvé sur le bord de la mer seize, qu'on n'avoit pas eu le temps d'embarquer.

Le chef royaliste don Ramon Chambo a pris, le 12, le château de Tortose, et compte être bientôt maitre du reste de la place.

M. le comte Curial a poussé des reconnoissances sur Barcelonne. Un mouvement s'est opéré dans les murs de cette ville, à la suite duquel le féroce général Rotten a été remplacé dans le commandement de cette place. La majeure partie des habitans a juré de ne plus laisser entrer dans la ville ni Lloberas, ni Milans.

Dans le combat qui a eu lieu le 14, entre les soldats de Mina et la brigade commandée par le vicomte de Saint-Priest, l'ennemi, attaqué avec vigueur, a laissé la place couverte de morts et 900 prisonniers, parmi lesquels se trouve Ourrea, un des chefs de l'armée de Mina, ainsi que le secrétaire de ce dernier. Le général Romagosa, à la tête de cinq compagnies espagnoles, a également contribué au succès de cette journée. Mina, réduit à un foible nombre de soldats, et vivement poursuivi, s'est retiré, en désordre, sur la Seo, dont on ne tardera pas à former le siége.

La campagne pouvant être regardée comme à peu près finie, si les places bloquées tardent à ouvrir leurs portes, les ordres sont donnés pour convertir les blocus en siéges.

Dans la séance des cortès, du 11, le député Galliano a proposé une adresse à S. M. pour la supplier de se retirer à Cadix avec le gouvernement, dans les vingt-quatre heures. Cette proposition a passé à l'unanimité. L'adresse a été présentée au roi, qui s'y est formellement refusé. Alors le même député a proposé, 1°. la déchéance du roi; 2°. l'établissement d'une régence, attendu que S. M. ne jouissoit pas de ses facultés morales. Cette infâme proposition a également passé à l'unanimité. On a ensuite procédé à la nomination de la régence, qui a été composée de trois membres : Valdès, président; Ciscer et Vigo.

Le roi a été violenté par les révolutionnaires, et a éprouvé toute espèce d'insultes. On dit que, dans une séance secrète à laquelle il a assisté, on lui a lu, en l'accablant d'outrages, des billets que ce malheureux prince écrivoit à ses parens et à ses amis, pour se plaindre de son esclavage et des persécutions qu'on lui faisoit éprouver.

Dès le 8, les cortès avoient refusé la médiation de sir William A'Court, ambassadeur d'Angleterre, qui proposoit d'aller lui-même à Madrid. Le 9, le prince d'Anglona déclara au conseil d'Etat qu'il falloit négocier avec la France. Cet avis ayant été rejeté, le prince d'Anglona donna sa démission.

Après la nomination d'une régence, le ministre d'Angleterre a dé-

claré que, n'étant accrédité qu'auprès du roi, il ne pouvoit suivre le gouvernement à Cadix, et qu'il attendoit à Séville de nouveaux ordres de sa cour. Tous les autres agens diplomatiques qui étoient encore à Séville y sont également restés, à l'exception du chargé d'affaires de Saxe, qui n'a pas voulu quitter la reine.

Après l'évacuation de Séville par les troupes constitutionnelles, le peuple a pillé plusieurs maisons; il y a eu quelques victimes de sa fureur. Les autorités de 1820 sont aussitôt rentrées en fonctions, sont parvenues à rétablir l'ordre, et le 14 cette grande cité étoit assez tranquille.

On croit que les cortès sont arrivées à Cadix le 14. C'est le général Zayas qui a été chargé de donner tous les ordres.

San-Miguel, ancien ministre des affaires étrangères, s'est réfugié à Gibraltar, emportant avec lui plusieurs caisses d'argenterie d'église.

Le comte d'Amarante, qui étoit entré à Salamanque, le 21 mai, en est parti le 8 de ce mois, et a pénétré dans le Portugal par la route d'Almeyda. Sa division est forte de 800 chevaux, de 4 à 5060 hommes d'infanterie et de six pièces d'artillerie. Elle a observé une discipline parfaite à Salamanque, et a laissé dans cette ville une garnison pour la protéger contre les troupes révolutionnaires. L'infant don Michel a publié, le 27 mai, une proclamation, à Villa-Franca, pour appeler les Portugais aux armes, et briser le joug qui pesoit sur le roi et sur la religion.

On nous engage à annoncer une souscription pour un ouvrage qui va paroître sous ce titre : *Les Philosophes du dix-huitième siècle, cités au tribunal de la raison.* L'auteur est M. Goupil-Despallières, docteur en médecine, membre de la Légion-d'Honneur. Le Roi, les Princes et Princesses, Mgr. le grand-aumônier, Mgr. le grand-maître de l'Université, des prélats, des ecclésiastiques et d'autres personnes d'un rang distingué ont déjà souscrit. Le livre a été soumis à l'examen du conseil royal d'instruction publique, qui l'a jugé utile et solide, et a encouragé l'auteur à le mettre au jour.

Les écrivains que M. Goupil-Despallières réfute principalement sont; Voltaire, d'Alembert, Helvétius, Diderot, Rousseau, Mably et Raynal. En combattant leurs doctrines, il montre combien ces hommes plus ou moins célèbres par leurs talens et leurs erreurs se sont écartés des principes de la saine morale et des règles d'une sage politique, quel étrange abus ils ont fait de leurs lumières, et combien ils sont en opposition avec la vérité et avec eux-mêmes. Les ravages qu'ont faits leurs écrits suffisent pour montrer combien il est avantageux de les combattre.

L'ouvrage aura quatre volumes in-8°. qui paroitront de mois en mois; le prix de la souscription sera de 24 fr., qui ne seront payés qu'au moment de la publication. On souscrit chez l'auteur, à Nemours, Seine et Marne.

La Déicée, ou *Méditations nouvelles sur l'existence et la nature de Dieu, sur ses perfections, ses œuvres et la destinée de l'homme*; par M. Vernes.

M. François Vernes de Luze est fils de Jacob Vernes, ministre protestant de Genève. Il est auteur de poésies, de romans et de voyages, qui prouvent en lui beaucoup d'imagination et de fécondité. Sa *Déicée* ne s'éloigne pas beaucoup du genre de ces ouvrages; l'auteur y prend un ton qui se rapproche souvent de celui de la poésie, et il a quelques épisodes romanesques. Il se propose, dit-il, d'affermir dans ce siècle la croyance au dogme de l'existence de Dieu, et à celui de l'immortalité de l'ame; il n'a point voulu, à ce qu'il prétend, entrer dans la discussion des points controversés entre les différentes communions. Mais alors on pourroit demander pourquoi l'auteur attaque à plusieurs reprises les dogmes catholiques. Je ne parle pas de plaintes vagues et trop répétées contre le fanatisme, la superstition et l'intolérance; ces accusations bannales ne devroient plus se trouver sous la plume d'un écrivain sage et modéré. Mais il est des accusations plus directes encore. M. Vernes s'élève contre les austérités de quelques ordres religieux, contre le dogme *hors de l'Eglise point de salut*, contre celui de l'éternité des peines. Son principe est qu'il faut rester dans la religion où l'on est; on ne nous dit pas si cela doit s'étendre aux Mahométans. Mais le principe même de M. Vernes condamne les premiers réformateurs; car, s'il faut rester dans la religion où l'on est né, Luther et Calvin ont eu grand tort d'en introduire une nouvelle, et de prêcher des doctrines qui ont causé tant de troubles,

de guerres et de ravages. Les protestans attachés à la réforme, s'il y en a, pourront donc se plaindre des maximes de M. Vernes; on lui reprocheroit aussi la manière assez peu orthodoxe dont il s'exprime sur le dogme de la liberté humaine; dogme qu'il semble réduire à des apparences ou à des illusions. L'auteur est tombé lui-même dans une illusion telle qu'il croit avoir éclairci une matière qu'il n'a fait qu'embrouiller.

Il y auroit beaucoup d'autres observations à faire sur *la Déicée;* nous nous bornerons à dire que l'auteur auroit pu l'intituler *le Déisme;* car sa religion paroît se borner à cela. M. Vernes attache peu d'importance au dogme, sans songer apparemment que le christianisme se compose de dogmes comme de points de morale, et que l'Evangile nous recommande partout la foi comme un moyen de salut; *qui crediderit, salvus erit; qui non crediderit, condemnabitur.* Ces doctrines du Sauveur n'auroient plus d'application dans un système qui élague les principaux dogmes et les mystères, et qui laisse la raison juge souveraine en matière de religion.

A la suite de *la Déicée* est une tragédie que l'auteur appelle une *tragédie chrétienne,* et qui est intitulée: *Elvina;* elle est destinée à faire suite à un *Théâtre de Société,* que l'auteur paroît avoir mis au jour. Elle trace le caractère d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre. Nous n'avons fait que parcourir cette pièce, qui offre des situations fortes et de beaux sentimens; mais la poésie semble assez foible.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons parlé de la cérémonie du 20 juin, où M. le cardinal de La Fare a reçu la barette des mains de S. M. Nous n'avons pu donner les discours que S. Em. a, dans cette occasion, adressés au Roi, à Monsieur et à Mme. la duchesse de Berri : nous nous contenterons de dire que M. le cardinal a, dans son remercîment au Roi, célébré la sagesse de S. M.,

qui a rendu à l'église de France une partie des siéges qu'elle avoit perdus. S. Em. a rappelé aussi tout ce que nous devions à un pontife, *modèle de sainteté dans sa vie, de résignation dans l'adversité, d'héroïsme dans la persécution, l'honneur, en un mot, du trône pontifical.* Enfin, M. le cardinal a dit au Roi, vers la fin de son discours : « Daigne Votre Majesté, après avoir, par la force de son bras, relevé nos autels, relever le sacerdoce lui-même, depuis long-temps humilié, couvrir de toute la protection de la loi les ministres de la religion de l'Etat, les investir de la considération extérieure que réclame la sainteté de leurs fonctions, et qui souvent en détermine le succès ». Le Roi, dans sa réponse, a souhaité à M. le cardinal de le voir jouir long-temps d'une dignité qui étoit due *à sa naissance, à ses vertus, à ses talens, et aux services qu'il avoit constamment rendus, surtout pendant son exil.* MONSIEUR, dans sa réponse à S. Em., a dit qu'il n'oublieroit jamais les services qu'elle avoit rendus à sa famille, et que c'étoit à ses soins qu'il devoit l'union de son fils avec MADAME. M. le cardinal s'est assis devant le Prince, ainsi que chez Mme. la duchesse de Berri, qui lui a répondu également de la manière la plus flatteuse.

— Plusieurs des évêques nouvellement sacrés se disposent à quitter Paris et à se rendre dans leurs diocèses. M. l'évêque de Belley, qui a prêté dernièrement serment entre les mains du Roi, a pris congé de S. M., et, avant de partir pour son diocèse, va faire l'ordination à Sens. M. l'évêque de Rodez part aussi, un de ces jours, pour sa ville épiscopale. M. l'évêque de Tulle se propose de se mettre en route la semaine suivante.

— On espère que les bulles des évêques institués dans le dernier consistoire pourront leur être remises cette semaine : alors plusieurs d'entr'eux pourroient être sacrés de dimanche en huit. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui est attendu à Paris, doit sacrer MM. les évêques de Verdun et de Viviers. M. l'archevêque de Paris sacrera M. l'archevêque d'Auch et M. l'évêque de Tarbes. On dit que M. l'évêque de Marseille doit être sacré par M. l'évêque de Chartres ; le jour n'en est pas encore fixé.

— Dimanche dernier on a célébré à Sainte-Geneviève une des fêtes de l'Association des hommes, établie dans cette église par les missionnaires. M. l'abbé Rauzan a officié ; une nombreuse communion générale a eu lieu : on y a compté

environ cent cinquante hommes et plus de trois cents dames. Une indulgence plénière est attachée à cette communion par le bref du Pape. Après la messe, il y a eu une réunion des Associations dans la chapelle basse; un des associés a adressé un compliment au supérieur des missions, qui a prononcé un discours très-touchant, et a exprimé ses vœux pour les associations et pour chacun de leurs membres. Ces associations, qui sont dues au zèle des missionnaires, sont de plus en plus édifiantes et utiles par le zèle et la piété qui y règnent. Le soir, M. l'abbé Rauzan a prononcé un panégyrique de saint Jean-Baptiste, et il y a eu un salut très-solennel. L'église étoit remplie, et l'affluence et le recueillement des fidèles offroient le plus beau coup d'œil et en même temps le spectacle le plus consolant.

— Le diocèse de Bordeaux vient de perdre le plus ancien de ses grands-vicaires, M. Charles-Théophile de Bon-Thierry. Cet ecclésiastique étoit né à Coutances, et fut élevé à la petite communauté de Saint-Sulpice. Etant passé au grand séminaire, il fut choisi pour maître de conférence; emploi que l'on ne confioit qu'aux sujets les plus distingués par leurs talens. Devenu, jeune encore, grand-vicaire d'Evreux, l'abbé de Bon-Thierry accompagna M. de Cicé à Bordeaux, et resta constamment attaché à l'administration du diocèse. Pendant la révolution, il passa en Espagne, d'où il ne revint qu'à l'époque du Concordat. M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, le continua dans les fonctions de grand-vicaire. M. de Bon-Thierry mit beaucoup de zèle et d'activité dans l'administration de la partie du diocèse qui lui fût confiée. Lors du passage de Buonaparte, à son retour d'Espagne, il fut destitué, et ne put reprendre ses fonctions qu'à la seconde rentrée du Roi. Il a succombé, le 3 juin, à l'âge de 77 ans, à une maladie longue et douloureuse, pendant laquelle la vivacité de sa foi a édifié ses nombreux amis. Le chapitre en corps lui a porté le saint viatique, et comme on lui demandoit s'il vouloit recevoir l'extrême-onction au moment même : *Oh oui!* répondit-il; *car j'ai péché par tous les sens.* Cette perte a été sensible à M. l'archevêque de Bordeaux, qui voit disparoître autour de lui presque tous ceux qu'il avoit associés à ses travaux. Cependant la santé du vénérable prélat se soutient, et il est allé, le 7 juin, visiter son petit séminaire de Bazas, où il a donné la tonsure à trente élèves de la maison. De là il

s'est rendu à Verdelays, lieu de pélerinage célèbre par une chapelle de la sainte Vierge que le respect des peuples a consacrée. Le prélat y a attendu MADAME, qui y est arrivée le 10, et qui a été reçue par un nombreux clergé, et par cinquante élèves du petit séminaire de Bazas. Mgr. a célébré la messe dans la chapelle. La vue de plusieurs bannières, inscriptions et *ex-voto*, la piété de la Princesse, la présence de M. le nonce d'Espagne, le nombre et le recueillement des fidèles, tout contribuoit à rendre cette cérémonie aussi édifiante que majestueuse.

— Nous avons promis de revenir sur la Lettre pastorale de M. l'évêque du Puy: nous en citerons deux passages, qui nous semblent remarquables par les sentimens qu'ils expriment, et par l'onction et la douceur du style :

« O vous, N. T. C. F., qui habitez les montagnes, vos rochers ne seront jamais des obstacles qui nous empêchent de parvenir jusqu'à vous; et lorsqu'il faudra paroître au milieu de vos déserts, pour faire descendre dans vos ames les dons de l'esprit consolateur, pour multiplier en votre faveur et le pain de la parole et le pain des anges, il n'y aura jamais pour nous de lieux inaccessibles, point de montagne qui ne s'abaisse, point de vallée qui ne se comble. Ne craignez pas que votre pauvreté nous éloigne. Envoyé d'un Dieu pauvre, nous reposerons avec joie notre tête sur la pierre que vous possédez sur la terre; et nous ne vous demanderons qu'un peu de pain et un peu de vin pour offrir le sacrifice de nos autels pour vous et vos enfans; pour obtenir à vos familles une union durable, et appeler la fertilité sur vos campagnes. Nous vous dirons donc, empruntant les paroles d'un prophète : *Montagnes d'Israël nous venons à vous, et nous nous retournerons vers vous. Vous serez labourées,* arrosées de nos sueurs, de notre sang s'il le falloit : *et vous ne recevrez pas inutilement la semence de la* parole sainte. Des cœurs simples et droits seront toujours cette terre préparée qui ne trompe point l'attente de celui qui la cultive. Oui, N. T. C. F., *nous tiendrons nos yeux dans une veille continuelle, de peur que nos troupeaux ne nous soient enlevés, et que nos brebis soient exposées à être dévorées par les bêtes sauvages* ».....

» Et vous, que des livres trop coupables, et de trop coupables docteurs ont accoutumés à ne voir dans la religion qu'une ennemie, dans ses ministres que des hommes agités d'un zèle amer, si vous nous demandez comme les vieillards de Bethléem à Samuël : *Votre entrée au milieu de nous est-elle pacifique? pacificusne est ingressus tuus?* nous vous répondrons que tout, dans nos intentions, dans nos vues, dans nos projets, est pacifique; que nous venons pour apporter la paix à vos consciences, l'union à vos familles, la concorde entre tous les fidèles. Nous ne réclamons d'autre pri-

vilége que celui d'être le premier à vous faire du bien; d'autre droit que celui de nous sacrifier pour vous, *ad immolandum domino veni.* Sans regret pour des richesses, que nous ne possédons plus, nous nous croirons toujours assez riches, tant qu'il nous restera le trésor des apôtres, l'Evangile et la croix. Etranger, comme évêque, aux diversités d'opinions humaines, nous ne voulons voir dans tous les fidèles de notre diocèse que les brebis de notre troupeau, que des enfans ayant des droits égaux à nos soins, à notre sollicitude et à notre amour. Notre cœur ne sera fermé à personne. A vous tous, N. T. C. F., sans distinction appartiennent notre temps, notre santé et notre vie. Ainsi, pour tous, notre entrée est *pacifique,* et nos pas dans vos contrées sont les pas de celui qui évangélise la paix ».

— Le conseil général de la Marne, présidé par M. le duc de Doudeauville, a voté 84,000 fr. pour le rétablissement de l'évêché de Châlons. Celui du Cher a voté 30,000 fr. pour terminer les travaux du séminaire de Bourges, qui doivent être finis l'année prochaine. On avoit déjà consacré à cet objet 80,000 fr. en 1822 et 1823.

— M. l'abbé Le Barbenchon, ancien supérieur du petit séminaire de Sottevast, dans le diocèse de Coutances, avoit été nommé à la place d'aumônier du dix-neuvième régiment d'infanterie de ligne; mais l'état de sa santé l'a forcé de refuser cette place.

— Il n'est que trop ordinaire aux voyageurs de juger fort légèrement les mœurs des lieux qu'ils visitent, et d'appliquer leurs préjugés ou leurs passions à des habitudes et des pratiques auxquelles ils ne sont point accoutumés. Ainsi un homme du monde qui passe dans un monastère, s'il est étranger aux sentimens de religion, ne sauroit pas apprécier cette vie de prière, de privations, de travail, de silence dont il sera témoin; et plus la règle du monastère sera austère, plus un homme prévenu sera exposé à blâmer ce qu'il y a néanmoins de plus édifiant et de plus admirable. Nous avons vu, il y a quelque temps, se vérifier cette observation pour l'auteur d'une *Promenade à la Trappe,* pamphlet irréligieux, plein de malice et de fausseté. Nous avons aujourd'hui quelque plaisir à rencontrer un autre ouvrage sur un sujet semblable, mais dicté par un autre esprit; c'est un écrit dont nous avons déjà parlé, mais qui reparoît aujourd'hui avec de nombreuses augmentations, lesquelles en font une production toute nouvelle. Le titre est : *Voyage à l'Abbaye de la Trappe de Mel-*

leray (1), par M. Edouard Richer. C'est la cinquième édition de cet écrit, où l'auteur raconte tout ce qu'il a vu, mais entremêle son récit de réflexions et de digressions quelquefois un peu longues, mais généralement intéressantes et liées au sujet. Il est frappé de l'aspect que présente ce monastère, du calme qui y règne, de ce détachement, de cet esprit d'humilité et de charité, de cette application au travail et à la prière, de cette vie pauvre et pénitente qu'on admire à la Trappe. Il rend hommage à ces hautes vertus que le monde ignore; elles font sur lui une impression forte, et qui éclate dans sa relation. On voit que M. Richer est sincèrement religieux, et quoiqu'il y ait quelquefois du vague dans ses expressions, cependant son écrit offre du mouvement, de l'intérêt, et une couleur convenable au sujet. Il suit les Trappistes dans leurs diverses occupations, à l'église, au réfectoire, au travail; il trace l'histoire de leur réforme, et le tableau de leurs progrès en agriculture. Enfin il rend compte de tout ce qu'il éprouva à la vue de ces hommes qui semblent ne plus tenir à la terre, et dont toutes les pensées sont pour le ciel. Nous osons croire que ce spectacle produiroit le même effet sur tous ceux qui ne seroient point préoccupés des fausses idées que l'orgueil, l'intérêt, l'amour des plaisirs, la coutume nous inspirent trop souvent au milieu des illusions du monde. En attendant, la brochure de M. Richer détrompera peut-être quelques lecteurs; elle est écrite avec un ton de candeur propre à persuader.

— Les grandes églises élevées par la piété de nos pères doivent nous être chères à plus d'un titre. Ces monumens honorent à la fois et la religion, et leur pays, et leurs arts : c'est un magnifique héritage que nous ont légué les siècles passés, et que nous devions transmettre aux siècles futurs. Hélas! nous n'avons pas su même conserver ce que nos ancêtres avoient élevé avec tant d'empressement et de zèle! Plusieurs de nos plus antiques cathédrales sont tombées sous le fer destructeur de l'impiété, et d'autres disparoissent successivement, minées par l'action du temps ou renversées par quelque accident imprévu. Mais ces désastres même doivent nous faire désirer de voir se perpétuer par la gravure les dessins de ces

(1) 1 vol. in-12 de 130 pages; prix, 2 fr. 50 c. et 2 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

grands édifices : aussi les amis de la religion et des arts applaudiront, sans doute, à une entreprise qui commence sous le titre de *Cathédrales françoises* (1), par M. Chapuy, et qui est destinée à reproduire nos plus beaux monumens. L'ouvrage entier contiendra, en trente-six livraisons, la description d'environ vingt-cinq cathédrales; chaque livraison se composera de cinq planches lithographiées; savoir, quatre vues et une planche de fragmens. La description de chaque cathédrale contiendra d'une à deux livraisons, qui seront accompagnées d'un texte historique et descriptif, grand in-4°. Cet ouvrage sera publié par souscription. Il en a paru deux livraisons, qui sont consacrées à l'église Notre-Dame de Paris. Le texte historique et descriptif est de M. de Jolimont, ingénieur, et paroît rédigé avec exactitude. L'auteur fait l'histoire du monument, et rappelle les travaux, les changemens, les ornemens faits successivement. Nous ne reviendrons pas sur cet objet, ayant déjà eu occasion de parler de ce bel édifice en rendant compte de la description de l'église Notre-Dame, par M. Gilbert. *1 vol. in-8°. avec figures; prix, 5 fr. A Paris, chez Ad. Le Clere.* Il y a dix planches, quatre pour les vues extérieures, quatre pour l'intérieur, et deux pour divers ornemens et morceaux de sculpture. Ces planches sont non-seulement fidèles, mais agréables à la vue; et toute cette entreprise est en général satisfaisante pour l'exécution. Nous souhaitons ardemment que l'éditeur trouve les encouragemens que mérite son zèle.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans ayant eu connoissance de l'incendie qui éclata à Iseste, le 15 du mois dernier, a envoyé la somme de 100 fr. à Pascal Lahaille.

— Une ordonnance du Roi, du 11 juin, règle la comptabilité des conseils d'aministration de l'ancienne armée.

— M. de Royer, ministre plénipotentiaire de Russie auprès de la régence d'Espagne, est parti, le 26, de Paris pour Madrid.

— Les équipages de M. le maréchal de Lauriston sont partis, le 25, pour Bayonne. On annonce que S. Exc. se mettra en route la semaine prochaine. Le corps d'armée qui lui est confié se compose de deux grandes divisions, qui seront commandées par MM. les lieutenans-généraux comte Ricard et le baron Le Pécheux. On désigne M. le maréchal de camp Saint-Cyr Nugues comme chef de l'état-major.

---

(1) Prix, 6 fr. la livraison. A Paris, chez l'auteur, rue de Seine; et chez Adien Le Clere, au bureau de ce journal.

— L'Académie françoise a nommé, le 26, M. l'évêque d'Hermopolis, directeur, et M. Dacier, chancelier.

— M. Gay, l'un des substituts de M. le procureur-général près la cour royale de Paris, est mort le 25.

— La cour royale a confirmé, le 25, le jugement de la chambre correctionnelle, qui ordonne que tous les exemplaires de l'édition in-18 de l'*Abrégé de l'Origine des Cultes*, publiée par M. Chasseriau, seront saisis et lacérés. La cour s'est ensuite occupée de la cause de M. Le Page, éditeur du *Courrier des Spectacles*, et de M. Pavin-Villain-Saint-Hilaire, condamnés en première instance, savoir : l'éditeur à six mois de prison et 600 fr. d'amende, et l'auteur à une année d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, pour un article renfermant, sous les formes d'une annonce dramatique, les injures les plus grossières contre les personnages les plus révérés. L'affaire a été plaidée à huis-clos. Le sieur Le Page a été déchargé des condamnations prononcées contre lui. La cour, prenant en considération l'aveu de ce jour du sieur Saint-Hilaire, et les témoignages de son repentir, et adoptant au surplus les motifs des premiers juges, n'a fait que confirmer le premier jugement. Après le prononcé de l'arrêt, M. le premier président Séguier a invité Me. Perrin à être à l'avenir plus modéré dans ses moyens, et à ne pas aggraver le sort de ses cliens par une défense dangereuse.

— Louise-Aimée Huberty, convaincue d'avoir tenu des propos offensans contre la personne du Roi, a été condamnée par le tribunal de police correctionnelle à six mois d'emprisonnement et à 500 francs d'amende.

— Trois poursuites judiciaires ayant été depuis quelque temps dirigées contre *le Miroir*, et cette feuille ayant été reprise pour s'être immiscée dans les matières politiques, la suppression en a été ordonnée par M. le ministre de l'intérieur. On dit que les éditeurs se sont pourvus au conseil d'Etat.

— S. A. R. Madame a quitté Bordeaux le 23. Avant son départ de cette ville, cette auguste Princesse a fait prendre des informations exactes sur les dommages causés par le dernier incendie qui a eu lieu à Bacalan, et s'est empressée de faire parvenir des secours considérables aux malheureuses victimes de cet événement.

— Le conseil-général de la Vendée a voté une somme de 1000 fr. pour l'acquisition du château de Chambord.

— Les fouilles que l'on a entreprises à l'amphithéâtre d'Arles ont déjà donné des résultats satisfaisans. On a découvert des gradins, un carrelage de marbre blanc, des fragmens de colonne, un bas-relief de marbre blanc en l'honneur d'Apollon, et une superbe tête de statue.

— L'armement sorti du port de Toulon a dispersé les corsaires espagnols qui avoient paru sur les côtes de Provence, et en a capturé plusieurs.

— Un bâtiment armé espagnol que nos croiseurs ont pris à sa sortie de Barcelonne, et qu'ils ont envoyé à Marseille, a été déclaré de bonne prise.

— Les élèves du collége d'Angoulême se sont soulevés, le 17, con-

tre le sous-principal, dont ils prétendoient avoir à se plaindre. La gendarmerie s'est transportée au collége : le lendemain tout est rentré dans l'ordre.

— Le colonel Sauset, qui se trouva compromis dans l'affaire du 19 août, vient d'être arrêté aux environs de Bazas, avec un autre individu qui se cachoit, comme lui, dans la même maison.

— Le roi et la reine de Piémont sont arrivés, le 12, à Turin, de retour de Gênes. LL. MM. avoient assisté, le 5, à un exercice des élèves de l'école des sourds-muets de Gênes, dirigée par le respectable Père Assarotti.

— Il paroît que la commission centrale chargée de connoître des menées démagogiques des sociétés secrètes et autres de l'Allemagne, reprendra sous peu ses travaux à Mayence.

— La corvette de S. M. *la Coquille*, commandée par M. Duperrey, partie de Toulon le 11 août dernier, est arrivée, le 20 janvier, dans la baie de la Conception, côte du Chili, après avoir successivement relâché à l'île de Ténériffe, à l'île Sainte-Catherine (Brésil) et aux îles Malouines, pour y faires des observations sur l'histoire naturelle, qui sont l'objet de sa mission. De ce point, *la Coquille* doit se diriger sur les îles de la Société, et de là sur les Mulgraves.

— Le golfe du Mexique est infesté de pirates : les croiseurs anglois en ont capturé six, dont quatre de grande dimension, de cent à cent vingt hommes d'équipage chaque, qui ont été conduits à la Jamaïque, où ils ont été pendus. Leur entrepôt général a été découvert dans la forêt de l'île de Cuba, où on a trouvé beaucoup de marchandises.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

La régence du royaume a adressé, le 21 juin, une proclamation aux Espagnols pour leur manifester l'indignation et l'horreur que leur a causé la violence faite au roi et à son auguste famille, par quelques démagogues, pour les emmener à Cadix. La régence annonce qu'elle va prendre des moyens fermes et énergiques pour châtier les auteurs d'un pareil attentat.

La régence a blâmé le zéle d'un des membres de l'autorité municipale de Madrid, qui avoit fait saisir les revenus d'une propriété ecclésiastique, vendue sous le gouvernement constitutionnel. Il n'a été pris encore aucune résolution à l'égard des biens d'église, vendus en vertu du décret des cortès.

D'après un arrêté du juge inspecteur des imprimeries et librairies du royaume, aucun livre ou papier ne pourra être imprimé ou vendu sans une autorisation préalable du conseil.

Les troupes commandées par le général Bordesoult ont donné, le 16, à la Carlota, une nouvelle preuve de leur dévoûment, en rivalisant d'ardeur et de courage pour éteindre le feu qui avoit gagné le parc de réserve. Quelques personnes ont été légèrement blessées par l'explosion d'un coffret.

Le comte Bordesoult se porte directement sur Cadix, pour empêcher qu'on y fasse entrer les subsistances dont cette ville n'est pas pourvue. Le comte de Bourmont, après avoir rétabli l'ordre dans Séville, rejoindra promptement le général Bordesoult sur la baie de Cadix.

Les troupes constitutionnelles de Villa-Campa et de Lopez-Banos, retirées vers Ronda, ayant eu connoissance de la manière odieuse dont le roi a été enlevé de Séville, se sont dispersées, abandonnant leurs généraux.

Le roi est parti de Séville par terre; il paroit qu'il n'a été suivi à Cadix que de trois grands d'Espagne, le marquis de Santa-Cruz, le duc d'Hijar et le général Palafox.

La frayeur causée aux cortès par la marche de nos colonnes leur a fait mettre tant de précipitation dans leur départ de Séville, qu'ils ont laissé plusieurs millions dans les caisses, beaucoup d'argenterie enlevée aux églises, et une partie de l'artillerie. Il y a une grande défection dans les troupes : plus de quatre cents officiers, la plupart des conseillers d'Etat, et une trentaine de députés, indignés de la violence faite au roi, sont restés à Séville. La nouvelle municipalité a envoyé à Madrid un député pour reconnoitre la régence.

Le général Huber, à la tête d'un corps mobile, a vivement poursuivi, le long de la mer, dans les Asturies, le chef révolutionnaire Campillo.

Les soldats de la garnison de Pampelune viennent joindre nos avant-postes, toutes les fois qu'ils peuvent tromper l'extrême surveillance de leurs officiers.

Le général Molitor, après s'être porté, le 12, à Murviedro, alla visiter le fort de Sagonte, et féliciter le gouverneur et la garnison de leur vigoureuse défense contre les troupes révolutionnaires.

Les magistrats de Valence sont venus, le 13, au-devant du comte Molitor pour lui offrir les clefs de la ville, et la population entière, sans distinction de classes, a reçu les François avec les plus vifs transports d'allégresse et de reconnoissance. L'on a trouvé dans cette ville et dans la citadelle une grande quantité d'artillerie et de munitions.

Les résultats de la marche du deuxième corps sont le déblocus de Sagonte, l'occupation du royaume de Valence, et la retraite forcée du corps ennemi le plus nombreux. Le général Molitor va suivre tous ses mouvemens jusqu'à son entière dispersion.

L'avant garde du deuxième corps, après avoir culbuté l'arrière-garde de Ballesteros, le 14, à Algémesi, a enlevé le même jour la tête du pont d'Alcira, sur le Jucar. L'ennemi a perdu son artillerie et quelques centaines d'hommes. Il a eu plusieurs tués et beaucoup de blessés.

Dans toute la Manche, les paysans s'unissent aux troupes françoises et espagnoles, et arrêtent les détachemens épars de l'armée de Ballesteros qui se présentent dans cette province.

Le chef royaliste espagnol D. Ramon-Champo, qui, dès le 12, s'étoit emparé du château de Tortose, s'est également rendu maître, le 15, des autres ouvrages de cette place, et l'a fait rentrer au pouvoir du roi.

Le féroce Rotten, à qui l'on reproche l'assassinat de l'évêque de Vich, vient d'autoriser quelques individus à former des espèces de compagnies franches. Quelques troupes du général Curial ont pris une de ces compagnies, commandée par un lieutenant colonel.

Les affaires du 14 et du 15, contre Mina, ont eu des résultats plus importans qu'on ne l'avoit cru d'abord, au point qu'on peut presque dire que Mina n'est plus. Sa défaite lui a fait perdre son influence. Il est entré à la Séo-d'Urgel avec tout au plus 900 hommes.

Les douaniers et les gardes nationales de la frontière prirent promptement les armes lorsqu'il se présenta sur les limites de notre territoire. Toutes les troupes dirigées contre lui ont montré le même dévoûment.

Tous les habitans du pays que l'on nomme El Campo de Tarragone se sont déclarés pour la cause royale.

Un corsaire espagnol étant venu mouiller au nord de Palamos, les habitans réunis aux douaniers espagnols sont parvenus à s'en emparer, lui ont tué deux hommes, et fait le reste prisonnier.

On vient de publier, dans la *Revue encyclopédique*, cinquante-deuxième livraison, une Notice sur don Llorente, un des rédacteurs de ce recueil. Nous avions déjà donné nous-mêmes une Notice sur cet Espagnol; mais nous trouvons, dans celle de la *Revue*, quelques faits qui méritent d'être recueillis, et qui peuvent faire juger encore mieux des principes de Llorente. La *Revue* lui accorde de grands éloges, comme à un de ses collaborateurs; mais l'amitié et l'esprit de parti n'ont pu cependant dissimuler tous les torts d'un homme dont les derniers écrits surtout ont un caractère si peu assorti à celui de son état.

Jean-Antoine Llorente naquit, le 30 mars 1756, à Rincon del Soto, près Calahorra, en Arragon, d'une famille noble. Il reçut la tonsure en 1770, et étudia la logique à Calahorra et le droit à Saragosse. Dans les vacances de 1775, il vint à Madrid, où il fréquenta les théâtres, et prit tant de goût pour le genre dramatique, qu'il composa une comédie intitulée *le Dégoût du mariage*. Ces occupations n'empêchèrent point le jeune Llorente de suivre la carrière ecclésiastique : il obtint un bénéfice à Calahorra, reçut les ordres, fut ordonné prêtre en 1779, et devint docteur en droit canon à Valence, avocat au conseil de Castille, puis membre de l'académie de Saint-Isidore, à Madrid, qui s'occupoit des canons, de la liturgie et de l'histoire ecclésiastique d'Espagne. En 1782, l'évêque de Calahorra le nomma promoteur-fiscal et grand-

vicaire. Obligé de s'occuper le jour des fonctions de ces places, Llorente s'en dédommageoit en travaillant la nuit à une espèce de mélodrame intitulé *le Recruteur galicien*, qui fut représenté sur un théâtre particulier. Il conserva long-temps le goût de la poésie dramatique, et composa plus tard une tragédie sous le titre d'*Eric, roi des Goths*.

Ce genre de travaux devoit influer sur les opinions et les sentimens de don Llorente : il dit lui-même qu'en 1784 il abandonna les principes ultramontains et les doctrines scolastiques, et qu'il s'accoutuma à ne rien croire que sur l'évidence; car, dit-il, il n'est point d'autorité hors de nous qui soit compétente pour subjuguer la raison : maxime assez hardie pour un théologien. En 1785, il fut nommé commissaire de l'inquisition à Logrono, et, en 1789, secrétaire de l'inquisition de la cour. En 1791, il fut forcé de quitter Madrid et de se retirer à Calahorra. Il assure qu'il se rendit utile aux prêtres françois déportés, et qu'il intéressa en leur faveur la générosité des personnes puissantes. C'est par lui que nous apprenons ces particularités. Dans sa retraite, Llorente s'occupa d'un travail pour réformer l'inquisition. Ce travail, et une correspondance qu'il entretenoit avec une personne suspecte, donnèrent lieu à une procédure contre lui. Il eut ordre de se retirer dans un couvent, perdit sa place de commissaire du Saint-Office, et fut condamné à une amende de 50 ducats. Mais sa disgrâce ne fut pas longue : rappelé à Madrid en 1805, il fut nommé chanoine de Tolède, chancelier de l'Université, chevalier de l'ordre de Charles III.

Ces faveurs devoient l'attacher au prince qui les lui accordoit : cependant Llorente fut un des plus prompts à embrasser le parti de l'usurpateur en 1808. Il fit partie de l'assemblée des notables convoquée à Bayonne, et signa la constitution qui y fut adoptée. Joseph Buonaparte le nomma conseiller d'Etat, et le chargea d'examiner les archives de l'inquisition, et de faire exécuter ses décrets sur la suppression des ordres religieux. Llorente recueillit le mobilier des couvens supprimés, et devint même directeur général des biens nationaux, puis commissaire général de la croisade. En 1812, il suivit Joseph à Valence, et publia quelques pamphlets politiques en faveur de son parti. Ses amis conviennent que ces brochures révèlent dans leur auteur un triste aveuglement et une véritable fascination, et ils ont peine à lui pardonner de

s'être déclaré contre la constitution des cortès à Cadix. Il fit réimprimer à Saragosse, en 1813, les Représentations de M. de Quevedo, évêque d'Orense, à la régence de Cadix : mais l'opposition qui, chez le prélat, partoit d'un principe d'attachement à la religion et à la légitimité, devenoit ridicule dans la bouche d'un partisan de l'usurpation. Toutefois, Llorente a toujours prétendu qu'il avoit eu raison de se ranger sous les drapeaux de Joseph, et il a écrit de misérables apologies pour justifier sa foiblesse; tant, disent ses amis, sont puissantes les conséquences d'une première déviation et d'un funeste engagement.

Les revers des armées françoises en Espagne forcèrent Llorente de quitter sa patrie. Il vint en France en 1814, fut condamné au bannissement à perpétuité, et perdit ses biens et ses places. Il protesta, et s'étant fixé à Paris, il s'occupa de divers ouvrages dont nous avons parlé. Nous ne dirons plus rien de son *Histoire de l'Inquisition*. La *Revue* nous apprend qu'il eut défense de dire la messe, et que plus tard on lui interdit les leçons de langue qu'il donnoit dans un pensionnat. M. Mahul, auteur de la Notice, s'élève contre cette sévérité, dont il eût peut-être trouvé le motif dans le *Projet de constitution religieuse* que Llorente publia en 1819, et où celui-ci s'écarte si étrangement de la doctrine de l'Eglise sur les points les plus importans. La *Chronique religieuse* elle-même, qui avoit fait plus d'une fois l'éloge de la piété et des lumières du réfugié espagnol, ne put s'empêcher de combattre ses assertions; et, quoiqu'elle le traitât avec ménagement, elle convint néanmoins que le *Projet* entraîneroit le renversement entier de la religion catholique. (*Voyez* la *Chronique*, tome IV, p. 437.)

La publication du *Portrait politique des Papes* vint mettre le comble aux torts de Llorente. L'auteur de la Notice s'exprime sur cet ouvrage avec quelque impartialité : « Outre, dit-il, que Llorente accueille une foule de choses d'une authenticité plus que douteuse, notamment l'histoire de la prétendue papesse Jeanne, dont la source apocryphe est aujourd'hui suffisamment constatée, nous dirons avec douleur que le sujet, le but, et même le ton de l'ouvrage, convenoient également peu au caractère d'un prêtre catholique, dont l'honneur est en quelque sorte inséparable de celui du siége apostolique ». Nous avons déjà fait connoître l'esprit de cet ouvrage, sur lequel nous nous proposons de revenir. On sup-

pose que ce fut la publication de ce livre qui attira à M. Llorente l'ordre de quitter Paris et la France; et les auteurs de la *Revue* se sont donné le mot pour se plaindre de la *rigueur inouie* exercée contre Llorente : mais l'exagération de leurs doléances en trahit le motif. Assurément il n'y a rien d'*inoui* dans la mesure prise contre le réfugié espagnol, et tous les gouvernemens ont le droit de renvoyer un étranger qui se fait l'instrument d'un parti et publie des livres dangereux. L'hospitalité qu'on lui accorde n'est pas un titre qui l'autorise à exalter les passions et à insulter à l'autorité la plus respectable pour un catholique. Et sans décider si le *Portrait politique* fut cause de l'expulsion de Llorente, nous pouvons dire que le ton haineux et satyrique de cet ouvrage a quelque chose de révoltant. On ne voit point d'ailleurs ce qu'avoit de si dur une mesure qui rendoit un Espagnol à sa patrie, à sa famille et à ses amis, et les déclamations de la Notice sur ce point ont quelque chose de fastueux et d'exagéré qui ne devroit en imposer à personne. Quelques amis de M. Llorente, à Paris, ont pu être sensibles à son départ; mais son exclusion n'a pas trouvé autant d'improbateurs qu'on le suppose; et M. Mahul, qui déclare ne point pardonner à ceux qui ont provoqué cette mesure, tombe ici dans l'intolérance qu'il reproche aux autres.

Llorente mourut à Madrid le 5 février 1823. On dit qu'avant de mourir il a pardonné à ses ennemis. Nous aurions été bien aise d'apprendre qu'il a demandé pardon à Dieu et à l'Église de quelques-uns de ses ouvrages : mais l'eût-il fait, MM. de la *Revue* ne se seroient probablement pas pressés de nous le dire. Leur Notice est terminée par la liste des ouvrages imprimés et manuscrits de Llorente. Nous ne citerons ici que les plus importans : la *Collection diplomatique sur les dispenses matrimoniales*, 1809, in-4°., publiée par ordre de Joseph Buonaparte, pour préparer à l'abolition des dispenses de Rome; *Dissertation sur le pouvoir des rois dans la division des évêchés, et sur d'autres points de discipline*, 1810, in-4°.; *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne*, par Nellerto (anagramme de Llorente), 3 vol. in-8°.; *Histoire critique de l'Inquisition*, que nous avons fait connoître, et qu'on a imprimée l'année dernière à Paris, en espagnol, sous le faux titre de Madrid; *Monumens historiques concernant les deux pragmatiques sanctions*, 1818, in-8°.; *Notice biographique sur don Llorente*, par lui-même, 1818, in-12

(c'est là où les auteurs de la *Revue* ont puisé le fond de leur Notice); *Discours sur une constitution religieuse*, 1819, in-12; *Apologie du Projet*, 1821, in-8°. (le *Discours* fut censuré par l'autorité ecclésiastique de Barcelonne; nous en avons rendu compte, n°. 623); *Œuvres complètes de Las Casas*, 1822, 2 vol. in-8°.; et le *Portrait politique des Papes*.

Le réfugié espagnol travailloit à la *Revue*, et fut un des fondateurs de la société dite des *méthodistes*, et de celle de la *morale chrétienne*. On cite de lui un assez grand nombre d'Opuscules en manuscrit; il y a, entr'autres, une Dissertation sur le droit des métropolitains de confirmer les évêques, traduite du portugais de Pereira; une autre Dissertation contre la multiplicité des jours de fêtes, et beaucoup de Dissertations politiques; une, entr'autres, sur la constitution politique du royaume d'Arragon, où on prétend montrer que les Espagnols admirent, dès le 8°. siècle, la souveraineté du peuple, la limitation du pouvoir exécutif, et le droit de détrônement, en cas de contravention au pacte fondamental. On voit que Llorente avoit des droits à l'amitié des libéraux. Comme écrivain, son talent, de l'aveu de ses amis, fut extrêmement médiocre; son style n'a ni coloris ni élégance. Il parloit le françois peu correctement, et ce qu'il a publié dans cette langue a eu besoin d'être revu par des gens de lettres plus exercés. Nous ne pouvons mieux finir cet article qu'en rapportant un nouvel aveu de M. Mahul sur Llorente : « Trop exclusivement voué à la poursuite des abus modernes, dit-il, on l'a vu quelquefois offenser ces traditions d'origine apostolique, que le vrai catholique respecte à l'égal des dogmes de sa foi; accoutumé à remonter aux sources historiques, et à les vérifier sévèrement, il a quelquefois oublié que dans sa communion il est des établissemens, des coutumes et des faits dont la discussion n'a pas été abandonnée au libre arbitre de chacun, mais qui, pour nous catholiques, sont et demeurent irrévocablement fixés par cette tradition constante des églises que nous rangeons au nombre des règles de notre foi ». Il en résulte que Llorente, au jugement même de ses amis, s'étoit fort écarté de l'enseignement et des principes catholiques sur des points importans, et on en sera encore plus convaincu quand on aura lu l'article cité de la *Chronique*, ou notre n°. 623.

Observations sur la répartition des bourses entre les nouveaux et les anciens diocèses.

L'ancien gouvernement fit, le 30 septembre 1807, une création de bourses pour encourager les études ecclésiastiques et subvenir aux besoins des élèves du sanctuaire à qui une modique fortune ne permettroit pas d'en supporter les frais. L'insuffisance de ces secours a été reconnue par le Roi, et le nombre des bourses a été augmenté de cent : il est maintenant de deux mille trois cent cinquante. Les diocèses nouvellement érigés doivent naturellement, ou en obtenir de nouvelles, ou partager celles qui existent avec les diocèses dont ils ont été démembrés. Le gouvernement a cru devoir s'arrêter à ce dernier parti, et c'est dans cette position que nous nous proposons d'examiner quel mode de répartition il seroit plus convenable d'adopter.

Jusqu'à la fin de l'année dernière, il n'y avoit encore aucune base fixe pour régler la répartition. A cette époque il fut décidé, par le ministre de l'intérieur, que le nombre des bourses seroit proportionné au nombre respectif des paroisses des deux ou des trois diocèses copartageans, joint au nombre de celles qui seroient vacantes (1). Pour démontrer qu'il y a erreur dans la base adoptée, il nous suffira d'établir qu'elle ne représente pas les besoins respectifs des diocèses qu'on se propose de secourir.

D'abord on suppose qu'il existe partout la même proportion entre le nombre des paroisses et celui des prêtres; or, c'est là une erreur qu'il est facile de démontrer. Dans tous les diocèses qui ont de grandes villes, il faut, dans un petit nombre de paroisses, un grand nombre d'ecclésiastiques, tandis que, dans un diocèse qui a très-peu de villes, il faut un

(1) Ainsi un diocèse qui auroit trois cents paroisses, dont cent seroient vacantes, recevroit des bourses comme s'il avoit quatre cents paroisses; et le diocèse qui n'auroit, sur trois cents paroisses que vingt vacances, ne recevroit des bourses qu'en proportion du nombre de trois cents vingt.

petit nombre de prêtres au-dessus du nombre des paroisses. Ainsi, par exemple, Paris n'a que quatre-vingt-dix-huit cures ou succursales, et il a besoin du même nombre de prêtres que Digne, qui en a quatre cent trente-une.

Une disproportion très-considérable, quoique moins grande que celle qui existe entre Digne et Paris, a lieu entre les diocèses qui, ayant un sol fertile, réunissent une grande population sur une superficie peu étendue, et ceux où la population est beaucoup plus disséminée. Les premiers, qui ont des paroisses plus peuplées, doivent avoir par conséquent plus de vicaires, plus de chapelains, plus de prêtres auxiliaires, et un plus grand nombre d'hôpitaux et de communautés religieuses.

En jetant les yeux sur l'*Almanach du Clergé*, il est facile de voir que ce que je dis ici est parfaitement exact. Le nombre des prêtres jugés nécessaires à Nantes, Tours, Rouen, Aix, Bordeaux, etc., est trois fois plus considérable que le nombre des succursales; tandis qu'à Angers, Chartres, etc., il est seulement deux fois plus fort. A Nanci, les prêtres jugés nécessaires ne dépassent que d'un tiers le nombre des paroisses. La raison de cette disproportion est évidente : à Nantes, Rouen, Aix et Bordeaux, les paroisses étant très-grandes et très-peuplées, ont besoin d'un plus grand nombre de prêtres, vicaires ou administrateurs, qu'à Nanci, où les paroisses sont moins peuplées, et peut-être moins étendues.

Une seconde erreur est de croire que le nombre des succursales est fixé définitivement, et qu'une nouvelle augmentation n'est pas nécessaire. Cependant cette nécessité, le gouvernement lui-même doit l'avouer; il a réglé qu'il y auroit autant de paroisses dans un diocèse qu'il y a de milliers d'habitans; ainsi il doit y avoir trois cents paroisses dans un diocèse qui a trois cent mille habitans. Nous pensons que dans quelques diocèses il seroit possible d'avoir un nombre moins considérable de paroisses. Mais il seroit nécessaire d'observer la proportion dont nous venons de parler dans tous les diocèses où le service est difficile, soit à cause de l'étendue, soit à raison de la difficulté des chemins et des communications. Tels sont les diocèses de Poitiers, Gap, Luçon, Grenoble, etc.; mais, si l'augmentation des paroisses est nécessaire, il faut aussi plus de prêtres, et conséquemment un plus grand nombre de bourses. Le diocèse de Rodez n'a rien à desirer à cet égard;

la population n'y est que de trois cent trente-deux mille habitans, et celui des paroisses s'élève à cinq cent vingt-trois. Nous sommes loin de croire cependant que ce nombre soit trop fort. Dans un pays continuellement coupé par les montagnes et les rivières, il n'est pas rare de voir une population extrêmement foible, isolée et séparée de deux à trois lieues des autres villages. Si on ne donnoit pas un prêtre à ces pauvres habitans, il leur seroit impossible de recevoir les secours et les consolations de la religion. Le curé est d'ailleurs dans ces hameaux abandonnés le juge et l'arbitre de la plupart des différends; il parvient souvent à empêcher des procès ruineux. Ordinairement il est assez charitable pour faire l'école aux enfans; dans presque tous les endroits qui n'ont pas de maître, les pasteurs remplissent ces modestes fonctions. Il en est qui administrent des remèdes avec succès. La pureté des mœurs, la frugalité, l'éloignement des villes, rendent l'art de guérir aussi simple que la manière de vivre. Il est facile à un curé intelligent de profiter, ou d'un livre rédigé avec clarté, ou des avis d'un médecin expérimenté, pour appliquer la plupart des remèdes dont les habitans des campagnes peuvent avoir besoin (1). Ce qui existe déjà pour le diocèse de Rodez, on devroit le faire pour quelques autres encore; avec un sol ingrat et des hameaux isolés, ils ont besoin d'un grand nombre de paroisses, qui, à raison de l'étendue des lieux et de leur extrême difficulté, soient composées d'un très-petit nombre d'habitans.

Je crois pouvoir conclure de tout ce que nous venons de dire, que, pour rendre la base de répartition adoptée par le gouvernement plus équitable, il y auroit très-peu de chose à changer. On pourroit, ce nous semble, la représenter ainsi: *On donnera aux diocèses co-partageans un nombre de bourses proportionné au nombre de prêtres jugé nécessaire pour leur service respectif.* Cette base répondroit mieux aux intentions du gouvernement, qui se propose certainement de proportionner les secours aux besoins; or, ce ne sont pas les paroisses seulement qui forment les besoins, mais leur étendue et leur population plus ou moins considérables.

---

(1) Il est évident qu'il ne s'agit ici que des maladies légères, ou de celles où les remèdes sont déjà éprouvés ou généralement connus; encore un curé ne doit-il les administrer qu'avec une extrême réserve.

Une difficulté qui se présente naturellement, c'est que nous ne faisons pas entrer dans notre calcul les paroisses vacantes; or il faut, ce semble, plus de secours à un diocèse qui a un plus grand vide à remplir qu'à celui qui en a un moins considérable. La seule manière juste de soulager les diocèses les plus dépourvus seroit de leur donner, outre les secours fixes, des secours provisoires, qui subiroient une diminution progressive à mesure que les postes vacans seroient remplis. On seroit bien assuré d'obtenir une proportion parfaitement équitable en donnant, par exemple, à ces diocèses le tiers du produit des succursales vacantes; ce qui, à raison de quatre mille quatre-vingt-huit paroisses qui sont vacantes dans ce moment-ci, feroit une somme de 1,355,330 fr. Le nombre des jeunes ecclésiastiques augmentant tous les jours, cette somme diminueroit aussi dans la même progression, et ce mode de secours auroit cet avantage pour le gouvernement que la charge provisoire qui en résulteroit s'éteindroit insensiblement et d'elle-même.

Nous n'avons pas cru devoir faire entrer en ligne de compte les secours locaux que les évêques peuvent trouver dans leurs diocèses, parce qu'il nous a paru trop difficile de les soumettre à un calcul régulier, ou plutôt, en y réfléchissant bien, il nous a paru évident que la chose étoit entièrement impossible.

Dans quelques diocèses les quêtes offrent une grande ressource. Il y en a où le résultat en est presque nul, d'autres n'y ont point recours, quelques-uns y suppléent par un droit sur les dispenses pour manger des œufs pendant le carême. Cette dernière ressource a quelque chose de plus fixe, parce qu'elle est en proportion de la population; au lieu que le produit des quêtes dépend d'une foule d'autres circonstances, de la richesse du pays, de la piété des habitans, du zèle de ceux qui sont chargés de les faire, et de la manière qu'ils emploient pour les rendre plus abondantes. Le secrétariat dans plusieurs diocèses ne fait que couvrir les frais, soit pour le salaire du secrétaire, soit pour les autres dépenses, impression de Mandemens, bois, éclairage, papier, etc. Quelques-uns cependant y trouvent un excédent de recette en faveur du séminaire. Il en est qui distribuent en aumônes tout le produit qui dépasse les frais. Cette variation dépend du tarif plus ou moins élevé que les évêques ont adopté pour les dispenses. Les donations faites au séminaire offrent encore une si grande variation qu'on

doit les négliger pour établir une répartition proportionnelle entre les diocèses.

Ce que nous venons de dire prouve, ce nous semble, qu'il n'y a pas de base plus simple et moins sujette à erreur que celle que nous venons d'indiquer. Le gouvernement connoît le nombre de prêtres nécessaires à chaque diocèse; il doit donner un secours fixe proportionné à ce nombre. Il connoît encore le nombre des postes vacans, soit vicariats, soit succursales ou cures. Il peut donc accorder des secours provisoires proportionnés à ces besoins.

Si le gouvernement ne pouvoit accorder ce dernier genre de secours, nous croyons que dans la répartition il faudroit toujours observer une proportion entre le nombre de prêtres nécessaires et celui des bourses. Mais on devroit dans ce cas faire un sort plus favorable aux diocèses les moins pourvus de prêtres, de manière qu'en réunissant le nombre de ceux qui manquent à celui qui est jugé nécessaire pour remplir tous les postes du diocèse, on donnât des bourses qui fussent dans une juste proportion avec ces deux nombres réunis. Un diocèse, par exemple, qui auroit besoin de huit cents prêtres, et auquel il en manqueroit deux cents, recevroit des bourses dans la proportion du nombre de mille; et celui qui auroit huit cents paroisses, et qui auroit un déficit de trois ou quatre cents, recevroit des bourses en proportion de onze ou douze cents. Cette base ne diffère que par un seul mot de celle proposée par le gouvernement. Nous avons substitué le mot de *prêtres* à celui de *paroisses*. Mais il est facile de juger combien ce changement est important en raison de la disproportion qui existe entre le nombre des prêtres et celui des paroisses.

Du reste, ce second mode de répartition auroit un inconvénient que n'auroit pas le premier; c'est que, le déficit des diocèses ne devant pas être toujours dans la même proportion, il semble qu'un secours provisoire conviendroit mieux qu'un secours fixe pour les diocèses qui ont des postes vacans (1), et c'est ce qui nous avoit engagé à indiquer pour cet effet une partie du produit des succursales vacantes. On

---

(1) Tout seroit alors en harmonie; il y auroit des secours fixes pour des besoins fixes, des secours provisoires pour des besoins provisoires, et les uns et les autres seroient dans une parfaite proportion.

sentira, nous l'espérons, que ce n'est pas un esprit d'opposition qui nous a suggéré ces réflexions. Nous sommes convaincus que le gouvernement a été dirigé dans l'opération que nous nous sommes permis d'examiner par le seul motif du bien public. Le mode lui-même de répartition qu'il a adopté repousse toute autre supposition, et, si nous avons livré au public nos observations, c'est parce qu'elles nous ont paru justes, et que la publication peut n'en être pas inutile.

D. *

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. MM. de Mazenod, évêque élu de Marseille, et Millaux, évêque élu de Nevers, sont en retraite au séminaire d'Issy, pour se disposer à leur sacre, qui aura lieu dimanche prochain, dans la chapelle de Lorette. M. Arbaud, évêque de Gap, qui est en retraite à Paris, sera sacré avec ces prélats. L'évêque consécrateur doit être M. l'évêque de Chartres, assisté de MM. les évêques de Tulle et de Belley. Les autres évêques élus doivent, à ce qu'il paroît, être sacrés le dimanche suivant.

— Dimanche dernier, M. l'archevêque de Paris a béni, dans l'église Notre-Dame, le drapeau des sapeurs-pompiers. L'état-major étoit dans le sanctuaire, ainsi que M. le préfet de police, le commandant de la division et celui de la gendarmerie. Le drapeau a été apporté par M. de Plazannet, commandant des pompiers. M. l'archevêque, après les prières d'usage, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, il est plusieurs sortes de courage : la paix, aussi bien que la guerre, a sa valeur et sa bravoure, et quelquefois elles sont d'autant plus dignes d'éloges, qu'elles paroissent avoir moins d'éclat et moins de célébrité. Aussi, l'Esprit saint renferme-t-il, dans un même cantique de louanges, les hommes de différens états, dont la vie, au milieu des peuples, fut marquée ou par des fonctions nobles et glorieuses, ou par d'utiles et d'importans services. A côté du Prince et du guerrier dont il célèbre la sagesse et les exploits, il place avec honneur les ingénieux artisans de l'arche et du tabernacle, dont il raconte l'intelligence et le zèle, et s'il propose à notre admiration ces braves d'Israël que leur foi rendit forts dans les combats, il n'oublie

* Cette signature a été omise par mégarde dans l'article sur la législation concernant les mauvais livres, qui commence le n°. 921.

pas de nous montrer l'exemple de ces jeunes serviteurs du Très-Haut, qui bénissoient le Seigneur au milieu des flammes, et qui en appaisoient les ardeurs par leurs prières. *Fide... fortes facti sunt in bello..., extinxerunt impetum ignis.*

» Affronter la violence et la fureur des élémens conjurés, arracher de leur sein dévorant la fortune et la vie de vos frères, tels sont vos travaux, Messieurs, telles sont vos victoires; la société en recueille chaque jour les fruits avec actions de grâces. Le Roi a voulu les reconnoître, en vous confiant ce drapeau qui associe votre gloire à celle des armées françoises; et la religion à qui vous venez en faire l'hommage, qui va vous le rendre sanctifié par ses prières, vous apprend qu'elle bénit toutes les professions honorables, qu'elle n'est étrangère à aucun genre de mérite, et qu'elle assure à chacun une récompense plus durable que les lauriers et les applaudissemens de la terre.

» Que ce drapeau, Messieurs, soit pour vous un témoignage solennel de votre foi, un souvenir perpétuel des bontés du Monarque, un garant immuable de votre fidélité, un rappel constant aux lois de l'honneur et de la discipline, comme il sera, pour les malheureux qui l'apercevront du milieu des tourbillons embrasés, un signe consolateur d'espérance et de salut ».

— Le dimanche 6 juillet, on célébrera, dans l'église de Saint-Louis en l'Ile, la fête de saint Louis de Gonzagues, patron de la communauté des clercs établie sur la paroisse. M. l'abbé duc de Rohan officiera matin et soir. Les élèves exécuteront une messe en musique, et M. l'abbé Feutrier, vicaire-général du diocèse et curé de la Madeleine, prêchera le panégyrique du saint.

— Les détracteurs du clergé saisissent toutes les occasions de le déprimer et de le calomnier : ils accusent les prêtres d'ambition et d'un désir immodéré des places et des honneurs. Il seroit possible assurément de répondre, par de nombreux exemples, à ces reproches injustes; nous ne voulons aujourd'hui y opposer qu'une observation sur des faits récens et nombreux. En 1817, sur environ quarante évêchés auxquels le Roi nomma, il y eut dix-sept des sujets nommés qui refusèrent : les honneurs de l'épiscopat ne purent tenter leur modestie, et ils craignirent de se charger d'un fardeau dont ils sentoient toute la pesanteur. Dans la promotion de janvier dernier, trois ecclésiastiques ont encore refusé l'épiscopat : il est même certain qu'un plus grand nombre avoit d'abord manifesté le désir de ne pas accepter; mais ils se rendirent aux représentations et aux instances qui leur furent faites. Dernièrement encore, de nouveaux refus ont eu lieu : on assure

que les évêques nommés, il y a peu de temps, à Langres et à Saint-Dié ont décliné cet honneur; et on parle de tentatives faites vainement pour décider un célèbre missionnaire du Midi à accepter la charge épiscopale. Ces refus répétés sont sans doute fâcheux sous plus d'un rapport; ils contrarient les pieuses intentions du Roi, et déconcertent la prévoyance de l'illustre et vertueux prélat chargé d'indiquer à S. M. les sujets les plus propres à réparer les maux de l'Eglise. Il lui est pénible, dans un moment où les besoins sont si grands, de voir échouer les mesures les plus sages et les choix les plus heureux. Toutefois ces refus mêmes prouvent la sagesse des choix, et ils servent aussi à montrer les sentimens de modération et de modestie qui dominent dans le clergé, et à faire voir combien d'ecclésiastiques sont pénétrés des obligations de l'épiscopat, et sont peu disposés à se laisser éblouir par l'éclat et les honneurs de ce ministère si relevé, mais si redoutable aux yeux d'une foi vive et d'un véritable zèle.

— Nous avons annoncé, n°. 841, la mort de Mlle. Labrousse, qui se faisoit passer pour prophétesse au commencement de la révolution, et qui a publié de prétendues prophéties. Nous venons de nous procurer un de ses écrits; c'est un in-8°. qui a pour titre : *Recueil des ouvrages de la célèbre Mlle. Labrousse*, Bordeaux, 1797. Ce recueil contient un précis de la vie de Mlle. Labrousse, ses *énigmes,* ses lettres, sa réponse à l'abbé Maury, son voyage à Rome. Clotilde-Suzanne Courcelle Labrousse (car c'est son nom véritable) naquit, non vers 1743, mais le 8 mai 1747, à Vauxain, près Ribeirac, en Périgord. Elle paroît s'être nourrie de bonne heure d'illusions. Elle se persuada qu'elle avoit une mission à remplir, quitta la maison paternelle pour cela, mais fut bientôt ramenée. Elle consulta sur ses projets plusieurs ecclésiastiques, rédigea des mémoires, et fit, en 1779, la connoissance de dom Gerle, prieur de la Chartreuse de Vauclaire, qui adopta ses idées. M. de Flamarens, évêque de Périgueux, qu'elle consulta, l'adressa à des ecclésiastiques de son diocèse, MM. Chaminade, directeurs du collége de Mussidan, avec lesquels elle entretint, pendant quelques années, une correspondance, et qui s'efforcèrent de la détourner de ses rêveries. Le précis de la vie de Mlle. Labrousse paroît avoir été rédigé par Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne, et membre de l'as-

semblée législative. Ce fut lui qui attira Mlle. Labrousse à Paris en 1791, et qui la prôna dans son *Journal prophétique*. Labrousse fut accueillie chez la duchesse de B., et y assistoit à des conventicules avec les évêques constitutionnels, dont elle avoit épousé la cause. Elle prétendit réfuter les opinions de l'abbé Maury sur la constitution civile du clergé. Cet écrit est assez ridicule pour le style, et encore plus ridicule par le fond; l'ignorance et l'orgueil de la prophétesse y sont également remarquables. L'écrit intitulé *Enigmes* n'est pas moins absurde. Labrousse visita plusieurs provinces, prêchant contre l'ancien clergé, et défendant les constitutionnels et la révolution avec ardeur. On la voit faire des discours à Montauban, à Toulouse, à Narbonne, à Béziers, à Montpellier, à Lyon, à Grenoble, etc. : elle parloit tantôt dans les églises des constitutionnels, tantôt au club ou dans la salle de spectacle, entr'autres à Montpellier. Elle s'imagina qu'elle avoit une mission du ciel pour convertir le Pape; et, munie des pleins pouvoirs de Pontard et de quelques autres constitutionnels, elle partit de Paris le 29 février 1792, parcourant, en chemin faisant, les villes du Midi pour faire des prosélytes. Elle arriva au mois d'août à Bologne, d'où elle fut expulsée par ordre du légat. Arrêtée à Viterbe, elle fut mise au château Saint-Ange, interrogée cinq fois, et bien traitée, comme on le voit par ses lettres mêmes. On jugea, sans doute, que c'étoit une folle, qu'il falloit séquestrer de la société pour l'empêcher de propager ses illusions. Elle annonçoit, dans ses lettres, qu'elle ne comptoit revenir en France qu'en 1800, et qu'elle effrayeroit alors le Pape *par un signe qui instruiroit toutes les nations de l'aveuglement de la cour de Rome*. Cette prophétie ne fut pas plus heureuse que tant d'autres: les François ayant occupé Rome en 1798, firent sortir cette fille du château Saint-Ange. On dit qu'elle refusa d'abord de recouvrer sa liberté; mais le directoire ne croyoit pas beaucoup aux prophéties, et Labrousse fut obligée de revenir en France. On peut ajouter ces détails à ce que nous avons dit d'elle, n°. 841.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Par ordonnance du Roi ont été nommés préfets : dans l'Oise, M. Blin de Bourdon, député; dans la Moselle, M. de Balzac, préfet de l'Oise; dans la Somme, M. de Tocqueville, préfet de la Moselle;

dans le Puy de Dôme, M. d'Allonville, préfet de la Somme; dans les Ardennes, M. Dumartroy, préfet du Puy de Dôme; dans l'Allier, M. Harmand, préfet des Ardennes; dans le Maine et Loire, M. Martin, sous-préfet de Pontoise; dans la Haute-Vienne, M. de Wismes, préfet de Maine et Loire; dans la Vienne, M. de Casteja, préfet de la Haute-Vienne; dans le Var, M. Locard, préfet de la Vienne; dans les Basses-Alpes, M. Ferrand (Jules), sous-préfet de Sens; dans les Hautes-Alpes, M. Asselin, sous-préfet de Pithiviers; dans Eure et Loir, M. Giresse de la Beyrie, secrétaire des commandemens de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême; dans les Vosges, M. d'Estourmel, préfet d'Eure et Loir; dans Loir et Cher, M. Conen de Saint-Luc, préfet du Lot; dans le Lot, M. de Saint-Félix, ancien sous-préfet: M. de Boulancy, sous-préfet de Lisieux, a été nommé sous-préfet de Pontoise.

— Une ordonnance royale, du 25 juin, règle les attributions et le renouvellement du conseil-général pour les prisons du royaume, et du conseil spécial pour la ville de Paris. Cette ordonnance fixe également les attributions du préfet de la Seine et du préfet de police.

— M. le maréchal de Lauriston est parti, le 1er. juillet, pour Bayonne. Pendant son absence, le travail du ministère de la maison du Roi sera soumis à S. M. par M. le vicomte de Sénonès; les ordonnances seront contresignées par M. le président du conseil.

— M. le marquis de Vérac, gouverneur du château royal de Versailles, va faire le service de gouverneur des Tuileries, jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Lardenoy, nommé à cet emploi.

— D'après une décision de M. le ministre des finances, la famille Lesurques a recouvré la fortune dont le gouvernement s'étoit emparé en 1796, après la condamnation de ce malheureux. Les biens avoient été vendus en 1810 pour la somme de 200,000 fr.

— Tous les numéros du *Miroir*, supprimé par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, et reproduit, en contravention du même arrêté, sous le titre du *Sphinx*, ont été arrêtés, le 27 juin, à la poste, par ordre de M. le ministre de l'intérieur. Le 28, des agens de l'autorité se sont transportés dans l'imprimerie du sieur Chantpie, et ont saisi tous les numéros du journal *le Sphinx*.

— On assure que M. le lieutenant-général Tromelin va partir pour Lyon, pour y prendre trois régimens d'infanterie à trois bataillons, descendre avec eux le Rhône jusqu'à Avignon, traverser ensuite une partie du Languedoc, et entrer en Catalogne pour renforcer le corps de M. le maréchal Moncey, et commencer aussitôt le siége des places bloquées.

— Il est entré dans le port de Marseille, le 21 juin, des bombardes contenant environ 5,000 bombes, escortées par la canonnière de S. M. *la Grenade*, et destinées pour Port-Vendre.

— Sept corsaires espagnols, dont l'un étoit armé de vingt pièces de canon, ont été pris par les bâtimens du Roi, et conduits dans nos ports.

— M. l'archevêque de Tarragone se rend à Madrid auprès de la régence d'Espagne.

— Par ordonnance du 11 juin, M. le vicomte de Galard-Terraube, ancien officier de la marine et député du Gers, est nommé gouverneur de l'école royale de marine établie à Angoulême.

— M. Boullée fils, substitut à Bourges, est nommé procureur du Roi près le tribunal de Bergerac (Dordogne).

— La cour royale d'Aix a suspendu de leurs fonctions deux juges de Tarascon, un substitut du procureur du Roi et plusieurs avoués, pour avoir porté dans une procédure les frais de justice à la plus révoltante exagération.

— La cour royale de Rouen a confirmé le jugement de police correctionnelle, qui a condamné les éditeurs de *la Nacelle* chacun à un mois de prison et 300 fr. d'amende.

— On dit qu'il y a eu quelque désordre au collége royal de Marseille. Des professeurs ont été suspendus de leurs fonctions, et plusieurs élèves renvoyés.

— Le général l'Abisbal se rend décidément à Limoges.

— Un sous-officier de carabiniers, tué en duel, à Leyde, a été enterré sans aucune cérémonie religieuse, le curé ayant refusé de l'enterrer avec les cérémonies de l'Eglise, qui défend cette sépulture à ceux qui succombent en duel.

— Un paquebot anglois a apporté à Londres des nouvelles de Lisbonne qui vont jusqu'au 1er. juin au matin. Ces nouvelles sont conformes à celles que nous avons déjà fait connoître; la garnison de Lisbonne est sortie de cette ville, drapeaux déployés, le 29 mai, après avoir assisté à la procession de la Fête-Dieu, et est allée rejoindre l'infant don Michel. (*Voyez* plus bas l'article *Portugal*.)

— On assure que sir William A'Court, ambassadeur d'Angleterre auprès du roi d'Espagne, a reçu l'ordre de revenir à Londres : si les succès de la cause royaliste en Espagne rendent le roi à la liberté, avant que sir A'Court ait reçu son rappel, alors il reprendra ses fonctions à la cour de Ferdinand.

— Les cantons de Berne et de Bâle ont fait publier des articles officiels pour démentir les bruits semés depuis quelque temps, et qui annonçoient que l'indépendance de la Suisse étoit menacée. Ils assurent que les puissances continuent d'avoir des dispositions bienveillantes pour leur république. Il paroît que les autres cantons vont publier des déclarations dans le même sens.

— La reine de Suède et la princesse royale ont débarqué, le 13 juin, à un quart de lieue de Stockholm. La reine est arrivée dans la capitale; mais la princesse s'est rendue au château de Haga, d'où elle doit faire son entrée solennelle à Stockholm. Le mariage a dû être célébré le 22.

— On a découvert, le 25 mai, à Cracovie, le monument élevé à Copernic dans l'église de l'Université. La statue en marbre qui fait partie du monument est du célèbre Tornwaldsen.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

La régence a rendu, le 22 juin, un décret, d'après lequel il sera

dressé une liste exacte des membres des cortès actuelles, des membres de la prétendue régence, élue à Séville, des ministres et des officiers des milices volontaires de Madrid et de Séville, qui ont ordonné la translation du roi de Séville à Cadix, ou qui ont prêté à cette translation le secours de la force. Les biens personnels des individus portés sur cette liste seront immédiatement séquestrés, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement. Les membres des cortès qui ont adhéré à la délibération par laquelle la déchéance du roi a été prononcée, sont déclarés par ce seul fait coupables de lèze-majesté; et les peines prononcées par les lois contre ce crime leur seront appliquées par les tribunaux, sur la simple reconnoissance de l'identité; seront exceptés de la disposition qui précède, et seront en outre honorablement récompensés, ceux qui contribueront efficacement à la délivrance du roi. Les généraux et officiers des troupes de ligne et de milice qui ont suivi le roi à Cadix sont déclarés personnellement responsables de la vie du roi et de la famille royale, et pourront être traduits devant les conseils de guerre, pour être jugés comme complices des violences qui seroient commises sur les membres de la famille royale, et qu'il auroit été en leur pouvoir d'empêcher. Les prières publiques seront continuées pendant huit jours pour implorer la clémence divine dans des circonstances aussi critiques, et pendant le même temps les théâtres seront fermés, et toutes dissipations publiques suspendues.

Le colonel Boutourlin, aide-de-camp de l'empereur de Russie, est arrivé le 20 juin à Madrid, pour féliciter, de la part de son souverain, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême sur les succès qui ont marqué l'entrée de ce Prince en Espagne.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé la croix de la Légion-d'Honneur à M. Blanchet, sous-lieutenant aux chasseurs du Cantal, pour avoir chargé et dispersé, le 3 mai, à Olot (Catalogne), à la tête d'un détachement de quinze hommes, l'arrière-garde ennemie, composée de quatre cents hommes d'infanterie.

M. de Rogier, qui avoit tenu à Logrono, le 18 avril, la conduite la plus brillante, vient d'être nommé capitaine au corps royal d'état-major.

On a publié à Madrid un décret pour connoître, avec la plus grande exactitude, le nombre des étrangers qui se trouvent ou qui s'introduisent journellement dans cette capitale, les circonstances et les motifs de leur arrivée.

Lopez-Banos, fuyant devant le général Bourmont, est arrivé, avec 12 ou 1500 hommes, deux ou trois jours avant nous à Séville, croyant y trouver les cortès. Le peuple n'a pas voulu le recevoir, et s'est défendu vaillamment; il a même employé l'artillerie : mais, n'entendant rien à ce service, il s'est dispersé, et Lopez-Banos a forcé son chemin dans la ville; il a eu le temps d'y lever une contribution, et s'est sauvé à l'approche de nos soldats. Il s'est jeté du côté du Portugal, n'ayant pu se porter sur Cadix, dont il étoit coupé par le général Bordesoulle. La moitié de sa bande l'avoit abandonné avant d'être sorti du faubourg de la ville.

Lopez-Banos, qui s'étoit campé à peu de distance de Séville, a été attaqué, le 20, par l'avant-garde du comte de Bourmont, commandée par le général Lauriston, et mis dans une déroute complète. Nous avons fait plus de six cents prisonniers. On a pris également à l'ennemi deux drapeaux, son artillerie, une grande quantité d'armes, de munitions, de voitures et de bagages, et un butin immense avec plus de 2 millions de réaux en espèces, produit des rapines de Lopez-Banos à Séville et autres lieux par où il avoit passé.

Le général Villa-Campa a été abandonné par ses troupes, qui se sont réunies aux François.

Une députation des montagnards de la Ronda s'est rendue auprès du général Bordesoulle, pour déclarer qu'ils vont reconnoître l'autorité royale, et que tous les partis ennemis seront repoussés par eux.

L'avant-garde du général Bordesoulle étoit, le 21 juin, à Xérès, à trois jours de marche du port Sainte-Marie.

A mesure que l'armée royale espagnole s'organise, cavaliers et fantassins, tous demandent à marcher sur Cadix. On s'arme dans l'Andalousie et dans l'Estramadure pour le même objet. Deux mille hommes de la garde espagnole sont partis de Madrid vers le 20 juin.

Il paroît que la famille royale a été menée à Cadix, et logée à la douane ; les cortès restent, dit-on, dans l'île de Léon, comme offrant plus de chances pour s'échapper individuellement.

Les vaisseaux du Roi *le Trident* et *le Centaure*, et la frégate *la Guerrière*, ont rallié, le 7 juin, l'escadre françoise qui bloque Cadix.

Le général Molitor poursuit ses succès et achève de disperser les troupes de Ballesteros.

Le général Bonnemains, commandant l'avant-garde du deuxième corps, a attaqué, le 16, Alcira, sur le Juçar. Cette ville étoit défendue par 1800 hommes d'élite de l'armée de Ballesteros, par 150 dragons et deux pièces d'artillerie. Les retranchemens ont été enlevés au pas de charge, et l'ennemi culbuté. Nos troupes se sont emparées des deux pièces d'artillerie, et ont fait cent prisonniers. Beaucoup de soldats se sont présentés comme déserteurs. L'ennemi a eu plusieurs tués et beaucoup de blessés. De notre côté nous n'avons eu que cinq blessés. Des magasins assez considérables, que Ballesteros avoit à Alcira, sont tombés en notre pouvoir.

Le chef royaliste Chambo est maître de Tortose et de tous ses forts ; à son approche, une partie de la garnison s'est déclarée pour le roi, l'autre partie a été maltraitée, et a pris la fuite sur Vinaroz.

Mina se porte sur Lérida.

M. le maréchal Moncey ayant reçu les renforts qu'il attendoit, va se porter avec tout son corps d'armée sur Barcelonne, qui sera investi du 6 au 8 juillet.

Dix membres des cortès, qui avoient le plus marqué par leur exaltation, se sont embarqués pour Londres. Le malheureux Pépé a suivi ce convoi funèbre de la constitution portugaise.

Les deux officiers françois qui avoient été pris à Mataro, dans les rangs ennemis, ont été fusillés le 16 juin.

Une circulaire du général Régo, commandant en chef de l'armée des cortès portugaises, et datée du quartier général de Viana, 4 juin, ne laisse plus aucun doute sur la soumission de ce général au gouvernement légitime.

Le roi de Portugal, après avoir quitté Lisbonne, a publié, le 31 mai, à Villa-Franca, une proclamation adressée aux habitans de la capitale. « L'expérience a démontré, dit-il, que les institutions existantes sont incompatibles avec la volonté, les usages et la conscience de la plus grande partie de la monarchie : il est indispensable de modifier la constitution. Dans peu, je poserai les bases d'un nouveau Code, qui garantira la sûreté des personnes, la propriété et les emplois loyalement acquis, à quelque époque que ce soit du gouvernement actuel ». Cette proclamation a été publiée à Lisbonne le 1er. juin.

Les journées du 31 mai, des 1er., 2 et 3 juin se passèrent en pourparlers entre les diverses autorités civiles et militaires. Le 2 juin, les cortès se sont séparés après avoir signé une protestation contre toute altération ou modification à la constitution. Le 3, on a fait afficher dans Lisbonne une nouvelle déclaration royale contre les principes funestes de la révolution portugaise, et les desseins sinistres de quelques représentans nommés à force d'intrigues et de subornations. Le roi engage ses sujets à oublier les opinions passées.

La journée du 4 s'est passée en préparatifs pour la réception de S. M. et de son auguste famille. On ne pourroit décrire l'enthousiasme avec lequel le roi et la famille royale ont été reçus le 5, octave de la Fête-Dieu, par la population de Lisbonne, rassemblée toute entière sur la route de Villa-France. Les acclamations du peuple et de l'armée n'ont cessé de se confondre. Le *Te Deum* a été chanté dans sa cathédrale, en présence du roi et de son auguste famille. Toutes les autorités y ont assisté. L'illumination générale a duré toute la nuit. Ainsi la restauration de la monarchie portugaise s'est terminée sans effusion de sang et presque sans opposition.

L'affaire qui occupe aujourd'hui le gouvernement, les tribunaux et le canton de Lucerne, et dont on a parlé diversement dans quelques journaux, mérite en effet de fixer l'attention publique; mais il est bon de se faire une idée nette de l'état des choses. C'est un docteur en médecine, nommé Troxler, qui cause tout ce bruit. Révolutionnaire exalté, il cherche, depuis plusieurs années, à se faire un nom par des essais en différens genres. D'abord il voulut briller dans la littérature; mais des savans tels que Schelling, Eschenmayer et Steffens, le réduisirent au silence par leurs critiques. Arrêté deux fois pour sa conduite séditieuse, il fut destitué en 1821, pour ses écrits révolutionnaires, de la chaire de pro-

fesseur de philosophie et d'histoire universelle, à laquelle le gouvernement de Lucerne l'avoit nommé deux ans auparavant. Depuis il n'a cessé, ainsi que ses partisans, de provoquer le gouvernement par des pamphlets et des articles de journaux. L'hiver dernier, il fit paroître à Glaris un livre sur l'éducation publique : il n'y respecte rien. Les professeurs du gymnase et du lycée, les Jésuites, la religion, les gouvernemens, y sont maltraités tour à tour. On y établit, en principe, que l'État et l'Eglise conspirent contre l'humanité, et méditent de concert d'introduire un honteux obscurcissement et une démoralisation générale des ames ; qu'il y a en revanche, contre l'Eglise et l'Etat, une insurrection légale, calculée d'après un plan uniforme, et que l'Eglise et l'Etat ont besoin l'une et l'autre d'être réformés et refondus. Peut-on énoncer plus clairement le désir de la destruction, et les gouvernemens ne doivent-ils pas être alarmés sur des projets avoués avec tant d'effronterie ? Il est vrai que le docteur Troxler a été renvoyé devant les tribunaux sur la plainte de neuf professeurs de Lucerne, lesquels sont ceux qui ont le plus de droits à l'estime et à la confiance du public, et qui, par cette démarche, se sont trouvés en butte aux invectives du docteur. Mais l'affaire traîne en longueur : les amis de Troxler n'épargnent rien pour détourner l'orage qui le menace ; on travaille le peuple de la campagne ; on étourdit des grands mots de liberté, d'avilissement et de despotisme, de bonnes gens qui n'entendent rien au jargon libéral. C'est ce qui a déterminé un des professeurs calomniés, M. le chanoine Gugler, aujourd'hui préfet du gymnase et du lycée, à donner, sous la forme de lettre, une réponse au docteur. Cet ecclésiastique, connu par plusieurs bons écrits, emploie tour à tour la plaisanterie et le raisonnement pour renverser l'échafaudage libéral de son adversaire. Il remontre au docteur que c'est se moquer du public et blesser toutes les convenances que d'user de ces expressions ignobles que s'interdit tout homme bien élevé. Il s'étonne de le voir recourir à des calomnies atroces contre les corps les plus respectables, et se servir même de ses anciennes liaisons pour jeter d'odieux soupçons sur les personnes. On a en effet de la peine à concevoir comment on peut qualifier d'*Essai sur l'éducation publique* un livre aussi rebutant pour le fond que pour la forme ; et cependant une des feuilles libérales les plus nouvelles de la Suisse, l'*Helvetia*,

place l'*Essai* parmi les écrits d'éducation les plus ingénieux et les plus recommandables : c'est étrangement abuser de l'esprit de parti.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, je dois commencer par vous adresser des remercîmens pour la manière aimable et pleine d'indulgence, dont vous avez bien voulu parler de moi dans la note insérée au bas de la page 104 du n°. 920 de votre excellent journal, que j'ai reçu dimanche matin, 8 du courant. J'ai vu avec peine, à la page 103, le nom d'un M. Jean-Jacques Morel, curé de Tierceville, diocèse de Bayeux, comme ayant signé la lettre adressée par quelques ecclésiastiques anti-concordataires au concile de Hongrie. Il y a en effet, Monsieur, un ecclésiastique de ce nom, qui demeure aux environs de Londres, aussi bien que moi; mais, par la grâce de Dieu, je ne pense pas comme lui. Au contraire, je me fais gloire de tenir à la chaire de saint Pierre, et d'être uni de communion avec le vénérable Pontife qui y est assis. Ainsi, comme un prêtre catholique ne doit pas laisser même l'ombre d'un soupçon sur sa foi, j'ai cru devoir répondre à la marque de bienveillance que vous me témoignez, en repoussant jusqu'à l'apparence d'une erreur, à laquelle la parfaite ressemblance des noms a pu donner naissance. Sans la petite note que vous avez insérée dans votre journal, il est plus que probable que je n'aurois pas même pensé à vous écrire, puisque l'ecclésiastique du même nom que moi, qui a signé cette malheureuse lettre, est du diocèse de Bayeux, tandis que je suis de celui d'Evreux. Cet ecclésiastique d'ailleurs se désigne comme curé de Tierceville, et je n'ai jamais été curé. A l'époque du trop fameux serment de 1790, j'étois attaché au séminaire de Saint-Leufroi, à Evreux, que je n'ai quitté qu'au moment où j'ai été déplacé par le département, avec tous mes confrères. Ces circonstances, connues de mes amis particuliers, m'auroient disculpé à leurs yeux, et les auroient empêchés de s'y méprendre; mais, comme il est impossible qu'elles soient connues de tous ceux qui lisent votre excellent journal, et que nous sommes redevables à tous, j'ai cru devoir vous donner ces détails, afin que par vous ils parviennent à la connoissance de mes supérieurs et de mes frères dans la foi.

Permettez-moi, Monsieur, de profiter de cette occasion pour vous remercier aussi de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli une lettre que j'eus l'avantage de vous adresser, l'année dernière, et de la réponse tout-à-fait satisfaisante que vous prîtes occasion d'y faire quelque temps après.

Je laisse à votre sagesse et à votre discrétion de faire de celle-ci l'usage que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MOREL, *prêtre*.

Hampstead, près Londres, 10 juin 1823.

Notice historique et Description de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans; par M. l'abbé Dubois.

L'église cathédrale d'Orléans est un des plus beaux monumens du genre gothique que nous ayons en France. Elle fut commencée en 1287, et n'est pas encore totalement achevée. La grandeur du plan qui fut adopté et le défaut de fonds ne furent pas les seules causes qui retardèrent la construction. Les guerres des protestans y apportèrent le plus grand obstacle. Ils s'étoient emparés d'Orléans en 1567; l'année suivante, le prince de Condé fit sa paix avec le Roi. Cette paix fut publiée le 23 mars; mais la nuit du 23 au 24, les protestans, échauffés par Théodore de Bèze, s'introduisirent dans l'église, et firent entrer de la poudre dans les quatre gros piliers qui soutenoient le clocher. Ces quatre piliers sautèrent avec un épouvantable fracas, et entraînèrent dans leur chute le clocher et une partie de l'église. La partie la plus éloignée du chœur fut conservée, ainsi que les chapelles qui étoient à l'entour; le portail et les tours restèrent aussi debout. Lorsque les catholiques rentrèrent à Orléans, quelques jours après, ils la trouvèrent dans l'état le plus déplorable. Tout le milieu de l'église avoit disparu, et n'offroit plus qu'un monceau de ruines, triste témoignage de la fureur d'un parti qui s'annonçoit pour réformer, et qui ne savoit que détruire; car, pour le dire en passant, les protestans avoient aussi abattu toutes les autres églises de la ville, et expulsé tous les catholiques.

L'état du royaume ne permettoit guère de réparer

ces désastres. On se contenta de fermer par un mur ce qui restoit du chœur de la cathédrale. En 1598, Henri IV passa par Orléans, et vit les ruines de ce grand édifice; il en fut touché, et étant revenu, l'année suivante, il promit de faire réparer l'église. On voit par un arrêt du conseil que le pape Clément VIII, en accordant l'absolution à Henri IV, l'avoit obligé à faire construire des monastères dans chaque province du royaume, et que le Roi avoit demandé que cette condition fût commuée en faveur de la cathédrale d'Orléans. On obtint du Pape un jubilé pour ceux qui visiteroient l'église d'Orléans. Ce jubilé, qui devoit durer trois mois, commença le 18 novembre 1601; il attira dans la ville un grand nombre de pélerins, dont plusieurs vinrent même de pays fort éloignés, et il procura des aumônes pour commencer l'église. Henri IV y ajouta des fonds, et, le 18 avril 1601, il posa la première pierre d'un des piliers, à la place de ceux qui avoient été abattus. La reine Marie de Médicis étoit venue dans la ville avec lui, et posa aussi une première pierre. Les travaux commencèrent; on releva les piliers de la croisée, puis on éleva un clocher, qui a été ensuite abattu pour faire place à la flèche élégante qui subsiste aujourd'hui. Cette flèche n'a été achevée qu'en 1707. Plusieurs années après, on arrêta de démolir les anciennes tours, et on commença les constructions des nouvelles; mais les travaux ne se faisoient que très-lentement, surtout par le manque de fonds. En 1766, M. de Jarente, évêque d'Orléans et ministre de la feuille, obtint qu'on prendroit sur les économats les fonds pour achever l'église et les tours. Ces tours furent terminées au commencement de la révolution.

On a dans ces derniers temps fait de grandes réparations à ces tours, qui avoient beaucoup souffert de l'injure des temps. Il ne reste plus à construire en ce mo-

ment que la voûte des deux arcades qui joignent l'église aux tours. Les travaux ont été adjugés récemment, et on espère que ce bel édifice sera enfin terminé dans quelques années. On a fait aussi des réparations et embellissemens dans l'intérieur, de nouvelles chapelles ont été décorées; un buffet d'orgue a été placé, une chaire a été construite. Enfin on a surmonté la flèche d'une croix qui fait un très-bon effet.

L'écrit de M. l'abbé Dubois se compose de deux parties distinctes, une Notice historique sur l'église, et une Description de cet édifice : l'une et l'autre sont rédigées avec beaucoup de soin. M. l'abbé Dubois, qui est depuis long-temps chanoine de la cathédrale d'Orléans, s'est occupé de recherches sur l'histoire de cette ville. On voit qu'il a bien étudié le monument qu'il veut décrire. Il donne avec précision les dates et les mesures; il se sert pour les constructions des termes mêmes usités parmi les gens du métier; il présente ensuite ses vues sur des restaurations et améliorations à faire, soit au-dedans, soit au-dehors de l'édifice; enfin il compare les dimensions de Sainte-Croix avec celles de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Chartres. Tout cet écrit est précieux par l'exactitude des recherches et par la variété des détails.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Outre le sacre des trois évêques qui doit se faire à Issy le dimanche 6, et que nous avons annoncé, il y aura, le même jour, une cérémonie semblable à Paris. M. l'archevêque de Paris sacrera M. Molin, évêque élu de Viviers, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice. M. l'évêque de Viviers a fait, la semaine dernière, sa retraite à Issy. Le dimanche 13, il doit y avoir plusieurs autres consécrations d'évêques. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui est depuis peu de jours à Paris, sacrera, dans la chapelle du séminaire

Saint-Sulpice, MM. d'Arbou, de La Tour-Landorthe et de Chamon, évêques élus de Verdun, de Pamiers et de Saint-Claude. Le même jour, M. l'archevêque de Paris sacrera, dans l'église des Carmes, M. de Morlhon, archevêque élu d'Auch; M. Depons, évêque de Moulins, et M. de Neyrac, évêque de Tarbes. Ces prélats entrent en retraite aujourd'hui samedi, soit à Issy, soit à Paris.

— Un jeune et vertueux prêtre vient de couronner une sainte vie par une mort édifiante. M. Julien-Armand Passerat, né à Gex le 3 février 1794, étoit venu à Paris à l'âge de vingt ans pour faire son droit. Il se distingua dans cette carrière par ses talens et surtout par ses vertus, et il s'attira l'estime, je dirois presque le respect de ses camarades, par une conduite soutenue et par une piété douce et aimable. M. Pigeau, professeur, qui a laissé des souvenirs si précieux dans l'École de droit, avoit une affection toute particulière pour lui, l'invitoit à le venir voir, et lui faisoit raconter ses œuvres de charité. M. Passerat se fit un plaisir, dans son acte public, de rendre hommage au mérite et aux qualités religieuses de son maître. Il passa tous ses examens et sa thèse à boules blanches, et il étoit le seul à s'étonner de ce succès. Dès les premiers temps qu'il étoit à Paris, il alloit tous les soirs visiter les malades, s'attacha ensuite au bureau de charité du douzième arrondissement, et visita, sans exception, tous les pauvres du quartier Saint-Marcel. Il pourvoyoit à leurs besoins de toute espèce, et donnoit surtout des soins plus tendres aux plus âgés et aux plus infirmes, leur parlant souvent de Dieu, leur inculquant leur patience, et mettant dans ses entretiens une grâce, une douceur et une onction qui lui gagnoient tous les cœurs. Le vertueux jeune homme avoit fini son droit, et paroissoit destiné à briller dans le monde par ses talens, lorsque le désir de servir Dieu sans partage le détermina à quitter le monde. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice dans l'automne de 1817, et y parut dès-lors consommé en vertus. On n'a pas remarqué qu'il ait manqué une seule fois au moindre point de la règle. Son obéissance, sa charité, son air de candeur, le faisoient universellement aimer. Ses études de théologie ne furent pas moins brillantes que celles de droit : même mépris pour lui-même, même ignorance de ses talens, jusqu'à dire qu'il avoit sujet de craindre de n'être pas appelé

au sacerdoce, parce qu'il ne se sentoit pas capable d'acquérir la science nécessaire; tant il savoit se cacher ce qui frappoit tous les yeux! Quand la longue maladie qui vient de l'enlever le força de quitter le séminaire, il attribuoit ce malheur à ses péchés : il avoit trop abusé, disoit-il, des grâces qu'il avoit reçues dans la maison. C'est sur ce pied qu'il en parloit à ses amis. Dans le cours de cette maladie, son obéissance aux médecins a toujours été entière. Ses amis, qui se disputoient le plaisir de le veiller dans les momens de danger, racontent avec admiration des traits touchans de sa docilité, de sa simplicité, de sa ferveur. On pensa que les voyages pourroient calmer ses maux; et quoiqu'il aimât le repos et la solitude, et qu'il fût persuadé de l'inutilité de ce remède, il se soumit à ce qu'on souhaitoit. *Ces voyages me tuent*, écrivoit-il; *mais cela mène au ciel. J'ai vu*, écrivoit-il une autre fois, *la Sion de la terre : quand serai-je dans la Sion du ciel?* C'étoit là sa pensée la plus habituelle; de pieuses lectures et des entretiens sur Dieu faisoient ses plus chères délices : aussi il n'a pas fallu de précautions pour lui annoncer ses derniers momens, et il a remercié bien sincèrement celui qui lui apporta cette heureuse nouvelle. Dès-lors il ne parloit plus que de l'éternité et de son bonheur; il fortifioit sa foi en se rappelant des passages de l'Ecriture. Cette parole surtout le touchoit: *Videbimus eum sicuti est*. De semblables pensées faisoient rayonner son visage de joie; et néanmoins il n'a pas cessé d'observer ponctuellement les ordonnances des médecins, dont il sentoit toute l'inutilité. Dieu lui a épargné les combats et les frayeurs de la mort, et quelques momens de trouble ont fait place à la plus douce confiance. La foiblesse et l'épuisement ont rendu ses derniers jours très-pénibles; cependant il étoit toujours aimable et gracieux, et accueilloit ses amis d'un air riant, les entretenant de ses plus chers désirs. Il voulut recevoir les derniers sacremens levé et habillé, et mourut le 26 juin 1823, à une heure du matin. Un peu avant d'expirer, on l'entendoit encore prononcer les noms de Jésus et de Marie : on le vit se lever sur son séant, regarder avec attendrissement une image de Notre-Seigneur et une autre du Sacré-Cœur; en retombant sur son lit, il n'étoit plus. Tel étoit cet intéressant jeune homme, dont les vertus promettoient à l'Eglise un saint prêtre. Il avoit été élevé au sacerdoce il y a six mois, et M. l'archevêque de Paris avoit eu la complaisance de

faire pour lui une ordination *extra tempora*, la veille de l'Epiphanie. Les amis de M. Passerat se sont empressés d'environner son cercueil; et, à la douleur de l'avoir perdu, ils sentoient se mêler la confiance de son bonheur et le désir de marcher sur ses traces. Ce n'est pas seulement au séminaire qu'il laisse des admirateurs; il en avoit dans le monde, parmi ses anciens condisciples, et parmi les membres d'une association pieuse qui s'estimoit heureuse de l'avoir possédé dans son sein, et d'avoir joui des exemples d'un si excellent modèle.

— M. l'archevêque d'Albi a pris possession de son siége par procureur, le 25 mai dernier. Le prélat a nommé pour grands-vicaires MM. de Seguin-Deshons, pro-vicaire-général de M. l'évêque de Montpellier pour le Tarn; Rahoux, docteur en théologie, membre du conseil ecclésiastique à Albi; et Carayon, chanoine et grand-vicaire de Poitiers. Ces ecclésiastiques étoient déjà tous connus avantageusement dans le diocèse. M. l'archevêque d'Albi, qui étoit allé passer quelque temps à Poitiers, en est parti, le 2 juillet, pour se rendre dans son diocèse, où sa réputation l'a devancé, et où il est attendu avec impatience. Ce n'est que lorsqu'il sera au milieu de son troupeau qu'il formera son chapitre. Nous avons vu dernièrement combien le prélat laissoit de regrets dans le diocèse qu'il quitte, et on verra, peu après, combien il va trouver de dispositions favorables dans le diocèse où il entre. La manière dont s'annonce son administration ne peut qu'achever de lui concilier les esprits. Le prélat publie en ce moment une Lettre pastorale à l'occasion de son installation dans sa métropole. Il y félicite l'église de France du rétablissement de ses plus illustres siéges; il y paie un tribut d'hommages à la mémoire de M. le cardinal de Bernis; il s'y adresse tour à tour au clergé et aux fidèles. Nous citerons le fragment suivant de cette Lettre pastorale:

« Nous combattrons avec courage ces doctrines impies et antisociales, ces théories insensées qui ont précipité la France dans un abime de malheurs; maximes perverses qui trouvent encore, hélas! des approbateurs et des défenseurs dans ces écrits pernicieux que l'on répand avec tant de profusion et d'audace, et dont le poison subtil infecte et corrompt trop souvent une jeunesse qui est l'espoir de la religion et de la patrie. Nous crierons, sans jamais nous lasser, contre le déréglement des mœurs et l'oubli de tout principe religieux et honnête, sources de ces désordres abominables, de ces crimes atroces qui affligent l'humanité et déshonorent le christianisme. Notre voix, comme

une trompette, retentira dans toutes les parties du diocèse pour faire sortir de leur assoupissement létargique tant d'ames tièdes et indifférentes sur tout ce qui a rapport à la religion et à leur salut éternel. Nous nous élèverons avec force contre ce vil et honteux égoïsme qui étouffe tout amour du bien public, et éteint tout sentiment noble et généreux; contre ce désir insatiable des biens terrestres qui nous rend insensibles aux misères des pauvres. Pauvres de Jésus-Christ, portion précieuse de notre troupeau, vous serez toujours la plus chère à notre cœur. Le bien que nous ne pourrons vous faire, nous le solliciterons avec instance de la générosité des ames charitables et compatissantes. Nous favoriserons, nous encouragerons, nous soutiendrons tout établissement destiné au soulagement et à l'instruction de la classe indigente ».

— Les conseils-généraux de département continuent à montrer leur zèle pour la religion, et leur désir de concourir à tout ce qui peut lui être utile. Le conseil-général des Bouches du Rhône, en terminant sa session, le 19 du mois dernier, a exprimé les vues les plus favorables dans l'intérêt de l'Église et des mœurs; il a demandé que l'on confiât l'enseignement public à des congrégations; que l'on veillât à l'observation de la loi sur les dimanches et fêtes; que l'on prononçât des peines plus fortes pour les délits commis dans les églises; que l'on déclarât que le mariage, pour être valable, devoit réunir l'acte religieux à l'acte civil, et que l'on accordât une indemnité à ceux dont les biens ont été confisqués et vendus pendant la révolution. A Albi, le conseil-général, sur la proposition de M. le préfet, a voté unanimement la remise de l'ancien archevêché au nouvel archevêque, et les fonds nécessaires pour transporter la préfecture dans un autre local. Dans le Calvados, le conseil-général a pris une délibération aussi flatteuse qu'honorable pour l'ancien évêque de ce diocèse, transféré à Albi. Le conseil y partage les regrets de M. le préfet pour le départ du prélat, et a consigné dans son procès-verbal un juste éloge du prélat, qui, par ses lumières, sa piété et sa douceur, a su se concilier dans ce pays le respect et la confiance générale, et qui s'étoit même imposé des sacrifices personnels pour le rétablissement de plusieurs institutions pieuses et charitables. Le conseil a prié M. le préfet d'être auprès du respectable prélat l'interprète de ses regrets et de sa reconnoissance.

— M. l'abbé Desmazures a dû prêcher à Bordeaux les deux dernières semaines, en faveur des établissemens de la terre

sainte. Il a paru successivement dans toutes les églises; dans l'église métropolitaine, le dimanche 22 juin et le lendemain; le mardi, dans l'église Saint-Louis-aux-Chartrons; le mercredi, dans l'église Notre-Dame; le jeudi, dans celle de Saint-Michel; et le vendredi, dans celle de Sainte-Croix. Le dimanche 29, fête de saint Pierre, il devoit prêcher dans ladite église, ainsi que le lundi 30; le mardi, à Saint-Paul; le mercredi, à Saint-Seurin; et le jeudi, à Saint-Eloi. Après chaque discours, il y a eu un salut pour le succès de nos armes en Espagne.

— La ville illustrée, il y a deux siècles, par les vertus de saint François de Sales vient enfin de recouvrer l'honneur qu'elle appeloit de tous ses vœux : M. de Thiollaz, évêque d'Anneci, a pris possession de son siége. Quand on sut qu'il alloit arriver de Turin, une députation du clergé d'Anneci se rendit au-devant de lui à Chambéri. A quelque distance de sa ville épiscopale, M. l'évêque fut complimenté par le syndic de la ville, à la tête d'une garde d'honneur. Il fit son entrée, le 6 juin, au milieu d'une foule qui croissoit à chaque pas, et parmi les cris de joie qui retentissoient de toutes parts. Arrivé au palais, le prélat reçut les félicitations de tous les corps, et le clergé surtout exprima la part qu'il prenoit à un évènement si souhaité, et qui peut avoir de si heureux résultats pour le bien de la religion. Le soir, toute la ville a été illuminée, et l'allégresse publique s'est manifestée par des inscriptions et des emblêmes qui avoient rapport au rétablissement du siége et au choix du prélat qui l'occupe, et qui est connu depuis long-temps à Anneci par ses talens et par ses vertus. M. Claude-François de Thiollaz, docteur de la Faculté de théologie de Paris, a été long-temps grand-vicaire du diocèse de Chambéri, et étoit désigné par la voix publique pour le siége d'Anneci, où son zèle est très-propre à ressusciter les établissemens religieux dont jouissoit autrefois ce pays.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé un secours de 1000 fr. aux habitans les plus pauvres de la paroisse de Revonnas, qui a perdu toutes ses récoltes.

— On assure que chaque chef des grandes administrations du royaume s'occupe de la formation d'un tableau des employés sous leurs ordres

qui ont fait partie du corps des volontaires royaux, organisés en 1815, pour fixer sur ses braves et fidèles sujets, plus que négligés jusqu'à ce jour, l'auguste attention du Roi. M. le marquis de Marbois vient de donner l'exemple, et les magistrats ou employés, à la tête desquels il est placé, vont éprouver les effets de ses démarches pour eux.

— D'après une décision du conseil royal d'instruction publique, le concours de l'agrégation pour les classes supérieures des lettres et les classes de grammaire, s'ouvrira, le 1er. octobre prochain, dans les académies de Paris, Caen, Rennes, Toulouse, Dijon, Poitiers et Metz. Le concours de l'agrégation pour les sciences n'aura lieu, cette année, que dans l'Académie de Paris.

— Le tribunal de police correctionnelle a décidé, le 2, que les journaux autorisés par la loi à rendre compte des audiences ne sont point forcés d'insérer les réclamations des parties qui paroissent dans un procès, pourvu que le compte rendu des audiences soit exact et sans mauvaise foi.

— M. le duc de Caylus, pair de France, est mort, le 2, à Paris, à l'âge de cinquante-neuf ans.

— On croit que M. de Martignac, commissaire civil de S. M. auprès de Mgr. le duc d'Angoulême, sera de retour à Paris du 10 au 15 de ce mois; M. de Caux est également attendu vers cette époque.

— Le 2, MM. Titon et Desparbès de Lussan, ont été nommés conseillers auditeurs à la cour royale de Paris; M. Moreau, fils du président du tribunal civil de la Seine, a été nommé substitut du procureur-général; MM. Millen, et Bourgain, substituts du procureur du Roi de Paris; M. Mourre, fils du procureur-général près la cour de cassation, procureur du Roi à Meaux; M. Doé, procureur du Roi à Epernay.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait son entrée dans Bayonne, le 24 juin, accompagnée de la garde nationale à cheval, et au milieu d'une population qui manifestoit son enthousiasme. Aussitôt après son arrivée, Madame a reçu le clergé, et les autorités civiles et militaires. Le lendemain, S. A. R., après avoir visité la citadelle, est descendue à l'arsenal de la marine, où on a lancé en sa présence deux goëlettes; elle s'est ensuite rendue à l'hôpital, qu'elle a visité dans tous ses détails. Cette Princesse est allée, le 26, à Saint-Jean de Luz et au pont de la Bidassoa, construit par ordre de son auguste époux. S. A. R. est parti pour Pau le 27 au matin.

— Une ordonnance du Roi, du 18 juin, établit un commandement de place permanent pour la ville de Bordeaux. M. d'Haremberg, colonel de cavalerie en non activité, est nommé à ces fonctions.

— Le général l'Abisbal est arrivé, le 22 juin, à Limoges, où il paroît qu'on a fixé son séjour.

— Le sieur Pierre Jouany, de la paroisse de la Française, vient de recevoir du gouvernement une médaille d'argent, pour avoir, en diverses circonstances et au péril de ses jours, sauvés treize personnes qui se noyoient.

— Par décision de la cour royale d'Amiens, en date du 29 du mois dernier, M. Pothier, conseiller en cette cour, a été suspendu de ses fonctions pendant deux ans. On assure que cette décision a été prise à l'unanimité.

— Des individus de Toulon, qui, au moyen de jeux frauduleux et clandestins, s'enrichissoient en dépouillant la classes des ouvriers et des militaires, ont été condamnés, le 18 juin, après huit audiences, à quinze mois de détention, à 500 fr. d'amende, et à la restitution des sommes escroquées.

— La forteresse de Négrepont s'est rendue au général grec Odyssée, le 4 mai. Les Turcs ont été transportés à Smyrne sur des bâtimens neutres. La ville de Lepante a été emportée d'assaut par le général Marc Botzaris. On dit que les Turcs ont été passés au fil de l'épée.

— Le pacha d'Acre, qui s'étoit révolté contre la Porte, et avoit opposé une longue résistance, a fait sa soumission, et est rentré en grâce. Le pacha d'Egypte a fait débarquer six mille hommes de troupes à Candie, et a forcé les Grecs à lever le siége de Canée, qui étoit déjà serrée de près.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

La députation de la grandesse d'Espagne, ayant à sa tête le duc de San-Fernando Y Quiroga, dès l'instant qu'elle a eu connoissance de l'attentat commis à Séville contre le roi, a convoqué toutes les classes de la grandesse en junte générale, et le duc de San-Fernando a ouvert la séance par un discours dans lequel respire la fidélité espagnole. « Notre roi, a-t-il dit, se trouve dépossédé de sa couronne, et déchu du trône. Nous faisons l'offre de nos personnes, de nos biens et de tout ce que nous avons de plus cher pour remplir le devoir sacré que nous impose sa captivité ». Cette proposition a été approuvée à l'unanimité, et tous les grands ont signé une adresse à la régence du royaume, afin qu'elle dispose d'eux et de leurs fortunes pour venir à bout d'une si noble entreprise.

Don Scaveda de La Alcudia a été nommé par la régence d'Espagne chargé d'affaires auprès de l'empereur de Russie.

Un journal françois avoit inscrit le nom du marquis de San-Adrian sur une liste des grands d'Espagne, qu'on dit avoir pris le parti des cortès. Le marquis de San-Adrian, jaloux de remplir les premiers devoirs d'un Espagnol fidèle et d'un grand du royaume, a écrit à M. de Martignac pour rectifier cette erreur. Il s'occupoit dans ses terres de Navarre à défendre la cause du roi et à maintenir le bon ordre, lorsque la grandesse présenta son adresse à Mgr. le duc d'Angoulême. Le marquis de San-Adrian assure qu'un grand nombre de ceux dont les noms se trouvent sur la liste du journal françois, feroient la même réclamation, s'ils en étoient instruits comme il l'a été.

MM. Martinez de La Rosa, Garely et Moscosa, tous trois ministres au 7 juillet dernier, ont été obligés de quitter Madrid par ordre supérieur. Le premier est arrivé, le 25 juin, à Bayonne.

Le général Castanos a quitté Baylen, où il s'étoit retiré, après avoir été maltraité par le gouvernement des cortès, et est arrivé à Madrid. Il a amené avec lui, et présenté à la régence, le brigadier H. Martin, qui s'est si fort distingué lorsqu'il étoit chef politique à Madrid.

Une partie de l'avant-garde du général Bourmont, commandée par le vicomte de Saint-Mars, a poursuivi les débris des troupes de Lopez-Banos, dans la direction de Huebla et de San-Juan del Puerto, points indiqués pour leur embarquement. Pendant cette marche, elle a ramassé un grand nombre de prisonniers, et pris beaucoup de bagages.

Le colonel d'Hautefeuille, à la tête de deux cents dragons, est arrivé à San-Juan del Puerto au moment où l'on embarquoit l'artillerie ennemie. Les soldats constitutionnels s'étant aussitôt jetés dans des barques, onze pièces d'artillerie, une grande quantité de caissons et quatre forges, tombèrent entre nos mains. Les embarcations, chargées de pièces et d'effets, cherchoient à s'éloigner; mais nos officiers de dragons ayant eux-mêmes remonté un canon et un obusier, firent sur elles un feu si bien dirigé, qu'ils les forcèrent à amener, et à nous livrer les neuf pièces qui étoient déjà embarquées. Le général Lopez-Banos s'est embarqué lui-même avec la plus grande précipitation.

Les deux divisions des généraux Bordesoulle et Bourmont doivent être réunies, depuis le 25 juin, devant Cadix. Notre escadre est aussi arrivée dans la baie : le général Bordesoulle est en communication avec le contre-amiral Hamelin depuis le 21 juin.

Le général Blake et le général Pallafox, tous deux très-attachés au roi, sont restés à Séville.

La ville de Cadix n'a pas voulu recevoir les volontaires de Madrid: ils sont demeurés dans l'île de Léon. Les défenses de cette île sont très-peu avancées, et la garnison n'est pas assez nombreuse pour défendre tous les ouvrages. Il y a à peine cinq mille hommes pour garder à la fois l'île de Léon et Cadix. Le général Vigodet a pris le commandement de toutes les troupes; on se défie de Zayas.

Les cortès se sont assemblées, le 18 juin, à Cadix, au nombre de cent dix membres. Elles ont commencé par déclarer que la régence révolutionnaire avoit bien mérité de la patrie. Après avoir reçu les félicitations de la municipalité de Cadix, elles se sont occupées de mesures sanitaires et des approvisionnemens. Elles ont ensuite déclaré que, vu le danger imminent de la patrie, il seroit présenté un projet de loi destiné à suspendre les formalités dans la poursuite des crimes de trahison et de conspiration.

Sanchès Salvador, ministre de la guerre des cortès, s'est coupé la gorge avec un rasoir, le 18 juin au matin, après avoir passé la nuit à brûler ses papiers. Il a laissé une lettre dans laquelle il explique les motifs de sa mort. « Surpris, dit-il, au milieu des cortès, par leur proposition inattendue, j'ai eu la foiblesse de souscrire à la déchéance du roi. Je dois me punir d'une action qui me déshonore..... ».

Il règne une grande confusion à Cadix, et la population témoigne de vives craintes à l'égard des subsistances et d'une épidémie. Cette ville n'est pas approvisionnée pour un mois. Le roi avoit été logé chez

un riche et fidèle négociant. Les démagogues ont trouvé qu'il étoit trop bien, et l'ont obligé à aller habiter les magasins de la douane.

La ville d'Alicante n'a pas voulu admettre dans ses murs un seul soldat de Ballesteros.

M. le comte de Saint-Priest, maréchal de camp, qui a battu la division constitutionnelle commandée par Gurréa, a été promu au grade de lieutenant-général. M. le comte de Saint-Priest remplace, dans le commandement de la cinquième division du deuxième corps d'armée, M. le lieutenant-général Pamphile Lacroix, qui vient de rentrer à Bayonne.

M. le colonel comte de Salperwich a été nommé officier de la Légion-d'Honneur pour sa belle défense de Vich.

Le général royaliste Santos-Ladron, ayant sous ses ordres environ huit cents hommes, a battu les troupes de la garnison de Lerida, fortes de quinze cents hommes, et leur a enlevé deux pièces d'artillerie.

Le général royaliste Chambo s'est emparé de Vinaros, et forme le blocus de Peniscola.

San-Miguel, ex-ministre des affaires étrangères, est arrivé à Barcelonne.

M. le marquis de Marialva, actuellement à Paris, a reçu l'ordre de notifier au gouvernement françois les évènemens du Portugal, et l'on croit que c'est lui qui sera nommé ambassadeur près la cour de France.

Après une entrevue fort touchante avec l'infant D. Miguel, le roi lui a donné le titre de généralissime de ses armées. Il devra être appelé au conseil du ministère de la guerre chaque fois qu'on y traitera d'affaires importantes relatives à l'armée. Le roi a nommé un nombreux état-major attaché à la personne du prince Miguel.

Le roi a déclaré à plusieurs reprises qu'il vouloit régner par les lois, et donner une constitution à ses peuples. La reine a été réintégrée dans tous ses droits civils et politiques, et est retournée au palais de Ramalhao. Le roi a manifesté aux agens diplomatiques le désir de voir rétablir des relations de bonne harmonie entre le Portugal et les autres puissances.

Dix-sept des plus chauds révolutionnaires portugais ont mis à la voile, le 4 juin, pour Londres. Les députés emportent avec eux pour adoucir leurs peines des sommes considérables, et environ 400,000 fr. de diamans.

Les généraux Régo, Apparicio et d'Avillez, ont été destitués.

La protestation des cortès n'a été signée que par soixante-un députés. M. Moura, auteur de la proposition, n'a pu la signer à cause d'une indisposition subite : on le dit tombé depuis ce moment dans un état d'aliénation complète.

Le général Bernardo de Silveira, parent du comte d'Amarante, est nommé commandant-général des troupes stationnées dans la capitale et dans l'Alentejo.

Un décret royal rétablit le comte d'Amarante dans tous ses titres, honneurs et émolumens dont le décret des cortès du 5 mars l'avoit privé.

Un autre décret suspend la liberté de la presse à l'égard des journaux et tout écrit au-dessous de trois feuilles.

Le général Sepulveda, qui avoit mis de la lenteur dans la contre-révolution de Lisbonne, a été maltraité par les soldats.

La ville d'Oporto s'est prononcée pour la cause royale, et le gouverneur de cette place, qui étoit pour le système des cortès, a été déposé et enfermé par ordre de la municipalité. La convention signée à Madrid, le 8 mars dernier, a été annulée.

Un Anglois, gouverneur de l'importante place d'Elvas, vis-à-vis Badajos, étoit le seul chef qui eût refusé de se soumettre au gouvernement du roi; mais il y a été contraint par le peuple et la garnison, et a même couru de grands dangers.

Les relations avec le Brésil occupent particulièrement la sollicitude du nouveau gouvernement. Deux personnes d'un mérite éprouvé doivent être envoyées à Rio-Janéiro, avec une mission spéciale.

Nos relations diplomatiques avec le Portugal sont parfaitement rétablies. D'après une note officielle très-pressante envoyée par le général Pamplona, le 2 juin, M. de Lesseps a repris son titre de chargé d'affaires de France.

Les cortès de Lisbonne avoient donné l'ordre de ne laisser aucun bâtiment de guerre françois entrer dans les ports de Portugal. Cet ordre, sur la demande de M. de Lesseps, a été immédiatement révoqué.

Le comte de Palmella, ministre des affaires étrangères, a dû faire partir, le 11 juin, un officier de confiance, le comte Maria de Souza, pour se rendre auprès de Mgr. le duc d'Angoulême. Le gouvernement portugais désire autant que nous de mettre un terme à la révolution espagnole.

Sir Robert Wilson, renonçant à ses projets en Espagne, s'étoit rendu à Porto, pour offrir ses services au gouvernement constitutionnel portugais. Il écrivoit au ministre de la guerre qu'il étoit prêt à obéir aux vœux et aux désirs de S. Exc. M. de Pamplona a répondu sur-le-champ au radical anglois que les vœux et les désirs du gouvernement du roi se bornoient, à son égard, à ce qu'il sortît le plus promptement possible du royaume. Après cette réponse, le général anglois s'est embarqué pour Londres, où il est arrivé en bonne santé. C'est un digne dénoûment de sa pompeuse entreprise.

AU RÉDACTEUR (1).

Monsieur, dans un de vos numéros du mois de mars der-

---

(1) Depuis que nous avons reçu cette lettre, nous avons appris, par les journaux, que M. Van den Wyenbergh avoit reçu défense de pa-

nier, vous avez inséré sur mon compte un article dont le fond vous avoit été fourni apparemment par d'autres feuilles, et qui renferme plusieurs choses inexactes. Vous avez bien voulu, à cette occasion, parler de moi avec quelque estime; et c'est une raison de plus pour moi de relever les détails hasardés par des journalistes qui vous ont induit en erreur. J'avois adressé ma réclamation à l'un de vos journaux quotidiens; mais il n'y a point fait droit.

D'abord je ne suis point ecclésiastique. Né dans la partie des Pays-Bas qui a formé le département de la Roër, et aujourd'hui le grand-duché du Bas-Rhin, j'ai dirigé, pendant dix-huit ans, un établissement d'éducation qui a rendu quelques services. Veuf et père de deux jeunes gens, je suis venu à Fribourg, en 1820, pour y confier l'éducation de mes enfans à des maîtres que j'estime; pour y compléter moi-même mes études, et embrasser par la suite l'état ecclésiastique, si j'ai lieu de croire ma vocation certaine, et lorsque j'aurai rempli tous les devoirs que m'imposent la religion et la nature par rapport à mes enfans.

Je n'ai entretenu avec les Jésuites de Fribourg d'autres relations que celles qui doivent exister entre un père et l'instituteur de ses enfans, ou entre un chrétien soigneux de son salut et des guides sages; mais dans aucun temps, je l'affirme, ils n'ont ni influé ni cherché à influer sur mes essais littéraires et sur mes démarches. Si on peut appeler *prosélytisme* le soin de repousser des attaques injustes dirigées contre des personnes

---

roître dans le canton de Berne, et on prétend même qu'il est question de prendre contre lui une semblable mesure dans le canton de Vaud. Cette sévérité a de quoi surprendre, et on se demande pourquoi les deux cantons interdisent ainsi le feu et l'eau à un écrivain qui n'a d'autre tort que de soutenir les doctrines les plus saines en religion et en politique, tandis qu'ils tolèrent, apparemment sans le savoir, les déclamations de plusieurs feuilles répandues en Suisse, et où la religion et ses ministres, les gouvernemens et leurs opérations les plus importantes, sont attaqués sans ménagement.

Par compensation, tandis que le canton de Berne proscrit M. Van den Wyenbergh, le canton de Lucerne inflige un juste châtiment à un écrivain libéral. Le tribunal de Lucerne a jugé, dit-on, que l'*Essai sur l'Education*, du docteur Troxler, renfermoit des offenses contre le gouvernement et des injures contre les professeurs, et l'auteur a été en conséquence condamné à faire des excuses et à payer une amende, ainsi que les frais du procès.

estimables, et de venger la religion catholique d'odieuses imputations, alors c'est un délit dont je suis coupable, et dont je m'honore; mais si par *prosélytisme* on entend des menées illicites, des moyens ténébreux, ou la moindre tentative pour attirer qui que ce soit à ma communion, alors ce reproche doit m'être étranger : je le déclare hautement, et je défie qu'on me démente.

Ce qu'on a dit de l'invitation que j'avois reçue de la légation prussienne a besoin d'être expliqué. En 1821, n'ayant encore écrit qu'une seule brochure, *Epître à M. Munich, professeur à Arau*, je fis insérer, dans la gazette de Zug, la réfutation d'un article daté de Berne, et qui avoit paru dans le supplément de la *Gazette universelle d'Augsbourg*. Un gouvernement s'en plaignit, et c'est à cette occasion que M. le comte de Meuron, ministre de Prusse, m'écrivit, le 26 novembre 1821, la lettre qu'on a citée. S. Exc. ne me connoissoit point encore, et ne m'avoit point entendu : je n'eus pas de peine à me justifier auprès d'elle; et, bien loin d'en avoir reçu depuis des témoignages d'improbation, elle m'a plutôt accordé des marques de bienveillance.

C'est cette même lettre qui a été publiée, à l'insu du ministre, dans le second cahier des *Annales suisses*, janvier 1823, qui paroissent depuis le commencement de l'année à Arau. On l'a accompagnée d'observations et de plaisanteries, auxquelles je puis me dispenser de répondre; on l'a reproduite dans le *Correspondant* de Nuremberg, et enfin on l'a envoyée jusqu'en France, toujours en supprimant prudemment la date : mais cet artifice sera sans doute aussi impuissant qu'il est petit. J'ai toujours abhorré l'intrigue, j'ai toujours professé les mêmes principes religieux et politiques, et je sais concilier l'obéissance que je dois au souverain avec les droits qu'il a accordés et qu'il veut maintenir.

Mais à quoi bon la publication tardive de cette lettre ancienne? Le motif secret de cette hostilité, c'est que j'ai publié, tant en allemand qu'en françois, quelques écrits pour défendre la religion catholique ou ses ministres; c'est que j'ai annoncé la publication prochaine de deux journaux, l'un en françois, l'autre en allemand, destinés à défendre les meilleures doctrines en religion et en politique. C'est pour cela que j'ai parcouru, l'année dernière, une partie de la Suisse; je me suis mis en relation avec des gens de lettres amis de

l'ordre, et j'ai trouvé d'estimables coopérateurs. Mais en même temps j'ai éveillé l'envie : ceux qui célèbrent sans cesse la révolution et ses principes, et qui ont toujours à la bouche les beaux mots d'indépendance, de liberté, de tolérance, ne sont pas d'avis qu'on tolère d'autres feuilles que les leurs. Ils se plaignent qu'on va irriter les esprits, tandis que ce sont eux-mêmes qui sèment la discorde par leurs doctrines.

Quant à moi, je saurai prêcher la soumission par ma conduite comme par mes écrits. J'ai rencontré, il est vrai, dans l'exécution de mon projet, des difficultés que je n'avois pas prévues; mais elles seront aplanies, j'espère, et je pourrai commencer vers le 1er. août la publication de mes journaux, qui ne pourront déplaire qu'aux ennemis de l'autorité et de la paix. J'ose dire que la Suisse a besoin de ce secours. Parmi une vingtaine de journaux ou écrits périodiques qui s'y publient, il n'y en a que deux qui épousent les intérêts de la religion, et encore la rédaction laisse-t-elle beaucoup à désirer. Tous les autres, à l'exception d'un, qui, quoique rédigé par une plume protestante, respecte un peu les convenances, sont ouvertement révolutionnaires et antireligieux.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. VAN DEN WYENBERGH.

Fribourg, 22 mai 1823.

Il existe à Flavigny-sur-Moselle, diocèse de Nanci, un ancien couvent de Bénédictins, qui seroit fort propre pour un grand établissement, pensionnat, communauté, etc. On y trouve une église belle et bien conservée; elle forme la quatrième aile d'un carré, au milieu duquel est une cour. Les cloîtres sont vastes. Au rez-de-chaussée du bâtiment il y a huit grandes salles, qui pourroient servir pour des classes ou lieux d'exercices; au-dessus vingt-quatre chambres, une belle bibliothèque, un dortoir. Il y a un bâtiment à part pour la boulangerie et le jardinage, une serre, un pressoir, des caves, un potager, et un verger de quinze arpens avec des arbres et des espaliers. Le tout doit être vendu dans quelques semaines, et pourroit être acquis pour 25 ou 30,000 fr. La moitié appartient au bureau de charité de la paroisse, et l'autre moitié à un particulier, qui, comme le bureau, donnera toutes les facilités possibles pour le paiement. Ceux qui désireroient avoir d'autres renseignemens, et connoître l'époque précise de la vente, qui aura lieu par voie de justice, pourroient s'adresser à M. Baillard, curé de Flavigny, Meurthe, qui répondroit à leurs demandes. Flavigny est au centre de la Lorraine, à trois lieues de Nanci, et sur la jonction de deux grandes routes.



L'Année sainte, contenant pour chaque jour de l'année la Vie d'un Saint ou l'Explication d'un Mystère; ouvrage dédié à Mgr. le duc de Bordeaux, et entrepris sous les auspices de Mme. la duchesse de Berri.

Quelques personnes seroient peut-être tentées de s'étonner qu'on formât une telle entreprise, quand nous avons déjà plusieurs ouvrages du même genre, et quand nous possédons surtout, dans les *Vies des Pères*, de Butler, une collection précieuse par l'esprit de piété et par la saine critique qui y règnent. Les auteurs de l'*Année sainte* ont prévu l'objection, et s'empressent d'y répondre dans leur *Prospectus;* nous les laisserons parler eux-mêmes, afin que les lecteurs connoissent à la fois leurs raisons et leur style :

« 1°. François, nous écrivons pour des François; et, tandis que parmi nous des hommes égarés élèvent jusqu'aux nues leurs coupables héros, afin d'entraîner la multitude à l'impiété, à la débauche et à la révolte, nous leur opposons des saints choisis dans notre France; et de ces exemples sortent de puissantes leçons de religion et de morale, d'amour et de fidélité pour nos rois, de respect pour l'ordre public, de dévoûment à la légitimité, principes de paix et de bonheur au sein des sociétés. 2°. C'est à la jeunesse que nous consacrons spécialement notre travail; c'est pour elle que, nous étudiant à joindre l'agréable à l'utile, nous avons mis à contribution les premiers talens dans l'art du dessin, lesquels ont rivalisé de zèle avec nous pour offrir des productions dignes d'être montrées aux jeunes gens, et recherchées par les hommes de goût : à la pureté qui les caractérise, il est facile de reconnoître les sources où les sujets ont été puisés. 3°. Nous avons particulièrement en vue cette portion de la jeunesse que la naissance, la fortune, l'éducation, doivent appeler un jour aux premiers emplois dans le monde. Nous avons donc exposé de préférence, dans notre galerie sainte, les personnages qui ont su allier la perfection chrétienne avec les fonctions publi-

ques, avec la profession des armes, avec les dangers attachés à la royauté, sans cependant exclure ceux qui se sont sanctifiés dans les conditions inférieures, afin d'offrir aux grands de la terre des motifs d'émulation et de modestie dans des exemples pris au-dessous d'eux.

» Enfin, il nous reste à faire connoître une dernière raison qui seule justifie et recommande hautement notre ouvrage. Eh! pourquoi tairions-nous l'heureuse inspiration à laquelle il doit son origine? La petite-fille de saint Louis, celle que les révélations et le patronnage de son bienheureux aïeul ont fortifiée contre les terreurs du plus sombre avenir; celle qui, nouvelle branche de Castille, veut que son fils devienne un saint, a pensé qu'une collection telle que notre *Année sainte* pourroit offrir à l'auguste enfant des leçons variées, des lectures attrayantes, un pieux amusement. Choisis pour concourir à l'exécution de cette royale pensée, nous nous efforcerons de ne pas rester au-dessous de la tâche. Nous serons trop récompensés s'il nous est donné d'obtenir les suffrages de la grande Princesse qui nous protége, et de contribuer à soutenir de charitables institutions auxquelles le produit de l'ouvrage est entièrement destiné ».

Il nous semble que les auteurs de l'*Année sainte* ne pouvoient mieux motiver leur entreprise, ni mieux faire connoître leurs honorables sentimens, ni donner une idée plus favorable du goût qui préside à la rédaction de leur ouvrage. On n'en sera point étonné, quand on saura que des ecclésiastiques très-distingués, et des hommes de lettres aussi recommandables par leurs principes que par leurs talens, concourent à la rédaction de l'ouvrage. Chacun d'eux se charge de quelques Notices, et la diversité de leur style apportera dans l'ouvrage une variété qui ne pourra qu'ajouter à l'intérêt du Recueil. M. le vicomte de Bonald, M. le comte de Marcellus, et d'autres écrivains distingués, ont voulu s'associer à une entreprise destinée à propager toutes les bonnes doctrines, et que des noms aussi honorables ne contribueront pas moins à propager et à soutenir, que l'auguste patronnage sous lequel elle s'annonce.

La première livraison, qui paroît en ce moment, contient cinq Notices, sur les cinq premiers jours de janvier. Ces cinq Notices sont sur la Circoncision, sur saint Basile, sainte Geneviève, saint Tite et saint Siméon Stylite. On se fera une idée de l'esprit et du goût qui ont présidé à la rédaction, en lisant la fin de la Notice sur sainte Geneviève :

« Le corps de sainte Geneviève avoit échappé aux ravages des Normands; et, pour l'y soustraire, on l'avoit transféré de village en village. Il étoit réservé à l'impiété révolutionnaire d'y porter une main sacrilége. La châsse, objet de cupidité, a été mise en pièces, et la précieuse relique indignement livrée aux flammes. Mais le triomphe du mal n'est pas de longue durée : Dieu, qui souvent a permis que la dépouille mortelle de ses élus fût traitée comme celle des impies, dont il est dit que *leurs os seront jetés hors de leurs sépulcres* (Jérémie, VIII, I), ne souffre pas que la mémoire des uns reste long-temps confondue avec celle des autres. De même qu'*il connoît ceux qui sont à lui*, ainsi se hâte-t-il d'ordinaire de manifester le discernement qu'il en fait par des signes qui les séparent *des morts du siècle*. Fussions-nous donc entièrement privés des restes de notre patronne, sa gloire nous dédommageroit, et son intercession nous feroit encore espérer des miracles dans nos détresses. Cependant ces restes vénérables, grâce au ciel, n'ont pas été totalement détruits. Quelques ossemens, échappés à la fureur des impies, ont été retrouvés dans une église solitaire, où il semble que Dieu ait voulu *les tenir en réserve* (Ps. XXXIII) : quelques autres fragmens encore ont été rassemblés d'ailleurs. Transportés dans la capitale par les soins du pieux archevêque, ils ont été reconnus avec toute la sévérité des formes prescrites; et, après avoir établi leur authenticité de manière à pouvoir prononcer que ces saintes reliques seroient exposées à la vénération des fidèles, le pontife les a fait porter en triomphe, marchant à leur suite, suivi lui-même de la famille royale, et entouré d'un peuple tressaillant de joie. Enfin, elles ont été placées avec honneur sous la coupole de cette basilique insigne, qui, comme une citadelle placée sur la hauteur, protége la ville, dont elle est le plus bel ornement.

» De ce jour, Geneviève est entrée dans sa possession : sa présence a fait évanouir les inscriptions fastueuses, les chimériques apothéoses, et les tristes monumens qui n'offensoient pas moins le bon goût que les bienséances. L'édifice, dont la moderne idolâtrie avoit imaginé de faire un *Panthéon*, est redevenu ce qu'il étoit, une des plus magnifiques églises de la chrétienté. Il n'a fallu qu'un signe de la volonté du Roi pour opérer ce retour.

» Qui ne reconnoîtra dans ces œuvres le doigt du Très-Haut et la puissance de la religion? Tandis que les divinités fantastiques disparoissent, voilà que quelques grains de poussières, restes d'une pauvre villageoise qui vivoit il y a quatorze siècles, les remplacent, et reçoivent sur l'autel du Dieu véritable des honneurs presque divins. Mais cette poussière fut animée par une ame céleste : cette bergère est une sainte. Puisse son crédit détourner les fléaux que nos crimes attirent trop souvent sur nos têtes; nous prémunir contre l'irréligion, la plus funeste des calamités; nous préserver enfin du malheur de perdre la foi, sans laquelle toute société est chancelante, et *toute maison doit tomber* (Luc, XI, 17)!

» Puisse la sainte patronne de Paris faire sentir à la France entière son intérêt et son pouvoir! Puisse-t-elle attirer sur l'auguste famille de nos Bourbons une prospérité égale à sa durée, une durée égale à celle du monde! Puisse-t-elle faire descendre sur eux et sur nous une suite de bienfaits célestes qui ouvrent les cœurs à la reconnoissance, et inspirent souvent à nos maîtres la pensée d'en offrir à Dieu l'expression devant l'autel de la sainte bergère, en sorte que ce temple de royale magnificence devienne pour le Monarque et pour son peuple le temple de *l'action de grâces* »!

Chaque Notice est accompagnée d'une planche et d'une vignette en lithographie. L'impression et la gravure sont exécutées avec un égal soin, et tout dans cet ouvrage paroît digne des sujets qu'on y traite, du but qu'on s'y propose, et des noms illustres qui protègent cette entreprise.

L'Année sainte paroît par souscription, et formera 4 vol. in-4°., grand papier Jésus vélin, contenant 72 livraisons; prix, 6 fr. la livraison. On peut souscrire au bureau de ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les bruits qui circuloient sur la nomination aux siéges vacans, et que nous avions craint de répéter, se sont réalisés : Mgr. le grand-aumônier passe du siége de Strasbourg à celui de Rouen, qui, par sa proximité de la capitale, convient mieux à un prélat que les fonctions de sa place obligent d'être souvent à Paris. On assure que M. l'abbé Tharin, grand-vicaire de Besançon, est nommé à Metz; cet ecclésiastique a été précédemment supérieur du séminaire de Bayeux, et avoit été forcé par sa santé de quitter une carrière où il a montré autant de talent que de piété et de zèle. Nous avons annoncé plusieurs de ses écrits, et il en est quelques-uns auxquels il n'a pas mis son nom. Nul choix ne pouvoit mieux consoler l'église de Metz de la perte qu'elle a faite.

— Le sacre de MM. les évêques de Marseille, de Nevers et de Gap, a eu lieu dimanche à Issy, comme on l'avoit annoncé; très-peu de personnes y ont assisté, à cause de la petitesse de la chapelle. On y remarquoit seulement M. Groult, grand-vicaire de Nevers, et M. de Straforello, député de Marseille. A Paris, M. l'archevêque a été assisté, pour le sacre de M. l'évêque de Viviers, par MM. l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Hermopolis.

— MM. de Morlhon, Depons et de Neyrac sont en retraite au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et MM. de la Tour-Landorthe, d'Arbou, de Trévern et de Lesquen, à Issy; ces deux derniers prélats doivent être sacrés dimanche dans la chapelle de Lorette, par M. l'archevêque d'Aix, assisté de MM. les évêques de Nevers et de Gap. M. de Chamon est en retraite au séminaire Saint-Lazare. Il y aura en outre à Paris les deux sacres que nous avons annoncés dans notre dernier numéro. MM. les évêques de Belley et de Tulle, qui devoient partir cette semaine, ont différé leur voyage pour faire assistans au sacre de leurs collégues. De dimanche en huit, M. l'archevêque d'Aix donnera la consécration épiscopale à M. de Richery, évêque de Fréjus, son suffragant et ancien chanoine du chapitre d'Aix, et à M. de Sauzin, évêque de Blois.

— L'église du Pré-Saint-Gervais, près Paris, avoit été détruite pendant la campagne de 1814; elle avoit été relevée depuis; mais les travaux intérieurs n'avoient pu être terminés. Le dimanche 6 juillet, la première pierre de l'autel a été posée par M. le marquis d'Alon, sous-préfet de Saint-Denis, qui a prononcé dans cette occasion un discours rempli des plus religieux sentimens. M. l'archevêque de Paris avoit auparavant béni la pierre. Nous avons annoncé précédemment la pose des premières pierres des églises de Bercy et de Noisy-le-Sec.

— On avoit célébré avec pompe dans l'église cathédrale de Nantes la fête de saint Pierre, patron de cette église, quand la nuit suivante un sacrilége est venu attrister la piété. Des voleurs se sont introduits dans l'église, ont brisé le tabernacle, enlevé le ciboire, dispersé et profané les hosties. M. l'évêque de Nantes a écrit à M. le curé de la cathédrale une lettre touchante sur cette profanation, qu'il déplore comme un crime qui peut appeler sur nous de nouvelles calamités. Le prélat a ordonné des cérémonies expiatoires qui ont eu lieu le 3 juillet, et auxquelles tous les pieux fidèles ont pris part; les prières se continueront pendant huit jours pour réparer l'attentat coupable commis sur ce que la religion a de plus auguste.

— M. Pierre-Vincent Dombideau de Crouzeilles, évêque de Quimper, vient d'être enlevé à son diocèse dans la nuit du 28 au 29 juin, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat étoit né à Pau le 19 juillet 1751, et, après avoir fait ses études ecclésiastiques, il s'attacha à M. de Boisgelin, qui le fit grand-vicaire et chanoine d'Aix. M. de Crouzeilles se forma aux affaires sous un prélat si distingué par son esprit et ses talens, et lui paya un tribut d'hommages dans une *Notice historique* fort intéressante, qui parut en 1804, après la mort du cardinal de Boisgelin. Peu après, M. de Crouzeilles fut nommé à l'évêché de Quimper, et sacré le 21 avril 1805, dans l'église de Notre-Dame, par M. le cardinal de Belloy. Son administration dans son diocèse a été digne de l'école dans laquelle il s'étoit formé; son esprit, son activité, son aptitude aux affaires, la sagesse de ses vues, son caractère conciliant dans ses rapports avec les autorités, son discernement dans le choix des sujets, ont rendu des services importans au clergé et aux fidèles. Le prélat avoit essuyé, depuis plusieurs années,

des attaques qui, sans lui rien ôter de son activité, faisoient craindre pour ses jours. On dit qu'il a refusé, en dernier lieu, l'archevêché de Rouen, qui lui avoit été offert. Il a été frappé d'apoplexie le jour même de sa fête, et est vivement regretté dans son diocèse.

— M. de Bonald, évêque du Puy, après avoir pris possession de son siége par procureur, y a été installé en personne avec beaucoup de pompe. Le prélat est arrivé le 18 dans sa ville épiscopale, et a été reçu par toutes les autorités. M. le maire l'a complimenté. M. Richard, grand-vicaire et curé de la cathédrale, a aussi harangué le prélat, à la tête du clergé, devant une église d'un des faubourgs. M. de Bonald s'y est revêtu de ses habits pontificaux, et s'est rendu processionnellement à la cathédrale, où il a célébré la messe. L'affluence des fidèles, le son des cloches, le bruit du canon, ont fait de cette journée une véritable fête. Le prélat a nommé grands-vicaires MM. Richard et de Mailhet; le premier, curé de la cathédrale; le second, précédemment grand-vicaire de Bourges. M. Chailloux, supérieur du séminaire, est aussi grand-vicaire. Les chanoines sont MM. Lafond, Bauzal, Mouton, Issartel, Lagarde, Monnier, de Pradel et de Saint-Arcon.

— Le lundi 16 juin, le corps de M. l'évêque de Metz étoit parti de Paris, accompagné d'un membre du chapitre. A Epernay, où il y a une maison de Sœurs de Sainte-Chrétienne, fondée par le prélat, il fut célébré un service dans l'église du couvent; le curé de la ville officia, et le clergé et les fidèles s'unirent aux prières des Sœurs. Quand on fut arrivé dans le diocèse de Metz, le convoi fut suivi par des fidèles des paroisses sur la route. M. l'abbé Jauffret, chanoine de la cathédrale et neveu du prélat, alla au-devant du corps jusqu'à Conflans. A une lieue de la ville, la foule du peuple obligea de prendre une escorte militaire. On arriva le 21 juin au soir; le convoi fut reçu à l'entrée de la ville par les vicaires-généraux et par le séminaire, et le corps fut déposé dans l'église de Sainte-Glossinde, qui est près de l'évêché. Les paroisses de la ville y vinrent tour à tour réciter des prières, et les élèves du séminaire se relevoient pour psalmodier l'office des morts. Les obsèques furent faites le lundi 23; le chapitre, le clergé et les autorités se rendirent à l'évêché, d'où on alla processionnellement à la cathédrale au travers d'une haie de

troupes et d'un nombreux concours de fidèles. La cérémonie se passa avec autant de recueillement que de pompe, et le corps fut déposé dans le caveau destiné à la sépulture des évêques. On a ouvert une souscription pour élever un monument à la mémoire d'un prélat qui a rendu tant de services au diocèse, et qui, en dernier lieu, a légué sa bibliothèque au séminaire.

— Les habitans des campagnes, qui sont généralement à l'abri des dangers de l'oisiveté, et qui sont exempts surtout de cette science superficielle et orgueilleuse qui enfle, se sont mieux préservés, en général, du venin de l'incrédulité. La religion reprend plus aisément ses droits sur ces ames ouvertes à ses impressions salutaires, surtout quand elle est annoncée avec une force et un éclat extraordinaires. Aussi les effets des missions, quoiqu'ils soient très-réels et très-marqués dans les villes, sont peut-être encore plus frappans dans les campagnes. C'est ce qu'on a pu observer dans une partie des montagnes du Jura, qu'évangélisent en ce moment quatre missionnaires du diocèse de Besançon, MM. Prudhon, Gaume, Nicod et Vermot. Tous les exercices de mission à Choux ont été fréquentés avec empressement et assiduité; les villages voisins y accouroient en foule. Bientôt l'église ne pouvant plus contenir l'affluence des fidèles, il fallut s'assembler au dehors, et les missionnaires ont prêché sur un vaste emplacement où cinq à six mille ames se pressoient pour entendre la parole de Dieu avec autant de recueillement que dans l'église même. A Bellefontaine, où une autre mission a commencé le 22 juin, on voit le même concours et la même assiduité.

— La manière inattendue dont la révolution de Portugal vient d'être terminée est un juste sujet de bénir la Providence. Le courage d'une généreuse princesse a eu grande part à cet évènement : il paroît que c'est la reine qui a excité le zèle de l'infant don Michel. Les journaux ont publié dans le temps la lettre de cette princesse : nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de l'insérer ici; mais nous nous empressons de rendre hommage, avec tous les amis de la légitimité, au zèle de cette femme forte. Elle est revenue à la cour, et est rentrée dans tous ses droits. Le roi de Portugal a écrit au cardinal patriarche de Lisbonne, pour l'engager à revenir dans son diocèse. Un décret du 14 juin rétablit toutes les com-

munautés religieuses supprimées par la loi du 24 octobre 1822, et leur rend tous leurs biens. En Espagne, on espère voir rentrer bientôt les évêques exilés : on dit que l'ordre a été donné de rendre aux Jésuites la maison du noviciat et celle de Saint-Isidore, à Madrid; et on annonce que le chanoine Espiga, ancien membre des cortès, qui s'étoit fait nommer archevêque de Séville, mais qui n'avoit pu obtenir de bulles, a eu ordre de sortir de la capitale.

— On a bien voulu nous communiquer une correspondance entre l'évêque de Saint-Ander, en Espagne, et des religieux de son diocèse, à l'occasion des décrets des cortès. On sait que cette assemblée décida, par son décret du 25 octobre 1820, que la nation ne consentoit plus à reconnoître des réguliers, à moins qu'ils ne fussent soumis à l'ordinaire et aux seuls supérieurs de chaque couvent élus à la pluralité des suffrages. Le roi avoit proposé au conseil d'Etat de délibérer si le recours à l'autorité ecclésiastique n'étoit pas nécessaire pour sanctionner ces mesures; mais le conseil d'Etat n'a pas eu ce scrupule : il a été d'avis que le recours au Pape entraîneroit trop de lenteurs, et retarderoit le grand bien qui devoit résulter des décrets des cortès; la nation, disoit-on, n'avoit-elle pas le droit d'admettre ou de rejeter les ordres réguliers, à telles conditions qui lui plaisoient? La loi du 25 octobre a donc été envoyée à tous les évêques. L'évêque de Saint-Ander entr'autres la reçut; ce prélat, qui s'appelle Jean-Gomez Duran, ne vit aucune difficulté à exécuter l'ordre. La dépêche du ministre étoit du 17 janvier 1821; dès le 25 il la transmit aux religieux Dominicains de la communauté de Notre-Dame de las Caldas, en leur recommandant de s'y soumettre. Le prieur du couvent, le Père Thomas de la Yglesia, lui ayant demandé s'il existoit une bulle du Pape qui retirât les réguliers de la juridiction de leurs généraux, et qui les soumît aux évêques, l'évêque répondit, le 30 janvier, par des protestations générales de son zèle pour les règles de l'Eglise, et de son désir de suivre les traces de M. Menendez, son prédécesseur; du reste, il n'avoit, disoit-il, rien à apprendre sur ce sujet des évêques d'Orihuela, d'Orviedo, de Ceuta, de Cadix et de l'archevêque de Valence, qui avoient refusé de notifier le même ordre dans leurs diocèses, et quant à la bulle, il se contentoit de dire que la même qui avoit été donnée pour s'emparer des biens des monastères pourroit va-

loir pour soustraire les réguliers à l'autorité de leurs supérieurs. Le prieur de las Caldas dans sa réplique, du 31 janvier, parle au prélat avec toute sorte de respects et d'égards, mais en même temps il lui annonce que toute sa communauté a unanimement déclaré qu'elle ne pouvoit obtempérer à l'ordre. Nouvelle lettre de l'évêque plus pressante, du 1er. février 1821; il n'étoit, disoit-il, que l'exécuteur d'un ordre que l'archevêque de Tolède avoit fait circuler; il n'auroit pas opiné pour la loi, mais, puisqu'elle étoit portée, il falloit s'y soumettre. La ville de Saint-Ander et la nation avoient le droit d'imposer telles conditions aux religieux, et il valoit mieux être sous cette condition que de ne pas être du tout. Il n'y a pas de bulle à la vérité, mais nul doute que le Pape ne la donnât volontairement. En tout cas, l'autorité de l'évêque devoit lever tous les scrupules, et la dissolution de la communauté auroit tant d'inconvéniens, qu'il falloit tout faire pour la prévenir; on diroit que les religieux ont saisi ce prétexte pour se séculariser. Telle étoit la substance de cette lettre, rédigée avec esprit, mais qui ne paroît pas avoir persuadé les Dominicains de las Caldas. La communauté s'étant assemblée, déclara ne pouvoir se soumettre à l'ordre, faute d'y être autorisée par le saint Siége. Le prieur fit part de ce résultat à M. Duran, en ajoutant qu'il espéroit que la régularité de sa maison, l'attachement de ses religieux à leurs règles, et leur éloignement pour le monde, où on ne les voyoit que pour la prédication et l'exercice du ministère, ôteroient tout soupçon qu'ils eussent cherché à s'affranchir de leurs liens. L'évêque engagea le prieur à se rendre à Saint-Ander pour y traiter ensemble cette affaire. Ce fut à la suite de cette conférence qu'il se tint une nouvelle assemblée de la communauté, où le plus grand nombre fut d'avis de se soumettre à l'évêque *autant qu'il se pouvoit et se devoit.* Le prieur et quatre autres religieux n'adoptèrent point cette conclusion. L'évêque publia donc une circulaire, dans laquelle il disoit qu'il étoit forcé de venir au secours des religieux, et d'user de l'autorité que lui donne l'Eglise sur les prêtres de son diocèse. En conséquence, il traçoit un réglement, en vingt-deux articles, pour l'érection des supérieurs de chaque communauté conservée. Il ne s'enorgueillissoit point, disoit-il, de sa nouvelle autorité, mais il étoit persuadé qu'on devoit se soumettre. Le prieur et les quatre religieux qui parta-

geoient son sentiment obtinrent leurs passe-ports, et se retirèrent en France. C'est là que le Père Yglesia a rédigé l'exposé de sa conduite. Cet exposé a été imprimé à Bordeaux, avec des notes où le prieur laisse voir l'opinion qu'il avoit de l'évêque. L'épithète de *Pistoiano*, qu'il donne de temps en temps au prélat, montre qu'il le soupçonnoit d'avoir quelque peu d'attachement pour les principes du fameux évêque de Pistoie, principes qui avoient en effet des partisans en Espagne dans ces derniers temps. Cette correspondance nous a paru curieuse, et nous remercions la personne qui nous a mis en état d'en présenter l'extrait; ces sortes de faits tiennent à l'histoire de l'Eglise et aux efforts de l'esprit de nouveauté pour la troubler.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient de faire parvenir à M. le préfet de l'Isère une somme de 400 francs, destinée à secourir une famille de la ville de Voiron, ruinée par un incendie.

— S. A. R. MADAME vient d'accorder à la société de Charité Maternelle de Metz un secours de 2500 fr.

— Les grands d'Espagne françois, réunis à Paris, ont adhéré, le 3 de ce mois, à l'adresse des grands d'Espagne espagnols, du 30 mai, et à la délibération du 20 juin. Cette adhésion est signée par MM. le duc de Mahon-Crillon, le prince de Chalais, le duc de Narbonne-Lara, le comte de Noailles et le duc de Doudeauville.

— M. le marquis de Marialva a reçu ses lettres de créance comme ambassadeur du roi de Portugal près la cour de France.

— On parle d'une organisation prochaine de la garde nationale: on annonce qu'elle prendra le titre de *garde de la couronne*; que S. A. R. MONSIEUR en sera le colonel-général; que dans chaque chef-lieu de département il y aura un capitaine-général pris parmi les membres du grand collége électoral. On ajoute que tout citoyen, dans les villes comme dans les villages, sera soumis au service de cette garde, depuis vingt-un ans jusqu'à quarante.

— M. le baron Achard, colonel du 18e. de ligne, a été promu au grade de maréchal de camp.

— M. Binet, inspecteur des études à l'Ecole polytechnique, est nommé professeur d'astronomie au collége de France, en remplacement de M. Delambre, décédé.

— Le sieur Orsa, éditeur du *Pilote*, a été condamné, le 5, à un mois d'emprisonnement et à 2000 francs d'amende, pour avoir inséré, dans le numéro du 15 juin dernier, un prétendu traité secret conclu à Vérone entre la France et les grandes puissances européennes, et ayant pour but de détruire les gouvernemens représentatifs et la liberté de la presse en Europe.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à six mois de prison et 500 fr. d'amende le nommé Lochet, scieur de long, convaincu d'avoir proféré des paroles outrageantes contre le Roi, en entendant crier des nouvelles de l'armée d'Espagne, extraites du *Moniteur*.

— Le sieur Monneuse, ouvrier peigneur de laine, arrêté au milieu des rassemblemens qui se sont formés au cimetière du Père Lachaise, le 3 juin dernier, anniversaire de la mort du jeune Lallemant, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à 16 fr. d'amende, pour délit d'outrage envers la gendarmerie.

— M. le ministre de l'intérieur a fait remettre au sieur Sardain, soldat au 2e. régiment d'infanterie de la garde, une médaille d'argent, pour avoir sauvé, le 5 septembre dernier, au péril de ses jours, trois personnes qui alloient se noyer dans la rivière de la Vienne.

— En arrivant à Pau, S. A. R. Madame a visité le château royal, et la maison de la nourrice de Henri IV. Madame a examiné avec un grand intérêt l'écaille de tortue qui servoit de berceau au grand Henri. S. A. R. est partie de Pau, le 28, et est allée coucher à Saint Sauveur. Sur toute la route de Bayonne à Pau, les habitans de ces contrées avoient dressé des arcs de triomphe de fleurs et de verdure, et ont salué l'auguste Princesse de leurs acclamations.

— Les électeurs du 3e. arrondissement du département des Bouches du Rhône, dont les suffrages ont porté M. le vicomte Donnadieu à la chambre des députés, ont adressé, le 19 juin, une lettre à ce lieutenant-général pour le féliciter sur les succès que sa bravoure et sa fidélité ont obtenus en Catalogne.

— M. Leroux de Bretagne, substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Douai, a été nommé substitut de M. le procureur-général près la cour royale de Douai, en remplacement de M. Nepveu, appelé aux fonctions de conseiller.

— M. Rives, juge au tribunal de première instance d'Auch, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Pau.

— Par jugement du tribunal de Valence, du 23 juin dernier, les nommés Chaine aîné, Thomé, Mouton et Courtois, tous les quatre prévenus d'usure habituelle et d'escroquerie, ont été condamnés, savoir : Chaine, à 10,000 fr.; Thomé, à 2400 fr.; Mouton, à 800 fr.; Courtois, à 200 fr. d'amende, comme coupables de se livrer habituellement à l'usure : le tribunal déclarant de plus Chaine et Courtois coupables d'escroquerie, a condamné le premier à treize mois, et le second à six mois d'emprisonnement.

— La chambre de police correctionnelle de Bordeaux a prononcé, le 2 de ce mois, la confiscation du brick-goëlette *la Pensée*, du port de Nantes, et de sa cargaison, pour contravention à la loi prohibitive de la traite des noirs.

— La cour royale de Colmar a condamné à un an et un jour de prison, et à 500 fr. d'amende, le nommé Thiébaut Wagner, de Greis, comme coupable d'avoir proféré des cris séditieux.

— Sept cents prisonniers espagnols sont arrivés à Nimes, les 28 et 29 juin, et ont pris la route d'Avignon.

— M. le commandant de la marine de Rochefort, sur l'avis de la prise du bâtiment *le Valdor*, a fait appareiller de la rade de l'île d'Aix, le 29 juin, trois bricks de guerre pour protéger les côtes du 4e. arrondissement maritime, et l'entrée de la Gironde.

— L'empereur du Brésil a ouvert par un long discours, le 3 mai, la session du congrès.

— L'entrée de la princesse royale de Suède dans Stockholm, et la cérémonie des nôces, ont eu lieu dans cette capitale, le 19 juin, de la manière la plus solennelle.

— Dans la séance du 17 avril, le congrès mexicain a arrêté qu'un ambassadeur sera immédiatement envoyé à Rome pour annoncer à S. S. le souverain Pontife que la religion catholique, apostolique et romaine, sera la seule religion de l'Etat dans le Mexique, et pour lui offrir, au nom des Mexicains, le tribut de respect qui lui est dû comme au chef de l'Eglise.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Le 1er. juillet, le commissaire civil du Roi de France, M. de Martignac, et M. le major-général de l'armée françoise, au nom de leur souverain et de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, et en présence de tous les généraux et chefs militaires espagnols, ont apporté, en grand cortége, à la régence du royaume, cinquante drapeaux pris par les troupes françoises dans la dernière guerre et dans la guerre actuelle, et les clefs de la ville de Valence, autrefois remises à un général françois, pour les déposer aux pieds de Ferdinand VII, quand il reviendra occuper le trône de ses ancêtres, en témoignage des vœux de S. M. très-chrétienne pour ce monarque.

Des processions solennelles ont eu lieu à Madrid pendant neuf jours, pour obtenir du ciel la délivrance du roi et le rétablissement du gouvernement légitime dans toute la péninsule.

M. le comte d'Hautpoul, colonel du 4e. de ligne, et dont les derniers bulletins ont fait une mention si honorable, a été promu au grade de maréchal de camp.

Une colonne est partie de Madrid pour Andouxar.

La rapidité de nos mouvemens en Andalousie a mis en notre pouvoir près de cent pièces de canon de tout calibre.

Le comte Bourmont a organisé à Séville plusieurs bataillons de volontaires royalistes.

Des guerillas royalistes ont été portées sur Ronda, Arcoz et Medina Sidonia; partout elles ont trouvé les habitans animés du meilleur esprit.

C'est le 24 juin que le général Bordesoulle est arrivé devant Cadix. Il a fait occuper Puerto-Real.

Le corps du général Bourmont est arrivé devant Cadix, et nos forces de terre et de mer concertent un plan général d'opération. L'escadre brûle du désir de se signaler. Rien ne pourra entrer dans la place du côté de la mer. On assure qu'elle a pour très-peu de temps de vivres. Le général Bordesoulle a déjà organisé et remis au contre-amiral Hamelin des embarcations légères.

Un témoin oculaire de l'enlèvement du roi de Séville rapporte qu'il fut traîné de force à sa voiture, encombrée déjà par les ustensiles de tout genre. Aucun de ses valets de chambre n'a été admis à le suivre. On offrit à la reine et aux princesses de rester à Séville, dans l'embarras où l'on étoit des moyens de les transporter. Cette proposition fut rejetée avec indignation.

Il paroit que la régence de Cadix est dissoute, et que l'on agit au nom du roi. Ce prince ne perd pas une occasion de protester contre la violence qu'on lui fait, et déclare qu'il n'exerce ni n'accepte le pouvoir royal qu'on prétend lui avoir rendu.

Il n'est entré que quinze cents hommes à Cadix, et le gouvernement des cortès est aux abois. Le roi est gardé à vue. Ballesteros a été nommé commandant en premier de l'ile de Léon, à la place de Villa-Campa. Celui-ci a été destitué pour avoir écrit aux cortès dans le même sens que le comte de l'Abisbal.

Par une capitulation, signée le 12 juin, le gouverneur d'Algésiras a remis au pouvoir de la division du contre-amiral Desrotours, composée du *Centaure*, du *Trident* et de *la Guerrière*, quatre bâtimens françois qui avoient été conduits au même port par des corsaires espagnols, savoir : *le Grand-Corneille*, *l'Irma*, *l'Espoir* et *l'Iris*.

Le vaisseau *le Trident* a pris devant Gibraltar un bâtiment espagnol portant un colonel et soixante hommes à Ceuta.

Le général Hubert a culbuté, le 21 juin, les troupes constitutionnelles qui s'étoient avancées dans la province de Saint-Ander. Le chef Campillo a été blessé.

Le général d'Albignac et le général royaliste Longa ont mis dans une déroute complète le corps constitutionnel qui se trouvoit dans les Asturies.

Le général Morillo s'est déclaré, le 26 juin, contre les cortès de Cadix, et a soulevé contre elles toute la Galice et les Asturies. Il a déclaré, en son nom et au nom de son armée, qu'il ne reconnoît point la régence révolutionnaire, ni les cortès factieuses qui ont osé se substituer au pouvoir royal. Il garde le commandement des troupes pour maintenir l'ordre, prévenir la dislocation de son corps et protéger les propriétés. Il a écrit au général Bourk, et se disposoit à faire partir un officier pour le quartier-général de Mgr. le duc d'Angoulême.

Le fameux Quiroga, capitaine-général de la milice, n'a pas voulu entrer dans les vues de Morillo, et s'est embarqué avec précipitation.

M. le maréchal de camp baron Saint-Cyr Nugues est nommé chef d'état-major du deuxième corps de réserve, commandé par M. le maréchal de Lauriston. Les deux divisions sont sous les ordres des lieutenans généraux comte Ricard et baron Pécheux. Une brigade de cavalerie légère est commandée par M. le maréchal de camp comte de Chastellux. Les brigades d'infanterie sont commandées par MM. les maréchaux de camp comte de Mallet, Tromelin, Fernig et comte Denys de Damremont. M. le comte Léon de Juigné commande le quartier-général.

Le général Molitor a dirigé une colonne sur Grenade.

Ballesteros a licencié la plus grande partie de son armée, faute de pouvoir la payer et l'obliger à se battre.

Un détachement de quatre-vingts dragons de la garde royale a eu une affaire très-brillante, le 26 juin, à la Cabeza, sur les limites de la Manche, contre des troupes qui cherchoient à rejoindre le corps de Ballesteros. Nous avons fait soixante prisonniers, parmi lesquels un colonel et treize officiers, pris soixante-sept chevaux, et tué dix soldats, un lieutenant-colonel et trois officiers. Un seul de nos dragons a été légèrement blessé.

Les troupes françoises et royalistes espagnoles sont entrées dans la ville de la Seo, le 25 juin, et le blocus des forts est entièrement formé.

Mina est passé à Cervera, le 21 juin, avec environ mille hommes: on dit que ce chef révolutionnaire est malade; mais sa barbarie est toujours la même; car il a tué lui-même le curé Raymond Solar. On dit qu'il s'est réfugié dans Barcelonne.

Un vaisseau de quatre-vingts canons vient de renforcer notre croisière devant Barcelonne. Notre escadre ne laisse à aucun bâtiment, à aucune barque, la faculté d'entrer ou de sortir du port sans sa permission.

La tranquillité continue à régner à Lisbonne et dans les provinces. Le roi a nommé une commission de quatorze membres, dont le comte de Palmella est président, pour rédiger la nouvelle constitution.

Le conseil d'Etat formé en vertu de la constitution des cortès a été supprimé.

Le général Sépulveda, le général Borros, commandant militaire de la province d'Oporto, et Fernando Alphonso, gouverneur civil des trois provinces du Nord, ont été arrêtés pour être jugés selon les lois. Tous les députés *exaltados* ont été renvoyés du royaume.

Toutes les municipalités et autorités établies par la constitution des cortès sont supprimées, et remplacées par celles qui existoient auparavant.

Le général gouverneur et les autorités de Yelves ont été pris par les troupes et le peuple, pour avoir refusé de reconnoître l'autorité légitime du roi.

Lettres sur l'incendie de Moscou, par l'abbé Surrugues.

L'abbé Surrugues, prêtre françois, qui s'étoit retiré en Russie pendant la révolution, étoit devenu curé de l'église Saint-Louis, à Moscou, et s'y trouvoit à l'époque de l'invasion de Buonaparte, en 1812. On dit qu'il y est mort en 1820. Il est sans doute le même qu'Adrien Surugue, reçu docteur de la Faculté de théologie de Paris en 1783. Sur la fin de 1812, il adressa au Père Bouvet, Jésuite résidant à Pétersbourg, une Relation du séjour des François à Moscou. Cette

Relation donne les plus tristes détails sur l'incendie de Moscou, sur le pillage des François, et sur les malheurs des habitans d'une grande cité. Le feu, mis dans plusieurs endroits à la fois, dévora la plus grande partie de la ville; sur plus de dix mille maisons, il en resta à peu près le cinquième. L'église Saint-Louis fut la seule conservée. Les abbés Florentin, Perrein et Malherbe, qui la desservoient avec l'abbé Surrugues, n'eurent point à souffrir. Mais l'autre église catholique de Saint-Pierre et Saint-Paul, dans le quartier de la Slobode, a été consumée, tous les vases sacrés et ornemens brûlés, et les prêtres pillés et dépouillés. Les soldats françois, les cosaques, la populace de Moscou, ont tour à tour exercé leurs brigandages.

L'auteur déplore l'esprit d'irréligion qui régnoit dans l'armée : quatre ou cinq officiers des anciennes familles de France ont seuls assisté à l'office, deux ou trois se sont confessés. Sur douze mille François morts à Moscou pendant le séjour de l'armée, deux seulement ont été présentés à l'église; les autres étoient enterrés dans le premier jardin voisin. On n'avoit pas dans cette armée, dit M. Surrugues, l'air de croire à une autre vie, et cependant le tiers d'entr'eux avoit la mort sur les lèvres. On gémit profondément, quand on réfléchit combien de ces malheureux militaires devoient périr dans la déplorable retraite qui suivit.

Cette Relation de l'abbé Surrugues est précédée d'un avertissement de l'éditeur, qui paroît fort libéral et plein d'admiration pour l'ancienne armée. Il dit que la Relation *étoit due à l'honneur de cette armée* : nous ne voyons pas cependant qu'elle donne une idée très-avantageuse de la masse des soldats. L'éditeur parle avec beaucoup de mépris de l'écrit publié par M. le comte de Rostopschin sur le désastre de Moscou, et il a l'air de regarder la Relation de l'abbé Surrugues comme la réfutation de cet écrit. On sait que, dans son écrit, le seigneur russe prétend que ce n'est point lui qui a fait incendier la ville, et qu'il rejette sur d'autres l'idée et l'exécution d'une mesure si énergique et si désespérée. Nous avouons qu'il ne nous paroît pas que l'abbé Surrugues prouve la fausseté du récit de M. le comte Rostopschin, qui d'ailleurs est un homme plein d'honneur et de courage, et qui se moque un peu des déclamations et des plaisanteries des libéraux sur son compte.

Des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, précédés de quelques observations sur la nouvelle édition du *Bréviaire de Paris*; par un vétéran du sacerdoce. 1823, in-8°.

Lorsque M. l'archevêque de Paris ordonna, l'année dernière, la célébration de la fête du Sacré-Cœur dans son diocèse, on eut soin de combattre cette dévotion par une brochure qui parut précisément avant l'époque assignée pour la fête, sans doute afin de détourner les fidèles d'y prendre part; nous rendîmes compte dans le temps (n°. 824) de cette brochure, aussi ridicule pour la forme que pour le fond, et dont l'auteur s'étoit enveloppé dans un inintelligible pathos. Cet écrit n'ayant eu aucun succès, il a fallu recourir à un théologien moins inhabile, qui a également eu l'attention de faire paroître sa brochure immédiatement avant l'époque de la célébration de la fête, comme pour opposer son autorité à celle qui a droit d'approuver des pratiques de piété, et de prescrire la liturgie. Ce théologien ne s'est point nommé, et prend simplement le titre d'*un vétéran du sacerdoce*; titre assez peu usité et peut-être assez peu convenable quand on parle de soi; mais l'auteur étoit bien aise de se relever un peu. Dans sa *Préface* il se nomme un *théologien de profession*, et un *élève de la vieille école*; et il paroît en effet qu'il appartient à une *école* particulière, et qu'il a *vieilli* dans certaine controverse. Il ne veut point qu'on le croie animé d'un esprit d'opposition; mais comment avoir une autre opinion, quand on le voit multipliant les brochures, attaquant sans cesse l'autorité, blâmant ses actes, se plaignant de l'enseignement du clergé, signa-

lant partout l'ultramontanisme, l'infraction des règles, l'arbitraire, et déplorant avec amertume l'esprit et les principes qui règnent dans les écoles ecclésiastiques, parce que cet esprit et ces principes ne sont pas les siens? Cette humeur frondeuse est le caractère distinctif des écrits de ce *vétéran*, et on ne peut s'empêcher de le reconnoître tout de suite à ses éternelles doléances sur l'esprit de domination des évêques, sur la doctrine des séminaires, sur l'oubli de nos libertés, sur la multitude des pieuses pratiques, etc. etc.

L'écrit actuel du *vétéran* est empreint de la même couleur, et a la même tendance. L'auteur y reproduit encore ses anciens griefs sous tous les points que nous venons d'énoncer, mais il y en ajoute de nouveaux qui sont dictés par le même esprit. Il ne combat pas seulement la dévotion au Sacré-Cœur, et les évêques qui l'autorisent, et les livres qui la recommandent, et les autorités dont on l'appuie; il attaque encore le nouveau Bréviaire de Paris, plaide pour les droits des chapitres, et essaie de faire revivre une espèce d'opposition qui fit quelque bruit l'année dernière, et qu'on avoit bientôt oubliée. Il cite avec complaisance une ou deux brochures, et autant d'articles de journaux sortis de la même coterie, et ne parle pas des réponses qu'on y a faites. Il chicane sur quelques changemens du nouveau Bréviaire; comme si on ne savoit qu'en pareille matière il est impossible de satisfaire tout le monde! Tous les changemens qui ont été faits ont été motivés par des considérations plus ou moins importantes. On a supprimé les mémoires de quelques saints dont on n'a plus les reliques, ou qui étoient étrangers à la France, et on a élevé à un rit supérieur des saints nouvellement canonisés, ou qui doivent nous être spécialement chers. L'auteur convient que plusieurs des observations qu'il présente sont des *minuties*, et cela est vrai; mais alors il auroit pu s'épargner la peine de

recueillir ces minuties, d'autant plus qu'il y mêle des inexactitudes. Ainsi il regrette qu'on ait fait *disparoître entièrement* saint Vast et saint Amand, évêques d'Arras et d'Utrecht. S'il eût examiné le calendrier avec un peu d'attention, il auroit vu ces deux saints placés dans le nouveau calendrier, comme dans l'ancien, au 6 février; quand on critique un Bréviaire, il faudroit au moins l'avoir lu. Le censeur s'étonne qu'on ait donné place dans le Bréviaire à sainte Colette, qui fut, dit-il, *étrangère à la France;* nous engageons ce *vétéran* à étudier un peu l'histoire de cette sainte; il y verra que Colette Boilet étoit née à Corbie en Picardie; qu'elle habita la ville d'Amiens, et qu'elle parcourut plusieurs de nos provinces pour établir sa réforme. Elle ne peut donc être regardée comme *étrangère* à notre pays.

Un des changemens qui déplaît le plus au critique, c'est la célébration de la fête de saint Pie V; il accable la mémoire de ce pontife des plus graves reproches, et s'oublie jusqu'à dire que *dans de meilleurs temps* on *auroit flétri la mémoire* de ce pape. Il est à croire que si M. T. eût vécu dans le même temps que Pie V, il auroit partagé la joie que sa mort causa aux Turcs. Mais comment un *vétéran du sacerdoce* ne sent-il pas ce qui est dû de respects et d'égards à un pontife dont les ennemis même ont loué la vertu? Michel Ghisleri, dit le cardinal Alexandrin, est célèbre par sa piété, son amour pour la justice, son mépris pour les richesses, sa vie austère, ses libéralités pour les églises et les pauvres. Aucun pape ne fut plus opposé au népotisme. Tourmenté dans ses dernières années d'une maladie douloureuse, il s'écrioit au milieu de ses souffrances: *Seigneur, augmentez mes maux, mais augmentez aussi ma patience,* et il ne vouloit rien relâcher de ses austérités; il se préparoit au dernier passage par la prière et la méditation. Un tel pontife ne méritoit-il pas plus d'in-

creatur qui creat omnia; comme si, dit-il, il y avoit création dans l'Eucharistie. Il est à croire qu'on le sait aussi bien que lui, et le mot *creatur* se prend ici dans un sens plus étendu, et qui ne trompera personne. Il est choqué que l'on donne à saint Pierre le titre de *Christus alter;* il peut s'en prendre à saint Bernard, et à quelques Pères qui ont employé la même expression; d'autres ont même poussé la chose plus loin, et ont dit que tout chrétien étoit *Christus alter*. Enfin le censeur est encore blessé que l'on dise de saint Pierre *à te docentur qui docent, à te reguntur qui regunt*, et il voit là l'ultramontanisme; comme si ces expressions n'étoient point consacrées par la tradition, et n'avoient pas un sens très-légitime et très-vrai aux yeux même des plus sages défenseurs de nos libertés. Le *vétéran* se rend un peu ridicule à force de découvrir partout cet ultramontanisme qui lui est si odieux; on diroit que la peur qu'il en a lui trouble la vue.

Ces préliminaires nous ont empêché d'examiner les objections du critique contre la fête du Sacré-Cœur; ce sera la matière d'un autre article.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La journée de dimanche prochain va donner à la fois, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs évêques à l'église de France. Il y en aura huit sacrés ce jour-là; savoir, au séminaire Saint-Sulpice, MM. d'Arbou, évêque de Verdun; de Chamon, évêque de Saint-Claude, et de La Tour-Landorthe, évêque de Pamiers, par M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, assisté de MM. les évêques de Belley et de Viviers; dans l'église des Carmes, M. de Morlhon, archevêque d'Auch; M. de Pons, évêque de Moulins, et M. de Neyrac, évêque de Tarbes, par M. l'archevêque de Paris, assisté, à ce qu'on croit, de MM. les évêques d'Hermopolis et de Marseille; et enfin, dans la chapelle de Lorette, à Issy, M. de Lesquen, évêque de Beauvais, et M. de Trévern,

évêque d'Aire, par M. l'archevêque d'Aix, assisté de MM. les évêques de Gap et de Nevers. Les diocèses nouvellement rétablis n'apprendront pas sans intérêt une cérémonie qui va leur donner enfin les évêques qu'ils souhaitoient.

— Les dispositions prises par M. l'évêque de Nantes, pour l'expiation du vol sacrilége commis dans sa cathédrale, sont dignes de la piété du prélat. M. l'évêque a officié lui-même, le 3 juillet au soir, dans la cérémonie expiatoire : le maître-autel étoit dépouillé de ses ornemens; on a chanté le *Miserere*, le *Parce, Domine*, et on a lu en chaire une amende honorable. La même cérémonie a dû avoir lieu le dimanche 6 et le jeudi 10, et être précédée d'un discours relatif à l'outrage commis envers Notre-Seigneur. Pendant ces cérémonies, M. l'évêque et tout le clergé étoient prosternés dans le sanctuaire, et chacun tenoit un cierge à la main. Le maître-autel a été interdit jusqu'au jeudi 10, et l'office canonial et paroissial se célébroit à l'autel Saint-Joseph. Le jeudi 10, M. l'évêque a dû se rendre, après l'amende honorable, à l'autel de la communion, pour y prendre le saint Sacrement et le reporter processionnellement sur l'autel. Le prélat avoit accordé des indulgences pour ces cérémonies, auxquelles toutes les autorités avoient été invitées. Les pieux fidèles ont pris part à ces justes expiations d'un crime d'autant plus affligeant que les exemples s'en reproduisent trop fréquemment. Un semblable sacrilége a été commis, dans la nuit du 30 juin, à Grussenheim, dans le diocèse de Strasbourg : des voleurs se sont introduits dans l'église, ont forcé le tabernacle et enlevé le saint Ciboire, où il y avoit des hosties consacrées. Voilà les résultats d'une impiété qu'on a fait parvenir jusqu'aux dernières classes du peuple.

— La ville du Mans vient de perdre un de ses habitans les plus estimables et les plus utiles dans la personne de M. Dumoulinet d'Hardemare. Dès les premières années de son mariage, il s'étoit consacré à l'instruction des sourds-muets dans l'hôpital : il y mettoit tant de soins, de patience et d'assiduité, qu'après être parvenu à se faire entendre de ces infortunés, il avoit encore réussi à leur apprendre les principes de la religion et les prières, et les avoit disposés à se confesser et à communier. Un père ne leur eût pas témoigné plus d'intérêt et d'affection. Il y a déjà plus de vingt ans que M. Dumoulinet fut touché de compassion en apprenant l'état

d'abandon et d'abrutissement où étoient les prisonniers de la ville du Mans : il entreprit aussi de les instruire. Il visitoit assidûment la prison, causoit avec les détenus, les consoloit, les exhortoit, cherchoit à leur inspirer l'amour de la vertu. Les plus insensibles étoient ceux auxquels il s'attachoit davantage, sans s'effrayer des désagrémens qu'il devoit attendre de gens farouches et grossiers. Il ne quittoit point les condamnés, et triomphoit, par sa douceur, des préventions les plus enracinées et des caractères les plus intraitables : on en a vu les exemples les plus frappans. M. d'Hardemare étoit membre du conseil municipal de la ville et vice-président du bureau de charité, et, en cette qualité, il étoit le protecteur et le soutien de toutes les entreprises de piété et de charité ; aucune bonne œuvre ne lui étoit étrangère. Lorsqu'on forma des associations à la suite de la mission de 1818, on le mit à la tête de celle des hommes, et il en a toujours été l'ame. On n'a pas besoin de dire que ce zèle étoit alimenté en lui par une piété profonde : M. d'Hardemare se partageoit entre les pratiques de dévotion et le soin du prochain. Son temps étoit tellement employé pour ces deux objets, qu'il ne prenoit pas même le repos qui lui eût été nécessaire. Il se privoit d'aller à la campagne, pour ne point abandonner le soin des malheureux. C'est au milieu de ces charitables fonctions qu'il a contracté, cet hiver, la maladie qui l'a enlevé le 22 juin dernier, à l'âge de cinquante-huit ans. Sa patience et sa résignation ont été dignes de sa vie. A midi, il récita encore l'*Angelus* au son de la cloche, pour gagner l'indulgence, et entra peu après en agonie. La voix publique proclame ses vertus, et ses concitoyens, comme sa famille et ses amis, donnent des regrets unanimes à cet homme généreux et à ce fervent chrétien.

— Le conseil général de la Haute-Garonne a, dans sa dernière session, voté 27,000 fr. pour le clergé, 4000 fr. pour la maison du Refuge, et 6000 fr. pour la première paroisse qui aura appelé des Frères des écoles chrétiennes, et aura pris des mesures pour les établir dans son sein. Cette dernière disposition nous a paru surtout bien digne de remarque.

— Depuis long-temps il est question d'un Concordat pour le royaume des Pays-Bas, où les catholiques n'ont bientôt plus d'évêques. S'il faut en croire un journal de Bruxelles, on pourroit espérer de voir bientôt la conclusion d'une affaire si

importante pour le bien de la religion. Il annonce que le saint Père envoie, dans les Pays-Bas, M. Nasalli, archevêque de Tyr et nonce en Suisse, qui sera chargé des négociations relatives au Concordat du royaume. Tous les amis de la religion font des vœux pour l'heureuse issue de cette affaire.

— Le *Courrier françois* s'étoit hâté d'annoncer la défection d'un curé allemand, qui, après avoir été destitué par le grand-vicaire de Bruchsal, s'est réfugié dans l'église protestante. Ce curé s'étoit fait chef d'une secte, espèce de quiétisme, qu'il répandoit sourdement. Il n'est point vrai que sa défection ait été imitée par tous ses paroissiens; une foible portion, au contraire, l'a suivi. Il est faux, surtout, que M. J. G. Cloot, professeur et aumônier au gymnase de Boppard, ait quitté la religion catholique : cet ecclésiastique proteste contre une telle imputation, et déclare qu'il ne cessera d'être attaché à une église où il trouve le dépôt de la vérité et une certitude rassurante pour l'esprit.

— Ce qui s'est passé ce Carême à Genève, et ce qui s'y passe encore, sont à juste titre un sujet d'étonnement pour l'observateur impartial. On ne conçoit pas comment les protestans de cette ville ne sentent pas que les convenances et la justice les obligent de faire pour les catholiques ce que l'on fait en France pour les protestans qui y demeurent. Quelques détails, ajoutés à ceux de notre numéro 926, montreront quelle est la tolérance pratique des modernes enfans de Calvin. Il y a eu, chaque semaine, trois conférences dans l'église catholique de Genève : elles ont roulé sur le sacrement de pénitence, sur la présence réelle, sur la lecture de la Bible, sur l'Eglise, sur les cérémonies du culte catholique, et enfin sur la comparaison du culte catholique avec le culte protestant. Cette dernière étoit en réfutation d'un discours imprimé, de M. le ministre Cellerier, *Sur l'excellence du culte réformé*. Toute la station a été suivie avec zèle et édification par les catholiques; les protestans s'y sont aussi rendus en assez grand nombre, les uns attirés par la curiosité, les autres dans un esprit hostile. On a mis dans les conférences un esprit de mesure et de charité; mais en même temps on n'a pas craint d'aborder franchement les préjugés, les objections et les reproches des protestans. Cette liberté de ministère, et le nombreux concours de l'auditoire, ont apparemment éveillé l'esprit de parti. Dans le courant de la semaine

de la Passion, il partit quelques pétards dans le bas de l'église. Le mardi, divers groupes de jeunes gens avoient pris position sur ou sous la tribune, et divers symptômes annonçoient qu'on se proposoit de faire du bruit. M. le curé, qui se trouvoit dans le banc des marguilliers, en face de la chaire, prêt à commencer la conférence, crut devoir donner un avis plein de fermeté sur l'intolérance de ceux qui viendroient, jusque dans son église, le troubler dans l'exercice de ses devoirs et de ses droits. Il les prévint qu'il avoit pris des mesures pour faire respecter l'ordre. On n'osa exciter de bruit pendant la conférence; cependant à la fin il y eut quelque tumulte, et l'on entendit quelques sifflets. M. le curé avoit appelé quelques ecclésiastiques du diocèse d'Anneci, pour faire l'office avec plus de pompe. Le jeudi-saint, il fut encore obligé de donner un avis aux perturbateurs. En sortant de l'église, le soir, les ecclésiastiques furent accompagnés par des individus qui chantoient une chanson contre les prêtres. Le lieutenant de police de la ville écrivit, le vendredi-saint, à M. le curé, pour le prier de faire finir l'office avant la nuit; mais le respectable pasteur, qui a montré dans toutes ces circonstances autant de sagesse que de fermeté, n'ayant reçu cet avis qu'à deux heures après midi, fit réponse qu'il ne pouvoit changer l'heure des offices, et que d'ailleurs l'office fait en plein jour ne pouvoit convenir à une population livrée à son travail jusqu'à la nuit; il n'y auroit eu personne, si on eût voulu faire l'office plus tôt. Le sous-lieutenant de gendarmerie, qui est catholique, avoit mis à la disposition de M. le curé sept hommes, qui furent répartis dans l'église : mais les perturbateurs, contenus dans l'intérieur, s'en dédommagèrent au-dehors, où l'autorité n'avoit pris aucune précaution. On obstrua les portes de l'église, et on refusa le passage aux fidèles; quelques femmes furent insultées; et M. le duc de San-Carlos, qui avoit assisté à l'office avec sa famille, eut peine à percer la foule. Les gendarmes furent obligés d'accompagner les prêtres jusqu'au presbytère, au travers du tumulte, des chansons et des cris. Le jour de Pâque, M. le sous-lieutenant de gendarmerie mit quelques hommes audehors pour empêcher les attroupemens. M. le curé, dans la conférence du jour, dit un mot des perturbateurs, et demanda quel passage de la Bible les autorisoit à troubler et à insulter leurs frères. Le mercredi de Pâque, le lieutenant de police

requit encore que l'office fût terminé avant la nuit : mais n'étoit-ce point à l'autorité à prévenir tout trouble par de sages précautions? On avoit réussi, en 1803, à empêcher la célébration de la messe de minuit, et il semble qu'on vouloit encore interrompre les offices du soir. La fermeté du curé catholique a fait avorter ce projet, et il n'est resté aux perturbateurs que le ridicule et l'inutilité de leurs efforts. Ils ont fait circuler, dans les boutiques et les écoles, la plus plate chanson, et tous leurs procédés ont paru misérables et mal concertés. M. le curé, qui n'épargne rien pour l'instruction de son troupeau, a fait imprimer et distribuer, à différentes fois, des cantiques, des prières, des précis de la doctrine catholique, des réglemens pour les enfans de la première communion. En dernier lieu, il avoit composé des *Considérations sur la confrérie en l'honneur du saint Sacrement*, où il exposoit le but de cette pieuse association. Il avoit donné cet opuscule à un imprimeur de la ville. La première feuille étoit toute tirée, la seconde étoit toute composée, quand l'imprimeur a eu peur et a cessé l'ouvrage. Son fils est employé par le consistoire, et il est probable qu'on aura menacé le père, s'il avoit la foiblesse de servir la cause du papisme. Il fallut s'adresser à un second imprimeur, qui fut aussi assailli de sollicitations et de reproches. On lui écrivit des lettres anonymes : il hésita, fit tirer la première feuille, et arrêta ensuite l'impression. Ainsi, c'est une chose constante que les catholiques ne peuvent plus faire imprimer à Genève les livres à leur usage. Si on en usoit ainsi avec les protestans en France, que de plaintes et de cris! Y auroit-il dans la langue assez de termes vifs et énergiques pour s'élever contre une telle intolérance? Et bien, MM. de Genève font précisément chez eux ce qu'ils trouveroient si absurde de notre part. N'y auroit-il pas moyen d'engager ces *zelanti* à être moins revêches et moins exclusifs? et ne pourroit-on leur faire sentir que leur exigeance et leur partialité autoriseroient leurs voisins à user de représailles envers les protestans des autres pays? Ce n'est pas trop demander, sans doute, que de prier les chefs de ce petit canton d'avoir, pour les catholiques de leur ville, les mêmes égards que le Roi de France a pour les protestans du royaume.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi a reçu, le 8, en audience solennelle, M. le duc de San Carlos, ambassadeur d'Espagne. Le ministre espagnol a adressé au Roi un discours dans lequel il a exprimé l'amour de la régence pour sa personne sacrée, et son extrême reconnoissance. Il a prié S. M. de continuer ses nobles et généreux secours, en aidant l'Espagne à recouvrer son infortuné monarque. Dans la réponse du Roi, on a remarqué le passage suivant : « Pour moi, fort de la pureté de mes intentions et de celles des souverains mes alliés, je suis bien résolu à ne déposer les armes qu'après avoir rendu à l'Espagne le bonheur, à son roi la liberté, et à l'Europe ce repos dont les troubles de votre patrie menaçoient de la priver ».

— M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal, a été reçu, le 10, par le Roi en audience solennelle, et a remis à S. M. ses lettres de créance.

— M. Hyde de Neuville, nommé ambassadeur à la cour de Portugal, se dispose à partir incessamment pour Lisbonne.

— M. de Martignac vient d'être nommé commandant de la Légion-d'Honneur.

— L'adjudication des 23 millions 114,516 fr. de rentes avoit attiré, le 10, une foule immense au ministère des finances. A quatre heures, les ministres des finances, de l'intérieur, des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, ont pris place auprès du bureau. M. le ministre des finances a déposé son *minimum* cacheté. On a ensuite procédé à l'ouverture des soumissions. Les compagnies Lafitte, Sartoris et Lapanouze portoient toutes le prix de 87 fr. 75 cent. Celle de MM. Rotschild s'élevoit à 89 fr. 55 cent. Le ministre a alors déclaré que, ce taux surpassant son *minimum*, l'emprunt leur étoit adjugé. On dit qu'au sortir de la séance, et sur l'invitation de plusieurs personnes, M. le ministre des finances a décacheté devant elles, et en présence de ses collègues, le *minimum* qu'il avoit retiré du bureau. Le prix indiqué étoit de 89 fr.

— La cour royale, réunie en audience solennelle, a commencé à s'occuper, le 10, de l'appel interjeté par M. Kœchlin, député du Haut-Rhin, condamné par le tribunal correctionnel à six mois d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, pour sa *Relation historique des évènemens de Colmar en* 1822. Me. Barthe, défenseur de l'accusé, a commencé sa plaidoirie, qui a été continuée à huitaine.

— Dans la nuit du 9 au 10, cinq hommes se sont introduits furtivement dans le jardin de l'Elysée-Bourbon ; ils se sont jetés sur un grenadier de la garde qui étoit en faction, et l'ont renversé et bâillonné. L'un des assassins, tenant d'une main une bourse de 1000 francs et de l'autre un poignard, a sommé la sentinelle de lui livrer le mot de ralliement et de crier *Vive l'empereur!* Le grenadier ayant refusé, plusieurs coups de poignard lui ont été portés ; le grenadier, redoublant d'efforts, est parvenu à se dégager, et à appeler du secours. Les assail-

lans ont alors pris la fuite; un coup de fusil a été tiré sur eux par une autre sentinelle. On n'a pu arrêter ces assassins. Le grenadier est légèrement blessé; il affirme que l'homme qui lui a porté les coups de poignard étoit décoré.

— Par ordonnance royale, du 18 juin, les budgets et les comptes des Monts-de-Piété seront réglés, à dater de 1823, comme les budgets et les comptes des hospices.

— Le *Courrier des Spectacles* vient d'être supprimé.

— S. A. R. MADAME, avant de quitter Tarbes, a fait remettre à M. le préfet une somme de 400 fr., dont la moitié pour l'hospice, et le reste pour les braves soldats de la garde nationale et de la ligne qui, pendant deux heures, ont eu le bonheur de faire le service auprès de S. A. R. Cette auguste Princesse a visité, avant d'entrer dans la ville de Pau, le village de Bilhère, et la modeste maison où Henri IV a été nourri. S. A. R. a manifesté la satisfaction que lui causoit cette visite. S. A. R. est arrivée à Saint-Sauveur le 28, et est allée, le 30, à cheval, visiter Barèges.

— M. Russeau, premier avocat-général à la cour royale d'Orléans, a été nommé président de chambre en la même cour. M. Boscheron-Desportes fils, substitut du procureur-général, a été nommé avocat-général, en remplacement de M. Russeau.

— Deux sergens du 20e. léger furent accostés, le 3 de ce mois, dans un cabaret de Bordeaux, par un individu qui leur parla de Napoléon, en les assurant que sous le drapeau tricolor l'armée s'illustra bien mieux que sous le drapeau blanc. Indignés de ces infâmes propos, l'un des deux soldats alla prévenir le commissaire de police, tandis que l'autre, ayant saisi le libéral au collet, le tint renversé sur la table jusqu'à ce qu'il l'eût remis entre les mains de l'autorité.

— De nouveaux désordres ont éclaté à Lyon le 4 juillet. Une patrouille de brigadiers et maréchaux des logis du 21e régiment de chasseurs à cheval conduisoit à la caserne, après la retraite, un chasseur, ivre, qui manquoit depuis plusieurs jours à l'appel. Le peuple entoure la patrouille, et commence à faire entendre les cris : *A bas les chasseurs! au Rhône les chasseurs!* Le maréchal des logis, homme fort sage, voulut bien dire à la foule le motif de l'arrestation, mais rien ne put la calmer. Il fut saisi au collet, eut son habit déchiré, et ne put faire lâcher prise qu'en mettant le sabre à la main. Un officier supérieur des chasseurs, qui se promenoit, ayant vu ce rassemblement de près de cinq cents personnes, se précipita au milieu de la foule, et chercha à la dissoudre par de sages représentations. Tout fut inutile; il fut lui-même attaqué, et poussé vers le Rhône avec ces cris féroces : *Au Rhône l'officier!* Si l'officier supérieur ne s'étoit pas mis en défense, et n'eût pas été secouru par les maréchaux des logis, qui mirent le sabre à la main; il est certain que sa vie eût été compromise. On dit qu'un des perturbateurs les plus acharnés fut légèrement blessé à l'oreille; la foule, voyant l'attitude des militaires, commença à se dissiper. Un détachement à pied acheva de la dissoudre.

— M. le maréchal de camp Herbin vient de mourir à Alençon, à l'âge de 89 ans.

— La frégate *la Cybèle* est arrivée, le 7 de ce mois, à Brest, où elle a amené le brick espagnol *le Neptune*, dont elle s'étoit emparé. Elle avoit communiqué, le 22 juin, avec M. le contre-amiral Hamelin, qui lui apprit que les ministres avoient donné leur démission aux cortès, et que le ministre des finances s'étoit enfui de Cadix.

— M. Pauly, substitut, a été nommé procureur du roi à Foix.

— La chambre des communes de Londres a adopté, le 4, à la majorité de 75 voix contre 15, un bill qui ouvre les ports de l'Angleterre aux vaisseaux de toutes les nations, même chargés d'autres objets que les produits de leur propre sol, à condition d'une parfaite réciprocité de la part des autres puissances.

— M. le comte de Brunetti, ci-devant chargé d'affaires à la cour d'Espagne, a été nommé ministre plénipotentiaire d'Autriche près le roi d'Espagne. Jusqu'à la délivrance du roi, il est accrédité en la même qualité près la régence de Madrid.

— La flotte ottomane a quitté les Dardanelles, et s'est dirigée vers la Chio. Les habitans de Samos sont pleins d'enthousiasme, et sont décidés à la plus opiniâtre résistance.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

M. de Martignac a écrit, le 4, à la régence du royaume pour l'informer que ses rapports avec elle alloient cesser, et pour prendre congé de S. A. S. La régence a répondu au commissaire civil du Roi de France, lui a exprimé sa reconnoissance et l'amour de la nation entière : en même temps elle lui a remis le portrait du monarque espagnol, et la grand'croix de l'ordre royal de Charles III.

M. de Martignac, accompagné de M. de Flavigny, secrétaire de légation, a quitté Madrid, le 7 juillet, pour revenir à Paris; M. de Martignac est nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé.

La présentation solennelle du marquis de Talaru à la régence a eu lieu le 5. Il a adressé à la régence un discours, auquel le président a répondu dans les termes les plus affectueux et les plus honorables.

On a appris à Madrid, le 3 juillet, que la reine d'Espagne est enceinte.

De violentes divisions ont éclaté entre les chefs révolutionnaires, et principalement entre Régo et les cortès. La flotte françoise a saisi le bateau de la poste de Cadix à Gibraltar; on y a trouvé beaucoup de lettres pleines de détails précieux sur l'état intérieur de Cadix. On a établi une flotille qui sert de près le blocus de la place, et déjà vingt-cinq chaloupes canonnières sont dans le port de Rota.

Le contre-amiral Hamelin a arrêté un convoi de vivres qui vouloit pénétrer dans Cadix. La garnison des remparts a été témoin de cette prise, qui a jeté la consternation parmi les rebelles.

Le 30 juin, une centaine d'hommes, qui travailloient aux fortifications de l'ile de Léon, sont parvenus à s'échapper. Ils rapportent que le découragement règne parmi les troupes constitutionnelles, et que les soldats cherchent les occasions de déserter.

Le général Bordesoulle a fait construire sur le Trocadero une batterie, qui commande et bat de revers les deux batteries que les révolutionnaires ont placées avec une inconcevable impéritie.

Plusieurs bâtimens chargés de grains, de tabac et de toiles, et que l'on doit croire destinés pour Cadix, ont été pris à Gejan.

L'ex-député et ex-ministre Capaz a disparu de Cadix.

Egéa, révolutionnaire exalté, et ancien ministre, est arrivé de Cadix à Gibraltar, avec une somme considérable, pour faire un achat de fusils; mais, n'ayant pas trouvé d'armes à acheter, il a partagé la somme avec deux frères et amis, et s'est embarqué pour Marseille.

Le général Hubert a remporté de nouveaux avantages dans les Asturies. Après le passage de la Viella, trois compagnies du 21e., qui étoient réduites à quatre-vingt-dix hommes, ayant le colonel de Goutefran à leur tête, et après une marche rapide de quatre lieues d'Espagne, ont attaqué l'ennemi, fort de quinze cents hommes, et qui s'étoit retranché derrière les murailles du village de Couvion. Nos soldats ont enlevé à la bayonnette la position, et culbuté l'ennemi hors du village. Ce dernier, ayant reconnu le foible nombre de nos troupes, a fait avancer cinq cents hommes pour reprendre le village. Mais le colonel de Goutefran, soutenu par le général Hubert, qui venoit d'arriver à la tête de quinze chasseurs à cheval, s'est porté contre l'ennemi, qui a été culbuté, et n'a plus pensé qu'à fuir, en jetant ses armes.

Le général Longa, sur la route de Beradio, obtenoit les mêmes succès sur le chef Santabanio, qu'il a pris, après avoir tué ou dispersé toute sa troupe.

Douze pièces de vingt-quatre et une de douze ont été le résultat d'une seconde affaire à Gyon. Les soldats de Campillo ont été épouvantés par la nouvelle prématurée de l'arrivée du général Hubert. Quelques-uns se sont noyés en voulant se sauver; les autres se sont rendus au général françois. Les habitans ont accueilli nos troupes aux plus vives acclamations; une contribution de 375,000 fr., imposée par Campillo, et prête à être livrée, a été sauvée par le général Hubert, et rendue à la ville. La complète défaite de Campillo est le résultat de ces brillantes journées.

Le chef d'escadron Beaumetz s'est porté, le 25, avec quatre-vingts chevaux en avant d'Avilas, et a joint l'arrière-garde de Campillo près le fort Saint-Jean. L'ennemi, attaqué vivement, a pris la fuite dans toutes les directions. M. de Beaumetz dirigea de suite une partie de sa cavalerie sur le fort, où elle est entrée avec les fuyards; la garnison, forte de cinquante hommes, se jeta dans une barque pour gagner le large: mais quelques coups de canon la forcèrent à s'échouer. Les résultats de cette affaire sont soixante-dix prisonniers, beaucoup de tués, quatre pièces de canon, une grande quantité de fusils et de

bagages, et la dispersion des deux cents hommes qui restoient du corps de Campillo.

Le général Longa a détruit le même jour deux bandes révolutionnaires. Le chef de l'une, nommé Bernard Alvarez, s'est rendu.

Par suite de ses succès, le général Hubert a établi sa communication avec le général d'Albignac, et est arrivé, le 27, à Oviedo.

Le colonel royaliste espagnol Negri a battu complètement, le 27 juin, un corps révolutionnaire dans les environs de Ciudad-Rodrigo, et lui a pris son canon.

Nos troupes viennent d'occuper Gisors, port des Asturies.

Les maisons et les magasins de Saint-Sébastien sont journellement pillés par la garnison, qui, méconnoissant l'autorité du gouverneur et des autres chefs, est entièrement livrée aux sous-officiers. Cette garnison est tenue dans l'ignorance la plus complète de l'état des affaires d'Espagne.

Le général Molitor étoit, le 30 juin, devant Alicante, et occupoit Elise, à une marche et demie de Murcie, où le deuxième corps se porte à la poursuite de Ballesteros.

Le colonel Mondeden, de la division de Bessières, a détruit, le 28 juin, à Picazo, presque sur la frontière du royaume de Murcie, un corps ennemi, et fait prisonniers un lieutenant-colonel, trois autres officiers et un grand nombre de soldats.

Trois compagnies du 21e. ont repoussé, le 2, cinq cents hommes de la garnison de Santona, qui a laissé sur la plage plus de cent tués ou blessés.

Le maréchal Moncey a établi, le 5, son quartier-général à Mataro.

Toutes les troupes s'avancent sur Barcelonne, et, le 8, le blocus de cette place sera formé par terre et par mer.

Mina est arrivé malade à Tarragone; il en est parti le 26 juin, pour se porter vers Barcelonne; il a établi son quartier-général à Sans, sur la gauche, à une demi-lieue de cette ville.

L'ex-ministre des affaires étrangères, San-Miguel, dont nous avons annoncé l'arrivée à Barcelonne, a été nommé chef d'état-major de Mina, en remplacement du général Zoraquin, mort de ses blessures.

M. le baron d'Eroles s'est porté sur Cardona, et a laissé devant la Seo le général Romagosa, avec quelques troupes françoises et deux bataillons espagnols.

Le général constitutionnel Manso est mort à Reus d'une maladie de poitrine. Il étoit âgé de 39 ans.

Le peuple de Lisbonne, non-seulement appuie unanimement la contre-révolution, mais il montre même un violent esprit de persécution et de haine contre les libéraux. Il paroît que le gouvernement est obligé de céder à cette effervescence. Le peuple de Braga auroit assommé sir Robert Wilson, si un juge n'avoit pas pris le parti de le faire conduire en prison avec sa suite.

Œuvres choisies de M. Asseline, docteur de Sorbonne, professeur d'hébreu, évêque de Boulogne; dédiées au Roi, par M. l'abbé Prémord (1).

M. Jean-René Asseline, un des plus savans et des plus pieux prélats de ces derniers temps, étoit né à Paris, en 1742, dans une condition humble selon le monde; mais cette circonstance même tourna à sa gloire, puisqu'il eut plus d'obstacles à vaincre pour arriver aux premiers rangs dans l'Eglise. Il fit ses études avec distinction au collége de Navarre, et eut le prix d'honneur au concours de l'Université. Entré ensuite au séminaire des XXXIII, il suivit le cours des études théologiques, fut reçu dans la maison de Sorbonne, et fut le premier de sa licence. Il prit les degrés de docteur le 27 avril 1768, et fut nommé, l'année suivante, à la chaire d'hébreu, fondée en Sorbonne par le duc d'Orléans, et qu'avoient occupée l'abbé Ladvocat et l'abbé Hooke. M. Asseline n'avoit alors que 27 ans; mais la manière dont il s'acquitta de son emploi justifia un choix qui eût pu paroître prématuré. Sa modestie, son désintéressement, ses lumières, sa vie laborieuse, lui concilièrent de bonne heure le respect et la confiance. Dans ses leçons il étoit un modèle de précision et de clarté; dans les réunions des docteurs de Sorbonne, on admiroit ses connoissances, son discernement et surtout sa sagesse. Membre du conseil de conscience qui y étoit formé pour la solution des cas difficiles, ses avis proposés avec douceur,

(1) Cet ouvrage aura 6 volumes in-12; il en paroît 3; le prix de la souscription est de 20 fr. et 26 fr. franc de port. A Paris, chez Potey, rue du Bac; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

mais motivés par des raisons puissantes, finissoient toujours par l'emporter. M. Asseline fut l'un des derniers et des plus brillans ornemens de cette école célèbre, qui avoit eu autrefois tant d'autorité dans l'Eglise, et dont la chute est un des malheurs de la révolution.

A l'étendue de la doctrine, M. Asseline joignoit le zèle et la piété; il trouvoit au milieu de ses études le temps de se livrer à l'exercice du ministère. Tantôt il dirigeoit les ames dans les routes du salut, tantôt il annonçoit la parole de Dieu dans les chaires chrétiennes, tantôt il donnoit des retraites dans des communautés. L'onction qui animoit ses paroles leur donnoit plus de force et d'attrait; on le voyoit si pénétré, il faisoit un si heureux emploi de l'Ecriture, il savoit si bien adapter ses exhortations aux diverses situations et aux divers besoins, qu'il portoit la lumière dans les esprits, et un trouble salutaire dans les consciences. On cite, entr'autres, le discours qu'il prononça en 1789, lors des processions qui se firent à Saint-Etienne du Mont, pour réparer le vol sacrilége commis dans cette église le 4 novembre (1); son éloquence touchante et pathétique, dit le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel, fit fondre en larmes son nombreux auditoire. Les fonctions les plus pénibles ne répugnoient pas à son zèle, et il assistoit les condamnés dans leurs derniers momens; ministère que les plus pieux docteurs de Sorbonne se faisoient un honneur de revendiquer. M. de Beaumont, archevêque de Paris, s'empressa d'attacher à l'administration du diocèse un homme si pieux, si sage et si éclairé; il le nomma

(1) Ce crime fut suivi d'expiations solennelles pendant plusieurs jours; le chapitre Notre-Dame, les séminaires, l'Université, allèrent en procession à Saint-Etienne du Mont, et les représentans de la commune de Paris, tous vêtus de noir, et ayant à leur tête le fameux Bailli, assistèrent en pompe à une messe célébrée pour cela, le 20 décembre, à Saint-Etienne du Mont.

grand-vicaire, et M. de Juigné lui montra la même estime et la même confiance.

M. de Pompignan, archevêque de Vienne, étant devenu ministre de la feuille en 1789, fit nommer M. Asseline à l'évêché de Boulogne, à la place de M. de Pressy. Le nouveau prélat fut sacré, le 3 janvier 1790, par le nonce, en même temps que M. l'archevêque de Bordeaux et M. l'archevêque de Reims, qui vivent encore. Il donna, le 25 janvier, son Mandement pour son entrée dans son diocèse, et se rendit de suite au milieu de son troupeau, qui ne devoit pas jouir longtemps de sa présence. Déjà grondoient les orages de la révolution, déjà l'église de France étoit attaquée de toutes parts, déjà se préparoit un schisme déplorable. M. l'évêque de Boulogne fut un des premiers à combattre les innovations; son Instruction pastorale du 24 octobre 1790 est un monument de sa doctrine comme de son zèle; elle traite, comme on sait, de l'autorité spirituelle, et revendique les droits de l'Eglise. Le prélat interroge la tradition, et montre les Pères, les conciles, tous les monumens de l'Eglise déposant unanimement en faveur de l'autorité spirituelle des pasteurs. Son Instruction parut si sage et si solide qu'elle fut adoptée par un grand nombre d'évêques, entr'autres, par M. l'archevêque de Paris, par M. l'évêque d'Alais, aujourd'hui cardinal de Bausset, etc. L'année suivante, M. l'évêque de Boulogne fut obligé de se retirer en Flandre, d'où il adressa, le 8 août 1791, une Instruction pastorale sur l'obligation de s'attacher aux pasteurs légitimes, 44 pages in-8°. Il rédigea un petit écrit qu'il intitula : *Cas de conscience à consulter, et consultation sur le nouveau serment prétendu civique du* 17 *novembre* 1791, 12 pages in-8°. Il adressa encore d'Ypres, le 3 janvier 1792, son Mandement pour le Carême, 44 in-8°.; morceau plein de chaleur, et l'on peut dire d'éloquence, où le prélat

rassembloit les considérations les plus puissantes en faveur de la religion, et pour détourner les fidèles des sentiers des passions. M. Asseline publia une Lettre pastorale et Mandement pour publier le bref de Pie VI du 19 mars 1792; cette Lettre, qui est de 32 p. in-8°., n'est pas datée.

Bientôt le prélat fut obligé de se retirer dans l'intérieur de l'Allemagne; mais, quoiqu'éloigné de son diocèse, il ne cessa de s'occuper du soin de son troupeau. Chaque année il y faisoit passer des Instructions et autres écrits relatifs aux besoins du moment. Nous avons la note de plusieurs de ces écrits; le 27 août 1795, un Avertissement concernant les devoirs envers le Roi, 7 pages; le 23 septembre suivant, un autre Avertissement sur l'acte de soumission aux lois de la république, 8 pag. (M. Asseline s'y déclare contre la soumission); le 22 décembre 1797, une Lettre pastorale pour le Carême de 1798, 16 pages, où il exhorte les fidèles à faire pénitence, et à se séparer des faux pasteurs; le 19 décembre 1798, une Lettre pastorale pour le Carême suivant, 23 pages; le prélat y parle des temps de persécution, et s'y élève contre le serment de haine; le 27 décembre 1799, une Instruction pastorale pour le Carême de 1800, 31 pages, sur la dignité de la nature humaine manifestée par la religion, et le 27 décembre 1800, une Instruction pastorale pour le Carême de l'année suivante, 38 pages, où il traite de la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ. Tous ces écrits sont in-4°., et à la fin de chacun il y a des exhortations aux incrédules, aux schismatiques, à tous ceux qui vivent dans l'oubli de leurs devoirs. Le prélat, alors retiré à Munster, entretenoit des relations assidues avec son diocèse, encourageoit le zèle des ecclésiastiques, leur traçoit les règles à suivre dans ces temps difficiles, et n'omettoit rien de ce qui pouvoit tourner au bien de ses ouailles et à l'honneur de la religion. Il

a composé en outre dans son exil quelques écrits de piété qui sont entrés dans cette édition, et dont nous parlerons plus tard. L'*Instruction sur les atteintes portées à la religion*, datée du 15 août 1798, et signée par quarante-huit évêques, est aussi de M. Asseline; nous avons fait connoître cette pièce importante.

Lors du Concordat de 1801, M. Asseline eut quelque influence sur les déterminations des évêques françois retirés dans le pays de Munster ou dans les environs. M. le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, l'archevêque de Reims, les évêques de Limoges, de Séez, d'Aire, de Digne et d'Auxerre, répondirent dans le même sens que M. l'évêque de Boulogne, au bref du 15 août 1801; ils ne refusoient pas précisément leurs démissions, mais demandoient un délai, et des éclaircissemens sur l'état futur de l'église de France. La lettre de M. l'évêque de Boulogne est du 13 décembre 1801. Le même prélat rédigea la lettre du 26 mars 1802, signée par les évêques ci-dessus nommés, à l'exception des évêques d'Aire et d'Auxerre, et dans laquelle étoient exposées les raisons qui les avoient portés à faire une réponse dilatoire au bref du 15 août. Il est encore l'auteur des *Réclamations canoniques et respectueuses*, signées par trente-huit évêques, et datées du 4 avril 1803, et de la *Suite des Réclamations*, datée du 8 avril 1804, quoiqu'il n'ait pas signé cette *Suite*. Du reste, il n'entra jamais dans la pensée du prélat de favoriser l'ombre du schisme, et il blâma les excès des anticoncordataires; nous savons par la source la plus authentique qu'il en étoit navré de douleur, et le prélat, dans son testament, daté d'Hildesheim, en 1806, déclare qu'il est *pénétré du plus profond respect pour le pape Pie VII, légitime successeur de saint Pierre, et chef visible de l'Église, dans laquelle il a de droit divin la primauté d'honneur et de juridiction*. Cela seul montreroit, s'il en étoit besoin, combien M. Asseline étoit

éloigné des extravagances des fauteurs du schisme. Il autorisa les prêtres de son diocèse à se soumettre à l'évêque nouvellement institué, et envoya les Instructions citées dans nos numéros 494 et 497; c'est lui encore qui rédigea ces Instructions.

Après la mort de l'abbé Edgeworth, en 1807, M. l'évêque de Boulogne fut appelé auprès du Roi, qui se trouvoit alors à Mittau. Il n'écouta que son zèle et son dévoûment pour le monarque, et se mit sur-le-champ en route pour la Courlande; mais, quand il y arriva, le Prince avoit été obligé d'en sortir, et avoit passé en Suède, et de là en Angleterre. Le prélat l'y suivit; il n'arriva en Angleterre qu'en 1808, et fut choisi par S. M. pour son confesseur. Mgr. le duc d'Angoulême et Madame lui donnèrent aussi leur confiance. M. Asseline résidoit à Aylesbury, près Hartwell. Dans ses dernières années, il fut éprouvé par une longue maladie, et il soutint cet état de souffrance avec une patience inaltérable. Il mourut le 10 avril 1813, également regretté du Roi, des Princes, du clergé, et de tous les fidèles qui avoient été à portée de connoître cet excellent, pieux et savant évêque.

Nous nous sommes étendu sur la vie de ce saint évêque, parce que son éditeur, tout occupé de louer les vertus, la piété et la doctrine du prélat, a été dans sa Notice fort sobre de faits. Cette Notice est d'ailleurs écrite d'une manière attachante, et est un juste hommage à la mémoire de M. Asseline. Dans un autre article, nous parlerons des écrits qui composent la première livraison des *Œuvres choisies* de M. Asseline.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les consécrations épiscopales qui ont eu lieu dimanche complètent à peu près l'établissement des nouveaux siéges. Il reste à sacrer MM. les évêques de Fréjus et de Blois;

ces prélats sont en retraite au séminaire des Missions-Etrangères, et seront sacrés dimanche prochain dans l'église des Missions par M. l'archevêque d'Aix. Quant à M. l'évêque de Perpignan, dont les bulles ont été retardées pour un défaut de forme personnellement étranger à ce prélat, on croit qu'il sera préconisé dans le prochain consistoire. Alors il ne restera plus à établir des nouveaux siéges que celui de Montauban ; on sait que le prélat nommé à ce siége est M. Chevrus, évêque de Boston. Il paroît que le respectable évêque a peine à quitter son diocèse, quoique ce soit pour revenir dans sa patrie. Il a fait des représentations, et les catholiques de Boston s'efforcent de le retenir au milieu d'eux. Les protestans même lui donnent des témoignages d'intérêt et d'estime. Toutefois on pense que le prélat cédera aux instances qui lui ont été faites, et viendra consoler par sa présence l'église qui lui est destinée. La position particulière du diocèse de Montauban, partagé aujourd'hui entre trois ou quatre évêques, rend plus nécessaire encore l'établissement définitif de ce siége, et M. Chevrus est d'autant plus propre à le remplir, qu'il habite depuis trente ans au milieu d'une population protestante, et qu'il a journellement occasion de s'exercer dans la controverse. Ses soins et son zèle trouveroient matière à se déployer dans un pays où les protestans sont assez nombreux, et dans une ville où existe une académie protestante.

— On assure que M. l'abbé de Sambucy, maître des cérémonies de la chapelle royale, est nommé aumônier de quartier de S. A. R. Monsieur, en remplacement de M. l'abbé de Sinéty, qui a demandé à se retirer à cause de son âge, et que M. l'abbé Sautier, grand-vicaire de Strasbourg, est nommé maître des cérémonies de la chapelle royale.

— Plusieurs conversions de protestans ont eu lieu depuis quelque temps à Paris et dans les environs. Une jeune angloise a fait dernièrement abjuration à Versailles; une autre est sur le point de faire la même démarche. Un jeune homme, né d'un père catholique, mais que sa mère avoit élevé dans le protestantisme, est rentré dans le sein de l'Eglise. Il a soutenu avec courage de rudes assauts, et a même pris la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique. Il est entré au séminaire. D'autres conversions se préparent en silence, et des protestans sont instruits par des ecclésiastiques zélés. A Ganges, diocèse de Montpellier, M. Bastide, protestant dis-

tingué par ses principes et sa réputation, a fait abjuration entre les mains du curé du lieu; il y a eu un tel soulèvement contre lui à l'occasion de son projet de conversion, que l'autorité civile a été forcée d'intervenir pour le protéger. M. Bastide a mis dans son retour à l'Eglise une ardeur et un dévoûment fort remarquables; il a édifié tous les fidèles le jour de sa première communion, et il est entré dans une association pieuse où sa ferveur sera soutenue par les exemples de ses confrères. M. le curé de Ganges a eu beaucoup de part à cette heureuse conquête. A Metz, M. Levi, rabbin de la synagogue de Saint-Avold, après avoir été instruit par M. l'abbé Beauvalet, professeur du séminaire, a fait abjuration, et a été baptisé par M. l'abbé Go, archiprêtre et curé de Notre-Dame, qui lui a adressé une excellente exhortation. M. Levi a cinquante-un ans, et est né dans le grand-duché de Hesse; il a reçu les noms de Louis-Paul, et a montré les dispositions les plus consolantes.

— Le diocèse du Mans vient de perdre un digne pasteur dans la personne de M. Julien Le Prévost, curé de Laigné en Belin, mort à l'âge de soixante-quinze ans. Il dirigeoit cette paroisse depuis vingt-deux ans, et avoit rendu auparavant des services au Mans même, où il resta caché pendant la révolution. Son zèle lui fit entreprendre l'éducation de plusieurs jeunes gens, dont deux exercent aujourd'hui le ministère. Sa douceur, sa prudence et sa charité lui avoient mérité l'attachement et le respect de ses paroissiens. De longues infirmités lui ont donné lieu de montrer sa patience, et un jour qu'après une incision doulboureuse on lui demandoit s'il avoit beaucoup souffert; *pas encore autant que les martyrs*, répondit-il. Il a donné en mourant tout ce qu'il possédoit pour fonder dans sa paroisse une maison d'éducation, de concert avec deux personnes généreuses auxquelles il avoit inspiré les mêmes vues. Plusieurs de ses confrères et un grand concours de fidèles ont honoré ses obsèques par leur présence et par des témoignages de regrets et d'estime.

— M. Etienne-Benoît Révolat, chevalier de la Légion-d'Honneur, et médecin à Bordeaux, vient de recevoir de Rome la décoration de l'Eperon-d'Or. Sa Sainteté lui avoit déjà envoyé précédemment une petite croix d'or; il paroît que la nouvelle faveur qui vient de lui être accordée est le prix moins encore de ses talens que de ses principes et de son

attachement à la religion. M. Révolat, au milieu des nombreuses occupations que lui attire la confiance publique, pratique les devoirs de chrétien, et s'est acquis des droits à la reconnoissance du clergé par son désintéressement et son zèle.

— Une lettre qui nous a été communiquée parle d'une guérison opérée à Brioude sur Mlle. Athénaïs de Miramont, jeune personne, attaquée d'un abcès dans l'estomac; depuis dix-huit mois, elle ne pouvoit plus prendre ni pain, ni viande, et étoit réduite à vivre de lait, qui, dans ces derniers temps, même ne passoit plus. Elle paroissoit dans un état désespéré, lorsque sa mère écrivit au prince de Hohenlohe. On reçut, le 20 juin dernier, de M. Forster, curé, l'avis que le prince commenceroit le 21 une neuvaine à son intention. Ce jour-là même, pendant que Mme. de Miramont étoit à la messe, sa fille se trouva mieux, et les signes de l'abcès disparurent. La malade s'habilla elle-même, et reçut sa mère, tout étonnée de la voir en cet état. Elle alla elle-même à l'église, et y communia. Le 30 juin, plusieurs personnes de ses parens et amis sont allées à Paulhac pour la clôture de la neuvaine, et il y a eu beaucoup de communions. Toute la ville de Brioude a pris part à cet évènement. On connoissoit la malade, on ne savoit que trop à quel état elle étoit réduite, et on n'a pu douter de la guérison quand on a vu Mlle. de Miramont aller et venir avec tous les signes d'un parfait rétablissement. Actuellement comment expliquer ce fait? On dit qu'un des médecins croit au miracle, l'autre le nie. Quelques-uns ont recours à des explications que le caractère de la famille et celui de la malade repousse. Mlle. de Miramont, qui a étonné tout le monde dans sa maladie par sa piété, sa douceur et sa patience, étoit assurément incapable d'un manége et d'un artifice qui se fussent d'ailleurs trahis par quelque endroit. Le *Journal du Puy-de-Dôme* a publié une lettre sur cette guérison; elle est dans le même sens que le présent article.

— Plusieurs princes allemands des bords du Rhin avoient conclu un arrangement avec le saint Siége pour leurs sujets catholiques. Ces princes sont le roi de Wurtemberg, les grands-ducs de Bade et de Hesse-Darmstadt, le duc de Nassau et l'électeur de Hesse-Cassel. Le souverain Pontife a donné une bulle qui commence par ces mots : *Provida solersque*, et qui

autorise la convention avec ces princes. Cette bulle n'a point encore été publiée d'une manière officielle. Les siéges épiscopaux qu'elle établit sont, pour Bade, Fribourg, qui sera métropole; pour Wurtemberg, Rottenbourg; pour le grand-duché de Hesse, Mayence; pour Nassau, Limbourg, et pour Hesse-Cassel, Fulde. Les évêques désignés par le gouvernement et proposés au saint Siége étoient, pour Bade, M. Wanker, professeur à Fribourg; pour Wurtemberg, M. Drey, professeur à Tubingen; pour le grand-duché de Hesse, M. de Wrède, conseiller d'État à Darmstadt; pour Nassau, M. Brand, curé de Weisskirchen, et pour Hesse-Cassel, M. de Kempf, vicaire-général à Fulde. Quelques gazettes allemandes avoient parlé de ces choix, qui ont en général surpris et affligé les catholiques. L'un de ces prélats est un homme recommandable par son orthodoxie et la fermeté de ses principes; mais d'autres ne paroissent pas jouir de toute la considération que demandoit l'importance de leurs fonctions; et des protestans même ont cru voir dans ces choix l'intention secrète d'affoiblir la cause catholique. Une autre mesure a paru aussi très-propre à conduire à ce but; pendant qu'on traitoit à Francfort avec le saint Siége, les députés des princes rédigeoient en secret une pragmatique que l'on devoit cacher soigneusement au Pape. Cette pragmatique consacre l'asservissement de l'Eglise; cependant on dit que MM. Wancker, Drey, de Wrède et Brand ont consenti à la souscrire. Le seul M. de Kempf s'y est refusé. Les évêques désignés n'étoient pas encore institués à Rome, lorsqu'on y a appris et l'existence de la pragmatique, et la souscription des quatre nommés ci-dessus. L'une et l'autre ont affligé le souverain Pontife et causé un juste mécontentement, et les gazettes ont annoncé que les candidats proposés ne seroient point admis. Ces bruits, qui sont assez fondés, inquiètent et alarment les catholiques, qui gémissent de trouver si peu de protection dans les princes sous la domination desquels ils ont passé. Il est sûr que l'on prend le meilleur moyen d'anéantir en peu d'années le catholicisme sur les bords du Rhin, et on se demande si cela est bien juste, bien loyal et même bien politique.

— M. Dubourg, évêque de la Louisiane, a passé une partie de l'hiver dernier à Washington à solliciter des secours pour ses établissemens. Le gouvernement des Etats-Unis lui a ac-

cordé 200 dollars par an pour chaque missionnaire qui travailleroit à la conversion des Indiens. Le prélat appelle les Jésuites dans l'Etat du Missouri, et leur donne l'établissement formé à Florissant; ces Pères quittent leur noviciat de Maryland, et envoient dans le Missouri neuf bons ouvriers pour aller évangéliser les sauvages. Dieu veuille bénir leurs soins, et faire connoître son nom dans ces contrées couvertes d'épaisses ténèbres! M. Dubourg paroît décidé à quitter Saint-Louis, où il avoit résidé jusqu'ici, mais où la cathédrale est entre les mains d'une corporation qui lui cause beaucoup de chagrins. Le prélat laisseroit seulement quelques prêtres dans cette ville, et se retireroit à la Nouvelle-Orléans, qui est la ville la plus importante du diocèse. Les religieuses Ursulines de cette ville vont résider sur leur plantation, qui touche à l'enceinte de la Nouvelle-Orléans, et ont abandonné à M. Dubourg et à ses successeurs, par un acte en forme, leur ancien monastère, leur église, et plusieurs maisons bâties sur leur enclos. Cette importante acquisition pourra être très-utile au diocèse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il a paru une ordonnance royale, du 25 juin, ayant pour objet de pourvoir momentanément à l'insuffisance des crédits d'inscription et de paiement affectés aux pensions militaires pour l'exercice de 1823.

— MM. le duc de Croy-d'Havré, le duc de Saint-Aignan, le duc de La Force, le prince de Montmorency, le duc d'Esclignac, le duc de Cereste, le duc de Lauraguais-Brancas, la duchesse de Caylus (comme tutrice de son fils et pour remplir les intentions de son mari), grands d'Espagne françois, absens de Paris, se sont empressés d'envoyer leur adhésion à celle de leurs collègues. Ces noms, avec celui de M. le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur à Rome, dont la réponse ne peut être arrivée, mais dont l'adhésion n'est pas douteuse, complètent, à deux ou trois près, le nombre des grands d'Espagne françois.

— M. le prince de Polignac est nommé ambassadeur de France près la cour de Londres, et part pour sa destination.

— M. le comte de Caux, qui avoit accompagné à Madrid S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas.

— Le capitaine d'Acher Mongascon, secrétaire du cabinet de Mgr. le duc d'Angoulême, vient d'être nommé secrétaire des commandemens de S. A. R., en remplacement de M. le baron Giresse de Labeyrie, appelé à la préfecture d'Eure et Loir.

— Trente-huit habitans de Tournus, et les éditeurs responsables du *Constitutionnel* et du *Courrier françois*, ont été traduits depuis peu

devant le tribunal correctionnel de Mâcon, à raison d'un article injurieux contre le procureur du Roi et l'un des juges d'instruction près ce tribunal. Nous avons annoncé que les deux éditeurs ont été condamnés, par défaut, chacun en trois mois de prison et 3000 francs d'amende. Il a été sursis de prononcer à l'égard des habitans de Tournus, parce qu'ils s'étoient pourvus en réglement de juges pour cause de suspicion légitime. Mais la cour de cassation a rejeté, le 11, la demande de récusation, attendu qu'il n'existoit aucun motif même apparent.

— Un compagnon charpentier, nommé Jean-François Seneyé, convaincu d'avoir proféré, dans un moment d'ivresse, des cris séditieux, a été condamné à vingt jours d'emprisonnement et à 16 francs d'amende, par le tribunal correctionnel.

— Il y a eu fête à Saint-Cloud, le 14, à l'occasion de la fête de saint Henri, patron de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a donné à dîner à quatre cents militaires de la garde royale, qui font habituellement le service auprès des enfans de France.

— Une ordonnance royale du 26 juin, rendue sur le rapport de M. le vicomte de Castelbajac, député de la Haute-Garonne, a transféré l'école des arts et métiers de Châlons à Toulouse. La position de cette ville, les ressources qu'elle offre, les établissemens qu'elle possède déjà, et les sentimens de fidélité et de royalisme qui animent sa population, lui ont fait donner la préférence sur beaucoup d'autres villes. Les vastes bâtimens destinés à la manufacture des tabacs seront affectés à l'école des arts et métiers. Les élèves nommés par le Roi sont au nombre de cinq cents; on y admet en outre des pensionnaires qui paient une rétribution de 500 fr.

— M. le lieutenant-général baron de Larochefoucault, pair de France, vient d'être nommé gouverneur de la 12e. division militaire. (Vendée.)

— Le maréchal Lauriston est arrivé à Bayonne, le 6, avec le général Saint-Cyr Nugues.

— M. le docteur Audouard, qui fut envoyé à Barcelonne, en 1821, par le ministre de la guerre, vient de partir pour l'armée d'Espagne en qualité de médecin en chef du deuxième corps de réserve sous les ordres de M. le maréchal de Lauriston.

— M. le maréchal de camp comte de Melet étant parfaitement rétabli des blessures dangereuses que lui avoit faites un cheval fougueux, va commander une brigade de l'armée d'Espagne, dans la division de M. le lieutenant-général comte d'Autichamp.

— M. le comte d'Aurémont, maréchal de camp, vient d'être mis en activité de service dans l'armée de réserve commandée par M. le maréchal de Lauriston.

— M. le chevalier Tota, qui remplissoit depuis quelques années à Bordeaux les fonctions de consul-général du Portugal, vient d'être confirmé dans son emploi.

— M. le préfet de Grenoble avoit publié, le 4 de ce mois, un arrêté pour interdire les réunions qui avoient lieu chaque année dans

cette ville le 6 juillet, sous le prétexte de célébrer la résistance opposée en 1815, dans Grenoble, à une armée alliée qui ne se présentoit que pour y rétablir l'autorité royale, et après en avoir formellement manifesté l'intention par l'intermédiaire des commissaires que le Roi avoit délégués près de cette armée. La population de Grenoble a reconnu la sagesse de cet arrêté, et a donné l'exemple de la soumission. Mais quelques individus, que l'on retrouve dans toutes les tentatives de trouble, ont entraîné trois ou quatre cents ouvriers vers la commune de Fontaine, où le rassemblement devoit avoir lieu. Un détachement du 40e. de ligne, envoyé dans cette commune, est parvenu, par les voies de la persuasion, à disperser ce rassemblement. On ne sauroit donner trop d'éloges à la conduite sage et ferme des autorités civiles et militaires. M. le maire de Fontaine a donné sa démission de ses fonctions.

— Le sieur Leleux, éditeur de *l'Echo du Nord*, a été condamné, par le tribunal de police correctionnelle de Lille, à trois mois d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, pour avoir, dans un de ses articles, excité à la haine et au mépris du gouvernement et du Roi; l'article incriminé portoit « qu'une multitude innombrable d'ouvriers se trouvoient sans travail par suite d'une guerre funeste qui tarit tout à coup les sources de l'industrie ».

— Les sieurs Rognet, Rey et Creps, arrêtés à Lyon, à l'occasion des troubles qui ont eu lieu près du pont de la Guillotière, le 1er. juin dernier, et accusés de voies de fait et de rébellion à la force armée, ont été condamnés, le 7 de ce mois, par la cour royale, à trois mois d'emprisonnement.

— Le tribunal de police correctionnelle de Castel-Sarrasin a condamné à deux mois de prison et à 100 fr. d'amende le nommé Claude Frenhiac, ancien militaire, pour avoir proféré des propos séditieux dans une auberge.

— Le tribunal de première instance de Moissac a condamné, le 1 de ce mois, à cinq mois d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende le nommé Jean Dupuy, apprenti menuisier, convaincu d'avoir écrit sur le mur d'une fontaine publique l'inscription séditieuse : *Vive l'empereur! vive Mina!*

— Un ancien militaire, nommé Palmaro, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle de Marseille, à un an de détention, pour avoir tenu des propos offensans contre l'armée d'Espagne.

— M. le ministre de l'intérieur vient de faire parvenir, pour la deuxième fois, un secours au sieur Hérold, presque centenaire, et oncle du général Kléber. Ce vieillard habite les environs de Strasbourg.

— Il sera ouvert, dans les dix premiers jours de janvier prochain, un concours pour les places de professeurs à l'école régimentaire d'artillerie de la marine.

— L'obélisque de Mi-Voie, et l'inscription qui doit porter à la postérité le nom des braves Bretons qui ont livré, en 1351, le combat des Trente, ont été inaugurés, le 8 de ce mois, à Vannes, avec la plus grande solennité par M. le préfet du Morbihan. Cette cérémonie avoit réuni plus de dix mille personnes.

— La chambre des pairs d'Angleterre a renouvelé le bill sur l'insurrection de l'Irlande, à une majorité de 36 voix contre 5.

— La frégate *la Cybèle* a capturé un bâtiment espagnol, nommé l'*Alliance de la Nation*. Ce bâtiment, de cent quatre-vingts tonneaux, avoit quarante passagers, parmi lesquels se trouvoient vingt-neuf militaires, dont un colonel, un lieutenant-colonel, trois capitaines et cinq lieutenans. Ce bâtiment a été envoyé devant Cadix à M. le contre-amiral Hamelin.

— M. Durand de Saint-André est nommé consul-général à Washington, en remplacement de M. Petry, qui passe, en la même qualité, à Madrid.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Le général Castanos a eu plusieurs audiences de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qui l'a reçu avec les marques de la plus grande estime : il a également fait visite au président de la régence.

La régence a conféré, par un décret, le titre de brigadier-général des armées royales à don Carlos Ulmann, pour récompense de ses services et de ses efforts pour la cause royale.

La comtesse d'Alcudia, veuve du marquis de Cerralbo, dame d'honneur de la reine, et l'une des signataires de l'adresse de la grandesse d'Espagne, vient de donner un grand exemple de dévoûment à la cause royale; elle a donné l'ordre à son intendant de Cadix de mettre à la disposition du roi une rente de 200,000 fr. pour subvenir à ses besoins; et, dans le cas où les cortès ne permettroient pas au monarque d'accepter, elle prie la régence de Madrid d'agréer cette rente pour les besoins de l'Etat.

Le roi à son arrivée à Cadix ne vouloit pas reprendre le simulacre d'autorité que les factieux lui ont laissé; mais il y a été déterminé par le chapitre et le haut commerce, qui lui ont représenté que son inviolabilité constitutionnelle étoit nécessaire pour que ses fidèles sujets puissent le défendre.

Aussitôt que le roi paroissoit sur la terrasse de la Douane, les habitans du port Sainte-Marie et des autres endroits sur la côte faisoient éclater leur amour par des cris et en pavoisant leurs maisons. Le gouvernement a interdit au roi cette promenade.

Les miliciens de Cadix sont résolus à protéger les jours du roi; il y a déjà eu des rixes entre ceux-ci, ceux de Madrid et de Séville.

Le consulat de Cadix a offert au roi 22 millions de réaux, et le banquier Gargallo 2 millions pour son propre compte. Les principaux commerçans de Cadix ont laissé des agens dans cette ville, et se sont retirés à Chiclana et port Sainte-Marie. Le général Bordesoulle leur permet d'envoyer chaque jour un esquif à Cadix.

Lopez-Banoz a reçu les plus vifs reproches pour s'être arrêté à Séville deux jours, et avoir par là occasionné la destruction de sa division.

Le blocus de Cadix, par terre et par mer, se fait avec vigueur. Les soldats et les miliciens de Cadix et de l'île de Léon n'ont pour toute nourriture qu'une demi-ration de pain.

L'aide de camp du général Scheffer a été introduit, le 5, dans Saint-Sébastien, d'où il est sorti accompagné d'un colonel, avec lequel il a eu une longue conférence en dehors des glacis. Le 6, le lieutenant-colonel de la milice de Salamanque est sorti de la place, et s'est rendu au quartier-général du blocus, où il est resté deux heures. Il a dû revenir le lendemain au camp, soit pour y traiter de la reddition de Saint-Sébastien, soit pour se rendre à Madrid sous escorte.

Les expéditions des Asturies étant terminées, le lieutenant-général Bourck a commencé son mouvement sur la Galice. Il a dû arriver, le 10 de ce mois, à Lugo, et le 15 devant Corogne et le Férol.

Le général Morillo ayant refusé de reconnoître la régence de Séville, une scission complète s'est opérée entre lui et Quiroga : il en résulte parmi leurs troupes une très-grande hésitation, qui ne peut que favoriser nos opérations de Galice.

Les troupes destinées à former le blocus de Barcelonne ont dû prendre position, le 8, sur le Besas et le Ripollet. Le jour suivant, la division Donnadieu a dû marcher sur Molins del Rey et Martorell, et attaquer ces deux points qu'occupent Milans et Llobera. L'investissement de Barcelonne a dû être formé le 10. M. le maréchal Moncey dirige en personne les opérations de l'établissement du blocus. Deux régimens, formant une brigade de réserve, commandée par M. le général Tromelin, sont arrivés sur la ligne d'opération du quatrième corps.

Mina est dangereusement malade; on l'a transporté de Sans à Barcelonne. Rotten contient par la terreur ses ennemis, qui sont nombreux; tous les jours il y a des exécutions. On a retiré une grande partie de la garnison, qui s'élève aujourd'hui à environ 6000 hommes.

Le roi de Portugal a accordé une médaille particulière à tous les officiers et sous-officiers qui ont accompagné l'infant D. Miguel à Villa-Franca.

L'ancien sénat de la ville de Lisbonne a été réinstallé dans ses fonctions le 19 juin, la municipalité constitutionnelle ayant été abolie.

Eloge historique et religieux de Jeanne d'Arc; par M. Feutrier. Orléans, 1823, in-8°.

On sait que la ville d'Orléans célèbre tous les ans, par une cérémonie religieuse, la mémoire de sa délivrance. Il y a bientôt quatre siècles qu'une vertueuse héroïne fut suscitée pour relever la monarchie, alors à deux doigts de sa ruine. Le 8 mai 1429, Jeanne d'Arc fit lever le siége d'Orléans, et depuis elle remporta d'autres avantages, et rétablit Charles VII dans son royaume. Les historiens et les orateurs ont célébré à l'envi le courage et les services d'une fille jeune et foible,

qui paroissoit si peu propre à une telle mission. M. l'abbé Feutrier a été choisi deux fois pour prononcer l'éloge de Jeanne d'Arc; sollicité de livrer son discours à l'impression, il le publie en ce moment, et le dédie aux magistrats qui l'ont entendu. On ne sera point surpris qu'ils aient témoigné le désir de conserver ce discours, où l'orateur a peint avec autant de talent que de vérité la libératrice de la France. Son *Eloge* est partagé en deux points, où l'auteur montre la France sauvée par la religion dans les prodiges de Jeanne d'Arc, et la religion honorée par les vertus de cette fille dans l'histoire de ses infortunes et de sa mort. Ce double point de vue à fourni à M. l'abbé Feutrier le moyen d'embrasser toute la carrière de son héroïne. Nous nous bornerons à citer le passage où, à la fin de la première partie, l'orateur rappelle sommairement les principales preuves de la mission divine de Jeanne d'Arc:

« Eh! qui maintenant oseroit donner un démenti à une héroïne aussi sincère que vaillante, et contester la mission divine qu'elle attesta tant de fois, et dont ses cruels adversaires n'obtinrent pas le désaveu? Non certes, le mensonge ne souilla jamais une bouche aussi pure: non, jamais Jeanne d'Arc ne fut l'instrument de la politique, et ne se prêta à une odieuse imposture et à un criminel stratagême; elle ne fut pas non plus le jouet d'une imagination vive et ardente; et celle qui étonne par la sagesse de sa conduite, comme elle brille par sa valeur, ne se laissa pas enflammer par un enthousiasme insensé. Et comment, à l'aide de ces hypothèses absurdes, expliquer tant d'incroyables évènemens? Comment se fait-il que les promesses de la vierge de Domremy seront si sûres, et ses prédictions si fidèles? Qui lui a donné, avec le courage du soldat, cette prudence achevée, cet imperturbable sang-froid, ce coup-d'œil rapide, ces habiles combinaisons qui surprendroient dans le plus renommé capitaine? Qui tout à coup auroit transformé en une armée formidable une poignée de guerriers, jusque là abattus sous le poids des revers, et devant lesquels reculent et fuient leurs superbes vainqueurs? Qui auroit dicté, longtemps après les évènemens, et lorsque la vérité seule pouvoit faire entendre sa voix, tant d'honorables témoignages, tant de dépositions authentiques, qui portent dans les esprits la conviction la plus profonde? Nous sommes François, nous sommes chrétiens: oui, Messieurs, confessons-le, le Seigneur a pris pitié de nos pères, et les a regardés dans sa miséricorde; il a sauvé des ravages de l'étranger le trône des enfans de saint Louis; il a sauvé avec la monarchie ses propres autels qui périssoient sous les mêmes débris. Inscrivons en lettres d'or, dans nos annales, le nom de Jeanne d'Arc, parmi les noms illustres qui les décorent; et que sa mémoire, précieuse à nos descendans, vive jusqu'à la dernière génération..... ».

Nouvelles réclamations et démarches des catholiques en Angleterre.

Les journaux ont parlé fort succinctement des nouvelles réclamations et démarches des catholiques anglois, quoique l'importance de ces réclamations et l'intérêt qu'y mettent tous les catholiques eussent dû exciter l'attention en leur faveur. Il semble que nous ne pouvons rester étrangers à ce qui touche de si près des hommes qui sont unis avec nous par les liens d'une même foi, et c'est ce qui nous engage à extraire les documens les plus importans que nous trouvons à cet égard dans un recueil estimable, *the Catholic Spectator,* que nous recevons en ce moment.

On se rappelle que M. Plunkett, membre de la chambre des communes, ayant annoncé, au mois d'avril dernier, une motion en faveur des catholiques, il y eut à ce sujet, le 17 de ce mois, une séance fort longue et fort orageuse. On lut d'abord un grand nombre de pétitions contre les catholiques, et une pétition contraire du clergé protestant de Norwich. A cette occasion, un des membres les plus influans de l'opposition, sir Francis Burdett, prononça un long discours sur l'opportunité de la motion, qu'il prétendit être un leurre et un jeu pour amuser les catholiques; il déclara qu'il ne vouloit point prendre part à ce manége, et que, quelqu'intérêt qu'il prît à la cause des catholiques, il se retireroit lorsqu'on feroit la motion. Plusieurs membres parlèrent ensuite, entr'autres, M. Canning, qui assura qu'il n'avoit pas changé de sentiment sur le fond de la question, mais qu'il ne croyoit pas le moment favorable pour les catholiques. Il s'éleva ensuite entre lui et M. Brougham une altercation qui consuma beaucoup de temps. Quand ce débat eut été terminé, l'orateur ayant appelé M. Plunkett pour faire sa motion, sir Francis Burdett, M. Bennet, M. Hume, M. Hobhouse, lord Sefton, sir R. Ferguson, et quelques autres membres de l'opposition, sortirent de la salle. M. Plunkett fit alors sa motion, qu'il appuya par un long discours, et demanda que la chambre se formât en comité pour examiner les lois qui prescrivoient aux catholiques des déclarations et des sermens, et pour décider

s'il ne conviendroit pas de motiver ces lois. Très-peu de membres parlèrent; on demanda tout de suite à aller aux voix, et l'ajournement de la discussion fut adopté par une majorité de 292 voix contre 134. Ce résultat faisoit échouer la motion; il étoit une heure et demie du matin quand la chambre se sépara.

Cet échec n'a pas empêché lord Nugent, autre membre de la chambre des communes, de faire une nouvelle motion, qui étoit de rendre aux catholiques anglois le droit d'élection, de les mettre sur le même pied que les catholiques d'Irlande, auxquels on rendit ce droit en 1793, et de les déclarer admissibles à certaines places et emplois. Il demanda, le 29 mai, à présenter un bill dans ce sens; sa proposition a essuyé peu de contradictions. M. Peel, membre du ministère, ne l'a pas combattue, et s'y est même montré favorable. Le bill a eu les trois lectures usitées dans la chambre des communes. La dernière a eu lieu le 30 juin dernier, et le bill a eu 89 voix contre 39; il n'y a presque point eu de discussion, et on voit que la chambre n'étoit pas très-nombreuse. Il semble que la question, qui au fond est plutôt une question politique que religieuse, n'eût pas fort excité l'attention publique. Au surplus, les catholiques ont encore échoué dans la chambre des pairs. Le 9 juillet, le marquis de Lansdown ayant proposé la seconde lecture du bill, la proposition fut appuyée par lord Westmoreland, par le comte Harrowby, président du conseil, par le comte de Liverpool, et par l'évêque de Norwich, qui saisit toutes les occasions de montrer son zèle pour établir une véritable tolérance envers les catholiques; mais le projet fut combattu par lord Redesdale, par l'évêque de Saint-David's, et surtout par le chancelier, qui prétendit qu'on étoit trop avancé dans la session pour prendre une détermination de cette importance, qui obligeroit à revoir plusieurs anciennes lois et statuts. La seconde lecture a été écartée par une majorité de 80 voix contre 73. On a remarqué que parmi les pairs qui ont formé la majorité se trouvoient un archevêque et neuf évêques présens, et huit qui ont voté par procureur. Comme la majorité n'étoit que de 7 voix, il est clair que ce sont les évêques anglicans qui ont déterminé le rejet du bill. Cette démarche est-elle bien généreuse de leur part? Les évêques de Norwich et de Kildare sont les seuls qui aient été en faveur du bill.

Les catholiques anglois ont eu, le mois dernier, une assemblée générale pour délibérer sur leurs intérêts. Cette assemblée avoit été indiquée précédemment, et s'est tenue à Londres, le 2 juin, sous la présidence du duc de Norfolk, un des pairs catholiques. On y a pris plusieurs résolutions; 1°. qu'il y auroit une association des catholiques anglois pour aviser aux moyens de les relever des peines auxquelles ils sont encore exposés pour cause de religion; 2°. qu'il se tiendroit tous les ans, au mois de juin, une réunion de l'association; que tout catholique qui souscriroit pour une livre sterling en seroit membre, et que les ecclésiastiques en feroient partie sans souscrire; 3°. qu'un comité de cinquante membres seroit choisi annuellement; que les vicaires apostoliques et leurs coadjuteurs seroient invités à s'y joindre; que ce comité s'assembleroit au moins une fois par mois, et prendroit les mesures générales; 4°. qu'il y auroit un secrétaire de l'association, et que cette charge seroit donnée à M. Edouard Blount. Il paroît que l'assemblée du 2 juin a été nombreuse; plusieurs ecclésiastiques en faisoient partie. M. Kelly combattit la proposition que tout prêtre fût membre de l'association sans souscrire; mais son amendement fut rejeté, ainsi qu'un autre qu'il avoit proposé, et qui portoit que le comité n'interviendroit que dans les questions politiques qui auroient pour objet immédiat l'avantage du corps des catholiques. Une autre proposition du même orateur a été admise; c'est celle qui porte que tous les pairs catholiques seront membres du comité. C'est M. Charles Butler qui a proposé M. Edouard Blount pour secrétaire; il a saisi cette occasion de payer un tribut d'éloges à la mémoire de son ami, feu M. Jerningham, secrétaire du bureau catholique, et sur lequel nous avons donné une Notice. On a nommé dans cette réunion les cinquante membres du comité; ce sont, outre les pairs et les évêques, cinq catholiques des familles Clifford, Stourton et Petre; quatre ecclésiastiques, MM. Collins, T. Weld, Watkins et Morris, et plusieurs autres catholiques, tels que MM. Jerningham, Butler, Hornyold, etc.

Un objet fort important occupe en ce moment les catholiques anglois; c'est l'article des mariages. Par une loi, rendue en 1752, les catholiques sont obligés de se marier devant le ministre anglican, qui est pour eux comme l'officier civil du mariage; mais ils éprouvent une grande répugnance à paroî-

tre ainsi devant un ministre d'une autre religion. Beaucoup d'Irlandois de la classe pauvre, qui habitent en Angleterre, se dispensent de cette formalité par principe de conscience, et se contentent de se marier devant leurs prêtres catholiques. Ces sortes de mariages sont valides, et reconnus en Irlande et dans les autres pays soumis à la domination britannique; mais, par une bizarrerie étrange, ils sont regardés comme illégaux en Angleterre, et les enfans sont déclarés illégitimes. Les catholiques demandent qu'on leur accorde la même liberté qu'on a donnée aux juifs et aux quakers; la constitution et l'église établie n'ont pas été blessées des priviléges qu'ont obtenus ces deux classes, et elles ne le seront pas davantage de la faveur que les catholiques réclament. Plusieurs pétitions dans ce sens ont été présentées au parlement; la première en date est au nom des pauvres Irlandois qui habitent la paroisse Saint-Luc à Londres; elle est rédigée par des protestans chargés de la distribution des secours sur cette paroisse, et témoins journaliers des inconvéniens de la loi existante.

M. Milner, le plus ancien des évêques catholiques d'Angleterre, a présenté une pétition où il plaide fortement la cause des catholiques. Il remarque que, lorsque ceux-ci réclamèrent, en 1754, la même dispense qu'avoient obtenue les juifs et les quakers, on n'eut d'autre raison de la leur refuser, sinon que la loi ne reconnoissoit point alors l'exercice de leur religion et l'existence de leurs prêtres. Mais, cet état de choses ayant cessé, il n'y a pas de motifs pour rejeter la demande des catholiques qui consentent à se soumettre à la loi touchant la publication des bans dans les églises protestantes, les droits à payer au clergé, et l'enregistrement de l'acte de mariage dans les registres de la paroisse. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est qu'on ne les astreigne qu'à contracter leur mariage dans une chapelle autorisée, et devant un prêtre reconnu. Cette pétition, signée du prélat, est datée de Volverhampton, le 25 mai dernier.

Le 5 juin, M. Poynter, vicaire apostolique de Londres, a présenté une pétition non moins fortement motivée. Le prélat insiste sur les inconvéniens de la législation actuelle, sur la répugnance de beaucoup de catholiques à se présenter devant un ministre protestant, sur la justice d'accorder aux catholiques anglois ce qu'on a accordé à ceux d'Irlande et d'Ecosse, aux quakers et aux juifs. Les catholiques étant aujourd'hui

reconnus comme tels, et la législature leur ayant successivement accordé plusieurs priviléges, ils espèrent qu'on ne leur refusera pas celui-ci, qui touche à leur conscience. La religion, l'humanité, la morale et la bonne politique, sont ici d'accord, et une cause récemment portée devant les tribunaux a mis au grand jour tout le vice de la législation existante, et le danger de ses résultats.

Ces justes réclamations ont trouvé un interprète et un organe dans la chambre des communes. Le 3 juillet, le docteur Phillimore, anglican, a demandé à présenter un bill pour dispenser les catholiques de comparoître devant le ministre protestant; ils ne seroient tenus qu'à faire publier leurs bans dans l'église protestante, et les ministres enregistreroient leurs mariages sur un certificat du prêtre. Cette discussion est de la plus haute importance pour les catholiques, et nous en raconterons les suites.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. On apprend par une voie extraordinaire des nouvelles fâcheuses de Rome. Le 6 juillet au soir, le saint Père avoit passé la journée comme à l'ordinaire, et avoit même marché, S. S. venoit de congédier les personnes de son service; mais, en voulant se lever de son siége, le souverain Pontife a fait une chute, et s'est cassé le col du fémur. La fièvre s'est déclarée, et il y a même eu du délire, pendant lequel S. S. récitoit des Psaumes et des prières. L'âge du saint Père et la violence de la chute causent des justes alarmes, et toutes les personnes attachées au palais regardent le danger comme très-grave. On remarque que l'accident est arrivé dans la nuit du 6 au 7 juillet, anniversaire de la nuit fatale où le Pape fut enlevé à sa capitale, il y a quatorze ans.

— Ces jours derniers, plusieurs des prélats nouvellement sacrés ont prêté serment entre les mains du Roi : quelques-uns sont sur le point de partir pour leurs diocèses.

— M. l'archevêque de Paris a reçu dimanche dernier tous les évêques qui se trouvent à Paris : MM. les cardinaux de Clermont-Tonnerre et de La Fare, M. le nonce, M. le grand-aumônier, et tous les évêques nouvellement sacrés, étoient de cette réunion. M. l'archevêque habite en ce mo-

ment le château de Meudon, où S. M. lui a permis de résider pendant la belle saison. On dit que le prélat se propose de venir à Paris le lundi et le vendredi de chaque semaine, tant pour tenir son conseil, que pour les autres affaires qui pourroient demander sa présence.

— M. le grand-aumônier fait ses informations pour sa translation de l'évêché de Strasbourg à l'archevêché de Rouen : ce dernier siége est vacant depuis long-temps, et il seroit bien à désirer qu'il pût être rempli prochainement; mais les dernières nouvelles de Rome donnent de justes sujets de crainte que la vacance ne se prolonge.

— Le séminaire du Saint-Esprit, qui vient d'être rétabli dans son ancien local, est une des dernières institutions qu'ait données à l'Eglise le siècle de Louis XIV. Ce séminaire commença en 1703, par les soins de Claude-François Poullard Desplaces, né à Rennes, le 27 février 1679, d'une famille honorable. Ses parens l'avoient envoyé faire son droit à Nantes, et vouloient lui acheter une charge de conseiller au parlement de Bretagne; mais le jeune Poullard avoit d'autres vues. Il aimoit dès ce temps à instruire les pauvres et les savoyards. Ayant fait une retraite de quelques jours pour connoître ce que Dieu demandoit de lui, il résolut d'embrasser l'état ecclésiastique, et vint à Paris achever ses études. Là il réunit quelques écoliers pauvres avec lesquels il partageoit ce qu'il possédoit. Il les encourageoit dans leurs études, et s'efforçoit surtout de leur inspirer le goût de la piété. Sa charité et sa douceur attirèrent auprès de lui plusieurs jeunes gens. Ils louèrent d'abord une maison rue des Cordiers; le séminaire étoit dédié au Saint-Esprit sous l'invocation de la sainte Vierge conçue sans péché. L'abbé Desplaces s'associa deux prêtres de son diocèse, Vincent Le Barbier et Jacques-Hyacinthe Garnier, qui furent ses premiers coopérateurs. Il étoit lié avec l'abbé Grignon de Montfort, qui étoit comme lui de Bretagne, et qui n'avoit pas moins de zèle quoique pour une autre œuvre. Déjà environ soixante-dix jeunes gens se formoient dans la retraite et la pauvreté aux vertus sacerdotales, lorsque l'abbé Desplaces mourut à la fleur de l'âge, le 2 octobre 1709. Cette perte ne fit point tomber l'établissement; l'abbé Garnier lui succéda dans la supériorité, et celui-ci étant mort au bout de quelques mois, en mars 1710, Louis Bouic, du diocèse de Saint-

Malo, fut nommé supérieur par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Cet ecclésiastique acheva de donner une forme solide à l'établissement, et le gouverna pendant près d'un demi-siècle. Le séminaire étoit établi rue des Postes, et on y éleva depuis un beau bâtiment. Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, et Charles-François de Drosmenil, évêque de Verdun, confièrent leurs séminaires aux prêtres du Saint-Esprit, qui obtinrent des lettres patentes en 1726. Ces prêtres se distinguoient par leur zèle et leur esprit de soumission et de désintéressement, et leurs élèves se consacroient avec joie aux fonctions les plus pénibles du ministère. Un des premiers associés de M. Bouic fut Pierre Caris, du diocèse de Rennes, qui géra pendant près de cinquante ans le temporel de la maison, et mourut en odeur de piété, le 21 juin 1757. Les supérieurs qui succédèrent à M. Bouic furent MM. François Becquet, prêtre du diocèse d'Amiens, et Jean-Marie Duflos, prêtre du diocèse de Boulogne. Celui-ci étoit supérieur au moment de la révolution. A cette époque le séminaire avoit en outre quatre directeurs associés, dont deux seulement vivent encore; MM. Bertout, aujourd'hui supérieur, et Bourdot, chanoine de Notre-Dame. Tous refusèrent le serment. M. Bertout a eu la consolation de rétablir le séminaire, comme nous l'avons raconté; et la Providence paroît l'avoir destiné à ressusciter sa congrégation. Ce qu'il a fait jusqu'à présent donne lieu d'espérer qu'il réussira de même dans ce qui lui reste à faire. Le gouvernement sent la nécessité de protéger de plus en plus une institution si précieuse pour nos colonies; le mois dernier une circulaire a été adressée par le ministre aux évêques, pour leur exposer les besoins spirituels de ces établissemens, et les inviter à encourager les vocations des ecclésiastiques pour diriger des fidèles abandonnés. En effet l'état de nos colonies est plus affligeant encore sous bien des rapports que celui de nos campagnes; chez nous, une paroisse sans pasteur peut être assistée par un pasteur voisin. Dans les colonies où il n'y a pas de prêtres, il n'y a pas de prêtre voisin qui puisse leur porter secours. Laissera-t-on cependant ces chrétiens, des frères, des parens, des amis, sans instruction et sans consolation? Espérons que la Providence suscitera des missionnaires qui se dévoûront à soutenir la foi dans ces pays lointains; mais peut-être seroit-il nécessaire de former à Paris un petit séminaire où l'on prépareroit de

bonne heure les sujets à cette vocation. Un pareil établissement seroit sans doute le moyen le plus efficace de procurer à nos colonies un nombre suffisant d'ouvriers laborieux et zélés.

— M. Giustiniani, archevêque de Tyr et nonce de S. S. en Espagne, a quitté Bordeaux le 4 juillet pour retourner à Madrid, et y exercer ses fonctions auprès de la régence d'Espagne. La régence lui a écrit une lettre où elle déplore le passé, et surtout l'orgueil et l'irréligion avec lesquels on avoit traité les affaires ecclésiastiques, l'expulsion scandaleuse du nonce et l'interruption totale des relations avec le saint Siége. La régence rend hommage à la sagesse et à l'esprit de paix du prélat, et lui témoigne le désir de voir se renouer au plus tôt les anciens rapports entre la nation espagnole et le Siége pontifical. M. le nonce a répondu par une lettre où il félicite la régence de ses sentimens et de ses vœux, et lui promet que le chef de l'Eglise employera toute son influence pour rendre à la religion son autorité, à l'Etat sa tranquillité, réprimer les passions, et dissiper les élémens de discorde. Cette lettre, pleine de sagesse et de dignité, n'a précédé que de quelques jours le départ du prélat. M. Giustiniani, pendant son séjour à Bordeaux, s'est concilié l'estime et le respect par sa prudence et sa piété; et Madame lui a donné, pendant son séjour dans cette ville, des témoignages de bienveillance et de considération.

— Le peuple continue à montrer sa joie en Portugal de la révolution qui a sauvé l'Eglise et la monarchie. On admire le grand caractère de la reine, et elle reçoit de justes hommages qui la dédommagent de tout ce qu'elle a souffert. Le 16 juin, cette princesse quitta Ramalhao pour se rendre au palais de Quélus; le peuple l'accompagnoit par ses acclamations: le surlendemain, il voulut dételer les chevaux de la princesse, et la traîner pendant un assez long espace. Le 23, le roi, la reine et les princes se rendirent en procession à l'église de Sainte-Marie-Majeure, pour y rendre grâces à Dieu des faveurs qu'il a accordées au Portugal, sans doute par l'intercession de la sainte Vierge. Le 27 a été publié un décret qui supprime toute société secrète, en raison des maux que les membres de ces sociétés, francs-maçons, carbonari, communeros et autres, ont faits à l'ordre public, et de l'influence qu'ils ont eue, entr'autres, sur la révolution populaire du

Portugal. Il est à désirer que ce décret ne soit point illusoire comme d'autres qui ont été rendus sur la même matière.

— Il est trop vrai que la police centrale de Berne a fait signifier, le 28 mai dernier, à M. Van Den Wyenbergh une défense de paroître sur le territoire de ce canton. Le préfet de Fribourg a été chargé de transmettre cette défense à M. Van Den Wyenbergh. Sa conscience ne lui reproche pas la moindre transgression des lois humaines dans aucun pays où il s'est trouvé. On parle de *voyages ascétiques*, crime aussi nouveau que le mot est étrange. Depuis près de trois ans que je réside en Suisse, dit l'estimable écrivain, je n'ai fait en ce pays qu'un voyage; car on ne peut donner ce nom à une promenade de peu de jours, qui n'avoit d'autre but que le délassement ou des affaires purement personnelles. Le voyage qu'on me reproche a eu lieu dans la Suisse catholique de la fin de septembre 1822 à la mi-janvier suivant. Je l'ai entrepris dans les vues les plus droites, pour opposer une digue aux opinions libérales et révolutionnaires. J'ai proposé aux personnes avec lesquelles je me suis mis en relation, de former une association pour répandre de bons livres, et de contribuer à établir un journal destiné à soutenir les saines doctrines, tant religieuses que politiques. Voilà tout mon crime; je n'aurois pas cru qu'il dût m'attirer l'animadversion d'un gouvernement qui a intérêt à combattre les systèmes de désorganisation et de licence. Telle est la substance d'une lettre que M. Van Den Wyenbergh a fait paroître. Il a écrit dans le même sens au préfet de Fribourg, et déclare qu'il ne se croit point obligé de déférer à une défense si peu méritée, qu'il ira par la suite à Berne, si ses affaires l'y appellent, et qu'il se justifiera s'il est nécessaire contre ses accusateurs. Il s'étonne qu'on ait répandu le bruit que le canton de Vaud alloit prendre contre lui la même mesure que Berne; il n'a fait qu'une promenade dans ce canton, et pour un jour seulement. Quel délit y auroit-il pu commettre? et n'est-il pas clair que les libéraux se sont donné le mot pour molester et effrayer un homme dont la présence les gêne? Aussi cet écrivain paroît aussi ferme que bien intentionné, et tant qu'il y aura sur la terre, dit-il, un coin où la vérité puisse se faire entendre, il lui prêtera sa voix sans balancer.

— Plusieurs lettres reçues du Kentuckey font connoître la situation de cette église. M. l'évêque continuoit de s'appli-

quer avec zèle au gouvernement de son diocèse. Son coadjuteur, M. David, combattoit les erreurs des protestans dans divers écrits. Il s'opéroit journellement des conversions; au mois d'avril dernier, M. l'évêque confirma en un jour vingt-six personnes, dont plus du tiers étoient rentrées nouvellement dans le sein de l'Eglise, par les soins de M. Dérigaud, prêtre pieux et zélé. Ces protestans convertis sont des modèles de ferveur. A Lexington, M. Tibatts, Anglois d'origine, et élevé dans le protestantisme, est un excellent catholique. Les écoles nouvellement établies prospèrent. Un beau bâtiment en brique a remplacé celui qui fut brûlé, l'année dernière, sur Hardin-Creek; plus de quatre-vingts jeunes gens, presque tous catholiques, y sont élevés par M. Byrne, un des missionnaires. M. Dérigaud a aussi formé une école et un petit séminaire. Les établissemens de religieuses se multiplient également. Le 3 mai, quatre Sœurs de Saint-Vincent de Paul ont été installées par M. Chabrat, dans la paroisse de Scott. Les Sœurs de Nazareth ont plus de trente-six pensionnaires des premières familles de Louis-Ville. M. Nerinckx a établi des colonies de ses religieuses dans deux nouvelles paroisses du Kentuckey, et va encore en faire partir pour former un autre établissement au Bois-Brûlé, dans le diocèse de M. Dubourg. On bâtit à Holy-Cross une église en brique, qui doit être achevée en ce moment. La rareté des prêtres étoit le plus grand obstacle au bien. M. Abell avoit plus de trois cents lieues à faire pour visiter les congrégations dont il étoit chargé. M. de Parcq dirigeoit quatre paroisses, dont trois, pour être desservies comme il faut, auroient demandé deux prêtres chacune. M. Chabrat donnoit aussi ses soins à plusieurs congrégations, et avoit visité, l'année dernière, le poste de Vincennes. M. l'évêque s'affligeoit de n'avoir point de prêtre qui pût résider dans les Etats de Tenessée et de l'Indiana, pour y donner les secours spirituels aux catholiques habitans de ces contrées. M. Willet résidoit à Lexington, d'où il visitoit, deux fois par an, les catholiques fixés de ce côté. M. Mull-Holland étoit à Louis-Ville. M. Champommier, jeune prêtre venu de France avec M. Chabrat, étoit destiné pour l'Indiana. La mission du Kentuckey avoit encore acquis un autre ouvrier dans la personne de M. Kenrich, Irlandois, élevé à Rome, auquel M. l'évêque avoit confié la direction de son collége, et qui paroissoit fort capable de remplir cet emploi. Le prélat avoit envoyé M. Rey-

nolds au collége de Sainte-Marie, dans le Maryland, pour y apprendre la physique et la chimie. Il demandoit toujours avec instance qu'on lui procurât un cabinet de physique, qui attireroit plus de jeunes gens à son collége, et lui donneroit les moyens de compléter leur éducation. Toutes les lettres de M. Flaget rouloient sur ce point, qu'il recommandoit continuellement à M. Badin. Il lui témoignoit toujours beaucoup de confiance, le remercioit de ses soins pour la mission, et l'exhortoit à lui rendre encore des services, soit en recueillant des fonds pour la mission, soit en envoyant des dons en nature, des tableaux, des ornemens, des livres, et tout ce qui pourroit contribuer à la décoration des églises ou à la dignité du culte divin.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le jour de la fête de saint Henri, LL. AA. RR. Mme. la duchesse de Berri, Mgr. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, se sont rendus dans le petit parc de Saint-Cloud, où M. l'abbé duc de Rohan a célébré la messe en plein air; l'autel étoit dressé sous une tente. Toute la garnison étoit sous les armes. Après la messe, M. le duc de Rohan a adressé à la troupe un discours touchant sur les devoirs du soldat chrétien envers le Roi, les Princes, et l'auguste rejeton qui est confié à sa garde. Mgr. le duc de Bordeaux a été complimenté par M. le maire de Saint-Cloud, et une députation du corps de la garnison a présenté un bouquet à S. A. R.

— Une ordonnance du Roi, du 9 juillet, supprime l'inspection générale des écoles royales d'arts et métiers.

— M. le duc de la Rochefoucauld, par une ordonnance en date du 15 juillet, motivée sur la lettre qu'il a écrite, le 4 de ce mois, au préfet de police, est destitué des fonctions d'inspecteur-général du conservatoire des arts et métiers, de membre du conseil général des prisons, du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des hospices de Paris, et du conseil général du département de l'Oise.

— M. le baron Hyde de Neuville, ambassadeur de France près le roi du Portugal, est parti dans la nuit du 15 pour sa destination.

— La cour de Cassation a rejeté le 17, le pourvoi formé par les éditeurs du *Courrier François* et du *Pilote*, contre l'arrêt de la cour royale, qui a prononcé la suspension de leur feuille pendant quinze jours.

— A la même audience, la cour s'est déclarée incompétente pour statuer sur la demande en réglement de juges, formée par M. Pothier, conseiller à la cour royale d'Amiens, qu'un arrêt de cette cour a suspendu de ses fonctions pendant deux ans.

— La cour royale a entendu, le 17, la fin de la plaidoirie de Me. Barthe pour M. Kœchlin, et l'éloquent discours de M. Broë, avocat-général : d indécens murmures ont éclaté deux fois au fond de l'auditoire pendant le discours du ministère public, et ont été aussitôt comprimés. M. de Broë a requis la confirmation du jugement de première instance, la suppression du Mémoire signé Kœchlin, et que Me. Barthe fût suspendu de ses fonctions d'avocat pendant six mois. La cour a rendu son arrêt après plus de trois heures de délibération. Le sieur Constant Chantpie, imprimeur, a été renvoyé de la plainte. Le jugement qui condamne le sieur Kœchlin à six mois d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, a été confirmé; le Mémoire sera supprimé, et Me. Barthe, comme ayant abusé de son ministère et du droit de la défense, demeure suspendu de sa profession pendant un mois.

— Le bruit s'étant répandu à Clermont-Ferrand que M. Manuel devoit aller prendre les eaux du Mont-d'Or, quelques amateurs, qui attendoient avec impatience l'honorable membre, virent arriver, le 11 au soir, une voiture qui faisoit grande diligence : aussitôt les cris de l'enthousiasme et de *Vive Manuel!* se font entendre. Ces pauvres gens suivent ainsi la voiture en s'égosillant jusqu'à l'hôtel où elle s'arrête. Là, au moment où ils s'apprêtoient à contempler l'homme aux répugnances, ils voient sortir un jeune officier, qui s'écrie avec indignation : *Non, Messieurs, je ne suis point M. Manuel, et ne voudrois point l'être.* Aussitôt toutes ces figures, qui étoient épanouies de plaisir, sont devenues d'une longueur effrayante, et chacun s'est acheminé tristement vers son logis.

— M. le baron Moller-Zacomelsky, général d'artillerie, et ministre de la guerre en Russie, est mort à Saint-Pétersbourg, le 21 juin.

— M. de Rigny, commandant la station du Levant, a relâché successivement dans plusieurs îles de l'Archipel, et a obtenu les restitutions et les réparations qu'exigéoient l'honneur de notre pavillon et les intérêts de notre commerce.

— L'ex-empereur Iturbide s'est embarqué pour l'Italie : il a obtenu de la république mexicaine une pension viagère de 25,000 piastres.

— Le Chili vient d'éprouver une nouvelle révolution, ayant une tendance républicaine. Le général Freyre s'est emparé du gouvernement. L'ancien directeur O Higgins et le général San-Martin ont été arrêtés.

— La ville de Bahia étoit en proie aux horreurs de la famine, vers la fin du mois de mai. Beaucoup de gens y mouroient de faim. La garnison, excédée de fatigue, parloit hautement de capitulation; mais elle se refusoit à traiter avec lord Cochrane pour tout arrangement qui priveroit les Portugais de leurs bâtimens. Le 21 mai, l'escadre portugaise n'avoit à bord que pour quarante jours de vivres.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

MM. Emile Barateau et Sogan, qui remplissoient en Espagne auprès

de M. de Martignac les fonctions de secrétaires, ont été nommés, par un décret de la régence, chevaliers de l'ordre royal de Charles III.

M. le lieutenant-colonel de Lanougarède, chef d'état-major de la division du général Donnadieu, vient d'être promu au grade de colonel par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. M. de Lanougarède étoit à la tête des trois colonnes qui culbutèrent l'armée commandée par Mina, à Casteltersol, dans la brillante journée du 17 mai.

L'escadre françoise s'est emparée, le 5, de divers bâtimens chargés de vivres qui tentoient de s'introduire dans Cadix. On va faire le procès aux capitaines de ces bâtimens, pour avoir essayé de violer le blocus.

Le même jour on a saisi au port Sainte-Marie deux individus venant de Cadix, et porteurs de lettres très-importantes à différentes adresses. Outre ces deux hommes, on dit qu'il est sorti de la place d'autres personnages très-connus, et, entr'autres, Calatrava et Romero Alpuente.

L'escadre françoise a délivré plusieurs malheureux que l'on conduisoit de Cadix à Ceuta.

Une grande agitation règne à Cadix. Il s'est formé dans les cortès deux partis: l'un, ayant à sa tête Gasco, ex-ministre de l'intérieur, et Romero Alpuente, fait passer avant tout la sûreté de la personne du roi; l'autre, conduit par Galiano et Arguelles, annonce le projet de sacrifier la famille royale au maintien de la constitution. Le peuple paroît très-prononcé en faveur du roi.

Le roi a été contraint de décerner une marque de distinction aux miliciens qui prirent part à l'affaire du 7 juillet, et de leur accorder deux réaux de pension par jour.

Les infantes sont dans une grande tristesse. Les princes et princesses ne cessent de prier pour obtenir le pardon de leurs ennemis. On les a transférés à l'hôpital.

On assure que le prince de Carignan a demandé à visiter la reine, au nom de son père, et qu'un bâtiment portugais est venu réclamer la princesse de Beyra et son fils. LL. AA. ont désiré rester avec le roi.

Le ministre de la guerre Salvador ne s'est pas tué, comme on en avoit répandu le bruit : il a été assassiné un moment avant l'heure où il devoit se rendre aux cortès pour une communication qui sans doute leur étoit désagréable.

On croit que Cadix ne tiendra pas pendant tout le mois de juillet. Les vivres y sont très-chers; le commerce est nul; le peuple commence à murmurer.

Le général Bourmont s'occupe, à Séville, de la formation de plusieurs régimens espagnols. On en a organisé en même temps deux d'infanterie, un de cavalerie et un d'artillerie.

Il y a à Cordoue mille déserteurs constitutionnels.

Les soldats de Ballesteros arrivent par troupes de cent et cent cinquante, et se présentent au général royaliste Sempère pour être admis sous l'étendard royal.

Les généraux Ballesteros, Villa-Campa, Zayas, Placentia, Montès-Balanzat, etc., étoient, le 2, à Grenade, où ils s'épuisoient en vains efforts pour organiser une armée. Ballesteros n'a pas plus de deux mille hommes; Zayas, douze cents; Villa-Campa, trois cents, et un autre général révolutionnaire, cinq cents.

La ville de Lucena, après avoir pris les armes pour repousser Villa-Campa et Zayas, qui n'ont pas osé se présenter, a ouvert ses portes aux troupes royalistes sous la conduite d'un officier françois.

Quiroga a reçu du général Morillo un passe-port et 40,000 réaux pour se rendre en Angleterre; mais quelques révolutionnaires ayant relevé son courage, il s'est rendu à la Corogne, où une partie de la garnison s'est déclarée pour lui, tandis que l'autre partie s'est rangée sous les bannières de Morillo.

Morillo a publié, le 3, une nouvelle proclamation très-énergique contre les cortès, et une autre sur la conduite publique de Quiroga. Ce dernier a promis des récompenses à tous les soldats qui le suivroient, et a publié contre ceux qui abandonnent la constitution un décret terrible, qui surpasse encore ceux de Mina et des autres généraux révolutionnaires.

Le général Morillo, à la tête de trois mille hommes, s'est réuni à la division françoise commandée par le général Bourck. Il ne reste plus à Quiroga qu'un petit nombre d'*exaltados*, qui vont chercher un réfuge à la Corogne ou au Férol. On ignore s'ils seront reçus.

Le quatrième corps a eu, le 9, une affaire brillante à Molins del Rey et Martorell, contre les troupes de Milans et Llobéras, qui ont voulu s'opposer au blocus de Barcelonne. L'avant-garde de la division Donnadieu, composée du 3e. de ligne et du 6e. de hussards, sous les ordres du général de Laroche-Aymon, fut dirigée sur le pont de Molins del Rey, qui étoit défendu par Milans. Cette position a été attaquée avec une vigueur remarquable par le 3e. régiment, et l'ennemi, malgré une vive fusillade, a été dans un instant forcé à la retraite. Le 6e. de hussards s'élança à sa poursuite. Le colonel Fantin des Odoarts a eu son cheval tué.

Le 18e. de ligne et le 5e. de chasseurs à cheval, commandés par le général Achard, marchèrent sur Martorell. Cette position a été emportée avec la même ardeur, quoiqu'elle fût défendue par environ quatre mille hommes.

Pendant ce temps la garnison de Barcelonne faisoit une sortie. L'ennemi, marchant sur deux colonnes, a attaqué la brigade du général Vasserot, à Esplugar; il a été vigoureusement repoussé de tous côtés; le feu a duré trois heures; la première colonne est rentrée en désordre à Montjoui; la seconde s'est retirée au village de Sans, sous le feu de la place.

Notre perte connue dans ces divers combats est de quinze hommes tués, dont un capitaine de grenadiers du 3e. de ligne, et environ cent dix blessés, au nombre desquels se trouvent cinq officiers.

On ne connoît pas encore d'une manière positive la perte de l'ennemi : à Martorell seulement il a eu cent cinquante hommes tués, et un grand nombre de blessés.

L'ennemi est acculé sous les murs de Barcelonne, dont le blocus a été entièrement effectué le 10.

Le quartier-général du maréchal Moncey a été transféré à Molins del Rey, le 9 au soir.

Le maréchal Moncey a reçu, le 9, le général espagnol Sarfield, qui s'est présenté en disant : *Je me confie à la loyauté des armes françoises*, et a protesté de son dévoûment à la personne du roi Ferdinand. La soumission du général Sarfield est d'une haute importance.

Le 10, l'ennemi a fait une sortie, au nombre d'environ deux mille hommes, appuyés par quatre pièces de canon. Il a été repoussé avec vigueur par la division Curial.

Cardona est au pouvoir des armées royales combinées. Le 9, le commandant des miliciens de Siguenza, d'accord avec les troupes de la garnison, a reconnu l'autorité du roi. Le gouverneur, qui a résisté à cette noble impulsion, est sorti de la place avec trente-cinq officiers, et s'est dirigé sur Ignalada. Un bataillon françois a pris possession de cette forteresse aux cris de *Vive le roi de France! vive le roi d'Espagne!*

Le colonel don Joseph Mirallbès vient d'enlever aux révolutionnaires la tête de son malheureux père, qu'il a eu le courage d'aller détacher au haut d'une porte de Lérida. Les soldats de garde, faussement accusés de s'être laissé gagner, ont tous été condamnés à mort.

Le roi de Portugal, à peine dégagé des entraves révolutionnaires, a envoyé deux commissaires à Rio-Janéiro, porteurs d'une lettre qu'il écrit à son fils le prince régent, et d'ordres positifs de faire cesser immédiatement les hostilités et l'effusion de sang au Brésil. Des ordres pareils ont été expédiés à Bahia et au Rio de la Plata. On ne doute pas que le prince royal ne seconde les intentions de son auguste père pour assurer le bonheur et l'indépendance du Brésil sous un prince de la maison de Bragance.

Deux guerillas constitutionnelles espagnoles qui avoient violé le territoire portugais pour se soustraire à la poursuite de Merino, ont été totalement détruites par le gouverneur de la province de Beira.

Instruction sur la danse, par un prêtre du diocèse de Metz.

Ce petit ouvrage est le précis d'un Traité sur la danse qui a paru trop long et trop chargé de citations pour servir au

commun des fidèles. En pareille matière, des dissertations, quelque puissamment raisonnées qu'elles soient, sont souvent moins utiles que des réflexions courtes et vives; on ne lit pas les premières, on est quelquefois frappé des secondes. Cette *Instruction*, simple et familière, pourra donc éclairer sur une matière sur laquelle il est assez commun de se faire illusion. Les idées du monde et celles de la religion sont souvent fort opposées entre elles; ce que l'un autorise, l'autre le condamne. L'amour des plaisirs est si puissant qu'il a besoin d'être combattu par les motifs les plus capables de faire impression. C'est ce qui a engagé l'auteur à réunir ici les témoignages, les raisons et les faits qui peuvent le mieux persuader. On le trouvera sévère; mais il prie qu'on le juge d'après l'Evangile et l'expérience, deux autorités qu'il cite comme étant ici d'accord. L'auteur ne craint même pas d'entrer dans les détails, et de spécifier et les obligations des parens, et les différentes circonstances où l'on peut se trouver. Le zèle qu'il montre et la brièveté de son écrit le recommendent également à toutes les personnes qui veulent s'éclairer, et aux ecclésiastiques qui ont à traiter ce sujet dans leurs instructions publiques et particulières.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce Journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine; prix pour la France 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois, et 28 francs pour l'année, franc de port : POUR LES PAYS ETRANGERS, la Suisse exceptée, 9 francs 50 cent. pour trois mois, 18 francs pour six mois et 33 francs pour l'année. Chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre, époques où commence chaque volume. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis et adressés à M. Ad. LE CLERE, au bureau de ce journal.

Œuvres complètes de saint François de Salès, publiées d'après les éditions les plus correctes; ornées de son portrait et d'un modèle de son écriture (1).

Nous avons annoncé successivement les diverses livraisons des *Œuvres de saint François de Sales*. Nous allons jeter sur l'ensemble de cette belle collection un coup-d'œil rapide.

Saint François de Sales est du très-petit nombre de ces écrivains privilégiés qui ont survécu aux vicissitudes du goût et du langage. Avec autant de grâce dans l'esprit que les écrivains les plus connus de son siècle, il a sur eux l'avantage d'offrir dans son style une peinture plus attachante de ses mœurs, de l'indulgence de son caractère, de la candeur, de la sensibilité de son ame, et, pour me servir d'une expression qui lui étoit familière, de la *suavité* de son cœur. Ses écrits reçoivent de son caractère doux et insinuant je ne sais quel charme inimitable. Son éloquence est comme celle des Ecritures, simple, familière, affectueuse; il possède surtout à un degré éminent l'onction; ce privilége qu'a une piété tendre de se communiquer et de se répandre. Dans l'*Introduction à la Vie dévote*, un des premiers ouvrages de saint François de Salès, on sent qu'il est impossible d'élever l'ame à une plus haute perfection par une voie plus douce et plus facile. Nulle part l'austérité du christianisme ne s'allie avec plus de bonheur aux obligations imposées par la

(1) 16 vol. in-8°.; prix, 96 fr. A Paris, chez Blaise aîné, rue Férou; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Providence dans les divers états de la société, dans les différentes situations de la vie.

Le *Traité de l'amour de Dieu* est, au jugement du savant pape Alexandre VII, un livre tout d'or. Les Pères y sont fréquemment cités, et toujours avec un discernement exquis. En les traduisant, saint François de Sales rappelle assez heureusement le style du traducteur de Plutarque ; on pourra en juger par le passage suivant, de saint Grégoire de Nazianze : *L'artisan n'est pas ignorant, encore que nous ignorions son artifice. Ni de mesme certes les choses de ce monde ne sont pas téméirairement et imprudemment faictes, encore que nous sçachions pas leurs raisons..... La chose est aisément mesprisée qui est aisément cognue; mais ce qui surpasse la pointe de notre esprit, plus il est difficile d'estre entendu, plus aussi il nous excite à une grande admiration. Certes les raisons de la divine Providence seroient bien basses, si nos petits esprits y pouvoient atteindre; elles seroient moins aimables en leur suavité, et moins admirables en leur majesté, si elles estoient moins éloignées de notre capacité* (1). Que de vues sages et profondes dans ces idées remplies d'une aimable bonhomie! . . . . . .

L'immense charité du saint évêque l'avoit mis en rapport avec une infinité de personnes de tous les états et toutes les classes de la société. Le courtisan aussi bien que le cénobite, les femmes du monde et les religieuses cloîtrées, s'empressoient également de consulter un directeur dont chaque parole étoit un trait de lumière ou un encouragement à la vertu. Une connoissance parfaite du cœur humain, et l'expérience du monde, jointe à la méditation des choses du ciel, font du recueil de ses Lettres un des meilleurs ouvrages ascétiques que nous ayons dans notre langue. Il en est

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, tom. Ier., pag. 298 et suiv.

quelques-unes bien remarquables sous d'autres rapports. Dans celle où il annonce la mort de sa mère, on voit que son ame ferme et courageuse savoit aussi s'attendrir, et qu'il répandoit avec la même sensibilité des larmes sur ses propres maux et des consolations sur les maux d'autrui. . . .

« Au demeurant, dit-il en parlant des derniers instans de sa mère, j'eus le courage de lui donner la dernière bénédiction, lui fermer les yeux et la bouche, et lui donner le dernier baiser de paix à l'instant de son trépas. Après quoi le cœur m'enfla fort, et pleurai sur cette mère plus que n'avois fait depuis que je suis d'église ». . . . .

Sa lettre à une dame, à qui un accident imprévu avoit ravi son mari, est un chef-d'œuvre de délicatesse, et l'expression la plus vraie, la plus naïve des sentimens d'un bon cœur. . . . .

Sa lettre à Henri IV offre un mélange de grâce, de modestie et d'une vertueuse indépendance. Le Roi lui avoit offert une pension. Saint François de Sales, après l'avoir acceptée, ajoute qu'elle lui est inutile pour le moment. « Je supplie, dit-il, très-humblement Votre Majesté qu'elle me soit conservée entre les mains de votre thrésorier des épargnes, pour m'en servir quand j'en aurai besoin ». . . . . . .

Les sermons, qui sont la partie de ses écrits la moins connue, offrent cependant de beaux traits. On y reconnoît toujours le zèle et la piété du saint prélat. Les ecclésiastiques qui les étudieroient avec soin pourroient en recueillir un grand nombre de pensées aussi solides que propres à toucher et à édifier. . .

Les *controverses* ont un mérite peu commun dans ce genre d'ouvrages; ce n'est pas un athlète qui combat, c'est un ami et un frère qui tend la main à des frères égarés. Le saint étoit ennemi des disputes. « Elles lui étoient fort à contre-cœur, dit l'évêque de

Belley; surtout il désapprouvoit que l'on traitât de la controverse en la prédication, qui est plutôt établie pour régler les mœurs que pour décider les contestations..... Sa méthode étoit, tant en prêchant qu'en ses conférences particulières avec les protestans, d'expliquer, avec cette clarté et cette facilité qui lui étoient si particulières, les simples et nues vérités de la foi; disant que la vérité en sa simplicité toute naïve, avoit des grâces et des attraits capables de la faire aimer par les ames les plus rebelles (1) ». Il étoit bien impossible que l'aigreur de la dispute pût jamais altérer un caractère aussi condescendant, et un cœur aussi pénétré des sentimens et des maximes de la piété chrétienne. Cependant l'éditeur de ses *Œuvres* a cru pouvoir lui adresser des reproches à cet égard. Il se plaint de quelques épithètes, qui, selon lui, désignent le protestantisme d'une manière trop sévère. Nous ne craignons pas d'assurer qu'elles paroîtront bien innocentes et bien modérées à ceux qui connoissent l'origine de la réforme, ses chefs, ses suites déplorables, et les malheurs innombrables qui l'ont accompagnée, de l'aveu même de ceux qui en ont fait l'apologie.

L'éditeur s'est permis aussi quelques observations sur les titres donnés au souverain Pontife par les Pères de l'Eglise. Cette suite de témoignages est employée par saint François de Sales à prouver la primauté d'honneur et de juridiction que tout catholique est obligé de reconnoître dans le saint Siége. L'éditeur ne pense pas sans doute à lui contester cette belle prérogative. La profession de foi qu'il a consignée dans sa *Préface* semble exclure jusqu'à l'ombre même du doute. Il doit donc déduire des passages rapportés par saint François de Sales les mêmes conséquences. Les raisonnemens qu'il fait pour prouver qu'on ne peut en

(1) *Esprit de saint François de Sales*, pag. 395, 396.

conclure l'infaillibilité du souverain Pontife sont au moins inutiles, puisqu'ils sont étrangers au but du pieux écrivain, et qu'ils ne combattent pas ses preuves. Une critique sévère trouveroit encore à s'exercer sur quelques autres notes. D'ailleurs on doit rendre cette justice à l'éditeur que son travail sur le volume des *Controverses* suppose une patience rare dans les recherches, et un zèle louable pour donner à un livre toute la perfection dont il est capable sous le rapport de l'exactitude. Un grand nombre de passages, ou altérés par des citations multipliées, dont saint François de Sales n'avoit pas vérifié la véritable version, ou puisés dans de mauvaises éditions, sont rétablis dans leur intégrité. On peut assurer qu'afin d'éviter la négligence, les soins ont été portés jusqu'à une sorte de scrupule.

Les *Entretiens spirituels*, composés en faveur des dames de la Visitation, sont un des meilleurs livres de direction pour les personnes religieuses. Fénélon en faisoit un grand éloge; il en conseilloit la lecture, ainsi que celle des Lettres du saint évêque.

Les *Opuscules* renferment des réglemens pour les communautés religieuses, des statuts synodaux, et divers autres écrits, tous empreints de l'esprit de piété, de la sagesse et de la charitable condescendance du saint prélat.

L'*Esprit de saint François de Sales* et l'*Histoire* de sa vie n'entrent pas dans la collection de ses *Œuvres;* mais ils servent à faire connoître ce grand évêque, et sous ce rapport ils ne sont pas moins précieux pour les ames pieuses, qui sauront gré à M. Blaise de les avoir réimprimés.

L'*Esprit de saint François de Sales* est un recueil des actions, des sentimens, des paroles et des maximes les plus remarquables de la vie du saint. Son histoire, écrite par Marsollier, offre le plus beau modèle d'une

conduite sacerdotale. La douceur évangélique, la gravité des mœurs, le zèle et les travaux d'un apôtre, portés au plus haut degré de perfection, n'excluent jamais chez lui l'amabilité, les grâces, et l'on pourroit même dire l'urbanité de la bonne compagnie.

La *Vraie et Solide Piété*, la *Méthode pour la Confession et la Communion*, qui sont connues sous le nom de saint François de Sales, ne sont que des extraits de ses OEuvres, et en particulier de ses Lettres ; il étoit donc inutile de les reproduire pour ceux qui possèdent la collection en entier.

On peut regarder la réimpression des *OEuvres de saint François de Sales* comme une des entreprises les plus utiles à la religion. Outre l'avantage d'une bonne exécution typographique, la nouvelle édition offre celui d'une parfaite exactitude dans l'impression du texte et dans le classement des matières. On n'a rien négligé pour la préserver des fautes qui déparent si souvent d'autres spéculations entreprises dans des vues moins pures.

Nous ne saurions trop la recommander à ceux qui s'intéressent aux progrès de la piété : on revient à elle d'autant plus qu'on la trouve plus aimable ; le cœur préfère le plaisir d'être touché à la satisfaction d'être convaincu ; il faut lui présenter le retour à la vertu, non-seulement comme un devoir, mais aussi comme une jouissance. Personne mieux que saint François de Sales ne peut exercer sur les cœurs cette aimable séduction.

D.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous espérions pouvoir donner aujourd'hui des nouvelles de Rome ; mais, quelques informations que nous ayons prises, nous n'avons pu rien apprendre de plus que ce que nous annoncé dans le numéro précédent.

— Une ordonnance royale insérée dans le *Bulletin des lois* autorise la publication des bulles qui ont accordé l'institution canonique à MM. de Morlhon, archevêque d'Auch; de Trévern, évêque d'Aire; de Lesquen, évêque de Beauvais; de Sauzin, évêque de Blois; de Chamon, évêque de Saint-Claude; de Richery, évêque de Fréjus; Arbaud, évêque de Gap; de Mazenod, évêque de Marseille; de Pons, évêque de Moulins; Millaux, évêque de Nevers; de Latour-Landorthe, évêque de Pamiers; de Neyrac, évêque de Tarbes; d'Arbou, évêque de Verdun; et Molin, évêque de Viviers. Toutes ces bulles portent la date du 17 des calendes de juin, ou du 16 mai dernier, époque du dernier consistoire. Tous ces prélats sont aujourd'hui sacrés; le sacre de MM. de Richery et de Sauzin a eu lieu dimanche dans l'église des Missions-Etrangères : le prélat consécrateur étoit M. l'archevêque d'Aix, assisté de MM. les évêques de Gap et de Marseille; plusieurs autres prélats étoient présens à la cérémonie. Le soir, M. le grand-aumônier a réuni chez lui tous les évêques qui se trouvent à Paris.

— La plupart des siéges créés par la bulle *Paternæ caritatis*, du 6 octobre dernier, sont aujourd'hui remplis; il n'en manque que cinq qui n'aient pas encore d'évêques institués. MM. de Saunhac, nommé à Perpignan; Chevrus, nommé à Montauban; et de Prilly, nommé à Châlons, n'ont pas encore reçu l'institution canonique, et les informations de M. Chevrus n'ont même pu encore être faites, comme nous l'avons dit; les siéges de Saint-Diez et de Langres sont plus en retard encore, ceux qui avoient été nommés à ces deux évêchés ayant refusé. Ainsi, sur les trente évêchés créés en dernier lieu, il en est cinq qui ne sont pas pourvus, et il est à craindre que les circonstances ne retardent encore leur érection définitive. Outre ces cinq siéges, il y en a quatre autres anciennement établis qui sont vacans; ce sont Rouen, Angoulême, Metz et Quimper. L'évêché de Strasbourg continue à être administré par le prélat titulaire de ce siége, jusqu'à ce que sa translation à Rouen soit opérée par les bulles d'institution canonique. Enfin l'état du Pape va sans doute faire ajourner encore les mesures qu'il étoit question de prendre pour un siége important qui se trouve dans un cas particulier, et auquel on devoit donner un administrateur, lequel est déjà désigné. C'est donc en tout onze siéges sur les-

quels il auroit été statué prochainement, et qui continueront à être administrés provisoirement, les uns par des évêques voisins, les autres par des vicaires capitulaires.

— La fête de saint Vincent de Paul a été célébrée dimanche dans plusieurs églises de la capitale, tantôt comme fête patronale de la paroisse ou du clergé, tantôt comme fête de dévotion; le panégyrique du saint a été prononcé dans la plupart de ces églises. Dans la chapelle des Sœurs de la Charité de la rue du Bac, où se conservent les reliques du saint, la fête a été célébrée le samedi même. Plusieurs évêques et ecclésiastiques y ont célébré la messe, et il y a eu beaucoup de communions. M. l'évêque de Saint-Claude a officié pontificalement tout le jour, et M. l'abbé Clausel de Montals a prêché le soir.

— Le petit-séminaire d'Autun, qui est nombreux, et qui donne au diocèse l'espérance de réparer un jour ses pertes, vient de jouir des avantages d'une retraite dont les exercices ont été dirigés par de zélés missionnaires. Ils y ont fortifié la piété des jeunes gens, et ont établi entr'autres une pratique qui mérite d'être remarquée. Elle a pour but non-seulement de demander la conservation du jeune Prince sur lequel reposent les espérances de la monarchie, mais d'obtenir pour lui du ciel la grâce d'une éducation chrétienne qui en fasse un digne imitateur du saint Roi dont il descend. La jeunesse est surtout intéressée à ce que cet illustre rejeton de saint Louis hérite de sa piété comme de son trône, puisqu'elle doit être gouvernée par lui. La pratique établie à Autun consiste à tirer au sort un jour par mois, pendant lequel chacun à son tour se considère comme une sorte de sentinelle chargée de veiller autour du jeune Prince. Pendant ce jour on est invité à faire trois fois une petite prière en l'honneur, 1°. du sacré Cœur de Notre Seigneur; 2°. du cœur de Marie; 3°. de l'ange gardien du jeune Prince et de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse; 4°. de saint Michel, l'ange protecteur de la France. Cette dévotion paroît devoir se répandre dans les établissemens d'éducation où règne la piété; son but est trop louable et les prières dont elle se compose sont trop autorisées pour qu'il soit besoin de les expliquer davantage. On sentira aisément pourquoi on y a fait entrer saint Michel; c'est le jour de sa fête que le Prince est né, et dans les temps anciens de la monarchie, c'est le jour de l'apparition de ce saint ar-

change que la ville d'Orléans fut délivrée du siége des Anglois, ce qui donna lieu depuis à l'institution de l'ordre de Saint-Michel, en actions de grâces de cet évènement. Puissent donc les pieux parens et les instituteurs chrétiens encourager une pratique dont l'idée doit sourire aux amis de la religion et de la monarchie !

— Nous n'avons donné qu'une foible idée de la réception qui a été faite à M. de Bonald, évêque du Puy. Son arrivée dans sa ville épiscopale a été une sorte de triomphe; le clergé et le peuple ont rivalisé d'empressement. Le coup-d'œil qu'offroit la place de Saint-Laurent étoit ravissant. M. l'évêque s'habilla sous le portique de l'église Saint-Laurent. Depuis le bas de la rue des Tables, une double haie d'ecclésiastiques en surplis formoit le cortége, et un peuple immense se renouveloit à chaque instant. La vaste église de Notre-Dame étoit remplie. Le dimanche suivant, le prélat officia pontificalement au milieu d'une grande affluence; après l'Evangile, il monta en chaire et parla avec beaucoup d'onction; *on m'avoit déjà beaucoup parlé*, dit-il, *de votre foi et de votre religion, mais ce que j'en ai vu a surpassé toute mon attente.* Ce discours fut entendu avec attendrissement, et les fidèles comme les ecclésiastiques témoignoient leur joie de voir cet antique siége rempli d'une manière aussi consolante, et un pieux et sage évêque reproduisant les vertus de ses plus estimables prédécesseurs. Le chapitre fut installé le samedi 21; nous n'avons pas donné fort exactement les noms des chanoines; ce sont MM. Lafond, ancien membre du chapitre; Bauzac, ancien directeur du séminaire et curé; Issartel, théologal; Montou; Aymar du Montet; Mounier, curé de Pradel; de Saint-Arcons et André, secrétaire de l'évêché. M. Doutre, curé de Saint-Georges, devient curé de la cathédrale à la place de M. Richard, premier grand-vicaire. On ne doute pas que M. l'évêque ne visite bientôt quelques parties de son diocèse, et ne favorise entre autres l'établissement de missionnaires, dirigé par M. Coindre, qui a récemment évangélisé avec fruit quelques cantons.

— Des vols sacriléges semblent se multiplier. A Gardouch, diocèse de Toulouse, des voleurs se sont dernièrement introduits dans l'église, ont enfoncé le tabernacle, pris le ciboire, et laissé négligemment les hosties consacrées dans un linge qu'ils ont trouvé près de l'autel. Ils ont commis ce crime en

plein jour, et dans un moment où il n'y avoit personne dans l'église. Ces scandales, en affligeant la piété, font sentir de plus en plus la nécessité d'une loi qui les réprime. En voulant isoler la religion de la société, on en est venu à ne pas punir un vol commis dans une église, plus que celui commis chez un particulier. Il est temps de rappeler dans notre législation le respect dû à l'auteur de toute législation, et d'environner nos temples d'une barrière qui effraye des hommes sans aucun principe de religion, et chez qui la cupidité ne peut être réprimée que par des lois fortes et des peines sévères.

— Nous avons dit quelque chose de la défection d'un curé allemand qui, de catholique, s'est tout à coup déclaré protestant, et a entraîné une partie de sa paroisse. Cette démarche a fait beaucoup d'éclat, et les protestans ont cru y voir un dédommagement pour les conversions nombreuses et éclatantes qui leur ont enlevé récemment tant de personnes recommandables, engagées jusque-là de bonne foi dans leur cause. Un journal estimable a publié des détails authentiques sur la cause et les circonstances de cette singulière conquête. Ce curé est M. Louis Hennhoefer, qui, dans ses études, ne s'étoit pas, il s'en faut, distingué par ses talens, et qui, étant devenu curé de Mulhausen (1), près Pforzheim, s'est laissé séduire par des écrits mystiques et par les entretiens d'un menuisier et d'un tailleur, livrés à ce genre de rêveries. On sait que l'Allemagne a produit dans le dernier siècle, et nouvellement encore, plus d'une secte de quiétistes, qui, sous divers noms, ont propagé des illusions plus ou moins dangereuses. Boehm, les piétistes, les séparatistes, les sectaires de Hornthal, sont différentes branches de ces mystiques. M. Hennhoefer s'est épris de leurs idées; il ne parloit que d'illuminations intérieures et d'effets invisibles de la grâce, et parloit là-dessus pendant des heures entières, rejetant tout culte extérieur, et tenant des réunions où il exaltoit des hommes simples et crédules par un jargon plein d'enthousiasme. La police fut avertie de ces réunions, et le grand-vicaire de Bruchsal manda plusieurs fois le curé, et lui donna tour à tour des avis charitables et des

(1) Cette paroisse de Mulhausen est en Souabe, et ne doit pas être confondue avec la ville de Mulhausen en Alsace.

monitions sévères. On sentit la nécessité de l'éloigner de sa cure, où il persistoit à rester et à endoctriner les partisans qu'il s'étoit faits. Enfin, sur une déclaration écrite par lui le 25 juillet de l'année dernier, et dans laquelle il professoit ouvertement les principes les plus inconciliables avec la doctrine catholique et avec le caractère sacerdotal, le grand-vicaire de Bruchsal destitua le curé, le 16 octobre 1822, et l'engagea d'ailleurs à se retirer à Bruchsal ou à Fribourg en Brisgaw, où il pourroit consulter les professeurs, s'éclairer sur ses erreurs et rectifier les fausses impressions qu'il s'étoit formées. Le ministère du grand-duc de Bade, tout protestant qu'il est, avoit approuvé la mesure du vicariat. Hennhoefer parut abattu de ce coup; il répondit, le 31 octobre, par une lettre qui fut imprimée dans plusieurs journaux. Il témoignoit quelque douleur d'être exclu d'une église où il avoit été élevé, acceptoit la proposition de se faire instruire, et consentoit à se rendre à Fribourg, demandant même pardon au vicaire-général, s'il l'avoit blessé. Mais ces assurances et ces promesses furent illusoires comme tant d'autres. Hennhoefer n'alla point à Fribourg, continua ses réunions qu'il appeloit des *heures édifiantes*, et fit des prosélytes, parmi lesquels se trouva M[me]. de Gimmingen, femme du seigneur du lieu. Elle engagea son mari à protéger le curé destitué contre le grand-vicaire, et même contre le gouvernement badois. Enfin, pressé par les deux autorités, M. Hennhoefer s'est déclaré protestant au mois de janvier dernier, et a entraîné une vingtaine de familles dans sa défection. Il a publié, sous le titre de *Profession de foi*, un écrit destitué de raison comme de mesure, et où il avoit recueilli les injures des anciens protestans sur l'Eglise, sur ses pratiques et ses ministres. En dernier résultat, il sembloit rejeter toute révélation, et sa *Profession de foi* n'étoit au fond que la dénégation de toute croyance. Cependant, après ce scandale, l'auteur est resté à Mulhausen, et, secondé par ses partisans, il prétend partager avec les catholiques et l'Eglise, et les revenus de la fabrique, et le salaire du maître d'école. L'affaire se poursuit devant le gouvernement de Bade qui apparemment ne dépouillera pas les catholiques pour favoriser un enthousiasme éphémère et les prétentions d'un homme qui n'est ni calviniste ni luthérien, mais chef d'une secte que la société et la religion ont intérêt à réprimer.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR vient d'accorder un secours de 400 fr. aux incendiés de la paroisse de Remiencourt, département de la Somme.

— D'après une ordonnance royale du 16 juillet, le second corps de réserve de l'armée françoise en Espagne, commandé par le maréchal de Lauriston, prendra dorénavant le nom de cinquième corps de l'armée des Pyrénées.

— Les examens pour le baccalauréat ès-lettres dans l'Académie de Paris auront lieu à partir du 1er. août jusqu'au 15 du même mois exclusivement, et depuis le 16 octobre jusqu'au 15 novembre inclusivement.

— M. de Martignac est arrivé à Paris le 19.

— M. le comte Donatien de Sesmaisons, sous-chef d'état-major de la deuxième armée de réserve, est parti pour l'Espagne.

— M. Kœcklin s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale de Paris.

— D'après un arrêté de M. le préfet de la Seine, on vient de rétablir dans l'église des Petits-Pères le tombeau de Lulli, qui avoit été transporté au Musée des Petits-Augustins. Ce monument a été enrichi d'une inscription de Santeuil, et d'un médaillon dû au ciseau de Coysevox.

— M. le vicomte de Castelbajac, directeur de l'agriculture et du commerce, s'est rendu, le 19, à l'école royale vétérinaire d'Alfort, pour y poser la première pierre de la caserne de l'école. M. de Castelbajac a adressé aux élèves un discours où respirent les sentimens les plus honorables et les conseils les plus sages. Un des élèves a répondu à M. de Castelbajac, et s'est rendu garant, au nom de ses camarades, de l'attachement de toute l'école à l'auguste dynastie qui nous gouverne.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, s'est rendue, le 8, à Bagnères. Les autorités civiles et militaires, une garde d'honneur brillante et une partie de la population, s'étoient portées à sa rencontre. S. A. R., se conformant aux vœux que lui avoit exprimés une députation de la ville, a posé la première pierre d'un magnifique établissement thermal qui va être construit. MADAME a ensuite visité la chapelle de l'hôpital et les différentes salles de cet établissement, et a laissé des marques de son inépuisable bienfaisance. S. A. R. s'est ensuite dirigée vers la vallée de Campan, où des préparatifs avoient été faits pour sa réception. Partout cette auguste Princesse a trouvé une population avide de la contempler, et dont il seroit impossible de peindre l'enthousiasme.

— M. le comte Emmery, pair de France, vient de mourir à sa terre de Grozieux, située près de Metz.

— Une ordonnance du ROI autorise l'établissement d'un lazaret à Nantes, dans l'île Saint-Nicolas, à l'embouchure de la Loire.

— Un pont qui avoit été jeté sur le Rhône, à Lyon, lors du remblais de l'île Perrache, s'est écroulé le 14 au soir. Personne n'a péri.

— Le tribunal correctionnel de Marseille a condamné, par défaut, le 5 de ce mois, l'éditeur de la feuille littéraire l'*Indicateur du Commerce*, à quarante-cinq jours d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende, pour avoir traité de matières politiques.

— Deux jeunes gens, nommés Foucher et Picard, avoient injurié publiquement, à raison de ses fonctions, M. Vachot, commissaire de de police à Caen : le sieur Foucher se porta même à des voies de fait. Le tribunal de police correctionnelle a condamné, le 16, le sieur Foucher à un mois d'emprisonnement, et le sieur Picard à cinq jours d'emprisonnement et à une amende de 25 fr.

— Un employé supérieur des services réunis de l'armée a été arrêté à Perpignan, le 8 de ce mois, et conduit par la gendarmerie au quartier-général du quatrième corps.

— MM. d'Ortaffa et Gispert, ministres de l'ancienne régence d'Espagne, et qui habitoient Bordeaux depuis quelque temps, viennent d'être rappelés par leur gouvernement.

— Le lord chancelier a prononcé, le 19, au parlement d'Angleterre, le discours de clôture. Il a annoncé que le gouvernement continue à recevoir des puissances étrangères les plus fortes assurances de leurs dispositions amicales à l'égard de ce pays. Le chancelier, en terminant, a déclaré que le parlement étoit prorogé au 13 septembre prochain.

— Le roi de Wurtemberg est parti, le 14, pour Livourne, afin d'y prendre les bains de mer, et sera de retour à Stuttgard vers la fin du mois prochain.

— Dans la séance de la diète germanique du 3 juillet, la légation du royaume de Wurtemberg a déclaré que son gouvernement avoit suspendu l'*Observateur allemand*, qui paroissoit à Stuttgard. Elle a ajouté que le gouvernement wurtembourgeois improuvoit hautement la tendance de quelques feuilles périodiques qui paroissent dans le royaume, et qu'il s'est proposé d'arrêter les abus de la presse par des réglemens sévères de censure. Le ministre d'Autriche, président de la diète, a annoncé que l'empereur son maître l'avoit chargé de diriger l'attention de la diète sur d'autres feuilles rédigées dans un sens non moins dangereux et non moins perturbateur, telles que la *Gazette du Necker*, les *Annales de Murhard* et la *Chronique nationale des Allemands ;* mais que l'exécution de cet ordre étoit suspendue, parce que l'empereur espère que le jugement prononcé contre l'*Observateur allemand* rendra les journalistes plus circonspects, et les censeurs plus vigilans.

— Le grand-duc d'Oldenbourg est mort subitement le 2 juillet.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

M. le baron Muller, colonel des hussards du Bas-Rhin, est nommé colonel des dragons de la garde, en remplacement de M. de Castelbajac, promu au grade de maréchal de camp.

M. de Verdière, colonel des hussards du Jura, vient d'être nommé maréchal de camp et commandant supérieur de Burgos. M. Simonot est nommé colonel des hussards.

M. de Saluces, aide de camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, est mort à Madrid des suites d'une maladie de poitrine.

Le chef d'état-major du général Morillo est arrivé, dans la nuit du 14 juillet à Madrid, pour venir reconnoître, en son nom, la régence.

Le général Foisac-Latour, sorti de Madrid avec des troupes de cavalerie et d'infanterie, se porte à Andujar et Jaën, pour couvrir le débouché de Sierra-Morena, et servir de réserve aux troupes d'Andalousie.

Le colonel Bernard Ascajo et sa troupe, qui occupoient Ronda, se sont réunis à nous pour le service du roi.

La plus grande partie de l'artillerie espagnole est tombée en notre pouvoir dans l'Andalousie. Celle qui se trouve encore dans les arsenaux de Cadix et de l'île de Léon est dans le plus mauvais état.

Le consulat de Cadix a formé deux compagnies pour la garde du roi.

Notre artillerie a les instructions nécessaires pour ne point diriger son feu du côté de la maison qu'habite le roi. Les ordres sont donnés pour que la ville ne soit pas ménagée, si elle résiste plus longtemps. Elle sera bombardée sous peu, si elle ne se soumet pas.

Deux brigades du deuxième corps de réserve sont déjà entrées en Espagne. L'une se rend en Catalogne; l'autre est occupée au blocus de Saint-Sébastien. Le maréchal marquis de Lauriston, commandant en chef ce corps d'armée, va établir son quartier-général à Ernani.

L'armée de réserve est composée de dix régimens d'environ seize cents hommes chacun, et de quatre régimens de cavalerie de six cents hommes.

Le nommé Abril, chef d'un corps constitutionnel, a été fait prisonnier par Mérino, et amené à Ségovie.

Morillo, et les trois mille hommes de troupes qu'il commande, ont marché avec nous contre Quiroga, dès le lendemain qu'ils ont reconnu l'autorité royale.

Le général Hubert vient de battre un corps ennemi en Gallice. On dit qu'il a fait quinze cents prisonniers, parmi lesquels se trouve un général, et a pris beaucoup d'artillerie et de bagage.

Le général Longa a rétabli l'ordre et la tranquillité dans les Asturies.

Cent soixante prisonniers royalistes se sont emparés d'un bâtiment de guerre qui les portoit à Cadix, ont fait prisonniers leurs gardiens, et, après avoir pris pour chef un tambour françois qui partageoit leur captivité, ils sont entrés à Bilbao.

La garnison de Pampelune a fait à la fois, le 5 de ce mois, deux sorties qui lui ont fait éprouver des pertes considérables.

Saint-Sébastien a envoyé des parlementaires; mais, comme ils refusent encore d'accéder à quelques conditions, la reddition de la place sera différée de quelques jours. Tout le monde abandonne la ville, parce que les vivres de toute espèce manquent absolument.

Des déserteurs de Barcelonne arrivent chaque jour dans nos rangs; le 13, on a amené trois officiers, l'un colonel, l'autre lieutenant-colonel et l'autre lieutenant. Ils regardent comme très-prochaine l'époque d'une explosion intérieure. Rotten publie des proclamations extravagantes. Le général Sarfield, qui s'est rendu prisonnier, pense que la crise aura éclaté avant quinze jours.

La garnison de Barcelonne a fait, le 13, une sortie, et a été mise dans une déroute complète par deux de nos bataillons. Nos soldats l'ont poursuivie jusque sous les murs de la place, aux cris de *Vive le Roi!*

Les troupes du général Ballesteros, ayant été atteintes à Elche par le comte Molitor, se retirèrent sur Lébrilla, et au même instant le régiment d'infanterie de Lorcea et le régiment de cavalerie de la Reine passèrent de notre côté aux cris de *Vive Ferdinand!*

Le général Molitor est entré le 7 à Murcie, où il a été très-bien reçu; il a continué la poursuite de Ballesteros, qui a perdu deux mille hommes par la désertion.

La corvette *la Victorieuse* a capturé, le 9 juillet, sous Majorque, une quinque constitutionnelle, portant soixante-quatre royalistes espagnols, déportés de Carthagène à Mahon, où ils alloient être plongés dans les cachots. L'équipage a été fait prisonnier, et les royalistes espagnols dirigés sur Mataro.

M. le comte de Marcellus a fait récemment un voyage en Angleterre avec M. Henri de Bonald, fils de l'illustre auteur de ce nom. Il y alloit visiter un fils qui remplit avec honneur une mission importante, et lui porter l'encourageante assurance que le Roi étoit satisfait de ses services. Il a parcouru une partie de l'Angleterre, et a donné une description rapide de son voyage dans deux lettres datées du mois de juin dernier, et qui viennent d'être imprimées. Ces lettres, qui n'ont que le défaut d'être trop courtes, sont pleines de mouvement, de grâce et de chaleur. L'auteur rend compte de tout ce qu'il a vu, et des pensées et des impressions que les objets lui ont fait naître; partout dans son récit les idées les plus riantes se mêlent aux sentimens les plus honorables, et une charmante vivacité d'expression relève l'intérêt des tableaux que le voyageur fait passer sous nos yeux. Des vers

heureux, une prose élégante, des réflexions judicieuses, des traits qui partent du cœur, tout donne à ces lettres une physionomie et un attrait remarquables. Nous en citerons deux passages qui rentrent plus spécialement dans le cercle des objets dont nous nous occupons :

« Le lendemain, je fus témoin d'un des plus touchans spectacles qui aient jamais attendri mon cœur. J'allai assister, dans la chapelle catholique de Chelsea, à deux milles de Londres, au renouvellement des vœux du baptême de plus de cinquante enfans des deux sexes, qui avoient reçu, quelques jours auparavant, le sacrement de la confirmation. Cette chapelle doit être bien chère aux François. C'est-là, c'est au pied de cet autel obscur et modeste que la fille des rois, forcée pour la seconde fois de quitter sa patrie, venoit, durant les cent jours, implorer pour la France le Dieu de Clovis et de saint Louis, lui offrir des vœux qui ne pouvoient être repoussés, et donner des exemples qui devoient porter tant de fruits. Depuis ce temps, nous dit le vénérable ecclésiastique françois dont le zèle a fondé cette chapelle, depuis ce temps les conversions y sont si fréquentes qu'elle ne peut plus contenir les fidèles qui y courent en foule. Il faut en agrandir l'enceinte. Le Roi très-chrétien, son auguste fille, nos Princes y concourent à l'envi par leurs pieuses largesses.....

» Je vis à Clifton, jolie ville suspendue sur Bristol, dont elle est en quelque sorte le faubourg, une église neuve qu'on bâtit actuellement avec un clocher neuf dans le style gothique le plus élégant ; car en Angleterre on ne craint pas la dépense quand il s'agit de Dieu, des églises et de la religion. L'ancien clocher rappeloit des souvenirs antiques et vénérables : on l'a conservé comme monument, quoiqu'il y en ait un neuf et qu'il dépare le nouvel édifice. A cette vue, j'ai plaint ma triste patrie que la révolution a ravagée, et où la religion *lève un front moins timide*, mais ne *sort* pas encore *de ses ruines*. Dans les Etats de Henri VIII et d'Elisabeth, on conserve, on répare, on respecte les vieux édifices, et chaque jour voit s'élever une église neuve, parée de toutes les grâces de l'architecture ancienne et moderne : dans le royaume de Clotilde et de saint Louis, les plus beaux monumens de l'antique foi de nos pères tombent chaque jour sous les coups du temps : *Templa ruunt antiqua*.

» En voyant avec quel respect s'observe le dimanche à Londres et dans toute l'Angleterre, ces boutiques fermées, ce silence grave et pieux dans les rues, j'ai encore pensé au royaume très-chrétien, et j'ai gémi ».....

L'*Instruction sur la Danse*, annoncée dans notre numéro de samedi dernier, se trouve chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal ; prix, 60 cent. et 80 cent. franc de port.

Réponse à une critique.

Nous avions raconté, avec un empressement et une satisfaction qui nous paroissoient bien légitimes, des cérémonies pieuses qui ont eu lieu dernièrement dans quelques établissemens de la capitale. Nous avions cru avec quelque fondement que tous nos lecteurs seroient édifiés de voir la religion recouvrer ses droits dans le cœur des chrétiens, triompher des préjugés de ceux-ci et des passions de ceux-là, et opérer des changemens frappans et inattendus. Quoi de plus consolant, par exemple, que le spectacle qu'a présenté dernièrement la maison de Saint-Lazare; que le retour si éclatant de tant d'ames égarées; que les marques de repentir qu'elles ont données; que le changement si prompt et si complet de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leurs entretiens, de toute leur conduite? Il sembloit qu'un tel récit devoit réjouir tous les cœurs chrétiens, et que des gens frivoles ou indifférens y pouvoient seuls trouver un sujet de risée ou de blâme. Toutefois il s'est élevé une voix pour improuver ces récits, et un M. S. a fait insérer dans un recueil périodique, dont le titre est religieux, une lettre où il s'exprime ainsi :

« Je vous demanderai si vous croyez qu'il soit bien utile de raconter avec une sorte de triomphe les nombreuses communions qui ont eu lieu dans des établissemens où, quelques semaines auparavant, régnoient encore l'opprobre et le vice. Il faut nécessairement, ou que l'on dise que la grâce a fait tout à coup des prodiges inouis, ce qui me paroît toujours plus ou moins téméraire, ou que dans le nombre de ces conversions, qui font beaucoup de bruit, il s'en trouve malheureu-

sement qui sont fausses, et qui doivent causer de vives inquiétudes. Ainsi raisonnent les enfans du siècle, et ils ne se trompent pas toujours. Je sais que les prêtres vertueux et zélés qui s'occupent de ces bonnes œuvres, ne sont nullement responsables, devant Dieu et devant les hommes, des abus dont peuvent se rendre coupables des cœurs ingrats et audacieux; mais je sais aussi qu'ils doivent trembler, comme moi, à la vue de cette multitude qui entoure comme subitement nos tabernacles redoutables, après avoir long-temps foulé aux pieds ce qu'il y a de plus sacré dans la religion et dans la société. Or, ce qui est un sujet de crainte pour un véritable prêtre peut-il être un sujet d'éloges et de triomphe? Je ne suis pas janséniste, Messieurs, mais je pense, qu'en matière de religion et dans l'ordre du salut, il n'y a pas de véritable joie, si elle n'est sans mélange. D'ailleurs n'y a-t-il pas des inconvéniens à faire éclater cette joie »?

Nous avons rapporté tout le passage, afin que le critique ne nous accusât pas, comme dans une autre circonstance, de ne pas citer fidèlement ses paroles. Actuellement nous demanderons, à notre tour, si un journal religieux devoit recueillir les *raisonnemens des enfans du siècle*, et imiter leur langage sur ces conversions *qui font beaucoup de bruit*. Assurément, si nous avions eu tort de raconter avec une sorte de triomphe des cérémonies si édifiantes, les missionnaires qui ont dirigé ces cérémonies seroient bien plus répréhensibles encore. Le blâme du critique retombe donc bien plutôt sur eux que sur nous. Oseront-ils dire que *la grâce a fait tout à coup des prodiges?* On leur répondra que cela *est toujours plus ou moins téméraire*. C'est bien pis, si parmi ces conversions il s'en trouve de fausses. Dans tous les cas, ils ont donc eu tort d'absoudre leurs pénitentes si promptement. Le critique est effrayé de *cette multitude qui entoure subitement nos*

tabernacles; il n'est *pas janséniste*, dit-il (singulière précaution oratoire); mais il *croit qu'il n'y a point de véritable joie, si elle n'est sans mélange*; et il trouve *des inconvéniens à faire éclater cette joie*. Comme on peut appliquer les raisonnemens du critique à toutes les missions dont nous sommes témoins depuis quelques années, et où on voit des conversions inespérées, des retours subits et des communions nombreuses, il s'en suivroit que les missionnaires qui se dévouent à ces travaux n'ont pas sujet de se réjouir de leurs résultats, et qu'ils devroient, au contraire, être *épouvantés de cette multitude qui entoure subitement nos tabernacles*. Il étoit difficile de blâmer plus fortement le zèle de ces hommes courageux qui se consacrent à un ministère pénible; est-il prêtre ce M. S. qui improuve si légèrement des hommes si dignes d'estime, et qui trouve de l'inconvénient dans le récit des plus pieuses cérémonies? Les libéraux pourront le remercier de leur fournir des argumens; mais il est douteux que le clergé et les fidèles soient fort édifiés de sa critique, et on ne se seroit pas attendu qu'un journal, qui s'annonce sous un titre respectable, pût reproduire le langage et les *raisonnemens des enfans du siècle*.

Nous ne répondrons point au sophisme de M. S.; nous regretterons seulement qu'il n'ait pas été témoin lui-même de cette cérémonie dont le récit lui déplaît si fort. Nous aimons à croire qu'il auroit été touché du spectacle qui se seroit présenté à lui, de cette attention profonde à écouter la parole de Dieu, des larmes qui couloient de ces yeux pénitens, des sanglots qui s'échappoient de ces poitrines oppressées, de ce recueillement général pendant le saint sacrifice, de cette ferveur en approchant de la table sainte, de ces attitudes prosternées, de cette peine à s'arracher du lieu saint. Si on ajoute à cela les mauvaises habitudes rompues, les mauvais livres sacrifiés, le respect humain

foulé aux pieds, les entretiens et les chants tout différens de ce qu'ils étoient autrefois, les prières, les saintes lectures, les pieuses pratiques remplaçant d'autres usages, le repentir du passé déclaré sans ménagement, de généreuses résolutions prises publiquement, chacun s'excitant mutuellement à servir Dieu; la douceur, la paix et la patience régnant dans un lieu où ces vertus paroissoient étrangères; alors peut-être on trouveroit moins *téméraire* de voir un *prodige de la grâce* là où on ne peut soupçonner de *fausseté;* alors on seroit moins étonné de nous entendre raconter *avec une sorte de triomphe* des faits si consolans. Nous aurions eu mauvaise idée de nous-mêmes, si nous n'avions éprouvé quelque plaisir à parler de ces conquêtes de la religion, à retracer des changemens si inespérés, et à rendre compte de cérémonies si édifiantes, et nous sommes persuadé que toutes les ames pieuses, loin de blâmer notre empressement à recueillir des détails si précieux, ont été émues en voyant tant de conversions marquées à des signes rassurans, et ont béni la Providence qui suscite encore à l'Eglise de si justes sujets de consolation.

Dans le reste de la lettre, M. S. blâme également le compte que nous avons rendu de la première communion du collége de Henri IV. La raison qu'il en donne est plaisante; c'est que, si on loue tous les colléges, ces éloges sont ridicules, tandis que, si on n'en loue qu'un, *tous les autres en sont choqués*. Ainsi il ne faudra pas louer les personnes qui ont de la religion, pour ne pas déplaire à celles qui n'en ont pas; il ne faudra pas louer les maîtres chrétiens, de peur de blesser ceux qui ne le sont pas. Par la même raison, on n'osera plus parler de bonnes œuvres, pour ne pas indisposer ceux qui n'en font pas, et de cérémonies édifiantes de tout genre, parce qu'il se trouve des hommes qui s'en moquent. Plaignons ceux qui

trouvent que les actes de piété et les conversions *font trop de bruit;* mais continuons à recueillir les exemples de ferveur, de zèle et de charité; nous nous flattons que tous les amis de la religion nous en sauront gré.

Au surplus, il est une petite observation à faire sur cette discussion; c'est qu'une autorité très-imposante aux yeux du critique a pris soin de nous justifier. En effet le recueil même qui a inséré la lettre de M. S. a rendu compte de quelques-unes de ces cérémonies sur lesquelles on nous reproche de nous étendre. On y trouve, et précisément dans le même volume où est la lettre, le récit de la mission de Saint-Lazare (p. 389), celui de la première communion du collége de Henri IV (p. 325), celui de la première communion des jeunes Savoyards (page 326), celui de la première communion dans une maison d'éducation de la capitale (page 403). Ainsi le critique blâme dans les autres ce qu'il fait lui-même, et ce qui semble rendre son inconséquence plus choquante, c'est que plusieurs de ces récits qu'il a insérés dans son recueil étoient empruntés à notre journal. Son agression montre donc aussi peu de bonne foi que de jugement, et son procédé est aussi peu loyal que sa thèse est singulière. Enfin, dans le même cahier qui contient cette lettre de M. S., le rédacteur du recueil, répondant à une observation que nous lui avions adressée, nous disoit, qu'*avec une humeur aussi guerroyante* que la nôtre, *il pourroit avoir plus d'une occasion de quereller et de faire du bruit;* mais qu'il nous laissoit *ce mince privilége.* Comment concilier des dispositions si pacifiques en apparence avec une agression si vive et si peu méritée, et comment se vante-t-on de son éloignement pour les *querelles* dans le cahier même où on nous cherche *querelle* si gratuitement? Nous laissons à l'auteur le *privilége* de se contredire ainsi d'une page à l'autre, et de démentir si vîte les beaux sentimens qu'il exprimoit.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME (1). La communion générale des élèves du collége Romain, qui a lieu tous les ans dans l'église de Saint-Ignace, le jour de la fête de la saint Louis de Gonzague, forme toujours un spectacle édifiant. Cette cérémonie a reçu cette année un nouvel éclat de la présence de S. Em. M. le cardinal Pacca, préfet des études, qui a célébré la messe, et qui a distribué la communion, assisté de deux prêtres. Les élèves et pensionnaires du séminaire Romain furent admis les premiers à la sainte table : puis les membres de tous les autres colléges qui fréquentent les classes, les étudians des classes supérieures de l'Université, et les jeunes gens des classes inférieures ; tous montrèrent dans cet acte de religion beaucoup de recueillement et de modestie, et la vue de cette jeunesse nombreuse et choisie avoit quelque chose d'imposant et de touchant à la fois.

— Le 12 juin, le Père François Orioli, définiteur-général des Conventuels, régent du collége de Saint-Bonaventure et consulteur de l'Index, lut devant l'Académie de la Religion catholique une Dissertation pour prouver qu'il n'étoit point contre la raison de prétendre qu'il dût y avoir des mystères dans la religion. Le sujet fut traité d'une manière digne de la réputation de l'auteur, l'un des hommes les plus recommandables et les plus savans que possède la capitale du monde chrétien.

PARIS. Le *Diario* de Rome, du 9, ne fait aucune mention de l'accident arrivé le 6 au saint Père ; mais des lettres de la même date ne permettent pas d'en douter. Elles donnent des détails sur l'état de S. S. Il n'y avoit presque plus de fièvre, la tête étoit libre ; le saint Père pouvoit s'entretenir avec les personnes de sa maison, et prendre même quelque nourriture. Sa piété, sa douceur et sa patience ne se démentoient pas. Les médecins regardent l'accident comme n'offrant aucun danger imminent ; mais l'obligation de rester couché et immobile augmente les anciennes infirmités du saint Père. On dit que le gouvernement se dispose à lui envoyer un lit

(1) *Voyez* plus bas, le premier article de Pari .

mécanique nouvellement imaginé en France pour ces sortes d'accidens. M. l'archevêque de Paris a ordonné à tous les prêtres de dire à la messe les oraisons pour le Pape, et les pieux fidèles offrent des vœux au ciel pour la conservation du vénérable Pontife.

— La ville d'Albi a joui, le 10 juillet, d'une cérémonie qui étoit l'objet de tous ses vœux : c'est ce jour que M. l'archevêque y a fait son entrée. La veille, M. de Rosières, maire de la ville, avoit ordonné les préparatifs convenables. Les habitans ont répondu avec empressement à son appel : les maisons pavoisées, des arcs de triomphe dans les rues, la route semée de fleurs, tout annonçoit l'allégresse générale. Le matin, il y eut une distribution d'aumônes faite par les ordres de M. l'archevêque. A trois heures, M. le maire et les autorités se portèrent à l'entrée de la ville, au-devant du prélat, qui descendit de voiture, accompagné de M. l'abbé Brault, son frère; de M. Carayon, grand-vicaire, et de M. l'abbé Michel, chanoine de Bayeux. Mgr. descendit dans une chapelle destinée pour le recevoir, et se revêtit de ses ornemens pontificaux. M. le maire lui adressa un compliment, auquel le prélat répondit avec noblesse et bonté. A quelque pas de là le clergé arriva, ayant à sa tête MM. Seguin-Deshons et Rahoux, grands-vicaires; Farssac et de Bonne, membres du conseil. La procession étoit nombreuse, et formée des élèves des Frères; des dix confréries pieuses, chacune avec son drapeau; des élèves du séminaire, des curés ou desservans, etc. Un peuple immense se pressoit sur les pas du pontife. A la porte de l'église métropolitaine, M. l'abbé Deshons harangua M. l'archevêque, qui, après avoir fait sa prière au pied de l'autel, alla s'asseoir sur son trône et entonna le *Te Deum*; puis le prélat adressa une courte instruction au peuple, et donna la bénédiction pontificale. Rendu dans son palais, il reçut les hommages de M. le préfet et de toutes les autorités. Le soir, toute la ville fut illuminée, et un feu d'artifice fut tiré. Des amateurs donnèrent un concert sous les fenêtres du palais de M. l'archevêque. Le dimanche 13, Mgr. se rendit processionnellement à la grand'messe dans l'église métropolitaine. M. l'abbé Carayon prêcha. Il y eut un grand concours le matin et le soir, où le prélat assista également à l'office et donna la bénédiction du saint Sacrement. Tous ces jours ont été des jours de fête pour une ville qui voit se rétablir le siége

antique dont les circonstances l'avoient privée, et qui se félicite de voir assis sur ce siége un prélat dont elle avoit entendu célébrer les talens et les vertus, et dont la présence, la sagesse et la bonté lui concilient déjà le respect et l'attachement de son troupeau.

— M. l'évêque de Quimper avoit sollicité avant de mourir l'érection d'une seconde école ecclésiastique pour les besoins de son diocèse. Ce prélat n'a pu voir le résultat de ses vœux; mais son diocèse jouira des fruits de sa prévoyance. Une nouvelle école ecclésiastique doit être formée à Pontecroix, et est autorisée par une ordonnance du Roi.

— Nous avons cité les votes de plusieurs conseils généraux qui, dans leur dernière session, ont pris des délibérations dans l'intérêt de la religion et de la morale. Parmi ces conseils, on réclame une place pour celui de l'Eure, qui, depuis quatre sessions, n'a pas manqué de reproduire tous les ans son vœu de voir enfin sortir une loi qui lie intimement, dans les mariages, l'acte religieux à l'acte civil. L'extension de l'autorité paternelle, l'exécution stricte de la loi sur l'observation des fêtes et dimanches, la préférence à accorder aux congrégations religieuses pour l'éducation publique, ont été, sous diverses formes, l'objet des demandes de ce même conseil depuis quelques années. Dans sa session de 1822, il a demandé, d'une manière motivée, des indemnités pour les émigrés dont on a vendu les biens, et des peines plus fortes pour les vols sacriléges commis dans les églises. Le premier de ces votes a été reproduit dans la session de cette année.

— On nous a communiqué une lettre de M. Forster, curé d'Hutterheim, qui s'est chargé de tenir la correspondance pour le prince de Hohenlohe, et de répondre aux lettres qui sont adressées à ce prince. D'après cette lettre, le prince doit être en ce moment aux eaux de Carlsbad, en Bohême : sa santé n'étoit pas bonne, et il étoit souffrant. La correspondance de France avec M. Forster éprouvoit quelques difficultés à la poste, où l'on étoit tout étonné de la quantité de lettres qu'il recevoit ou faisoit partir. Une lettre qu'il écrivoit à Paris lui avoit été renvoyée au bout de cinq mois. Il se proposoit de répondre successivement à toutes les demandes qui lui étoient adressées, et faisoit mention de plusieurs guérisons dont on lui avoit donné connoissance. Mme. de Cugnac, dont nous avons parlé plusieurs fois, lui confirme, par une

lettre du 12 mai dernier, les grâces dont Dieu l'a comblée. D'autres guérisons, sans être aussi complètes, étoient néanmoins assez avancées pour procurer aux malades beaucoup de soulagement et d'espérance. A Verdelays, près Bordeaux, une personne qui avoit eu recours aux prières du prince assista, le 14 mars, à deux messes, après les préparations prescrites par l'illustre et pieux prêtre. A la seconde messe, qui fut dite à l'heure fixée, la malade sentit une douce révolution s'opérer dans tout son corps, l'extinction de voix disparut, les forces revinrent graduellement, et en peu de temps une tumeur au côté droit se dissipa, et un état de santé succéda à dix ans de foiblesse et de maladie. On annonçoit une guérison opérée à Zurzach, en Suisse, sur la femme d'un commandant; une autre en Franche-Comté, etc. D'autres ont eu lieu dans le pays de Cologne, d'après une lettre de M. Schupman, professeur à Rietberg, catholique instruit et zélé, qui a publié dernièrement un livre sous le titre de *Triomphe de la Religion*. Il paroît qu'on peut continuer d'écrire à M. Forster, curé à Hutterheim, qui soutient, avec autant de charité que de zèle, le fardeau d'une correspondance fort assujettissante.

— On ne sauroit, ce semble, trop faire connoître les exemples de soumission à l'Eglise et de zèle pour la pureté de la doctrine, de la part des écrivains dont les sentimens à cet égard avoient pu laisser quelque doute : c'est ce qui nous engage à publier la pièce suivante, traduite littéralement sur l'original imprimé à Rome :

Déclaration de Modeste Farina, prêtre.

« Quelques personnes ont conçu des doutes sur la pureté de la doctrine enseignée par moi dans le livre intitulé *le Philosophe chrétien;* elles ont craint que je n'aie pas toujours été en conformité parfaite avec la doctrine et les maximes de l'Eglise catholique. Je ne puis ignorer avec quel soin tout catholique, mais surtout un ecclésiastique, doit travailler à dissiper le moindre soupçon sur un objet si délicat : c'est pourquoi j'ai regardé comme un devoir indispensable pour moi de signer et de publier, volontairement et dans la sincérité de mon cœur, la déclaration suivante :

» Je déclare donc solennellement, en présence de Dieu et du saint Siége apostolique, que mon but unique, en publiant

l'ouvrage ci-dessus, a été de m'opposer de toutes mes forces aux ravages de l'incrédulité, qui faisoit de rapides progrès en Lombardie depuis la révolution et l'entrée des armées françoises.

» Je déclare également et je proteste que, s'il se trouvoit dans mes écrits quelque proposition ou même une simple opinion qui parût contraire aux dogmes et aux articles de foi, comme aussi aux traditions, canons, observances et discipline de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, je déclare, dis-je, et je proteste que ces propositions ou opinions, publiées et écrites par moi dans ma jeunesse, sont contraires à mon intention, qui a toujours été et sera toujours, Dieu aidant, de m'en tenir strictement à l'intégrité et à l'inviolabilité de la foi catholique, que j'ai professée et professerai en tout temps, et de ne jamais m'écarter, envers la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, et son chef visible le successeur de saint Pierre, de l'obéissance filiale qui a été et sera la règle immuable de ma conduite.

» Je soumets donc mon ouvrage au jugement du saint Siége, condamnant et désapprouvant d'avance tout ce que Sa Sainteté jugera devoir condamner et désapprouver; et je déclare que je me suis toujours soumis, comme je me soumets encore présentement, par la plus ferme conviction de ma raison et le plus sincère attachement de mon cœur, à toutes les constitutions des souverains Pontifes contre les erreurs de Jansénius et de ses adhérens, et notamment à la constitution *Auctorem fidei*, publiée le 28 août 1794, par S. S. le pape Pie VI. En foi de quoi, dans la plénitude de ma conviction, je signe la présente déclaration, et l'affirme par mon serment. Rome, le 25 juillet 1821. Moi, prêtre, Modeste Farina ».

Cette déclaration, si précise, fait honneur à la sagesse et au courage de son auteur, M. l'abbé Modeste Farina, prêtre du diocèse de Come et docteur en théologie. Cet ecclésiastique avoit été nommé à l'évêché de Padoue, et Sa Sainteté, consolée par un acte si formel de soumission et d'orthodoxie, n'a pas hésité à le préconiser dans le consistoire du 13 août 1821. Quelques personnes se flattoient que, dans une occasion à peu près semblable, des docteurs, dont les sentimens avoient aussi donné lieu à quelques doutes, feroient paroître également une déclaration authentique et rassurante. M. Louis Tosi, prêtre du diocèse de Milan et docteur en théologie et en

droit canonique, et M. Joseph-Marie Bozzi, prêtre du même diocèse, professeur en théologie et curé, ont été nommés, le premier à l'évêché de Pavie, et le second à celui de Mantoue. Ils ont dû souscrire quelque déclaration; mais il n'en a rien transpiré publiquement, et les prélats ont été préconisés dans le consistoire du 16 mai dernier. Nous ne nous permettrons point, dit une lettre d'Italie, d'énoncer quelque blâme sur une conduite qui a pu être dictée par les motifs les plus sages; nous regrettons seulement que le souverain Pontife, le clergé et les fidèles n'aient pas été consolés par quelque acte éclatant qui eût honoré les deux prélats, réjoui leurs vrais amis et fermé la bouche aux ennemis de l'Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. La fête de saint Henri a été célébrée à Rosny, et a été pour S. A. R. Mme. la duchesse de Berri l'occasion d'un nouveau bienfait. Cette Princesse a donné une dot de 500 francs à une jeune rosière, et a fait les frais de sa parure de nôces. Après avoir été couronnée par S. A. R., la rosière a été conduite à l'église de la paroisse, et a reçu la bénédiction nuptiale des mains de Mgr. l'évêque de Chartres, qui officioit pontificalement.

— Mgr. le duc d'Orléans et sa famille doivent partir, le 27, pour le château d'Eu (Seine-Inférieure), où ils passeront quelque temps.

— D'après une ordonnance du Roi, l'imprimerie royale sera, à dater du 1er. octobre prochain, administrée en régie, pour le compte de l'État, sous l'autorité du garde des sceaux. Les attributions de l'imprimerie royale sont fixées par la même ordonnance.

— M. de Villebois, maître des requêtes au conseil d'Etat, et inspecteur-général des finances, est nommé inspecteur de l'imprimerie royale; M. Michaud, ancien imprimeur du Roi, est nommé directeur du même établissement.

— M. l'inspecteur-général des halles et marchés vient de déposer, pour l'acquisition de Chambord, une somme de 6044 fr. 50 cent., qui avoit été versée entre ses mains par tous les employés sous ses ordres, et par les corporations placées sous sa surveillance.

— Le nommé Parrède, l'un des facteurs du *Constitutionnel*, et Perrotin, commissionnaire en librairie et en gravures, ont été traduits, le 22, devant le tribunal de police correctionnelle. Parrède a colporté, dans les mois de mai et juin derniers, chez divers abonnés du *Constitutionnel* et dans des cabarets, un assez grand nombre de gravures séditieuses. Le 28 juin, il a été arrêté dans un cabaret avec un large carton, contenant des gravures qui représentoient l'apothéose de Buonaparte, le portrait de l'usurpateur à cheval, l'apothéose des quatre condamnés de La Rochelle, avec l'inscription *pro patriâ*, une caricature représentant le passage de la Bidassoa, etc....... Enfin on

a saisi sur lui une écritoire de bronze en forme de tombeau, renfermant dans son intérieur le prisonnier de Sainte-Hélène. Parrède a déclaré tenir une partie de ces objets du sieur Perrotin. On a saisi chez ce dernier d'autres gravures du même genre, ainsi que des bustes et des médailles à l'effigie de l'usurpateur. Le tribunal, considérant que les prévenus ont distribué et mis en vente des gravures et objets évidemment destinés à propager l'esprit de rébellion et de révolte, a condamné Perrotin en une année de prison et 2000 francs d'amende, Parrède en trois mois de prison et 100 francs d'amende, et a ordonné la destruction des objets saisis et des bustes et médailles.

— L'éditeur du *Pilote* a été traduit, le 24, en police correctionnelle, comme accusé d'avoir excité la haine et le mépris des citoyens contre les magistrats, dans un article relatif à sa dernière condamnation. M. l'avocat du Roi a requis que l'éditeur fût condamné à deux mois d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende. L'affaire a été renvoyée à huitaine pour le prononcé du jugement.

— Le tribunal correctionnel a condamné à un mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende le nommé Petron, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux. Le nommé Salagnac, convaincu du même délit, mais avec quelques circonstances aggravantes, a été condamné à deux mois de prison et 16 fr. d'amende.

— Le sieur Guillaumin, commis négociant, et le sieur Lecoq, négociant, avoient proféré, le 17 mai dernier, des injures violentes contre les gendarmes qui interdisoient le passage à un attroupement nombreux formé lors de la condamnation de M. Kœchlin en police correctionnelle. Le sieur Lecoq s'étoit même efforcé de delivrer des mains des gendarmes le sieur Guillaumin. Ce dernier a été condamné par le tribunal correctionnel à 25 francs d'amende, et le sieur Lecoq à six jours d'emprisonnement.

— Le numéro du *Constitutionnel* du 23 juillet a été saisi à la requête de M. le procureur du Roi.

— Par deux ordonnances du Roi, du 23 de ce mois, M. Delhorme, ancien magistrat, et membre de la chambre des députés, est nommé premier président de la cour royale de Caen, en remplacement du baron Lemenuet, admis à la retraite, et M. de Hoailles, procureur-général près la cour d'Angers, est nommé premier président de la cour royale de Grenoble, en remplacement du sieur Anglès, décédé.

— La cour royale de Rouen a confirmé, le 18 de ce mois, le jugement de police correctionnelle qui condamne les sieurs Puyproux et Corbières, éditeurs du journal intitulé *la Nacelle*, chacun à un mois d'emprisonnement et à 300 fr. d'amende. La cour a déchargé l'imprimeur de la condamnation prononcée contre lui.

— Le tribunal de Châteaubriand a condamné, le 12 de ce mois, à 4000 fr. d'amende, le sieur François-Victorien Monnier, chirurgien, convaincu de se livrer habituellement à l'usure.

— Le nommé Martial Ester, garde champêtre de la paroisse de Llo, a été condamné par le tribunal de Prades, le 10 de ce mois, à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende, pour avoir répandu des nouvelles fausses et alarmantes.

— La canonière *la Grenade* a capturé un corsaire espagnol qui venoit de s'emparer d'une tartanne françoise.

— Le roi de Naples a dû quitter Vienne le 14 juillet, et s'embarquer, le 27, à Livourne, pour rentrer dans ses États.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur M. le maréchal de camp vicomte de Latour-Foissac et M. le lieutennant-général vicomte Dode. MM. les colonels Muller, d'Hautpoul et Berard de Goulefrey, ont été nommés commandeurs du même ordre.

Un général portugais, aide-de camp de l'infant D. Miguel, est arrivé à Madrid pour complimenter Mgr. le duc d'Angoulême. On dit que la cour de Lisbonne offre ses vaisseaux et son armée pour le siége de Cadix.

Le chargé d'affaires de Danemarck revient de Séville à Madrid, où il est accrédité auprès de la régence.

Sir W. A'Court, après avoir demandé une escorte au général Bourmont, est allé s'embarquer à San-Lucar, sur une frégate angloise qui l'attendoit, et qui a dû le porter à Gibraltar.

Le blocus de Cadix est établi d'une manière rigoureuse. Il ne sort plus rien de la place, et rien n'y entre plus. On prépare des chaloupes bombardières, et l'on doit avoir déjà commencé, le 25, à jeter des bombes.

Tous les jours le général Bordesoulle envoie au roi un canot chargé d'eau fraiche, de légumes et de fruits. Jusqu'à présent les geoliers du roi lui ont permis de recevoir cet hommage.

L'ennemi, au nombre d'environ neuf mille hommes, et protégé par toutes ses batteries, a fait, le 16, une sortie de l'île de Léon et du Trocadéro. Il a été repoussé sur tous les points avec une perte de quinze cents hommes : la nôtre est peu considérable.

Des mouvemens d'insurrection se sont opérés à Ceuta. Les condamnés à la chaine, ayant surpris leurs gardes et fermé les portes de la citadelle, proclamèrent, le 15 juin, le roi absolu. Mais ils ont été forcés de se rendre à discrétion, et l'on a fait mourir une quarantaine de ces misérables, sans forme de procès et sans secours spirituels.

Peu de jours après, la garnison, composée de deux mille exilés, et instruite de l'état de la péninsule, a commencé à manifester le désir de se soumettre au roi. Le 1er. juillet, les chefs les plus exaltés de la révolution, alarmés de l'esprit qui se manifestoit, ont harangué la troupe, et fait des distributions de vin. Mais, dans la nuit, elle a paru disposée à s'insurger, à dépouiller du commandement le gouverneur, et à reconnoître pour chef le général Joseph O'Donnel. Le gouverneur, après avoir rassemblé les officiers de la faction révolutionnaire, a fait embarquer, le 2 juillet, pour Gibraltar, le général O'Donnel, et trois autres généraux, qui avoient été déportés de Valence pour avoir refusé d'autoriser l'assassinat du général Elio. Ces généraux ont été

très-bien reçus à Gibraltar. On croit que de nouveaux mouvemens ont éclaté à Ceuta. L'escadre françoise s'est dirigée vers cette place.

On porte à huit mille hommes le nombre des troupes espagnoles qu'organise actuellement à Séville le général Bourmont. On travaille nuit et jour dans les ports et sur la flotte pour organiser les bâtimens légers et tout ce qui doit activer les opérations du siége de Cadix.

M. le colonel d'état-major marquis de Conflans s'est porté rapidement, par ordre du général Bourmont, dans le comté de Niebla, et a joint à Trigueros l'ennemi, qui a pris la fuite aux premiers coups de fusil. M. de Conflans s'est dirigé aussitôt sur Ayamonte. Le chef politique s'est enfui à la hâte, et le fort, qui étoit armé et muni d'approvisionnemens, est tombé en notre pouvoir. On y a trouvé beaucoup de projectiles et de munitions, ainsi que plusieurs barques. Les officiers de la garnison ont pris la fuite, et les soldats se sont rendus, exprimant le désir de servir le roi. M. de Conflans a dû ensuite pousser une reconnoissance sur le petit fort de Paymago. La prise d'Ayamonte nous rend maîtres de tout le littoral jusqu'aux frontières du Portugal.

Le général Latour-Foissac a reçu des détachemens entiers de troupes constitutionnelles qui se sont présentées à lui avec armes et bagages.

Le général Huber est entré en Galice en suivant les bords de la mer. Son avant-garde a eu, le 7, une affaire brillante à Navia. On a fait quatre-vingts prisonniers, parmi lesquels le colonel du génie Tena, qui dirigeoit les opérations de Campillo et de Palarea, et pris un drapeau et des munitions. Le général Huber est arrivé, le 8, à Figueras.

La défection est complète dans les rangs des révolutionnaires de la Galice. Le général Bresson, commandant le troisième district militaire, et le colonel Villanueva, se sont présentés au général Huber, et ont fait leur soumission. Il en a été de même des deux juntes constitutionnelles de Saint-Sébastien et de Vittoria, ainsi que de plus de deux cents individus appartenant à des familles distinguées.

Les généraux Bourck et Morillo ont pris ensemble à Lugo les dispositions convenables pour la suite des opérations en Galice. Nos troupes sont entrées dans cette province sans avoir rencontré la moindre résistance.

Le général Bourck, après une affaire très-vive, a bloqué, le 15, la Corogne.

La plus grande mésintelligence règne parmi les chefs et même parmi les troupes de la garnison de Saint-Sébastien.

Le brick l'*Isère* a capturé, le 16 de ce mois, un chasse-marée expédié de Santona pour Saint-Sébastien, ayant à son bord trois cent vingt barils de poudre, quatre-vingt-neuf caisses de grenades chargées, et dix-sept cents grenades à main.

Le général Molitor a pris, le 13, la forteresse de Lorca; il continue sa marche sur Grenade.

Cardona, qui a reconnu l'autorité du roi, étoit défendu par une

forte garnison et par soixante-deux pièces en bronze et en batterie. Cette place étoit pourvue de munitions et de subsistances pour environ un an.

On a fusillé, le 18, à Mataro, un transfuge françois pris les armes à la main. Nos soldats ont foulé sous leurs pieds sa cocarde tricolore. Ce malheureux est mort repentant. Deux officiers de la légion libérale étrangère attendent dans les prisons les effets de la clémence royale qu'ils ont implorée.

La goëlette du Roi l'*Etoile*, et quatre bateaux armés par des marins de cette goëlette, et par quarante soldats du 31e. de ligne, avoient été chargés par le maréchal Moncey de bloquer les îles de Lasmedas, qui servoient d'asile à quelques corsaires espagnols. Ces îles ont capitulé le 15 juillet, et le 16 nos soldats en ont pris possession aux cris de *Vive le Roi!* Dix-huit canons et des munitions de guerre sont tombés en notre pouvoir. La garnison a été conduite sous escorte à Gironne. Elle avoit encore pour quarante jours de vivres quand elle a été forcée de se rendre.

Le Portugal continue à jouir de la plus grande tranquillité. Le ministre des finances, San-Payo, a été nommé conseiller d'Etat et comte de Povon; le comte de Palmella a été nommé marquis, et le général Pamplona, comte.

Le roi a accordé une médaille d'honneur aux officiers, sous-officiers et soldats de la division du comte d'Amarante.

L'évêque et le gouverneur de l'île de Madère ont, de concert, rétabli le gouvernement de l'île sur les mêmes bases qui viennent d'être adoptées en Portugal. Le peuple a montré beaucoup d'enthousiasme.

Eraste ou *l'Ami de la jeunesse*; par Filassier (1).

Jean-Jacques Filassier, né en Frandres vers 1736, d'abord professeur au collége Montaigu, puis membre de l'académie d'Arras et de quelques autres sociétés littéraires, est auteur de plusieurs ouvrages qui paroissent faits à bonne intention, entr'autres, d'un *Dictionnaire historique d'éducation*, plusieurs fois réimprimé; et d'*Eraste* ou *l'Ami de la jeunesse*, Il fut député à l'assemblée législative, puis juge de paix, et mourut à Clamart en 1806. C'étoit un homme sage et modéré. Au frontispice du livre que nous annonçons, on lui donne le titre d'abbé : il est à croire que c'est une erreur; Filassier ne paroît point avoir été ecclésiastique. On dit, à son article dans la *Biographie universelle*, qu'il s'adonna dans sa jeunesse à la lecture des ouvrages philosophiques : cependant *Eraste* ne donne point une telle idée de l'auteur.

---

(1) 2 vol. in-8o. ; prix, 12 fr. et 15 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Boiste fils aîné ; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Cet ouvrage parut pour la première fois en 1773, et il s'en est fait depuis plusieurs éditions. Celle qui vient de paroître est fort augmentée, et a été continuée jusqu'au moment actuel, tant pour l'histoire que pour la géographie. Le premier volume renferme des élémens de logique et un tableau de la religion, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, sous le rapport du dogme, de la morale et de l'histoire; il y a une continuation depuis la révolution jusqu'à nos jours. Le tableau et la suite paroissent faits dans un bon esprit.

Dans le second volume, il y a des notions générales de mythologie, de physique et de géographie, et un tableau de l'histoire de France. Ce tableau, qui occupe environ la moitié du volume, a été continué jusqu'au moment actuel. Cette partie nous a paru fort rapide, mais néanmoins traitée de manière à présenter un ensemble qui suffit pour la jeunesse. C'est à elle que cet ouvrage est dédié, et il seroit heureux qu'on ne lui mît pas entre les mains des livres faits avec des vues moins pures. La religion est toujours respectée dans celui-ci, et tout ce qui la concerne y est même traité avec étendue.

L'ouvrage est par forme d'entretiens, et est écrit avec clarté et sans prétention.

Deux ouvrages qui paroissent en ce moment méritent d'être recommandés à nos lecteurs en attendant que nous puissions en rendre compte. L'un est une *Retraite ecclésiastique, suivie de méditations sur l'humilité* (1), par M. Tronson; cet ouvrage, qui étoit inédit, est digne de la réputation de sagesse et de piété de son auteur.

L'autre ouvrage est la neuvième édition du *Traité des saints mystères*, de Collet, augmentée des cérémonies de la messe basse; prix, 5 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clere. On vend aussi, au bureau de ce journal, la huitième édition, qui, avec le nouveau supplément, se trouve aussi complète que la neuvième; prix, 3 fr. 50 cent. et 6 fr. franc de port.

Nous ferons connoitre incessamment l'un et l'autre ouvrages.

On a cru faire plaisir à Mgrs. les évêques en réimprimant à part les prières pour la confirmation et pour la consécration des calices, extraites du Pontifical (2). Ces prières sont imprimées en gros caractère, et dans un format un peu plus petit que le Pontifical. De cette manière, les évêques ne sont plus obligés de se servir aussi fréquemment du Pontifical, ni de l'emporter dans leurs tournées.

---

(1) In-12; prix, 3 fr. et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) Prix, 3 fr. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, précédés de quelques observations sur la nouvelle édition du *Bréviaire de Paris*; par un vétéran du sacerdoce. 1823, in-8°.

SECOND ARTICLE.

A un auteur fertile en chicanes, on seroit peut-être en droit d'opposer le même genre d'attaques; on critiqueroit donc d'abord le *vétéran* sur son titre. Un homme qui emploie tant de subtilités, et qui a la prétention de donner des notions si précises, devroit être un peu plus correct dans son langage. Que signifie cette tournure : *Des Sacrés-Cœurs...., précédés....?* Est-ce que les *Sacrés-Cœurs* peuvent être *précédés* ou suivis d'*observations?* est-ce qu'un homme qui connoît sa langue et la théologie devroit s'exprimer d'une manière si confuse et si embarrassée? c'est donner une pauvre idée de la netteté de son esprit que de débuter par un titre si louche dans une matière où il étoit si nécessaire et si facile d'ôter toute équivoque.

Un autre reproche plus grave, c'est que l'auteur paroît perpétuellement occupé à embrouiller son sujet au lieu de l'éclaircir. Il va chercher des objections dans des écrits oubliés, dans des brochures sans autorité, dans des faits douteux. Il s'amuse à raconter les révélations de Marie Alacoque, tandis qu'il sait bien que les théologiens n'ont point pris ces révélations pour base de leurs argumens en faveur de la dévotion au Sacré-Cœur. Il combat de même certains miracles, dont la vérité ou la fausseté ne font rien à la dévotion en elle-même. Le culte du Sacré-Cœur est indépendant de ces accessoires, et un esprit sage et

droit eût évité de confondre des choses distinctes, et d'attribuer à l'Eglise ou aux fidèles des opinions que l'Eglise n'a point autorisées, et qui ne sont pas liées nécessairement avec le culte du Sacré-Cœur.

Et non-seulement le *vétéran* affecte d'attacher de l'importance à des faits contestés et à des écrits destitués de tout poids, il pousse encore plus loin l'oubli des règles d'une sage critique; car il néglige les autorités et les témoignages les plus décisifs sur la matière. A peine parle-t-il de la bulle *Auctorem fidei*, quoiqu'elle s'exprime si catégoriquement sur le culte du Sacré-Cœur. En effet le souverain Pontife y condamne *comme fausse, téméraire, pernicieuse, offensive des oreilles pieuses, et injurieuse pour le saint Siége*, la doctrine qui rejette la dévotion au Sacré-Cœur comme nouvelle, erronée ou dangereuse. M. T. glisse sur cette condamnation, et en effet elle doit lui être amère; car elle tombe sur lui comme sur le synode de Pistoie; et, puisqu'il répète les assertions et les objections de Ricci, sa brochure mérite les mêmes qualifications que les actes du synode, Mais où il est impardonnable, c'est dans la manière plus que légère dont il parle de la bulle, relativement à la proposition 63e. du synode. Cet endroit de la constitution *Auctorem fidei* est plein de clarté et de précision; Pie VI y déclare nettement trois choses distinctes, 1°. que les fidèles n'adorent point le cœur de Jésus séparé réellement, ou même par abstraction du Verbe; 2°. qu'ils adorent le cœur de Jésus comme le cœur de la personne d'un Dieu à laquelle il est inséparablement uni; 3°. que ce même cœur matériel est aussi adorable que l'étoit le corps entier du Sauveur lorsqu'il étoit dans le tombeau. Il me semble que M. T. devoit au moins discuter ces points. S'il ne reçoit pas la bulle *Auctorem fidei* comme un jugement dogmatique de l'Eglise universelle, il pourroit au moins faire à Pie VI l'honneur de le consi-

dérer comme un docteur particulier dont l'opinion mérite d'être pesée, et la bulle méritoit bien autant d'être examinée que de petits livres de dévotion, ou des relations des biographes.

Mais non; M. T., qui insiste sur des écrits ignorés, daigne à peine s'arrêter sur une bulle du saint Siége. La bulle, dit-il, *semble adopter l'erreur* du Père Berruyer, qui décernoit un culte de latrie à l'humanité de Jésus-Christ, et là-dessus il se croit dispensé de répondre à une si grande autorité, et passe à un autre objet. Mais, ou il avoit lu la bulle avec trop de précipitation, ou il s'étoit fermé les yeux pour n'y pas voir ce qui y est. La bulle ne dit point qu'on puisse adorer l'humanité seule de Jésus-Christ d'un culte de latrie; elle dit, au contraire, que les fidèles n'adorent point l'humanité de Notre-Seigneur séparée de sa divinité, et qu'ils adorent le cœur de Jésus comme le cœur de la personne du Verbe à laquelle il est inséparablement uni. Où est donc l'*erreur* qu'a cru voir M. T.? et ne diroit-on pas qu'il a voulu à dessein se débarrasser sous quelque prétexte d'une autorité qui le gênoit, et qu'il a feint ce qui n'étoit pas pour se dispenser de répondre à ce qui est? L'habitude de faire peu de cas des bulles des papes paroît avoir influé ici sur le procédé leste du *vétéran*.

Par une suite de la même bonne foi, M. T. nous attribue d'avoir dit d'une manière absolue que les fidèles n'avoient point d'idées exactes sur la dévotion au Sacré-Cœur; que les livres qui en traitoient, les prédicateurs qui en parloient dans les chaires, et les docteurs qui l'enseignoient dans leurs écoles, s'étoient étrangement trompés en n'y voyant qu'un culte symbolique. Il renvoie ici à notre n°. 541, et à l'extrait que nous y avons donné de la Dissertation d'un savant prélat. Mais, ni le prélat, ni nous, n'avons eu la pensée d'envelopper ainsi dans une censure géné-

rale tous ceux qui avoient traité cette matière. Nous avons dit, d'une manière plus modeste et plus vraie, que *beaucoup de fidèles n'avoient pas toujours des notions assez exactes* sur ce sujet, et que *les livres qui en traitent n'en parloient pas toujours d'une manière assez précise*. Nous n'avons donc pas prétendu taxer d'inexactitude tous les livres, tous les prédicateurs et tous les docteurs, mais seulement quelques-uns d'entr'eux. Nous avions même, dans notre n°. 570, rapporté quelques extraits de Mandemens d'évêques qui indiquoient d'une manière précise l'objet de la dévotion au Sacré-Cœur. Un de ces Mandemens étoit de 1718, un autre de 1766, un autre de 1767; et par conséquent M. T. a eu tort de dire qu'il avoit régné jusqu'ici un *long obscurcissement* sur l'objet de cette dévotion. Il cite un livret distribué en 1782 sur la paroisse Saint-Sulpice, et où il est dit qu'*on se propose uniquement dans la fête du Sacré-Cœur le cœur de Jésus-Christ, sans aucune relation spéciale au reste du sacré corps*. Quand M. T. fait quelques citations, il n'est pas mal d'y regarder après lui; nous nous en sommes aperçu déjà pour la bulle *Auctorem fidei*, et pour notre n°. 541. Nous avons aussi sous les yeux un livret imprimé pour l'usage de la paroisse Saint-Sulpice, et qui renferme des prières pour les saluts du Sacré-Cœur. Cet imprimé, de 24 pages in-12, ne porte pas de nom d'année, mais il est antérieur à la révolution. Il paroît être le même qu'a cité M. T., et on trouve en effet les paroles ci-dessus dans des *Considérations sur la dévotion au Sacré-Cœur*. Mais ces paroles sont précédées de beaucoup d'autres qui en déterminent le sens. On y dit que l'*objet sensible et extérieur de la dévotion au Sacré-Cœur, est le sacré cœur de Jésus, ce cœur semblable au nôtre, et pris dans sa signification naturelle*. Et on ajoute *que dans cette dévotion le cœur de Jésus doit toujours être considéré comme intimement uni à*

l'ame, à la personne et à la divinité même de Jésus-Christ, et que *les honneurs qu'on rend à ce cœur adorable ne se terminent pas précisément à ce cœur matériel, mais s'adressent en même temps et indivisiblement à l'ame, à la personne et à la divinité même de Jésus-Christ*. Cette doctrine est la même que nous avons énoncée dans l'extrait de la Dissertation, et ces expressions prouvent que l'auteur des *Considérations* citées ne prétendoit pas séparer le cœur de Notre-Seigneur de son humanité, comme M. T. le laissoit croire par le passage isolé qu'il avoit rapporté, et auquel il se gardoit bien d'ajouter tout ce qui précède.

Que dirons-nous d'un autre endroit où M. T., voulant réfuter des auteurs qui ont parlé de l'utilité de la dévotion au Sacré-Cœur pour ranimer la piété, rappelle les plaintes de quelques-uns de nos plus célèbres orateurs sur les excès de l'impiété, et sur les désordres de nos mœurs, comme si, dit-il, *un peuple qui ne veut pas être disciple de Jésus-Christ pouvoit consentir à l'être de Marie Alacoque?* Mais cette triste plaisanterie repose sur un sophisme manifeste. Les plaintes de nos orateurs sur les égaremens de tant d'ames n'empêchent pas sans doute qu'il n'y en ait d'autres à qui une nouvelle pratique de piété ne puisse être agréable et utile, comme les désordres et les crimes dont nous sommes témoins n'empêchent pas qu'il n'y ait de grands exemples de vertus.

Me permettra-t-on de mêler à cette discussion théologique une discussion personnelle? et, puisque M. T. a cru pouvoir m'attaquer à propos du Sacré-Cœur, n'est-il pas assez naturel, qu'après lui avoir répondu sur l'article de la doctrine, je lui réponde pour mon propre compte? J'avois donné, dans le n°. 858, une Notice sur M. de Belsunce, et j'y avois parlé de ses différends avec l'Oratoire, et de ce qui se passa pendant la peste de Marseille; je n'avois fait que présenter

à cet égard un extrait des écrits et des lettres du respectable évêque. Cependant cet extrait a prodigieusement irrité M. T., qui, s'oubliant un peu dans sa colère, me reproche des *calomnies atroces*, de *dégoûtantes anecdotes* et d'*hypocrites précautions oratoires*. Je ne puis en conscience prendre ces douceurs pour moi, et je suis obligé de les renvoyer à M. de Belsunce, que je n'avois fait qu'abréger. Mais comment M. T. a-t-il pu dire que j'avois *voué une haine implacable* à sa congrégation, et qu'il *savoit pourquoi?* Je veux le mettre à même de juger combien il s'est trompé, et, quelque désagréable qu'il soit de parler de soi, je m'y trouve forcé par l'injustice de ses accusations.

J'ai été élevé par un oncle qui avoit été de l'Oratoire, et qui m'a toujours parlé de ce corps avec estime, intérêt et attachement. Ces sentimens qu'il m'avoit inspirés m'avoient même donné dans ma jeunesse quelque velléité d'entrer dans cette congrégation. J'ai toujours été persuadé que l'Oratoire avoit rendu d'importans services à l'Eglise et à l'Etat; je sais que cette congrégation a compté autrefois beaucoup d'hommes recommandables par leur piété, leur zèle et leurs lumières, et qu'elle avoit encore au moment de la révolution des membres fort estimables. Est-ce là nourrir une *haine implacable* pour l'Oratoire? Que, si cela ne suffisoit pas par hasard à M. T., je lui annonce la publication prochaine d'un ouvrage où sont racontés l'origine et les progrès de cette congrégation célèbre, et où sont donnés, et du fond du cœur, de justes éloges au cardinal de Bérulle, au Père de Condren, et à plusieurs autres de leurs confrères; cet ouvrage s'imprime en ce moment, et fera juger, je l'espère, de ma *haine implacable* pour l'Oratoire, et de l'équité de mon adversaire. Il a perdu toute mesure en cette occasion; mais je renonce volontiers à profiter des avantages qu'il me donne, et je me hâte

de terminer une discussion qui ne lui est pas honorable. Je ne puis cependant m'empêcher de lui dire encore qu'il auroit pu trouver une preuve de mon impartialité dans le n°. 870, où j'ai inséré, sur le fait même dont il se plaint, une réclamation d'un de ses confrères, qui m'avoit adressé à ce sujet une lettre mesurée et polie, telle que les honnêtes gens ont coutume de s'en écrire, même lorsqu'ils sont divisés d'opinions sur quelques points.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous n'avons rien à ajouter aux détails que nous avons donnés sur l'état du souverain Pontife; le *Diario* de Rome continue à garder le silence sur l'accident du 6 juillet. Un journal a annoncé qu'il avoit dû se tenir un consistoire le 18 : nous croyons que c'est une erreur; il n'y a en ce moment que deux évêques françois dont les informations soient arrivées à Rome, M. l'évêque de Perpignan et M. l'évêque de Châlons-sur-Marne.

—Tous les évêques sacrés en dernier lieu ont successivement prêté leur serment entre les mains du Roi, et ont été reçus par S. M. en audience particulière. Plusieurs sont déjà partis, entr'autres, MM. les évêques de Viviers, de Gap, de Verdun et de Pamiers. M. l'évêque de Marseille part jeudi. On se dispose à faire à ces prélats la réception la plus brillante, et les fidèles témoignent à l'envi leur joie de voir rétablir les siéges antiques qui faisoient l'ornement des différentes provinces, et qui ont contribué puissamment à y maintenir la foi.

—Il y a eu, le dimanche 20 juillet, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, une réunion des hommes de l'association formée à la suite de la mission. L'objet étoit de célébrer la fête de saint Vincent de Paul, que l'on avoit remise à ce jour. Les associations des autres paroisses avoient député quelques-uns de leurs membres à cette réunion. Les associés ont fait la procession dans l'église, et ont entendu la messe, célébrée par M. le curé, qui leur a fait un discours plein de piété. La communion a été nombreuse; et toute cette cérémonie,

où on ne voyoit que des hommes, étoit une preuve que la foi a encore conservé ses droits sur bien des cœurs, et qu'il est des ames généreuses qui savent s'élever au-dessus du respect humain, et manifester publiquement leur attachement à la religion.

— Dans un Catalogue de livres qui a paru récemment, M. d'Astros, évêque de Bayonne, est présenté comme l'auteur d'un écrit qui parut, en 1814, sous le titre : *De l'Administration de l'élu ou de l'évêque nommé* (1), écrit relatif aux administrations capitulaires, et destiné à combattre les principes mis en avant à cet égard pendant les troubles de l'Eglise. Nous avouerons que nous partagions l'erreur du rédacteur du Catalogue, et que nous penchions aussi à croire que l'écrit intitulé *De l'Administration de l'élu* étoit du même prélat : mais un témoignage irréfragable est venu nous détromper; nous sommes autorisé à déclarer que cette brochure n'est point de M. l'évêque de Bayonne. Un homme respectable, qui est mort depuis, en fut l'auteur ou au moins l'éditeur : c'est dom Eugène, abbé d'une des maisons de Trapistes, qui fit imprimer l'ouvrage à Paris en 1814, et M. l'évêque de Bayonne, quoiqu'il ne désavoue pas la doctrine de cet écrit, ne se rend pas néanmoins responsable de tout ce qui peut s'y trouver. *Voyez* ce que nous avons dit de ce même écrit dans notre tome Ier.

— M. de Sagey, évêque de Tulle, est arrivé le 18 dans sa ville épiscopale, où on lui a fait une réception pompeuse : les autorités et les fidèles ont montré autant d'empressement que de joie, et M. de Sagey a paru digne de cet accueil par son esprit, son affabilité et sa charité pour les pauvres. Il a publié un Mandement (2) pour ordonner des prières publiques à l'occasion du rétablissement de ce siége et de son arrivée dans le diocèse. La manière dont le prélat débute dans ce Mandement ne peut que donner à son troupeau l'idée la plus favorable des dispositions qu'il apporte à son auguste ministère.

« Quant à nous, N. T. C. F., nous ne pouvons envisager sans effroi les obligations que nous impose l'éminente dignité dont nous sommes revêtu. Dieu sait quelles précautions nous avions prises pour rester

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) In-4°.; prix, 1 fr. franc de port. A Paris, chez le même.

ignoré, et combien, dans cette seule circonstance, il nous en a coûté pour obéir aux ordres du Roi, à la voix de nos supérieurs! Ah! s'il suffisoit de la craindre cette dignité pour mériter d'y parvenir, aucun évêque ne pourroit, plus que nous, compter sur les grâces du ciel pour suivre les règles sévères que prescrit le grand Apôtre à son cher Timothée. Mais, quelles que soient notre foiblesse et notre indignité, nous ne pouvons, N. T. C. F., nous empêcher de reconnoître dans les circonstances et dans le lieu de notre élévation une providence toute paternelle.

» Non-seulement Dieu nous a choisi parmi les pierres dispersées du sanctuaire pour être employé à la reconstruction de cette belle Eglise gallicane, *plus illustre encore dans ses malheurs que dans sa prospérité;* mais l'Esprit saint nous donne à gouverner un diocèse où la foi s'est conservée sans mélanges d'erreurs, où nous n'aurons pas à gémir sur la pénurie des ouvriers évangéliques, où les administrations préviennent les vœux du pontife pour rendre aux lois de l'Eglise toute leur influence, aux cérémonies religieuses toute leur solennité... De si grands avantages ne pouvoient, N. T. C. F., être acquis par de trop grands sacrifices. Ceux que nous avons faits ont coûté beaucoup d'effort à la foiblesse de notre nature, à la sensibilité de notre cœur; mais aujourd'hui, N. T. C. F., que nous sommes bien informé de vos vertus et de vos religieuses dispositions, nous n'avons plus besoin du motif de l'obéissance, ni des efforts de la résignation, pour arriver au milieu de vous avec la même joie qu'éprouve un bon père en entrant dans sa famille ».

M. l'évêque de Tulle rappelle le souvenir de quelques-uns de ses plus estimables prédécesseurs; il paie un tribut d'éloges à la mémoire de M. Dubourg, évêque de Limoges, qui gouverna pendant vingt ans le département de la Corrèze; il célèbre la piété et les services d'une congrégation modeste et respectable qui a dirigé long-temps les séminaires de Limoges et de Tulle, et à laquelle le clergé de la province doit les sujets qui l'ont le plus honoré; il réclame le concours de son clergé, des communautés religieuses, des administrateurs, des magistrats, pour l'assister, soit par leur zèle, soit par leurs prières, soit par leurs lumières et leur sagesse. Mais ce qui paroît surtout occuper le prélat, c'est le soin de la jeunesse et le besoin d'une éducation chrétienne. M. de Sagey paroît appeler de tous ses vœux, pour son diocèse, les secours d'une société célèbre, et il forme aussi le souhait qu'un illustre prélat puisse opérer, dans l'instruction publique, tout le bien que ses lumières, son zèle et sa sagesse donnent droit d'espérer. Enfin, M. l'évêque de Tulle parle avec admiration d'une famille auguste, appelle les bénédictions du ciel sur son diocèse et sur la France, et détermine, dans le dis-

positif, les prières qui doivent être dites dans le diocèse pour attirer les grâces de Dieu sur son administration. Ce Mandement est digne, pour les pensées et le style, d'un prélat connu par des productions que nous avons citées avec intérêt.

— Avant la révolution, il existoit à Fontaine, village près Dijon, une communauté de religieux Bernardins, de la congrégation des Feuillans. On sait que ce lieu est la patrie de saint Bernard, et ce grand homme y étoit honoré d'une manière spéciale. L'église et le monastère de Fontaine durent en partie leur érection aux libéralités de Louis XIII, qui se croyoit redevable à l'intercession de saint Bernard d'un bienfait signalé, ainsi qu'il le déclara par ses lettres-patentes du mois de juillet 1618. Louis XIV ne se montra pas moins reconnoissant envers le saint abbé de Clairvaux, ainsi qu'on le voit par sa lettre à l'évêque de Langres, du 20 décembre 1652, pour l'inviter à faire célébrer la fête du saint dans son diocèse, et par une autre lettre du 28 février 1753 au parlement de Dijon. Ce prince voulut que son nom, ainsi que celui de la Reine-Mère et celui de son frère Monsieur, fussent inscrits à la tête d'une confrérie érigée dans l'église des Feuillans, à Fontaine, par ordonnance de l'évêque de Langres, en 1653. Les souverains Pontifes accordèrent à cette confrérie plusieurs priviléges et indulgences. Cette pieuse association avoit disparu avec le monastère : le curé et les habitans de Fontaine ont obtenu, le 23 janvier 1823, de M. l'évêque de Dijon, le rétablissement de la confrérie, qui sera désormais transférée dans leur église, avec tous les priviléges que Sixte-Quint et Innocent X lui avoient accordés, ainsi qu'on le voit par un rescrit pontifical du 1er. mars 1823. Ce rétablissement sera proclamé dans l'église de Fontaine le 17 août prochain, jour où on y célébrera la fête de saint Bernard. Puisse cette cérémonie ranimer l'ancienne dévotion envers un grand homme qui fit l'étonnement de son siècle, envers un docteur dont les écrits ont enrichi l'Eglise, envers un saint dont le nom doit nous être cher à tant de titres, et dont les vertus, le zèle et l'influence sont encore d'un si grand exemple!

— Nous fîmes connoître, dans notre n°. 851, l'offre d'un anonyme qui se proposoit de favoriser les établissemens de missionnaires, et qui promettoit de donner une somme de cent pistoles au moins aux évêques qui pourroient commencer ces sortes d'établissemens. Des établissemens déjà com-

mencés ont cru, d'après cette offre, pouvoir prétendre au même secours; mais la personne a formellement résisté à toute demande de ce genre, et a déclaré qu'elle réservoit ses dons pour les diocèses où l'association de missionnaires n'existeroit pas encore : elle nous presse de réitérer son offre, en spécifiant bien qu'elle a pour but d'aider les établissemens non commencés. Dans un moment où de nouveaux siéges sont créés et où des évêques se répandent dans les provinces, et vont s'occuper de ranimer la foi, il n'est pas douteux que les missions ne soient un des principaux moyens qu'emploiera leur zèle; ils sentiront la nécessité de charger quelques ecclésiastiques choisis d'aller évangéliser les villes et les campagnes, et ils chercheront peut-être à pourvoir aux besoins à venir par un établissement fixe et stable. C'est pour seconder leur prévoyance, que l'anonyme leur fait l'offre dont nous parlons; il est disposé à donner 1000 francs au moins pour faciliter les établissemens de missionnaires qui n'existeroient pas encore. Nous eussions souhaité qu'on pût s'adresser directement à lui; mais il veut cacher la main qui va répandre tant de bienfaits, et il nous prie seulement de déclarer qu'il fera passer la somme indiquée plus haut à tout évêque qui lui aura fait connoître l'intention formelle d'établir, dans l'année, une maison de missionnaires pour son diocèse.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le gouvernement françois, qui n'a pas délivré de lettres de marque, et laisse passer librement tous les bâtimens de commerce, avoit cru qu'il n'avoit pas besoin de signifier le blocus effectif des ports d'Espagne devant lesquels il a établi des croisières; mais, comme des bâtimens, sous différens pavillons, essaient tous les jours d'introduire des vivres et des munitions dans les ports bloqués, et que plusieurs de ces bâtimens, surtout à Cadix, ont été arrêtés par nos vaisseaux, M. le ministre des affaires étrangères a envoyé aux ambassadeurs accrédités près la cour de France une lettre circulaire notifiant le blocus de Cadix, Barcelonne, Santona, Saint-Sébastien, la Corogne et le Ferrol. Les bâtimens, de quelque nation qu'ils soient, qui tenteroient de s'introduire dans l'un de ces ports, seront arrêtés par les vaisseaux du Roi, et pourront encourir la confiscation.

— L'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, présidée par M. le marquis de Pastoret, a tenu, le 25, sa séance annuelle pour la distribution des prix. M. Capefigues a été couronné pour son Mémoire sur l'état des juifs au moyen âge. MM. de Saint-Martin, Dacier, Quatremère de Quincy et Naudet, ont lu plusieurs morceaux qui ont été écoutés avec intérêt.

— Le nombre des avoués à la cour royale de Paris, qui avoit été réduit à cinquante, vient d'être fixé définitivement à soixante.

— M. le duc de Doudeauville a été nommé, à l'unanimité, président du juri pour les produits de l'industrie françoise.

— Mme. la duchesse d'Avaray vient de mourir.

— On croit que la saisie du *Constitutionnel*, du 23 de ce mois, a été provoquée par l'article dans lequel ce journal annonçoit que des troupes étrangères, déguisées, traversoient la France par petits détachemens, et marchoient par étapes.

— Il vient d'être envoyé à Saint-Amand (Cher), pour l'ornement de l'église de cette ville, deux grands tableaux représentant *la Conversion de saint Paul* et *l'Ascension de la sainte Vierge*.

— M. le colonel Mouttet, délégué pour le recrutement dans l'Ardèche, vient d'être promu, en récompense de ses services, au grade de maréchal de camp.

— M. le comte de Chastellux, qui va prendre le commandement de la première brigade du second corps de réserve, est passé à Bordeaux le 22.

— M. Etchegoyen, lieutenant-colonel commandant le bataillon des pontonniers à Strasbourg, est nommé colonel; M. Klie, chef de bataillon, inspecteur de la fonderie de Strasbourg, et M. Guidonet, chef de bataillon, inspecteur de la manufacture d'armes à Klingenthal, sont nommés lieutenans-colonels.

— M. Woelfel, sous-lieutenant au régiment des carabiniers de Monsieur, a été nommé lieutenant de gendarmerie dans la compagnie de l'Aveyron, à la résidence d'Espalion.

— D'après une décision ministérielle, M. le préfet du Rhône a fait fermer, à Lyon, la loge maçonnique dite *de la Candeur*. Deux commissaires de police ont apposé les scellés sur les portes de la loge.

— Le tribunal de police correctionnelle d'Altkirch (Haut-Rhin) vient de condamner M. Zickel, secrétaire de M. Kœchlin, à trois mois de prison, pour avoir distribué la lettre des députés à leurs prétendus commettans.

— On vient d'arrêter à Nantes un homme qui est accusé d'être l'auteur du vol sacrilége commis dans la cathédrale de cette ville.

— Depuis le mois de novembre de l'année dernière, on forme, à une lieue en avant de Marseille, dans le canal qui sépare les deux îles de Pomègue et de Ratoneau, un autre port vaste et sûr, destiné à recevoir les navires venant de pays affligés ou suspectés de maladies contagieuses. Ce port aura le nom de *port Dieudonné*. La construction de la *digue de Berri*, qui doit barrer le canal et joindre les deux îles, est le principal objet des travaux. Cette jetée à pierres perdues aura trois cents mètres de longueur. Sa base est de quatre-vingt-dix mètres au fond de la mer, qui, dans cet espace, en a treize de profondeur moyenne. Déjà la jetée est élevée de deux à trois mètres au-dessus de la mer, sur une longueur de cent quarante-trois mètres; de sorte qu'il ne reste plus à peu près que la moitié de l'intervalle à barrer, et l'on a tout lieu d'espérer que ce bel ouvrage sera entièrement achevé vers la fin de l'été 1824. On va élever la grande infirmerie sur une éminence de l'île Ratoneau.

— M. le général Donnadieu a demandé un congé pour se rendre à Barèges, afin d'y soigner une ancienne blessure qui s'étoit ouverte l'hiver dernier à Paris, et qui, à la suite des fatigues de la campagne, s'est ouverte encore. Il doit être en ce moment en route pour se rendre aux eaux.

— Un bâtiment anglois, parti de la Corogne le 15, a débarqué à Liverpool un grand nombre de passagers, parmi lesquels se trouvent plusieurs officiers supérieurs de l'armée constitutionnelle d'Espagne. Le capitaine devoit amener à son bord la femme de Mina et une autre dame, qui n'arrivèrent pas à temps pour s'embarquer. La première étoit encore au Ferrol.

— On vient de vendre à Londres la bibliothèque de Buonaparte, dont on n'a pas retiré tout le produit qu'on espéroit, vu le touchant intérêt que portent quelques bonnes gens à tout ce qui a appartenu à ce brave homme.

— Le roi de Danemarck a fait déclarer par son ministre à la diète germanique que, conformément à l'article 13 de l'acte fédératif, il donneroit au duché de Holstein une constitution qui concilieroit, autant que possible, les anciens droits, et seroit adaptée aux rapports actuels du temps. Le ministre de Wurtemberg a demandé à sa cour sa démission de ministre à la diète.

— Les principaux fonctionnaires publics, des ordres ecclésiastique, militaire et administratif, et sept à huit cents habitans ou chefs de maisons de la Havane et des autres points de l'île de Cuba, ont signé un manifeste dans lequel ils déclarent qu'il existe dans l'île une parfaite uniformité de sentimens, et que, n'ayant aucun motif de se plaindre de la métropole (l'Espagne), ils n'ont aucune raison de s'en séparer. Cette déclaration dément les bruits qu'on avoit semés de l'existence d'un fort parti en faveur de l'indépendance.

— Le grand-visir a fait décapiter, le 21 juin, le commandant des châteaux forts du Bosphore, dont la garnison s'étoit livrée à de nombreux excès. Le grand-amiral turc a approvisionné Négrepont et Caristo, et s'est dirigé sur la pointe méridionale de la Morée pour secourir les places assiégées par les Grecs.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

M. Melchior de Polignac et M. de Fontenilles, aides de camp de Mgr. le duc d'Angoulême, ont été nommés commandeurs de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Un rapide incendie a dévoré, le 20 juillet, l'église du convent de Madrid où Mgr. le duc d'Angoulême va entendre la messe tous les jours. Il n'y avoit pas encore cinq minutes que S. A. R. étoit sortie quand le feu s'est manifesté avec violence sur plusieurs points à la fois. Les troupes françoises ont rivalisé de zèle et de dévoûment, et sont parvenues à éteindre l'incendie, que l'on attribue à la malveillance. La régence a pris sur-le-champ les mesures les plus énergiques. Déjà on a arrêté trente-deux personnes, dont on a reçu, dit-on, d'importantes révélations. Les membres et les ministres de la régence se sont rendus auprès de Mgr. le duc d'Angoulême pour lui exprimer

leur douleur sur cet odieux forfait. Tous les miliciens volontaires et tous les moines sécularisés qui se sont réfugiés à Madrid ont reçu l'ordre de la régence d'évacuer sur-le-champ la capitale. Nos troupes ont eu beaucoup de peine à calmer l'exaspération du peuple contre les individus du parti révolutionnaire.

On dit qu'un emprunt de 60 millions de francs a été conclu à Madrid, à des conditions avantageuses et avec les meilleures garanties, entre le gouvernement et M. le comte Achille de Jouffroi, traitant au nom d'une société de plusieurs banquiers françois et d'une maison de Londres.

Dans la sortie qui a eu lieu à Cadix et à l'île de Léon, le 16 juillet, les huit à neuf mille hommes de la garnison, ayant en tête les milices de Madrid et de Séville, se sont divisés en six colonnes, pour se porter à la fois sur divers points de notre ligne. Ces colonnes, après avoir passé le canal, se sont formées sous la protection de toutes les batteries, et ont commencé leur mouvement. Quelques compagnies de nos soldats ont suffi pour culbuter toute cette masse, qui a à peine tenu une heure. Nos troupes ont donné dans cette journée les plus grandes preuves de leur bravoure et de leur dévoûment au Roi. L'ennemi a perdu plus de quinze cents hommes ou tués ou blessés; notre perte ne paroit s'élever qu'à seize tués et soixante-cinq blessés, dont cinq officiers. On a trouvé sur le champ de bataille un transfuge françois, officier supérieur, qui dirigeoit le feu ennemi; il avoit les deux jambes emportées d'un coup de canon, et demandoit à nos soldats d'achever de le faire périr sur le champ de bataille. L'ennemi a obtenu une trève de cinq heures pour enlever les blessés. Pendant le combat, notre flotte s'est emparée d'un bâtiment espagnol venant d'Amérique, et portant aux cortès 900,000 fr.

M. le contre-amiral Hamelin a défendu aux pêcheurs de Cadix de sortir du port. Cette défense a produit une vive sensation parmi le peuple, dont une grande partie ne subsiste que par le produit de la pêche; elle peut contribuer à amener d'heureux résultats.

Le général royaliste Bessières s'est emparé, le 18 juillet, du fort de Chineilla.

L'investissement de la Corogne a été effectué, le 15, par le général Bourck, qui a enlevé toutes les positions dont est entourée cette place. Il a forcé l'ennemi à se renfermer dans ses murs, après lui avoir pris de l'artillerie, un bon nombre d'hommes et un drapeau. Deux frégates bloquent le port. Dans la défense des postes extérieurs de la Corogne, les Espagnols ont eu environ cent cinquante hommes hors de combat, dont trois commandans de brigade grièvement blessés. Le général Wilson a reçu une balle qui lui a traversé la cuisse, et un de ses aides de camp a reçu une blessure qu'on dit mortelle. La canonnade et la fusillade ont repris le 17. Le gouverneur est un révolutionnaire exalté, qui veut sacrifier la ville.

La place et le port du Ferrol ont capitulé le 14, et le lendemain matin le général Huber y est entré : la tranquillité publique n'a pas été troublée un seul instant.

Le général Morillo s'est emparé de Santiago, et marche sur Vigo.

La garnison de Saint-Sébastien a fait sortir, le 15, six cents hommes

dans le but d'incendier le faubourg Saint-Martin; mais les troupes espagnoles ont été repoussées dans la place par quelques compagnies.

Le mécontentement et la fermentation augmentent chaque jour dans Barcelonne. Un fort détachement de la garnison s'est porté sur Ignalada; mais la masse des corps de Milans et de Llobera, au nombre d'environ six mille hommes, ne s'est point éloignée de Villa-Franca.

L'ennemi a été repoussé dans une sortie qu'il a faite, le 20 juillet, vers l'Hospitalet.

On dit que les habitans des environs de Villafranca se sont déclarés pour la cause royale. Le pays situé entre le Llobregat et l'Ebre est un de ceux de la Catalogne où le nombre des royalistes est le plus considérable.

La corvette la *Victorieuse* s'est présentée, le 13 juillet, devant Peniscola, et a sommé le gouverneur de la forteresse de faire sa soumission à la régence. Cette place est étroitement bloquée par les royalistes espagnols et fort mal approvisionnée; il y a beaucoup de mécontens dans la garnison. La présence de la *Victorieuse* près de la côte a été pour les habitans de ce littoral l'occasion de faire éclater avec le plus grand enthousiasme les sentimens qui les animent pour leur monarque. Deux officiers de la corvette ont été portés en triomphe chez l'alcade et chez le gouverneur. Ce dernier, qui est un des juges du général Elio, s'est refusé à tout arrangement.

On assure que Ballesteros a été rapporté blessé, le 9, à Santafé, et que son armée rentroit à la débandade dans Grenade. Les François sont attendus dans cette ville avec la plus vive impatience.

Le général Molitor a pris la forteresse de Lorca par un coup de main des plus hardis. Nos carabiniers se sont élancés sur les retranchemens ennemis au pas de course, à travers des rochers et sous un feu très-vif. Les troupes constitutionnelles, effrayées, ont demandé à capituler. Les résultats de cette brillante affaire sont trente-cinq officiers et cinq cents trente sous-officiers et soldats prisonniers, un drapeau, dix-huit canons, douze cents fusils et une quantité considérable de munitions. Nous avons eu un officier et trois soldats tués, et quatre-vingt-six blessés. L'ennemi a eu trois hommes tués, dont deux officiers, et vingt blessés. Après avoir laissé une garnison à Lorca, le général Molitor a pris la direction de Baza.

Le marquis de Palmella annonce dans sa circulaire aux ambassadeurs portugais près les cours étrangères, que son souverain va donner au Portugal une charte de loi fondamentale qui évitera avec prudence les deux extrêmes du pouvoir absolu et de l'anarchie révolutionnaire.

La commission de constitution s'assemble fréquemment; elle s'occupe surtout des moyens d'éviter toute séparation politique des vastes provinces de la monarchie, et on croit que, dans cette vue, il sera accordé aux Brésiliens une constitution particulière, quoique sous le même souverain.

Le comte de Funchal a été renommé ambassadeur auprès du saint Siége. Le comte d'Amarante est nommé marquis de Chaves, avec

une dotation d'environ 18,000 fr. Le roi a nommé à beaucoup de commanderies et de canonicats. Le conseil d'Etat a été formé le 4 juillet; il a sa tête l'infant don Miguel.

Thesaurus Patrum Floresque Doctorum qui tùm in theologiâ tùm in philosophiâ olim claruerunt, tome II (1).

Cette entreprise, dont nous avons annoncé le commencement, se poursuit avec le même soin. Le volume que nous annonçons termine la lettre A, et renferme de plus la lettre B et le commencement du C. Parmi les articles qui se trouvent à ces trois lettres, il y en a d'importans et qui sont développés avec beaucoup d'étendue; tels sont ceux *Ambitio*, *Amicitia*, *Angeli*, *Anima*, *Avaritia*, *Baptismus*, *Beatitudo*, *Bellum*, *Castitas*, etc. Chacun de ces articles embrasse même plusieurs considérations : ainsi, l'article *Ame* pourroit se partager en sections, où on considère cette noble faculté sous différens aspects; son origine, son immortalité, ses fonctions, ses devoirs, le malheur de l'ame après sa chute, son état après la mort, forment la matière d'un assez grand nombre de passages tirés d'Origène, de saint Basile, de saint Jean-Chrysostôme, de saint Bernard, etc. L'article de l'*Avarice* est plus abondant encore en pensées, en tableaux, en traits empruntés à presque tous les Pères; chacun d'eux apporte son contingent de réflexions morales, pieuses ou éloquentes, et de cette réunion de morceaux divers naît un ensemble où les écrivains et les prédicateurs peuvent trouver des matériaux à leur usage. C'est ce que nous pourrions justifier par des citations; mais elles ne sont pas de nature à entrer dans ce journal, où notre usage est de ne mettre que le moins de latin possible.

Les morceaux tirés des auteurs profanes sont courts et en petit nombre : l'éditeur fait preuve en cela de discrétion et de sagesse, car il seroit aisé d'étendre cette partie; mais ce seroit changer l'esprit et le but de sa collection. Il assure que, d'après les mesures qu'il a prises, il ne dépassera point le nombre de volumes qui a été annoncé. L'exécution typographique continue à être très-soignée; c'est la même que pour le *Thesaurus Biblicus*, dont cet ouvrage est la suite.

---

(1) In 8°.; prix, 8 fr. et 10 fr. franc de port. Le prix de chaque volume à paroître, pour ceux qui souscriront, est de 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

Discours de Piété choisis; par M. Lacoste (1).

M. l'abbé Lacoste, précédemment curé de Genève, et tour à tour employé dans le ministère et dans l'enseignement, est auteur de ces Discours; il est dit dans un Avertissement qu'il a suivi, pendant plus de trente ans, la méthode conseillée par Fénélon, et qu'il s'est accoutumé à développer par une sorte d'improvisation des canevas dont l'ensemble formeroit un cours d'instructions suivies et comme un plan de la religion. On l'a prié de faire imprimer ces canevas pour l'utilité des ecclésiastiques, et c'est ce qui a produit ce volume, lequel est proprement un essai destiné à sonder le goût du public.

Il y a dans ce volume treize Discours, un pour le vendredi-saint, sur le triomphe de la Croix; un pour le jour de Pâque, sur la Religion considérée dans ses différens états; un pour la fête de Noël, un autre pour la Toussaint; trois qui traitent de l'Orgueil, de la Médisance et du Mensonge; un sur l'Immolation du Chrétien; deux pour le renouvellement des Vœux du Baptême et sur les Vertus de l'Enfance; des Panégyriques de Saint Vincent de Paul et de saint Louis, et une Oraison funèbre de Louis XVI. Il règne en général dans ces Discours une heureuse facilité. Ils sont assez courts, et il y a des endroits qui seroient susceptibles de plus de développemens; mais ces développemens sont indiqués et préparés suffisamment, et l'auteur a le mérite de mettre le lecteur sur la voie, même lorsqu'il se resserre à dessein. Sa composition n'est point

(1) 1 vol. in-12 de 340 pages; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Rusand; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

recherchée, et annonce un homme d'esprit, et un prêtre accoutumé à traiter les sujets de religion.

Nous citerons comme modèle de son style le morceau suivant, tiré du Discours sur les grandeurs de Jésus-Christ, pour la fête de Noël :

« Verbe intérieur, Verbe éternel, Jésus-Christ est par-là même, mes frères, l'expression vive de la pensée de Dieu et de sa connoissance; Verbe que le Père dit toujours en lui-même, parce qu'il se connoît toujours, et que le Verbe est et demeure toujours en lui : *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum.*

» Splendeur de la gloire du Tout-Puissant, émanation de son ineffable clarté, ce Fils divin vit et règne dans les siècles des siècles. Des flammes, dit saint Jean, forment son trône; un fleuve de feu très-rapide sort de devant sa face; un million d'anges le sert, et mille millions assistent devant lui. Le saisissement intime que leur causent une grandeur, une majesté si redoutable, répand une sainte horreur dans toutes les sublimes intelligences, et tient les principautés et les dominations respectueuses, immobiles et prosternées.

» Tel est Jésus-Christ dans le sein du Très-Haut. Le considérerai-je sortant de ce secret auguste où il étoit renfermé, et, au temps arrêté dans ses décrets immuables, se produisant au dehors, et semant les êtres dans ce vaste univers? Tout atteste alors sa puissance et sa divinité. Il parle, ou plutôt il veut, et le monde est créé; et l'homme, qui en est le plus bel ornement, le chef-d'œuvre de la Divinité, l'homme existe. C'est le Verbe, mes frères, qui a fait le ciel et la terre, dit saint Paul, les choses visibles et invisibles, les créatures animées et inanimées : *In ipso condita sunt universa in cœlis et in terra.* Le monde entier est son ouvrage. Comme parole, il est l'instrument que Dieu employoit pour agir; comme sagesse, l'archétype et le modèle des productions divines. Il présidoit à la formation; il régloit tous les plans.

» Transportons-nous en effet, mes frères, au moment le premier de tous, qui vit éclore avec le monde une foule de merveilles. Nous y verrons cette souveraine et divine sagesse conduire tout avec poids, avec nombre et mesure, et opérer en se jouant les plus admirables prodiges : ici suspendre une voûte magnifique au-dessus de nos têtes, là affermir la terre.

sous nos pas, peser les montagnes dans ses balances, resserrer les mers dans de justes bornes, et briser contre le sable l'orgueil de leurs flots, soumettre les animaux à notre empire, vêtir la nature de beauté et de magnificence, et donner l'être, le mouvement et la vie à nous et à ce qui nous environne. Ordre éternel, ordre immuable, nous la verrons faire l'unité et la perfection de nos ouvrages, former ce concert merveilleux qui charme nos sens ou nos esprits : et, lorsque nous suivons nous-mêmes les règles du beau, nous ne travaillons que d'après ses conceptions et ses desseins. Lumière universelle, elle répand ses rayons dans nos ames : et les principes d'équité naissent en nous, et les législateurs donnent des lois sages à leurs peuples; les savans reculent les limites des sciences; les vérités luisent à nos regards. Dans la nature comme dans la religion, nous n'avons, mes frères, qu'un créateur et qu'un maître. Grand Dieu! mes idées s'agrandissent, et mes yeux s'ouvrent : vos créatures, au physique comme au moral, ne m'offrent plus que des expressions de votre Verbe, des instrumens de sa sagesse, des preuves de votre puissance. Vos grandeurs invisibles me sont devenues visibles par le spectacle du monde, selon le langage de votre Apôtre, dont je ne fais que développer la doctrine. Je découvre en tout et en moi, des caractères ineffaçables de votre divinité, de votre bonté et de votre magnificence. Quel évangile pour apprendre à vous connoître, ô mon Dieu! quel livre que l'homme et que l'univers!

» Jésus-Christ a tout fait, mes frères, Jésus-Christ conserve et gouverne tout. C'est en lui et pour lui que les créatures subsistent : *Omnia in ipso constant.* C'est lui, continue l'Apôtre, qui les soutient et les porte dans sa parole toute-puissante, qui opère et agit incessamment en elles; qui commande aux nuées : elles répandent l'abondance, qui appelle; et les fléaux accourent, et les élémens obéissent; lui en qui nous ne cessons de voir, de connoître et de vivre. C'est Dieu, c'est lui qui, maître absolu des évènemens, cause première, cause unique, juge, ordonne, prononce, dispense les succès et les maux, envoie la lumière ou les ténèbres; élève, et personne ne peut abattre; abat, et personne ne peut relever; lui, qui rapporte les persécutions et les guerres, les révolutions et les boulèversemens des empires à ses desseins et à sa gloire; lui qui, dans l'ordre du monde et de la politique,

l'ordre de la religion et du salut, est la fin, la plénitude et la consommation de toutes choses, comme il en étoit l'auteur et le principe : *Ego sum principium et finis; ego fui primus et novissimus* ».

Il nous semble que ces Discours en font désirer la suite, et que l'éditeur rendroit service aux ecclésiastiques en complétant son cours d'instructions.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le *Diario* de Rome, du 16, a parlé de l'accident arrivé au saint Père dix jours auparavant, et il l'annonce comme une fracture du col du fémur gauche; mais il ajoute que la cure se fait heureusement, et que S. S. est libre de toute autre incommodité. Les lettres particulières confirment ces détails; elles portent que le saint Père a ignoré d'abord la nature de l'accident, et qu'il a fallu la lui faire connoître pour combattre l'extrême désir qu'il témoignoit de quitter le lit. S. S. a pu s'occuper de différentes affaires.

— Une des plus belles églises de Rome vient d'être la proie des flammes; la basilique de Saint-Paul, hors des murs, qui remonte à la plus haute antiquité, et qui étoit remarquable par son architecture, ses colonnes, ses richesses et sa charpente, a brûlé dans la nuit du 15 au soir. On attribue ce malheur à l'imprudence de quelques ouvriers qui réparoient les plombs, et qui ont laissé tomber des charbons allumés. Dans la nuit, on a vu tout en feu le toit de l'édifice, et les secours des pompiers sont arrivés trop tard. Les gens de l'art comme les fidèles déploreront la perte d'un monument que les étrangers alloient admirer, et qui étoit une des premières églises de la capitale par sa beauté et sa grandeur, une de celles que la piété des fidèles visitoit le plus, et auxquelles les souverains Pontifes avoient accordé les indulgences et des priviléges. Cette église étoit desservie par les Bénédictins du Mont-Cassin, et le Pape a habité le couvent contigu avant qu'il eût reçu le chapeau.

— M. l'archevêque de Paris a passé la semaine entière à Paris. Le prélat est allé officier dimanche dernier dans l'église de la Madeleine (à l'Assomption), et a été complimenté par M. l'abbé Feutrier, curé de la paroisse. Cet estimable et zélé pasteur a déjà fait dans son église diverses dispositions

pour rendre moins sensible la petitesse du local, et tous les actes de son administration le font aimer et estimer de plus en plus de ses paroissiens. Le jeudi, M. l'archevêque a célébré la messe à Mont-Rouge pour la fête de saint Ignace, a présidé, le soir, la distribution des prix du séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et le vendredi, il a donné la confirmation à Saint-Nicolas-des-Champs.

— Dimanche 3 août, fête solennelle de la Susception de la sainte Croix, M. l'évêque de Saint-Claude officiera pontificalement dans l'église de Saint-Roch, matin et soir, et prêchera aux stations qui se feront après les offices du matin et du soir, auxquelles est attachée l'indulgence plénière.

— M. l'archevêque d'Avignon, qui a rendu tant de services au diocèse de Lyon pendant qu'il étoit évêque de Mende, continue à prêter le secours de son ministère à une église si digne d'intérêt. Le prélat a fait dernièrement une nombreuse ordination *extra tempora;* cette ordination a duré plusieurs jours. M. l'archevêque a donné aussi la confirmation dans plusieurs églises. Il seroit bien à désirer que l'on pourvut enfin, par une mesure stable, aux besoins d'un diocèse où il y a tant de bien à faire, et qui offriroit de si puissantes ressources.

— M. de Ramond-Lalande, évêque de Rodez, occupe enfin le siége auquel il avoit été nommé il y a six ans, et les obstacles qui s'étoient opposés à son installation ont été heureusement levés. C'est le 8 juillet que le prélat arriva dans son diocèse. Il se prosterna en arrivant sur le territoire, et appela toutes les bénédictions du ciel sur l'église et le troupeau qu'il étoit appelé à conduire. Le lendemain, Mgr. fit son entrée à Rodez. Il trouva, au bas du faubourg Saint-Cyrice, la congrégation des Artisans et des Pénitens, la garde nationale et le conseil municipal, ayant à sa tête M. Delaure, maire de la ville et député, qui complimenta le prélat. Le clergé, composé de près de cinq cents ecclésiastiques, tant curés et vicaires qu'élèves du séminaire, occupoit les deux côtés de la route. M. l'évêque entra sous une tente qui avoit été préparée, et s'y revêtit de ses habits pontificaux. M. l'abbé Mazars, grand-vicaire, le harangua, et lui exprima la joie de tout le diocèse. Après la réponse du prélat, on se mit en procession pour se rendre à la cathédrale. La population entière de la ville et celle des campagnes environnantes s'étoit portée

sur le passage. A quelque pas de l'église, M. le préfet adressa un discours au prélat; et à l'entrée de l'église même, le curé le complimenta. M. de Lalande fit sa prière au bas de l'autel, pendant qu'on chantoit des prières, et étant monté en chaire, adressa au peuple des paroles d'édification. Son discours, non écrit, et dicté seulement par le cœur, étoit plein de sentimens touchans et paternels, et a excité une émotion générale. M. l'évêque a célébré la messe, qui a été suivie du *Te Deum*. Tous les membres du clergé ont été successivement se mettre à ses pieds, baiser son anneau et recevoir sa bénédiction. Ensuite la procession a conduit Mgr. dans son palais. Dans la journée, toutes les autorités sont allées successivement le saluer, et les chefs des corps lui ont adressé des discours. Le prélat a répondu à chacun avec autant de précision et d'à-propos que de bonté et de grâce : ces réponses ont encore accru la joie que causoit sa présence. Le clergé, les autorités, les fidèles, toutes les classes s'applaudissent d'une restauration si long-temps attendue, et d'un choix si long-temps retardé par de fâcheux incidens. Le récit de l'entrée de M. l'évêque a même été imprimé, pour satisfaire à l'empressement de toutes les parties du diocèse. Nous parlerons une autre fois de son Mandement d'entrée.

— Plusieurs églises voient arriver à la fois les prélats destinés à consoler leur longue viduité. M. Alexandre-Raymond Devie, évêque de Belley, est arrivé, le 23 juillet, dans sa ville épiscopale. Depuis Lyon jusqu'à Belley, il avoit été accueilli avec tous les honneurs; et à Meximieux, une députation du clergé et de la ville de Bourg étoit venue rendre ses hommages au prélat. Dès le matin de ce jour, plus de quarante jeunes gens à cheval allèrent au-devant du prélat jusqu'à Rossillon; et à deux heures, le clergé, les autorités et la garde nationale se portèrent à l'entrée de la ville. Une heure après, le son des cloches et une salve d'artillerie annoncèrent l'arrivée du prélat, qui mit pied à terre au collége, et y fut complimenté par le sous-préfet et par le maire. M. l'évêque se revêtit de ses habits pontificaux, et se rendit en procession à la cathédrale, où, étant monté en chaire, il adressa à ses ouailles un discours digne de sa piété, et leur promit son affection la plus tendre et ses soins les plus empressés. La douceur de sa physionomie ajoutoit à la grâce de ses expressions, et tout le monde a été touché de ce discours. Le soir,

la ville a été illuminée. Nous sommes aussi obligé de renvoyer à un autre numéro l'extrait du Mandement du prélat.

— Un artiste a conçu l'idée d'un monument à élever à la mémoire du Prince immolé, il y a trois ans, par un scélérat fanatique. Sur les marches de la tombe on voit la religion et la France en pleurs; la première indique les dernières paroles qu'elle a inspirées au Prince mourant. Au-dessus le Prince est représenté sur le lit de mort, avec la blessure fatale. Les trois vertus théologales le soutiennent, et l'athéisme s'enfuit avec l'anarchie, après avoir consommé son crime. Dans le fond on voit l'apothéose du Prince, et différens bas-reliefs sont relatifs à sa mort et à la naissance de son fils. Une lithographie très-bien exécutée donne l'idée de ce monument, qui devroit être placé dans une chapelle; c'est à la religion qu'il appartient de consacrer ces monumens, et l'idée d'un mausolée profane dans un lieu profane est un contre-sens qui ôteroit au monument une partie de son intérêt. La gravure dont nous parlons est due à un artiste religieux; l'intention en est à la fois chrétienne et monarchique. De plus, la moitié du produit de la vente est destinée à un but utile, qui est de procurer de bons livres aux associations pieuses formées par les missionnaires à Sainte-Geneviève, et dans différentes églises de la capitale. On trouvera cette gravure chez les suisses de Sainte-Geneviève et des autres églises où la mission a été donnée, et au bureau de ce journal.

— Un illustre voyageur remarquoit dernièrement, dans des lettres dont nous avons donné un extrait, avec quel soin on conserve dans ce pays les anciens monumens de la religion. L'Angleterre protestante entretient précieusement les églises bâties autrefois par les catholiques; elle respecte les flèches, les tours et tous les ornemens de l'architecture gothique; elle répare même les anciennes abbayes; elle élève encore des flèches à côté de ses églises, et M. le comte de Marcellus nous a cité une petite ville où on a laissé subsister l'ancienne tour, tout en élevant auprès une tour nouvelle. Il paroît que, dans ce pays, on n'a pas horreur des vestiges de l'antiquité; chez nous, il semble qu'on ait déclaré la guerre aux monumens de la piété de nos ancêtres, et nous ne parlons pas ici des destructions opérées dans les temps les plus fâcheux de la révolution; même, depuis le Concordat de 1801, nous avons vu abattre à Paris autant d'églises que pendant les années de la

terreur; on vient récemment d'en détruire encore une, les Théatins. Saint-Germain-des-Prés n'a échappé qu'avec peine à l'arrêt de destruction porté par les architectes, et il a fallu tous les efforts du zèle pour faire révoquer la condamnation qui avoit été prononcée. Ne pouvant renverser l'église, on s'en est vengé sur les flèches; on vient d'en abattre deux à grands frais. Le prétexte, dit-on, est qu'elles nuisoient à la restauration de l'édifice, laquelle, pour le dire en passant, n'avance qu'avec une affligeante lenteur. Mais le clocher, qui est au-dessus du portail, et auquel on a fait grâce, n'a pas empêché de relever les piliers de cette partie de l'église : les clochers qui existoient au-dessus du chœur n'eussent pas été plus préjudiciables à la sûreté de l'édifice. L'on voit avec d'autant plus de regrets disparoître ces anciens monumens que nous n'avons aucune espérance d'en voir élever aujourd'hui de semblables. Ces clochers devoient être respectés à bien des titres : outre l'intérêt qu'ils inspiroient sous le rapport de l'antiquité et des arts, ils nous rappeloient la piété de nos pères, ils dominoient majestueusement la capitale, et annonçoient au moins une ville chrétienne. Le voyageur, en arrivant autrefois dans cette grande cité, la voyoit surmontée de tours, de flèches, de dômes, qui rendoient en quelque sorte témoignage de notre foi : la plupart ont disparu. Seroit-ce être trop exigeant que de demander au moins que l'on nous laisse ce qui nous reste, et que l'on conserve ce qui a échappé à tant de ruines? Les églises que l'on élève en ce moment ne nous font que mieux sentir les avantages de celles que nos pères avoient construites. Petites et étroites, sans élévation et sans noblesse, on a cependant peine encore à les terminer : on voit trop qu'elles ont été élevées avec des plans d'une économie forcée peut-être, mais déplorable : qu'on n'y a rien donné à la grandeur ni à la majesté, qu'on n'a cherché à satisfaire que la plus urgente nécessité. Mais, puisque nous ne pouvons faire mieux, ne devrions-nous pas au moins conserver avec soin ce qui a été bâti dans des temps plus heureux, ce qui est plus digne de la religion et plus propre à exciter la piété des fidèles?

— Nous avons parlé d'un petit ouvrage intitulé : *Essai sur le Blasphème* (1), qui, depuis trois ans, a eu huit éditions en fran-

(1) 1 vol. in-18; prix, 50 c. et 70 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

çois. Un pieux gentilhomme flamand l'a traduit dans sa langue, et la *Société catholique* formée en Hollande en a annoncé une traduction en hollandois, qui doit être distribuée à chacun de ses membres, au nombre de six exemplaires. Les blasphèmes ont en quelque sorte en ce pays un caractère plus grave qu'en France, et le mot *Gott verdomm*, quoiqu'il ait un sens aussi impie qu'absurde (*Dieu soit damné*), ce blasphème horrible, que nous demandons de rapporter, est malheureusement fréquent dans la bouche des militaires, des hommes du peuple, et de tous ceux qui comptent pour rien l'outrage fait à Dieu. L'auteur de l'*Essai* parle d'une association formée sous le titre *du Nom de Dieu*, pour la répression du blasphème; cette association avoit été autorisée par les papes Pie IV et Pie V, et un concile de Toulouse, en 1590, l'avoit adoptée pour cette province. On a eu l'idée d'établir une semblable association dans le royaume des Pays-Bas; un ecclésiastique distingué en dresse les réglemens. On s'occupe de tous les moyens d'inspirer de l'horreur pour une habitude coupable, et déjà dans une des plus grandes villes du royaume un chef militaire, distingué par sa piété, a défendu ces insultes grossières dans la division qu'il commande, et a réussi à les rendre beaucoup plus rares. L'association souhaiteroit qu'on renouvelât les anciens édits contre le blasphème, et elle a fait un appel aux hommes pieux et éclairés pour avoir leurs vues à ce sujet. Elle propose vingt ducats d'or pour un Mémoire où l'on traiteroit les questions suivantes: 1°. Pourquoi le blasphème n'est-il plus regardé comme un crime punissable? 2°. importe-t-il à la société de le réprimer par une loi? 3°. pourroit-on espérer d'heureux résultats de cette loi? Les Mémoires doivent être approuvés de l'ordinaire, et transmis, franc de port, avant le 1er. janvier prochain, au bureau de l'*Ami de la Religion*, journal hollandois qui s'imprime à La Haye. Nous nous empressons, d'après le désir d'un correspondant, de donner de la publicité à ce concours ouvert par une pieuse association; une nouvelle édition de l'*Essai sur le Blasphème* indique un moyen de travailler efficacement à réprimer un scandale affligeant.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. Bergeron d'Anguy, vice-président du tribunal de première instance de la Seine, a été nommé conseiller à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Parizot de Saint-Aubin, démission-

naire. M. Charlet, juge d'instruction au tribunal de la Seine, est nommé vice-président, en remplacement de M. Bergeron d'Anguy, et M. Vanin, conseiller auditeur à la cour royale, est nommé juge d'instruction, en remplacement de M. Charlet.

— M. Charles de La Malle, substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, a été nommé procureur-général près la cour royale d'Angers, en remplacement de M. de Noailles, appelé aux fonctions de premier président de la cour royale de Grenoble.

— La cour de cassation a rejeté, le 29 juillet, la demande en réglement de juges formée par cinq avoués du tribunal de Tarascon, qui avoient été suspendus de leurs fonctions pour l'énormité des frais dans une instance d'ordre concernant la distribution du prix d'un immeuble. Depuis la décision de la cour royale, M. le garde des sceaux a destitué ces officiers ministériels.

— Le nommé Cognet, tailleur d'habits, et l'un des auteurs de troubles qui éclatèrent à Lyon le 1er. juin dernier, n'avoit été condamné, par la cour royale de cette ville, qu'à trois mois de prison, quoiqu'il se fût servi d'un petit bâton pour frapper le sergent du poste. La cour de cassation, considérant que le *minimum* de la peine pour un pareil délit, est de six mois, a cassé l'arrêt de la cour de Lyon, et renvoyé le prévenu devant une autre cour royale.

— La cour a également cassé un arrêt qui a renvoyé le sieur Ternon, imprimeur à Vienne, de l'action intentée contre lui pour défaut de déclaration d'une lettre ayant pour titre : *A MM. les députés du département de l'Isère,*

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné le sieur Orsa, éditeur du *Pilote*, à quinze jours d'emprisonnement, et à 200 fr. d'amende, pour un article inséré dans ce journal, le 8 juillet, et capable d'exciter à la haine et au mépris des magistrats et de troubler la paix publique.

— Une ordonnance royale, du 16 juillet, règle le mode de recrutement des compagnies des gardes du corps, et le nombre des gardes que devra fournir annuellement chaque régiment de la garde royale.

— M. le baron de Crouseilhes, maître des requêtes, vient d'être appelé à la direction des colonies, en remplacement de M. Boursaint, conseiller d'Etat, qui, d'après sa demande, reste seulement chargé de la direction de la comptabilité des fonds des invalides de la marine.

— Lors de son voyage à Bagnères de Luchon, S. A. R. Madame a fait remettre à M. le sous-préfet de Saint-Gaudens 300 fr. pour être distribués aux pauvres de Bagnères; S. A. R. a également répandu des bienfaits sur toute sa route, accueillant avec bonté les pétitions qui lui ont été présentées. La ville de Bagnères de Luchon se propose de consacrer par un monument le court séjour que Madame a fait dans ses murs.

— S. A. R. Madame a honoré de sa présence les courses de chevaux qui ont eu lieu à Tarbes, le 21 juillet. Une foule immense s'étoit portée sur les lieux pour contempler les traits de S. A. R., et lui expri-

mer son dévoûment. Cette auguste Princesse est arrivée à Bordeaux le 31 juillet, à deux heures.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur M. le marquis d'Orgeix, colonel des gardes nationales de l'arrondissement de Foix, qui s'étoit porté sur la frontière avec les hommes d'élite à l'approche de Mina.

— Par ordonnance du Roi, du 29 juillet, le sieur Meynieu, lieutenant d'ordre à Carol, et le sieur Mocquin, contrôleur de brigades des douanes à Saillagouse, sont nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur, en récompense des preuves de courage et de dévoûment qu'ils ont données lors de l'apparition de l'ennemi sur la frontière des Pyrénées, en se réunissant spontanément à la troupe de ligne à la tête des brigades des douanes.

— Le conseil municipal de Nantes a délibéré, le 25 juillet, sur les moyens de pourvoir à l'érection immédiate de la statue de Louis XVI, que cette ville élève à la mémoire de ce Prince infortuné sur la belle colonne de la place qui porte son nom.

— M. des Bassyns de Richemont, beau-frère de M. de Villèle, et administrateur de nos possessions dans l'Inde, que l'on avoit dit avoir été pris par un corsaire espagnol, et conduit à la Corogne, vient d'entrer dans le port de Brest, à bord même du bâtiment sur lequel se trouvoit prisonnière Mme. Quiroga.

— M. le commissaire général de la marine du Hâvre vient de recevoir du gouvernement des instructions pour restituer immédiatement, sans aucun frais ni perception de droit, tout navire François qui aura été ou sera repris sur l'ennemi par un bâtiment du Roi.

— M. le comte de Lardenoy, qui étoit gouverneur de la Guadeloupe, et qui a été nommé gouverneur des Tuileries, vient de débarquer à Brest.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est parti, le 28 juillet, de Madrid, pour porter son quartier-général à Séville. S. A. R. a voulu visiter, avant son départ, l'hôpital militaire, et est entré dans les plus grands détails. Il a adressé la parole à beaucoup de malades, et s'est assuré de la qualité des vivres et des vins : ce Prince a paru fort satisfait.

M. le maréchal duc de Reggio conservera le gouvernement militaire de Madrid après le départ de S. A. R.

M. le major-général comte Guilleminot a reçu de la régence le grand-cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand.

D'après un arrêté, du 23 juillet, de la régence, les promotions faites dans l'armée depuis 1820, sont nulles, ainsi que les changemens survenus dans la solde des différens grades.

Par un autre décret du même jour, tous les Espagnols, et en particulier les employés du gouvernement qui se sont présentés, depuis le 7 mars 1820, pour servir dans la milice volontaire, ainsi que

ceux qui ont appartenu à des sociétés secrètes, seront privés par ce seul fait de la solde, des emplois et des décorations qui leur avoient été accordés, et cela jusqu'au retour du roi.

Le général Quesada a détruit un parti constitutionnel qui s'étoit approché de la capitale.

Tout a été disposé devant Cadix pour le bombardement de cette ville dans les journées des 28, 29 et 30 juillet. L'hospice où l'on a transporté le roi est à l'épreuve de la bombe.

On assure que Romanillos, Vigodet et trois députés aux cortès, forment une commission pour faire des modifications à la constitution, et qu'ils doivent en proposer une sur le modèle de la constitution d'Angleterre.

La frégate l'*Antigone*, de l'escadre qui bloque Cadix, a capturé la *Victoria*, venant de Manille, et portant 50,000 piastres.

Un grand nombre de membres des cortès sont allés chercher un asile à Gibraltar. La femme et le frère de Riégo sont aussi dans cette place.

Le corps d'armée du comte Molitor se porte directement sur Cadix.

Beaucoup de pièces de grosse artillerie et de munitions ont été embarquées à Valence, et se rendent au port Sainte-Marie.

Trente mille François se trouveront réunis devant Cadix avec des troupes royalistes espagnoles, lorsque Mgr. le duc d'Angoulême arrivera à Séville.

Le général Foissac-Latour a marché à la rencontre de Ballesteros, qui cherchoit à s'échapper par Jaën, et l'a forcé de se replier : la position de Ballesteros devient d'autant plus critique que le général Molitor a dû arriver à Grenade le 24.

Le château de Penas del Pedro a fait des propositions à Bessières pour se rendre.

Quatre cents François et deux bataillons des gardes espagnoles se sont portés sur Malaga, qui n'est défendu que par huit cents constitutionnels remplis de crainte et d'hésitation.

On a envoyé de Cordoue cent chevaux, qui, joints à trois cents militaires royaux, se sont portés au port de Benamejo, pour couper la route aux constitutionnels qui sont maintenant resserrés dans Grenade.

Alicante, Carthagène, Badajos et Ciudad-Rodrigo, vont être occupés par une partie des vingt-huit mille Espagnols de troupes réglées qui servent avec nous.

Une colonne d'environ douze cents hommes, sortie de Pampelune, le 18 juillet, a attaqué la division royale espagnole, et a été repoussée avec perte, après un engagement qui a duré plus de deux heures.

De grands parcs d'artillerie qui étoient à Narbonne et à Bayonne se dirigent en ce moment sur Barcelonne et sur Pampelune. Le siége de cette dernière place va commencer sous la direction du maréchal Lauriston, qui entreprendra ensuite celui de Lérida.

La ville du Ferrol, qui a capitulé avec le général Huber, étoit occupée par deux mille hommes. On y a trouvé des approvisionnemens

de toute espèce, et des chaloupes canonnières qui vont être employées contre la Corogne.

Le régiment provincial de Mondonedo a passé tout entier aux François.

Le général Morillo a envoyé un courrier aux chefs du régiment de Fernèse, et aux commandans de Ciudad-Rodrigo, pour leur annoncer qu'il les a compris dans sa capitulation : on espère qu'ils l'accepteront.

Morillo a pris, le 17 juillet, Saint-Jacques de Compostelle, et il alloit se porter sur Vigo avec son corps d'armée espagnole et un détachement de troupes françoises que lui a fourni le général Bourck.

Les habitans de Zamora ont montré autant de courage que de dévoûment à la cause royale en résistant au général constitutionnel l'Empecinado, qui a été contraint de battre en retraite.

L'ennemi, qui avoit concentré des forces considérables à Ignalada, s'est retiré à notre approche. Le village de Joma, où il avoit pris position, a été emporté avec la plus brillante valeur.

M. le baron d'Eroles a remporté, le 25 juillet, une victoire à Calaf. Il a détruit presque toute la colonne ennemie; il a fait deux cents prisonniers, dont vingt-trois officiers.

Le marquis de Palmella a adressé une circulaire aux ambassadeurs étrangers pour leur faire connoître, qu'en conséquence de l'outrage, jusqu'ici sans exemple, qu'ont commis les cortès à Séville contre Ferdinand VII, le roi de Portugal a fait signifier à l'ambassadeur des soi-disant cortès qu'il ne pouvoit plus lui reconnoître aucun caractère diplomatique.

Dès que la nouvelle de la contre-révolution de Lisbonne est parvenue dans l'île de Tercère, le peuple s'est précipité sur toutes les personnes connues par leurs opinions libérales, et beaucoup d'entr'elles ont été victimes de sa fureur.

Les feuilles libérales font de leur mieux la guerre en Espagne, et s'efforcent de suppléer, par leur tactique, à tout ce qui manque aux pauvres constitutionnels de ce pays. Ce sont des auxiliaires très-zélés; mais jusqu'ici leurs secours montrent plus de bonne volonté qu'ils n'ont obtenu de résultats. Diminuer autant que l'on peut nos succès, exagérer les ressources des cortès, célébrer Ballesteros et Mina, et se moquer des armées de la foi; s'appitoyer sur les malheurs d'une guerre où la moitié de nos soldats n'ont pas encore trouvé l'occasion de tirer leurs sabres; feindre des alarmes pour l'avenir : tel est, depuis l'ouverture de la campagne, l'unique soin des libéraux. Depuis quelque temps cependant le *Constitutionnel* a encore d'autres soucis; quelques destitutions lui ont fait sonner le tocsin. On peut être sûr d'avance que tous les gens destitués

obtiendront ses éloges; fussent-ils huissiers ou même ducs et pairs, dès qu'ils tombent dans la disgrâce du gouvernement, le journaliste arrive à leur secours, et proclame leur mérite et leurs services. Cette tactique se conçoit : elle est, comme on dit, dans la couleur du journal; elle est utile au parti; cela explique tout. Ce qui pourroit paroître plus surprenant, si l'on devoit être étonné de quelque chose, c'est le ton amer que semble prendre depuis quelque temps le même journal.

Dans son numéro du 16 juillet, il comparoit sérieusement le fanatisme et les proscriptions qui règnent en Europe avec l'aimable tolérance qui domine en Asie, et il avoit l'air de regretter de ne pas être en Perse, seul asile sur la terre où l'on puisse aujourd'hui penser et écrire en liberté. Le journaliste sait très-bien qu'en Perse on ne toléreroit pas la dixième partie de ses éternelles censures, et que la moindre des plaisanteries qu'il se permet seroit punie d'un exil ou de quelque chose de pis : il ne faut donc regarder sa comparaison que comme une fleur de rhétorique et un trait d'exagération qui peut amuser des dupes. Tout cela est un peu ridicule, et cette affectation à calomnier le présent et le passé a quelque chose de misérable et de révoltant tout à la fois. Dans le numéro du lundi 21, nous apprenons que jusqu'ici on a mal jugé la révolution d'Angleterre de 1688; tout le monde l'a vue de travers, et Bossuet, et le Père d'Orléans, et La Bruyère, et Voltaire, noms que l'on est tout étonné de trouver ensemble. Ces écrivains se sont accordés à accuser Guillaume III : le journaliste vient réhabiliter la mémoire d'un prince indignement calomnié. Il est vrai que ce prince détrôna son beau-père; mais, puisqu'il a eu le mérite de faire une révolution, à ce titre il est digne de toutes sortes d'égards. Le journaliste assure donc qu'aujourd'hui nous sommes délivrés *de ces erreurs de tradition et de ces préventions de commande* que les anciens historiens nous avoient léguées : bientôt on nous prouvera que Guillaume fit une action louable en envahissant l'Angleterre, que la morale applaudit à sa conduite envers Jacques II, et que l'humanité et la nature doivent célébrer la mémoire de ce voisin perfide et de ce gendre ingrat. Les idées d'alliance et de parenté ne sont plus que des *erreurs de tradition* et des *préventions de commande*, dont nous avons appris à secouer le joug.

Enfin, le *Constitutionnel* est allé plus loin encore dans son

numéro du 23 juillet. M. l'abbé F. de La Mennais avoit développé, dans un journal, les principes de la religion et de la raison sur la tolérance; il avoit dit que la religion de J. C. est intolérante, en ce sens qu'elle prescrit des vérités à croire et des préceptes à pratiquer; qu'une religion qui n'imposeroit aucun devoir n'en seroit pas une; que de dire que les vérités et les erreurs sont indifférentes à Dieu, c'est, au fond, prêcher l'athéisme; que toute croyance exclut les croyances opposées; qu'établir la tolérance dogmatique, c'est déclarer la religion douteuse, et que tel est en effet le but et le résultat des doctrines philosophiques du dernier siècle, qui ont substitué des opinions changeantes et des institutions variables à des droits certains et à des vérités reconnues. Ces notions saines et élevées n'avoient assurément aucun rapport aux persécutions; l'illustre auteur n'attaquoit dans son article que la tolérance dogmatique, qui consiste à nier les vérités les plus nécessaires et à douter des préceptes les plus utiles. Il n'avoit fait qu'énoncer, que développer, que motiver la même doctrine que M. de Bonald avoit exposée sous le règne du despotisme, et qui lui avoit valu d'honorables attaques de la part de ceux qui sont intéressés à intervertir les notions les plus droites et à ébranler les vérités les plus claires.

Les mêmes gens n'ont pas manqué d'imputer aussi à l'auteur de l'*Essai* ce qu'il n'avoit pas dit; et, quoiqu'il eût prévenu qu'on pourroit bien dénaturer ses intentions, et qu'il eût annoncé que, dans un autre article, il traiteroit de la tolérance civile, très-différente de celle qu'il avoit considérée dans le premier article; quoiqu'il eût, dis-je, soigneusement écarté les interprétations fausses et les commentaires perfides de l'esprit de parti, cependant l'esprit de parti n'a pas négligé ce moyen d'exalter les passions. Le *Constitutionnel*, dans un article du 23 juillet, s'emporte contre M. de La Mennais, et cet apôtre de la tolérance a recours, contre l'illustre auteur, aux déclamations et aux injures, comme pour montrer apparemment quel est le genre de sa modération. Il l'appelle un *Torquemada*, peu s'en faut qu'il ne le compare à Robespierre et à Marat; il assure que l'article auquel il répond *ne renferme qu'ineptie et mensonge*, et que *l'auteur ne peut s'excuser d'être un méchant qu'en s'avouant un insensé.* M. de La Mennais est trop au-dessus de ces insultes pour essayer d'y répondre : toutefois il y a, dans l'article du *Constitutionnel*, tant

de sophismes qu'on ne sauroit les passer entièrement sous silence.

M. de La Mennais avoit dit : *Est-ce que la religion n'est pas une loi? Est-ce que toute loi n'est pas essentiellement intolérante? Conçoit-on qu'elle tolère la violation de ses défenses ou de ses commandemens?* On lui répond : *Non, une religion n'est pas une loi; une religion est une croyance qui peut n'être pas générale, sur laquelle on peut varier, et qui ne peut devenir obligatoire pour tous. Une loi n'est pas intolérante, elle est impérative, et une religion ne peut pas même être impérative.* Eût-on pensé qu'il fût possible d'accumuler en quelques lignes autant de faussetés, de sophismes et d'erreurs? Quoi! *une religion n'est pas une loi, une religion ne peut pas même être impérative!* Ainsi, la religion ne prescrit rien, n'impose aucun devoir : cela est plus commode, sans doute; mais cela détruit toutes les notions que la raison seule nous donne, cela renverse même l'édifice entier de la religion : elle n'a ce nom que parce qu'elle lie; *religio à ligando.* La religion, dit-on, *ne peut devenir obligatoire pour tous!* Et que seroit donc une religion qui *n'obligeroit* pas? Un système propre à amuser les esprits, et *sur lequel on peut varier.* Et voilà précisément le système de tolérance que M. de La Mennais attaquoit : c'est cette tolérance qui est indifférente à la vérité et à l'erreur, qui ne veut pas qu'une *croyance* soit *obligatoire,* qui n'admet pas que la religion ait des *préceptes,* qui la réduit au rang de ces théories humaines créées quelquefois par les savans, et lesquelles passent avec eux. La religion ne seroit rien, si elle n'étoit pas *obligatoire* et *impérative;* et si ses ennemis ont intérêt à lui ravir ses droits et son autorité, c'est pour ses enfans un devoir de revendiquer les prérogatives qu'elle tient de sa céleste origine, et qui sont le fondement de notre espérance. Nous en sommes réduits à demander aux apôtres de la tolérance qu'ils veuillent bien tolérer notre doctrine, permettre à la religion de commander aux consciences, et souffrir que ses défenseurs proclament les priviléges de la vérité, qui sont aussi les nôtres, puisque c'est elle seule qui nous offre le gage de la vie immortelle que nous attendons.

M. l'abbé de La Mennais vient de faire mettre en vente les t. III et IV de l'*Indifférence en matière de religion;* prix, 14 fr. et 17 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur une Histoire de l'Eglise pendant le 18e. siècle.

Il paroît depuis quelques jours le Ier. volume d'une suite de l'*Histoire de l'Eglise*, de Berault-Bercastel; ce volume a pour titre : *Histoire de l'Eglise pendant le 18e. siècle, dans laquelle s'expliquent la cause, l'origine, les développemens et les catastrophes de la révolution françoise*, in-8°. de 612 pages, sans compter 51 pages pour le *Discours préliminaire*. On n'indique point le nom de l'auteur; mais en tête du volume est un *Avis des éditeurs* qui annoncent que *cet historien est un vétéran du sacerdoce*. Cette qualification ne doit pourtant pas le faire confondre avec l'écrivain qui a publié récemment une brochure contre le Sacré-Cœur. Ces auteurs sont fort distincts, quoiqu'ils soient, dit-on, fort unis; l'un est connu par un assez grand nombre de brochures, dont la plupart ont été examinées dans ce journal; l'autre, suivant le bruit public, est le même que l'auteur des *Martyrs de la Foi*, où l'on a remarqué tant de choses singulières, des assertions hasardées, et de nombreux indices du défaut de mesure et de jugement. Le présent ouvrage n'a que trop de points de conformité avec ces *Martyrs*; dans l'un et dans l'autre, l'auteur a imaginé de se faire louer d'une manière assez peu adroite. C'est un bien triste artifice que ces *Avis des éditeurs*, qui arrivent tout exprès en tête d'un ouvrage pour nous en vanter l'auteur; ce petit moyen est si usé aujourd'hui, qu'on est étonné qu'un homme d'esprit y ait encore recours, et qu'il ne sente pas combien il se fait de torts par cette foiblesse. Je veux supposer que M. G. est étranger à la rédaction de cet *Avis*, dans lequel on aura par malice cherché à imiter son style, et l'on n'y a

pas mal réussi; mais avec un peu de tact et de délicatesse il eût exigé qu'on ne lui donnât point en tête de son livre un encens qui devoit répugner à sa modestie, et qui véritablement n'est pas préparé avec goût.

On l'appelle *un vétéran du sacerdoce;* cette épithète fait tout de suite naître l'idée d'un homme qui a vieilli dans les fonctions du ministère; elle convient parfaitement à un vénérable pasteur, à un sage directeur des consciences, à un prêtre livré aux exercices du zèle, aux soins de la charité, et à toutes les bonnes œuvres qui ont pour but le salut des ames. De tels hommes honorent en effet le sacerdoce, et leurs travaux et leurs services ont quelque chose d'imposant et de touchant à la fois; mais, s'il étoit par hasard question de prêtres qui vivent dans le monde, qui ont renoncé au ministère, et qui n'occupent que des places civiles, ils paroîtroient avoir beaucoup moins de droits à revendiquer un titre respectable. En quoi leur *sacerdoce* est-il honorable pour la religion et utile pour les fidèles? et par quels services ces *vétérans* ont-ils droit à notre estime et à notre reconnoissance? Nous sommes certainement éloignés de faire un crime à ceux que leur âge, leurs infirmités, le genre de leurs travaux, ou d'autres circonstances ont pu éloigner des fonctions propres de leur état; mais nous pensons aussi qu'ils sont trop modestes pour aspirer aux mêmes titres qui sont légitimement dus à des ouvriers laborieux, et à des ministres tout appliqués aux objets immédiats de leur sublime vocation.

Une autre bizarrerie des éditeurs est d'avoir supposé que M. G. étoit suscité par la Providence pour écrire l'histoire de l'Eglise; cette orgueilleuse pensée est délayée dans une page de l'*Avis*, et présentée sans déguisement : *La Providence a fait naître* l'auteur *vers le milieu du dernier siècle, comme si elle eût voulu qu'il*

pût embrasser d'un œil observateur; et le demi-siècle qu'il avoit derrière lui, et celui qui se déployoit sous ses pas..... Il n'a échappé au coup mortel que par une sorte de miracle.....; et la Providence semble ne l'avoir sauvé que pour qu'il vînt nous peindre dans son ensemble, et comme d'après nature, la terrible période du 18e. *siècle.* Mais tous ces complimens que M. G. a souffert qu'on lui fît en tête de son livre, ont un air de jactance assez ridicule; tous ceux qui ont passé l'âge de 50 ans peuvent dire aussi que la Providence les a placés à dessein vers la fin d'un siècle et vers le commencement de l'autre pour les embrasser tous les deux. Tous ceux qui ont échappé à la révolution ont autant de droit que M. G. de croire que la Providence a fait une sorte de miracle en leur faveur. Le reste de l'*Avis des éditeurs* est sur le même ton; ils sont dans l'admiration des cahiers qu'ils ont vus, et même de *ceux qui suivront;* ils célèbrent, non-seulement le *zèle*, mais l'*impartialité* et le *talent de critique* de l'auteur. Nous pourrons juger par la suite en quoi consiste cette impartialité, et nous apprécierons la nature du zèle et le genre de talent de l'historien.

Le même faste de promesses se retrouve dans le *Discours préliminaire de l'auteur,* avec un ton de prétention et d'emphase assez peu convenable dans une histoire de l'Eglise. Le tableau que l'auteur y trace de l'état de la religion, est vrai sous quelques rapports, et inexact sous d'autres. Il a l'air de placer sur la même ligne, et de présenter comme des partis à peu près également dangereux, les jansénistes, les Jésuites et le quiétisme. Il exagère l'importance de cette dernière erreur; il n'a pas même la bonne foi de distinguer entre le quiétisme grossier de Molinos et le système de Fénélon, et il dissimule le résultat de la soumission de l'archevêque de Cambrai; *exemple peut-être unique dans l'Eglise,* dit d'Aguesseau, *d'une querelle de doc-*

trine terminée sans retour par un seul jugement qu'on n'a cherché depuis, ni à faire rétracter, ni à éluder par des distinctions. Comment peut-on ne pas sentir l'énorme différence qui se trouve entre une controverse terminée tout à coup par la soumission si prompte de celui qui l'avoit élevée, et une erreur soutenue persévéramment pendant un siècle et demi, en dépit de toutes les décisions de l'Eglise? La querelle du quiétisme troubla à peine l'église de France pendant un petit nombre d'années; elle s'éteignit entièrement par l'adhésion de Fénélon au bref de condamnation; elle n'eut aucune influence sur le siècle qui suivit, et c'est se moquer de nous que de voir une des causes de la révolution dans un livre que personne ne soutint après la censure, et dans une doctrine en faveur de laquelle il ne s'éleva pas depuis la moindre réclamation.

L'auteur pouvoit et devoit donc se dispenser de remonter à la dispute du quiétisme; puisqu'il annonçoit une histoire de l'Eglise pendant le 18e. siècle, il n'avoit pas besoin de revenir sur une controverse antérieure à ce siècle, et déjà racontée. Il pouvoit prendre l'histoire au point où Berault-Bercastel l'avoit laissée, et, s'il vouloit remonter un peu plus haut, tout lui prescrivoit de ne pas renouveler une discussion qui n'a aucun rapport avec les autres objets que l'auteur aura à traiter. Tout au plus, s'il étoit absolument résolu à revenir sur ce sujet, il devoit se borner à une esquisse rapide, et ne pas entreprendre un récit détaillé qui étoit un hors-d'œuvre dans son plan, qui retardoit sa marche, et qui ajoutoit une surcharge fâcheuse à la masse de matériaux que l'auteur avoit à exploiter pour le 18e. siècle. Cette dernière considération a d'autant plus de poids que, si l'auteur continue sur ce pied, il nous fera pour le dernier siècle, non pas trois ou quatre volumes, mais dix ou douze au moins. Sa marche est lente et lourde; il s'arrête à chaque instant pour

discuter des faits sans importance, et qui devoient, au plus, être relégués en note, et il mêle au récit principal des accessoires oiseux qui ne paroissent avoir d'autre but que de faire un vain étalage de critique et d'érudition.

Une bonne partie de son *Discours préliminaire* est employée à prouver qu'il doit dire toute la vérité, et à promettre qu'il la dira. Il paroît qu'il a senti le besoin de revenir fréquemment sur son impartialité future, et qu'il fait consister cette impartialité dans une espèce de système mitoyen qu'il adopte, par exemple, sur les querelles du jansénisme, et qui le conduit à blâmer indistinctement et les adversaires et les défenseurs de la constitution *Unigenitus*. Les Jésuites sont surtout l'objet de son animadversion, et il les enveloppe dans des accusations générales, comme partisans de la morale relâchée, comme des esprits inquiets, intolérans et ambitieux, qui cherchoient à tout asservir dans l'Eglise, et qu'il accuse de manéges et d'intrigues. Tel sera, à en juger par ce volume, l'esprit dans lequel sera écrite cette histoire.

Je me trouve aussi attaqué dans le *Discours préliminaire*, et, en vérité, j'étois loin de m'attendre à ce nouveau démêlé. J'avois, il y a deux ans, sans songer nullement à M. G., parlé du peu d'espérance que nous avions de voir terminer le *Gallia Christiana; entreprise*, disois-je, *qui convenoit à des hommes savans et retirés du monde, mais qui est au-dessus des forces de notre littérature actuelle* (n°. 714, t. XXVIII, p. 153). M. G. a pris cela pour lui, et me fait dire en général que l'*histoire de l'église gallicane est au-dessus des forces de notre littérature actuelle;* mais il a visiblement un peu altéré ma phrase, et il a appliqué à l'histoire de l'église gallicane en général, ce que je ne disois que du *Gallia Christiana*. C'est une petite infidélité; Dieu veuille que l'auteur n'en commette pas de

plus graves! Toutefois, M. G. part de ce tort supposé pour me gourmander rudement; il regarde ma proposition comme une sorte de *défi* que je lui portois, et il s'étonne comment j'ai pu prononcer *cette sentence altière, lorsqu'il étoit notoire,* dit-il, *que nous consacrions nos efforts* à écrire l'histoire de l'Eglise. J'en demande bien pardon à M. G.; mais il n'y avoit rien d'*altier* ni d'hostile dans ma remarque; je ne crois pas que je fusse alors instruit de son projet; je n'avois aucune intention de le *décourager,* ni de renvoyer l'histoire ecclésiastique du 18e. siècle *au lointain nébuleux de la littérature contingente d'un avenir indéterminé* (*Discours préliminaire,* page xiv); phrase bien plus singulière que la mienne, et qui paroîtra bien recherchée, et plus digne des prétentions d'un jeune rhéteur que de la gravité d'un *vétéran.* Ce n'est pas tout-à-fait ainsi qu'écrivoient Fleury et Berthier, et l'on chercheroit en vain dans leurs ouvrages des traces de ce style précieux, si éloigné de la simplicité et du naturel que l'on aime à trouver dans une histoire de l'Eglise. Mais tout ce *Discours préliminaire* est sur un ton d'exagération et de jactance que les règles du bon goût et les convenances du sujet réprouvoient également.

Nous n'avons presque fait qu'examiner les préliminaires de ce volume; nous rendrons compte du fond de l'ouvrage dans une suite d'articles. Son objet et la nature des assertions de l'auteur nous prescrivent d'analyser avec soin cette production, qui vient d'être l'objet de pompeux éloges dans des journaux quotidiens. Ces éloges, insérés par une amitié complaisante, sont pour nous une raison de plus de faire bien connoître l'ouvrage; ces amis indulgens avouent qu'ils n'ont encore que parcouru rapidement le livre; l'un d'eux ne parle que d'une *première lecture,* et d'un *examen très-incomplet.* Il n'est pas très-étonnant qu'une lecture plus attentive et un examen plus complet nous donnent d'au-

tres résultats. Nous trouverions d'ailleurs dans la manière même dont un de ces journaux a annoncé le travail de M. G. une preuve que l'amitié n'a pas totalement fermé les yeux de l'auteur de l'article sur les défauts de cette nouvelle histoire de l'Eglise. Cet ouvrage, dit-il, *sera beaucoup critiqué, parce que bien des personnes pardonneront difficilement à l'auteur les nuages qu'il répand sur ce qu'on pourroit appeler la gloire morale de Fénélon, contre qui ce volume semble presque entièrement dirigé. On dira que c'est un* factum; *mais ce* factum *au moins n'est pas une déclamation; l'auteur ne réunit que trop de faits, de citations et de dates; son livre en est un peu appesanti; il y a quelque excès dans les recherches dont il se surcharge*... Ce jugement d'un ami mérite d'être remarqué; nous verrons en effet combien il y a de *pesanteur* et d'*excès* dans le *factum* de l'historien; mais nous pourrons nous convaincre aussi qu'il abonde en *déclamations*, ou plutôt que l'ouvrage est une *déclamation* fatigante par son *excès*, sa *pesanteur* et sa continuité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. L'état du saint Père est toujours le même, et on espère que cet accident, quelque grave qu'il soit, n'aura pas des résultats aussi fâcheux qu'on avoit pu le craindre d'abord. La plupart des évêques ont ordonné des prières pour le vénérable Pontife; et on peut appliquer aux temps actuels ce qui est dit des premiers fidèles, lors de la captivité de saint Pierre, que l'on prioit sans relâche pour lui dans toute l'Eglise. Les vertus du Pontife, et les grands exemples de courage et de résignation qu'il a donnés au monde, sont des raisons de plus pour intéresser les ames pieuses à sa conservation. La Providence, qui l'a protégé à travers tant de périls, le soutiendra dans cette nouvelle épreuve, et lui permettra de voir la restauration complète d'une Eglise qu'il a sauvée par sa sagesse.

— La situation de l'Espagne, et surtout l'état de la famille royale prisonnière à Cadix, sont un juste sujet de douleur

pour les ames pieuses et sensibles. Dieu seul peut mettre un terme à de si grands maux, et ce qu'il a déjà fait pour ce royaume donne lieu d'espérer qu'il achevera d'y rétablir l'ordre, et qu'il délivrera des enfans de saint Louis d'une dure captivité. Une neuvaine de prières vient d'être commencée à Paris dans cette intention : elle consiste à réciter, pendant neuf jours, un *Pater* et un *Ave* en l'honneur des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, et le psaume *Miserere* pour la délivrance de la famille royale. On désire aussi que chacun puisse faire une aumône ou une communion pour la même fin. Cette neuvaine a commencé le dimanche 3 août ; mais on pourra la commencer dans les provinces à mesure que l'on en aura connoissance. Puisse ce concours de vœux obtenir un état de choses plus heureux pour une nation si long-temps célèbre par sa piété, et pour une famille issue du sang de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV !

— Nous n'avons dit qu'un mot de la distribution des prix du petit-séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet. M. l'archevêque étoit assisté de M. l'abbé Borderies. Avant la distribution, on a lu plusieurs pièces en françois, en latin et même en grec : c'étoient des compositions des élèves, et ils les ont débitées avec beaucoup de sentiment et d'intelligence. Ces pièces respiroient toutes le bon esprit qu'un zèle supérieur sait entretenir dans cette maison. On a surtout applaudi le panégyrique de saint Paul, et une allégorie sur le lis. Parmi les jeunes gens qui ont pris part aux honneurs de cette journée, on a distingué MM. Gilly, en rhétorique ; Durand, en troisième ; Houbeneck, en quatrième, et Teissèdre, en seconde. Celui-ci est le second fils du professeur de rhétorique au collége Charlemagne, et M. l'archevêque a voulu qu'il allât sur-le-champ porter sa couronne à son père, qui a paru profondément reconnoissant de cette attention délicate.

— Les retraites ecclésiastiques sont commencées en plusieurs diocèses. Celle de Bayeux a été donnée par M. Gloriot, qui est allé ensuite rendre le même service à Coutances. M. l'abbé Boyer donne en ce moment la retraite au clergé du Puy, et doit aller ensuite, pour le même objet, à Viviers, à Valence, à Rodez et à Toulouse.

— Nous avons promis de faire connoître quelque chose du Mandement que M. l'évêque de Rodez a publié lors de son installation. Ce Mandement, daté du 10 juillet, peint les sen-

timens de frayeur que le prélat a éprouvés lors de sa nomination, et les espérances qu'il conçoit de son troupeau :

« Quelle consolation n'éprouvons-nous pas, N. T. C. F., en pensant que la foi antique et vénérable est encore pleine et entière dans vos cœurs; que vous avez toujours repoussé avec horreur et ces doctrines mensongères qui promettent la paix, et ne laissent que remords et désespoir à ceux qui les embrassent; et ces doctrines avilissantes, qui confondent l'homme avec la brute; et ces doctrines orgueilleuses, qui brisent les liens de sa dépendance envers son créateur et son souverain maître; et ces doctrines corruptrices, qui ne lui montrent le bonheur que dans les grossières satisfactions des sens; et ces doctrines audacieuses qui, insultant à la croyance des siècles, regardent d'un œil de mépris ce que les plus beaux génies et les plus vertueux des hommes ont constamment révéré; et ces doctrines antisociales qui troublent le repos des peuples, et les plongent dans des calamités incalculables! Béni soit le Dieu des miséricordes, qui vous a inspiré une insurmontable aversion pour tous les enseignemens de l'orgueil, de la dépravation et de l'impiété; qui vous les a montrés comme les plus terribles fléaux que vous eussiez à craindre, et qui, vous faisant regarder la foi que vous avoient transmise vos pères comme le plus précieux de tous les biens, vous a donné le courage de la manifester! .....

» O nos chers coopérateurs, c'est sur vous que notre espoir se fonde, pour la sanctification et le salut du troupeau dont nous sommes chargés. Que pourrions-nous sans vous? Que seroient nos efforts, s'ils n'étoient secondés par les vôtres? Et ici encore nous ne pouvons assez louer la divine bonté, qui n'a pas voulu que nous eussions à gémir sur la disette des pasteurs. Quelle ineffable joie notre cœur n'éprouve-t-il pas, quand, mesurant l'étendue de notre diocèse, nous voyons qu'il n'est presque pas de paroisse qui n'ait un chef pour la conduire! Nous ne dirons donc pas : Les enfans ont demandé du pain, et il n'y avoit personne pour leur en donner; les ignorans désiroient de s'instruire, et il ne se trouvoit pas de précepteur; les malades soupiroient après un consolateur, et le consolateur n'arrivoit point : affligeantes pensées, sentimens pénibles, vous ne tourmenterez pas notre ame, vous n'aggraverez pas le poids de notre sollicitude. O terre qui donnez tant de ministres à la religion, et où la race sacerdotale se multiplie si heureusement, vous êtes donc bien aimée du Seigneur; il vous regarde donc avec une particulière complaisance, puisqu'il vous accorde une faveur trop rare, hélas! aujourd'hui, en vous donnant une si glorieuse et si utile fécondité. Pasteurs recommandables, anciens du sanctuaire, qui avez blanchi dans les travaux du ministère sacré, paissez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, votre troupeau, non par nécessité, mais par affection selon Dieu; non par aucun mouvement d'une honteuse cupidité, mais avec un noble et généreux désintéressement; non en dominant sur l'héritage, mais en offrant à vos peuples les plus édifians exemples. Et vous, jeunes pasteurs, continuez à vous régler sur ces respectables modèles; qu'unis tous ensemble dans la même foi et dans la même charité, vous vous occupiez sans relâche à former de vrais

chrétiens pour la terre et des élus pour le ciel; et que le récit de vos saints travaux retentissant au milieu de cette nombreuse jeunesse, notre espérance et notre joie, qui se destine au ministère des autels, la dispose à marcher sur vos traces, et à faire fleurir en tous lieux ce qui fait principalement la gloire des peuples, la justice, la foi et les bonnes mœurs : *Justitia elevat gentem.*

Le reste du Mandement n'est pas écrit avec moins de facilité, de naturel et d'onction. Le prélat met son épiscopat sous la protection des saints apôtres de la contrée, et réclame aussi les prières des fidèles en des termes qui montrent assez quelle importance il attache à ce pieux secours.

— Le diocèse de Tarbes manquoit d'école ecclésiastique; M. l'évêque de Bayonne qui a jusqu'ici administré ce diocèse avec autant de soin et de zèle que le sien propre, a favorisé l'établissement du petit-séminaire de Saint-Pé, qui a été ouvert sur la fin de l'année dernière. Cette maison compte déjà cent-vingt élèves que l'on forme avec soin à la piété. Une retraite leur a été donnée, et M. d'Astros voulut bien assister à la première communion et donner la confirmation. Le 25 du mois dernier ces jeunes gens sont allés en pélerinage à la chapelle de Betharram pour s'y mettre sous la protection de la sainte Vierge, qui est depuis long-temps révérée dans ce lieu. M. l'évêque a voulu présider encore à la cérémonie et prêcher les stations; un grand nombre d'enfans ont communié. Cet établissement ne pouvoit commencer sous des auspices plus favorables, et le clergé et les familles espèrent également de cette école naissante.

— A la suite du vol sacrilège fait à Gardouch dans le diocèse de Toulouse, on a célébré dans l'église une cérémonie expiatoire à laquelle plusieurs ecclésiastiques voisins ont pris part; le curé a adressé dans cette occasion aux fidèles un discours où il a déploré cet attentat. Un semblable vol a eu lieu à Montgiscard, dans l'arrondissement de Villefranche; des misérables se sont introduits dans l'église, ont forcé le tabernacle, emporté les vases sacrés et profané les hosties consacrées. On a essayé de commettre le même crime dans l'église de Renneville, mais les voleurs ont été obligés d'abandonner leur projet. Nous gémissons d'avoir à rapporter tant d'exemples d'une cupidité honteuse et impie, et nous prions le ciel de détourner les foudres qu'elle mériteroit d'attirer sur nous.

— Dans le nombre des chanoines du Puy dont nous avons donné la liste, nous avons cité M. l'abbé Aymar de Montet;

on nous fait observer que cette indication n'est pas tout-à-fait correcte; le nom de ce chanoine est M. l'abbé d'Adhémar, ancien chanoine et directeur du séminaire de Montpellier, issu d'une famille qui a donné plusieurs évêques à l'Eglise. Aymar ou Adhémar du Monteil fut évêque du Puy en 1100, et légat du saint Siége aux croisades; on le croit auteur du *Salve Regina*. Dans les deux derniers siècles il y a eu des évêques de ce nom dans plusieurs diocèses du midi.

— On nous prie d'avertir que des jeunes gens, l'un de vingt-quatre ans, l'autre de seize, parcourent en ce moment les diocèses de Sens et de Troyes, se disant engagés dans le commerce, et offrant leurs services aux ecclésiastiques. Ils feignent des sentimens très-honnêtes, ont des manières engageantes, et ont déjà réussi à tromper plusieurs curés. On engage les pasteurs à se défier des belles promesses et du langage mielleux de ces adroits intrigans.

— Nous avons reçu sur la question du prêt deux lettres, que leur étendue ne nous permet pas d'insérer ici; elles rempliroient l'une et l'autre plus d'un numéro de notre journal, et, en supposant même que nous les partageassions en deux, elles occuperoient encore plus de place que ne nous en laissent les nouvelles indispensables, et les autres objets qu'il ne nous est pas permis d'omettre. La première de ces lettres nous vient de Flandres, et est d'un ecclésiastique qui s'est abstenu de se nommer, mais que nous croyons connoître. Il combat la notion que l'on donne ordinairement du prêt, et les raisons sur lesquelles on le condamne; la stérilité de l'argent lui paroît une subtilité. Il ne voit dans le contrat en question qu'un simple placement, et il prétend le justifier par la bulle même de Benoît XIV. Quoi que l'on puisse penser de son système, l'auteur le défend avec modération, ou plutôt le propose avec retenue. Il n'est point tranchant; il n'injurie personne; il discute avec calme; et, si on ne trouvoit pas ses raisons toutes également solides, on voit du moins qu'il cherche la vérité de bonne foi, et qu'il mérite de la découvrir. L'autre lettre est d'un curé du diocèse de Bayeux, et est dans un sens tout opposé. L'auteur réfute M. Baronnat, et celui qui a pris sa défense dans un journal politique, le 25 janvier dernier. Il leur oppose des autorités, les conciles, les décisions des souverains pontifes, les avis des docteurs et des théologiens; il répond aux argumens de M. Baronnat, et y remarque peu de jus-

tesse et de solidité. Cet ecclésiastique paroît instruit et zélé; il s'exprime aussi avec modération, et s'abstient de tout ce qui sent l'aigreur et l'amertume. Il se borne au fond de la question, et écarte les accessoires qu'y avoit imprudemment mêlés un écrivain destitué de mesure. Enfin, il déclare qu'il ne regarde pas comme condamnable la loi civile qui permet la stipulation d'intérêts, et qu'elle a pour objet d'empêcher un plus grand mal. En tout ces deux lettres, quoique la matière y soit traitée diversement, eussent offert quelque intérêt; il y a plus de théologie dans la seconde; mais l'une et l'autre sont trop étendues pour notre cadre, et nous espérons que leurs auteurs trouveront bon que nous nous abstenions d'en donner des extraits ou une analyse, qui ne feroient pas connoître suffisamment leur doctrine et leurs raisons. Il vaut peut-être mieux d'ailleurs ne pas renouveler une discussion qui commence à être moins vive.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME a fait parvenir un secours de 300 fr. à une mère de famille de Royau (Charente-Inférieure), qui se trouvoit dans un état de détresse déplorable.

— M. de Montmorency-Laval, ambassadeur à Rome et grand d'Espagne, a écrit, le 18 juillet, à M. le duc de Doudeauville, pour adhérer à la déclaration des grands d'Espagne françois.

— M. Lebrun, maire du 4e. arrondissement de Paris, vient d'être nommé par M. le ministre de l'intérieur membre du conseil spécial des prisons de la Seine, en remplacement de M. le duc de Larochefoucault-Liancourt.

— La cour de cassation a annulé, le 1er. de ce mois, un arrêt de la cour royale de Lyon, qui n'avoit prononcé que 1000 fr. d'amende contre le sieur Bohaire, libraire à Lyon. Celui-ci avoit mis en vente une brochure sans nom d'imprimeur, et, après avoir fait connoître le nom de l'imprimeur, n'avoit pas fourni la preuve de sa déclaration.

— La démission de M. Pavyot de Saint-Aubin, conseiller à la cour royale de Paris, a été acceptée, et ce magistrat a été nommé conseiller honoraire en la même cour.

— M. le garde des sceaux vient de confirmer la suspension de deux années prononcée par la cour royale d'Amiens, contre M. Pothier, conseiller.

— On désigne comme élevés au grade de lieutenans-généraux, M. le maréchal de camp de Vitré, M. le baron d'Andigné, M. le chevalier de Bruslart et M. le vicomte Reiset. Plusieurs colonels viennent également d'être promus au grade de maréchaux de camp; savoir, MM. de Nadaillac, le comte de Modène, le baron de Kintzinger, le duc de Fitz-James, le comte de Clermont-Lodève, le comte de Bouillé, Duverger et de Venevelles.

— M. Savoie-Rollin, député de l'Isère, et siégeant au côté gauche, vient de mourir à Paris. Sentant approcher ses derniers momens, il a demandé et reçu les secours de la religion.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, en quittant Saint-Sauveur, a emporté les regrets de tous les habitans de ces contrées, qui la regardoient comme leur ange tutélaire. Rien n'égale l'admiration et les sentimens que cette bonne Princesse a inspirés à toute la population, sans distinction de classes ni de principes antécédans. S. A. R. est partie de Saint-Sauveur le 26, et a passé trois jours à Pau.

— Une députation de la Vendée a eu l'honneur d'être présentée, à Bordeaux, à S. A. R. Madame, et de lui exprimer son respectueux dévoûment. Mgr. l'évêque de Luçon, et M. de Curzay, préfet de la Vendée, faisoient partie de la députation, qui étoit présidée par M. le lieutenant-général Sapinaud. S. A. R. a adressé des paroles obligeantes aux envoyés de cette contrée fidèle, et a répondu qu'elle désiroit sincèrement pouvoir se rendre à leurs pressantes invitations, et qu'elle espéroit, à son départ de Bordeaux, satisfaire à la fois leurs vœux et le sien.

— Le navire la *Marie-Angélique* et sa cargaison ont été confisqués, le 31 juillet, par jugement du tribunal de Bordeaux, pour contravention à la loi prohibitive sur la traite des noirs.

— S. A. R. le duc de Glocester, frère de S. M. britannique, visite la France sous le nom de comte de Conon. Après avoir débarqué à Calais, et être resté quelques jours à Tours, S. A. R. est arrivée, le 29 juillet, à Nantes, et a dîné, le lendemain, chez M. le préfet. Le comte de Conon est allé vsiter Clisson. S. A. R. doit, dit-on, se rendre de Nantes à Rennes.

— La frégate la *Cybèle*, qui porte à Lisbonne M. le baron Hyde de Neuville, ambassadeur du Roi, est partie de Brest le 31 juillet : quatre bâtimens de la marine royale sont partis le même jour de ce port pour rallier les deux escadres qui bloquent la Corogne et Cadix.

— M. le major Martin, originaire de Lyon, et décédé, il y a quelques années, au Bengale, a laissé par testament à sa ville natale, sur la fortune immense qu'il s'étoit créée dans ce pays, différens legs, qui formeront un capital de 1 million 927,000 fr. Un arrêté rendu le 2 décembre dernier, par la cour suprême de judicature, séant au fort Williams, dans le Bengale, a adjugé à la ville de Lyon le bénéfice du testament.

— Un maréchal des logis et un brigadier des chasseurs qui étoient insultés à Lyon, le 21 juillet, à dix heures du soir, par deux habitans, furent assaillis par la foule, et contraints de se réfugier dans un corps-de-garde. Le poste fut lui-même attaqué, et obligé de croiser la bayonnette. Des secours et un commissaire de police étant arrivés, l'attroupement se précipita sur eux aux cris : *A la Saône ! aux pierres !* Alors le commissaire de police fit marcher la troupe la bayonnette en avant, et, sans l'arrivée de deux patrouilles de cavalerie, l'affaire eût été beaucoup plus sérieuse. Trois des plus acharnés ont été arrêtés par le commissaire de police, et conduits à Roanne, où ils sont à la disposition de M. le procureur du Roi.

—M. Becquey, directeur-général des ponts et chaussées, est attendu à Valence, où l'on pense que le but de son voyage est de se concerter avec MM. les ingénieurs qui ont été chargés des plans de nivellement du canal de Lyon à Beaucaire.

— Par suite de la nouvelle que la peste fait des ravages à Alexandrie, dans plusieurs îles de l'Archipel, et dans quelques contrées de l'empire ottoman, l'intendance sanitaire de Marseille a ordonné des mesures de précaution sur tous les points de nos côtes.

— Le collége royal de Marseille est dissous, à dater du 1er. août, et le pensionnat fermé. Les élèves au-dessous de 12 ans, qui auront de bonnes notes, seront conservés dans le même collége, et ceux qui auront passé cet âge, et sur le compte desquels on rendra de bons témoignages, pourront être admis dans d'autres colléges royaux, avec les mêmes avantages dont ils jouissoient au collége de Marseille. Ce collége sera réorganisé, et l'ouverture des classes aura lieu à l'époque ordinaire. M. Dubruel, membre de la chambre des députés, et qui a déjà été proviseur de ce collége, a été chargé par S. Exc. le grand-maître de l'exécution de l'arrêté du conseil royal d'instruction publique, approuvé par M. le ministre de l'intérieur.

— La confédération suisse a arrêté, le 14 juillet, qu'il seroit pris des mesures rigoureuses pour empêcher les journaux et les pamphlets de contenir rien d'offensant contre les puissances alliées, et que l'entrée des cantons seroit refusée à tous les réfugiés qui ont quitté leur pays après en avoir troublé la tranquillité.

— Le gouvernement anglois a reconnu le blocus des ports d'Espagne devant lesquels croisent nos vaisseaux.

— Quelques scélérats ont menacé d'attenter aux jours de l'électeur de Hesse-Cassel, et d'une partie de ceux qui l'entourent. Le gouvernement a promis une récompense de 10,000 écus à celui qui pourroit donner des renseignemens positifs sur les coupables, et de nature à amener la conviction.

— M. de Wangenheim, ministre de Wurtemberg à la diète germanique, est rappelé. Ce ministre, dont les feuilles libérales font le plus grand éloge, ne sera point employé dans le gouvernement wurtembergeois. Il se retire à Gotha, sa ville natale.

— Les quatre ordres du royaume de Suède ont voté par acclamation, dans la première quinzaine de juillet, l'augmentation de la liste civile. M. le comte d'Agoult, ci-devant ministre de France à Stockholm, et qui a été nommé ambassadeur à la cour des Pays-Bas, a eu, le 13 juillet, son audience de congé du roi de Suède.

— Les Turcs ont pris sur les Perses le fort important de Mendeli, situé environ à trois milles de Bagdad. Le chef persan a été fait prisonnier, et conduit à Constantinople.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

Avant de quitter Madrid, le Prince généralissime a distribué le commandement supérieur des provinces d'Espagne entre le maréchal duc de Reggio, le prince de Hohenlohe, le maréchal marquis de Lau-

riston, le lieutenant-général comte Molitor, le général vicomte de Foissac-Latour et le lieutenant-général Bordesoulle. Le quartier-général du duc de Reggio sera à Madrid, celui du prince de Hohenlohe à Vittoria, celui du maréchal Lauriston à Tolosa, et celui du général Bordesoulle au port de Sainte-Marie.

S. A. R. sera en personne, le 23 de ce mois, au port Sainte-Marie, sous les murs de Cadix. Les troupes qui escortent le Prince sont divisées en trois colonnes, se suivant à une journée de chemin : S. A. R. marche avec la seconde.

Le nonce apostolique de S. S. est arrivé, le 24 juillet, à Madrid.

On ne connoit pas encore le nom de l'officier supérieur qui a eu les deux jambes emportées dans la sortie de Cadix du 16. Il étoit revêtu d'un uniforme d'officier général espagnol, et a dit lui-même aux deux grenadiers qui vouloient l'emporter pour le faire panser, qu'il étoit un malheureux François qui avoit pris les armes contre son pays. On l'a transporté, malgré lui, à l'hôpital, où il est mort une demi-heure après. On a trouvé dans une de ses poches un porte-feuille sur lequel le mot *souvenir* étoit écrit en françois. Les prisonniers, interrogés sur le nom de cet officier, ont répondu qu'ils ne savoient rien autre chose de lui, sinon que c'étoit un officier supérieur françois arrivé depuis peu à Cadix, et caché sous un nom supposé.

Un officier françois envoyé en parlementaire à Cadix, le 26 juillet, a été accueilli avec des transports de joie par le peuple, qui manifestoit hautement l'envie de délivrer le roi.

M. le colonel marquis de Conflans, envoyé à la poursuite des débris du corps de Lopez-Banos, dans le comté de Niébla, s'est acquitté de sa mission avec un plein succès. Après s'être rendu maître de toute la côte jusqu'à Ayamonte, et s'être porté à Puébla, il a fait avancer un détachement jusqu'au fort de Peymojo, sur la frontière du Portugal. A l'approche de nos troupes, la garnison a évacué le fort, en y laissant onze pièces de canon en bronze. Cette expédition assure la droite de l'armée devant Cadix.

La garnison du Ferrol, forte de deux mille hommes, a reconnu la régence de Madrid; elle continue de faire le service de la place, conjointement avec les troupes françoises.

Le consul anglois et sa famille ont abandonné la Corogne, où règne beaucoup de désordre, et qui de jour en jour est bloquée plus étroitement.

Ballesteros se trouve dans les environs de Jaën, resserré entre les corps du comte Molitor et du général Latour-Foissac, et la population entière armée contre lui.

Deux chaloupes canonnières qui, dans la première attaque de la Corogne, avoient été fort utiles aux assiégés, ont abandonné le port, et sont venues se réunir à nos troupes au Ferrol.

M. le maréchal Lauriston est arrivé, le 27 juillet, à Ernani.

Le général Huber a reçu à Mondonedo la soumission du général constitutionnel Bresson.

MM. les généraux Ricard et Mellet sont arrivés au camp devant Saint-Sébastien.

La garnison du fort de Monzon s'est rendue par capitulation au brigadier Santos-Ladron, le 21 juillet.

M. le baron d'Eroles a publié un ordre du jour pour faire reconnoître par les troupes espagnoles le général Sarfield pour second commandant-général et chef de l'état-major. Ce général aura le commandement en chef toutes les fois qu'il se trouvera séparé du baron d'Eroles.

L'ennemi a attaqué, le 20, le poste de l'Hospitalet, et a été repoussé avec perte sur le mont Jouich, où il s'est jeté dans le plus grand désordre.

Après l'occupation d'Ygualada par nos troupes, le 25 juillet, et tandis que le général Sarfield établissoit de nouvelles autorités dans cette ville, M. le maréchal Moncey s'est porté en avant avec la brigade du général Tromelin. L'ennemi a été rencontré à Saint-Genis, en avant de la fameuse position de Jorba. M. le duc de Conégliano ayant appris qu'un détachement d'environ cent cinquante hommes étoit dangereusement aux prises avec l'ennemi, ordonna immédiatement l'attaque de Jorba, quoique les constitutionnels, commandés par Milans, fussent en force majeure. La position a été vigoureusement attaquée et vigoureusement défendue. Enfin, après plus de trois heures, l'ennemi a été culbuté et forcé d'abandonner sa position. Il a dirigé sa retraite sur Cervera. On assure qu'il a fait une perte assez considérable, et qu'il a beaucoup de blessés. Nos jeunes soldats ont égalé nos vieilles troupes en valeur et en opiniâtreté. Quatre d'entr'eux et un officier ont été tués. Nous avons eu trente-deux blessés.

M. le baron d'Eroles s'est porté, de son côté, sur Calaf, où il a surpris l'ennemi fort de cinq cents hommes. Ce qui a pu sortir de la ville a été détruit ou ramassé. On a fait sur ce point deux cents prisonniers, y compris vingt-trois officiers. M. le baron d'Eroles occupe Calaf.

On a publié à Lisbonne une liste de trente individus qui ont reçu l'ordre de se retirer de la capitale dans diverses villes du royaume, comme ayant notoirement figuré dans les associations secrètes, et pouvant, par leur séjour à Lisbonne, compromettre autant leur sûreté personnelle que celle de l'Etat. Un tiers de ces personnes se compose de religieux qui ont été presque tous renvoyés dans leurs couvens respectifs : on n'y distingue que cinq ou six membres des cortès. Une autre liste contient les noms de trente-quatre habitans de Lisbonne, auxquels il est ordonné de tenir une conduite plus régulière, en s'abstenant surtout de réunions secrètes.

Deux colonels et un lieutenant-colonel, s'étant enfuis en Espagne, ont été rayés du contrôle de l'armée, et, s'ils sont arrêtés, ils seront traduits devant un conseil de guerre. Deux autres colonels ont reçu leur démission. M. Augustin Freire a été invité à se retirer en France.

En démolissant, à Oporto, la pierre de la constitution, on a trouvé dans l'intérieur du monument les aimables symboles des frères et amis; savoir, une truelle, un marteau, une équerre, une règle et un balai, le tout en argent.

Œuvres choisies de M. Asseline, docteur de Sorbonne, professeur d'hébreu, évêque de Boulogne; dédiées au Roi, par M. l'abbé Prémord (1).

SECOND ARTICLE.

Cette édition est due aux soins de M. l'abbé Prémord, ancien chanoine du chapitre de Saint-Honoré à Paris, et aujourd'hui chanoine honoraire de l'église métropolitaine. M. l'abbé Prémord, qui a passé plusieurs années en Angleterre, y a connu personnellement le respectable évêque, et a hérité de tous ses manuscrits, après la mort de M. l'abbé du Bréau, que M. Asseline avoit fait dépositaire de tous ses papiers. Il a pensé, avec raison, que c'étoit à la fois servir l'Eglise et honorer la mémoire de l'illustre prélat, que de publier, sinon tous ses ouvrages, au moins tous ceux qui pouvoient le plus contribuer à l'édification et à l'instruction des fidèles. La réputation de M. Asseline, sa piété, ses lumières, son expérience dans tout ce qui touche aux choses du salut, tout devoit donner de l'intérêt à une collection choisie de ses Œuvres. Celle-ci est dédiée au Roi, qui a témoigné lui-même à M. l'évêque de Boulogne tant d'estime et de confiance, et qui a bien voulu applaudir aux soins de l'éditeur; M. l'abbé Prémord se propose d'ailleurs de consacrer le produit de la vente au soulagement des prêtres espagnols réfugiés en France, et nous avons vu, qu'avant même de rien toucher du débit

(1) 6 volumes in-12; prix, 20 fr. et 26 fr. franc de port. A Paris, chez Potey, rue du Bac; et chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

des exemplaires, et lorsque l'édition étoit à peine en état de paroître, il s'étoit empressé d'offrir une somme pour ces respectables proscrits, comme pour attirer les bénédictions de Dieu sur son entreprise, et mieux prouver qu'elle n'étoit inspirée que par les motifs les plus purs et les plus désintéressés.

Les trois volumes qui ont paru, il y a déjà quelque temps, et dont nous n'avons pu rendre compte plus tôt, sont entièrement consacrés à la piété. Il est juste de donner une idée de ce qu'ils contiennent. Le Ier. volume renferme trois écrits principaux; 1°. une *Exposition abrégée du Symbole des Apôtres, avec des pratiques et des prières tirées des lettres de saint François Xavier*; 2°. des *Réflexions sur les trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité, tirées des divines Ecritures et des Œuvres des saints Pères*; 3°. des *Exercices de piété pour la Messe*, et des *Paraphrases* de quelques Psaumes. Dans le IIe. volume on trouve des *Considérations sur le mystère de l'Eucharistie*, des *Méditations sur différens textes de l'Ecriture* pour un assez grand nombre de dimanches et de fêtes, et des *Prières, Méditations et Réflexions pieuses sur divers sujets*. Le IIIe. volume est rempli presque en entier par un écrit qui a pour titre : *Pratiques de piété pour les jours spécialement consacrés au culte du Seigneur*; cet ouvrage est divisé en trente-quatre articles, dont chacun est composé de trois réflexions et d'une prière, et a pour objet un des dimanches de l'année ou quelqu'une des autres solennités de la religion. Les articles sont disposés dans l'ordre des fêtes; on y donne une idée juste de leur objet, et des dispositions que les fidèles doivent y apporter.

Cet aperçu sommaire peut déjà faire juger du genre et du but de tous ces écrits; ceux qui offrent le plus de développemens sont les *Réflexions sur les vertus théologales*, les *Considérations sur le mystère de l'Eu-*

charistie, les *Méditations sur différens textes de l'Ecriture*, et les *Pratiques de piété pour les jours consacrés au culte du Seigneur*. On ose dire que ces ouvrages renferment tout ce qui peut satisfaire la piété et le goût. Le style en est abondant et facile; il respire cette simplicité noble qui exclut à la fois, et la recherche, et le ton familier. Les pensées sont solides, et offrent un heureux mélange du dogme et de la morale, des principes qui doivent diriger le chrétien, et des sentimens qui doivent l'animer; on y voit un homme nourri de l'étude de la religion, fortifié par la méditation des vérités du salut, pénétré lui-même de tout ce qu'il annonce. Les considérations de l'auteur, les méditations qu'il propose, les pratiques qu'il conseille, sont le fruit d'une piété vraie et profonde qui a commencé par s'occuper de sa propre perfection avant de songer à diriger les autres, et qui puise dans sa plénitude, et les principes qu'il développe, et les affections auxquelles il s'abandonne.

Mais ce qui est le plus remarquable, à mon gré, dans tous ces écrits, c'est l'emploi que l'auteur sait faire des passages de l'Ecriture et des Pères. Ces passages sont fondus dans son style de la manière la plus naturelle et la plus heureuse. La lecture assidue des livres saints avoit tellement familiarisé M. Asseline avec ces divins oracles que, sur quelque sujet que ce soit, les textes les plus appropriés à son but se présentoient sur-le-champ à son esprit, et venoient comme d'eux-mêmes se ranger sous sa plume. Ces textes, tantôt cités, tantôt habilement amalgamés avec ses propres pensées, donnent à sa composition quelque chose de plus grave et de plus touchant; c'est la sagesse même qui paroît parler par sa bouche, tant les expressions de la Bible se lient fréquemment avec la suite de son discours, et ce mélange, fait avec art et avec goût, nous semble être ce qui distingue particulièrement

ces Œuvres de M. l'évêque de Boulogne, et ce qui y ajoute plus d'intérêt et de prix.

A ces trois volumes doivent en succéder prochainement trois autres, qui ne seront sûrement pas moins dignes de l'attention du public religieux. On doit certainement de la reconnoissance à l'estimable et sage éditeur qui a rendu ce service à l'Eglise. Je suis loin de le blâmer de n'avoir pas fait entrer un plus grand nombre d'écrits dans sa collection; je désirerois seulement qu'il pût donner à la fin l'indication de tous les ouvrages de M. Asseline. Cette liste seroit honorable pour le prélat, et feroit connoître combien il étoit laborieux et zélé; elle termineroit dignement cette édition, et suppléeroit à l'omission des écrits que M. l'abbé Prémord a cru devoir laisser de côté.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que l'état de la santé du saint Père continue à être satisfaisant. La guérison de la fracture de l'os du fémur fait des progrès sensibles et réguliers, et la nécessité de rester couché, et dans la même position, n'a jusqu'ici produit aucun inconvénient. S. S. est bien du reste (1).

— Les prêtres de la Mission ont célébré la fête de saint Vincent de Paul dans l'église intérieure de leur maison sur le mont Citorio. Dix-huit cardinaux, et plusieurs évêques et prélats, ont assisté à la grand'messe, qui a été célébrée par M. Laurent Mattei, patriarche d'Antioche. Des prêtres et des religieux sont allés célébrer la messe ce jour-là dans la même église, et le Père Jean Augustuni a prononcé le panégyrique du saint.

Paris. C'est un exemple unique dans l'histoire de l'Eglise que la succession immédiate de deux pontificats aussi longs que ceux de Pie VI et de Pie VII. Depuis 1775, où Pie VI fut

(1) Nous traduisons littéralement cet article du *Diario*, du mercredi 23.

élu, jusqu'au moment actuel, il n'y a eu qu'un conclave : c'est la première fois qu'on ne voit qu'un conclave dans l'espace de quarante-sept ans. Le seul exemple qui se rapproche de celui-là est dans le huitième siècle, où Adrien Ier. et saint Léon III, son successeur immédiat, occupèrent en eux deux le saint Siége pendant quarante-quatre ans. Pie VI et Pie VII ont encore régné plus long-temps, et occupent le saint Siége pendant près d'un demi-siècle. Bien des gens ne verront peut-être dans cette circonstance qu'une rencontre fortuite : n'est-il pas permis de croire que la Providence, qui veille sur son Eglise, a préparé ces longs pontificats pour les temps de troubles et de persécutions par lesquels nous avons passé, et qui auroient pu rendre les vacances du saint Siége si longues et si fâcheuses, ou peut-être même amener un déplorable schisme?

— La bulle du 6 octobre de l'année dernière avoit déterminé définitivement le territoire du diocèse de Sens, et avoit étendu sa juridiction sur tout le département de l'Yonne, au lieu que, par le Concordat de 1817, cet archevêché ne comprenoit que deux des arrondissemens de ce département. Par un Bref du 3 juin dernier, le souverain Pontife a uni à perpétuité le titre de l'évêché d'Auxerre à celui de l'archevêché de Sens; et les prélats qui occuperont successivement ce dernier siége prendront aussi le titre d'évêque d'Auxerre. Ainsi, une église si ancienne ne sera pas entièrement oubliée.

— Par une ordonnance du 20 juillet, M. du Châtellier, évêque d'Evreux, a ordonné de dire les oraisons pour le Pape à toutes les messes qui se célébreront dans son diocèse, et de réciter aux saluts des prières à la même intention. Le prélat engage les fidèles à unir leurs prières aux siennes *pour la conservation des jours d'un Pontife si vertueux, si nécessaire à l'Eglise, qu'il édifie et conduit avec sagesse depuis tant d'années, et si digne de notre admiration.* On ne peut qu'applaudir à ce court, mais expressif éloge. M. le cardinal archevêque de Toulouse a aussi ordonné des prières pour S. S.; et nous apprenons que les évêques et vicaires-généraux des Pays-Bas ont pris la même mesure.

— Les évêques nouvellement institués arrivent successivement dans leurs diocèses. M. d'Arbou, évêque de Verdun, a voulu se dérober aux honneurs d'une entrée publique, et est arrivé inopinément dans sa ville épiscopale, où il est descendu

chez un ancien chanoine de la cathédrale, M. l'abbé Mollerat : mais son installation s'est faite avec pompe, et les autorités lui ont rendu, dans cette occasion, tous les honneurs que sa modestie lui avoit fait d'abord éviter. Elles sont allées le prendre à son logement, et l'ont accompagné à la cathédrale, au milieu de deux haies formées par la garde nationale et par la garnison. Le prélat, complimenté à son entrée dans l'église par M. l'abbé Martin, pro-vicaire-général pour M. l'évêque de Nanci, a pris possession avec les cérémonies accoutumées, et a donné la bénédiction pontificale. Le *Te Deum* a été chanté avec une véritable joie par les habitans, ravis de voir rendre à leur ville le lustre dont on l'avoit privée. Des reliques de plusieurs saints évêques de Verdun, recueillies par M. l'abbé Martin, étoient exposées dans l'église, et sembloient présider à l'installation du successeur que la Providence a chargé de restaurer cette antique église. M. l'évêque a été reconduit chez lui dans le même ordre, et a reçu les hommages des corps. On espère qu'il pourra occuper bientôt le palais épiscopal, qui n'a point été aliéné, et qui, sous Buonaparte, avoit été assigné à la Légion-d'Honneur, laquelle n'en faisoit aucun usage. Cet édifice doit être rendu à sa destination, dès qu'il aura été évacué par le locataire actuel.

— On a publié un court récit de l'entrée de M. de Sagey, évêque de Tulle, dans son diocèse. Un grand concours de peuple s'étoit porté sur son passage; toutes les autorités s'étoient jointes à son cortége, et une garde d'honneur l'accompagnoit. M. le baron de Saint-Mur, maire de la ville, a exprimé au prélat les sentimens et les vœux de tous les habitans; il a fait l'éloge du choix de S. M., et a félicité l'église de Tulle du titre qu'elle vient de recouvrer. Les témoignages de joie de toute la population confirmoient éloquemment tout ce qu'annonçoit le discours. M. Brival, vicaire-général, a aussi complimenté le prélat, et lui a retracé les dispositions du clergé du diocèse, et les sentimens unanimes de respect, de dévoûment et de soumission dont le nouvel évêque est l'objet. Le début de M. de Sagey lui a concilié tous les esprits; l'à-propos et l'affabilité de ses entretiens ont charmé tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, et les pauvres ont reçu de lui de généreux secours.

— M. l'évêque de Belley s'est montré aussi solide que touchant dans la Lettre pastorale qu'il a donnée sous la date du

23 juillet dernier. Le prélat rappelle à ses ouailles les bienfaits de la religion, et les engage à en conserver précieusement le souvenir, et à en observer les préceptes avec fidélité. Parlant ensuite de lui-même, et de l'extension donnée à l'ancien diocèse de Belley, il s'exprime ainsi :

« Nous conserverons toujours une sincère affection pour la ville qui nous est assignée par le souverain Pontife comme le siége du diocèse; ville qui nous rappelle de si précieux souvenirs; ville qui a été illustrée et sanctifiée par la présence et les travaux de tant de saints évêques qui l'ont habitée avant nous; ville qui, dans ce moment encore, vient de donner des preuves si touchantes de son attachement à la religion par les sacrifices les plus généreux. Nous chérirons également cette autre cité que les vertus de saint Gérard et la pieuse magnificence de plusieurs souverains ont rendue si digne d'attention; dont la position nous rapproche des portions les plus éloignées de notre clergé; qui s'est si honorablement distinguée par l'élan religieux qu'elle manifesta pendant les saints exercices de la mission qui lui fut donnée il y a peu de temps; qui se distingue encore par les efforts généreux qu'elle fait pour le maintien de la religion et la propagation du ministère évangélique.

» Mais qu'on n'imagine pas que nos soins, nos travaux et nos affections puissent se concentrer dans ces deux points de notre diocèse; nous éprouvons, comme l'Apôtre, la sollicitude de toutes les églises qui le composent; nous les chérissons toutes; et nous travaillerons sans relâche, et au péril de notre vie, au salut de toutes les ames qui nous sont confiées, et dont nous devons rendre à Dieu un compte si redoutable.

» Nous nous rappellerons sans cesse que le bon pasteur n'attend pas avec tranquillité que les brebis égarées reviennent au bercail; qu'il ne se contente pas même de les rappeler, mais qu'il les poursuit avec empressement à travers mille dangers, et qu'il les charge sur ses épaules pour être plus assuré de leur retour.

» Que de modèles instructifs et touchans n'aurons-nous pas sous les yeux, N. T. C. F., dans les pasteurs qui nous ont précédé, et ont gouverné les diverses portions des diocèses dont le nôtre se compose aujourd'hui! Quelle vie que celle de saint Anthelme et de saint Arthaud à Belley; de saint Gerard, à Mâcon et à Brou; de saint Irenée, de saint Pothin, de saint Just, de saint Eucher, de saint Nizier, à Lyon; de saint François de Sales, à Anneci! Quel zèle que celui de ce saint apôtre du Chablais, du pays de Gex et du Bugey! que de souvenirs touchans il a laissés dans toutes les contrées qu'il a évangélisées, et surtout dans celles où nous avons le bonheur inappréciable de lui succéder! que de courage, que de force, que de générosité, que de patience, selon les temps et les circonstances! mais surtout que de douceur, que de confiance en Dieu, que d'élévation au-dessus des vains objets qui cherchent à captiver nos cœurs et à les séduire!

» Mais faut-il que nous remontions dans les siècles passés pour y trouver des modèles? Associé aux travaux d'un prélat dont nous nous

sommes séparé avec tant de regret, nous aurons sans cesse devant les yeux la sagesse de son gouvernement, cet heureux mélange de prudence et de zèle, de douceur et de fermeté, de patience et d'activité, qui fait le bonheur d'un clergé, qui fit aussi le nôtre, et qui, par sa piété, son zèle et sa soumission, rappelle les beaux siècles de la religion! Retraites ecclésiastiques, conférences théologiques, association de charité pour les prêtres âgés et infirmes, secours annuels pour les élèves du sanctuaire, réunion de missionnaires, établissemens religieux de tous genres; rien n'est oublié dans cet heureux diocèse : tout marche sous l'influence et la direction du successeur des Appolinaire, des Emilien, des Jean, et des autres saints évêques de Valence ».

— Nous avons déjà parlé de la guérison opérée à Brioude sur Mlle. Athenais de Miramon. Nous venons de recevoir une relation dressée par la mère de la jeune personne. Mme. la comtesse de Miramon raconte en détail toutes les circonstances de la maladie et de la guérison; elle expose l'état de la malade depuis plusieurs années, les remèdes qu'on employa, les voyages aux eaux, les consultations des médecins, leur jugement sur la maladie, qu'ils regardoient comme laissant peu d'espoir; le dépérissement de la jeune personne. Mme. de Miramon écrivit, le 17 mai, au prince de Hohenlohe, et reçut la réponse le 20 juin. Nous avons déjà raconté comment la guérison arriva le 21, pendant la messe. La relation de Mme. de Miramon paroît rédigée avec beaucoup de soin, d'exactitude et de précision; elle est signée de M. le comte de Miramon et de sa femme. Deux docteurs, M. Bayol, ancien chirurgien, et M. Marret, docteur en médecine de la Faculté de Paris, *certifient l'exactitude et la sincérité des faits rapportés dans la relation*. Les deux vicaires de la paroisse, MM. Laurent et Arnal, en l'absence du curé, attestent aussi la vérité des faits, et n'hésitent pas à reconnoître la main de Dieu dans la guérison de la jeune personne. M. Cros, curé de Paulhac, témoin de tout ce qui s'est passé, confirme aussi la relation par sa signature. Le maire de Brioude, M. Talairat, non-seulement légalise les signatures précédentes, mais *atteste encore, comme témoin et magistrat, que tous les faits rapportés par Mme. la comtesse de Miramon sont vrais, exacts et sincères*. Enfin, M. Borne, sous-préfet de Brioude, certifie aussi *que les circonstances de la maladie et de la guérison sont fidèlement exposées dans la relation, telles que la notoriété publique les a recueillies jour par jour, et à l'heure même où cette guérison, regardée et annoncée comme désespérée, s'est subitement*

déclarée et manifestée parfaite et entière. La relation, et tous les certificats à l'appui, ont été envoyés à M. l'évêque du Puy, qui les conserve en original. La copie que l'on nous a envoyée est certifiée. On ne peut s'empêcher d'être étonné de ce concert de témoignages de la part des ecclésiastiques, des magistrats et des médecins. Nous laissons chacun en tirer la conclusion; et nous remarquerons seulement encore que, dans sa relation, Mme. de Miramon dit que le miracle s'est opéré depuis un mois, et que sa fille va de mieux en mieux. Les certificats du maire et du sous-préfet sont datés du 23 juillet dernier.

— Le clergé catholique d'Angleterre se réjouit d'une promotion récente et méritée qui vient d'avoir lieu en ce pays. M. Jacques Yorke Bramston, un des vicaires-généraux du district de Londres, a été nommé par Sa Sainteté coadjuteur de M. le vicaire apostolique de ce district. Son sacre a eu lieu le 29 juin dernier, dans la chapelle du séminaire diocésain, à Old-Hall-Green. C'est M. l'évêque Poynter qui a fait la cérémonie, assisté de deux autres prélats, M. Collingridge, vicaire-apostolique du district de l'Ouest, et M. Baynes, son coadjuteur. M. Smith, vicaire apostolique du district du Nord, et M. Paterson, coadjuteur du vicaire apostolique d'Edimbourg, étoient présens. Le choix du docteur Bramston a été le prix de ses utiles et édifians travaux dans le ministère pendant vingt-cinq ans; Sa Sainteté l'avoit distingué, quand le docteur fit le voyage de Rome en 1815, et elle lui accorda le titre de prélat. Ce choix et celui de M. Baynes dans le district de l'Ouest assurent aux catholiques de cette partie de l'Angleterre le secours d'évêques zélés et laborieux, et dignes de succéder aux vicaires apostoliques actuels.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée, le 6, à Versailles, présider à la distribution des prix des orphelines des chevaliers de Saint-Louis. Cette auguste princesse honore de sa bienveillance cette institution que feu Mgr. le duc de Berri avoit prise sous sa protection spéciale, en sa qualité de président de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis.

— M. le ministre des relations extérieures a écrit, le 3 de ce mois, aux ambassadeurs des puissances étrangères pour les informer que le

blocus du Ferrol étoit levé par suite de l'entrée de nos troupes dans cette place.

— On annonce la promotion au grade de lieutenans-généraux de MM. les maréchaux de camp comte de Béthisy, baron Huber, comte de Meynadier, comte Grundler, vicomte Corsin et Laroche-Aymon. MM. les colonels Fantin des Odoard, de Montcalm, baron Hurel et de Lachaise-Verigny, sont nommés maréchaux de camp.

— M. Roger a été nommé agent de change près la bourse de Paris, en remplacement de M. Martin, démissionnaire.

— M. le lieutenant-général baron de Chambarlhiac vient de mourir, à Paris.

— Par suite d'un duel qui a eu lieu entre des élèves de l'institution de M. Brissaud, un des témoins a été blessé grièvement et n'a survécu que peu de jours à sa blessure. Il est résulté de l'instruction faite par l'Université, que M. Brissaud a pu ignorer la dispute qui a occasionné le duel; mais qu'il s'est rendu coupable de l'infraction de divers réglemens qui a pu faciliter l'évènement dont les suites ont été si funestes. En conséquence, par un jugement du 26 juillet dernier, le conseil royal d'instruction publique a ordonné que M. Brissaud seroit censuré, et qu'il lui seroit enjoint d'observer scrupuleusement les réglemens et les statuts de l'Université.

— M. le comte de Lambrechts, député du département du Bas-Rhin, vient de mourir. M. Pierre-Ignace Lambrechts, né en Belgique en 1746, étoit autrefois docteur en droit à Louvain; il se déclara pour les Français lorsque nous envahîmes les Pays-Bas, et fut nommé au ministère de la justice après le 18 fructidor. Après le 18 brumaire, il fut appelé au sénat, et vota, en 1814, pour le rétablissement de la maison de Bourbon. On a de lui des *Principes politiques*, 1815, in-8°. L'ancien sénateur s'étoit fait nommer député du Bas-Rhin et votoit avec le côté gauche. Il paroit qu'il étoit protestant, puisque nous voyons un pasteur luthérien présider à ses obsèques; toutefois nous ne concevons pas comment il pouvoit être docteur en droit à Louvain où on n'admettoit que des catholiques.

— S. A. R. Mgr. le duc de Glocester s'est rendu de Lisieux à Honfleur, où il s'est embarqué pour le Hâvre sur le bateau à vapeur *la duchesse de Berri*. Les autorités de cette dernière ville se sont empressées de présenter leurs hommages à ce prince, qui a visité les établissemens publics et parcouru les environs du Hâvre. S. A. R. s'est dirigée, le 5, sur Dieppe.

— M. le vicomte Lepelletier d'Aulnay vient d'être nommé conseiller auditeur en la cour royale de Bourges.

— Une émeute a eu lieu à Marseille, le 31 juillet, de la part des garçons boulangers. Environ trois cents cinquante de ces ouvriers ont quitté les ateliers, prenant pour prétexte une demande d'augmentation de salaire, et se sont rendus hors de la ville. La police s'est de suite transportée sur les lieux avec les gendarmes. Les mutins ont résisté aux sommations, et deux d'entre eux ont été blessés. M. le

maire et le premier adjoint, soutenus d'une compagnie de troupe de ligne, se sont transportés sur les lieux; et comme tous les conseils étoient inutiles, la troupe s'est précipitée sur les mutins, et une quinzaine des plus turbulens ont été arrêtés et conduits en prison. Le reste s'est sauvé et l'ordre a été rétabli.

— Trois bâtimens chargés de munitions de guerre pour Cadix, et escortés par la goëlette *l'Antilope,* sont partis le 7 de ce mois de Bayonne.

— Un hérault de l'ordre de la Jarretière va se rendre de Londres à Lisbonne pour revêtir solennellement le roi de Portugal des décorations de cet ordre. S. M. T. F. en avoit été nommée membre en 1814, mais son séjour au Brésil avoit empêché sa réception solennelle.

— La connoissance que l'on a acquise que des associations secrètes continuoient à exister dans plusieurs universités du nord de l'Allemagne, a donné lieu à de nouvelles enquêtes. On a commencé une information à Leipsick pour découvrir les affiliations qui existoient entre les étudians de cette université et celle de Halle.

— Un Français, nommé Andryanne, qui étoit détenu depuis plusieurs mois dans les prisons de Milan pour opinions politiques, vient d'être condamné à dix ans de fers.

— M. le marquis de Ruffo, ministre de la maison du roi de Naples, est arrivé à Florence, le 25 juillet. S. M. sicilienne étoit attendue à chaque moment dans cette ville.

— Les Grecs commandés par Odysseus ont remporté une victoire sur le séraskier de Larissa qui a voulu forcer le passage des Thermopyles. Son armée, forte de 18,000 hommes, a été mise dans une déroute complète par les troupes grecques bien inférieures en nombre.

Nouvelles d'Espagne et de Portugal.

La régence, pour perpétuer à jamais l'admiration et la reconnoissance des Espagnols pour Mgr. le duc d'Angoulême, va, dit-on, créer un régiment qui portera à perpétuité le nom du libérateur de l'Espagne.

M. le comte de Grundler a été nommé commandant supérieur de Madrid.

Nos troupes traversent les plaines de la Manche au milieu de l'enthousiasme général de la population. Mgr. le duc d'Angoulême donne partout l'exemple. Il est toujours le premier à cheval, et marche au pas, à la tête ou au milieu des colonnes, qu'il anime et encourage par sa présence en même temps qu'il s'en fait adorer. La santé de S. A. R. est très-bonne.

Les troupes de l'île de Léon ont fait une sortie, le 22 juillet; mais, voyant les dispositions que l'on faisoit pour les recevoir, elles ont pris

la fuite avec une telle précipitation, que plus de trois cents hommes se sont noyés en voulant se rembarquer.

On dit que le roi est traité avec plus de respect, et qu'on lui permet de se promener sur le rempart des Capucins.

Plusieurs constitutionnels qui étoient de garde à Trocadero, sont venus se ranger sous nos drapeaux. Le mécontentement produit par la disette est tel que l'on doit s'attendre à voir arriver un grand nombre de déserteurs.

Sir Williams A'Court, après avoir reçu les dernières dépêches de Londres, s'est rendu à Gibraltar. Ainsi le gouvernement anglois n'a plus de représentans auprès des cortès.

Toute la cavalerie de Ballesteros a été dispersée près de Guadix (royaume de Grenade) par l'avant-garde du général Molitor. Grenade a été occupée le 27.

Le 28, le général Molitor a battu complétement à Campillo de Aroncaz, le général Ballesteros, qui s'est retiré dans les montagnes de Cazorla.

Le général Foissac-Latour est à Villa-Cocilla, et le général de Loverdo est retourné à Guadix, royaume de Grenade, sur les derrières de l'ennemi qui, découragé, demande à entrer en accommodement.

La petite ville fortifiée de Morella (royaume de Valence) sur les frontières de l'Aragon, s'est rendue, le 20 juillet, à discrétion aux troupes espagnoles royalistes qui en formoient l'investissement depuis environ quarante jours. Cette place étoit défendue par des soldats de Ballesteros.

Les rapports qui sont parvenus sur l'attaque des positions extérieures de la Corogne, le 15 juillet, couvrent de gloire les deux bataillons du 7e. de ligne, qui ont emporté à la bayonnette des retranchemens formidables, et culbuté l'ennemi dans la place. Un petit bataillon de réfugiés françois s'étant montrés avec un énorme drapeau tricolor, nos soldats lui ont répondu par les cris de *Vive le Roi!* et l'ont fait rentrer promptement dans la ville.

Sept cents hommes, qui étoient l'élite de la garnison de Vigo, avoient barricadé le pont de San-Payo pour en défendre le passage aux troupes du général Morillo. Mais ce général a fait attaquer le pont, qui a été enlevé, ainsi que les positions environnantes, et a dispersé entièrement l'ennemi. On a pris beaucoup d'armes et de munitions, et fait un grand nombre de prisonniers.

M. le maréchal de Lauriston a visité, le 28 juillet, le camp de Saint-Sébastien. La mésintelligence règne plus que jamais parmi les constitutionnels; les chefs redoutent la désertion. On sait positivement qu'un bataillon attend la première occasion pour passer du côté des Français. Le régiment impérial Alexandre est seul fidèle aux cortès.

Une bande commandée par Mantilla, qui étoit dans l'intention de

pénétrer dans Pampelune, a été poursuivie par le Trappiste, et atteinte auprès de Cadreïta par le colonel Labarthe. Il a tué ou pris vingt-sept hommes et dix-neuf chevaux. Mantilla, ayant pris la fuite, a été tué par un habitant d'Arquedas.

Une réaction a eu lieu à Sarragosse, le 20 et le 21 juillet, lorsqu'on a connu l'incendie du couvent de Madrid. Le peuple a montré son irritation contre les constitutionnels, et a incarcéré quinze ou seize cents d'entr'eux. L'attitude ferme et courageuse de la garnison françoise a enfin calmé les esprits, et empêché de grands malheurs.

Rotten a frappé, le 28 juillet, sur la ville de Barcelonne, une contribution forcée de 4 millions de piastres. Le mécontentement des principaux habitans est à son comble. Ceux qui doivent fournir cette contribution ont été conduits au fort Montjouy.

Nous avons dans les Etats étrangers des abonnés qui nous font l'honneur d'approuver la rédaction de notre journal, et qui ont la bonté de nous témoigner de l'intérêt. Dans les Pays-Bas, entr'autres, nous comptons un assez grand nombre de lecteurs qui nous témoignent un attachement et une confiance dont nous sentons tout le prix. De bons catholiques dans cette contrée religieuse veulent bien nous savoir gré de nos foibles efforts, et plusieurs recueillent avec soin nos numéros, qu'ils regardent comme un dépôt curieux de faits, d'écrits, de renseignemens et de réflexions sur tout ce qui touche à la religion et à l'Eglise. C'est apparemment ce qui a suggéré à un imprimeur de Liége l'idée d'un journal où on reproduiroit tous nos articles. Que l'on nous emprunte de temps en temps quelques jugemens ou quelques récits, nous trouverons cela tout simple; qu'un journal étranger traduise pour ses lecteurs ceux de nos morceaux qu'il juge pouvoir leur convenir, nous le voyons avec plaisir. Nous désirons surtout faire quelque bien, et nous nous félicitons de voir nos jugemens approuvés et adoptés par des feuilles estimables. Mais le nouveau journal se propose de nous copier en entier et habituellement; il ne s'en cache pas, il l'annonce dans son *Prospectus*. Nous savions bien qu'il y avoit à Liége des imprimeurs peu scrupuleux, et que cette ville étoit depuis long-temps en possession de publier des contrefaçons; toutefois nous ne pouvons nous empêcher d'être un peu surpris de cette nouvelle manière de faire un journal. Il faut convenir qu'elle est commode; on n'a besoin pour cela, ni de travail, ni de recherches, ni de méditations, ni de correspondance; on suffit à tout avec des ciseaux, et, quand je dis des

ciseaux, je me trompe; puisque le spéculateur belge se propose de nous copier en entier. Il ne faut point lui demander comment il peut concilier ce procédé avec les règles de la délicatesse, et avec le respect pour le droit de propriété; il auroit peut-être de la peine à concevoir ce scrupule, et il se riroit d'une pareille question. Toutefois nous pensons que ses compatriotes sont plus consciencieux, et nous doutons beaucoup qu'ils approuvent un plagiat si manifeste et si habituel. Il auroit pu d'ailleurs mettre son journal à un prix moins élevé; quand on copie, on doit être moins cher. Enfin un des élémens du nouveau journal vient de lui être enlevé. Une des feuilles qu'il se proposoit de copier a cessé, ou du moins a changé de forme et de nature; ce n'est plus un journal ecclésiastique, mais une feuille politique et quotidienne, comme les autres. Elle n'offrira plus la même pâture au compilateur liégeois, qui perd ainsi une partie des matériaux sur lesquels il comptoit. Son entreprise nous paroît donc assez mal conçue, et sa spéculation ne vaut pas mieux que son procédé. Nous ne pouvons l'empêcher de copier tous nos articles; nous pensons néanmoins qu'il évitera de citer celui-ci.

Ce seroit peut-être ici le lieu de dire quelque chose d'une autre entreprise qui avoit commencé il y a deux ans et demi, et qui a cessé de paroître au moins dans la même forme. Plusieurs personnes s'attendoient, dit-on, que nous parlerions de ce journal, qui avoit fait d'abord quelque bruit; mais il ne nous convient point de nous réjouir de la disgrâce du rédacteur, et, quels qu'aient été ses procédés envers nous, il suffit qu'il y ait eu quelque apparence de rivalité pour nous commander à son égard une réserve dont on appréciera les motifs. Il faut laisser les morts en paix, et il ne seroit pas généreux de poursuivre les gens jusque dans la tombe. Voilà la troisième fois depuis huit ans qu'on a essayé de former de semblables entreprises; la première, sous le titre de *Mémorial de l'église gallicane*, dura un peu plus d'un an; la seconde, le *Spectateur religieux*, commença en 1818, et subsista environ trois mois; le troisième journal, calqué entièrement sur le nôtre, a trouvé le moyen de vivre un peu plus long-temps, quoiqu'à travers beaucoup de vicissitudes. Des hommes estimables lui prêtèrent, de loin en loin, le secours de leur plume, mais ne purent soutenir une entreprise frappée d'un vice radical. Nous n'en dirons pas davantage pour éviter tout

ce qui auroit l'air d'un vain triomphe; tout ce que nous ajouterons, c'est que ce journal nous avoit plus d'une fois imprudemment attaqué. Dernièrement encore il nous chercha querelle à l'occasion de notre Notice sur M. l'évêque de Metz. Nous ne crûmes point devoir répondre à la critique d'un homme qui touchoit à ses derniers momens, et nous garderons à plus forte raison le silence aujourd'hui qu'il ne pourroit plus répliquer.

Nous devrions peut-être ici des remercîmens à ceux qui nous ont témoigné constamment de l'attachement et de l'intérêt, et à ceux aussi qui, après avoir essayé quelque temps, d'un autre journal, ont fini par revenir à nous. Mais la meilleure manière de leur prouver notre reconnoissance, sera de redoubler de soins dans la rédaction de nos numéros.. Nous tâcherons de plus en plus d'y mettre de l'exactitude, du choix et de la variété. La création des nouveaux siéges doit nous offrir une suite de détails sur les établissemens qui vont se former, et sur les résultats qu'ils auront pour le bien de la religion. Des ouvrages importans qui viennent de paroître, réclament une analyse suivie que nous n'avons garde de leur refuser. Tantôt nous aurons à admirer de vastes recherches, tantôt nous aurons à déplorer de tristes préjugés. Un livre récent, tout seul, nous fournira une ample matière à des discussions d'un haut intérêt. Plusieurs personnes souhaitoient que nous leur offrissions de temps en temps des articles sur l'administration ecclésiastique, et sur les questions de droit canonique qui peuvent se rattacher à la jurisprudence actuelle. Nous espérons pouvoir les satisfaire; on a déjà pu remarquer, il y a peu de temps, un article relatif à la législation sur les mauvais livres et un autre sur les succursales; nous en insérerons très-prochainement un sur la législation concernant les mariages, matière si importante, et traitée quelquefois avec tant d'ignorance ou de partialité. Ainsi nous parviendrons peut-être à contenter tous les goûts, et en mêlant à propos les discussions, les notices, les jugemens et les récits, nous augmenterons l'intérêt de ce Journal, et nous en ferons un recueil utile pour les lecteurs religieux; c'est là toute notre ambition.

De Ascensione mentis in Deum per scalas rerum creatarum; à card. Bellarmino (1).

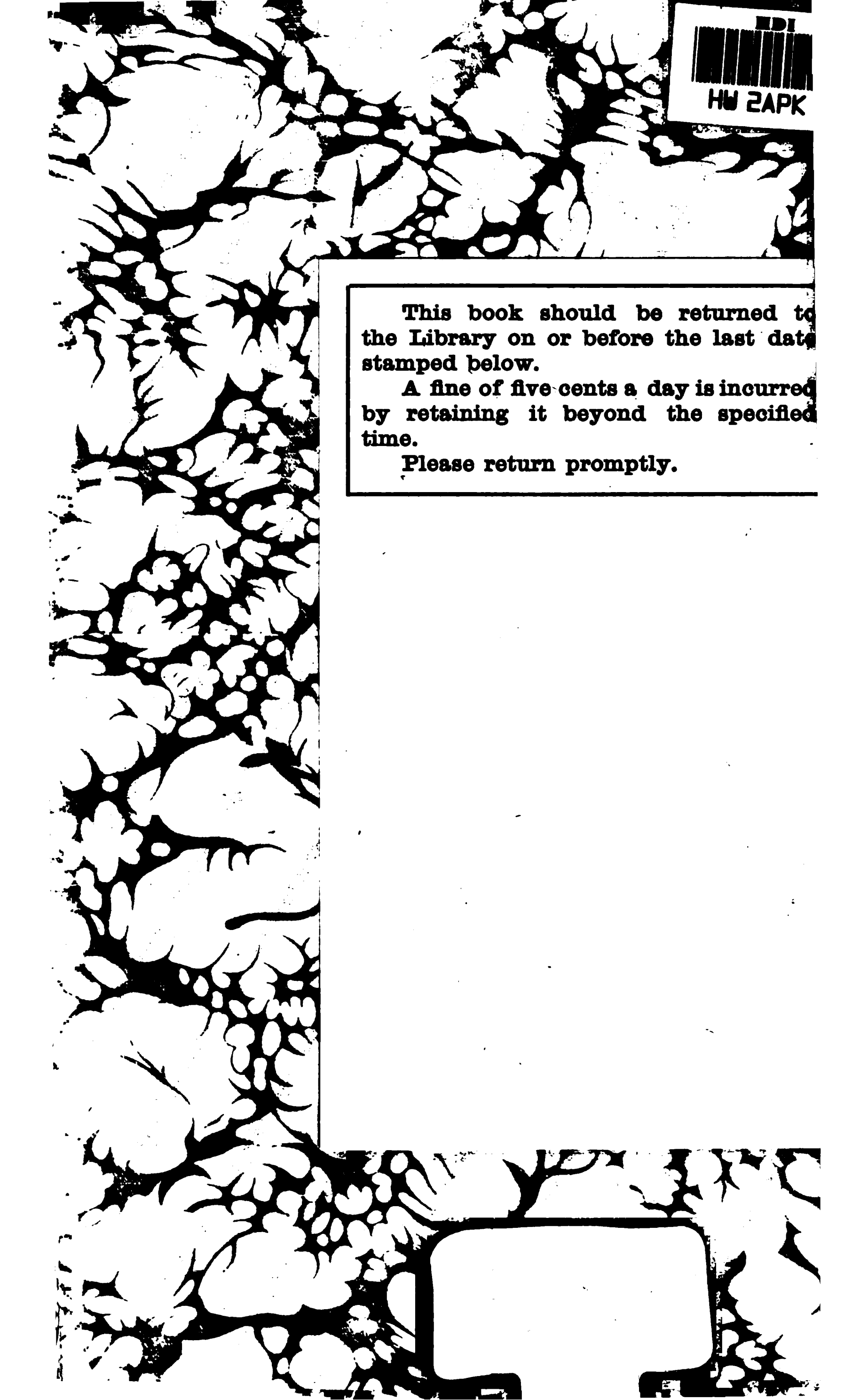
Le cardinal Robert Bellarmin, Jésuite, fut à la fois un des hommes les plus savans et les plus pieux de son temps, et il a été question plusieurs fois de sa béatification, qui n'a été retardée, dit-on, que pour des motifs étrangers au mérite et aux vertus de cet illustre personnage. Parmi ces ouvrages de piété, celui-ci mérite d'être distingué. L'auteur le composa dans une retraite qu'il fit pour lui-même; c'étoit de tous ses livres celui qu'il jugeoit le plus utile. Je ne lis mes autres ouvrages, disoit-il, que lorsque la nécessité m'y force; au lieu que j'ai déjà lu celui-ci trois ou quatre fois, et que je me propose de le relire encore. Il s'étoit excité à le rédiger par l'exemple de saint Bonaventure, qui a écrit dans un temps de retraite son *Itinéraire de l'ame vers Dieu*. De même, Bellarmin a voulu montrer par quels degrés l'ame peut s'élever vers Dieu; il se sert pour cela de la considération des créatures, et partage son opuscule en quinze chapitres, où il traite successivement de l'homme, de l'univers, des élémens, de l'ame, des anges et des principaux attributs de Dieu. Ces divers sujets lui servent comme d'*échelons* pour élever l'ame vers le ciel, et pour lui apprendre à se tenir attachée à Dieu, la véritable fin à laquelle nous devons tendre sans cesse.

Cet opuscule est en latin; le style en est simple et facile. Bellarmin avoit l'habitude de cette langue aussi bien que celle des méditations pieuses, et les fréquentes applications qu'il fait de l'Ecriture contribuent encore à donner à cet écrit plus de naturel, d'onction et de clarté. Les amis de la bonne latinité applaudiront donc à la réimpression de ce petit ouvrage, qui peut être d'un usage journalier, et qui est d'ailleurs commode par son format.

(1) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 75 cent. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Avignon, chez Séguin; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

FIN DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME.




HW 2APK
This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.

